

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

PAR

FERNAND MOURRET

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE



# L'ÉGLISE

ET LE

# MONDE BARBARE

---

*Nouvelle édition revue et corrigée*

PARIS

LIBRAIRIE BLOUD ET GAY

3, RUE GARANCIÈRE, 3

—  
1921

Reproduction et traduction interdites.



## INTRODUCTION

La période historique qui s'étend de la chute de l'Empire romain d'Occident, en 476, à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, a reçu le nom de Moyen Age. On a ainsi voulu désigner la transition entre l'âge antique et l'âge moderne.

Qu'est-ce que  
le Moyen Age?

Cette importante période de l'histoire a été successivement l'objet d'un dédain, d'un dénigrement et d'un engouement excessifs.

Les purs lettrés de la Renaissance ne virent d'abord, dans cette phase de dix siècles où l'on parlait si mal le latin, qu'une époque d'ignorance et de grossièreté. C'était pour eux comme une longue nuit de mille ans entre deux époques de lumière : l'époque de l'antiquité païenne, dont ils ne considéraient que la littérature à son âge d'or, et celle de la Renaissance de l'antiquité, qu'ils saluaient de leurs espérances enthousiastes<sup>1</sup>.

L'idée du  
Moyen Age  
chez les He-  
manistes.

Le xviii<sup>e</sup> siècle passa du dédain à la haine. Pour les philosophes de l'Encyclopédie, le Moyen Age commence à l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, qui détruit le patrimoine intellectuel de l'humanité et se clôt aux bûchers de l'Inquisition.

chez les En-  
clopédistes.

1. Le nom de Moyen Age parait avoir été emprunté par l'histoire à la philologie des humanistes. La période qui s'étend du v<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle est, en effet, celle dont du Gange étudie la langue dans son *Glossarium HELLE et infimæ latinitatis*. La première histoire du Moyen Age est celle de l'allemand Christophe Keller (Cellarius) *Historia medii ævi*, Léna, 1688. Employée en passant par Voltaire, l'expression n'est devenue courante qu'au début du xix<sup>e</sup> siècle. Les romantiques la mirent à la mode. Les programmes officiels de la Restauration la consacrèrent et l'Académie l'admit dans la sixième édition de son Dictionnaire, en 1835 (Cl. G. KUAN. *Qu'est-ce que le Moyen Age*, Paris, Bloud).

tion, qui brûlent ceux qui travaillent à reconstituer ce patrimoine. A leurs yeux, le Moyen Age, c'est la période maudite de la tyrannie ecclésiastique, de l'ignorance et de la pure barbarie.

Les études d'histoire nationale que le patriotisme allemand suscita vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et le début du xix<sup>e</sup>, firent naître le Romantisme et, avec lui, le culte du Moyen Age.

Né de l'autre côté du Rhin, de l'œuvre de Wackenroder, le Romantisme se propagea en Angleterre avec Walter Scott et en France avec Châteaubriand. Dès lors, on ne rêva plus que de cathédrales gothiques, de guerriers à cottes de mailles, et de dames à grand hennin. Les plus libres « enfants du siècle » furent hantés par les visions des Moines et des Chevaliers.

Que j'aime à voir, près de l'austère  
Monastère,  
Au seuil du baron feudataire,  
La croix blanche et le bénitier !

chantait Alfred de Musset en 1828.

Les sévères méthodes historiques, que les travaux de notre Ecole des Chartes et des universités allemandes firent prévaloir dans le cours du xix<sup>e</sup> siècle, amenèrent peu à peu les historiens à une vue plus juste de l'époque médiévale. Aujourd'hui, aux yeux des savants les plus réputés, le Moyen Age apparaît, suivant les expressions de l'un d'entre eux, comme « l'une des périodes les plus fécondes de l'histoire, la période où se forment les nations de l'Europe nouvelle, où se crée une civilisation très différente de la civilisation gréco-romaine, mais qui, à certains égards, ne lui est pas inférieure »<sup>1</sup>. Plus explicitement, on peut dire qu'une science mieux infor-

1. LAVISSER et RAMBAUD, *Histoire générale*, tome I, p. 1. Pour Auguste Comte, le Moyen Age est « l'époque où le monde a été le mieux organisé », c'est « l'empire romain revivait spirituellement, groupant les âmes européennes en un seul faisceau et suscitant les seules grandes choses qui se soient faites alors ». Cf. E. FAGGET, *Politiques et moralistes du xix<sup>e</sup> siècle*; 2<sup>e</sup> série Auguste Comte, BARNÉTHÈRE, *Les éléments de la croyance : l'utilisation du positivisme*.



mée que celle des Humanistes, plus juste que celle des Encyclopédistes et plus profonde que celle des Romantiques, conçoit, de nos jours, la période qui s'est écoulée depuis le v<sup>e</sup> siècle jusqu'au xiv<sup>e</sup>, comme une époque d'activité intellectuelle et politique des plus intenses, qui, sous la direction de l'Eglise romaine, a eu pour résultats la formation de l'Europe moderne et sa pénétration profonde par l'esprit catholique.

Le déchiffrement d'un grand nombre de chartes anciennes, la publication d'une multitude de monographies, nous ont permis d'abord de reconstituer ce prodigieux développement d'*activité intellectuelle* qui remplit le Moyen Age. On connaît mieux qu'autrefois ces écoles monastiques, épiscopales et palatine, que créa l'activité de Charlemagne. On est plus documenté sur ces controverses du ix<sup>e</sup> siècle, où s'illustrèrent un Scot Erigène et un Hincmar de Reims, sur l'œuvre immense d'un Pierre Lombard, sur ce foyer de science, de mysticisme et de poésie que fut le monastère de Saint-Victor. On a fait revivre cette grande Université de Paris qui, au xiii<sup>e</sup> siècle, groupa tant de jeunes étudiants, réunis en corps de nations. On ne nie plus l'existence d'un mouvement intellectuel qui va de Charlemagne à Pétrarque, et l'on n'hésite plus à le rattacher à la brillante Renaissance du xvi<sup>e</sup> siècle.

L'incomparable *activité politique et sociale* de cette époque a été pareillement mise en évidence par les travaux du dernier siècle.

Tant de lois barbares, où l'Eglise s'efforça de faire entrer l'esprit chrétien, tant d'assemblées nationales et de conciles où la vie parlementaire s'ébaucha, tant de négociations politiques entreprises par les Papes pour assurer la bonne harmonie des peuples chrétiens et pour les prémunir contre les infidèles, tant d'énergie dépensée à garantir les libertés communales et les franchises corporatives, tant d'efforts persévérants employés à maintenir cette distinction du spirituel et du temporel que l'antiquité païenne n'avait pas connue, ne nous autorisent-ils pas à considérer le Moyen Age comme la féconde période d'incubation des temps modernes ?

« Le Moyen Age, dit M. E. Lavisse, a ébauché les nations qui se sont achevées au cours de notre siècle. Le Moyen Age et notre siècle sont les deux époques les plus importantes dans l'histoire de l'Europe, j'entends l'histoire politique proprement dite <sup>1</sup>. »

« L'histoire de l'Europe, dit le même historien, aurait été toute différente, nos ancêtres auraient trouvé d'autres conceptions politiques, comme d'autres sentiments et d'autres passions, si l'Eglise et la Papauté ne leur avaient proposé un idéal qui les a dominés... Supprimez la Papauté : du même coup disparaissent la communauté de la civilisation ecclésiastique et chrétienne où les peuples sont demeurés longtemps confondus... L'histoire du monde ancien est oubliée : Charlemagne n'est point le successeur des Césars, Otton ne fonde pas le Saint-Empire. La querelle du spirituel et du temporel, qui fut la grande guerre civile du Moyen Age, n'a pas de raison d'être, pas plus que l'accord du monde chrétien contre l'Infidèle : l'épée du chevalier n'est pas bénite par le prêtre et l'histoire ne racontera pas le poème des croisades <sup>2</sup>. »

Influence prépondérante de l'Eglise

Pendant cette période de dix siècles, l'Eglise chercha surtout à *pénétrer le monde barbare de son esprit*. « Figurez-vous, dit à ce sujet un de nos critiques les plus délicats, figurez-vous ce que serait notre littérature moderne, notre pensée moderne, si l'on en retranchait l'histoire de ces conciles, de ces ordres religieux et de ces Papes qui, pendant mille ans, ont gouverné par des bulles ce monde, que les vieux Romains ne retenaient qu'à peine sous le joug avec leurs empereurs et leurs légions <sup>3</sup>. »

Sans doute, il y eut, dans ce mouvement, des heurts pénibles, des mouvements de recul et de lamentables défaillances. Les hommes de ce temps péchèrent gravement, tantôt par une

1. E. LAVISSE, *Vue générale sur l'histoire politique de l'Europe, avant-propos*, p. vii.

2. *Revue des Deux-Mondes*, 13 décembre 1886. *L'entrée en scène de la papauté* par E. LAVISSE, p. 843.

3. SILVESTRE DE SACY, Préface aux *Lettres de saint François de Sales*, p. vi-ix, Paris, 1803.

exubérance de fougue passionnée, tantôt par un idéalisme naïf et par un imprudent oubli des droits de la critique. Autour de saint François d'Assise et de saint Louis, il semble bien qu'on cherche encore trop à trancher les questions intellectuelles par l'autorité d'Aristote et les questions politiques et religieuses par la peur du bûcher. Mais se plaindre que la transformation n'ait pas été plus rapide, serait méconnaître les lois du développement des idées et des institutions humaines.

Ce que l'histoire de nos jours a pleinement révélé, c'est que l'Eglise ne cessa jamais de veiller sur ces abus et de les réprimer avec une patience invincible. En des pages brillantes, M. Taine a décrit ce rôle de l'Eglise éducatrice du monde barbare. « Pendant plus de cinq cents ans, l'Eglise sauve ce qu'on peut encore sauver de la culture humaine. Elle va au-devant des barbares ou les gagne aussitôt après leur entrée... Devant l'évêque en chape dorée, devant le moine vêtu de peaux, le Germain converti a peur : la divination vague d'un *au-delà* mystérieux et grandiose, le sentiment obscur d'une justice incon nue, le rudiment de conscience qu'il avait déjà dans ses forêts d'Outre-Rhin, se réveille en lui par des alarmes subites, en demi-visions menaçantes. Au moment de violer un sanctuaire, il se demande s'il ne va pas tomber sur le seuil, frappé de vertige ; il s'arrête, épargne la terre, le village, la cité qui vit sous la sauvegarde du prêtre. D'autre part, parmi les chefs de guerre aux longs cheveux, à côté des rois vêtus de fourrures, l'évêque mitré et l'abbé au front tondu siègent aux assemblées ; ils sont les seuls qui tiennent la plume, qui savent discourir. Secrétaires, conseillers, théologiens, ils participent aux édits, ils ont la main dans le gouvernement, ils travaillent par son entremise à mettre un peu d'ordre dans le désordre immense, à rendre la loi plus raisonnable et plus humaine, à rétablir ou à maintenir la piété, l'instruction, la justice, la propriété et surtout le mariage... Dans ses églises et dans ses couvents, l'Eglise conserve les anciennes acquisitions du genre humain, la langue latine, la littérature et la théologie chrétiennes, une portion de la littérature et des sciences

Vices de cette époque : crauté, mœurs barbares

Comment l'Eglise a lutté contre ces vices pendant cinq siècles.

païennes, l'architecture, la sculpture, la peinture, les arts et les industries qui servent au culte, les industries plus précieuses qui donnent à l'homme le pain, le vêtement et l'habitation, surtout la meilleure de toutes les acquisitions humaines et la plus contraire à l'humeur vagabonde du barbare pillard et paresseux, je veux dire l'habitude et le goût du travail. Au pain du corps ajoutez celui de l'âme, non moins nécessaire ; car, avec les aliments, il fallait encore donner à l'homme la volonté de vivre, ou tout au moins la résignation qui lui fit tolérer la vie. Jusqu'au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, le clergé s'est trouvé presque seul à la fournir. Par ses innombrables légendes de saints, par ses cathédrales et leur structure, par ses statues et leur expression, par ses offices et leur sens encore transparent, il a rendu sensible « le royaume de Dieu », et dressé le monde idéal au bout du monde réel, comme un magnifique pavillon d'or au bout d'un enclos fangeux... Pendant plus de douze siècles, le clergé a nourri les hommes de cet idéal, et, par la grandeur de sa récompense, on peut estimer la profondeur de leur gratitude. Ses Papes ont été pendant deux cents ans les dictateurs de l'Europe. Ne croyons pas que l'homme soit reconnaissant à faux et donne sans motif valable ; il est trop égoïste et trop envieux pour cela. Quel que soit l'établissement, ecclésiastique ou séculier, quel que soit le clergé, les contemporains qui l'observent pendant quarante générations ne sont pas de mauvais juges : ils ne lui livrent leurs volontés et leurs biens qu'à proportion de ses services, et l'excès de leur dévouement peut mesurer l'immensité de son bienfait<sup>1</sup>.

Le présent volume n'aura pas à raconter le plein triomphe de l'esprit chrétien sur le monde barbare. Les cinq siècles qui feront l'objet de notre étude ne nous montreront que l'élaboration patiente, douloureuse, et parfois tragique, de cet idéal de la Chrétienté, que l'Eglise poursuivit à travers tant de vicissitudes.

<sup>1</sup> H. TAIXE, *Les origines de la France contemporaine, l'ancien régime*, p. 4-9.

Trois sortes d'ouvriers travaillèrent à cette œuvre : des Papes, des Evêques et des Princes chrétiens.

Trois sortes d'ouvriers collaborèrent à l'édifice du Moyen Age :

Il s'agissait avant tout de fortifier l'Eglise dans son centre : ce fut la première tâche. Elle s'imposa aux préoccupations des Papes, en particulier de saint Grégoire le Grand <sup>1</sup>.

les Papes,

La puissance du Saint-Siège une fois solidement établie, l'Eglise put sans péril rayonner, par ses missionnaires, dans le monde barbare. Ce fut la mission de ces grands Evêques qui, non seulement « firent la France », comme on l'a dit, mais aussi l'Angleterre, l'Allemagne et les autres nations « ainsi que des abeilles font leur ruche » <sup>2</sup>. Le type de ces évêques missionnaires est l'apôtre de la Germanie, saint Boniface.

les évêques,

Quand les peuples barbares furent convertis, l'Eglise s'appliqua à grouper les nations chrétiennes en une vaste et puissante Fédération, qui s'appela la République chrétienne ou la Chrétienté. Dans cette œuvre, les Papes et les évêques furent secondés par les princes chrétiens, dont le plus grand fut Charlemagne.

les princes chrétiens.

Au moment où ces trois œuvres paraissaient définitivement accomplies, le démembrement de l'empire carolingien et les bouleversements politiques et sociaux qui s'ensuivirent au cours des ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, amenèrent une crise religieuse dont la Papauté eut beaucoup à souffrir. Mais Dieu n'abandonna pas son Eglise. Aux heures les plus sombres de cette crise, on vit se dresser la haute et majestueuse figure du Pape saint Nicolas I<sup>er</sup>, qui affirma les droits du Saint-Siège avec une autorité souveraine ; et c'est sous le plus humilié des pontificats que fut restaurée la grande œuvre de Charlemagne : l'indigne Jean XII

La crise des ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles et le Saint-Empire.

1. Cet affermisssement de l'Eglise en son centre, cet accroissement de puissance temporelle de la Papauté fut plutôt le résultat d'événements providentiels que d'un dessein prémédité des Papes. Saint Grégoire le-Grand, en abordant le souverain pontificat, est effrayé de la responsabilité qui lui incombe et son premier mouvement est d'en écarter le fardeau.

2. Cette parole « ce sont les évêques qui ont fait la France comme les abeilles font leur ruche » est souvent attribuée à l'historien protestant Gibbon. Il n'en a écrit que la première partie : « ce sont les évêques qui ont fait la France ». C'est Joseph de Maistre qui a ajouté « comme les abeilles font leur ruche ». Cf. ГИБОН, *Hist. de la décadence et de la chute de l'empire romain*, trad. Guizot, VII, 19. De MAISTRE, *Principes génér. des constit. polit.*, LXV.



devint lui-même l'instrument de la Providence en rétablissant le Saint-Empire en la personne d'Otton I<sup>er</sup>. Cette puissante institution, en ressoudant l'alliance du Pape, des évêques et des princes chrétiens, devait, malgré bien des luttes pénibles, sauvegarder, en somme, pendant plusieurs siècles, l'unité politique de l'Occident, et, dans une certaine mesure, l'idéal de la Chrétienté.

---

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

### DES LES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS

I. — Le *LIBER PONTIFICALIS* est un recueil de biographies des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Etienne V (+891). Au point de vue de l'autorité historique, on peut le diviser en deux parties. La plus ancienne, qui va jusqu'en 530, est l'œuvre d'un clerc de Rome contemporain de Boniface II (530-532) : elle est peu sûre et contient beaucoup d'anachronismes et de détails de pure invention. Ce travail a été complété à partir du VI<sup>e</sup> siècle par des auteurs inconnus, qui ont écrit généralement à des dates très rapprochées de la mort du pontife dont ils donnent la biographie. Quelques rédacteurs, en complétant la collection, se permettaient de remanier les biographies antérieures. Malgré tout, cette seconde partie constitue un document historique de premier ordre. Deux éditions savantes du *Liber Pontificalis* ont été données. Celle de Théodore Mommsen, qui fait partie des *Monumenta Germaniæ historica*, ne va que jusqu'au Pape Constantin (+715) ; elle est faite à un point de vue purement et exclusivement critique. Celle de Mgr Duchesne (2 vol. in-4<sup>o</sup>, Paris, Thorin, 1886-1892) est complète et enrichie d'une Introduction et de nombreux éclaircissements historiques.

II. — Les *REGESTA PONTIFICUM ROMANORUM* (4 vol. in-4<sup>o</sup>, Berlin, 1874-1888), entrepris par Ph. Jaffé et A. Potthast, lorsque ces deux savants se séparèrent de la société des *Monumenta Germaniæ* à la suite de difficultés avec Pertz, donnent, année par année et jour par jour, les extraits les plus importants des actes de la chancellerie pontificale, critiqués et annotés, avec références aux collections qui contiennent les documents en entier.

III. — L'ouvrage de Mansi, *SACROBUM CONCILIORUM NOVA ET AMPLISSIMA COLLECTIO* (31 vol. in-f<sup>o</sup>, Florence et Venise, 1759-1798) est,

malgré ses défauts, ses répétitions et quelque désordre dans la disposition des pièces, la collection la plus riche que nous possédions sur les Conciles. Mais elle ne va que jusqu'en 1439 et n'a pas de table des matières. Une réédition, entreprise par l'éditeur Welter, au moyen du procédé anastatique, comprendra 10 à 12 volumes de *Continuation et Tables*. Les autres collections de Conciles sont celles de Labbe et d'Hardouin.

IV. — LES *MONUMENTA GERMANICAE HISTORICA*, entrepris en 1824, sous la direction de C.-H. Pertz, hanovrien, et dont la publication se poursuit, comprennent six sections : 1 *Scriptores*, 2 *Leges*, 3 *Diplomata*, 4 *Epistolae*, 5 *Antiquitates*, 6 *Auctores antiquissimi*. L'information et l'habileté technique des éditeurs des *Monumenta Germaniae* laissent peu à désirer.

V. — LA *PATROLOGIE LATINE* et la *PATROLOGIE GRECQUE* de l'abbé Migne, « un des polygraphes et des compilateurs les plus extraordinaires que mentionne l'histoire de l'érudition » (Ch.-V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, p. 399), ne comprennent pas seulement des textes de Pères, mais la réimpression de très nombreux documents de toutes sortes, lettres, diplômes, annales, histoires, etc., ordinairement empruntés aux éditions des Bénédictins. La *Patrologie latine* comprend 221 vol. in-4°, dont quatre volumes de tables. La *Patrologie grecque* a 161 tomes en 166 volumes. Une table en a été donnée par D. Scholarios (Athènes, 1883, in-4°).

VI. — LES *ACTA SANCTORUM*, entrepris par le P. Rossweyde et poursuivis par le P. Jean Bolland au xvii<sup>e</sup> siècle, comprennent actuellement 67 vol. in-f°. Le monde savant est unanime à reconnaître les mérites de ce recueil « de critique aussi hardie et honnête que possible » (Langlois, *Manuel*, p. 292). Les éditeurs ont recueilli, à titre de matériaux, toutes les légendes qu'ils ont rencontrées, de telle sorte que le Président actuel des Bollandistes, le P. de Smedt, a pu dire : « Si les Bollandistes croyaient positivement à tous les miracles et à toutes les révélations qu'ils publient, il n'y aurait pas d'hommes d'une crédulité plus robuste »<sup>1</sup>. La publication des *Acta sanctorum* est complétée par la revue trimestrielle *Analecta bollandiana*.

VII. — LE *RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE*,

1. Cf. de Smedt, *Des devoirs des écrivains catholiques*. Bruxelles, p. 16.



entrepris au xviii<sup>e</sup> siècle par Dom Martin Bouquet, religieux bénédictin de Saint-Maur, qui en publia les huit premiers volumes (1737-1752), fut continué jusqu'au tome XIII par des religieux de son Ordre. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en poursuit la publication. 23 vol. in-f<sup>o</sup>.

VIII. — L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE, commencée par Dom Rivet au xviii<sup>e</sup> siècle, a également passé du patrimoine des Bénédictins à celui de l'Institut. Il existe une table générale des treize premiers volumes par C. Rivain, Paris, Palmé, 1875, in-4<sup>o</sup>.

IX. — Les CAPITULARIA REGUM FRANCORUM (additæ sunt Marculfi monachi et aliorum formulæ), 2 vol. in-f<sup>o</sup> d'Eugène Baluzo (Paris, 1677), doivent être complétés et contrôlés par les *Capitularia regum francorum* de Boretius, Hanovre, 1881, et par les *Formulæ de Zeumer*, Hanovre, 1882.

X. — Les SCRIPTORES RERUM ITALICARUM de Muratori, « le père de la critique historique italienne », en 27 vol. in-f<sup>o</sup> (Milan, 1723-1751) constituent, suivant M. Langlois, « le plus beau et le plus homogène des recueils nationaux du même genre » (*Manuel de bibli. hist.*, p. 328).

XI. — Le CORPUS SCRIPTORUM HISTORIÆ BYZANTINÆ, édité à Bonn, de 1828 à 1897, en 50 vol. in-8<sup>o</sup>, est connu sous le nom de Byzantine de Bonn ou de Byzantine de Niebuhr. Mais le grand historien n'a fait que surveiller pendant les dernières années de sa vie les premiers volumes de cette collection, qui n'a pas remplacé la *Byzantine du Louvre* (*Byzantinæ historiæ scriptores varii*, 47 vol. in-f<sup>o</sup> avec Introduction de Labbe. Paris. 1648-1711).

XII. — Le GLOSSARIUM AD SCRIPTORES MEDIE ET INFIMÆ LATINITATIS, de du Cange (Paris, 1678, 3 vol. in-f<sup>o</sup>. Edition Favre, Paris, 1883-1887, 1<sup>er</sup> vol. in-4<sup>o</sup>), n'est pas, en dépit de son titre, un travail lexicographique sur le latin du Moyen Age ; « c'est une encyclopédie des choses du Moyen Age, suivant l'ordre alphabétique des mots latins qui servent à les désigner » (Langlois, *op. cit.*, 306).

XIII. — L'ORIENTS CHRISTIANUS de Le Quien (3 vol. in-f<sup>o</sup>, Paris, 1740), et la BIBLIOTHECA ORIENTALIS, de Simon Assemani (1 vol. in-f<sup>o</sup>, Rome, 1719-1728) sont pleins de renseignements précieux sur l'histoire et les institutions religieuses de l'Orient.

XIV. — L'ANCIENNE ET NOUVELLE DISCIPLINE DE L'ÉGLISE, du P. Thomassin, de l'Oratoire (Paris, 1678), reste, malgré beaucoup de tra-

vaux récents sur le même sujet, le plus précieux travail d'ensemble sur la question.

XV. — LA BIBLIOTHECA MEDIÆVI DE POTTHAST (2 vol. in-8°, Berlin, 1895-1896) donne la liste méthodique et alphabétique de toutes les collections de Chroniques du Moyen Age, avec indication des manuscrits, des éditions, des traductions et des commentaires

Pour les ouvrages et articles de Revue sur des personnages ou sur des questions spéciales, on ne peut que s'en référer à l'important travail de M. l'abbé Ulysse Chevalier, RÉPERTOIRE DES SOURCES HISTORIQUES DU MOYEN AGE. La première partie, ou *Bio-bibliographie* (Paris, 1903, 2<sup>e</sup> édition) renseigne sur les hommes; la seconde partie, ou *Topo-bibliographie*, renseigne sur les lieux, les événements et les institutions (Paris, 1894-1906). Une troisième partie aura pour titre : *Dictionnaire des auteurs du Moyen Age*.

On trouvera au bas des pages l'indication des ouvrages plus spéciaux qui ont été utilisés dans le présent volume.

# HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

---

## PREMIÈRE PARTIE

l'Église dans son centre.

---

### CHAPITRE PREMIER

DE LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT A L'AVÈNEMENT  
DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

(476-590)

Le 23 août 476, un officier des gardes, l'Hérule Odoacre, détrôna le dernier empereur romain, Romulus Augustule, fit conduire le monarque dégradé dans la villa de Lucullus, et se proclama, avec l'assentiment du Sénat, roi d'Italie. Cette révolution de palais ne parut pas émouvoir beaucoup les populations de Rome et de la péninsule<sup>1</sup>. Le peuple ne regretta pas le bel empereur<sup>2</sup>, qui portait les noms glorieux du fondateur de Rome et du fondateur de l'Empire. Il accepta le barbare, qui lui promit la paix et la tolérance, et qui tint à

Chute de l'em-  
pire romain ;  
avènement  
d'Odoacre, roi  
des Hérules.  
(476).

1. Le Nain de Tillemont ne parle de Romulus Augustule que dans son histoire d'Odoacre : « Nous sommes obligés, dit-il, de mettre trois empereurs romains sous le titre d'un prince barbare, et d'un barbare dont on ne connaît pas même le pays et la nation. Mais ces empereurs sont Glycère, Népos et Augustule, qu'on peut dire être comme inconnus, ou n'être connus que pour avoir enseveli avec eux l'empire romain dans l'Occident. » (Le Nain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, Paris, 1733, t. VI, p. 422.)

2. *Pulcher erat*, « il était beau », dit l'auteur anonyme publié par Valois, *Rerum francarum*, t. III, in-folio, Paris, 1646-1658. Le même témoignage est donné par Procope, Migne, *Patr. greco.*, t. CXXXVII, et *Corpus scriptorum historiarum byzantinæ*, Bonn, 1828-1897. « On loue la beauté de ce prince, dit Tillemont, et c'est l'unique, mais pitoyable éloge, qu'on donne au dernier des empereurs » *Hist. des emp.*, t. VI, p. 434.).

peu près ses promesses. Cinquante ans plus tard seulement, Marcellin fit mention pour la première fois de l'événement du 23 août 476 dans sa Chronique <sup>1</sup>, comme s'il eût fallu un demi-siècle aux historiens pour s'apercevoir qu'un grand changement s'était alors produit dans l'organisation politique de l'Occident.

Une pareille révolution avait en réalité une immense portée historique. Désormais Rome ne devait plus voir un empereur résider dans ses murs ; les insignes impériaux ne devaient plus y reparaitre qu'avec Charlemagne. D'autre part, la situation de l'évêque de Rome, qui n'avait cessé de grandir depuis Constantin, devenait prépondérante. Le fantôme même d'un Augustule ou d'un Olybrius portait avec lui le souvenir et le titre de la majesté impériale, et limitait légalement, aux yeux des vieux Romains formalistes, le pouvoir pontifical. Le nouveau maître de Rome et de l'Italie, qui, gauche et comme honteux de son succès, n'osait revêtir la toge triomphale brodée d'or des *imperatores* <sup>2</sup> et renvoyait à Zénon, empereur d'Orient, les insignes de la dignité souveraine, ne pouvait avoir un tel prestige.

La Papauté avait d'ailleurs besoin, en ce moment, de s'affermir plus que jamais dans la Ville éternelle. A l'heure même où l'Empire tombait, de tous les côtés de l'Europe, de la Germanie, de l'Espagne, des Gaules, de la Grande-Bretagne, de tant de pays que les missionnaires avaient déjà visités, mais dont les chrétientés venaient d'être décimées par les invasions et par l'hérésie arienne, des appels déchirants se faisaient entendre, demandant de nouveaux apôtres.

Mais pour se livrer sans péril à cette œuvre d'expansion nouvelle, l'Église devait d'abord s'épurer de plus en plus dans son centre et se relier de plus en plus étroitement à son chef suprême, le pontife romain. Cette double tâche fut l'objet des préoccupations constantes des Papes. A partir de ce moment, ils la poursuivirent sans défaillance et simul-

1. MARCELL., *Chronicon*. Edition Mommsen, dans les *Monumenta Germanicæ Historica, auctores antiquissimi*, t. IX, p. 91.

2. Sur le costume impérial et les ornements fastueux qui y avaient été ajoutés dans les derniers temps de l'empire, v. R. CASAT, ou *incol imperator dans le but. des ant. grecques et romaines*, de BARBERIS et SACCO, t. III, 4<sup>e</sup> partie, p. 436. 427.

Partie histo-  
rique de cet  
ouvrage.

Si l'on veut pour  
plus de détails  
sur l'histoire  
de ce centre.

tanément avec l'œuvre de l'évangélisation des peuples païens<sup>1</sup>.

Avant de commencer le récit de ces longs efforts, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la ville de Rome et sur la situation faite à ses pontifes, à ses prêtres et à son culte par leur contact avec le monde barbare.

Deux auteurs de cette époque nous fournissent des renseignements d'une précision et d'un relief incomparables sur la situation du monde chrétien à la fin du v<sup>e</sup> siècle. Ce sont l'évêque gallo-romain Sidoine Apollinaire et un humble moine du Norique inférieur, l'auteur de la précieuse *Vie de saint Séverin*, Eugippe.

Caius Sollius Apollinaris Sidonius, né à Lyon vers 430, mort à Clermont en 482, fils d'un préfet impérial, préfet de Rome lui-même, comte, patrice, gendre de l'empereur Avitus, honoré de son vivant d'une statue sur le Forum de Trajan, est un des personnages les plus considérables de cette période. Après une vie mouvementée dans le monde, il entra dans les ordres sacrés, se dévoua, comme évêque, en 470, à l'évangélisation d'un pays demi-barbare, à Clermont en Auvergne, et y montra tant de vertus que l'Eglise ne tarda pas à le placer sur ses autels. Nul témoignage n'est plus autorisé que le sien dans la description de la ville de Rome ; les découvertes les plus récentes en ont démontré la parfaite exactitude<sup>2</sup>.

Rien n'est changé dans l'aspect extérieur de la ville et de ses principaux monuments. Les barbares n'ont presque rien détruit. Ils se sont contentés de piller<sup>3</sup>.

1. Dans ce premier chapitre, nous ne nous occuperons qu'incidemment du gouvernement des Papes en ce qui concerne la discipline ecclésiastique, le culte chrétien ou la répression des hérésies existantes. C'est là l'objet de l'histoire ancienne de l'Eglise. Nous ne nous préoccuperons ici de l'action des Papes qu'en tant que cette action a préparé directement le Moyen Age. Nous aurons à parler plus loin des relations du Saint-Siège avec les peuples barbares, en racontant l'histoire de chacun de ces peuples.

2. Sur S. Sidoine, voir TILLEMONT, *Mémoires*, t. XVI, p. 195-284.

3. « C'est un lourd anachronisme de parler d'une Rome détruite au v<sup>e</sup> ou

Tableau de la  
ville de Rome  
à la chute de  
l'empire : Té-  
moignages de  
Sidoine  
Apollinaire  
(450-482).

De brillants  
dehors ca-  
cheut des  
plâtes pro-  
fonces



« Cette ville, écrit Sidoine à un seigneur gaulois qu'il invite à venir à Rome, cette ville est le domicile des lois, le champ des arts libéraux, le palais des honneurs... Elle est toujours la cime du monde. Il n'y a d'étranger dans cette ville unique que celui qui veut rester barbare ou que l'esclavage retient loin de ses biens <sup>1</sup>. » Le sénat promulgue toujours ses lois suivant les anciens rites, scrupuleusement observés <sup>2</sup>. Les gigantesques thermes impériaux continuent à fournir aux Romains leurs lieux de réunion les plus recherchés <sup>3</sup>. Les rues sont toujours animées par les costumes de l'antiquité. Aux jeux du cirque, le peuple se passionne toujours pour les quatre couleurs des concurrents : le blanc, le bleu, le vert, le rouge <sup>4</sup>.

Mais hélas ! tout cela n'est qu'une façade brillante et trompeuse. Misère, immoralité, superstition, telles sont les plaies profondes de la Rome du v<sup>e</sup> siècle livrée aux barbares.

Première  
plais : La mi-  
sière.

« Depuis la fin des Antonins, dit un historien bien informé sur cette époque, des révolutions militaires presque incessantes, un égoïsme effréné, des rapines impunies, le mépris du travail libre et la plaie hideuse de l'esclavage dévoraient les ressources de la vie économique <sup>5</sup>. Le gouvernement demandant ses principales ressources à l'impôt foncier, l'agriculture fut délaissée. On laissa en friche des provinces entières. La Campanie, qui n'avait pas été ravagée, ni même traversée par les barbares, comptait 120.000 hectares où ne se trouvaient ni une chaumière, ni un homme. Les mines, qui avaient été enlevées à l'administration privée ou municipale, et attribuées au fisc et même au domaine privé des empereurs, s'épuisèrent <sup>6</sup>. Le métal manquant au numéraire, la valeur du capital augmenta. Dès lors, l'usure devint la grande

même au vi<sup>e</sup> siècle. L'antique Rome ne fut détruite que par le lent travail des siècles postérieurs, y compris la Renaissance » (Guisar, *Hist. de Rome et des Papes au Moyen Âge*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 100).

1. SIDOINE, I, *ep.* 6, *ad Eutropium*. MIGNE, P. L., t. LVIII, col. 435. M. G. H. *Auct. antiquiss.*, VIII, p. 9.

2. MIGNE, *ibid.*, col. 439. M. G. H. *ibid.*, p. 11, 12.

3. MIGNE, *ibid.*, col. 734. M. G. H. *ibid.*, p. 261.

4. *Mucunt colores, albus vel venetus, rubeus rubensque*. MIGNE, col. 739. M. G. H. *ibid.*, p. 257.

5. P. ROTHON et D. DELAUNAY, *Les institutions de l'ancienne Rome*, 3 vol. in 18, PARIS, 1863-1888, t. III, p. 307.

6. MISGOULET, *Les institutions politiques des Romains*, t. II, p. 232-233.

industrie et la grande calamité. En trois années, l'intérêt doublait la dette. Les riches devenaient toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres. Plus que jamais le cirque était le champ classique où retentissait le cri du peuple demandant du pain. En passant devant l'antique monument, Sidoine avait peur d'entendre, disait-il, le cri terrible de la misère du peuple romain <sup>1</sup>.

Et ce n'était point là encore le plus grand mal. A la plaie de la misère se joignait celle de l'immoralité.

Ce monde qui n'avait qu'une haine, celle de la pauvreté <sup>2</sup>, semblait n'avoir qu'un amour, celui du plaisir. Si le gallo-romain Sidoine Apollinaire, en passant auprès du cirque, redoutait d'entendre le cri de l'indigence, il craignait d'ouïr celui de la luxure en s'approchant des thermes impériaux. Il nous fait savoir que Consentius, son ami, veillait à ne fréquenter que les bains de Rome où la pudeur était respectée. « Si nous revivons par la pensée cette époque, dit Niebuhr, un sentiment pénible viendra se mêler à notre admiration : les vertus faisaient bon ménage avec les vices les plus redoutables : mépris absolu et inconscient du droit d'autrui, avarice et parfois rapacité, séparation tranchée des classes, qui donnait naissance à une cruauté inhumaine, non seulement envers les esclaves et les étrangers, mais envers les citoyens même <sup>3</sup>. » Claudius Rutilius, le préfet païen de Rome en 417, adressait à la Ville éternelle, en la quittant pour retourner en Gaule, une invocation sympathique où il unissait à la déesse Rome la déesse Vénus <sup>4</sup>.

Les superstitions, qui ne prospèrent jamais mieux qu'aux époques de décadence, florissaient à Rome, à la fin du v<sup>e</sup> siècle, sous des formes multiples : superstitions païennes survivant à la foi aux dieux de l'Olympe, superstitions importées de l'Orient, superstitions populaires nées spontanément de la cré-

Deuxième  
pièce :  
l'immoralité.

Troisième  
pièce :  
su, erstitio.

1. *Veretur ne famem populi romani theatralis caveat fragor insonet.* MICHÉ, t. LVIII, col. 465. M. G. H. *Auct. antiquiss.*, t. VIII, p. 16.

2. « Dans cette Rome impériale, écrit Théodore Mommsen, la pauvreté n'était pas seulement la pire des hontes et le dernier des crimes : c'était la seule honte et le seul crime » (Cité par GRISAR, *Hist. de Rome et des Papes au Moyen Age*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 153).

3. Cité par GRISAR, *Histoire de Rome et des Papes au Moyen Age*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 153.

4. CLAUDIUS RUTILIANI, *De reditu suo*, I. I, v. 47 et s., édit. Muller, 1870, p. 2.

dulité, de l'intérêt ou de la peur. « A la fin de l'Empire, dit M. Gaston Boissier, le paganisme est mort ou va mourir<sup>1</sup>. » La critique d'Evhémère, adoptée par les stoïciens, popularisée à Rome par les ouvrages d'Ennius, et souvent utilisée par les apologistes chrétiens, avait beaucoup contribué à détruire la foi à la religion païenne ; et les défenseurs du paganisme eux-mêmes y contribuèrent parfois en essayant de défendre leurs dieux du reproche d'immoralité par des interprétations allégoriques. Mais « un tel état de scepticisme, dit un grand connaisseur de la Rome antique, Joachim Marquardt, ne pouvait durer ; car, s'il est au fond de l'âme humaine un sentiment ineffaçable, c'est à coup sûr celui de ses rapports avec la Divinité. Les besoins religieux n'étaient pas satisfaits ; il fallut leur chercher de nouveaux aliments. Les tendances en ce sens se manifestèrent chez les savants comme chez les simples<sup>2</sup> ». La politique romaine donnait l'hospitalité à toutes les religions ; elle favorisa une sorte d'éclectisme mythologique et religieux, qui fit affluer en Italie, sous l'Empire, les cultes et les fétichismes de tout l'univers. « Telle province, dit Pétrone, est si peuplée de divinités qu'il est plus facile d'y rencontrer un dieu qu'un homme<sup>3</sup>. »

Le culte de  
l'empereur et  
de Rome.

La première de ces idoles était l'Empereur. Le culte de Rome et d'Auguste avait, dans la plupart des villes, ses temples et ses prêtres municipaux et, de plus, ses associations religieuses. « Il tendait à devenir la religion universelle du monde civilisé, religion tout extérieure, si l'on veut, mais partout présente, attirant à elle les hommages des municipes, pénétrant enfin, par la propagande active des sociétés d'*augustales*, jusque dans les couches profondes de la société<sup>4</sup>. »

Sans doute, dans les derniers temps de l'Empire, le culte des empereurs avait perdu de son prestige ; mais le culte de Rome persistait. « Ecoute-moi, ô Rome, mère des hommes et

1. GASTON BOISSIER, *La fin du paganisme*, 2 vol. in-8°, Paris, 1891, t. II, p. 497, conclusion.

2. J. MARQUARDT et MOMMSEN, *Manuel des institutions romaines*, t. XII, p. 89.

3. S. REINACH, *Manuel de philologie classique*, d'après le *Triennium philologicum* de W. FRIEDR., Paris, 1880, p. 351. Cf. A. DUBOURCQ, *La christianisation des foules dans l'empire romain*, R. d'H. et de L. R., mai-juin 1899.

4. BOUGRÉ-LECLERCQ, *Institutions romaines*, p. 556. Cf. BAUBIER, *Le culte des empereurs romains*.



mère des dieux ! » s'écriait Claudius Rutilius au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>. A la fin du même siècle, un décret de Théodoric appelait encore Rome « la ville très sainte », *sanctissima urbs* <sup>2</sup>. Cette superstition de la Ville éternelle était si puissante que les chrétiens avaient peine à s'en défendre. Le chrétien, ne fût-ce que par patriotisme, fidélité aux vieilles traditions, dont il ne se détachait qu'avec infiniment de douleur, conservait une sorte de respect religieux pour l'antique Rome. Et ce n'était pas seulement le fait des romains de race, comme Sidoine, c'était celui des chrétiens d'origine barbare. Fulgence, évêque de Ruspe, en Afrique, avait été un haut fonctionnaire du royaume vandale. Il vint à Rome en l'année 500. Sous son pauvre vêtement de moine, il se mêla aux foules, pour assister à des solennités publiques qui se donnaient sur le Forum. « Alors, dit son biographe, saisi d'admiration à la vue de ces temples, de ces arcs de triomphe et de ces monuments d'honneur, ses pensées s'élevèrent plus haut et il s'écria : « Que la Jérusalem céleste doit être belle, puisque la Rome terrestre a tant de splendeur <sup>3</sup> ! »

Parmi les cultes orientaux, c'est celui de Mithra ou du Soleil, qui semblait triompher. Il avait une sorte de baptême, une manière de communion, des purifications sanglantes. Julien l'Apostat lui avait donné une organisation ecclésiastique <sup>4</sup>. Autour de ce culte, et de bien d'autres, tels que celui de l'Adonis de Byblos, de la *Virgo cœlestis* de Carthage, et de la *Mater Magna* de Pessinonte, les superstitions populaires pullulaient. Chaque source avait sa fée, chaque localité son dieu tutélaire. Tel rite, telle formule avait une valeur sacrée aux yeux du peuple.

Les cultes  
orientaux.

En somme, la parole de Bossuet reste vraie ; malgré la con-

1. CLAUDIUS RUTILIUS. *De reditu suo*, édit. Muller, 1870, p. 2.

2. CASSIODORE. *Variarum*, lib. VI, n° 18. MICHX P. L., t. LXIX, col. 698. M. G. H., *Auct. antiquiss.*, t. XII, p. 190. « Le culte impérial garde une valeur religieuse. ce qui ne laisse pas d'être piquant alors que l'empire est tombé, qu'il n'y a plus d'Auguste en Occident et que Rome, plusieurs fois violée par les Barbares, est maintenant sujette du roi des Goths » A. DUPONCEAU, R. d'H. et de L. R., 1899, p. 257.

3. *Quam speciosa potest esse Hierusalem cœlestis, si sic fulget Roma terrestris!* — *Vita Fulgentii*. MICHX P. L., t. LXV, col. 131.

4. FRANZ CUMONT, *Les Mystères de Mithra*, un vol. in-8°, Paris, 1902. *Textes et documents saurés relatifs aux mystères de Mithra*, 2 vol. in-4, Bruxelles, 1896-1899.

servation de ses monuments, Rome avait décidément perdu son empire. « La vénération des dieux romains avait laissé des impressions profondes dans l'esprit du vulgaire », mais « la majesté du nom romain fut anéantie ; l'empire fut mis en pièces, et chaque peuple barbare enleva quelque partie de ses débris ; Rome même, dont le nom seul imprimait autrefois de la terreur, quand on la vit une fois vaincue, devint le jouet et la proie de tous les barbares <sup>1</sup>. »

## II

Idee générale  
du monde  
barbare  
d'après l'au-  
teur de la vie  
de saint Séve-  
rin.

De même que les œuvres de S. Sidoine Apollinaire nous renseignent sur la situation de l'Église en face du monde romain, la vie de saint Séverin, écrite peu de temps après sa mort par un de ses disciples, nous fournit les documents les plus précieux sur les rapports de l'Église avec les peuples envahisseurs.

On sait peu de chose sur la personne même de l'apôtre du Norique. Son humilité, dit-on, parvint à cacher aux plus intimes de ses disciples le secret de son origine. Mais « tout, dit Tillemont, nous fait supposer que Séverin était de race latine et de naissance illustre »<sup>2</sup>. Le désir de la perfection le fit passer de son pays dans les solitudes de l'Orient. Il en revint pour se fixer, par suite d'une révélation divine, dit son biographe, dans la vallée du Danube<sup>3</sup>. Il y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 482. La Providence le plaça ainsi sur le passage des grandes hordes barbares. C'est le récit de ses rapports avec ces peuples nouveaux, qui est pour l'histoire du plus haut intérêt. « Nous avons peu de saints dans l'antiquité, dit Tillemont, dont l'histoire soit plus assurée que celle de saint Séverin<sup>4</sup> ». « La vie de saint Séverin de Norique, dit M. Auguste Molinier, est un ouvrage précieux

<sup>1</sup> BOSSCAT, *Explication de l'Apocalypse*, ch. III, n° 9, édit. Lacuet, t. II, p. 390.

<sup>2</sup> André BACRILLANT, *Saint Séverin*, Paris, 1908, p. 39.

<sup>3</sup> « La Norique inférieure, où s'établit le saint, comprenait tous les pays qui sont le long du Danube, du côté du nord, depuis Passau jusqu'un peu au dessus de Vienne c'est à dire presque tout ce qu'il y a du duché d'Autriche à la droite et au delà du Danube à notre égard ». TILLEMONT, *Mémoires*, t. XVI, p. 168.

<sup>4</sup> TILLEMONT, *Mémoires*, t. XVI, p. 168.

pour nous ; il renferme mille renseignements sur la situation respective des Barbares et des Romains dans la partie orientale de l'Empire. On peut l'utiliser pour l'histoire de l'Italie et de la Gaule à condition de raisonner par analogie<sup>1</sup>. » Le récit de la vie de Séverin le montre en relations avec les Ruges, les Goths, les Suèves, les Hérules, les Alamans, les Turcilinges. Ses vertus, sa science, ses lumières surnaturelles, ses miracles, lui obtiennent le respect des plus farouches. Sur une parole du saint, des chefs barbares se détournent de leur route, mettent fin à un pillage, épargnent un monastère. On le voit intervenir dans les conflits qu'ont les barbares entre eux. Dieu lui révèle parfois leur avenir. « Un jour, raconte son biographe, il vit entrer dans sa cabane, sous un vêtement des plus grossiers, un jeune homme de très haute stature. Comme le jeune barbare, de peur de heurter le toit de la pauvre hutte, se tenait incliné devant le saint, Dieu révéla à celui-ci les destinées glorieuses de l'étranger. Après s'être entretenu un moment avec lui : « Va, lui dit-il, dirige-toi vers l'Italie ; toi qui portes aujourd'hui ces humbles vêtements de peaux de bêtes, tu feras un jour des largesses aux plus grands »<sup>2</sup>. Ce barbare était Odoacre. Le vainqueur de Romulus Augustule garda toujours de cette entrevue avec le saint du Norique un respect religieux pour les choses saintes. Il vœua à Séverin une particulière estime. Lorsque, après la mort de l'apôtre, il transporta en Italie les populations du Norique, Odoacre voulut respecter un désir suprême de son saint ami, qui lui avait demandé que ses restes ne fussent jamais séparés de son peuple. Le corps vénéré de saint Séverin fut déposé dans une villa d'Italie, *Mons Feletus*, qu'on n'a pu identifier exactement, puis, de là, quelques années plus tard, dans cette villa même de Lucullus, où, relégué par Odoacre, venait de mourir le dernier empereur romain, Romulus Augustule<sup>3</sup>.

Les barbares se montrent susceptibles de recevoir l'influence de la sainteté, mais réfractaires à une œuvre d'évangélisation et de civilisation chrétienne.

1. AUGUSTE MOLINIER, *Manuel de bibliographie historique, les sources de l'histoire de France*. Paris, 1901, t. I, p. 410. M. Hermann Sauppe a publié en 1877, dans les *Monumenta Germaniae historica, auct. antiquiss.*, t. I, une nouvelle édition critique de la *Vita Severini*. Elle diffère d'ailleurs très peu de l'édition des Bollandistes (*Acta Sanctorum*, VIII Januarii), ainsi que le déclare le savant éditeur, M. G. H., t. I, p. xv. Cette vie se trouve aussi dans *Migne P. L.*, t. LXII, col. 1167-1199.

2. *Migne P. L.*, t. LXII, col. 1176.

3. Les disciples de S. Séverin transformèrent en couvent la villa de

Mais les barbares ne se montraient pas toujours aussi reconnaissants. On ne dit pas du reste que saint Séverin en ait converti un seul<sup>1</sup>. Telle coutume idolâtrique qui semblait à jamais extirpée, renaissait même parmi les chrétiens<sup>2</sup>; tel prince barbare, qui avait promis de respecter les choses saintes, était surpris pillant les biens des pauvres et des captifs<sup>3</sup>. « Un Ruge croit avoir perdu sa journée, a écrit un auteur ancien qui les connaissait bien, s'il n'a commis quelque mauvais coup ». « Véritables enfants, capricieux, cruels, pleins d'orgueil, dominateurs et fantasques, ces barbares s'irritaient pour un rien et poussaient la fureur jusqu'aux dernières extrémités. Impressionnables à l'excès, ils tremblaient aussi soudainement qu'ils avaient menacé. On les voyait passer sans transition de l'injure aux prières, astucieux et dissimulés, sachant cacher sous des dehors doux et doux les plus noirs desseins. Non qu'ils fussent toujours de mauvaise foi quand ils prenaient un engagement, mais incapables de résister à une tentation; immanquablement la convoitise était la plus forte<sup>4</sup>. » Le biographe de saint Séverin nous raconte l'histoire d'un certain roi des Ruges, Fava, et de sa femme Gisa, à qui le saint arrachait les plus belles promesses et qui ne les tenaient presque jamais<sup>5</sup>. C'est la mission qu'aura souvent à remplir la Papauté à l'égard des Barbares. Il faudra des siècles avant que les peuples nouveaux donnent au monde un saint Louis, roi de France, une sainte Elisabeth, reine de Hongrie, une sainte Adélaïde, impératrice d'Allemagne.

### III

intelligibles du  
côté de  
l'Orient.

Les grands obstacles que rencontrait l'Église dans la civilisation décadente du peuple romain se doublaient donc des

Lucullus. C'est le Pizofalcone actuel. « Le Saint et ses moines héritiers du luxe et de la magnificence de Lucullus, s'écrie le P. Grisar, voilà bien un tableau digne de celui de saint Benoît prenant possession de la ville de Nérou et de celui de saint Colomban s'établissant sur les thermes de Luxeuil! » (*Hist. des Papes*, t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 20).

1. FULBERT, *Mémoires*, XVI, 170.
2. *Bolland.*, 8 janvier, p. 488, § 19.
3. *Bolland.*, *ibid.*, p. 461, § 51.
4. André BAUBRILLANT, *Saint Séverin*, p. 23, 24.
5. *Bolland.*, 8 janvier, p. 492, § 30.

difficultés qu'elle aurait à attendre de la barbarie brutale des races nouvelles. Ils se compliquaient aussi des conflits interminables, que l'Orient, fécond en subterfuges suscitait, tantôt pour prolonger les subtiles ramifications des hérésies christologiques, tantôt pour dresser, en face de la Rome ancienne, découronnée de son empereur, les prétentions de la nouvelle Rome et de son fastueux *Basileus*<sup>1</sup>.

En vain le concile de Chalcédoine avait-il, en 451, proclamé la nécessité de *confesser un seul Seigneur en deux natures*, condamnant ainsi les deux erreurs de Nestorius et d'Eutychès; l'esprit de schisme et de révolte ne s'était pas tenu pour vaincu. En 481, l'astucieux Acace, patriarche de Constantinople, sous prétexte de cimenter la paix, avait rédigé, de concert avec Pierre Monge, patriarche d'Alexandrie, un nouveau symbole, dans lequel, tout en réprouvant Eutychès et Nestorius, on prétendait abroger le concile de Chalcédoine. En 482, l'intervention hautaine de l'empereur Zénon vint appuyer la révolte des deux patriarches. A la définition du IV<sup>e</sup> concile œcuménique, l'autocrate byzantin opposait son fameux Hénoticon (décret d'union), donnant force de loi à la confession d'Acace. L'édit impérial, loin d'apaiser les dissensions religieuses, ne fit que les accroître. Tandis que le Pape protestait contre l'abrogation du concile de Chalcédoine en excommuniant le patriarche de Constantinople, les partisans les plus ardents d'Eutychès aimaient mieux se séparer de leur chef Pierre Monge que de renier leur doctrine monophysite et prenaient le nom d'acéphales (sans tête), en attendant de se subdiviser en sectes multiples et insaisissables. Ce fut l'origine du *schisme acacien*. Même après la disparition de l'intrigant prélat, mort en 489, son nom devait servir de signe de ralliement à tous les ennemis de la foi catholique en Orient, jusqu'au célèbre Formulaire du pape Hormisdas qui, en 519, prononça contre Acace et ses partisans un solennel anathème.

Les Papes que la Providence amena à gouverner l'Église à cette époque se rendirent compte de la gravité de la situation. Parer aux plus pressants dangers, préserver le peuple chrétien

Quintuple mission des Papes :  
1. Purifier l'Église des

1. C'est le titre que se donnaient les empereurs de Constantinople.



derniers  
restes du pa-  
ganisme (abo-  
lition des  
Luperciales.)

2. Faire pré-  
valoir leur  
supériorité  
disciplinaire  
(Concile de la  
Palme).

3. Affermir  
leur autorité  
dogmatique  
(Formulaire  
d'Hormisdas).

4. Organiser  
l'administra-  
tion du patri-  
monne pontifi-  
cal (Règlement  
de saint Sym-  
maque).

5. S'entourer  
de nouveaux  
auxiliaires  
episcopaux  
(Les moines  
d'Occident).

des périls qui lui venaient de la corruption romaine, des incur-  
sions barbares et des empiètements byzantins, telle fut la pro-  
mière tâche, en quelque sorte défensive, des pontifes qui se  
succédèrent depuis la chute de l'empire romain jusqu'à l'avè-  
nement de saint Gélase. L'on vit ensuite quatre grands pon-  
tifes réaliser une œuvre plus positive : ce furent saint Gélase,  
saint Symmaque, saint Hormisdas et Pélage I<sup>er</sup>. Par l'abolition  
des Luperciales et par ses institutions liturgiques, saint Gé-  
lase porta le dernier coup aux coutumes païennes et renouvela  
la vie chrétienne ; dans le fameux concile de la Palme, saint  
Symmaque vit sa suprématie disciplinaire universellement re-  
connue ; par la formule célèbre connue depuis sous le nom de  
Formule d'Hormisdas, le Pape de ce nom affirma devant l'Orient  
comme devant l'Occident son autorité dogmatique suprême ; et  
Pélage I<sup>er</sup>, par l'organisation qu'il donna au patrimoine pontifi-  
cal, traça les règles que ses successeurs devaient suivre dans  
l'administration du domaine temporel du Saint-Siège. En même  
temps que ces grands événements s'accomplissaient, Dieu  
préparait, autour du Saint-Siège, comme une armée d'auxi-  
liaires pacifiques et courageux, par la fondation des moines  
d'Occident. Mais avant de raconter ces cinq glorieux épisodes  
de l'histoire de la Papauté, il nous faut faire le récit des pa-  
tientes efforts qui les rendirent possibles.

#### IV

6. Simplicius  
(468-483).

SIMPLICIUS<sup>1</sup>, qui occupa le siège apostolique de 468 à 483,  
et qui vit la chute de l'empire, paraît avoir uni à un grand  
sens pratique beaucoup de fermeté. Il se préoccupa avant tout  
d'organiser le service ecclésiastique, que les « tumultes »<sup>2</sup>  
barbares avaient si souvent troublé.

Il réorganisa  
le service des  
églises titu-  
laires et des  
basiliques.

Au v<sup>e</sup> siècle, le service religieux était célébré à Rome dans  
vingt-cinq églises, dites presbytérales. C'était ce qu'on appe-  
lait des « titres » *tituli*, auxquels des prêtres étaient spéciale-

1. Il était originaire de Tibur et fils de Castin, dit le *Liber Pontif.*, I, 240.

2. On sait que les Romains appelaient *tumulte* l'état de siège déclaré à l'occasion des attaques soudaines qui mettaient l'Etat en péril.

ment attachés. Ce nombre de 25 *tituli* devait rester fixe jusqu'à l'an mille.

Mais, autour de ces églises titulaires, s'élevaient, soit à l'intérieur de Rome, soit dans la campagne romaine, un nombre considérable de bâtiments cultuels, de chapelles funéraires de monuments élevés en l'honneur des martyrs. C'est là que les chrétiens aimaient à aller demander la force de pratiquer, au milieu des scandales de la Rome païenne, les préceptes évangéliques.

C'était à Rome aussi qu'on venait, de tous les points du monde chrétien, vénérer les grands souvenirs que renfermaient les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Laurent <sup>1</sup>. On y accourait d'Afrique, avec saint Fulgence, d'Italie avec saint Paulin de Nole <sup>2</sup>, des Gaules avec saint Hilaire <sup>3</sup>, d'Irlande avec saint Magniscius, disciple de saint Patrice <sup>4</sup>. C'est là qu'on venait puiser, comme à sa source, l'esprit chrétien <sup>5</sup>. Or, les fréquentes incursions des barbares avaient amené des perturbations dans l'exercice du culte. Les catacombes, si vénérées du peuple chrétien, qui leur avait donné le nom de « cimetières des martyrs » <sup>6</sup>, avaient été gravement endommagées par l'ennemi ; l'insécurité des environs de Rome avait interrompu çà et là le culte liturgique traditionnel sur ces hypogées vénérables. D'ailleurs le clergé romain, qui ne comptait alors que des prêtres de paroisse, appelés prêtres titulaires ou cardinaux <sup>7</sup>, ne pouvait suffire au service de ces catacombes et des cimetières en plein air qu'on

1. Ce sont les trois basiliques que mentionne le *Liber Pontificalis*, dans la vie de saint Simplicius (468-483). *Lib. Pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 249.

2. *Migne*, P. L., t. LXXI, col. 235, 247, 332.

3. *Acta Sanctorum* des Bollandistes au 6 avril.

4. Bollandistes au 3 septembre.

5. Jean GUIRAUD, *Rome, ville sainte au v<sup>e</sup> siècle*, dans *R. H. et L. Rel.*, 1898, p. 55 et suiv.

6. C'est cette expression populaire de *cœmeteria sanctorum martyrum* qui a fait croire que les catacombes étaient toutes pleines de corps de martyrs. En réalité, l'immense multitude des corps qui y étaient ensevelis étaient ceux de simples chrétiens. Les corps des martyrs y étaient rares.

7. Cardinaux, c'est-à-dire attachés à une église, *incardinati*. Cette qualification donnée à tous les prêtres de paroisse n'a rien de commun avec ce que nous entendons par cardinaux, membres du Sacré Collège. C'est au v<sup>e</sup> siècle seulement que la basilique du Latran fut desservie par des évêques des environs de Rome. Ce fut l'origine des cardinaux-évêques, ou évêques suburbicaires. Cf. DUCHESNE, *Lib. Pontif.*, I, page 250, note.

avait construits tout auprès. Ces sanctuaires cimétériaux devenaient d'ailleurs un centre de culte pour les populations rurales du voisinage. En particulier le service des trois basiliques funéraires *extra muros*, Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Laurent, avait pris une grande extension. Simplicius organisa, pour ces trois basiliques, un service de semaine fourni par les prêtres de paroisse des titres voisins. Ils durent y venir à tour de rôle pour la préparation des fidèles aux sacrements de la pénitence et du baptême<sup>1</sup>. La psalmodie de l'office du chœur resta confiée à des moines qui résidaient dans le voisinage de ces basiliques.

Il règle l'emploi des revenus ecclésiastiques.

Simplicius se préoccupa avec non moins de zèle de la conservation et de l'administration des biens ecclésiastiques. Il régla que désormais quatre parts seraient faites des revenus des églises et des oblations des fidèles : la première part seulement reviendrait à l'évêque, les trois autres seraient employées à l'entretien des clercs d'ordre inférieur, aux œuvres de charité envers les pauvres et à l'entretien des églises, *ecclesiasticis fabricis*. Telle paraît être l'origine des biens de *fabrique*. Le mot *fabrica* signifiant construction, réparation, en vint à signifier le revenu destiné aux travaux de réparation et d'entretien, puis l'administration même de ce revenu<sup>2</sup>. « Il serait difficile, dit Thomassin, de dire au vrai quand on commença de partager entre quatre parties égales tout le revenu de l'Église... On fit bien le même emploi des biens de l'Église durant les trois ou quatre premiers siècles ; mais il ne paraît pas que les canons eussent ordonné ce juste partage en portions égales. Le

1. *Hic constituit ad Sanctum Petrum apostolum et ad Sanctum Paulum apostolum et ad sanctum Laurentium martyrem hebdomadas ut presbyteri manerent, propter penitentes et baptismum* (*Lib. Pontif.*, I, p. 249) la première édition du *Liber Pontificalis* porte... *propter baptismum et penitentiam petentibus*. Ce texte est un des plus importants pour l'histoire du sacrement de pénitence Rapproché d'un texte semblable dans la notice du Pape Marcel (*Lib. Pont.*, I, p. 164) et des témoignages apportés par Soerente et par Sozomène (*MEXX. P. G.*, t. LXVII, col. 613 et s. et 1457 et s. il nous permet d'établir que le ministère baptismal et pénitentiel dont il s'agit n'est que la préparation des catéchumènes au baptême et des pénitents à leur réconciliation publique, car la célébration du baptême et la réconciliation des pénitents requerraient alors, hors le cas de nécessité, la présence de l'évêque. Ces cérémonies s'accomplissaient dans une réunion générale et non par circonscription de paroisse. Cf. *L. Pontificalis*, I, p. 165.

2. Quant à l'institution du *conseil de fabrique*, elle n'apparaît pas avant le xiii<sup>e</sup> siècle. Un concile de 1287 règle la nomination de ses membres. *Journal de la Tour, Question d'histoire*, Paris, 1907, p. 27324-7.



pape Simplicie est peut-être le premier qui en ait parlé, quoi qu'il en parle comme d'un ancien usage <sup>1</sup>. »

Ces règles étaient-elles inobservées ? Le zélé pontife n'hésitait pas à sévir avec la dernière énergie, à faire rendre gorge aux délinquants, ceux-ci fussent-ils placés aux plus hauts degrés de la hiérarchie ecclésiastique. L'évêque d'Auffinium, Gaudentius, s'était permis d'aliéner des vases sacrés et de s'en approprier le prix. Simplicius fit rentrer dans le trésor les objets qui en avaient été indûment détournés, et comme, d'autre part, Gaudentius n'avait pas craint de faire des ordinations illicites, il lui enleva la puissance d'ordonner <sup>2</sup>. Même sanction fut appliquée à Jean, archevêque de Ravenne, qui s'était rendu coupable d'une faute semblable <sup>3</sup>.

Le successeur de Simplicius, Félix III <sup>4</sup>, issu d'une antique famille patricienne, la *gens Anicia*, défendit partout la cause de l'Eglise avec l'âme d'un apôtre et l'attitude d'un vrai romain de vieille race. Il appelait l'empereur Zénon son fils, et lui prodiguait les témoignages d'une paternelle affection, mais le jour où il constata l'obstination de l'empereur dans l'hérésie d'Acace, il lui écrivit : « La suprême puissance vous a été confiée sur les choses terrestres, mais avec le devoir de laisser les choses ecclésiastiques à ceux que Dieu a établis pour les gouverner. Laissez l'Eglise se mouvoir librement suivant ses propres lois, votre gouvernement ne peut qu'y gagner, et songez au compte que nous aurons à rendre là-haut de nos actions d'ici-bas » <sup>5</sup>.

Ce grand Pape, que son caractère et ses vertus auraient rendu capable de faire les plus grandes choses, fut réduit presque à l'impuissance par le malheur des temps. Son arrière-petit-fils, saint Grégoire le Grand, devait achever son œuvre <sup>6</sup>.

Saint Félix III  
(438-442).

Il revendique  
les droits de  
l'Eglise.

1 THOMAS-SY, *Ancienne et nouvelle discipline*, III<sup>e</sup> partie liv. II, chap. LXV. Edition André, tome VI, p. 571.

2 JAFFÉ, *Reg. Pont. rom.*, t. I, n<sup>o</sup> 570.

3 JAFFÉ, I, 583.

4 Ou Félix II, si l'on n'admet pas dans la liste des papes légitimes le Félix II, que le *Lib. Pont.* place entre le pape Libère et le pape Damase. Voir DECHESSE, *Lib. Pont.* Introduction, p. CLXXI, CXXV, et 209, note 17.

5 JAFFÉ, I, 612.

6. Félix III avait perdu sa femme étant diacre M. de Rossi a découvert et identifié l'épitaque de la noble épouse de saint Félix III. :

*Levite conjux Petronia, forma pudoris,  
Hic mea deponens sedibus ossa loco.*

Le pontificat de Félix III fut en effet troublé par l'invasion des Ostrogoths en Italie et par la persécution vandale en Afrique.

para-  
satis  
reforma-  
les.

C'est à l'automne de 488 que le roi des « Goths de l'Est », Théodoric, ayant rassemblé sur les bords du Danube tous les hommes de sa race, se dirigea vers l'Italie, à la tête d'une armée de deux cent mille combattants. « Il amenait avec lui, dit un écrivain du temps, tout un monde de barbares, ayant des chariots pour maisons, pillant et emportant tout ce qu'ils pouvaient saisir au passage <sup>1</sup> ». De l'automne de 489 à l'assassinat d'Odoacre par Théodoric en 493, ce ne furent que scènes de guerre et de dévastation. Rome cependant échappa au pillage. A Ravenne, l'évêque s'étant présenté au roi des Ostrogoths « avec un cortège de prêtres et de clercs, portant des croix, des encensoirs et les saints évangiles, Théodoric promit d'épargner non seulement les Ravennates, mais tous les Romains <sup>2</sup> ».

En ce même temps, les chrétiens d'Afrique subissaient une terrible persécution de la part du roi vandale Hunéric. On en compte peu de plus sanglantes dans l'histoire. Félix III fut impuissant à l'arrêter. Il obtint de Zénon une démarche auprès du monarque persécuteur ; mais cette démarche fut inefficace. La mort du tyran seule mit fin à la persécution.

## V

Saint  
Gélase I<sup>er</sup>  
(442-495).

Ce que Félix III avait rêvé d'accomplir, GÉLASE I<sup>er</sup> (492-496) <sup>3</sup> put commencer à le réaliser. Quand le nouveau pontife prit

*Parcite vos lacrymis, dulces cum conjugate  
Viventemque Deo credite fere nefas.*

(DE ROSSI, *Inscr. christ.*, I, 371).

Saint Grégoire parle de son trisaïeul Félix (*Homil.* XXXVIII, in *Evang.*) Au v<sup>e</sup> siècle, la loi ecclésiastique ordonnait seulement aux clercs qui avaient reçu les ordres majeurs de vivre dans la continence. • Mais s'ils sont mariés, avait écrit saint Léon le Grand, il ne faut pas qu'ils renvoient leurs femmes... Que leur mariage charnel se transforme en union spirituelle. • (*Migne, P. L.*, t. LIV, col. 1201).

1. Eusebius, *Panegyri. Theodorici*, éd. Sirmond, p. 963.

2. *Monum. Germ. Hist. Scriptores rerum longobardorum et italicorum*, p. 313.

3. Gélase était d'origine africaine et fils de Valère dit le *Liber Pontificalis*.

possession du Saint-Siège, les chrétiens d'Afrique avaient retrouvé la paix sous le roi vandale Transimond (484-496), et Théodoric n'allait pas tarder à la donner à l'Italie. Délivré de tout compétiteur par la mort d'Odoacre, en 493, le roi des Ostrogoths voulut mériter le nom de grand par son gouvernement comme il l'avait mérité par ses victoires. Ce grand politique, ce génie si puissant et si étrange, dont Amédée Thierry a pu dire, non sans quelque hyperbole, il est vrai, qu'« Attila eut plus d'entrailles que Théodoric le barbare, mais que peu de Romains de son temps dépassèrent en conceptions généreuses Théodoric le civilisé », le roi des Ostrogoths, pendant la première moitié de son règne, tant que l'orgueil ne l'égara pas, tint à honneur de se faire le défenseur de l'Église et du bon ordre public. Gélase en profita. Esprit clair, caractère énergique, nul peut-être, de tous les Papes qui précédèrent saint Grégoire, ne vit l'avenir d'un regard plus net, ne le prépara avec une sollicitude plus éveillée. Il comprit mieux encore que Simplicius et Félix, que l'œuvre réservée à la Papauté par la Providence ne pouvait s'accomplir sans un travail préalable de pacification sociale.

Il profita de la paix, pour exercer son rôle.

Son étonnante activité, sa merveilleuse puissance de travail, lui permirent, tout en poursuivant la controverse acacienne avec une rare énergie, d'étendre sa protection vigilante sur tous les opprimés, si nombreux à cette période de perturbations continues. Il multiplia les démarches auprès des évêques et de tous les puissants du monde, partout où le droit, la liberté, la pauvreté étaient outragés de quelque manière. Le *Liber Pontificalis* nous dit « qu'il sauva la ville de Rome du danger de la famine »<sup>1</sup>. Nous n'avons aucun détail sur ce point. Il est permis de supposer qu'il subvint aux besoins des indigents par une intelligente distribution de secours, grâce aux revenus des biens patrimoniaux du Saint-Siège et à des

Sees œuvres de charité et de purification sociale.

1. 255. Il se dit cependant romain dans une lettre à l'empereur Anastase (Jarré, 632). Les deux affirmations ne sont pas inconciliables. Il pouvait se dire romain par le fait que l'Afrique, ou tout au moins la ville de Carthage, étaient sous la puissance romaine au moment de sa naissance. Mgr Duchesne, conjecture que Gélase devait être assez âgé lors de son élection au pontificat (*Liber Pontif.*, I, 256, note 1).

1. *Lib. Pontif.*, I, p. 256.

arrêtoées recueillies par ses soins <sup>1</sup>. De lui est cette maxime où l'on peut voir le principe de toute l'action sociale de l'Église : « Rien ne convient mieux à la fonction sacerdotale que la protection des pauvres et des faibles » <sup>2</sup>.

Épave de la  
l'expression  
de la fête des  
Lupercales

Un des faits saillants de son pontificat est le coup qu'il porta au vieux paganisme romain par l'abolition de la fête des Lupercales.

Attachement  
à l'antiquité  
des superstitions  
païennes.

La famine dont nous venons de parler avait été l'occasion, pour un certain nombre de chrétiens, d'invoquer, par un reste de superstition païenne, Castor et Pollux. Cet attachement aux vieux rites du paganisme paraît avoir été le fait de plusieurs membres de la noblesse romaine. Par patriotisme, par fidélité à de vieilles traditions, ils continuaient à pratiquer des rites que leur conscience de chrétien aurait dû leur faire réprouver. Gélase eut besoin de toute son énergie pour combattre ce grave danger, qui n'aurait abouti à rien moins qu'à altérer la pureté de la doctrine et de la morale chrétiennes.

Cette étrange aberration du patriotisme et de l'esprit traditionnel se manifesta particulièrement à l'occasion des *Lupercales*.

Origine des  
Lupercales

D'après une ancienne coutume, établie en l'honneur du dieu Pan, destructeur des loups, ou peut-être en mémoire de la louve légendaire qui aurait allaité Romulus, le 15 des calendes de mars (15 février), des bandes de jeunes gens à moitié nus, à la façon antique, parcouraient la ville pour en chasser le mal, comme on chasse les loups. Ces *luperci*, comme on les appelait, frappaient les femmes avec des lanières sautées, au milieu de toutes sortes de licences <sup>3</sup>. Une ordonnance pontificale avait prescrit la suppression de ces fêtes. Or, sous le pontificat de Gélase, une épidémie, qui fondit sur la ville, fut attribuée à la suppression des Lupercales. Un groupe de chrétiens, ayant à sa tête le sénateur Andromaque, voulut rétablir

1. C'est ce que semble indiquer une lettre de Gélase à l'évêque de Lyon Rusticus. Jarré, I n° 634

2. Jarré, *Regesta*, n° 629, d'après une lettre découverte récemment au Musée britannique

3. MOUSSAV et MARQUARDT, *Manuel des institutions romaines*, tome XIII, p. 173-183. DAREMBERG et SAGLIO *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Lupercæ es*. Les lanières purifiantes s'appelaient des *februa*. De là le mot *februare* pour dire purifier. Le mois de février, *Februarius*, était le mois de la purification.

l'antique et licencieuse cérémonie. Le mémoire de ces chrétiens avait dû être hautain jusqu'à l'insolence, si nous en jugeons par la vive réponse de Gélase. Ces partisans du paganisme et de la tradition allaient jusqu'à formuler contre le Pape des accusations de faiblesse, de lâcheté et même d'hérésie. Une longue lettre de Gélase au sénateur Andromaque et à ses partisans nous révèle la profondeur du mal, en même temps qu'il nous renseigne sur les difficultés que rencontrait l'action de l'Eglise dans les classes supérieures de la société à cette époque.

Le Souverain Pontife commence par s'élever avec énergie contre cette classe de gens « qui accusent avant de savoir », qui « veulent enseigner ce qu'ils n'ont pas appris », qui, « sans aucune enquête sur les causes et les raisons d'une manière d'agir, s'empressent de la critiquer, ne cherchant qu'à dire des injures à propos de choses qu'ils ignorent <sup>1</sup> ». « Eh quoi, s'écrie le Pape, c'est vous qui nous accusez d'être mous et lâches dans la censure des vices de l'Eglise <sup>2</sup> ! Mais vous, qu'êtes-vous donc ? En réalité vous n'êtes ni chrétiens, ni païens, mais plutôt des gens sans foi et sans mœurs <sup>3</sup>. »

Leur suppression par Saint Gélase.

L'écrit se termine par une défense absolue et très énergique faite à tout chrétien de participer aux Lupercales.

La dernière page du document est du plus grand intérêt historique, en ce qu'elle nous révèle que cette interdiction d'une fête païenne ne lut qu'un épisode d'une lutte sans trêve, que les Souverains Pontifes durent soutenir pour purifier peu à peu les mœurs chrétiennes des superstitions antiques. « Vous me dites, s'écrie Gélase, que cela s'est toujours fait depuis des siècles et que dans ces conditions on ne peut le supprimer <sup>4</sup>. — Hélas ! répond-il en substance, je ne le sais que trop. On a souffert bien autre chose parmi les chrétiens ! on y a souffert même des sacrifices ! Chacun de mes prédécesseurs, peu à peu, suivant sa sagesse ou suivant son courage, a éliminé les maux

Attitude générale des Papes à l'égard des derniers restes des superstitions païennes.

1. *Qui, studia cacologiae, quæ nesciunt arguentes. P. L., t. LII, col. 111.*

2. *Qui nos arguunt segnes esse censores in vitiis Ecclesie coercendis (col. 111).*

3. *Dicite nobis nec christiani, nec pagani, ubique perfidi, nusquam fideles, ubique corrupti, nusquam integri (col. 110).*

4. *Sed dicitis tot seculis rem gestam non oportere secludi. P. L., t. LIX, col. 116.*



Origine de la  
fête de la  
Purification  
de la Sainte  
Vierge.

les plus dangereux. Ont-ils bien fait ? ont-ils mal fait ? Dieu est leur juge. Moi, qui ne suis responsable que de ma propre conduite, je réprouve et condamne vos Lupercales païennes<sup>1</sup>. » Une ancienne tradition attribue au Pape Gélase la fondation de la fête de la Purification de Marie, laquelle, avec sa procession de cierges, aurait été instituée pour abolir plus efficacement la procession des Lupercales. Mais la fête de la Purification existait déjà en Orient à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, puisque la pèlerine Oetheria (Silvia) en fut témoin à Jérusalem en 385-386<sup>2</sup> et elle y était célébrée le 15 février. On n'en trouve pas, il est vrai, la mention à Rome avant le VII<sup>e</sup> siècle. Peut-être son introduction en Occident remonte-t-elle à saint Gélase. En tout cas, l'identité de date entre la fête de la purification païenne et la fête de la Purification chrétienne est frappante et peut laisser supposer un lien entre les deux<sup>3</sup>.

Si le pape Gélase n'institua pas la fête de la Purification, il s'occupa du moins, très activement, de préciser les règles de la liturgie, et d'enrichir le formulaire de la messe de nouvelles oraisons et de nouvelles préfaces.

C'était un moyen indirect, mais très efficace, de combattre les derniers restes des superstitions païennes. C'était aussi un moyen de sauvegarder la pureté du dogme, la loi de la

1. P. L., t. LIX, col. 416.

2. Dom CABROL, *Étude sur la Peregrinatio Silvie* (1895).

3. Ce fut, d'ailleurs un procédé généralement adopté par l'Église, de détacher les chrétiens des fêtes païennes en remplaçant celles-ci par des solennités qui avaient quelque lien d'analogie avec elles. C'est ainsi que la procession, dite de Saint Marc, qu'on fit le 25 avril dans la campagne romaine remplaça l'usage païen des *robiqualia*. La fête de la chaire de Saint-Pierre, père de la famille chrétienne, fut instituée et fixée au 22 janvier, parce que ce jour-là les païens célébraient la fête de *cara cognatio*, ou fête de la famille, laquelle était l'occasion de banquets dont il importait d'éloigner les chrétiens. La fête de Noël elle-même, *Natalis*, paraît avoir été fixée au 25 décembre parce que c'était la date d'une fête profane, *Natalis invicti*, la fête de l'invincible dieu du Soleil. Dans le culte mithriaque, d'ailleurs, rite si répandu aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, le 25 décembre était le commencement du salut apporté par Mithra, dieu du Soleil. Les Quatre Temps, qui ne se célébraient d'abord que trois fois par an, en juin, septembre et décembre, et dont les textes liturgiques se rapportent si expressément aux diverses périodes de la culture, remplacèrent vraisemblablement, selon les conjectures de Dom Germain Morin les trois *ferie* païennes, les *ferie messis*, les *ferie vindemiales* et les *ferie sementinae*. *Revue benedictine*, 1897, p. 340 R. P. GRUBER, *Hist. des Papes*, II, p. 330 et suiv. Cf. Dom CABROL, *Les origines liturgiques*, Paris 1905, et *Revue pratique d'apologétique*, novembre 1906, *Le paganisme dans la liturgie*, par Dom CABROL; octobre 1907, *L'idolâtrie dans l'Église*, par Dom CABROL.

prière devenant naturellement la loi de la croyance, *lex orandi lex credendi*. Le Sacramentaire qui porte le nom de Gélase n'est certainement pas de lui <sup>1</sup>; mais nous savons qu'il composa un sacramentaire, ainsi que plusieurs hymnes et plusieurs homélies sur des sujets liturgiques, lesquels ne sont point parvenus jusqu'à nous <sup>2</sup>.

La mémoire de saint Gélase a toujours été très honorée dans l'Eglise. « Nul, dit Bossuet, n'a parlé plus magnifiquement de la grandeur du Siège sur lequel les Papes sont assis ». Le concile du Vatican lui a emprunté plusieurs de ses formules dans sa constitution *De Ecclesiâ*, pour ce qui concerne la primauté du siège de Rome.

Doctrines de  
Saint Gélase  
sur l'autorité  
du Siège  
apostolique.

Une des plus remarquables paroles de saint Gélase est celle-ci : « La confession de foi du Siège apostolique, écrivait-il à l'empereur Anastase, est inébranlable : elle ne saurait subir la souillure d'aucune doctrine fautive, le contact d'aucune erreur » <sup>3</sup>. « Sachez, écrivait-il au même empereur, que le monde est régi par deux grandes puissances : celle des Pontifes et celle des Rois, mais l'autorité des Pontifes est d'autant plus grande qu'ils doivent rendre compte à Dieu, au jour du jugement, de l'âme des Rois <sup>4</sup>. » Il disait aussi : « Quand le Siège du bienheureux Pierre s'est prononcé, il n'est permis à personne de juger son jugement : on peut en appeler à lui de toutes les parties du monde, mais de sa sentence, personne ne peut faire appel <sup>5</sup>. »

Cette doctrine de saint Gélase, deux de ses successeurs, saint Symmaque et saint Hormisdas, allaient bientôt la faire acclamer par l'Eglise catholique tout entière.

1. DUCHESNE, *Les Origines du culte chrétien*, 2<sup>e</sup> édition, p. 149 et suiv.

2. Le célèbre Décret *De libris recipiendis*, attribué de très vieille date au pape Gélase, est aujourd'hui généralement regardé comme non authentique. On suppose qu'il a été composé dans le premier tiers du 1<sup>er</sup> siècle. Ses précieuses indications sur le canon des Livres Saints et sur les livres apocryphes restent un témoignage important de la croyance de l'Eglise à cette époque. Cf. GRISAR, *Hist. de Rome et des Papes*, tome I, 2<sup>e</sup> partie, p. 298-300. A. ROUX, *Le Pape Gélase*, p. 169 et suiv. DUCHESNE, *Lib. Pontif.*, t. I, p. cxv et cxiv.

3. JAFFÉ, *Regesta*, t. I, n<sup>o</sup> 615.

4. LABBE, *Conc.*, IV, 1122

5. JAFFÉ, *Regesta*, t. I, n<sup>o</sup> 654. *Neque cuquam de eius liceat judicare iudicio, si quidem ad illam de quolibet parte canones appellari voluerint, ab ea autem nemo sit appellare permittus.*

## VI

Saint  
Anastase II  
(496).  
Sa pontificat  
pacifique et  
conciliaire

De la mort de Gélase (496) à l'avènement de Symmaque (498), le Saint-Siège fut occupé par ANASTASE II, romain de naissance, qui, pour mettre fin au schisme qui séparait Constantinople de Rome, poussa la condescendance jusqu'à ses plus extrêmes limites. Il ne parvint qu'à se rendre très impopulaire parmi les Romains. Un parti d'opposition, qui n'était autre peut-être que celui dont le sénateur Andromaque s'était fait l'interprète sous Gélase, accrédita le bruit que sa mort prématurée avait été un châtement de Dieu. Le rédacteur de la notice sur Anastase insérée au *Liber Pontificalis* recueillit cette rumeur<sup>1</sup>; la légende s'en empara, y ajouta des détails tragiques; et c'est ainsi que le Pape Anastase II, que l'Église a placé dans la liste de ses saints, est parvenu à nous chargé de la malédiction du poëte :

« J'aperçus alors le couvercle d'une tombe, dit Dante, et il y avait ces mots écrits : « Regarde, ici est le pape Anastase, que le diacre Photin a induit dans le mauvais chemin.<sup>2</sup> »

Ce furent, d'ailleurs, les intrigues mêmes des ennemis de la papauté qui provoquèrent, sous le pontificat des deux pontifes qui succédèrent à Anastase, Symmaque et Hormisdas, les deux plus magnifiques glorifications du Pouvoir pontifical que l'histoire ait peut-être jamais eu à enregistrer.

Saint  
Symmaque  
(498-514).  
Episcopus  
Concilii  
Pentecostalis

A peine le successeur légitimement élu d'Anastase, SYMMAQUE (498-514)<sup>3</sup>, avait-il reçu la consécration dans la basilique du Latran, qu'un antipape, porté par une faction romaine dont le chef était le sénateur Festus, se fit sacrer évêque de Rome dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure<sup>4</sup>. C'était l'archi-

1. *Liber Pontificalis*, t. I, p. 258, qui nutu divino percussus est.  
2. *Div. Com., Inferno*, canto 11, vers. 6-9.

Un coperchio  
D'un grand'avello, ov'io vidi una scritta  
Che diceva : Anastasio papa guardo,  
Lo qual trasse Fotin della via dritta.

3. Né le 10 fortunat et natif de Sardaigne, *Liber Pontif.*, I, 260.

4. *Liber Pontificalis*, I, 260.



prêtre Laurent, dont on espérait faire un Pape à la dévotion de l'empereur de Byzance et de la secte monophysite.

La tentative échoua, au moins momentanément. Le roi barbare Théodoric, plus puissant à Rome que l'empereur oriental, ne voulut reconnaître que le Pape élu par la majorité des électeurs, et Laurent dut se retirer.

L'antipape Laurent.

Mais alors la fureur de la faction se porta contre le Pape légitime. On suborna de faux témoins, qui accusèrent le Pape de crimes imaginaires. On lui reprocha un commerce immonde avec des femmes, l'aliénation irrégulière de certains biens ecclésiastiques, la célébration de la Pâque en dehors des règles ordinaires de la liturgie. On viola les règles les plus élémentaires de la procédure romaine, en faisant déposer contre le Souverain Pontife ses propres esclaves. Le parti fidèle, avec l'assentiment du Pape et du roi Théodoric, invita les évêques d'Italie à se réunir à Rome pour mettre fin au conflit. Vers le mois de mai de l'année 501, cent quinze évêques s'assemblèrent dans la basilique Julienne, c'est-à-dire dans Sainte-Marie du Transtévère. Mais pendant que Symmaque se rendait au synode, il fut brutalement assailli par les hommes de Festus. Il put à peine leur échapper vivant et fut obligé de se barricader dans la basilique de Saint-Pierre. Il faut lire dans le *Liber Pontificalis* et dans les écrits des contemporains le tableau des scènes inouïes de violence que le parti sénatorial déclina. On força la porte des couvents, on insulta les vierges : le clergé ne pouvait plus sortir en sécurité dans les rues de Rome <sup>1</sup>.

Les accusations portées contre saint Symmaque

Réunion d'un Concile.

L'anarchie à Rome.

Dans ces conditions, le Pape déclara qu'il ne pouvait prendre part au synode <sup>2</sup>. Théodoric protesta qu'il ne voulait d'aucune sorte porter un jugement sur des affaires d'ordre ecclésiastique <sup>3</sup>. L'assemblée des évêques se trouvait dans une position des plus critiques. Elle en eut pleinement conscience.

Situation critique : Un Pape sera-t-il jugé par une assemblée d'évêques ?

1. *Lib. Pontif.*, t. I, p. 261. *Omni die pugnas contra ecclesiam in media civitate gerebant... sanctimoniales mulieres et virgines deponentes de monasteriis vel de habitaculis suis, denudantes sexum femineum, cædiōus plagarum adfictos vulnerabantur... ut nulli esset securitas die vel nocte de clero in civitate ambulare.*

2. Voir les actes de ces synodes dans les *Monumenta Germaniæ historica*, *Auctores antiquiss.*, t. XII, p. 416.

3. *Quia non nostrum iudicavimus de ecclesiasticis aliquid censere negotiis.* *Monumenta Germ. histor.*, *Auctores antiq.*, t. XII, p. 424.

Les évêques écrivirent au roi que c'était « une chose inouïe et sans exemple, que le pontife de ce siège fût appelé et jugé devant un tribunal <sup>1</sup> ».

Ainsi le pape, le roi, l'assemblée des évêques tenaient, au fond, le même langage. « Ce cas, ainsi qu'on l'a dit, présentait comme une pierre de touche de la constitution même de l'Église <sup>2</sup>. »

La situation paraissait sans issue. Il importait cependant de prendre une décision, car les scènes de violence se multipliaient, le sang coulait dans les rues de Rome. Une poignée de malfaiteurs, soudoyés par des intrigants ambitieux, terrorisaient la masse du peuple, qui restait dévouée à Symmaque.

Sentence du Concile.

Il déclare Symmaque disculpé devant les hommes, mais refuse de juger le Pape.

Une première sentence fut rendue le 23 octobre 501. Rien de plus noble et de plus digne que cette décision solennelle. Les prélats déclarèrent que, « après avoir examiné tous les éléments du procès, le pape Symmaque, titulaire du Siège apostolique, leur paraissait disculpé devant des hommes de toutes les accusations portées contre lui ». C'est pourquoi, en ce qui concerne le temporel, en vertu des pouvoirs conférés par le roi Théodoric, ils croient pouvoir prononcer la réintégration du Pape dans l'exercice de tous ses droits ; mais, en ce qui concerne l'autorité spirituelle, ils ne peuvent, par respect pour l'autorité suprême de l'Église, que « s'en référer à Dieu pour toute la cause, exhortant tout le monde à revenir à la communion de Symmaque, demandant à tous qu'ils se souviennent que Dieu aime la paix et veut donner la paix à tous les hommes <sup>3</sup> ».

Soit que la sentence ait été publiée en cet endroit du Forum romain qu'on appelait *ad palmam*, soit que l'assemblée ait été tenue en un lieu de l'atrium de Saint-Pierre dit *ad palmata*, le synode qui porta cette décision est connu sous le nom de synode de la Palme, *Synodus palmaris*.

Le principe que le Saint-Siège ne peut être jugé par per-

1. *Causa nova est, et pontificem sedis istius apud nos audiri nullo constat exemplo* (ibid., p. 423).

2. GRIBAR, *Histoire de Rome et des Papes au Moyen Âge*, tome I, 2<sup>e</sup> partie, p. 29.

3. *Monumenta Germaniæ hist. ibid.*, p. 431, v. la sentence *in extenso* dans les *Monumenta Germaniæ historica, auctores antiquiss.*, t. XII, p. 425 à 437.

sonne, triomphait donc pleinement à Rome. Il fut accepté avec enthousiasme, en particulier par les évêques des Gaules. Aux premières nouvelles de cet étrange procès, l'illustre évêque de Vienne, saint Avit, sans doute incomplètement renseigné, s'alarma de voir une assemblée d'évêques se préparer à juger un Pape, et il écrivit à Rome une lettre émue, où il disait : « Mettre en question l'autorité du Pape de Rome, c'est ébranler, non pas un seul évêque, mais l'épiscopat tout entier <sup>1</sup> ».

Emotion produite en Gaule et en Italie

Lettre de saint Avit de Vienne

En Italie, Ennodius de Pavie écrivit une justification éloquente du Synode de la Palme, contre les adversaires de cette assemblée <sup>2</sup>.

Ce triomphe pacifique permit à Symmaque de parler à l'empereur d'Orient avec une autorité plus grande que jamais. « Empereur, lui disait-il, comparez donc votre dignité impériale avec celle du chef de l'Eglise... Jetez un regard, ô empereur, sur la longue chaîne de ceux qui ont persécuté la foi de Jésus-Christ. Ils sont tombés, et l'Eglise voit grandir sa puissance avec les persécutions qu'elle subit <sup>3</sup>. »

Mais l'empereur Anastase, à qui cette lettre était adressée, s'engageait de plus en plus dans l'hérésie eutychienne. Le bonheur de conclure la paix était réservé au futur empereur, Justin, et au successeur de Symmaque, HORMISDAS.

## VII

La situation était devenue intolérable à Constantinople. L'esprit sectaire de l'empereur Anastase avait déchaîné l'anarchie. Des moines « qui n'avaient de moine que l'habit, dit Hormisdas dans une lettre <sup>4</sup>, et à qui manquaient les deux ver-

Saint Hormisdas (514-523).  
Episode du Formulaire de saint Hormisdas.

1. *Si papa Urbis vocatur in dubium, episcopatus jam videbitur, non episcopus, vacillare.* MIGNE, P. L., t. LIX, col. 248 M. G. H. auct., antiquiss., VI, p. 65.

2. MIGNE, P. L., t. LXIII, col. 183-208.

3. JAFFÉ, n° 761

4. *Epist. ad Possessorem episcopum*, JAFFÉ, t. I, n° 850 Le Pape raconte dans cette lettre comment un groupe de moines révoltés vint jusqu'à Rome essayer d'emporter d'assaut la confirmation par le Saint Siège d'une de leurs erreurs. Il les montre soulevant les foules dans les rues, *ad concussionem quietis, circa regum etiam statuas inclamantes*

Lutte vio-  
lente à Con-  
stantinople :  
les moines  
acéphales et  
les moines  
acémètes.

tus fondamentales de la vie religieuse, l'obéissance et l'humilité », terrorisaient le pays. Au premier rang de ces agitateurs se trouvaient les moines *acéphales*. Ils s'étaient, nous le savons, donné ce nom (ἀκεφαλοι, les décapités, les *sans-tête*) après s'être séparés de leur chef Pierre Monge, qu'ils accusaient d'avoir accepté un compromis avec le Pape. Contre ces fanatiques s'étaient levés les moines *acémètes* (ἀκοιμητοι, les *sans-sommeil*), ainsi nommés à cause de leurs veilles prolongées. C'était un moine acémète qui avait dénoncé au Pape l'hérésie du patriarche Acace. C'était un acémète qui, au péril de sa vie, avait attaché au manteau d'Acace la sentence d'excommunication portée par le Souverain Pontife. En 469, ces ardents défenseurs du Saint-Siège, conduits par leur abbé, avaient envahi l'hippodrome, y entraînant le peuple à leur suite, pour protester contre l'élévation à la dignité de César d'un prince suspect d'hérésie <sup>1</sup>. Dans l'ardeur de la lutte, on les voyait parfois céder à la tentation qui se présente à l'impaticence des hommes d'action en temps de trouble : défendre la bonne cause en employant les pires procédés de ses adversaires <sup>2</sup>. La masse du peuple de Constantinople, sous Hormisdas, comme celle de Rome sous Symmaque, désirait ardemment la paix. Aussi, lorsque, en 519, la nouvelle se répandit que l'union définitive était faite entre le siège de Constantinople et le siège de Rome, entre le nouvel empereur Justin et le pape Hormisdas, par l'acceptation de la formule de foi proposée par le Souverain Pontife, ce fut l'occasion d'une manifestation sans exemple. Nous en connaissons les détails par les relations des légats au Pape <sup>3</sup>. On se rendit en procession du palais impérial à l'église. Là, lecture fut faite de l'acte pontifical, par lequel on anathématisait Nestorius, Eutychès, Acace, tous leurs affiliés ou partisans, et on adhérait à toutes les lettres écrites par le pape Léon le Grand. Les acclamations à saint Pierre, au Pape, centre de l'unité, et à l'empereur, son

1. E. MARIN, *Les Moines de Constantinople, de Constantin à Photius*, Paris, 1897 *Trct de Théologie catholique*, de VACANT, aux mots *acémète et acéphale*.

2. Plusieurs moines acémètes, dans leur haine de l'hérésie eutychienne, recoururent jusqu'à l'hérésie nestorienne » (Hérisé, *Hist. des conciles*, trad. Dehaer, t. III, p. 131) et durent être excommuniés par JEAN II, en 554, *Mansi*, tome VIII, p. 798, 799. E. MARIN, *Les Moines de Constantinople*.

3. Voir ces détails dans *Mansi*, t. VIII, p. 453.



glorieux défenseur, retentirent longuement. On pleurait de joie.

Mais l'apaisement d'une querelle qui avait duré trente-cinq ans ne fut pas le résultat le plus important de ce grand événement historique. Par une de ces admirables revanches de la Providence, dont l'histoire de l'Église est remplie, cette ville de Constantinople, foyer de tant d'intrigues contre Rome, acclamait, et bientôt l'Orient tout entier allait acclamer avec elle, la formule la plus parfaite qui eut encore été donnée de la primauté et de l'infailibilité doctrinale du siège de Rome.

Le formulaire souscrit par le patriarche, accepté par l'empereur et applaudi par le peuple contenait ces mots : *Nous voulons suivre en tout la communion du Siège apostolique, où réside l'entière et vraie solidité de la foi chrétienne, où la religion s'est toujours conservée immaculée* <sup>1</sup>.

Tel fut le célèbre *Formulaire de saint Hormisdas*. Deux mille cinq cents évêques orientaux le signèrent <sup>2</sup>; plusieurs conciles d'Occident l'enregistrèrent avec enthousiasme. Les papes Agapit, Nicolas I<sup>er</sup> et Hadrien II l'invoquèrent comme une règle de foi. Bossuet ne pourra s'empêcher de le rappeler dans sa *Defensio declarationis cleri gallicani*, Fénelon l'opposera aux jansénistes, et le concile du Vatican en insérera les phrases principales dans son décret sur la primauté du Siège apostolique <sup>3</sup>.

Ainsi, de tant de luttes doctrinales et disciplinaires, l'autorité pontificale sortait agrandie et fortifiée. En même temps, un concours d'événements providentiels aboutissait à constituer peu à peu au profit du Saint-Siège un domaine temporel, garantie de son autorité spirituelle. C'est un empereur d'Orient, Justinien, le successeur de tant de potentats soulevés contre

1. *Sequentes in omnibus apostolicam Sedem... in qua est integra et verax christianæ religionis soliditas... Quia in Sede apostolica immaculata est semper servata religio.* Voir le texte latin en entier dans MARI, t VIII, p. 451, dans MICHX, P. L., t. LXIII, col 444, dans DENZINGER-BANNWART, *Enchiridion*, n° 171.

2. C'est le chiffre donné par le diacre Rusticus, qui écrivait au temps de Justinien. RUST, *Contra aceph. Pisp.*, P. L., tome LXVII, col. 1251.

3. Le pape Hormisdas, si ferme sur les principes, fut tolérant pour les personnes. Beaucoup d'opposants avaient été de bonne foi. Plusieurs chrétiens morts pendant le schisme et dans le schisme d'Acace ont été canonisés. Tels furent saint Flavien de Constantinople et saint Elie de Jérusalem. Cf. THOMAS, *dissert.*, XVI, in *Synod*, CP.

Le Formulaire de saint Hormisdas acclamé.

La foi s'est conservée immaculée de l'Église romaine et est proclamée par le monde chrétien tout entier.



Rome, qui va donner à ce pouvoir temporel de l'Église sa première sanction générale et officielle.

## VIII

Origine des biens ou patrimoines du Saint-Siège.

Depuis les premières origines, la confiance des fidèles avait mis entre les mains des Papes, pour l'exercice des œuvres de charité, de larges aumônes. Sous la législation libérale inaugurée par Constantin, les souverains Pontifes purent, avec ces oblations, se constituer, en vue de leurs œuvres diverses, d'importants domaines, soit à Rome, soit en Italie, en Sicile et en Sardaigne; c'est ce qu'on appela les *patrimoines* du Saint-Siège. L'évêque de Rome était peut-être déjà au v<sup>e</sup> siècle, le plus riche propriétaire de l'Italie <sup>1</sup>.

Origine des pouvoirs de juridiction et d'administration des papes.

De plus, au milieu des invasions barbares, les Papes s'étaient vus, comme la plupart des évêques, investis des fonctions de *defensores civitatis*. Les fonctions du *defensor*, appartenant à la fois à l'ordre judiciaire et à l'ordre administratif, étaient très étendues <sup>2</sup>. Si les pouvoirs des *defensores* laïques diminuèrent au vi<sup>e</sup> siècle, il n'en fut pas ainsi de ceux des *defensores* ecclésiastiques. Les empereurs d'Orient, qui n'avaient pas abandonné leurs prétentions à la suzeraineté de Rome et de tout l'Occident, et pour qui Odoacre et Théodoric n'étaient que des lieutenants, tenaient à y exercer directement leur autorité. Or, ils s'aperçurent bientôt que nul intermédiaire ne pouvait leur être plus utile que l'évêque de Rome : lui seul pouvait avoir une autorité morale suffisante pour apaiser des sujets mutins; à lui seul on pourrait confier la gestion des deniers publics, qu'un officier impérial aurait peut-être dilapidés. Finalement le Pape était devenu, non seulement le plus riche propriétaire de l'Italie, mais la plus grande autorité sociale et politique de la péninsule.

Développement de ces pouvoirs.

1. Ch. DIEBL, dans l'*Atlas Historique* de Schrader, explication de la carte 16: *L'Église au temps de saint Grégoire le Grand*.

2. DARRÉNG et SAGLIO, *Dictionnaire naïve des antiquités grecques et romaines*, au mot *Defensor civitatis* CHESON, *Études historiques sur le Defensor civitatis*, dans *Nouv. Revue historique du droit français et étranger*, 1889, p. 551 et suiv.

Organiser l'administration temporelle du domaine pontifical, avait été déjà la préoccupation du grand pape Gélase. Nous savons, par Jean Diaere, que le livre des fermes et cens, dressé par Gélase, servait encore sous Grégoire le Grand pour l'administration des patrimoines<sup>1</sup>. Ses écrits et les documents de sa chancellerie qui nous restent permettent de se rendre compte des grands efforts de ce pontife pour sauvegarder ce qu'il appelle le patrimoine des pauvres<sup>2</sup>. Mais ses successeurs n'avaient pas eu le moyen de poursuivre son œuvre. Symmaque et Hormisdas<sup>3</sup> avaient été absorbés par la question plus haute et plus urgente de la primauté disciplinaire et doctrinale du Saint-Siège. Les pontificats des cinq papes qui se succédèrent en treize ans, de 523 à 536, JEAN I<sup>er</sup>, FÉLIX IV, BONIFACE II, JEAN II et AGAPIT, furent troublés par la persécution de Théodoric, dont nous aurons à parler plus loin. Ceux de SILVÈRE et de VIGILE<sup>3</sup> furent trop agités par les controverses orientales, pour permettre au Saint-Siège de reprendre l'œuvre d'organisation entreprise par saint Gélase. L'empereur Justinien, sous l'influence de sa femme, l'intrigante Théodora, venait de ressusciter la querelle monophysite en soulevant la fameuse question dite des Trois-Chapitres. Habile, intelligente, mais se plaisant à subor-

Vigile  
(537-535).

La question  
des Trois-chapitres.

1. JEAN DIAERE, *Vie de saint Grégoire*, l. II, c. xxiv. Migne, tome LXXV, col. 97.

2. JAPPÉ, I, n° 684.

3. Silvère était né en Campanie et avait pour père le pape Hormisdas, marié avant sa promotion aux ordres (*Liber Pontif.*, I, 210). Vigile était romain et fils du consul Jean (*Liber Pontif.*, I, 296).

la suite d'intrigues inutiles à raconter ici, de souscrire à l'anathème des Trois-Chartres, à la requête de l'empereur. Il se rétracta d'ailleurs et expia douloureusement sa faute. Encore que les événements au milieu desquels Vigile eut à gouverner l'Église soient pour sa mémoire des circonstances bien atténuantes, et malgré les réserves qui sauvèrent son orthodoxie <sup>1</sup>, la conduite du pape Vigile doit être blâmée. Mais il serait souverainement injuste de tirer de sa conduite, comme on a voulu le faire quelquefois, un argument contre l'infaillibilité pontificale <sup>2</sup>.

C'est sous le pontificat de ce même Pape, en 554, que l'empereur Justinien, cet étrange monarque, dont la politique, comme la vie privée, fut toute en contrastes, publia sa fameuse Pragmatique Sanction, qui confirma et augmenta considérablement les pouvoirs temporels des Papes. Désormais l'évêque de Rome eut une part dans la nomination des administrateurs des provinces, reçut leurs serments, veilla à l'accomplissement des instructions qui leur étaient données à leur entrée en charge <sup>3</sup>. En cas de déplacement, il eut le droit de vérifier leurs comptes; en cas de destitution, il eut le droit, pendant cinquante jours, de les citer devant son tribunal pour malversations <sup>4</sup>. Avec trois citoyens, il fut chargé du soin de toutes les affaires municipales, telles que l'entretien des bains, aqueducs, ponts, murailles, ainsi que de l'inspection des prisons et des marchés <sup>5</sup>. Le jour du combat, il devait être le premier sur les remparts. Il était désormais le protecteur légal de chacun contre les exigences des soldats, les vexations du fisc et les fraudes des juges <sup>6</sup>.

Un Pape que son expérience des affaires politiques et admi-

Pragmatique  
Sanction de  
l'empereur  
Justinien.

1. En souscrivant la condamnation, le pape Vigile avait ajouté la clause suivante : *Salva in omnibus reverentia Synodi Chalcedonensis*. « Ces réserves, dit Mgr Duchesne, étaient si claires et si précises que nul monophysite n'aurait pu les signer sans faire ainsi une abjuration complète ». *Revue des Questions historiques*, 1884, p. 406. Cf. GRÉGAR, *Histoire de Rome et des Papes*, t. I 1<sup>re</sup> partie, p. 432-438.

2. Par exemple DALLISORA, sous le pseudonyme de Janus, à la veille du Concile du Vatican, dans son pamphlet, *Le Pape et le Concile*, traduction Giraud Teulon, Paris, 1869, p. 84, 85.

3. Nouvelle 140, c. 1; nouvelle 8, c. xiv; nov. 17, c. xvi.

4. Nov. 128, c. xxiv; nov. 8, c. ix.

5. Code, *De episcopali audientia*, 22, 25, 26.

6. Code, *De episc. aud.*, 18, 26. Nouvelle 8.

nistratives avait préparé à cette délicate mission, PÉLAGE I<sup>er</sup>, sut mettre à profit cette législation bienveillante de l'empereur byzantin<sup>1</sup>. « Ses registres, dit le P. Grisar, nous donnent le spectacle d'une activité vive et énergique. Tantôt il intervient dans le désordre des tribunaux, tantôt il fait appel au pouvoir séculier contre des évêques intrus, tantôt il lutte contre les abus du monachisme ou du clergé avec les armes du châtement ecclésiastique... Çà et là, les lettres de ce Pape ont une forte empreinte séculière ; mais les devoirs particuliers de l'époque le voulaient ainsi. Quand il s'agit surtout de remettre de l'ordre dans les finances ou les possessions du Saint-Siège, Pélagie développe une vigilance qui descend jusqu'au moindre détail »<sup>2</sup>. Une lettre du zélé pontife nous donne le vrai motif de tant de vigilance. Il s'agissait des *res pauperum*, et, pour sauvegarder le « bien des pauvres », nul soin ne devait lui coûter<sup>3</sup>. Pélagie I<sup>er</sup> doit être regardé comme le principal organisateur de l'administration temporelle du domaine pontifical.

Sous les trois successeurs de Pélagie I<sup>er</sup>, qui furent JEAN III, BENOÎT I<sup>er</sup> et PÉLAGE II<sup>4</sup>, les invasions des Lombards, bien plus terribles que ne l'avaient été celles des Hérules et des Ostrogoths, permirent à peine de veiller aux soins les plus urgents dans l'administration du domaine pontifical. Mais le développement de la puissance temporelle des Papes était moins leur œuvre personnelle que celle des événements providentiels. Les troubles mêmes que nous venons de rappeler mirent en évidence le grand ascendant des Papes, furent pour eux l'occasion d'exercer plus d'une fois le rôle d'arbitre dans les conflits les plus aigus, et contribuèrent ainsi à l'accroissement de leur prestige souverain, même dans l'ordre social et politique. « Les Papes, dit M. Lavissee, sont dès lors les vrais maîtres de Rome<sup>5</sup>. » Aussi, lorsque le successeur de Pélagie II, saint Grégoire le Grand, prit possession du Souverain Pontificat, il fut effrayé de se voir chargé de tant d'affaires ex-

Pélagie I<sup>er</sup>  
(556-561).

Il organise  
l'administra-  
tion tempo-  
relle du do-  
maine ponti-  
fical.

<sup>1</sup> Pélagie était né à Rome et issu d'une famille aristocratique (PROLOR, *De bello gotthico*, III, 16, 17, 29, 31 ; *Liber Pontific.*, I, 304).

<sup>2</sup> GRISAR, *Hist. de Rome et des Papes*, t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 152, 153.

<sup>3</sup> MAXEL, IV, 735.

<sup>4</sup> Jean III, Benoît I<sup>er</sup> et Pélagie II étaient romains. *Liber Pontif.* I, 305, 308, 309.

<sup>5</sup> *Histoire générale*, de LAVISSEE et RAYBAUD, I, 231.



térieures, de tant de préoccupations politiques et sociales ; « je me demande, écrivait-il, si être Pape en ce moment, c'est être un chef spirituel ou un roi temporel » <sup>1</sup>.

La Papauté  
devient une  
institution so-  
ciale.

La vie sociale de la Papauté commençait en effet, le Moyen Age s'ouvrait ; et l'on comprend l'effroi du saint Pontife à la vue de sa grande et lourde mission. Mais, pour accomplir sa tâche, le nouveau Pape trouvait autour de lui de nouveaux ouvriers, préparés par la Providence ; c'était la famille monastique de laquelle il était sorti lui-même, c'étaient les fils de saint Benoît, dont le rôle va remplir l'histoire pendant la période dont nous abordons le récit.

## IX

La fondation  
des monâches  
d'Occident,  
Saint Benoît  
480-543.

En 480, quatre ans après la chute de l'empire romain, était né à Nursie, en Campanie, celui dont l'œuvre allait exercer une si grande influence. « Il s'appelait *Benedictus*, Benoît, dit son saint biographe, et ce nom exprimait bien la bénédiction de Dieu qui était en lui. Ses mœurs n'étaient pas de son âge ; il ne donnait rien aux plaisirs des sens... Issu d'une famille noble, il fut envoyé à Rome pour y étudier les belles-lettres. Mais il vit que beaucoup de ses compagnons, en étudiant, se laissaient entraîner dans la pente du vice ; et, à peine entré dans le monde, il s'en retira » <sup>2</sup>.

Subiaco.

A quarante milles de Rome, au delà de Tibur, dans ces gorges où bondit et écume l'Anio chanté par Horace, au-dessus des ruines désolées d'une ancienne villa impériale construite par Néron, le jeune adolescent trouva une grotte déserte. Il ne demandait pas autre chose, suivant l'expression de son biographe, que « d'y vivre avec lui-même sous le regard de Dieu » <sup>3</sup>. Cet endroit solitaire s'appelait Subiacum. Aujourd'hui, le pieux voyageur qui visite le Sacro Speco de Subiaco n'est pas moins ému par les grands souvenirs qui s'y rattachent

1. GREG. MAG., *Epistolæ*, Lib. 1, ep. 25. Migne, tome LXXVII, col. 676-677. *Non in loco qui quis pastor dicitur curis exterioribus graviter occupatur, ita ut serpe ince tam sit, utrum pastoris officium an terreni proceris agat.* M. G. H., *Reg.*, t. 24, p. 35.

2. SAINT GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogues*, l. I, ch. 1.

3. SAINT GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogues*, l. I, ch. III.



que par la beauté pittoresque et sauvage de ce coin de terre vénéré.

Quand une âme pleine de Dieu cherche à fuir le monde il arrive souvent que d'autres âmes viennent à elle, attirées par des vertus d'autant plus rayonnantes qu'elles sont plus intérieures. Les stylites d'Orient avaient vu accourir au pied de leurs rochers des pèlerins, parfois des plus illustres de ce monde, qui venaient s'édifier à la vue de leurs austérités ou leur demander une règle de conduite. Ce furent de pauvres pères qui subirent les premiers l'ascendant de Benoît. « La première fois qu'ils aperçurent, à travers les buissons, le pauvre anachorète vêtu de peaux, raconte saint Grégoire le Grand, ils le prirent pour une bête sauvage ; mais lorsqu'ils connurent ensuite le serviteur de Dieu, beaucoup perdirent les instincts de la bête pour mener une vie sainte <sup>1</sup>. » Quelques-uns finirent par se mettre sous sa direction. Peu de temps après, ce fut un Goth, qui demanda à se joindre au pieux solitaire <sup>2</sup>. Barbares et latins se mêlèrent sous la conduite du saint patriarce. Il dut bientôt fonder, autour de sa grotte, douze monastères de douze moines chacun. De nobles Romains lui confièrent leurs enfants. « Equitius lui amena son fils Maur et le patrice Tertullius son fils Placide <sup>3</sup> ». Maur devait établir le monachisme bénédictin en France et Placide en Italie.

Mais le chant des louanges divines ne retentit pas longtemps auprès de la villa néronienne et de l'antique Tibur. L'esprit du mal, qui ne cessa de poursuivre le serviteur de Dieu, suscita contre lui le prêtre Florentius, lequel répandit contre la communauté naissante tant de calomnies, que saint Benoît jugea à propos d'abandonner ces lieux.

Il se transporta sur le penchant de la magnifique montagne qui domine la petite cité de Castrum Cassinum et d'où la vue s'étend sur cette riche plaine de Campanie, que les Italiens appellent aujourd'hui *Terra di Lavoro*. Le vieux paganisme, qui n'avait plus dans l'empire romain d'existence légale, avait trouvé là un refuge secret. Dans l'enceinte d'une vieille station pélas-

La Mont-  
Cassin.

1. S. GRÉG., *Dial.*, I. II, ch. I.

2. *Alio quoque tempore Gothus quidam pauper spiritu ad conversionem venit. Dial.*, I. II, ch. VI. *Conversio* désigne l'entrée dans la vie monastique.

3. *Dial.*, I. II, ch. III.

gique, dont les murailles cyclopéennes, faites de grands blocs de rochers grossièrement taillés et jetés les uns sur les autres, formaient comme une forteresse de géants, le culte d'Apollon Pitosyrus, dieu du soleil, était célébré par des paysans fanatiques, et tout autour, dit saint Grégoire, « se trouvaient des bois consacrés aux démons <sup>1</sup>. »

Le saint fut-il attiré par la majestueuse beauté du site, par le désir de purifier un des derniers asiles du paganisme expirant, ou par quelque voix mystérieuse en laquelle il reconnut l'appel divin? Tout ce que nous savons par son biographe, c'est « qu'aussitôt arrivé, il brisa l'idole. Il renversa ensuite l'autel et brûla les bois sacrés. Il dédia un oratoire à l'endroit même où était l'autel du dieu, et il se mit à prêcher la foi avec ardeur et persévérance au peuple des environs » <sup>2</sup>. Mais, ajoute saint Grégoire, « le saint homme, en changeant de lieu ne changea pas d'ennemi, et ses combats furent d'autant plus rudes qu'il eut pour adversaire le Maître du mal en personne <sup>3</sup>. »

Le Règle-  
de l'Église  
C'est là, sur ces hauteurs sereines et sur les ruines du temple du faux dieu de la lumière, que Benoît rédigea la Règle admirable qui devait régir, à peu près seule, jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle la vie monastique en Occident. Le saint n'eut ni la volonté, ni la conscience de travailler à une œuvre nouvelle. Il se réclamait à chaque instant de saint Basile, qu'il appelle son père; il emprunte à Cassien ses maximes; il invoque les règles qui sont en usage dans les bons monastères de son temps. Et, de fait, la vie monastique florissait, même dans la partie occidentale de l'empire, avant saint Benoît. Saint Martin à Ligugé, saint Honorat à Lérins, Cassien à Marseille venaient d'en offrir de grands exemples. Et cependant c'est bien saint Benoît qui doit être regardé comme le père des moines occidentaux et son œuvre doit être considérée comme une création.

Saint Basile et Cassien avaient donné surtout des maximes générales, des vues lumineuses émanées de l'âme des saints, des aphorismes où se résumaient de longues expériences. C'est un véritable code de lois que rédigea saint Benoît. Avant

1 *Dial.*, l. II, ch. viii. *Ubi vetustissimum sanum fuit, in quo, ex antiquorum more gentilium, a stulto rusticorum populo Apollo colebatur. Et cumque etiam in cultu demonum luci succreterunt*

2 *Dial.*, l. II, ch. viii.

3 *Ibid.* l. II, ch. viii.

lui, la pureté de l'esprit religieux, dans un monastère, dépendait beaucoup de l'influence particulière d'un saint abbé. La règle bénédictine sera si ferme et si souple, qu'elle soutiendra par elle-même la vie religieuse et reliera comme dans une âme commune tous les monastères de l'Occident. Mais surtout elle pénétrera la synthèse des règles anciennes d'un esprit évangélique si pur, qu'on sentira comme un souffle de vie et de rajeunissement passer dans tous les monastères où elle sera introduite. Modèle achevé de discrétion, de mesure et de clarté, elle apparaîtra, aux yeux des moins suspects, comme un des plus parfaits chefs-d'œuvre de la sagesse romaine inspirée par l'esprit chrétien.

Dès les premières lignes de son prologue, on se sent respirer un air pur, lumineux, comme celui qui souffle sur la libre montagne de Montecassino.

« Ecoute, ô mon fils, dit le saint patriarche, prête-moi l'oreille de ton cœur, et reçois joyeusement les recommandations de ton bon père, pour les mettre en pratique avec fidélité... Si tu t'es égaré sur le chemin facile de la paresse et du caprice, reviens à Dieu par la voie laborieuse de la sainte obéissance... Allons, debout, mon fils, ouvrons nos yeux tout grands à la lumière de Dieu et nos oreilles toutes grandes à sa voix qui nous crie : « Si, en ce jour, vous entendez la parole de Dieu, de grâce, n'y fermez pas vos cœurs » <sup>1</sup>.

Tel est le début de cette règle fameuse, dont Bossuet a pu dire qu'elle est « un précis du christianisme, un docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Évangile, de toutes les institutions des saints Pères, de tous les conseils de perfection. Là paraissent avec éminence la prudence et la simplicité, l'humilité et le courage, la **sévérité** et la douceur, la liberté et la dépendance ; là, la correction a toute sa fermeté, la condescendance **tout son attrait**, le commandement sa vigueur et la sujétion son repos, le silence sa gravité et la parole sa grâce, la force son exercice et la faiblesse son soutien » <sup>2</sup>.

D'après cette Règle, l'Abbé, se souvenant de son titre (Abbas, père), doit exercer une autorité toute paternelle (ch. II). Il ne doit jamais rien entreprendre d'important sans prendre conseil

1. *Regula sancti Benedicti, Prologus.*

2. Bossuet, *Panegyrique de saint Benoît*, 3<sup>e</sup> point.

de ses frères (ch. III). Les principales vertus du moine bénédictin seront l'obéissance (ch. V), le silence (ch. VI), et l'humilité (ch. VII). Ses principaux devoirs seront la récitation de l'office divin (ch. VIII à XX), l'accusation et la correction de ses propres fautes (ch. XXIII à XXIX), l'éducation de la jeunesse, la lecture et le travail des mains. Au bout d'un certain temps d'épreuve, le moine fera une promesse de stabilité dans son monastère. Le costume pourra varier suivant le pays et le climat.

Du rôle des  
institutions  
monastiques  
au Moyen Âge.

Cette Règle qui devait absorber peu à peu, du moins en Europe, non seulement les règles des moines orientaux, mais aussi celle de saint Colomban, convenait admirablement à l'œuvre qui s'imposait à l'Église au milieu du monde barbare. Par la souplesse de son organisation, l'ordre bénédictin s'adaptait merveilleusement au rôle de missionnaire que ses moines allaient remplir bientôt en France, en Angleterre, en Allemagne et dans les pays les plus reculés. Par son groupement en monastères fixés au sol, que les moines cultiveraient, il allait donner au monde barbare des leçons de stabilité et de travail. Ses œuvres d'enseignement allaient donner naissance aux écoles monastiques. Mais surtout, à ces peuples sans cesse agités par les migrations et par les guerres, il allait donner, par l'exemple de ses moines, le goût et l'habitude de cette vie plus profonde et plus féconde, dont le saint Patriarche avait, dès le début, fait la règle de sa propre existence et qu'il proposait à ses disciples comme le but essentiel de la vie religieuse, à savoir la vie intérieure, ou, comme il disait, « la vie avec soi-même sous le regard de Dieu ».

Sans doute, bien des hommes de cette époque, et peut-être plus d'un novice à son entrée au couvent, durent faire au saint abbé la question que saint Grégoire le Grand met sur les lèvres du diacre Pierre : « Mon Père, je ne comprends pas bien ce que veulent dire ces mots : vivre avec soi-même ». — « Mon fils, répond le saint Pape, toutes les fois que de fortes préoccupations nous entraînent hors de nous, nous vivons, mais nous ne sommes pas avec nous ; nous ne nous voyons plus, et nous nous répandons dans les choses extérieures... Vivre avec soi-même, c'est habiter son âme en présence de son Créateur <sup>1</sup>. »

1. SAINT GRÉGOIRE, *Dial.*, l. II, ch. III.

monde barbare devait finir par comprendre cette leçon. Le moyen Age ne sera pas seulement l'époque de Charlemagne et de Godefroy de Bouillon, ce sera l'âge de saint Bruno et de l'auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ*. Un grand courant mystique le traversera, auquel s'alimenteront tous les héroïsmes chevaleresques ; et ce courant, c'est surtout par les moines qu'il se propagera dans le monde.



## CHAPITRE

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

(590-604).

A la mort de Pélage II, les suffrages du peuple, du sénat et du clergé de Rome se portèrent sur un disciple de saint Benoît.

Election de  
saint Grégoire  
le Grand (590).

Le diacre Grégoire, à qui devait incomber pendant quatorze ans la responsabilité du gouvernement de l'Église, était un moine chétif de santé, usé par les austérités du cloître<sup>1</sup>, mais en qui vivait toute la ferveur de l'esprit monastique renouvelé par le saint patriarche des moines d'Occident.

Cet esprit s'unissait en lui au culte des vieilles traditions romaines, qu'il tenait de ses ancêtres. Issu d'une des familles sénatoriales les plus anciennes et les plus illustres, la *gens Anicia*, il comptait parmi ses aïeux un Pape, saint Félix IV<sup>2</sup>. Son père, le sénateur Gordien, qui jouissait d'une fortune considérable, possédait d'immenses domaines dans plusieurs provinces de l'Italie et en Sicile. Après avoir rempli plusieurs hautes fonctions dans la Cité, le père de Grégoire entra dans le clergé et mourut l'un des sept diacres chargés du soin des pauvres et des hôpitaux de Rome. Sa mère, Sylvia, nature pieuse et douce, se retira dans un petit oratoire, où elle finit également ses jours dans les pratiques de la piété et de la cha-

1. Voir les déclarations de saint Grégoire lui-même dans plusieurs de ses lettres et dans le prologue de ses *Morales sur Job*. *Fortasse hoc divina Providentia consilium fuit, ut percussus J. b. percussus exponerem*. Pendant la durée de son pontificat, saint Grégoire fut souvent obligé de passer une partie de ses jours sur un lit; il fut plusieurs fois près de mourir.

2. Le Nain de Tillemont, *Mémoires*, t. XVI p. 339.

rité. L'Église l'honore le 3 novembre. Grégoire eut pour tantes sainte Tharsille et sainte Emilienne, dont il fait l'éloge dans ses Homélie et dans ses *Dialogues*. La sainteté, mêlée au dernier éclat de la grandeur romaine, avait donc veillé sur son berceau.

Saint Grégoire le Grand est un des personnages les plus importants de l'histoire. Par ses origines et par son caractère, il apparaît comme le dernier représentant du monde antique ; par la nature et la portée de son œuvre, il doit être considéré comme le fondateur du Moyen Age. Successivement préfet de la ville de Rome, simple moine bénédictin, ambassadeur à la Cour de Constantinople et chef de l'Église universelle, saint Grégoire le Grand a traversé les milieux les plus divers. Les faire revivre en racontant son histoire, serait évoquer, en même temps que la figure d'un grand saint, le spectacle d'une période décisive dans la vie de l'Église.

Caractère général de son pontificat

## I

On ne sait pas au juste quelle est la date de la naissance de saint Grégoire le Grand. On ne peut pas la reporter au delà de 510 <sup>1</sup>. Son enfance dut être témoin des scènes les plus lamentables. En seize ans, de 536 à 552, Rome avait été six fois prise et reprise, et tous les sièges qu'elle avait subis avaient été l'occasion de fléaux sans nombre. Grégoire nous en a raconté quelques incidents dans ses *Dialogues*. En 537, Vitigès, pendant qu'il bloque la ville, fait massacrer les sénateurs qu'il tient en otage. Plus tard, Totila transporte dans les forteresses de Campanie une grande partie des survivants. Les Grecs, protecteurs naturels de Rome, se montrent parfois aussi cruels que les barbares. On voit le commandant de la garnison impériale accaparer les vivres et les vendre à haut prix aux habitants affamés <sup>2</sup>. Mais Goths et Byzantins sont dépassés en atrocité par les Lombards. Les *Dialogues* de saint

Naissance de saint Grégoire (510).

Son enfance. Est lamentable de Rome et de l'Italie à cette époque

1. Il avait l'âge de discernement en 546, car il a conservé le souvenir du terrible siège de Rome par Totila, qu'il raconte dans ses *Dialogues*, l. III, ch. XI

2. MONATORI, *Scriptores rerum italicarum*, t. I<sup>er</sup>. PROCOPE, III, 22.

Grégoire nous rapportent l'histoire de ces quarante prisonniers massacrés pour avoir refusé d'adorer une tête de chèvre consacrée au démon, et celle de ces paysans courageux, qui, saisis par les Lombards, refusèrent de manger des viandes immolées à des idoles et furent pareillement mis à mort <sup>1</sup>. Le comble de ces calamités fut sans doute, pour l'âme pieuse de Grégoire, la ruine du monastère du Mont-Cassin, envahi de nuit par les Lombards et pillé de fond en comble. Les moines purent du moins s'échapper, emportant avec eux le livre de leur sainte Règle, quelques meubles et quelques manuscrits <sup>2</sup>. Les impressions de tous ces événements devaient laisser dans l'âme du jeune patricien je ne sais quelle mélancolie profonde, un dégoût des choses du monde, qui transpire dans ses homélies, dans ses lettres, dans tous ses écrits, et que sa piété solide empêcha seule de se transformer en découragement.

Il est possible d'ailleurs que Grégoire n'ait pas assisté à tous les fléaux dont la ville de Rome fut le théâtre. On conjecture, d'après certains indices, que son père se retira, avec sa famille, pendant quelques années, dans ses terres de Sicile. Mais alors l'enfant, en traversant l'Italie, put voir à quel déplorable état les invasions l'avaient réduite; les ravages commis par les Francs descendant des Alpes en 554, la peste s'étendant de la Ligurie à toutes les provinces, les paysans mourant de faim dans leurs cabanes, les loups et les bêtes fauves descendant des montagnes et envahissant les cités, les travaux interrompus, les villages déserts, et, suivant l'expression de Paul Diacre, « le monde paraissant retombé dans son antique silence » <sup>3</sup>, puis, au milieu de cette solitude effrayante, les quelques survivants, exaltés par leurs souffrances, croyant entendre dans les nues le son des trompettes célestes et le bruit d'une armée en marche. Les *Dialogues* nous ont conservé le tableau vivant et naïf de ces terreurs populaires.

Grégoire devait être âgé de 12 à 14 ans quand le pouvoir impérial fut définitivement rétabli à Rome. Il revint habiter

1. *Dial.*, l. III, ch. xxvii, xxviii.

2. *Dial.*, l. II, ch. xvii.

3. Paul Diaconus, *de gestis Longob.*, II, 4. P. L., XCIV, 480.

le palais paternel, situé sur le mont Cœlius. L'adolescent put, de là, contempler, dans le plus grandiose des spectacles, ces derniers monuments de la grandeur romaine, que l'avidité des barbares, empressés de piller les menus objets d'art et les matières d'or et d'argent, avait dû forcément respecter. En face du palais de son père, il avait devant les yeux le septizonium de Sévère, avec ses trois ordres de colonnes de marbres précieux ; tout autour se dressait un peuple de statues, au milieu desquelles murmuraient les eaux de fontaines monumentales ; dans le fond, s'élevait le magnifique palais des Césars, dont les ruines forment aujourd'hui encore l'ornement le plus saisissant du Palatin ; et, comme pour encadrer ce tableau, à gauche et à droite, l'œil pouvait se reposer tour à tour sur les arcs de triomphe du Circus Maximus, sur les hautes arcades de l'aqueduc de Claude, enjambant la voie triomphale, sur l'arc de Constantin et sur le grand amphithéâtre Flavian 1. Ces souvenirs de la Rome impériale ne disparaîtront jamais de la mémoire de Grégoire. Le jour où il verra leur prestige s'évanouir, il se demandera si ce n'est pas le monde entier qui va disparaître pour subir le dernier Jugement.

La culture intellectuelle, un moment interrompue, redevenait en faveur à Rome. Sur le Forum, près du palais de Gordien, on recommençait à lire Virgile, et la poésie chrétienne elle-même s'essayait à louer la grandeur de la nouvelle Rome, en des vers que le sénat honorait de récompenses publiques 2. Les écoles de grammaire, de rhétorique, de dialectique s'étaient rouvertes. Grégoire les fréquenta. Il y obtint, dit Jean Diacre, les plus brillants succès. Sans doute, il ne connut jamais bien le grec ; il a même l'air de se vanter de ne pas le savoir du tout, après six ans passés à Constantinople ; mais il est permis de croire qu'il dédaigna surtout de l'apprendre et refusa de le parler parce que c'était la langue des maîtres byzantins 3. Il se livra plus volontiers à l'étude du droit, que

Formation intellectuelle de saint Grégoire.

Les écoles à Rome au VI<sup>e</sup> siècle.

1. Sur la topographie de Rome à cette époque voir GRUBER, *Hist. de Rome et des Papes au Moyen Âge*, t. I, ch. iv, § 3, *La conservation des monuments de Rome par les barbares*, et ch. v, § 5 et 6, *Les ruines de Rome*.

2. FORTUNAT, *Carm.*, III, 20 ; VI, 8.

3. *Nos neo græcè noverimus, nec aliquid opus a quibus græcè occupatissimus*, ep. XI, 74, P. L., t. LXXVII, col. 4243. M. G. H., *Reg.* XI 55, p. 340. Dans ses œuvres, saint Grégoire cite pourtant parfois des mots grecs, et les dit en grec.

les célèbres recueils de l'empereur Justinien, les *Institutes*, le Code et les *Novelles*, avaient remis en honneur. Une pragmatique sanction de l'empereur, parue en 554, avait rendu obligatoire en Italie l'enseignement du droit suivant les nouveaux recueils <sup>1</sup>. Grégoire dut fréquenter l'école publique, où des jurisconsultes habiles essayaient de faire revivre l'éclat des anciennes écoles privées des Labéon, des Sabinus, des Paul et des Ulpien. Ces études juridiques plaisaient à son âme éprise de forte logique et de solide bon sens. Il y trouvait aussi un moyen de défendre plus sûrement les droits de ceux que la religion lui commandait d'appeler ses frères, en un temps où la justice et l'équité étaient trop souvent foulées aux pieds. Mais les études que Grégoire aima par dessus tout furent les études religieuses. Dans ses écrits, si l'on voit qu'il connaît le stoïcisme <sup>2</sup> et que Platon ne lui est pas étranger <sup>3</sup>, on s'aperçoit surtout qu'il « s'est abreuvé assidûment, suivant ses propres expressions, à ces eaux profondes et limpides qui nous viennent du bienheureux Ambroise et du bienheureux Augustin » <sup>4</sup>.

Un moment le jeune patricien sembla hésiter dans sa vocation. Il fut séduit, non point par l'esprit du monde, mais par le désir d'être utile à ses concitoyens dans les rangs de l'administration civile, où ses ancêtres avaient rendu tant de services <sup>5</sup>. En 574, il accepta de l'empereur Justin II les fonctions de préteur ou plutôt de préfet de Rome <sup>6</sup>. Le *praefectus urbis* avait toutes les attributions de l'ordre administratif et judiciaire dans la ville de Rome. Seule lui échappait la juridic-

Grégoire est  
dominé par  
de Rome.

1. OROLOG, *Explication historique des Institutes de Justinien*, t. I, p. 438.

2. *Morales sur Job*, II, 16. Migne, t. LXXV, col. 569.

3. Ep. III, 54. Migne, t. LXXVII, col. 643. M. G. II., *Reg.*, III, 65, p. 226.

4. *De oratorum Patrum Ambrosii et Augustini torrentibus profunda ac perspicua fluenta assidue bibere*. Romill. in Eschsch., *Præf.* Migne, t. LXXXVI, col. 785.

5. *Morales sur Job*, *Prolog.*, c. 1. P. L., LXXV, 511.

6. *Le Régistre de S. Grégoire*, IV, 2, porte les mots *urbanam praeturam gerens*. Même expression dans JEAN DUCAS, I, 3. Mais la préture urbaine n'existait plus au ve siècle. Peut-être s'agissait-il de la préture du peuple, *praeturam plebis*, instituée par la *Novelle XIII* du 16 septembre 535, ou du vicariat de la ville de Rome, car Cassiodore parle d'un *vicarius urbis Romae* existant à cette époque (I, c. VI). Il est plus probable qu'il s'agissait de la préfecture de Rome, et qu'il faut préférer la leçon qui se trouve en un manuscrit, *praefecturam*, au lieu de *praeturam*.



tion militaire, attribuée sous le Bas Empire au *dux* et aux autres officiers de l'*exercitus romanus* <sup>1</sup>.

Nous savons que, malgré l'accroissement donné aux pouvoirs du chef de l'armée impériale, le *præfectus urbis* avait sûrement encore au VIII<sup>e</sup> siècle, sous Hadrien I<sup>er</sup>, une juridiction criminelle. Le *Liber Pontificalis* <sup>2</sup> la mentionne. Au VI<sup>e</sup> siècle, le Préfet de la Ville était donc sans contredit le premier fonctionnaire de Rome et ses attributions étaient très étendues.

Les attributions du *præfectus urbis*.

Nous manquons de renseignements sur l'administration de Grégoire. Mais nous pouvons conjecturer que mêlé à toutes les affaires importantes de la cité, chargé de veiller sur toutes les œuvres de bienfaisance que réclamaient les malheurs de cette époque, il trouva dans ses fonctions une initiation providentielle au difficile pontificat que Dieu lui réservait. On aime à se le figurer parcourant la ville sous ce costume garni d'or et de pierreries dont nous parle son contemporain Grégoire de Tours <sup>3</sup>, et conservant néanmoins jalousement dans son cœur le trésor de la vie intérieure qui déjà était tout pour son âme ; et peut-être y a-t-il réminiscence de cette époque de sa vie dans un passage de ses *Morales sur Job* <sup>4</sup>. Or, un jour, suivant le récit de Grégoire de Tours, on vit le Préfet de Rome abandonner ses riches vêtements et les échanger pour ces habits grossiers des gens de la campagne que les fils de saint Benoît avaient adoptés. Grégoire transforma son palais du Mont Coelius en un monastère, qu'il plaça sous le vocable de saint André. Il fonda six monastères en Sicile dans les propriétés de sa famille, les dota de ses propres revenus et donna le reste de sa fortune aux œuvres charitables.

Grégoire embrasse la vie monastique.

De pareilles vocations n'étaient pas inouïes dans la ville de Rome à cette époque. On se souvenait encore d'avoir vu, sur l'Aventin, les descendants des plus grandes familles romaines éunis par saint Jérôme pour y mener une vie de prière et de

1. Cf. DECHESNE, *Lib. Pontif.*, t. I, p. 515, note 12.

2. *Lib. Pontif.*, t. I, p. 490.

3. GRÉG. DE TOURS, *Hist. des Francs*, l. X, ch. 1. PAUL DIACON, *Vita Greg.*, IV. P. L., LXXV, 43.

4. *Si vero prematur aliquis corporaliter popularibus turbis, et tamen nullos curarum secularium tumultus in corde patiat, non est in urbe.* *Morales*, XXX, 16. P. L., LXXVI, 553.

pauvreté. On venait de voir la noble Galla, fille et épouse de consuls, se retirer, après la mort de son mari, dans un monastère auprès de la basilique de Saint-Pierre, et la vierge Proba, de la famille des Anicii comme Grégoire, donner comme lui ses biens aux pauvres pour s'enfermer dans un couvent. Un très-illustre personnage de l'époque, Cassiodore, après avoir dirigé les affaires du royaume des Ostrogoths en qualité de ministre de Théodoric, ne venait-il pas de se retirer dans sa terre de *Vivarium*, en Campanie, pour y mener une vie de travail et de prière en compagnie de quelques disciples ? Le premier instinct de toutes ces grandes âmes fut peut-être de sauvegarder, au milieu des troubles et de la décadence du monde antique, la pureté de leur vie religieuse ; mais, par là même, ils réservaient en eux, pour l'avenir, le germe qui devait donner la vitalité à un monde nouveau.

L'acte de donation fait par Grégoire de son palais familial au profit des moines bénédictins nous a été conservé. Il porte la date de l'année 587. Grégoire y prend la qualification de *serviteur des serviteurs* de Dieu. C'est le titre qu'il gardera lorsque, trois ans plus tard, il sera élevé au Souverain Pontificat. C'est l'humble titre qu'il opposera au patriarche de Constantinople, se qualifiant pompeusement de patriarche *œcuménique* ou universel. Les souverains pontifes se l'approprièrent dans la suite.

## II

Grégoire  
moine au cou-  
vent de  
Saint-André.

Nous n'avons pas plus de détails précis sur la vie monastique de saint Grégoire que sur sa préfecture. C'est dans cette vie pleine de calme qu'il se trouva en présence de plusieurs moines ayant connu saint Benoît. Il nous a conservé le nom de quatre d'entre eux, qui lui racontaient tout ce qu'ils savaient, par eux-mêmes ou par ouï-dire, du saint patriarche. Le nouveau moine recueillait avec avidité ces récits pleins de couleur, et il les a reproduits dans ses *Dialogues* avec une grâce et une fraîcheur incomparables<sup>1</sup>. La critique moderne, sans

Les *D. logues*  
de saint Gré-  
goire.

1. La vie de saint Benoît forme le livre II des *Dialogues*.

mettre en doute aucunement la sincérité du pieux narrateur, lui reproche une crédulité trop candide. Les vieux moines, qui racontaient à leurs jeunes frères tout ce qu'ils avaient vu ou entendu dire de leur bienheureux Père, se plaisaient sans doute à accumuler les récits les plus merveilleux sans en contrôler toujours la source. Mais, comme dans les *Fioretti* des disciples de saint François d'Assise, ce qui reste de ces récits, beaucoup d'entre eux fussent-ils légendaires, c'est surtout l'âme de piété, de douceur, de sagesse sereine qui en émane et dont saint Benoît fut bien l'inspirateur ; c'est l'impression d'une vie toute mêlée au surnaturel et aux miracles, et dont quelques embellissements, brodés par la piété filiale, ne peuvent faire suspecter l'historique réalité.

Quoi de plus gracieux que l'histoire de « saint Maur marchant sur les eaux », où Bossuet voyait une si grande leçon ? « Un jour, raconte saint Grégoire, le vénérable Benoît était dans sa cellule, et le petit Placide, que le saint homme s'était attaché, sortit pour aller au lac puiser de l'eau ; mais, en y plongeant sans précaution le vase qu'il tenait, il y tomba lui-même et fut entraîné par l'eau si rapidement, qu'il fut bientôt éloigné du bord, presque à la portée d'une flèche. L'homme de Dieu, renfermé dans sa cellule, connut aussitôt l'accident et se hâta d'appeler Maur, en lui disant : « Frère Maur, cours vite, car l'enfant qui était allé puiser de l'eau est tombé dans le lac, et l'eau l'a entraîné déjà bien loin. » Chose étonnante et qui ne s'était pas vue depuis l'apôtre saint Pierre ! après avoir demandé et reçu la bénédiction de son abbé, Maur courut exécuter son ordre et parvint jusqu'à l'endroit où l'eau avait entraîné l'enfant ; s'imaginant toujours marcher sur la terre, il le prit par les cheveux et le ramena rapidement au bord. A peine y fut-il arrivé que, regardant derrière lui, il s'aperçut qu'il venait de courir sur l'eau, ce qu'il n'aurait jamais pensé pouvoir faire. Il fut tout saisi du miracle accompli et retourna le raconter à l'abbé. Le vénérable Benoît ne l'attribua pas à ses mérites, mais bien à l'obéissance de son disciple. Maur, au contraire, soutenait qu'il n'avait fait qu'exécuter ses ordres, et qu'il n'était pour rien dans une chose qu'il avait faite sans y penser. L'enfant sauvé fut l'arbitre de ce touchant conflit d'humilité entre le maître et le disciple : « Moi, dit-il, quand j'ai

Episcopes des  
Dialogues :

Saint Maur  
marchant sur  
les eaux.

été tiré de l'eau, j'ai aperçu au-dessus de ma tête le vêtement de peau du père Abbé, et je voyais bien que c'était lui qui me tirait de l'eau » <sup>1</sup>.

« A quoi attribuerai-je un si grand miracle ? s'écrie Bossuet. Grande question. Disons, pour la décider, que l'obéissance porte grâce pour accomplir l'effet du commandement, que le commandement porte grâce pour donner effet à l'obéissance » <sup>2</sup>.

C'est encore une leçon morale, une leçon de travail, qui se dégage du chapitre intitulé : « D'un fer d'instrument qui revint à son manche du fond de l'eau ».

La merveille du Goth.

« Une autre fois, un Goth, assez simple d'esprit, voulut se consacrer à Dieu, et l'homme de Dieu le reçut avec bonté. Un jour, il lui fit donner une sorte de petite faux pour couper les ronces d'un endroit où on devait faire un jardin. Le lieu que le Goth avait à nettoyer était sur les bords du lac, et comme il frappait de toutes ses forces sur d'épais buissons, le fer quitta le manche et tomba dans le lac, qui était là si profond, qu'il n'y avait aucun espoir de retrouver l'instrument. Le pauvre Goth, voyant son fer perdu, s'en alla tout tremblant annoncer au moine Maur le dommage qu'il avait fait et recevoir la pénitence de sa faute. Maur eut soin d'en avertir aussitôt le serviteur de Dieu Benoit, qui, à cette nouvelle, vint au lac, prit le manche des mains du Goth, le mit dans l'eau, et au même instant le fer remonta du fond et s'adapta de lui-même au manche. Benoit rendit au Goth son instrument en lui disant : « Voilà, travaille maintenant et ne sois plus triste ! » <sup>3</sup>.

Gézoire ren-  
contre sur le For-  
tum de jeunes  
esclaves  
Anglo Saxons.

C'est vers ce premier temps de la vie monastique de saint Grégoire que se rapporte la touchante anecdote que Paul Diacre, Jean Diacre et le vénérable Bède racontent en des termes à peu près identiques. Grégoire traversait le Forum. Il y aperçoit de jeunes esclaves qu'on met en vente. Leur tendre et pure beauté l'attendrit. Il demande d'où ils viennent. Ce sont des Angles, lui dit-on. — Des Angles ? reprend-il, dites des anges. Et il

1. *Dialogues*, I, II, ch. VII. Traduction Carlier.

2. BOSSUET, *Panegyrique de saint Benoit*, 2<sup>e</sup> point.

3. *Dialogues* I II, ch. VI. Les *Dialogues* ne furent écrits que vers 593-594, mais ils furent composés par saint Grégoire d'après les souvenirs des premiers temps de sa vie monastique, et sans doute il ne fit que fixer par l'écriture les récits souvent répétés par lui de vive voix.

ajoute : Quel dommage que la grâce de Dieu n'habite pas sous ces beaux fronts ! Le moine, dit-on, racheta ces jeunes esclaves, les logea dans son monastère, les instruisit de la religion chrétienne et voulut ensuite les emmener à sa suite prêcher l'évangile à leurs compatriotes. Mais le peuple de Rome, ayant appris le départ de Grégoire pour la Grande-Bretagne, se mit à sa poursuite et le força à rebrousser chemin.

La critique a mis en doute l'historicité de ce récit. Les trois historiens qui nous l'ont transmis dépendent évidemment, nous dit-on, d'une relation plus ancienne, récemment découverte à Saint-Gall et publiée en partie en 1886. Or, l'auteur de cette histoire, qui est vraisemblablement un moine de Northumbrie, et qui l'a écrite au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, fait preuve d'une absence complète de critique et l'avoue même ingénument : « Je ne suis pas sûr, dit-il, de tous les faits que je raconte. Tel miracle peut n'être pas de saint Grégoire. Il est peut-être d'un autre saint. Mais peu importe. Les saints ne forment qu'un seul corps et ce qui est dit de l'un peut se dire de l'autre » <sup>1</sup>. Un pareil aveu révèle une disposition d'esprit qui a pu être commune à plusieurs biographes de ce temps <sup>2</sup>. Le récit, d'ailleurs, se continue par des détails qui ont le caractère d'enjolivements légendaires <sup>3</sup>. Mais le trait qu'on nous raconte est, quant au fond, si conforme à ce que nous savons par ailleurs de la prédilection de saint Grégoire pour les petits esclaves du royaume des Angles <sup>4</sup>, il convient si bien à cette nature bonne, souriante et prompte à l'action, qu'il nous paraîtrait téméraire de mettre en doute son authenticité substantielle <sup>5</sup>.

1. *Civiltà cattolica*, Serie 14, vol. V, 1890, p. 31. EWALD, *Hist. Aufsätze dem Anthenken an G. Waitz*, 1886, p. 25, 38.

2. R. P. DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques*, p. 29-41.

3. Le narrateur, comme mis en verve par le premier jeu de mots, les multiplie, et il faut avouer qu'ils sont de moins en moins naturels. « De quel pays venez-vous ? demande Grégoire — De Déira. — On vous délivrera de l'ire de Dieu, de *ira Dei* Et votre roi, comment se nomme-t-il ? — Oella. — Alleluia ? Les louanges de Dieu seront chantées dans son royaume. » Quand Grégoire, en fuite, est rejoint par la foule qui veut le ramener à Rome, il rencontre une sauterelle, en latin *locusta*. « *Locusta !* s'écrie-t-il, *in loco sta ! Arrêtons nous en ce lieu. C'est la voix de Dieu* ». Et il ne poursuit plus sa marche.

4. Nous apprenons par une lettre que saint Grégoire, en 595, fit acheter en Gaule de jeunes Angles pour les élever dans son monastère. Ep. VI, 7. M. G. H. Reg., VI, 10, p. 389. P. L., LXXVII, 799.

5. Telle est la conclusion du dernier historien de saint Grégoire, F. HOMER



Sa vie con-  
templative.

Saint Grégoire lui-même, dans ses *Dialogues*, sans nous donner aucun détail précis sur cette période de sa vie, nous décrit merveilleusement son état d'âme à cette époque. « Mon âme se rappelle, dit-il, la vie dont elle jouissait au monastère, lorsqu'elle dominait les choses périssables, lorsqu'elle méprisait tout ce qui passe pour ne penser qu'au ciel. Elle était bien prisonnière du corps ; mais la contemplation l'affranchissait des liens de la chair, et la mort, que redoutent les hommes, elle l'aimait comme le commencement de la vie. » Plus loin, il dit envier la vie sainte de ses frères restés au couvent, qui n'ont pas perdu, dans les embarras de ce monde, « la jeunesse de leur âme » <sup>1</sup>.

Les infirmités et les souffrances ne lui furent cependant pas épargnées. « Son zèle pour l'abstinence, dit Paul Diacre, son assiduité à la prière et l'austérité de ses jeûnes lui occasionnèrent de telles douleurs d'estomac qu'il avait peine à se tenir debout. Il était souvent pris de ces crises que les médecins, en leur langage grec, appellent des syncopes : parfois la souffrance était telle qu'on croyait qu'il allait rendre le dernier soupir <sup>2</sup>. » Sa bonne mère, Sylvia, retirée en un monastère voisin, lui envoyait, dans une assiette d'argent, seul reste de sa richesse d'autrefois, des légumes cuits à l'eau <sup>3</sup>.

Mais ce monde, que le pieux moine cherchait à fuir et à oublier dans la vie contemplative, se souvenait de la sage administration de son *Præfectus urbis*. Ce fut pour répondre aux désirs unanimes de la population que le pape Benoît I<sup>er</sup> arracha à moitié le diacre Grégoire à sa chère solitude. Il lui confia la gestion des affaires ecclésiastiques dans une des sept régions de la ville. Peu de temps après, Pélage II voulut utiliser les talents de Grégoire sur un champ plus vaste. Il l'appela remplir les fonctions d'apocrisiaire ou de nonce à la cour

Grégoire est  
chargé de la  
nonciature  
auprès de  
l'Empereur de  
Constanti-  
nople.

DUNN, *Gregory the Great, his place in History and Thought*, Londres, 190 t. I, p. 196 ; c'est aussi celle de Dom CABROL, *L'Angleterre chrétienne aux les Normands*, Paris, 1909 p. 53.

1. *Dialogues*, Préface. On a souvent fait remarquer que saint Grégoire le Grand, dans ses écrits et ses homélies, fournit peu de documents à l'historien. Cela est vrai, si l'on entend parler de détails précis, de dates et de faits bien contrôlés. Mais peu d'écrivains sont, par la spontanéité et la sincérité, plus révélateurs du fond de leur propre vie et de la vie intime de leurs contemporains. Saint Grégoire parle et écrit toujours « avec toute son âme ».

2. Paul DIACRE, I, 5. *P. L.*, LXXV, 43.

3. Jean DIACRE, I, 9 ; II, 22. *P. L.*, LXXV, 66, 96.

Constantinople, auprès de l'empereur Tibère Constantin. Une telle situation était, à cette époque, une des plus hautes et des plus importantes de l'Église.

## II.

Le contraste dut paraître frappant au nouveau nonce entre l'humble cellule qu'il venait d'abandonner et le splendide palais impérial qui lui fut assigné pour résidence <sup>1</sup>. Byzance brillait alors de tout l'éclat que l'empereur Justinien et l'impératrice Théodora lui avaient donné. L'art byzantin, à son apogée, encouragé par les profusions des souverains, avait multiplié, dans des monuments gigantesques, l'or, l'argent, les marbres précieux, les émaux et les pierreries. La merveille de ces merveilles était l'église de Sainte-Sophie, rebâtie par Justinien, avec sa vaste coupole de 31 mètres de diamètre. On raconte que le jour de la dédicace, le 27 décembre 537, Justinien, ivre de joie, s'était écrié : « Salomon, je t'ai vaincu ! » Les cérémonies qui se déroulaient dans ces palais, dans ces temples, étaient en harmonie avec ces monuments antiques. Que de chefs barbares, venus à Constantinople pour traiter des affaires politiques de leur pays, s'étaient trouvés fascinés par ces magnificences ! Quand le « divin Empereur » apparaissait, aux jours des réceptions solennelles, trônant dans le grand triclinium de la salle du trône, revêtu de la chlamyde de pourpre brochée d'or, le front éclairé du feu des pierreries de la couronne impériale, et que les courtisans, les princes barbares et les ambassadeurs étrangers, suivant un rite dont un cérémonial précis avait fixé les détails, courbaient trois fois leurs fronts aux pieds du *Basileus* oriental, ce devait être le plus féerique des spectacles <sup>2</sup>.

La Cour  
byzantine au  
vi<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Le nonce était logé dans le palais de l'empereur. *Moral. prof.*, c. 1 et 2. P. L., LXXV, 514.

<sup>2</sup> Sur les magnificences de Constantinople au vi<sup>e</sup> siècle, voir Ch. DIEHL, *Justinien et la civilisation byzantine au vi<sup>e</sup> siècle*, un vol. gr. in-8°, Paris, 1901. Voir le détail de ces cérémonies dans le livre des *Cérémonies*, MICH. P. L. t. CXII, col. 79 et suiv. et col. 1047. Cf. *Mon. Germ. Hist., Script.*, t. III, p. 338. M. KURTA, *Les Origines de la civilisation moderne*, t. I, ch. vi, *Byzance*, en a fait le tableau ; mais c'est dans deux mosaïques de l'époque

Misères profondes de l'empire :

Les embarras financiers.

Les incursions des barbares.

Le despotisme religieux de l'empereur, l'asservissement du clergé oriental.

Mais ce décor resplendissant cachait des misères que l'apocrisiaire de Pélage ne tarda pas à découvrir. Les magnificences de l'empereur Justinien avaient ruiné le trésor public. Lorsque son successeur, l'empereur Justin II, parut pour la première fois au cirque, il fut accueilli par le cri de la foule qui lui disait : Aie pitié de nous ! Justin remboursa les emprunts forcés que Justinien avait imposés, mais, en compensation, il refusa de payer aux barbares les tributs accoutumés. Ceux-ci se retournèrent alors contre l'empire. Les Avars, peuplade indomptée, de la même race que les Huns, avaient campé en Pannonie et multipliaient leurs incursions sur les terres impériales. Les Lombards ravageaient l'Italie ; les Perses envahissaient la Syrie<sup>1</sup>. Quand, en 574, Tibère Constantin, ancien chef des gardes de Justin, monta sur le trône, à la mort de ce dernier, il comprit que ce serait une chimère que de vouloir maintenir dans son intégrité l'œuvre de Justinien. Il se refusa à toute intervention en Italie contre les Lombards, et se contenta de mener une vigoureuse campagne contre les Perses.

Une troisième plaie, conséquence des deux premières, désolait l'Orient, c'était le système hiérarchique de l'église orientale, qui, peu à peu, avait mis tout l'épiscopat sous la domination du patriarche de Constantinople et le patriarche de Constantinople aux pieds de l'empereur. Les guerres des Perses et les troubles intérieurs des provinces de l'est de l'empire, où l'on s'entre-déchirait dans les querelles dogmatiques du monophysisme, avaient ruiné le prestige du patriarche d'Alexandrie. La situation du patriarche d'Antioche était peut-être pire. Pour parvenir à ce siège, il fallait désormais, — les exemples d'Etienne III et de Calandion en faisaient foi, — « passer, comme on l'a dit, sous les fourches caudines de l'approbation que donnait l'évêque de Byzance »<sup>2</sup>. Et celui-ci était l'homme de l'empereur. Il l'était devenu aussitôt qu'il y avait eu, suivant les expressions de Mgr Duchesne, « une cour chrétienne et

qui se trouvent à l'église San Vitale de Ravenne qu'on en trouve la saisissante évocation.

1. J. LENOIR, *Le christianisme dans l'empire perse*, p. 177 et suiv. Ch. DIEHL, *Justinien*, p. 215.

2. DUCHESNE, *Eglises séyariques*, p. 72. R. P. VAILLÉ dans le *Diet. de Théologie*, au mot *Constantinople*.

un évêque de la cour. A celui-ci était naturellement dévolu le rôle de conseiller, de confident religieux des princes et des princesses. Son influence prit peu à peu le dessus sur toutes celles du monde ecclésiastique » <sup>1</sup>. Dès lors le patriarche de Constantinople entraîna à sa suite tous les évêques de l'Orient. « Pour donner à ce groupe épiscopal son nom véritable, dit encore Mgr Duchesne, il faudrait l'appeler l'épiscopat de l'empereur... Une sorte de concile permanent, tantôt plus, tantôt moins nombreux, est constamment assemblé à portée du palais impérial. Si le souverain croit utile de le mettre en rapports directs avec les évêques occidentaux, comme il le fit pour le grand concile de Sardique, il l'expédie en bloc au lieu de la réunion, dans un long convoi de voitures postales, sous la protection d'un officier général. L'empereur se déplace-t-il lui-même ? son épiscopat s'ébranle avec lui ; on le voit s'assembler fort loin de l'Orient, à Sirmium, à Milan, à Arles. Il est difficile d'imaginer un corps épiscopal mieux organisé, plus transportable, plus aisé à conduire » <sup>2</sup>.

Une pareille situation avait ébloui l'empereur et le patriarche. La nouvelle Rome orientale avait déjà réclamé, au concile de 381, pour son évêque, les mêmes honneurs que pour celui de l'ancienne Rome <sup>3</sup>. De la prétention à l'égalité, on s'éleva à la prétention à la supériorité. On répétait le célèbre argument : « Ce n'est pas en Occident, c'est en Orient que le Sauveur est né ». A quoi saint Grégoire de Nazianze avait déjà spirituellement répondu : « C'est aussi en Orient qu'on l'a tué ».

Les prétentions du patriarche et de l'empereur,

Le judicieux observateur qu'était Grégoire pouvait se rendre compte par lui-même de ces paroles, écrites quelques années auparavant par les évêques d'Italie aux légats francs, à la veille du V<sup>e</sup> concile œcuménique, en 552 : « Les évêques grecs ont de grandes et riches églises... mais ils s'accoutument à la volonté des princes et consentent à exécuter sans débat ce que les grands leur commandent » <sup>4</sup>.

1. DUCHESNE, *loc. cit.*

2. DUCHESNE, *Eglises séparées*, p. 173, 174.

3. DUCHESNE, *Eglises séparées*, p. 177.

4. *Sunt graeci episcopi habentes divites et opulentas ecclesias... Secundum voluntatem principum quicquid ab eis quaesitum fuerit sine alteratione consentiunt*, MASSI, IX, 153.



Jean le Jeûneur († 595).

La correspondance de saint Grégoire nous montre que son attention se porta dès lors sur le fameux patriarche Jean, dit le Jeûneur, avec qui il devait engager plus tard une longue lutte pour l'honneur du Saint-Siège. Habillé pauvrement, couchant sur la dure, répandant à profusion les aumônes autour de lui, jeûnant sans cesse, l'ambitieux patriarche cherchait alors à capter la confiance du peuple : il gagna même un moment la confiance de Grégoire, qui, plus tard, revint de son erreur. « N'aurait-il pas mieux valu, écrivait alors celui-ci, manger de la viande que de souiller ses lèvres par le mensonge ? A quoi sert de jeûner, si l'on est bouffi d'orgueil ? de s'habiller pauvrement, si l'on se drape dans la vanité ? d'avoir l'air d'un agneau, si l'on cache les dents d'un loup ? »

Première  
rencontre de  
saint Grégoire  
de Grand avec  
le monde bar-  
bare.

Le jeune diplomate put aussi observer à Byzance, et mieux qu'il ne l'aurait fait ailleurs, le fort et le faible des peuples barbares. Il y vit les chefs des peuples de race gothique, Visigoths, Ostrogoths, Vandales, demander avec avidité et accepter avec reconnaissance cette provision de titres et d'insignes que les empereurs leur jetaient à profusion, placer leurs enfants dans les écoles orientales, où ils s'initiaient prématurément à une science brillante et subtile, qui devait les éblouir sans les former, et à des mœurs faciles et molles, qui devaient les énerver. Il les vit demander le baptême de l'arianisme, de ce demi-christianisme, qui devait être une des causes principales de leur future décadence. Il put former de plus hautes espérances au sujet des barbares francs et anglo-saxons. Deux ambassades franques parurent à la cour de Constantinople. L'une, envoyée par Chilperic, de Neustrie, y séjourna de 578 à 581 ; l'autre y fut envoyée en 590 par les régents d'Austrasie. La conduite postérieure de Grégoire nous porte à croire qu'il fut renseigné dès cette époque sur l'état politique et religieux des Gaules, sur les deux cents monastères qui y avaient été fondés et sur les quarante-cinq conciles qui y avaient été tenus depuis la conversion de Clovis, sur les vertus de saint Césaire d'Arles et de saint Germain de Paris, sur les travaux littéraires de saint Grégoire de Tours et de saint Fortunat. Il est plus probable encore qu'il se mit en rapport intime avec les ambassadeurs anglo-saxons de la Grande-Bretagne, car on le verra plus tard annoncer avec des expres-



sions particulières de joie la conversion de ce royaume à ses amis d'Orient. Mais Grégoire se lia surtout avec l'ambassadeur espagnol, Léandre, évêque de Séville, venu à Constantinople en 584 pour demander l'appui de l'empereur en faveur de son neveu, le roi Herménégilde. La Providence, avant de confier à l'humble fils de saint Benoît le gouvernement de l'Église universelle, le mettait ainsi en contact avec toutes les grandes forces politiques et sociales qu'il aurait un jour à diriger ou à combattre.

L'apôcristaire pontifical dut aussi se mettre en relations avec les grands personnages de la société byzantine. Théotiste et Gurdia, sœurs de l'empereur Maurice, plusieurs autres membres de la famille impériale, le patrice Narsès, les médecins Théotime et Théodore comptèrent parmi ses amis. On vit ce moine pâle et maladif figurer dans le cortège impérial aux grandes fêtes officielles qui se célébraient à Sainte-Sophie. Il s'y rendait par devoir. Mais son cœur le portait vers une vie plus

Relations de  
saint Grégoire  
avec la haute  
société de B  
zance.

intime et plus calme. Dans une lettre écrite plus tard à son ami saint Léandre, il lui rappelle malicieusement le temps où, pour échapper aux distractions mondaines, ils sortaient furtivement d'une église pleine de bruit pour aller pieusement s'entretenir de Dieu avec quelques frères. Grégoire avait en effet emmené avec lui quelques religieux, et c'était en leur compagnie et en celle du pieux évêque de Séville qu'il passait les meilleurs moments de sa vie. De plus en plus fatigué par son existence surmenée, « souffrant sans relâche de cruelles douleurs d'entrailles, miné par une fièvre lente et continue »<sup>1</sup>, il prenait son livre préféré, le livre de Job, et, devant ses amis, il le commentait ligne par ligne, en laissant son cœur librement s'épancher dans une sainte intimité. De ces conférences intimes naquit le livre des *Morales sur Job*, la première œuvre de saint Grégoire. Elle est dédiée à Léandre, évêque de Séville. Qu'on ne cherche pas dans ce commentaire des lumières sur le sens littéral du texte. L'auteur n'en a point cure. Sa préoccupation va, en un sens, plus à fond. A chaque phrase, presque à chaque mot, des vues mystiques surgissent de son âme, des élans d'amour, de joie, d'adoration s'échappent de son cœur.

Sa vie intime.

Il commente  
le Livre de Job.

1. *Crebris viscerum doloribus crucior, lentis quidem sed tamen continuis febrilibus anhelo. Morales sur Job* Epître dédicatoire à saint Léandre, évêque de Séville, ch. v. ΜΙCΑ, P. L., LXXV, col. 515.

Quelques cita-  
tions :

sur la prière  
intérieure,

Quelques citations nous feront mieux comprendre la manière du pieux commentateur. « Que le Seigneur, s'écrie Job, exauce mon désir <sup>1</sup> ». « Remarquez ce mot, dit saint Grégoire : mon désir. La vraie prière n'est pas dans la voix, mais dans le cœur. Ce ne sont pas nos paroles, ce sont nos désirs qui font, auprès des oreilles mystérieuses de Dieu, la force de nos cris. Si nous demandons de bouche la vie éternelle, sans la désirer du fond du cœur, notre cri est un silence. Si, sans parler, nous la désirons du fond du cœur, notre silence est un cri <sup>2</sup>. »

On ne s'étonne pas que ce moine ait été consulté, dès lors, par plusieurs monastères d'Orient comme un maître de la vie mystique.

sur la pureté  
et la chasteté.

Un autre passage nous montrera quels parfums de pureté et de charité devaient laisser les entretiens du moine diplomate en ce milieu raffiné du monde byzantin. Arrivé à ce verset de la Vulgate : *Et scies quod pacem habeat tabernaculum tuum, et, visitans speciem tuam, non peccabis*. « Tu sauras que ton tabernacle a la paix, et, visitant ton image, tu ne pécheras pas » <sup>3</sup>, un sens mystique s'ouvre à l'âme de Grégoire. « Le tabernacle, c'est le corps, dit-il, et le tabernacle dans la paix, c'est le corps dans la pureté. » « Mais, ajoute-t-il, il n'y a pas de pureté du corps sans qu'il n'y ait en même temps tendresse de l'âme. Et voilà pourquoi notre texte ajoute : tu visiteras ton image, c'est-à-dire ton prochain. Notre prochain est notre image, car en le considérant nous voyons ce que nous sommes. Visitions-le. La visite corporelle se fait avec les pieds ; la visite spirituelle se fait avec le cœur. L'homme visite vraiment son prochain lorsque, d'un pas que la charité presse, il va vers son prochain comme vers un autre soi-même et prête son aide à son frère souffrant... ah ! que nous servirait de contenir nos sens par la chasteté, si nous ne dilations pas notre âme par l'amour ? <sup>4</sup> »

1. Job, XXXI, 35.

2. *Aternam vitam si ore petimus, neo tamen corde desideramus, clamantes tacemus. Si vero desideramus ex corde, etiam cum conticescimus, tuentes clamamus.* P. L., t. LXXVI, col. 258.

3. Job, V, 24. Cette traduction de la Vulgate est loin d'être littérale. Le sens du texte original est celui-ci : « Tu sauras que la paix est sous tes tentes et, visitant l'endroit où paissent les troupeaux, tu verras que rien n'y manque ». Mais Grégoire, nous l'avons dit, ne se préoccupe, dans son commentaire, que de trouver un sens mystique aux versets de la traduction latine.

4. *Quid prodest per continentiam carnem restringere, si mens se*

Cette tendre charité ne dégénéra jamais en faiblesse. Le patriarche Eutychius professait une doctrine erronée sur l'impalpabilité des corps après la résurrection. Il réduisait à si peu de chose la nature du corps ressuscité, qu'on se demandait comment le dogme de la résurrection de la chair était sauvegardé dans sa doctrine. L'apocrisiaire Grégoire n'hésita pas à combattre Eutychius en plusieurs conférences contradictoires. Il a raconté, dans ses *Morales*, les divers incidents de cette lutte théologique. Son récit est d'un grand intérêt dogmatique et exégétique. On y voit d'ailleurs qu'Eutychius abjura son erreur avant de mourir. Sur son lit funèbre, saisissant la peau d'une de ses mains, il s'écriait : « Je professe que nous ressusciterons tous en cette chair »<sup>1</sup>.

Le combat de la doctrine d'Eutychius sur la nature des corps ressuscités.

Sur ce qui fut proprement la mission diplomatique de Grégoire à Constantinople, nous manquons de renseignements. Le seul document qui nous soit parvenu est une lettre de Pélage II, écrite en 584 à son apocrisiaire : « Parlez et agissez, disait le Pape... Si le très pieux prince ne daigne nous accorder un maître de la milice et un duc, nous sommes réduits à toute extrémité<sup>2</sup> ». Pillées par les Lombards, épuisées par les impôts, troublées par les factions, l'Italie et Rome cherchaient un sauveur. L'exarque Longin, menacé dans Ravenne par les barbares, se déclarait incapable de protéger le territoire de Rome.

Echec de la mission diplomatique de Grégoire.

L'empereur Maurice, qui venait de succéder à Tibère au moment où arriva la lettre de Pélage, était un homme intelligent et énergique. Mais, conscient de son impuissance, il se contenta de remplacer son exarque Longin par un fonctionnaire plus courageux, Smaragde, et de tenter, avec l'aide des Francs, une diversion, qui ne donna pas les résultats attendus. Ce fut tout le fruit de la nonciature de Grégoire. Lorsque, peu de temps après, rappelé par le Souverain Pontife, l'apocrisiaire

*passionem nesciat in proximī amore dilatare. Morales sur Job, l. VI, xxiv, xxiv. P. L., t. LXXV, col. 753.*

*Morales sur Job, l. XV, c. lvi. P. L., t. LXXV, col. 1078, 1079. Cf. PARRIS, L'Eglise byzantine de 527 à 847, Paris, 1905, 1 vol. in-12, p. 42. La doctrine soutenue par Eutychius est connue sous le nom d'Aphthartodocétisme. Les aphthartodocètes étaient en lutte avec les phtartolâtres. Les deux sectes étaient issues de l'hérésie monophysite. L'empereur Justinien, à la fin de sa vie, était tombé dans l'aphthartodocétisme.*

2. Lettre citée par Jean Diacre, I, 32.

Vrai résultat important de son séjour en Orient.

reprit le chemin de Rome en compagnie de l'exarque Smaragde, il put se dire que sa mission avait à peu près échoué. Mais il connaissait maintenant à fond les dessous de la politique byzantine ; il avait touché du doigt l'impuissance radicale des empereurs d'Orient à secourir l'Italie ; il avait compris que, si Dieu voulait sauver Rome et le monde, une seule puissance était capable d'accomplir cette grande œuvre, la Papauté.

Alliance générale de la fin du monde.

Mais Dieu voulait-il sauver le monde ? la fin des temps n'était-elle pas prochaine ? Ce que vit le moine bénédictin en rentrant dans son monastère de Saint-André lui fit envisager cette seconde perspective. Des ouragans, des inondations et des tremblements de terre jetaient partout la consternation <sup>1</sup>. On se souvenait de la tradition populaire rapportée par Plin l'ancien : « Toutes les fois que le sol de Rome a tremblé, quelque grand cataclysme a été près de se produire <sup>2</sup> ». Les fils de saint Benoit se rappelaient surtout la prophétie de leur patriarche : « Rome ne sera pas détruite par les étrangers, mais elle sera tellement ravagée par les tempêtes, les orages et les tremblements de terre, qu'elle périra d'elle-même <sup>3</sup> ». Or, l'effondrement de Rome, ne serait-ce pas la fin de tout ? « Lorsque Rome, la tête du monde, sera tombée, avait écrit Lactance, qui doute que ce ne soit la fin de l'humanité, celle même de la terre ? <sup>4</sup> » Tertullien avait bien des fois exprimé le même sentiment de religieuse terreur <sup>5</sup>. Et ce n'étaient encore que les moindres symptômes. Voici que le désordre entraît dans le monastère même, dans l'asile béni où Grégoire était revenu avec tant de joie, espérant y retrouver la paix sainte du Christ. Point de désordre gravement scandaleux. Mais un attachement excessif aux biens de ce monde s'était introduit, pendant l'absence de Grégoire, dans le couvent de Saint-André. Ce que fut la douleur du saint Abbé, on peut le juger par la gravité des sanctions qu'il crut devoir imposer. Un moine nommé Justus avait déclaré, sous le coup du remords, au moment

1. PAUL DIACRE, *Hist. long.*, III, 23, P. L., XCV, 525.

2. *Nunquam urbs Romo tremuit, ul non futuri eventus alicujus id prænuntians esset* (PLIN L'ANCIEN, *Hist. nat.*, II, 86).

3. *Dial.*, II, 15.

4. LACTANT., *Divin. instit.*, VII, 25.

5. *Terre., Apol.*, ch. XXXII ; *Ad Soapulam*, ch. II.



de mourir, devant tous ses frères, qu'il détenait, en une cachette, trois sous d'or. Grégoire voulut infliger au coupable une punition telle qu'elle imprimât au cœur de tous une horreur salutaire pour un péché qui rappelait celui de Judas : « Lorsque le frère sera mort, dit-il, ne l'ensevelissez pas avec les autres frères, mais creusez quelque part une fosse dans le fumier ; mettez-y son corps, et jetez sur lui les trois pièces d'or qu'il a laissées, en criant tous ensemble : que ton argent périsse avec toi ! et vous le recouvrirez de terre <sup>1</sup> ».

Sous l'influence de ces événements, la tendance à la mélancolie, que nous avons constatée en l'âme de Grégoire, s'aggrava. Nul sentiment, toutefois, n'était capable de le faire reculer en présence d'un devoir à remplir. A cette époque même, il s'acquitta de plusieurs missions que lui confia le Pape Pélage, notamment de négociations difficiles relatives à l'affaire des Trois-Chapitres.

Cependant les fléaux de toutes sortes continuaient à fondre sur Rome et les régions environnantes. Après les inondations, les tremblements de terre et la famine, la peste éclata. Le Pape Pélage fut une des premières victimes. Rome n'avait plus d'évêque, l'Église plus de chef, en un moment où la direction d'un pontife sage et ferme était devenue si nécessaire.

#### IV

Tous les yeux se portèrent vers l'abbé de Saint-André. Le sénat, le clergé et le peuple, d'une voix unanime, l'élurent sans délai malgré ses résistances. Il accepta, sous la réserve de l'approbation de l'empereur Maurice. Il espérait que celui-ci, cédant à ses supplications, refuserait une confirmation qui, dans les usages de l'époque, était regardée comme nécessaire. Mais le préfet de Rome, Germanus, intercepta la lettre écrite à

Saint Grégoire  
est élu Pape  
(590).

Ses  
résistances.

1. *Dial.*, IV, 55. Saint Grégoire ajouta que le moins coupable mourut contrit et repentant, et que lui-même ayant compassion de cette âme célebra à son intention trente messes. Le trentième jour, frère Justus apparut à un de ses frères et lui annonça qu'il était délivré. C'est l'origine de la dévotion du *trentain* de S. Grégoire, qui consiste à faire dire trente messes de suite pour l'âme d'un trépassé.



l'empereur par le diacre Grégoire et écrivit lui-même pour solliciter une prompte réponse confirmative <sup>1</sup>.

Par une procession générale, il obtient la cessation de la peste.

Les événements forcèrent Grégoire à faire, malgré ses répugnances, acte de chef. La peste redoublait de violence. Pour calmer le peuple, il se décida à monter à l'ambon de la basilique de Saint-Pierre. De cette voix grêle, faible, cassée, qui l'obligea souvent, dans son pontificat, à faire lire par d'autres ses propres homélies, il fit entendre un discours touchant, que nous a conservé Grégoire de Tours. Puis il organisa une procession générale, pour obtenir de Dieu la cessation du fléau. « Les cleres, dit Grégoire de Tours, sortirent de la basilique des saints Côme et Damien ; les moines, de la basilique des saints Gervais et Protais ; les religieuses, de la basilique des saints Marcellin et Pierre ; les enfants, de la basilique des saints Jean et Paul ; les hommes, de la basilique de Saint-Etienne ; les veuves, de la basilique de Sainte-Euphémie ; les femmes mariées, de la basilique de Saint-Clément. » Quand la longue procession des sept groupes de fidèles, dont chacun était conduit par un des prêtres des sept quartiers de la ville, se déroula lentement et pieusement, en chantant le *Kyrie eleison*, quelque vieux Romain, ayant jadis assisté aux grandes fêtes païennes, put voir combien profonde était désormais la transformation de la Cité. La Rome chrétienne du Moyen Age se révélait pour la première fois.

Les prières durèrent trois jours : « Notre diacre, qui était présent, dit Grégoire de Tours, assure que, tandis que le peuple élevait vers le Seigneur une voix suppliante, quatre-vingts personnes tombèrent dans l'espace d'une heure et rendirent l'esprit <sup>2</sup>. »

On rapporte qu'au moment où la procession passait devant le môle d'Hadrien, on vit l'archange saint Michel remettre dans le fourreau une épée de feu, et que le fléau cessa. Mais ce récit

1. GREGOIRE DE TOURS, *Hist. des Francs*, X, 1. Tous les faits qui se rapportent à l'élection de saint Grégoire nous sont racontés dans ce chapitre de l'histoire de Grégoire de Tours avec des détails dont on ne saurait raisonnablement contester l'historicité. Ils furent racontés à l'historien par un de ses diacres qui se trouvait à Rome et qui fut témoin de tous ces événements. La correspondance de saint Grégoire confirmerait, au besoin, le récit de Grégoire de Tours.

2. GREGOIRE DE TOURS, *Hist. Francs*, X, 1

est postérieur de plus de deux siècles <sup>1</sup> aux événements, et les auteurs contemporains ne parlent point de ces faits miraculeux <sup>2</sup>. Aussi les Bénédictins de Saint-Maur, dans leur saine édition des œuvres de saint Grégoire, les regardent comme douteux <sup>3</sup>.

Cependant la nouvelle de l'élection du diacre Grégoire était parvenue à Constantinople. Elle y fut accueillie par l'empereur Maurice, par les membres de la cour, par le patriarche, avec une joie unanime. Seul Grégoire tremblait. Apprenant que ses lettres à l'empereur avaient été interceptées, il songea à se dérober par la fuite au fardeau du souverain pontificat. Les portes de la ville étaient gardées par une foule vigilante : il gagna des marchands étrangers, qui l'enlevèrent dans une manne d'osier ; il s'échappa ainsi, erra de grotte en grotte dans les montagnes et dans les bois. Au bout de trois jours, la foule le retrouva et le ramena à Rome en triomphe <sup>4</sup>.

Fuite de saint Grégoire. Le peuple le ramène à Rome.

Il fallut se résigner au pouvoir suprême. Le 3 septembre, ayant été préalablement ordonné prêtre, Grégoire fut sacré évêque de la ville de Rome. Un peuple immense, emplissant les cinq nefs de la basilique de Saint-Pierre, acclama le nouveau Pape.

Grégoire avait 50 ans environ. Il était de taille moyenne,

Portrait de

1. Paul Diacre, qui a écrit au VIII<sup>e</sup> siècle, et Jean Diacre, qui a composé la vie de saint Grégoire à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, à la sollicitation du pape Jean VIII (872-882), ainsi qu'il le déclare lui-même (*P. L.*, LXXV, 61) ne parlent pas encore de ce fait miraculeux.

2. Le diacre de saint Grégoire de Tours, qui assistait à la procession, ne parle pas de ce miracle, ou du moins, Grégoire de Tours, qui donne le récit de son diacre, est muet sur ce fait ; or, on connaît le soin avec lequel l'auteur de *L'Histoire des Francs* s'enquiert des moindres incidents miraculeux et l'empressement avec lequel il les raconte.

3. *Quæ narratur de viso angelo et sedata peste dubie videntur fieri.* *P. L.*, LXXV, 280. C'est l'opinion adoptée dans la *Civiltà cattolica*, série 16, vol. V, an 1890 : *Il pontificato di S. Gregorio Magno nella storia della civiltà cristiana*, p. 29, 30. L'article de la *Civiltà*, non signé, est du R. P. GRISAR, S. J., professeur à l'université d'Innsbruck. Cf. *Civiltà*, du 1<sup>er</sup> janvier 1893, p. 191. C'est à tort que les Bénédictins éditeurs des œuvres de saint Grégoire font remonter à cette procession de 590 l'origine de la Grande Litanie ou procession de saint Marc. Le premier document concernant la Grande Litanie est de 598 (JARRÉ, I, 1153). Cf. DECEBNE, *Origines du culte chrétien*, 2<sup>e</sup> édition, p. 277.

4. Saint Grégoire fait plusieurs fois allusion à sa fuite. Voir Ep. VII, 4. *P. L.*, t. LXXVII, col. 855. M. G. H., *Reg.*, VII, 5, p. 447 et *Pastoral.*, préface.

Saint Grégoire.

les traits amaigris, le teint pâle. Il avait le front large et beau, le nez légèrement recourbé, le menton proéminent, l'œil clair, une expression noble et douce dans tout son visage <sup>1</sup>.

Coup d'œil sur l'état du monde chrétien à l'avènement de Saint Grégoire.

Si, par delà la foule qui le saluait de ses vivats joyeux, sa pensée se porta, en ce moment, vers le vaste champ que la Providence offrait à son zèle apostolique, il dut sentir passer sur son front un de ces nuages de tristesse qui l'assombrissaient quelquefois. Le schisme des Trois-Chapitres agitant toujours les provinces de Vénétie et d'Istrie, le nestorianisme persistant en Asie, le monophysisme en Égypte, le donatisme dans le nord de l'Afrique ; en Espagne les dernières secousses de l'arianisme expirant sous le roi Leovigilde ; les Lombards menaçant Rome et jetant l'épouvante dans toute l'Italie ; sur toutes les frontières du monde romain des flots de barbares, venant ou ne sait d'où, débordant sans cesse, apportant avec eux ou ne sait quel avenir troublant ; au midi, des races souples, mais amollies ; au nord, des races fières, mais indomptables ; l'empereur manifestement incapable de dominer la situation ; une seule force debout et grandissant sans cesse, celle de l'évêque de Rome, celle précisément qu'on venait de mettre entre ses mains, à lui, âme tremblante et corps chétif : qui n'eut été effrayé à ce spectacle ?

Les angoisses du nouveau pontife.

Les appréhensions et les craintes du nouvel élu se manifestent à chaque page de sa correspondance de cette époque. Apprenant que le patrice Jean, de Constantinople, a encouragé l'empereur à confirmer son élection : « Voilà, lui écrit-il, où votre protection m'a conduit ! Je me plains de votre amitié, je vous reproche de m'avoir tiré du repos que vous saviez que je cherchais. Dieu vous rende les biens éternels pour votre bonne intention, mais qu'il me délivre comme il lui plaira de tant de périls <sup>2</sup> » ! Il écrit à André, du rang des illustres : « Sur la nouvelle de mon épiscopat, pleurez, si vous m'aimez car je trouve ici tant d'occupations temporelles, que je me sen-

1. JEAN DIACRE, l. IV, c. LXXXIII, LXXXIV. Jean Diaacre décrit ainsi, d'une manière fort précise, le portrait de saint Grégoire, qu'il avait vu au IX<sup>e</sup> siècle, dans le monastère de *Alclivum Scavori*. Ce portrait avait été fait peu de temps avant l'élevation de Grégoire au pontificat. Voir dans MIGNÉ, *P. L.*, t. LXXV, col. 461-478, la dissertation d'Angelo Rocca, *De imaginibus S. Gregorii Magni*.

2. *Reg.*, I, 20, p. 43. *P. L.*, LXXVII, col. 483.

presque séparé de l'amour de Dieu <sup>1</sup>. » Et à Théotiste, sœur de l'empereur : « On m'a ramené au siècle, sous prétexte de l'épiscopat... Encore que je ne craigne rien pour moi, je crains beaucoup pour ceux dont je suis chargé. Je me sens comme battu par les flots de tous côtés ; et quand, après les affaires, je veux rentrer en moi-même, le tumulte des vaines pensées m'en empêche, *et je trouve mon intérieur loin de moi* <sup>2</sup>. »

Si les âmes les plus propres à remplir une mission sont souvent celles qui en ont le plus redouté le fardeau, c'est sans doute parce qu'elles en ont mieux vu les difficultés et les périls ; c'est aussi, quand elles sont profondément religieuses, parce qu'elles s'abandonnent alors avec plus de confiance à la Providence de Dieu. Le nouveau Pape fut une de ces âmes.

Grégoire avait craint un moment de voir son esprit monastique se perdre dans l'atmosphère de la cour pontificale ; le monde put bientôt s'étonner de voir la cour pontificale pénétrée par l'esprit monastique. Un des premiers décrets de Grégoire I<sup>er</sup> eut pour objet d'exclure les laïques du *cubiculum pontificis*. Il s'entoura des religieux les plus saints et les plus savants et en fit ses conseillers. Jean Diacre parle avec enthousiasme de cette cour de moines installés au palais de Latran <sup>3</sup>. Il faut bien reconnaître qu'il n'y avait pas de mesure politique plus opportune. L'heure viendra où les Papes rendront, de parti délégué, aux laïques la gestion des affaires politiques. Mais en ce moment, une œuvre urgente s'imposait, qui était de faire régner au centre de l'Église catholique le plus pur esprit du christianisme : où pouvait-on mieux le rencontrer que dans cette jeune famille bénédictine où l'esprit du patriarche de Subiaco vivait dans toute sa ferveur ?

Dès lors commença pour Grégoire cette vaste correspondance, dont les huit cent quarante-huit lettres qui nous restent ne sont que les débris <sup>4</sup>. Aucun Pape jusqu'à saint Grégoire VII ne nous a laissé un pareil monument de son activité.

Ses premières réformes. Il introduit les moines à la Cour pontificale.

Sa vaste correspondance.

1. *Reg.*, I, 29, p. 42. *P. L.*, LXXVII, col. 483.

2. *Reg.*, I, 5, p. 6. *P. L.*, LXXVII, col. 448.

3. Jean Diacre, II, 13, 14. *P. L.*, LXXV, 92, 93.

4. C'est la conclusion d'Ewald dans les *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. III, p. 431-425. Le *Registrum* des lettres de saint Grégoire forme deux volumes des *Monumenta Germaniae historica*. Il est le fruit de travaux d'Ewald et de Hartmann.



Mois par mois, presque semaine par semaine, on peut le suivre dans les diverses préoccupations politiques, sociales, canoniques, théologiques, morales, qui absorbent sa vie <sup>1</sup>.

Le *Liber regulae pastoralis*.

Pendant qu'il dépense ainsi son activité sur le terrain pratique, il expose la théorie du ministère pastoral dans son *Liber regulae pastoralis*. Moins brillant que le traité *Du Sacerdoce*, de saint Jean Chrysostome, moins vivant que le *De Consideratione* de saint Bernard, le *Pastoral* de saint Grégoire est plus précis, examine plus complètement et de plus près les devoirs divers de la charge pastorale. La première partie, *qualiter veniat*, étudie les marques de vocation au sacerdoce ; la seconde partie, *qualiter vivat*, décrit la vie du vrai pasteur ; la troisième, *qualiter doceat*, donne les règles d'une prédication apostolique ; et la quatrième et dernière, *qualiter se cognoscat*, couronne cette admirable théorie de la vie sacerdotale en montrant qu'elle a sa source dans une vie intérieure profonde. Tout l'ouvrage est inspiré par cette pensée, que « le gouvernement des âmes est l'art des arts », *ars artium regimen animarum*.

Le *Pastoral* de saint Grégoire devint, au Moyen Age, le code de la vie cléricale, comme la Règle de saint Benoît resta le code de la vie monastique. Il fut bientôt répandu en Espagne par Léandre de Séville. En Angleterre, le roi Alfred le Grand le fit traduire en langue saxonne. On en a retrouvé de vieilles traductions italiennes <sup>2</sup>. En Gaule, au ix<sup>e</sup> siècle, les évêques prêtaient serment sur le recueil des canons et sur le *Pastoral* <sup>3</sup>. Le second concile de Reims, en 813, constate que le *Pastoral* de saint Grégoire et la Règle de saint Benoît ont été lus devant tous les Pères <sup>4</sup>. Après l'Évangile et les décisions conciliaires, il n'est pas de livre qui ait exercé une plus grande influence sur l'Église du Moyen Age.

Le *Liber regulae pastoralis* a été écrit vers 591 <sup>5</sup>. C'est

1. JOHN DIACON, II, 5.

2. M. CERRUTI, conservateur de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, en a publié, en 1869, une traduction italienne du xiii<sup>e</sup> siècle.

3. 2<sup>e</sup> conc. de Châlons, 3<sup>e</sup> conc. de Tours.

4. LABBE, *Cono.*, t. VII, p. 1255.

5. BARDESHEVER, *Les Pères de l'Église*, t. III, p. 202. Saint Grégoire, dans une lettre à saint Léandre, évêque de Séville, dit : *librum regulae pastoralis, quem in episcopatus mei exordio scripsi*. *Reg.*, V, 53, p. 352, P. L., LXXVII, col. 778.



vers la même époque qu'une tradition populaire, empruntée par Jean Diacre au biographe anglo-saxon, semble placer le fait d'une apparition miraculeuse, qui aurait eu pour résultat de calmer définitivement les appréhensions du saint au sujet des devoirs de sa charge.

Un jour, dit-on, Grégoire donna l'ordre à son intendant d'inviter douze pauvres à sa table. C'était son habitude. Mais ce jour-là, en entrant dans la salle à manger, au lieu de douze pauvres, il en vit treize. « Pourquoi treize ? demanda-t-il à l'intendant. — Très-honoré Père, reprit celui-ci, il n'y en a que douze. » Or, saint Grégoire en voyait toujours treize. Mais l'un d'eux, pendant le repas, changeait de visage à chaque instant. C'était tantôt un beau jeune homme, tantôt un vénérable vieillard. « Votre nom ? lui dit Grégoire, en le prenant à part, je vous supplie de me dire votre nom. — Pourquoi me demandez-vous mon nom qui est admirable ? dit le pauvre. Vous rappelez-vous qu'un jour, pendant que vous étiez au monastère de Saint-André, un malheureux marchand se présenta à vous, qui vous dit avoir fait naufrage et avoir tout perdu ? Vous lui donnâtes douze pièces de monnaie, puis enfin l'écuelle d'argent où l'on vous apportait votre nourriture, cher souvenir de votre mère bien-aimée. Je suis ce marchand à qui vous avez donné l'écuelle de votre mère, ou plutôt je suis l'ange que Dieu avait envoyé vers vous pour éprouver votre miséricorde. » Et comme Grégoire « qui n'avait jamais, dit le narrateur, vu un ange de Dieu », tremblait d'étonnement : « Soyez sans crainte, lui répondit son mystérieux interlocuteur ; c'est pour l'aumône de cette écuelle d'argent que Dieu vous a donné la chaire de Saint-Pierre. Et maintenant voici que Dieu m'envoie vers vous pour être votre gardien tant que vous resterez en ce monde ; tout ce que vous demanderez vous sera accordé par mon intermédiaire. » Alors le saint Pape, désormais rassuré, dit : « Si, pour ma petite aumône, Dieu m'a fait le Pasteur suprême de sa sainte Eglise et m'a envoyé un ange afin de me garder, que ne m'accordera-t-il pas si je me mets à l'œuvre pour accomplir de toutes mes forces tout ce qu'il veut de moi ? »

La légende  
des treiz-  
mendians.

1 Jean Diacre, II, 23, P. L., LXXV, 96. L'historicité de ce trait, qui est resté un des épisodes les plus connus de la légende de saint Grégoire au

Ce qui est incontestable, ce qui ressort de tous les documents les plus authentiques, c'est que le saint Pontife, après les hésitations du début, se mit en effet à l'œuvre, « pour accomplir de toutes ses forces tout ce que Dieu voulait de lui ». Le Registre de ses œuvres nous le montre, dès la première année de son pontificat, intervenant dans les affaires ecclésiastiques, soit en Espagne, où le roi Récarède venait de mourir et où venait de se tenir le III<sup>e</sup> concile de Séville<sup>2</sup>, soit dans l'Afrique, toujours agitée par les donatistes<sup>3</sup>, soit dans la Sicile, soulevée contre les Juifs<sup>4</sup>, soit en Gaule, à propos de la même question juive<sup>5</sup>. Dès le mois de février de l'année 591, il réunit un concile à Rome<sup>6</sup>. Dès la même année, il réorganise l'administration des patrimoines de l'Église romaine<sup>7</sup>, fixe le budget de ses œuvres de charité<sup>8</sup>, réglemente et modifie, suivant les exigences de la situation, les droits de juridiction des évêques d'Italie<sup>9</sup>. « Comme un argus aux cent yeux, dit Jean Diacre, le saint pontife avait le regard partout<sup>10</sup>. » Mais son regard se portait surtout avec angoisse du côté de l'Orient. Deux grands débats allaient bientôt être sou-

Moyen Age, a été mise en doute. Il a paru à quelques uns n'être que la répétition d'un autre fait rapporté par le saint Pape dans une de ses homélies (*Hom.*, 23, in *Evang.*, lib. II, *P. L.*, LXXVI, 118). C'est l'opinion soutenue par le R. P. GRISAR, S. J., dans la *Cirilla cattolica* de 1890, série 14, t. VI, p. 418. *Questa legenda*, dit le savant Jésuite, *ne e che la repetizione a verbo di un fatto già conosciuto a tempi di Gregorio, anzi da lui medesimo raccontato al popolo come avvenuto a l'un pa re di famiglia*. Nous n'oserions partager l'opinion de l'éminent historien des Papes du Moyen Age. Les deux récits ne sont pas identiques et rien ne nous paraît indiquer qu'ils se rapportent au même fait.

1 Les lettres de saint Grégoire sont les documents les plus sûrs de son histoire. Sa notice dans le *Liber Pontificalis* est d'une brièveté désespérante. Sa vie, par Paul Diacre, date du viii<sup>e</sup> siècle; celle de Jean Diacre est de la fin du x<sup>e</sup> siècle, et l'une et l'autre dépendent beaucoup d'une biographie écrite en Northumbrie au début du viii<sup>e</sup> siècle et qui n'offre pas de très solides garanties d'exactitude.

2. *Epist.* I, 43. *P. L.*, LXXVII, col. 496.

3. *Epist.* I, 74. *P. L.*, LXXVI, col. 528; II, 61. *P. L.*, LXXVII, col. 581.

4. *Ep.* I, 35; IX, 36, XI, 30, 37. *M. G. H.*, p. 47, 445.

5. *Ep.* I, 47. *P. L.*, LXXVII, 516.

6. *Ep.* I, 25. *P. L.*, LXXVII, 468.

7. *Ep.* I, 72; VII, 18, 19, 20, 21. *P. L.*, LXXVII, 526, 872, 873, 874, 875.

8. *Ep.* I, 18, 39, 46. *P. L.*, LXXVII, 463, 493, 508. JEAN DIACRE, II, 24. *P. L.*, LXXV, 96.

9. *Ep.* I, 15; II, 16, 18, 31, 35. *P. L.*, LXXVII, 460, 551, 552, 565, 575.

10. JEAN DIACRE, II, 55. *P. L.*, LXXV, 112.

levés dans cette partie du monde chrétien, l'un par l'empereur Maurice, l'autre par le patriarche de Constantinople.

## V

Grégoire I<sup>er</sup> s'honorait d'être un des plus humbles sujets de l'empire et un des plus fidèles amis de Maurice ; il remerciait l'empereur avec effusion de la générosité de ses aumônes et de son zèle à défendre la pureté de la foi contre le venin de l'hérésie<sup>1</sup>. Mais toutes les fois que l'autocrate byzantin essaya d'empiéter sur les droits de l'Église ou de la conscience chrétienne, il trouva en face de lui celui qui écrivait à son nonce de Constantinople, Sabinien, ces nobles paroles : « Vous connaissez mon caractère : je sais supporter et supporter longtemps ; mais une fois que j'ai résolu de résister, je cours avec joie au-devant de tous les dangers... Plutôt la mort, que de voir l'Église de l'apôtre saint Pierre dégénérer entre mes mains !<sup>2</sup> »

Ses rapports  
avec l'empereur  
Maurice.

Le plus célèbre des conflits qui s'élevèrent entre le Pape et l'empereur fut celui qui eut lieu à propos de l'admission des soldats dans les monastères. Par un édit de 592, Maurice interdisait à tout fonctionnaire et à tout soldat l'entrée dans le clergé ou dans un monastère. Grégoire, tout en reconnaissant le bien fondé de certaines des précautions législatives de l'édit, protesta contre le caractère absolu des prohibitions impériales. Il y vit une violation de la liberté des vocations ecclésiastiques. « Je ne prends la parole, écrivit-il, ni comme évêque, ni comme sujet, mais simplement du droit que je trouve en mon cœur d'homme... Ecoute, ô sérénissime empereur, ce que le Christ te dit par moi, son humble serviteur et le tien : « Je t'ai fait de notaire chef des gardes, de chef des gardes César et de César empereur. Je t'ai confié mes prêtres. Et tu cherches à écarter les soldats de mon service!... » Au nom de ce juge terrible, je t'en conjure, que ta piété trouve le moyen, soit par une interprétation favorable, soit par une modification conve-

L'affaire de  
l'admission  
des fonction-  
naires et des  
soldats dans  
les monas-  
tères.

1. Ep. V, 30 ; VI, 16, 65. P. L., LXXVII, 755, 808, 848.

2. Ep. V, 47. P. L., LXXVII, 721.

nable, d'adoucir la rigueur de cette loi... » Et il terminait ainsi : « Pour moi, j'ai rempli maintenant mon double devoir : J'ai rendu à mon empereur le tribut de mon obéissance, qui est due à mon empereur, et à Dieu le témoignage de ma conscience, qui n'est qu'à Dieu <sup>1</sup> ». Au bout de cinq années, Maurice consentit à modifier la loi dans le sens que demandait Grégoire. Les fonctionnaires furent admis à entrer dans les monastères, à la condition d'avoir préalablement rendu leurs comptes, et les soldats moyennant une épreuve de trois ans de noviciat.

Associations avec le patriarche Jean le Jeûneur.

Jean le Jeûneur prend le nom de patriarche œcuménique.

Sens de ce titre, porté de la tendance qui en avait déterminé le choix.

Les débats qui s'élevèrent avec le patriarche de Constantinople furent plus longs et plus graves. Ils eurent pour objet le titre de patriarche œcuménique que se décernait publiquement Jean le Jeûneur. Il faut voir là plus qu'une question de mots. Grégoire ne s'y laissa pas tromper. Sans doute le titre n'était, comme on l'a dit, pas plus nouveau que précis. On le trouve dans bien des documents antérieurs, appliqué aux patriarches et aux Papes <sup>2</sup>; et ce mot, par lui-même, suivant le langage de l'Église orientale de ce temps, n'impliquait pas la revendication d'une suprématie universelle, pas plus que l'épithète de *catholicos* que se donnent encore aujourd'hui les chefs de l'église arménienne et de l'église chaldéenne, n'est l'indice d'une pareille prétention. Mais l'ancien apocrisiaire ne pouvait se faire illusion sur les vraies tendances qui se cachaient sous cette obstination de Jean le Jeûneur à s'attribuer le titre de patriarche œcuménique. « Oui, écrivait-il, si nous nous arrêtons aux mots, c'est une question de syllabes, mais si nous considérons la malice qui a choisi les mots, il y va d'un péril universel <sup>3</sup>. » Il se rendait compte du mouvement d'indépendance qui peu à peu détachait Constantinople de Rome. « Les évêques de Constantinople, dit Mgr Duchesne, au lieu de se contenter de la situation déjà excessive et antitraditionnelle qu'ils tenaient des assemblées de 381 et 451, n'avaient plus qu'une pensée : devenir les véritables chefs de l'Église. Infatués de

1. Ep. III, 65, P. L., t. LXXVII, col. 662 et 665.

2. Voir les exemples cités par le R. P. PANGLOSS, *L'Église byzantine*, p. 50, et par le R. F. VAUBÉ, *Dict. de Théologie*, au mot Constantinople, col. 1333-1334.

3. *Si quantitatem sermonis attendimus, quæ sunt syllabæ; si vero pondus iniquitatis, universa perniciosæ.* Ep. VII, 33, P. L., LXXVII, 261.



leur grande ville, de leur place éminente auprès de l'empereur, incapables de compter pour quelque chose ce qui n'était pas grec, ils s'habituèrent à se considérer comme le centre du monde chrétien <sup>1</sup>. »

L'évêque qui occupait le siège de Constantinople à la fin du IV<sup>e</sup> siècle était ce Jean IV, dit le Jeûneur, que Grégoire avait déjà rencontré pendant sa nonciature. Par l'âpreté et la ténacité de son caractère, par la faveur impériale qui lui était acquise, par la réputation universelle de sainteté qui lui gagnait les masses populaires, il semblait fait pour susciter un schisme. Son zèle ardent pour la répression des hérétiques lui faisait un renom de pure orthodoxie. Il n'est pas rare de rencontrer de pareils sentiments dans les auteurs de schismes et les initiateurs d'hérésies : c'est la même tendance qui les fait despotes et révoltés, à savoir un attachement excessif à leurs propres idées. Le peuple, qui mesure souvent l'orthodoxie des hommes à l'empressement avec lequel il les voit suspecter celle des autres, s'y laissa facilement tromper. Déjà, dans un concile de 538, Jean IV s'était attribué le titre de patriarche œcuménique, et, au dire de saint Grégoire, il l'aurait fait en des termes tels, qu'il en aurait modifié le sens traditionnel, en se le réservant à lui seul, à l'exclusion de tout autre <sup>2</sup>. Les actes de ce concile ne nous sont malheureusement point parvenus et ne nous permettent pas de contrôler l'impression du Pontife de Rome. Jean IV ne tarda pas d'ailleurs à manifester l'esprit d'indiscipline qui l'animait. Au mois de juillet 593, Grégoire apprend qu'un prêtre nommé Jean et quelques moines d'Isaurie, dont un prêtre, ont été accusés d'hérésie par le patriarche, et que l'un d'eux, le prêtre moine, a reçu des coups de bâton dans une église de Constantinople. Il se plaint. Le patriarche répond qu'il ignore de quoi il s'agit. Seconde lettre de Grégoire, pleine d'indignation. « J'ai reçu une missive portant votre nom, écrit le Pape, mais je ne veux pas croire qu'elle soit de vous. Qu'y aurait-il de pire, que des serviteurs de Dieu fus-

Caractère du patriarche Jean.

Affaire des moines d'Isaurie.

1. DUCHESNE, *Eglises séparées*, Paris, 1896, 1 vol. in-12, p. 208.

2. *Ad hoc perductus es, ut despectis fratribus episcopus appetas solus vocari*, Mansi, t. IX, col. 1217. Le *Liber Pontificalis* donne la même interprétation. Dans la notice sur le Pape Boniface III (607), il est dit que *Ecclesia constantinopolitana primam se omnium ecclesiarum scribebat*. *Lib. Pont.*, t. I, p. 310.



sent ainsi traités, et que le pasteur ne le sût pas?... Etrange prédication, d'ailleurs, que celle qui exige la foi à coups de bâton! » Et il termine sa lettre en demandant au patriarche de s'expliquer devant son apocrisiaire, Sabinien, qui est prêt à trancher la question selon la justice.

Energiques et  
éloquentes  
protestations  
de saint Gré-  
goire.

Après bien des pourparlers, Grégoire finit par faire prévaloir le droit et réhabiliter les prêtres et les moines incriminés. Mais dans sa correspondance Jean le Jeûneur affectait de prendre, presque à chaque ligne, le titre de patriarche œcuménique. Grégoire écrivit alors au patriarche Jean, à l'empereur Maurice, à l'impératrice Constantine et à l'apocrisiaire Sabinien quatre lettres admirables par l'éloquence, par la sagesse, par la profonde piété qu'elles respirent<sup>2</sup>. Ce que Grégoire reproche à l'évêque de Constantinople, c'est de troubler l'Église à propos d'un vieux titre, c'est de fomenter un esprit de division qui peut mener aux pires catastrophes, c'est de ne pas tenir compte des décisions de Pélage II, qui a proscrit cette dénomination orgueilleuse, c'est de ne pas imiter les évêques de Rome qui, au concile de Chalcédoine, l'ont refusée, de peur de paraître s'attribuer à eux seuls l'épiscopat et le refuser à leurs frères<sup>3</sup>. Question de mot, dit-on. Mais il s'agit d'un mot qui, en fait, déchire l'Église. « Pure affaire de titre | Pure question de mot! s'écrie-t-il, c'est bientôt dit. Quand l'antéchrist s'intitule Dieu, osez donc dire : pure affaire de titre, pure question de mot! »

Saint Grégoire  
« serviteur des  
serviteurs de  
Dieu. »

A partir de ce moment, Grégoire s'appellera toujours, dans les actes publics, le serviteur des serviteurs de Dieu<sup>4</sup>.

Quelque temps après, Euloge, patriarche d'Alexandrie, lui ayant, malgré sa défense, donné le nom de pontife œcuménique dans une lettre, il le lui reproche en ces termes remarquables: « J'avais dit que vous ne deviez donner ce titre fastueux ni à moi ni à aucun autre. Je ne puis accepter une appellation qui, en me rehaussant outre mesure, semble abaisser les autres. Cher-

1. *Nova vero atque inaudita est ista prædicatio, quæ verberibus exigis* *fidem.* 1 p. III, 53, P. L., LXXVII, 649.

2. *Jaffé*, 4357, 4360, 4352, 1358.

3. *Ep.* V, 48, P. L., LXXVII, 733.

4. Nous avons vu que Grégoire avait déjà pris ce titre dans l'acte de donation de son palais familial au monastère bénédictin. On sait que les successeurs de saint Grégoire ont religieusement conservé ce titre de *servus servorum. L.*

chons à nous élever en vertu et non en paroles. Je ne veux pas me glorifier de ce qui déhonore mes frères. Mon honneur, c'est l'honneur de l'Église universelle. Ma grandeur, c'est la grandeur de mes frères dans l'épiscopat. Je ne me sens vraiment honoré que lorsque je vois qu'on ne refuse à personne l'honneur qui lui est dû... Arrière les mots qui enflent la vanité et qui blessent la charité<sup>1</sup>. »

Les démarches et les exemples de Grégoire ne boutirent à aucun résultat. Boniface III obtint, en 607, une constitution de l'empereur Phocas, retirant le titre d'œcuménique au patriarche Cyriaque. Mais ce fut pour un temps bien court. Les successeurs de Cyriaque reprirent le titre et les empereurs ne cessèrent plus de le leur prodiguer<sup>2</sup>. De ces grands débats, Grégoire ne garda que la conscience du devoir accompli et la conviction, désormais définitive, que l'Église romaine n'avait plus rien à espérer de la puissance des empereurs d'Orient, et qu'elle avait tout à craindre de l'ambition des patriarches de Constantinople<sup>3</sup>.

## VI

Grégoire se plut néanmoins à conserver jusqu'à sa mort les relations épistolaires les plus intimes avec les pieux laïques et les religieux de Byzance qui s'étaient mis sous sa direction au temps de sa nonciature. Ses lettres spirituelles à l'impératrice Constantine, au médecin Théotime, à plusieurs princesses de la cour et surtout à la patricienne Rusticiana, révèlent une âme douce et paternelle, expérimentée dans la connaissance du cœur humain, tantôt aimablement enjoué, tantôt s'élevant sans effort dans les régions de la plus haute mystique<sup>4</sup>.

Correspondance spirituelle de saint Grégoire.

1. Ep. VIII, 30. P. L., LXXVII, 933.

2. PARCOIRE, *L'Église byzantine*, p. 51.

3. Sur toute cette question, voir *Saint Grégoire le Grand et le titre de patriarche œcuménique*, par le P. VALLÉ, *Echos d'Orient*, mai 1908, p. 161 et suiv.

4. Il discute agréablement avec Théotime à propos d'une opinion de Platon (III, 54); il raille Rusticienne sur sa prédilection pour Constantinople et sur ses craintes exagérées à propos des dangers de Rome II, 27; IV, 46) Une amie d'entour de l'impératrice, au moment où Grégoire fut élevé au Souverain Pontificat, lui avait demandé de lui envoyer par écrit l'absolution de tous ses péchés; Grégoire la plaisante avec esprit (VII, 25). Une patricienne, Clé-

Le christia-  
nisme en  
Perse,

Le zèle apostolique de Grégoire ne perdait pas non plus de vue ces régions d'Extrême-Orient, où son ami, le patrice Narsès, l'homme devant qui les enfants des Perses tremblaient, venait de rétablir sur son trône le représentant de la dynastie Sassanide, Chosroès II <sup>1</sup>. En reconnaissance du secours qu'il avait reçu de l'armée byzantine, Chosroès « proclama la liberté de conscience dans ses États... A l'instigation de ses épouses chrétiennes l'Araméenne Siriu et la Romaine Marie, il fit des libéralités aux églises. Il manifesta une dévotion spéciale au martyr Sergius... On racontait que Sergius avait combattu pour Chosroès à la tête de l'armée byzantine et la tradition populaire a pieusement enregistré cette légende <sup>2</sup>. » Grégoire se réjouit de ces événements. Ayant appris que l'évêque Domitien, métropolitain d'Arménie et parent de l'empereur, a profité de l'édit de tolérance de Chosroès pour prêcher une mission dans l'empire des Perses, il le félicite et l'encourage. « Je regrette, dit-il, que l'empereur des Perses ne se soit pas converti, mais votre prédication recevra toujours sa récompense. L'Ethiopien sort du bain aussi noir qu'il y était entré mais le baigneur n'en est pas moins payé <sup>3</sup>. »

en Arabie,

C'est également par des relations byzantines que le christianisme pénétrait jusqu'au centre de l'Arabie. Mais il avait beaucoup de peine à s'y maintenir et à s'y enraciner. Moundhir, prince de Hira, capitale de l'Arabie persane, adorait les divinités sémites et faisait immoler à la déesse Ouzza, la Vénus arabe, quatre cents vierges chrétiennes <sup>4</sup>. Mais vers l'année 591, Naaman, successeur de Moundhir, finit par se convertir à la vraie foi.

en Afrique,

Grégoire se plaisait à voir dans les succès des armées impériales des gages de la propagation de l'Évangile. « On dit de vous, écrivait-il au patrice Gennadius, exarque d'Afrique, on dit de vous que vous faites la guerre, non pour verser du sang,

mentine, dont la correspondance est malheureusement très incomplète, laisse soupçonner une figure originale, digne d'être placée à côté de Rusticienno, non loin des célèbres correspondantes de saint Jérôme, Paula et Eustochium (I, 41, III 1; X, 45, 48. P. L., LXXVII, 457, 603, 4076, 1078.

1. J. LABOURT, *Le christianisme dans l'empire Perse sous la dynastie Sassanide*, p. 204, 205, 206.

2. J. LABOURT, *Le Christ. dans l'empire Perse*, p. 208, 209.

3. Ep. III, 61. P. L., LXXVII, 663.

4. DUCASSA, *Eglises séparées*, p. 349, 350.

mais pour agrandir cette république, où nous voyons honorer le nom de Dieu. Vous avez compris que si les vertus extérieures donnent la gloire de ce monde, seules les qualités intérieures d'un cœur pur rendent digne de participer aux joies célestes <sup>1</sup>. »

C'est surtout vers les peuples d'Espagne, dont son ami Léandre l'entretenait dans ses lettres, c'est vers les peuples de Gaule, dont il avait connu plusieurs représentants à Constantinople, c'est vers ses chers Anglo-Saxons, dont l'infortune avait ému sa jeunesse, que la pensée de Grégoire se portait avec une tendre charité. Soit qu'il félicite de son zèle le roi d'Espagne Récarède, et qu'il soutienne de ses encouragements ces importants conciles de Saragosse et de Tolède où s'ébauche le droit civil et canonique du Moyen Âge <sup>2</sup>; soit qu'en Gaule, il incite le zèle de Vigile d'Arles et de Sérénus<sup>3</sup> de Marseille à réformer des abus qui se ressentent de la simonie et des usages qui font pressentir l'hérésie des iconoclastes <sup>4</sup>; soit qu'il écrive à Brunehaut des lettres où les avis salutaires se mêlent aux félicitations; soit qu'il suive de près, avec la sollicitude d'un père cette mission d'Angleterre, qui semble avoir été son œuvre préférée d'apostolat; partout on voit le saint Pape se donner si complètement à l'affaire qu'il traite, qu'il semble n'en avoir pas d'autres à sa charge <sup>5</sup>.

Cependant les incursions et les déprédations des Lombards se multiplient; c'est le moment où l'on peut dire, suivant les expressions d'une inscription de cette époque, qu'il faut travailler *gladios hostiles inter et iras* <sup>6</sup>. Les Lombards menacent Rome, qui manque de tout, de troupes pour se défendre et de pain pour se nourrir. La population est près de se décourager. Le pontife, qui avait écrit dans son *Pastoral* que le premier devoir d'un évêque est la prédication, monte alors à l'ambon, et lit, ou fait lire, quand sa voix

1. Ep. I, 75, P. L., LXXVII, 523.

2. Ep. VII, 122, P. L., LXXVII, 1052.

3. Ep. VI, 49; XI, 13; P. L., LXXVII, 834, 1123.

4. L'histoire détaillée des églises d'Espagne, de Gaule et d'Angleterre aura sa place plus loin, 2<sup>e</sup> partie.

5. Au milieu des épées et des haines. De Rossi, *Inscriptiones*, t. II, p. 157, *Mosaici*, fasc. 3, 4. Cette inscription se lit encore près de la basilique de Saint-Laurent hors les murs.



lui fait défaut, devant les fidèles assemblés ces célèbres homélies sur le prophète Ezéchiel.

Les homélies  
sur Ezéchiel.

Les vingt-deux homélies sur Ezéchiel forment, avec les quarante homélies sur l'Évangile, l'œuvre oratoire de saint Grégoire. Aucune œuvre des Pères n'a été plus promptement et plus universellement populaire. C'est aux *Homélies sur les évangiles* qu'on a emprunté un grand nombre des leçons de l'office liturgique. La parole de saint Grégoire le Grand n'a pourtant ni l'ampleur sonore de celle de saint Jean Chrysostome, ni le tour primesautier de celle de saint Augustin, ni ce sens critique qui était la marque personnelle de saint Jérôme ; elle n'atteint pas cette clarté familière qui faisait le succès des sermons de saint Césaire ; elle dédaigne souverainement ces ornements littéraires où se plaisait le goût affiné de saint Grégoire de Nazianze<sup>1</sup> ; mais elle est si éminemment communicative, si vivante, si pastorale, elle s'adapte si bien aux dispositions des hommes de son temps, qu'on s'explique sa popularité rapide. « Très souvent, s'écrie-t-il, quand je suis seul, je lis l'Écriture sainte, et je ne la comprends pas. J'arrive au milieu de vous, mes frères, et tout à coup je comprends. Cette intelligence soudaine m'en fait désirer une autre. Je voudrais savoir quels sont ceux par les mérites de qui l'intelligence me vient tout à coup. Elle m'est donnée pour ceux en présence de qui elle m'est donnée. Aussi, par la grâce de Dieu, pendant que l'intelligence grandit en moi, l'orgueil baisse. Car c'est au milieu de vous que j'apprends ce que je vous enseigne. Je vais vous l'avouer, mes enfants, la plupart du temps j'entends à mon oreille ce que je vous dis dans le moment où je vous le dis<sup>2</sup>. Je ne fais que répéter. Quand je ne com-

Saint Grégoire  
orateur.

1. « Je n'évite point la confusion du barbarisme, je dédaigne les constructions, l'ordre des mots, les cas des prépositions, car je trouve souverainement indigne de faire plier les paroles du Oracle céleste sous les règles de l'homme » (*Moral. Pref.*, cap. V, P. L., LXXV, 516). Il ne faudrait pas prendre ces paroles trop à la lettre. Tout en affectant de dédaigner les ornements de la littérature profane, saint Grégoire n'a point, pour cela, fait une œuvre dépourvue de tout mérite littéraire ; si sa composition n'est pas travaillée, elle est facile, d'un jet naturel et spontané ; le style de ce patricien, initié dans sa jeunesse aux études classiques, mêlé plus tard, par ses fonctions, à la plus haute société de Rome et de Constantinople, n'est jamais banal : il a parfois des trouvailles heureuses et vibre souvent d'une émotion communicative.

2. Saint Grégoire paraît bien faire allusion, par ces paroles, à une grâce surnaturelle. C'est ce qui a donné lieu sans doute à la légende de la colombe, symbole du Saint-Esprit, parlant à son oreille. On a quelquefois in-



prends pas Ezéchiel, alors je me reconnais ; c'est bien moi, c'est l'aveugle. Quand je comprends, voilà le don de Dieu qui me vient à cause de vous. Quelquefois aussi je comprends l'Écriture dans le secret. Dans ces moments-là, c'est que je pleure mes fautes ; les larmes seules me plaisent. Alors je suis ravi sur les ailes de la contemplation <sup>1</sup>. »

Les homélies sur le prophète Ezéchiel ne furent pas achevées. Le siège de Rome par Agidulfe obligea saint Grégoire à les interrompre. D'ailleurs tant de calamités, tant de troubles, portèrent les Romains à se demander alors si la fin du monde n'était pas imminente. Grégoire partagea ces appréhensions populaires et il s'en fit le pathétique interprète : « Où est le Sénat ? où est le peuple ? s'écriait-il. Je ne vois que des édifices détruits et des murailles qui tombent... Ah ! méprisons ce siècle comme un flambeau désormais éteint et ensevelissons nos désirs mondains dans la mort du monde lui-même <sup>2</sup>. »

Grégoire partage les appréhensions populaires sur la fin prochaine du monde.

Comme la plupart des orateurs populaires, Grégoire avait le don, précieux et périlleux à la fois, de ressentir vivement en son cœur les passions qui agitaient la foule de ses auditeurs. Cette crainte de la fin du monde et de la venue du Juge terrible, remplirent ses dernières homélies sur Ezéchiel. Toutefois cette épouvante venait moins d'une conviction que d'une appréhension <sup>3</sup>. Elle ne parvint jamais à le décourager. Jamais elle ne l'empêcha de travailler au salut de son peuple et à l'avenir de l'Église. En même temps qu'il exhortait les fidèles

voqué, pour soutenir le caractère historique de ce fait, le témoignage de Pierre le Diacre, familier de saint Grégoire (CLAUSIER, *S. Grégoire le Grand*, Paris, 1886, p. 284). Voici comment ce témoignage nous est rapporté. Jean Diacre, écrivant près de trois siècles après l'époque où se placerait l'événement, raconte (*Vita Gregorii*, IV, 60, P. L., LXXV, 221, 222) que suivant une tradition des anciens (*sicut a majoribus traditur*), des ennemis de saint Grégoire voulurent après sa mort brûler ses manuscrits. Mais on croit *oreditur* que Pierre le Diacre, son familier, protesta, disant que ce serait un sacrilège, car, dit-il, « j'ai vu très souvent le Saint-Esprit se tenir sur sa tête sous la forme d'une colombe ». Et, ayant dit qu'il voulait mourir pour confirmer son dire, Pierre monta sur l'ambon avec les saints évangiles et il expira. Cette histoire a paru d'autant plus douteuse à Baronius (*Annales*, an. 604) et aux Bénédictins de Saint-Maur (P. L., LXXV, 221; note f) que, disent-ils, « on n'apporte le témoignage d'aucun auteur nommément désigné et que ni saint Ildelfonse, ni saint Isidore, ni Patère, disciple de saint Grégoire, ne font allusion à un pareil événement ».

1. *Homil. in Ezech.*, lib. II. *Homil.* 2, P. L., t. LXXVI, col. 949.

2. *Homil. in Ezech.*, lib. II. *Homil.* 6, P. L., t. LXXVI, col. 1010.

3. Ep. V, 36, P. L., LXXVII, 760.

à se préparer à la fin des temps, il négociait avec les Lombards <sup>1</sup>, il intervenait auprès de l'empereur <sup>2</sup>. Comme l'a dit un grand apologiste de la Papauté, « Grégoire voyait le monde crouler, il croyait que les derniers jours étaient venus. Néanmoins il ne refusait pas le labeur. D'une main, il empêchait Rome de disparaître ; de l'autre, il jetait, par delà les mers, la semence d'où naîtrait bientôt un nouveau peuple catholique. Il luttait contre la peste, contre les tremblements de terre, contre les barbares hérétiques et les barbares idolâtres, contre le paganisme mort et infect, mais qui restait à ensevelir : il luttait contre son propre corps accablé de maladies : et l'on peut dire que l'âme de Grégoire était la seule chose entièrement saine qui fut dans tout le genre humain <sup>3</sup> ». Rien n'est plus remarquable dans la vie de ce grand homme. Ne croyant travailler que pour la conservation du monde antique, il devient, par cela seul qu'il fait son devoir d'état et qu'il obéit à la Providence, l'initiateur des temps nouveaux.

## VII

Saint Grégoire  
administrateur.

Chef de l'Église universelle, patriarche d'Occident, métropolitain de la préfecture romaine, évêque de Rome, « Grégoire, dit Bossuet, donna au monde un parfait modèle du gouvernement ecclésiastique <sup>4</sup> ».

Le chef de  
l'Église uni-  
verselle.  
Le patriarche  
d'Occident.

Chef de l'Église universelle, nous l'avons vu réprimer l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople. Patriarche de l'Occident, il a sous sa dépendance les métropolitains de Milan, de Ravenne, d'Aquilée en Italie, tous ceux de l'Afrique, de la Grèce, des Gaules et de l'Espagne <sup>5</sup>. Partout il fait prévaloir, avec fermeté et discrétion, les droits de son au-

<sup>1</sup> Ep. V, 40, P. L., LXXVII, 765.

<sup>2</sup> En tout cas cette appréhension de la fin du monde, qui affecte, comme disent les théologiens, le docteur privé, ne fut jamais l'objet d'un enseignement dogmatique donné dans les conditions qui garantissent l'infaillibilité pontificale.

<sup>3</sup> Louis Veuillot, *Le parfum de Rome*, liv. III, § 2 t. I, p. 401.

<sup>4</sup> Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, XI<sup>e</sup> époque.

<sup>5</sup> PISANO, *La Politique de S. Grégoire le Grand*, 1 vol. in-8°, Paris, 1872, chap. IV. *Grégoire I<sup>er</sup>, esprit de son gouvernement ecclésiastique*.

torité. En Italie, il reçoit l'appel des évêques suffragants de Milan contre leur métropolitain ; en Grèce, il soutient les droits des évêques de Thèbes contre les prétentions des archevêques de Larisse ; en Afrique, il presse vigoureusement les évêques de réprimer l'hérésie donatiste ; en Gaule et en Espagne il est en correspondance suivie avec l'épiscopat. Le plus ambitieux des métropolitains de son patriarcat était l'archevêque de Ravenne. Sous le prétexte du séjour que les empereurs avaient fait dans cette ville et de la résidence que les exarques y avaient, Jean de Ravenne s'arrogeait des honneurs qui l'auraient élevé au-dessus des métropolitains. C'est envers lui que Grégoire se montre le plus intrépide défenseur de ses droits hiérarchiques. « Vous devez vous conformer à l'usage de tous les métropolitains, lui écrit-il, ou montrer un privilège du Pape, si vous prétendez en avoir... J'ai fait chercher dans les archives... j'ai interrogé... je n'ai rien trouvé qui vous autorise à porter le pallium dans les processions et vos diacres à porter le manipule à Rome. Vous mettez l'honneur de l'épiscopat dans l'ostentation extérieure et non dans les vertus intérieures <sup>1</sup>. » Le saint pontife toutefois se fait un honneur de respecter, à Milan, les traditions de l'église ambrosienne <sup>2</sup>, et ses lettres aux évêques d'Afrique indiquent la volonté d'intervenir le moins possible dans les affaires intérieures des diocèses <sup>3</sup> ; partout où il le peut sans dommage pour la discipline, il efface son autorité. Il honore les autres patriarches avec une extrême délicatesse. Il écrit à Euloge, patriarche d'Antioche : « Votre Sainteté m'a dit beaucoup de choses qui m'ont été douces sur la chaire de Pierre, prince des apôtres... J'ai volontiers écouté tout cela, car celui qui me parle ainsi du siège de Pierre occupe lui aussi le siège de Pierre ; et moi, qui n'aime point les honneurs qui ne s'adressent qu'à moi, je me suis réjoui, car vous vous donnez à vous-même, très saint frère, ce que vous m'attribuez. Bien qu'il y ait plusieurs apôtres, le seul siège du prince des apôtres a obtenu la primauté, ce siège d'un seul qui est établi en trois lieux, car Pierre a exalté (*sublimavit*) le siège de Rome où il a

1. Ep. II, 54, 55 ; IV, 11, 15.

2. Ep. X, 29.

3. Ep. II, 47 ; VI, 64 ; VII, 2 ; VIII, 3.

laigné se reposer et finir sa vie terrestre ; il a honoré (*decoravit*) le siège d'Alexandrie, où il a envoyé son disciple saint Marc l'évangéliste ; il a établi (*firmavit*) le siège d'Antioche, où il est demeuré sept ans »<sup>1</sup>.

« Il est impossible, dit un historien, de mieux cacher sa propre grandeur sous de plus ingénieux artifices de mots ; la hiérarchie n'est indiquée que par des nuances dans l'expression *établi, honoré, exalté* marquent trois degrés du siège triple et un, du haut duquel le vicaire du Christ gouverne la chrétienté »<sup>2</sup>.

Le métropolitain d'Italie.

Comme métropolitain, l'évêque de Rome avait, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, sous sa juridiction les provinces suburbicaires : la Campanie, la Toscane, l'Ombrie, le Picœnum Suburbicaire, la Pouille, la Calabre, la Corse, la Lucanie et la Valérie. Sur cette partie de l'Église, qui lui était attachée d'une manière plus spéciale, le zélé pontife veillait avec plus de soin. Trois fois il réunit ses suffragants en conciles provinciaux, en 591, en 595 et en 601. Nous avons les procès-verbaux du concile de 598 et de celui de 601. Le premier eut pour objet d'assurer un bon recrutement du clergé et une prudente administration des églises<sup>3</sup> ; le second se préoccupa surtout de sauvegarder une sage indépendance des monastères à l'égard des évêques dans les élections de leurs abbés et dans la gestion de leurs affaires particulières<sup>4</sup>. Grégoire poursuivit l'exécution de ces lois dans les diocèses qui dépendaient de lui avec un zèle infatigable.

Ce grand Pape se fit un devoir de respecter toujours la liberté des élections épiscopales. « Il paraît par un grand nombre de lettres de ce saint pontife, dit Thomassin, qu'il n'a jamais voulu se mêler de donner des évêques aux évêchés vacants, et qu'il a toujours conservé à toutes les églises l'ancienne liberté d'élire leurs évêques... Mais comme les églises étaient souvent dans une extrême indigence de sujets capables de porter le poids d'une si haute dignité, ce Pape suppléait à

1. Ep. VII, 40, P. L., t. LXXVII, col. 899.

2. E. LAVISSER, *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1886, p. 856.

3. HÉRÉLIÉ, *Hist. des Conc.*, Trad. Delarc, t. III, p. 509. MARI, t. IX, p. 1226, t. X, p. 475.

4. HÉRÉLIÉ, III, 602, 603. MARI, X, 486 et s.

leur défaut et leur donnait ceux qu'il tenait comme en réserve <sup>1</sup>. » Il intervenait alors avec un tact admirable. Il agissait de même quand le besoin des paroisses l'obligeait à pourvoir à quelque cure vacante dans un diocèse étranger. « J'ose croire, écrivait-il à l'évêque Importunus, que votre fraternité acceptera volontiers ce que nous faisons pour le bien de son diocèse <sup>2</sup>. »

C'est surtout comme évêque de Rome que Grégoire déploya une sollicitude pastorale de tous les instants. Il se sentait là comme un vrai père de famille, chargé de distribuer le pain du corps en même temps que celui de l'âme. Ce Romain de vieille race, qui croyait ne faire autre chose que de respecter les traditions de ses pères, c'était déjà le prélat féodal, dont l'œuvre sociale et politique, mêlée à sa mission spirituelle, faisait partie intégrante de ses fonctions épiscopales. Saint Grégoire eut si vivement le sentiment de ce devoir social, qu'ayant appris un jour qu'un pauvre était mort de faim dans la ville de Rome, il se priva, par pénitence, de célébrer le saint sacrifice plusieurs jours <sup>3</sup>. Mais il se préoccupait avant tout du bien spirituel des âmes. Il veillait sur la conduite des clercs ; il était même si exigeant de science ecclésiastique, que l'évêque Licinien de Carthagène lui écrivit : « Si vous exigez des prêtres une pareille science, on n'en trouvera jamais <sup>4</sup> ». Ce qu'il aimait aussi, c'était de se trouver au milieu de son peuple de Rome, et de lui ouvrir son âme dans un discours familier. Il rétablit et réorganisa l'usage des Stations, que les troubles de cette époque avaient forcé d'interrompre et qui réunissait dans une église de Rome une partie du clergé et les fidèles sous la présidence du Pape. C'est là, au milieu de son peuple, que la parole de Grégoire trouvait ses accents les plus pénétrants. Il souffrait quand la faiblesse de sa voix fatiguée l'obligeait à faire lire ses homélies ; « la parole vivante, disait-il, saisit plus vivement le cœur qu'une lecture, qui exige un intermédiaire <sup>5</sup> ». A cette œuvre des Stations, qui eut une si grande

L'évêque de Rome.

1 THOMASIN, *Ancienne et nouvelle discipline*, 2<sup>e</sup> partie, l. 1<sup>re</sup>, ch. XLII, éd. André, t. III, p. 471.

2 Ep. II, 10.

3 JEAN DIACRE, II, 29.

4 Ep. II, 54, *P. L.*, t. LXXVII, col. 601.

5 Ep. VII, 11.



influence sur la liturgie, se rattache la composition du Sacramentaire qui porte son nom <sup>1</sup>.

Saint Grégoire  
et la liturgie.

La tradition qui attribue à saint Grégoire la fixation définitive du chant liturgique doit être respectée. Les travaux les plus récents de la critique semblent confirmer de tous points les affirmations de l'historien de saint Grégoire, Jean Diacre : « Dans la maison du Seigneur, comme un autre savant Salomon, et à cause de la componction et de la douceur de la musique, le plus zélé des chantres compila très utilement l'antiphonaire. Il constitua aussi la *Schola cantorum*, qui chante encore dans la sainte Église et d'après les mêmes principes <sup>2</sup> ». De fait, ce n'est qu'à partir de saint Grégoire qu'il est fait mention dans les actes pontificaux de la *Schola cantorum*. Les dires de Jean Diacre sont confirmés par deux documents qui datent d'un siècle après la mort de saint Grégoire : l'un émane du vénérable Bède et l'autre d'Egbert, archevêque d'York <sup>3</sup>. Jean Diacre affirme que saint Grégoire fit don à la *Schola cantorum* de nombreux champs et de deux maisons, l'une près de Saint-Pierre et l'autre près du Latran. « On y conserve, ajoute-t-il, avec la vénération qui leur est due, l'antiphonaire authentique, le lit de repos où il chantait et la fêrue dont il menaçait les enfants. »

Le chant grégorien.

On a fait remarquer que les pierres elles-mêmes, des pierres funéraires, gardent le souvenir du pontife musicien. Quarante ans après lui, on grava sur la tombe du pape Honorius cet éloge : « Pasteur excellent dans le chant divin, il fut le digne successeur de Grégoire <sup>4</sup>. »

1. Mgr Duchesne, qui attribue la rédaction définitive du sacramentaire au pape Hadrien I<sup>er</sup>, reconnaît que nombre de prières qu'il contient remontent à saint Grégoire. En tous cas « c'est un sacramentaire essentiellement stationnaire », *Origines du culte chrétien*, p. 117. L'opinion de Mgr Duchesne a été combattue par M. Probst : *Les plus anciens sacramentaires et ordres romains expliqués*, Munster, 1882.

2. JEAN DIACRE, II, 6.

3. Tous ces témoignages et plusieurs autres, confirmés par la considération de plusieurs circonstances de la vie de saint Grégoire, se trouvent exposés dans l'ouvrage de M. Amédée Gastoué : *Les origines du chant romain, antiphonaire grégorien*, Paris, 1907. M. Gastoué reconnaît dans les origines du chant grégorien trois éléments, l'un hébraïque, le second gnostique et le troisième gréco-romain. Saint Grégoire se défend d'avoir rien importé à Rome des usages byzantins. JARRÉ, 1350, *Reg.*, IX, 26 (IX, 12).

4. M. Gevaert ayant refusé d'admettre que le chant dit grégorien remonte à saint Grégoire et ayant prétendu que Jean Diacre, esprit peu critique, avait pu confondre Grégoire I<sup>er</sup> avec Grégoire II ou Grégoire III (*Les origines du*

Jamais le saint Pape ne voulut pourvoir à la belle exécution des chants au détriment de la dignité ecclésiastique. Le premier canon du concile romain de 595, proposé par Grégoire et acclamé par les évêques, est ainsi conçu : « La coutume s'est depuis longtemps introduite dans l'Église romaine d'ordonner diacres des chantres, et de les employer à chanter, au lieu de les faire prêcher ou de leur confier le soin des pauvres. Il est résulté de là que, pour recevoir quelqu'un aux ordres sacrés, on a beaucoup plus eu égard à une belle voix qu'à un caractère irréprochable. Aussi ne devra-t-on plus faire chanter les diacres à l'Église, sauf l'évangile de la messe ; les autres leçons seront chantées par les sous-diacres ou même par les mineurs<sup>1</sup>. »

On cite peu d'églises construites par saint Grégoire. Il eut beaucoup plus à s'occuper, suivant une remarque de son biographe, des édifices spirituels que des temples matériels<sup>2</sup>. Le temps des invasions des barbares était peu propice à de tels travaux.

## VIII

Le besoin le plus pressant à cette époque était le soin des pauvres. Les guerres et les calamités de toutes sortes dont nous avons parlé, avaient causé une misère effroyable. De malheureux fugitifs, chassés par les Lombards, venaient se réfugier à Rome. Une lettre du Souverain Pontife, écrite à Théotiste, sœur de l'empereur Maurice, nous apprend qu'il avait, en 593, trois mille religieuses à sa charge<sup>3</sup>. La charité de Grégoire se montra à la hauteur de ces terribles nécessités. Par ses diacres, par lui-même, il distribua les plus larges aumônes. A chaque grande fête, et tous les premiers jours du mois, il présidait à des distributions de blé, de vin, de légumes, de viande, de poisson et de vêtements<sup>4</sup> : « l'Église, dit Jean

Les œuvres  
charitables de  
saint Gré-  
goire.

*chant liturgique de l'Église latine*, un vol. in-4°, Gand, 1890), Dom Germain Morin a défendu la thèse traditionnelle (*L'Origine du chant grégorien*, 1891). Cf. Dom POTIER, *Musica sacra*, p. 38 et s.

1. MANSI, t. IX, p. 1226. HÉRELÉ, III, 599.

2. PAUL DIACRE, *Vita S. Gregorii*, cap XVI, P. L., LXXV, 49.

3. JAFFÉ, 1469.

4. J. DIACRE, II, 26.

Diacre, était devenue comme un magasin, où tout le monde accourait <sup>1</sup> ». Le saint Pape disait : ce sont ces souffrances des pauvres et les aumônes des riches qui sauveront la cité <sup>2</sup>.

Cette charité n'était pas faite au hasard. Un ordre parfait y présidait. Des diacres, choisis parmi les hommes probes et intègres, en avaient la haute responsabilité : des *vidames* étaient chargés de donner l'hospitalité au nom de l'évêque, des femmes pieuses, appelées *matriculæ* ou *mulieres de matriculis*, étaient préposées à la direction d'hospices charitables <sup>3</sup>. Plusieurs de ces hospices recevaient des contributions du public et du trésor de l'empire, et Grégoire veillait à la rentrée régulière de ces contributions <sup>4</sup>. Jean Diacre assure qu'on voyait de son temps, au palais du Latran, un registre de toutes les personnes à qui le Pape avait fait des distributions régulières <sup>5</sup>.

L'administra-  
tion des patri-  
moines ponti-  
ficaux sous  
le pape Gré-  
goire.

De pareilles nécessités sociales étaient une raison de plus pour Grégoire de veiller à la bonne administration du patrimoine pontifical. La gestion de ce patrimoine, ou plutôt de ces patrimoines (*patrimoniu*), comme on les appelait, est peut-être le chef-d'œuvre du génie organisateur de saint Grégoire. Les indications que nous trouvons çà et là dans la correspondance du Pontife nous permettent de reconstituer à peu près les cadres et le fonctionnement de cette œuvre admirable de prévoyance sociale et d'éducation morale.

Ces documents nous permettent d'abord de constater la grande importance de ces biens patrimoniaux <sup>6</sup>. Aux libé-

1. J. DIACRE, II, 26.

2. JAFFÉ, 1469.

3. Sur les offices des diacres, vidames, économes et *mulieres de matriculis* voir Thomassin, *Antienne et nouvelle discipl.*, 3<sup>e</sup> partie, l. III, ch. XIII, éd. André t. VII, p. 364, 365.

4. J. p. VIII, 20.

5. J. DIACRE, II, 30.

6. Au VI<sup>e</sup> siècle, dit M. Charles Diehl, l'Église romaine possédait une grande quantité de terres qui faisaient du Pape le plus riche propriétaire de l'Italie. Au temps de Grégoire le Grand, les plus importants de ces patrimoines étaient celui de Sicile partagé en deux groupes, Syracuse et Palerme, et ceux de la banlieue de Rome, Appia, Labicanaum, Sabino, Carseolanum, Germanicianum, Tuscia. Les autres patrimoines de Saint Pierre étaient en Italie, ceux de Bruttium, de Calabre, de Samnium, de Naples, de Campanie, de Picenum, de Ravenne et d'Istrie, de Ligurie, des Alpes cottiennes ; hors de la péninsule, ceux de Corse, de Sardaigne, de Dalmatie, d'Illyrie, de Gaule et d'Afrique Cf. DIEHL, *L'Église au temps de Grégoire le Grand*, dans l'Atlas historique de Schrad<sup>e</sup> carte n<sup>o</sup> 16.

ralités de Constantin, aux offrandes nombreuses des fidèles, qui s'étaient accumulées depuis plusieurs siècles, l'institution monastique avait ajouté un apport considérable. Celui qui se donnait à Dieu commençait ordinairement par distribuer son bien aux pauvres, et c'est l'évêque de Rome qu'il chargeait souvent de réaliser ses charitables intentions.

Importance de  
ces patri-  
moines.

La correspondance de saint Grégoire nous initie à l'organisation de ces *patrimonia* ou *massæ*. A la tête se trouve un intendant ou *rector*. Le Pape rappelle à ces intendants qu'ils ne sont pas chargés seulement de gérer les biens, mais d'en employer les revenus à des œuvres d'assistance : « Souvenez-vous, écrit-il à l'intendant de Campanie, que votre devoir n'est pas de vous borner à administrer le patrimoine, mais que je vous ai placé là pour aider les pauvres <sup>1</sup> ». Au-dessous

Les *rectores*.

de l'intendant sont les *défenseurs* ; leur mission est complexe : ce sont des sortes de légats que Grégoire appelle quelque part des « soldats de saint Pierre <sup>2</sup> ». A ce titre ils aident à la réunion des conciles et admonestent au besoin les évêques au nom du Pape. Ce sont en même temps des sortes de juges d'instruction qui procèdent à des enquêtes, des officiers de police qui ramènent les esclaves fugitifs, des juges de paix qui citent en conciliation les pasteurs et les fidèles en cas de conflit, des tuteurs légaux qui prennent sous leur protection les étrangers venant se réfugier sur les terres du Pape ; bref, ils sont les exécuteurs universels des ordres du souverain pontife <sup>3</sup>.

Les *defensores*.

Dans un rang inférieur se trouvent les *tonsuratores*, préposés à la surveillance immédiate des colons. Ils ne sont point clercs, mais tonsurés en signe de dépendance. Grégoire les réprimande quand ils empiètent sur les fonctions des *défenseurs* <sup>4</sup>. Les *conductores massarum* ou fermiers exploitent les terres moyennant un fermage annuel. C'est dans la surveillance de leur exploitation que Grégoire se montre le plus vigilant et le plus intelligent des propriétaires. Il encourage les bons en leur consentant des baux emphytéotiques qui, les

Les *tonsuratores*.

Les *conductores*.

1. M. G. H. *Reg.*, I, 53 (I, 55).

2. Ep. I, 36.

3. Ep. I, 84 ; III, 89 ; IX, 20, 22 ; XI, 37, 38, 71 ; XII, 28, 29 ; XIII, 26, 27 ; XIV, 4.

4. Ep. IX, 42.



fixant à la terre pour trois générations, donnent plus de stabilité aux familles et favorisent un travail plus sagement productif. Il surveille et fait contrôler de très près les fermiers suspects. Dans les pays où il lui est difficile de trouver des fermiers désintéressés, il remplace le fermage par la gestion directe, confiée à des prêtres ou à des moines, qui administrent paternellement le domaine <sup>1</sup>.

A tous, *intendants, défenseurs et fermiers*, Grégoire répète les mêmes maximes, à savoir que les patrimoines sont les biens des pauvres, *res pauperum, bona pauperum, utilitates pauperum*, qu'il faut rechercher, non pas l'or, mais la justice éternelle <sup>2</sup>, qu'un soldat de saint Pierre doit combattre uniquement pour saint Pierre, c'est-à-dire pour la justice et pour la vérité <sup>3</sup>, qu'il ne faut pas permettre que le trésor de l'Église soit souillé par des manœuvres d'intérêt <sup>4</sup>.

Il veille à ce que les revenus ne soient pas détournés de leur emploi normal, qui est de racheter des prisonniers de guerre, d'affranchir les esclaves, de soutenir les monastères pauvres, parfois de donner des subsides à quelque grand personnage de la cour byzantine tombé dans la misère, et exceptionnellement d'obtenir des barbares, à défaut d'autres moyens, la paix ou la trêve au prix de l'or.

La sollicitude du saint pontife se porte surtout sur les pauvres gens, colons ou esclaves, qui travaillent à la sueur de leur front dans le domaine de saint Pierre.

Les colons.

Les colons sont cette classe d'hommes qu'on voit apparaître après Constantin, différents des esclaves et des hommes libres, attachés à la terre où ils travaillent, et dont les empereurs chrétiens Valentinien et Gracien ont réglé la situation légale. Grégoire cherche à adoucir la condition de ceux qui demeurent sur ses terres. Il demande qu'on ne leur impose qu'un travail proportionné aux forces de chacun, il leur permet de se marier librement dans les limites de la colonie. Il leur accorde le droit important de faire parvenir au Saint-Siège leurs réclamations lorsqu'ils se croient victimes d'une

1. Voir sa lettre aux fermiers du patrimoine des Gaules. Ep. V, 31.

2. Ep. XIII, 24 M. G. H., *Reg.*, XIII, 37.

3. Ep. I, 36 M. G. H., *Reg.*, I, 75.

4. Ep. I, 44. M. G. H., *Reg.*, I, 42.



injustice de la part des fermiers ou de la part des intendants et défenseurs. Ses jugements sont alors admirables de sage équité. Il exige du *défenseur* Scholasticus, qu'un colon de l'église de Catane soit, suivant sa réclamation, *payé du juste prix*<sup>1</sup>. A un colon de Sicile, à qui on a fait payer deux fois la contribution légale, il demande qu'on restitue le plus-perçu, et qu'on lui rende les objets qu'il a mis en gage. « Qu'on n'oublie pas, ajoute-t-il, de remettre à sa fille la coupe de son père<sup>2</sup>. » C'était sans doute un objet que celle-ci avait particulièrement réclamé.

De nombreux esclaves étaient employés dans les patrimoines du Saint-Siège, aussi bien que dans les domaines des monastères et des évêchés. L'esclavage était encore une institution légale. A Rome même se tenait un marché d'esclaves. Grégoire en a acheté, en a reçu en cadeau, en a envoyé à des amis<sup>3</sup>. Et l'œuvre de la civilisation chrétienne n'a eu qu'à se féliciter de cette sage attitude de l'Eglise. Dans les terres ecclésiastiques, les esclaves étaient regardés comme les égaux de leur maître devant Dieu ; c'est là qu'ils recevaient l'éducation morale qui les rendait capables de la liberté. Grégoire s'empressait alors de les affranchir. La plupart du temps il jugeait plus sage de les faire passer de l'esclavage au colonat. Mais lorsqu'il les jugeait dignes de mener la vie d'hommes libres, il les affranchissait pleinement. Il faisait alors souvent la cérémonie de l'affranchissement dans une église, ce qui, suivant le code Justinien, leur donnait la liberté complète<sup>4</sup>.

La lettre par laquelle il affranchit Thomas et Montana, esclaves de l'Eglise romaine, débute ainsi : « Puisque notre Rédempteur, auteur de toute créature, n'a daigné prendre une chair humaine que pour briser la chaîne de notre servitude et nous rendre à l'antique liberté, nous ne saurions mieux faire, à notre tour, que d'avoir pitié de ces hommes que la nature avait fait libres et que le droit des gens a fait esclaves, afin

Les esclaves

Attitude de l'Eglise, et particulièrement de saint Grégoire, à l'égard des esclaves.

1. *Ut mercedem sicut dignum est accipiat, secundum laboris modum.* Ep. VIII, 32, M. G. H., Reg., IX, 43.

2. Ep I, 44, M. G. H., Reg., I, 42. *Cui etiam baciolam patris sui restitui volumus.*

3. Ep. III, 19 ; XII, 46

4. Cod Justin, I, I, tit. 13, *De his qui in ecclesiis manumittuntur.*

de les rendre, par l'affranchissement, à la liberté pour  
ils sont nés <sup>1</sup> ».

Grégoire veille à ce que les évêques et les abbés traitent leurs esclaves avec la même douceur. L'évêque de Ravenne, pour s'être montré injuste envers ses esclaves, s'attire une verte remontrance. L'évêque de Syracuse reçoit un avertissement sévère, parce qu'il a négligé de sévir contre un propriétaire qui s'était permis de séparer une femme esclave de ses enfants. « Si un pareil fait venait à se reproduire, ajoute le Pape, je me verrais obligé de sévir et de poursuivre par les voies canoniques, non pas le laïque qui a commis l'injustice, mais l'évêque qui l'a laissé commettre <sup>2</sup> ». Aussi voit-on affluer les esclaves fugitifs sur les terres ecclésiastiques. S'ils ont failli, la bonté des pasteurs les relève; s'ils sont injustement poursuivis, l'autorité ecclésiastique les défend énergiquement. S'ils ne sont coupables que d'une faute légère, Grégoire veut qu'on ne les rende à leurs maîtres qu'après avoir obtenu de ceux-ci le pardon <sup>3</sup>.

Les commen-  
dats.

Commencement du régime féodal.

Une autre catégorie de personnes commence à peupler les patrimoines du Saint-Siège, ce sont les *commendati*, les *recommandés* ou *clients*. Des hommes libres fuyant devant les Lombards viennent se mettre sous la protection de l'Église, *se commendare Ecclesie*. Grégoire charge les *défenseurs* du patronage de ces nouveaux sujets. Les mots de patronage, de protection, de recommandation, de défense, *tuitio*, *commendatio*, *defensio*, sont de plus en plus usités. C'est la féodalité qui commence <sup>4</sup>.

Nous venons d'écrire, à propos du Pape, le mot de « sujet » : il n'est pas encore absolument justifié. Pourtant le patrimoine de

1. Ep. VI, 42. P. L., t. LXXVII, col. 803, 804.

2. Ep. IV, 42. P. L., t. LXXVII, col. 681, 682.

3. Ep. III, 1. P. L., t. LXXVII, col. 604. *Si vero venialem culpam commiserint, dominis suis, accepto de venia sacramento, sine mora reddantur.*

4. Salvien avait déjà remarqué ce fait au milieu des invasions : « le faible dit il, se donne à un grand, afin que celui-ci le défende ». *De Gubern. Dei*, V, 8. Mais l'importance des propriétés pontificales et la confiance des populations en la bonté du Souverain Pontife, accélérèrent et généralisèrent ce mouvement. Il se produisit malgré la résistance des juriconsultes, car, dit Fustel de Coulanges, « le droit romain, qui avait été créé par l'Etat, ne pouvait pas admettre une institution qui était l'opposé de l'Etat. Le patronage et la clientèle étaient donc, sous l'empire romain, des institutions extra légales ». *Les Origines du système féodal*, p. 264 et s. *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>re</sup> août 1874, p. 556.

saint Pierre, tel qu'il se constitue sous saint Grégoire, est presque un état : « Par l'accroissement et l'administration des patrimoines, écrit M. Charles Diehl, Grégoire le Grand posait, pour le jour où la papauté serait émancipée de l'autorité impériale, les bases du pouvoir temporel <sup>1</sup>. »

Le pouvoir temporel du Saint-Siège.

Par là encore saint Grégoire est un initiateur du Moyen Âge. Il l'est aussi par l'autorité qu'il exerce sur les peuples barbares convertis et sur leurs églises.

On a voulu le nier. Pour M. Harnack et pour M. Fustel de Coulanges, il n'y aurait pas eu de suprématie pontificale proprement dite, du <sup>v</sup><sup>e</sup> au <sup>ix</sup><sup>e</sup> siècle, ni à l'égard des rois chrétiens ni à l'égard même des églises nationales. Pour ces historiens, le pouvoir des Papes serait venu de l'extérieur, et pour ainsi dire du cadre social dans lequel l'Église s'est trouvée. Tant que le cadre de l'empire romain a subsisté, la papauté en a profité, puis elle a tiré profit de la puissante centralisation opérée par Charlemagne, mais entre ces deux régimes politiques il y aurait un véritable interrègne de l'autorité pontificale. « A cette époque, dit M. Fustel de Coulanges, Rome avait une prééminence, non un pouvoir... l'Église chrétienne est alors une fédération de cités, d'églises, dont chacune est une petite monarchie <sup>2</sup>. » Et M. Harnack soutient qu'à l'époque mérovingienne, la *primauté juridique* de l'évêque de Rome n'existait pas. Elle ne serait donc pas essentielle à l'Église, elle n'aurait eu sa raison d'être que dans des circonstances extérieures et saint Grégoire le Grand ne l'aurait aucunement exercée <sup>3</sup>.

La suprématie pontificale sur les peuples chrétiens et les églises nationales.

Ces assertions trouveront leur critique dans le simple exposé des origines chrétiennes de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Espagne <sup>4</sup>. Qu'il nous suffise d'opposer pour le moment aux deux illustres historiens les affirmations contraires du savant auteur de *l'Histoire de Rome au Moyen Âge* et de l'éminent éditeur du *Liber Pontificalis*. « Il ne faut pas exagérer, dit le P. Grisar, l'importance critique de ce tournant de l'histoire (de la chute de l'Empire romain à la forma-

1. Ch. DIEHL, dans l'Atlas Schrader, carte n° 16.

2. FUSTEL DE COULANGES, *Hist. des institutions politiques de l'ancienne France. La monarchie franque*, Paris, 1888, p. 522.

3. A. HARNACK, *Dogmengeschichte*, t. I, Leipzig, 1894, p. 439 et suiv.

4. Voir 2<sup>e</sup> partie.

tion de l'empire carolingien). La cité chrétienne était de taille à faire face à ses nouveaux devoirs... Les évêques de l'Église avaient une formation romaine, les missionnaires firent des centres de civilisation romaine, les décrets ecclésiastiques suivirent les voies du droit romain, et partout les représentants de l'Église réclamèrent le maintien du lien religieux avec Rome qui désormais représentait l'unité de l'humanité dans un sens bien plus haut que jadis <sup>1</sup>. »

Mgr Duchesne reconnaît que le pouvoir des Papes, tel que l'a exercé saint Grégoire VII, a sa justification dans « la plus ancienne tradition ecclésiastique », en particulier dans celle qui remonte à saint Léon et à saint Grégoire le Grand <sup>2</sup>.

Il est sans doute un gouvernement devant lequel Grégoire s'est toujours considéré comme un fidèle et loyal sujet, c'est l'empire romain de Byzance. « Cela tient surtout, dit justement le P. Grisar, au respect du droit et à cet esprit conservateur qui marque d'une empreinte profonde le gouvernement des Papes et que des motifs religieux les engageaient à entretenir <sup>3</sup>. » Nous avons vu cependant qu'il sut résister à l'empereur Maurice, lorsque celui-ci entreprit sur les droits de l'Église. Il est vrai que lorsque, en 602, l'aventurier Phocas se fut fait proclamer empereur après avoir tué Maurice et sa famille, Grégoire envoya au nouveau monarque une lettre pleine de félicitations sur son avènement. Mais le Pape ne connaissait cette révolution que par les lettres de Phocas lui-même et de l'impératrice Léontia <sup>4</sup>. La mort ne lui laissa pas le temps de protester contre les crimes de Phocas comme il avait combattu les empiétements de Maurice <sup>5</sup>.

1. GRISAR, *Hist. de Rome*, t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 376-377.

2. DUCHESNE, *Eglises séparées*, p. 159, 160. M. Vassier termine une étude sur la Papauté et l'Église franque, par les lignes suivantes : « On est tenté en droit de conclure que la physionomie si caractéristique et précise des relations de la papauté avec l'Église franque à l'époque de Grégoire correspond à un pouvoir réel du siège de Rome, exercé sans contestation aucune sur la chrétienté franque » *Revue d'hist. ecclésiast.*, t. VI, année 1905, p. 783. Une étude sur les Églises d'Angleterre, de Germanie et d'Espagne aboutirait aux mêmes conclusions.

3. GRISAR, *Hist. de Rome*, I, 2<sup>e</sup> partie, p. 375.

4. JEAN DIACRE, IV, 20.

5. On a parfois à cette occasion accusé saint Grégoire de flatterie et de servilité à l'égard de l'empereur. Comment, dit-on, un Pape a-t-il pu féliciter de son élévation un souverain parvenu au trône par l'assassinat ? C'est précisément le caractère odieux de la tel acte qui ne doit pas nous permettre de

Si, sur la question de la suprématie pontificale, la politique de Grégoire I<sup>er</sup> prépara celle de Grégoire VII, elle posa les principes dont s'inspira Innocent III dans la répression des hérésies. Nul n'a plus nettement affirmé que saint Grégoire le droit que possède l'Église de juger les hérétiques, et le devoir qui s'impose à l'État de les réprimer comme perturbateurs de l'ordre social<sup>1</sup>. Elle est de saint Grégoire cette parole, dont il serait facile à une religion mal comprise d'abuser, et que le Moyen Age inséra dans le *Decretum Gratiani*, « que la torture du corps doit servir au moins à procurer la santé de l'âme<sup>2</sup> ». Il veut qu'on punisse ceux qui, dans le patrimoine de saint Pierre, sont tombés dans le manichéisme, afin de les rendre à l'Église<sup>3</sup>. Il presse les évêques africains de poursuivre les donatistes, et encourage l'exarque d'Afrique à les réprimer vigoureusement. Les hérétiques, ce sont, suivant une expression qui se rencontre souvent dans ses écrits, « des lépreux spirituels » qui contaminent le troupeau des fidèles<sup>4</sup>. Toutefois il paraît bien résulter de plusieurs de ses paroles et de sa manière générale d'agir qu'il n'entendait appliquer ces principes qu'aux hérétiques de mauvaise foi<sup>5</sup>. Grégoire reconnaît que « la pureté du cœur peut exister en ceux qui professent des dogmes pervers », et alors il faut agir, dit-il, à leur égard avec beaucoup de douceur<sup>6</sup>. Même avec les plus mal intentionnés, il pense qu'il n'est pas toujours à propos de sévir, et que « mieux

Saint Grégoire et la répression des hérétiques.

Saint Grégoire affirme les droits et les devoirs de l'Église et des États relativement à la répression des hérésies.

l'attribuer légèrement à saint Grégoire. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le Pape ne connaissait pas la vérité sur l'avènement de Phocas ou qu'elle ne lui était parvenue que par de vagues rumeurs, qui ne lui permettaient pas de donner un démenti à la lettre officielle de l'empereur. Les nouvelles de Constantinople mettaient longtemps à parvenir à Rome. Au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, l'auteur de la notice sur le pape saint Nicolas, insérée au *Liber Pontificalis*, ne connaît pas encore l'assassinat de l'empereur Michel l'Évrogne et la déchéance de Photius, qui avaient eu lieu treize jours avant la mort de saint Nicolas. La nouvelle officielle de ces événements, survenus en septembre 867, ne parvint à Rome, selon les calculs de Mgr Duchesne, qu'au printemps de 868, *Liber Pontificalis*, II, p. 172, note 80.

1. *Quod in religionem divinam committitur, in omnium fertur injuriam Cod. Just.*, I, 5, de *hæretico*, l. III. Ep. IX, 11, M. G., II, *Reg.* VIII, 4.

2. Ep. IX, 65, M. G. II., IX, 204. Décr. Grat. XXVI, qu. 5, cap. 10.

3. Ep. V, 8, M. G. H., *Reg.* V, 9. Ep. VIII, 48, M. G. H., *Reg.* VIII, 19 Ep. III, 62, M. G. H., *Reg.* III, 59.

4. Ep. I, 74.

5. *Moral.*, V, 11 ; XVI, 50 ; XVIII, 26 ; XXXV, 18.

6. *Sunt qui cordis quætem puritatem habent, sed tamen doctrine eorum dogmata perversa suscipiunt.* M. G. H., *Reg.*, XI, 28.



Mais il recommande la prudence et la douceur chrétiennes dans l'exercice de ces droits.

vaut souvent tolérer le mal avec patience<sup>1</sup> ». Il se méfie des esprits intransigeants, passionnés ou fanatiques. Il y avait, paraît-il, à Rome, au temps de saint Grégoire, beaucoup de ces fougueux champions de la bonne cause, qui cherchaient à se donner, par un zèle intempestif contre l'hérésie, un bon renom d'orthodoxie, tandis qu'ils ne valaient pas mieux que les hérétiques qu'ils poursuivaient. Le sage pontife se méfie de ces faux frères, car ils n'ont pas, dit-il, l'esprit de Jésus-Christ<sup>2</sup>.

Grégoire fait application de ces principes aux donatistes, aux manichéens, aux infidèles, mais surtout aux juifs, qui, à cette époque, se trouvaient en grand nombre dans les villes d'Italie et à Rome même. Ils y pratiquaient souvent l'usure, et les populations irritées se portaient parfois contre leurs synagogues, leurs propriétés privées ou leurs personnes à des représailles violentes. Le pontife intervient à plusieurs reprises pour faire respecter leurs synagogues<sup>3</sup>. Il blâme vivement l'évêque de Terracine, qui avait troublé la liberté de leur culte et violé leur propriété<sup>4</sup>. Il proteste contre le zèle d'un néophyte qui est allé troubler les israélites dans leurs prières<sup>5</sup>. Il s'indigne en apprenant qu'on a voulu baptiser des juifs par contrainte<sup>6</sup>. Tout ce qu'il ose faire, c'est de compenser les dommages matériels qui peuvent résulter pour les juifs convertis de l'hostilité de leurs anciens coreligionnaires. Il les décharge partiellement de leurs impôts<sup>7</sup>. Il veille d'ailleurs à l'observation de la loi romaine, qui défend aux juifs de posséder des esclaves chrétiens<sup>8</sup>.

1. *Quædam compescendo, quædam tolerando mitigare... quædam mansuete corrigere, quædam vero quæ corrigi nequeunt æquanimiter tolerare.* Ep. XI, 46.

2. *Quia vero sunt multi fidelium, qui imperito zelo succendantur, et sæpe, dum quosdam quasi hereticos insequuntur, hæreses faciunt.* Ep. XI, 45.

3. Ep. IX, 6 ; I, 10 ; IX, 55.

4. Ep. I, 35.

5. Ep. IX, 6.

6. *P. L.*, LXXVII, 710.

7. Ep. V, 8. Cette lettre contient une phrase qui, dans la pensée de saint Grégoire, n'avait vraisemblablement pas la portée que lui donnèrent le Cardinal Ximénès en Espagne et M<sup>me</sup> de Maintenon en France, s'en autorisant pour recommander des procédés peu évangéliques de conversion. « S'il arrive que des juifs viennent à nous avec une foi douteuse, du moins leurs enfants seront baptisés dans la vraie foi ». *Etsi ipsi minus fideliter veniunt, hi tamen qui de eis nati fuerint jam fideliter baptizantur.*

8. *Cod.*, lib I, tit. X, 1. Ep. IX, 36, 109 ; IV, 21.

L'Église du Moyen Age suivra ces sages traditions. Bravant l'impopularité des formules, elle n'hésitera jamais à proclamer hautement que la vérité seule a des droits et que l'Église catholique seule possède l'intégrale vérité. Mais en présence des consciences et des réalités contingentes, l'Église, dans son ensemble, montrera, même en faveur de ses pires ennemis, un respect de la personne humaine, que pratiqueront bien rarement à son égard ceux qui se seront détachés d'elle en se faisant un drapeau des mots de tolérance et de liberté.

Cependant, la santé du grand pontife déclinait de plus en plus. Depuis l'année 598, il gardait le lit presque continuellement <sup>1</sup>. En janvier 604, surmontant une douloureuse fatigue, il dicta une dernière lettre à Théodelinde, reine des Lombards, pour la féliciter de la paix que venait d'accorder le roi Agiulfe à l'Italie et du baptême d'un jeune prince lombard.

Deux mois après, croyant peut-être que l'empire et le monde allaient disparaître bientôt après lui, mais conscient d'avoir accompli son devoir jusqu'au bout, il rendit son âme à Dieu le 12 mars 604. « Ce grand Pape, selon les expressions de Bossuet, avait instruit les empereurs, consolé l'Afrique, confirmé en Espagne les Visigoths convertis de l'arianisme, converti l'Angleterre, réformé la discipline en France, fléchi les Lombards, sauvé Rome et l'Italie, réprimé l'orgueil naissant des patriarches, éclairé toute l'Église par sa doctrine, gouverné l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité <sup>2</sup>. » Il avait fait plus ; il avait accompli toutes ces choses avec un zèle tout apostolique, au nom d'une justice sociale dont il se sentait le défenseur responsable ; il avait fait retentir les mots de justice, de droit, de liberté aux oreilles des empereurs, des exarques, des rois lombards, des évêques, des abbés et des peuples, comme personne ne l'avait fait avant lui. « Mon ministère, écrivait-il, m'oblige à courir partout où l'exige la justice <sup>3</sup>. » « Ce que je veux, disait-il à l'exarque Gennadius, c'est faire fleurir ensemble la justice et la liberté, *ut possit florere cum libertate justitia* <sup>4</sup>. » Il ordonne de réu-

Mort de saint Grégoire. (604).

Saint Grégoire défenseur de la justice et de la liberté.

1. Lettre au patrice Venantius.

2. BOSSUET, *Disc. sur l'hist. univ.*, 1<sup>er</sup> part., 11<sup>e</sup> époque.

3. Ep. I, 37, M. G. H., *Reg.* I, 35.

4. Ep. I, 61, M. G. H., *Reg.* I, 59.

nir des conciles annuels en Sicile « pour venir en aide aux opprimés <sup>1</sup>. » « Les rois des nations, disait-il, sont des maîtres d'esclaves, mais celui qui commande aux Romains doit être un maître d'hommes libres. Quoi que vous fassiez, sauvegardez d'abord les droits de la justice, puis respectez ceux de la liberté. Donnez à ceux qui vous sont soumis la liberté que vos supérieurs vous donnent à vous-mêmes <sup>2</sup>. » C'était bien là, suivant les expressions d'un historien non suspect de partialité envers l'Église, « la grande voix des Papes du Moyen Age devenant, quand l'âme des peuples était encore endormie, la conscience vivante du monde de l'esprit, discernant et suivant avec les yeux de l'aigle les actes des empereurs et des rois, des nobles et des évêques <sup>3</sup>. » Le souffle qui anime les paroles que nous venons de citer est déjà le souffle de la Chevalerie et des Croisades <sup>4</sup>.

Saint Grégoire  
précurseur des  
grands Papes  
du Moyen Age.

1. Ep. VII (363).

2. Ep. X, 51.

3. EDGARD QUIRY, *Œuvres complètes*, tome III, *Le christianisme et la Révolution française*, p. 102.

4. Cf. Ep. IX, 48, M. G. H., *Reg.* IX, 34. Ep. IX, 53, M. G. H., *Reg.* IX, 55; *Reg.* IX, 4, 5, 16. JAFFÉ, 1538, 1577, 1540, 1709, 1528, 1529, 1578. — Sur saint Grégoire, voir FRANCESCO TARBUCCI, *Storia di san Gregorio e del suo tempo*, 4 vol. in-8, Rome, Pustet, 1903.

## CHAPITRE III

### DE LA MORT DE SAINT GRÉGOIRE A L'AVÈNEMENT DE SAINT ZACHARIE

(604-741)

Pendant un siècle et demi, les souverains pontifes sembleront n'avoir d'autre tâche que de continuer saint Grégoire le Grand. Les premiers Papes qui lui succèdent, Sabinien (604-606), Boniface III (607), Boniface IV (608-615), Deusdedit (615-618) et Boniface V (619-625), s'appliquent surtout, dans le calme relatif que leur laissent les événements extérieurs, à développer l'œuvre disciplinaire et liturgique du grand pontife. Ceux qui viendront après auront pour tâche de poursuivre son œuvre dogmatique et sa politique sociale. La querelle monothélite, qui s'ouvre avec le pape Honorius (627-638), se terminera par une affirmation éclatante de l'autorité spirituelle de la papauté; et les luttes suscitées par les empereurs, de Léon II (682-683) à Zacharie (741-752), à propos du concile Quinisexte et de l'hérésie iconoclaste, seront l'occasion pour le Saint-Siège de manifester la suprématie de sa puissance temporelle.

Coup d'œil général sur l'œuvre des premiers successeurs de saint Grégoire.

#### I

SABINIEN, dont le pontificat dura près de deux ans, et BONIFACE III, qui ne siégea pas neuf mois, avaient été formés tous deux, comme Grégoire, dans la diplomatie pontificale <sup>1</sup>. Le

Sabinien.  
(604-606)

1. Sabinien, né en Toscane, avait été nonce à Constantinople auprès de l'empereur Maurice. Boniface, natif de Rome, avait représenté le Saint-Siège auprès de l'empereur Phocas.

premier avait été noncé à Constantinople auprès de l'empereur Maurice, le second auprès de Phocas. Le *Liber Pontificalis* nous dit de Sabinien qu' « il fit ouvrir les greniers de l'Église et vendre du blé au peuple, donnant trente boisseaux pour un sou d'or »<sup>1</sup>. Mais le peuple, que haïssait le souvenir des générosités du grand Pape défunt, fut sans doute peu satisfait de cette distribution de vivres à prix d'argent, car une légende populaire, recueillie par Paul Diacre, raconte que le pape Grégoire, étant apparu un jour à son successeur, lui reprocha de n'être point assez charitable, et que, n'ayant pu le fléchir, il le frappa à la tête et causa ainsi sa mort<sup>2</sup>.

Soit l'empereur  
Maurice.

Boniface III.  
(707).

Il revenait de  
la diplomatie  
de saint Nicéphore.

Saint Boni-  
face IV,  
(688-615).

Il transféra  
le Panthéon  
en église chré-  
tienne.

Boniface III<sup>3</sup> recueillit les fruits de la diplomatie pacifique de saint Grégoire auprès de Phocas et de son attitude énergique envers le patriarche de Constantinople : il obtint de l'empereur, dit le *Liber Pontificalis*, « que le siège du bienheureux Pierre serait regardé désormais comme la tête de toutes les églises, à l'encontre de celui de Constantinople, qui prétendait au même titre<sup>4</sup> ». Mais, soit que l'énergie ait manqué au pontife pour maintenir le résultat acquis, soit que les circonstances aient trahi ses efforts, la satisfaction donnée aux droits du siège de Rome ne fut que momentanée<sup>5</sup>. BONIFACE IV, qui tint le siège pontifical pendant six ans, eut surtout à défendre et à développer l'œuvre liturgique de saint Grégoire. « Il obtint de Phocas, dit sa notice, le temple qui porte le nom de Panthéon et en fit l'église de Sainte-Marie et de tous les martyrs<sup>6</sup>. » C'est le premier exemple connu d'un temple romain changé en église<sup>7</sup>. Mais il n'est pas exact que Boniface IV ait institué à cette occasion, comme on l'a cru longtemps d'après des textes mal interprétés de Bède, de Raban Maur et du martyrologe d'Adon, la fête du 1<sup>er</sup> novembre en l'honneur de tous les saints<sup>8</sup>. Sous Boniface IV

1. *Lib. Pont.*, I, p. 315.

2. Paul Diacre, *S. Gregorii magi vita*, c. xxix, *P. L.*, t. LXXV, col. 58.

3. Boniface III était romain.

4. *Lib. Pont.*, I, p. 316.

5. Boniface IV était né au pays des *Mages* (diocèse actuel de Pescina), d'un médecin nommé Jean. *Lib. Pontif.*, I, 317.

6. *Lib. Pont.*, I, p. 317.

7. *Lib. Pont.*, I, p. 317, note 3.

8. Voir, sur cette question, Evarii Quastus, *Les martyrologes historiques du Moyen Âge*, 1 vol. Paris, 1903, p. 638, 639, 640. « En somme,



s'éleva dans les Gaules une discussion liturgique sur la coutume irlandaise de célébrer la Pâque, coutume importée en Gaule par saint Colomban. Celui-ci, accusé d'être tombé dans le schisme quartodéciman<sup>1</sup>, envoya aux évêques de Gaule, puis, en 606, au Pape lui-même, un mémoire justificatif. Il demandait le maintien d'un usage dont on avait déjà exposé les raisons au pape Grégoire. Cet argument dut être décisif. Nous n'avons pas la réponse de Boniface, mais elle fut évidemment favorable à saint Colomban, car le saint abbé conserva sa coutume liturgique sans cesser de rester en communion avec le siège de Rome<sup>2</sup>.

La question de la Pâque en Irlande et en Gaule.

Ainsi l'autorité de saint Grégoire, survivant à son existence terrestre, tour à tour invoquée par le peuple et par les plus grands saints, était capable de soutenir la faiblesse de ses successeurs, moins clairvoyants ou moins énergiques.

Elle n'y suffit pas toujours. Sous le même pontificat de Boniface IV, en 610, fut élu patriarche de Constantinople un jeune diacre de cette ville, Sergius, qui devait soulever de longues et pénibles luttes dans l'Église. Le jour de son sacre, on raconte qu'il alla se jeter aux pieds du grand thaumaturge de l'Orient, Théodore le Sykéote. Le saint l'embrassa et lui dit : « Mon fils, Dieu vous a chargé si jeune de ce fardeau, afin que vous ayez plus de force pour souffrir les malheurs qui nous menacent<sup>3</sup> ». Mais le jeune patriarche byzantin ne répondit pas aux desseins de Dieu sur lui. Ebloui par sa précoce élévation et comptant trop sur les moyens humains, que sa féconde intelligence lui suggérait, Sergius fut plus un homme d'Etat qu'un homme d'Église ; en poursuivant par la diplomatie et par l'intrigue la pacification de l'Empire, il devait affliger profondément le monde chrétien.

Sergius est élu patriarche de Constantinople (610).

Son caractère

conclut Dom Quentin, les origines de la Toussaint restent obscures... la fête existait déjà au début du ix<sup>e</sup> siècle. Le document de 775 vise-t-il une coutume existant en Italie ou simplement une dévotion privée? Il ne semble pas que ce petit problème puisse actuellement être résolu »

1. Les Irlandais célébraient la Pâque d'après le comput de Sulpice Sévère, tandis que les Gaulois suivaient le comput de Denys le Petit; la coutume irlandaise pouvait faire tomber les Pâques le 14<sup>e</sup> jour après la nouvelle lune. De là l'accusation portée contre elle de participer à l'erreur des quartodécimans.

2. MABILLON, *Analeceta Bened.*, t I, p. 253, 261. Référé dans le *Dicé. de Theol. cath.*, de WETZER et WALTER, au mot Colomban.

3. La vie de saint Théodore de Sykéon, ou le Sykéote, a été écrite peu de temps après sa mort par Georges Elaüsios.

Avènement de  
l'empereur  
Héraclius  
(610).

Sept mois après le sacre de Sergius, montait sur le trône de Byzance le jeune fils d'un exarque d'Afrique, Héraclius. C'était en octobre 610. Parvenu au souverain pouvoir, comme Phocas, par le meurtre de son prédécesseur, le nouveau *basileus* devait donner au monde, pendant trente ans, le spectacle d'une âme souvent capable d'héroïsme, mais toujours inquiète et fiévreuse, d'un tempérament actif, mais inégal, passant de l'indolence à l'agitation, de l'agitation à l'apathie. Un tel homme devait être un précieux et puissant instrument aux mains de l'énergique Sergius.

Son portrait.

Saint Deusde-  
dit (615-618).  
Boniface V  
(614-625).

Quelques années plus tard et après les deux pontificats de DEUSDEDIT (615-618) et de BONIFACE V (619-625) <sup>1</sup>, qui furent marqués par d'importantes réformes liturgiques et disciplinaires <sup>2</sup>, le gouvernement de l'Église de Rome et de la chrétienté passa aux mains d'HONORIUS, de Campanie, fils du consul Pétrone, qui devait tenir le siège apostolique pendant douze ans. *Le Liber Pontificalis* fait l'éloge de sa bienfaisance et de son zèle pour l'instruction du clergé <sup>3</sup>. Jonas de Bobbio <sup>4</sup>, qui l'avait vu à Rome, vante la sagacité de son esprit et l'étendue de sa science, et ajoute que ce qui l'emportait chez lui, c'était l'humilité et la douceur. Ces qualités ne l'empêchèrent pas de tomber dans les pièges que lui tendit Sergius et de donner à l'Église le scandale d'une défaillance momentanée.

Honorius 1<sup>er</sup>  
(625-638)

Son portrait.

Sergius, Héraclius et Honorius furent les premiers personnages mêlés à cette grande querelle du monothélisme, qui dura un demi-siècle, et où l'on vit successivement le spectacle d'un Pape fléchissant non dans la foi, mais dans le gouvernement de l'Église, puis d'un Pape mourant pour sa foi, et finalement d'un Pape faisant triompher la foi et son autorité souveraine dans un concile général.

Vue générale  
sur la querelle  
monothélite

1. Deusdedit était Romain, dit le *Liber Pontif.* (I, 319) et fils du sous-diacre Etienne. Boniface V était napolitain (*Lib. Pontif.*, I, 321).

2. Deusdedit, réagissant contre une tendance des premiers successeurs de saint Grégoire à multiplier les privilèges des moines au détriment du clergé, « ramena les prêtres, dit le *Lib. Pont.*, à leurs anciennes situations » (*Lib. Pont.*, I, 319). Boniface promulgua des règlements importants sur les formalités des testaments reçus par les notaires ecclésiastiques, sur le droit d'asile et sur les attributions des acolythes. *Lib. Pont.*, I, 321, note 1.

3. *Lib. Pont.*, t. I, p. 323.

4. Sur Jonas de Bobbio, voir *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 603 et suiv. Son témoignage se trouve dans *Michx. P. L.*, t. LXXXVII, col. 1063.

La défaillance d'Honorius, le martyre de saint Martin 1<sup>er</sup> et la tenue du VI<sup>e</sup> concile œcuménique par saint Agathon, sont les trois épisodes saillants de cette lutte.

La controverse théologique qui en fut le point de départ était bien autre chose qu'une pure subtilité byzantine. A la fin du VI<sup>e</sup> siècle, la question christologique, qui avait tant agité l'Eglise, était à peu près résolue et définie dans ses grandes lignes. Après le concile de Nicée (325), qui avait si nettement affirmé l'absolue divinité du Christ, et le Concile de Constantinople (381), qui avait si énergiquement défendu son humanité parfaite et intégrale, le Concile d'Ephèse (431) avait défini l'unité de sa personne et celui de Chalcedoine (451) la dualité de sa nature. Mais un problème secondaire se posait encore. Dans la réalité concrète du Christ, Dieu et homme en une seule personne et en deux natures, y avait-il une seule ou deux volontés, une seule ou deux activités ? Fallait-il conclure de l'unité de personne à l'unité de volonté, ou bien de la dualité des natures à la dualité des volontés ? La question aurait pu et dû se débattre exclusivement dans les écoles de théologie, où d'ailleurs elle aurait été facilement résolue dans le sens de la dualité des activités ; les intérêts de la politique la transformèrent en lutte extérieure et bruyante.

Origine de la querelle.

La question dogmatique.

En montant sur le trône, Héraclius avait trouvé l'empire dans une situation lamentable. La Syrie, la Palestine et la Mésopotamie étaient ouvertes aux Perses par la prise de Dara. La prise d'Edesse en 609 mettait dans un suprême péril l'Orient chrétien. Le nouvel empereur, consterné, restait inactif. Rien ne semblait pouvoir le faire sortir de son apathie, ni la prise de Césarée en 611 et de Damas en 613, ni le pillage de Jérusalem en 614, ni l'incendie de la basilique de l'Anastasis et l'enlèvement de la vraie Croix, un moment sauvée par le dévouement d'un chrétien, puis ravie à ses mains et transportée avec le butin du roi des Perses<sup>1</sup>. Héraclius, désespéré, songeait à se retirer à Carthage avec ses trésors, dont il avait déjà fait charger ses navires.

Situation critique de l'empire.

L'intervention énergique du patriarche Sergius changea la face des choses. Se faisant l'interprète d'un mouvement popu-

Intervention du patriarche Sergius.

1. J. LABOUREY, *Le christianisme dans l'empire Persé*, t. 2, 1924, p. 102.

laire, qu'il avait d'ailleurs provoqué, il entraîne Héraclius dans une église et lui fait jurer de vivre et de mourir au milieu de son peuple.

A partir de ce moment, Héraclius est transformé. Il lève trois armées. Par les deux premières il fait face aux Avars et aux Bulgares, que Chosroès II a gagnés à sa cause ; à la tête de la troisième armée, il se dirige vers la Perse. Il entraîne à sa suite les Croates et les Serbes. La Perse est envahie, Chosroès vaincu en bataille rangée près de Ninive, puis déclaré déchu par les grands de son royaume, emprisonné dans son palais, et assassiné par son fils Siroë, qui est proclamé roi.

Le nouveau monarque se hâta de conclure la paix, en abandonnant toutes les conquêtes des Perses et en restituant à Héraclius le bois de la Vraie Croix.

Quand, en septembre 628, les armées victorieuses entrèrent à Constantinople, au chant des psaumes, portant les images miraculeuses auxquelles elles attribuaient la victoire, on acclama l'empereur Héraclius, sauveur de l'Empire et de la chrétienté, mais, en dehors des acclamations officielles, tout le monde prononça le nom du patriarche Sergius, le véritable auteur de ce triomphe.

Popularité de  
Sergius.

Un intérêt po-  
litique lui fait  
embrasser le  
monothé-  
isme.

Celui-ci, en politique avisé, ne se laissait pas éblouir. Que servirait d'avoir si brillamment vaincu, si l'on ne savait pas assurer les résultats de la victoire ? Au fond, les populations de l'empire étaient divisées. Les tronçons dispersés du monophysisme formaient comme autant de groupes religieux, prompts à se transformer en groupes politiques. Acéphales de Chypre, paulianistes d'Égypte, sévériens d'Alexandrie, qu'on appelait encore phtartolâtres, parce qu'ils adoraient dans le Christ une chair réelle, et julianistes de Syrie, appelés aussi aphantodocètes, parce qu'ils ne croyaient pas à la réalité du corps du Christ ressuscité : qui sait si toutes ces factions ne se réuniraient pas un jour en une formidable coalition contre l'empire ? Déjà les monophysites d'Égypte affectaient de se servir exclusivement de la langue nationale copte et se faisaient appeler les *chrétiens coptes*, et les monophysites d'Arménie, ou Jacobites, pour bien marquer leur opposition politique, donnaient, comme les monophysites d'Égypte, aux catholiques le nom de *meletines*, c'est-à-dire de partisans de l'empereur. La



péril était particulièrement redoutable dans les provinces récemment conquises sur la Perse.

Depuis plusieurs années Sergius avait vu le péril, et, politique sans scrupule, avait songé à le conjurer par une tactique odieuse. La critique ne doute plus guère aujourd'hui que l'astucieux patriarche n'ait fabriqué de toutes pièces, dès les premières années de son pontificat, une prétendue lettre de son prédécesseur le patriarche Ménas, laquelle devait servir de base à toute sa campagne <sup>1</sup>. Puis, quand il eut préparé les voies par des manœuvres souterraines, il poussa l'empereur à entrer en négociations avec les groupes religieux dissidents. Il crut trouver une base d'entente. On accorderait aux monophysites qu'il n'y a dans le Christ qu'une seule activité, *μία ἐνέργεια*.

Dès 626, c'est une campagne de diplomatie politico-religieuse qui commence, et dont Sergius est l'âme, comme il a été l'âme de la campagne militaire contre les Perses. Héraclius négocie avec Cyrus, évêque monophysite de Phasis, avec Athanase, patriarche des Jacobites d'Antioche. C'est Sergius qui dicte les conditions de cette dernière entente; c'est lui qui dirige les pourparlers entre Cyrus et l'Église d'Arménie <sup>2</sup>; et il se montre si large, qu'en présence de ses concessions, les plus farouches partisans de Sévère s'écrient : « Ce n'est pas nous qui allons au concile de Chalcédoine, c'est le concile de Chalcédoine qui vient à nous <sup>3</sup> ».

L'apparition à Constantinople d'un moine palestinien, renommé pour sa science et sa vertu, troubla tout à coup les plans de Sergius. Le moine Sophronius, du couvent de Saint-Théodore de Jérusalem, avait déjà, au moment des négociations avec l'Église monophysite d'Arménie, en 633, protesté au nom de la foi orthodoxe. Le pacte conclu malgré ses efforts, il vint à Constantinople conjurer le patriarche de veiller au maintien de l'intégrité de la foi.

Ame de mystique et de poète, Sophronius était connu par ses *ἀνακρέοντες*, poésies anacréontiques de forme et purement

Intrigues politico-religieuses de Sergius.

Saint Sophronius.

Son portrait.

1. ΠÉΡΣÉΛ. *Hist. des Conc.*, tr. Delarc. t. III, p. 41. ΠΕΡΓΕΝΟΜΕΤΗΝ, *Hist. de l'Église*, t. II, p. 314. ΠΑΡΓΟΙΝ. *L'Église byzantine*, p. 158.

2. ΠΑΡΓΟΙΝ. *L'Église byzantine*, p. 158.

3. ΜΑΡΣΙ, tome XI, col. 561-568.



religieuses d'inspiration, par ses discours, par sa collaboration aux légendes hagiographiques de Jean Mosehus, mais surtout par son éminente sainteté<sup>1</sup>. Il se révéla tout à coup théologien profond et polémiste puissant.

En présence de ce redoutable adversaire, Sergius eut comme un mouvement de recul. Il jugea prudent de changer, au moins provisoirement, de tactique. On ne parlerait plus désormais ni d'une ni de deux énergies. Il fallait seulement, contre une opposition qu'il pressentait redoutable, de la part d'hommes tels que Sophronius, gagner à sa cause l'autorité suprême, celle du Pape. Sergius écrivit au Souverain Pontife une lettre très habile, pleine d'insinuations perfides et d'amar- mations tranchantes : cette expression de *deux énergies* ou *deux volontés* scandalisait grandement les fidèles, disait-il, en leur suggérant l'idée d'une lutte intérieure dans le Christ ; la formule adoptée par les monothélites avait au contraire pacifié tout l'empire. D'ailleurs, rien n'était plus conforme à la tradition : pas un Père, ajoutait-il, n'avait enseigné la doctrine des deux volontés ; celle de la volonté unique était coarante, la lettre de Mnas en était la preuve<sup>2</sup>. Honorius se laissa circonvenir. Cet homme « humble et doux », ainsi que l'appelle son contemporain Jonas, pécha sans doute par un excès de condescendance ; mais vraisemblablement, comme le pense Hélier<sup>3</sup>, il faillit surtout par ignorance ; il ne vit pas la portée théologique de la question ; il ne se rendit pas compte des intrigues politiques de Sergius. Il répondit : « Nous avons appris que le moine Sophronius a incroïé de nouvelles disputes de mots... nous reconnaissons que le divin Maître Jésus-Christ est l'auteur d'opérations divines et d'opérations humaines... mais... à cause de l'ineffable union de la nature divine avec la nature humaine... nous confessons une seule volonté... D'ailleurs, s'il est à propos de concevoir une ou bien deux énergies, c'est une question de case que nous laissons aux grammairiens qui vendent aux enfants, pour les attirer à leurs écoles, des formules de leur invention<sup>4</sup> ».

1. Voir les œuvres de saint Sophronius dans M. OS., P. G., t. LXXXVII.

2. Cette lettre se trouve en entier dans MANSI, t. XI, col. 550 et suiv. Hélier en a donné des extraits dans son *Hist. des Conc.*, t. III, p. 23 et suiv.

3. *Hist. des Conciles*, III, p. 27.

4. *Novas vicium questiones cognovimus introductas per Sophronium*

Sergius cher-  
che à gagner  
à sa cause le  
Souverain  
Pontife.

Lettre Anulo-  
gise du Pape  
Honorius.

Cette lettre n'avait pas certes toute la précision qu'on pouvait désirer. On se demande si cette unité de volonté, dont parlait Honorius, n'était pas, dans sa pensée, une simple unité morale<sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit, la réponse de Rome fut interprétée comme donnant gain de cause à Sergius et à son parti, que l'on commençait à appeler le parti monothélite (de *μόνον θέλημα*, unique volonté).

En même temps que la réponse du Pape arrivait à Constantinople, on y recevait une longue lettre de Sophronius. Celui-ci venait, dans l'intervalle, d'être élu patriarche de Jérusalem; ce document était sa première lettre synodale. Avec une logique, une force et une clarté admirables, s'appuyant sur la raison théologique et sur la tradition, le nouveau patriarche exposait la doctrine des deux volontés. Son principal argument était la nécessité de sauvegarder dans le Christ l'intégrité de son humanité : « Si cette humanité du Christ, disait-il, s'est élevée en un sens au-dessus des hommes, ce n'est pas en ce sens qu'elle a été tronquée ou amoindrie, mais en ce sens que Dieu s'est fait volontairement homme et que, étant homme, il a voulu tout ce qu'il y a d'humain, non par nécessité ou à contre-cœur, mais de plein gré<sup>2</sup> ». Enlever à cette humanité

Saint Sophronius, élu patriarche de Jérusalem, attaqua le monothéisme. Sa lettre synodale.

*quemdam, tunc monachum... confidentes dominum Jesum Christum operatum divina, me ia humanitate Verbo Deo naturaliter unita... eundemque operatum humana... Sed propter ineffabilem conjunctionem humanæ divinæque naturæ... unam voluntatem fatentur domini nostri Jesu Christi... utrum autem propter opæ a divinitatis et humanitatis, una an gemine operationes ἐνέργεια, dans le texte grec du concile) debeant derivare dici vel intelligi, ad nos ista pertinere non debent, relinquentes ea grammaticis qui solent parvulis exquisita derivando nomina ventitars.* Massi, tom. XI, col. 537-542.

1. Cette interprétation semble bien résulter du passage où Honorius donne comme raison de l'unité de volonté, que le Verbe a pris une nature humaine non souillée par le péché, dont la volonté par conséquent adhère à la volonté divine au point de ne faire qu'une avec elle (Massi, IX, 69). Rien de plus vrai mais il s'agit alors d'unité morale. Cependant, certains autres passages semblent indiquer qu'il entendait parler d'une unité physique, comme disent les théologiens, c'est-à-dire réelle. Honorius en effet argumente ainsi : Là où est une seule personne, là est un seul agissant, là une seule volonté; car l'unité de personne et l'unité de volonté, dit-il, sont essentiellement corrélatives. Honorius oublie que dans la Trinité il y a trois personnes et non pourtant trois volontés. La théologie supposait déjà ce principe, que la volonté se rattache spécifiquement à la nature et que la personne n'en est que le centre d'attraction. Au fond, Honorius l'avoue, il voulait éviter de soulever des querelles; il avait peur de paraître eutychien en affirmant une volonté, n'est-ce en en affirmant deux. Mais ni l'équivoque ni le silence ne résolvent une difficulté réelle une fois posée.

2. Massi, P. G., t. LXXXVII, col. 3147 et suiv.

du Christ la volonté, ou l'absorber dans la volonté de Dieu, c'était donc, au sens de Sophronius, commettre une erreur semblable à celle des deux Apollinaire, qui, eux, retranchaient de cette humanité la partie supérieure, l'esprit, le *νοῦς*.

Seconde lettre  
du pape Ho-  
norius.

Le pape Honorius écrivit une seconde lettre. Celle-ci était moins accentuée dans le sens du monothélisme, autant du moins que nous pouvons en juger par les fragments que nous en possédons. Le Pape y distinguait les œuvres de la Divinité et celles de l'humanité. « La nature divine, disait-il, opère dans le Christ ce qui est divin ; la nature humaine, ce qui est de la chair. » Mais il maintenait la défense d'employer les mots d'une ou deux énergies, d'une ou deux volontés<sup>1</sup>.

Le Pape fut obéi. Sophronius mourut peu de temps après, avec une auréole de sainteté que l'Église allait bientôt consacrer. La masse des fidèles, la foule de ceux que la passion n'aveuglait pas et que la pression gouvernementale ne dominait pas, allait d'instinct vers la doctrine qui sauvegardait le mieux l'intégrité des facultés humaines de l'Homme-Dieu. On se passait de main en main le recueil de 600 textes de Pères de l'Église, que le saint patriarche de Jérusalem avait rassemblés avant de mourir et qui témoignaient unanimement contre le monothélisme<sup>2</sup>.

L'Échèse.

C'est alors que l'obstiné patriarche de Constantinople résolut de mettre en œuvre un moyen suprême d'action, qu'il tenait en réserve depuis longtemps. Il fit publier par l'empereur, qui lui donna force d'édit impérial, en 638, une thèse dogmatique dont il était lui-même l'auteur. Ce fut l'Échèse (*ἐκθέσις*, profession de foi).

1. On doit admettre, en somme, avec HÉLÉNE, que le pape Honorius, dans un document qui d'ailleurs n'a eu pas la portée d'une définition dogmatique, n'a exprimé aucune doctrine hétérodoxe et que « ce serait une injustice de l'accuser d'hérésie ». Mais « une préoccupation trop constante de conserver la paix, jointe à un défaut de clarté, lui ont fait rejeter la véritable expression orthodoxe et l'ont amené par là même à favoriser l'hérésie » (HÉLÉNE *Hist. des conciles*, t. II, p. 41). Dès lors il s'exposait à être qualifié plus tard d'hérétique ; le mot technique n'est point à us réserver à ceux qui ont enseigné l'hérésie, mais étal appliqué à tous ceux qui, directement ou indirectement, d'une manière plus ou moins occasionnelle, avaient pu contribuer à la naissance ou à la propagation d'une hérésie ou d'un schisme.

2. MARI, t. V, col. 835-836. Le recueil de saint Sophronius est actuellement perdu. Mais on peut voir une autre collection de passages des Pères en faveur du *dyotélisme* dans les œuvres de saint Maxime, MARI, P. G., t. XC, fol. 267 et s.

On y interdisait de prêcher une ou deux énergies dans le Christ, mais on y admettait et on prescrivait de n'y admettre qu'une seule volonté. Un synode réuni aussitôt à Constantinople acclama l'Échèse : tous les patriarches orientaux la souscrivirent, et Sergius, frappé par la mort sur ces entrefaites, en 639, peu de temps après le pape Honorius, put se dire en expirant que le monothélisme avait vaincu.

Mort d'Honorius.

Mais ce coup d'audace et d'autorité eut précisément un résultat contraire à celui qu'en attendaient ses auteurs. Rome ouvrit les yeux ; et, à partir de ce moment, ce fut de la part des Souverains Pontifes une résistance qui ne se démentit plus et qui alla jusqu'au martyre.

Résistance des Papes à l'Échèse de l'empereur.

Les papes Séverin, Jean IV, Théodore I<sup>er</sup> et Martin I<sup>er</sup> furent les héros de cette lutte.

L'acte impérial avait prescrit que nulle élection de Pape ne serait confirmée sans une soumission préalable à l'Échèse par le nouvel élu. SÉVERIN<sup>1</sup> refusa de la contresigner, et l'un de ses premiers actes fut d'anathématiser le monothélisme. JEAN IV<sup>2</sup>, peine intronisé, renouvela l'anathème de son prédécesseur. Terrifié, Héraclius déclara, peu de temps avant de mourir (1<sup>er</sup> février 641), qu'il n'avait été pour rien dans la rédaction de l'Échèse, qui était l'œuvre exclusive de Sergius. THÉODORE I<sup>er</sup><sup>3</sup> ne trouvant en présence des deux empereurs, Constantin III et Héracléonas, dont les dispositions paraissaient pacifique, essaya de les amener à la foi catholique ; mais, quelques mois après, Constantin empoisonné et Héracléonas expulsé laissèrent le trône au redoutable empereur Constant II.

Séverin (640).

Jean IV (640-642).

Théodore I<sup>er</sup> (642-649).

Le clergé et les fidèles, de mieux en mieux éclairés par les événements, se groupaient courageusement autour du siège de Rome. Ce n'était plus seulement de l'occident, c'était de l'orient, de plus en plus désabusé, que venaient les adhésions à la foi du siège de Pierre. De Chypre, de Palestine arri-

Le monde chrétien tout entier s'associe à la résistance des Papes.

1 Le *Lib. Pontif.* ne nous dit rien de ses origines, sinon qu'il était Romain (l. 323).

2 Il était Dalmate et son père d'origine était *Scholasticus*, c'est-à-dire avocat (*Lib. Pontif.*, l. 330). Du CANGE, *Glossarium*, v<sup>o</sup> *Scholasticus*.

3 Théodore était Grec d'origine. Son père, natif de Jérusalem, avait été évêque, *Lib. Pontif.*, l. 331.



vèrent, en 643, des protestations indignées contre les menées de l'hérésie byzantine <sup>1</sup>. Le successeur de Sergius, le patriarche Pyrrhus, démissionnaire et désabusé, revint lui-même, un moment, à la foi catholique <sup>2</sup>. De Constantinople enfin vint à Rome celui qui allait reprendre le bon combat de saint Sophronius, avec une ardeur pareille et une science plus profonde, Maxime le Confesseur.

**Saint Maxime le Confesseur.**

**Son portrait**

Issu, vers 580, d'une noble famille byzantine, ancien premier secrétaire de l'empereur Héraclius, Maxime, que la postérité devait décorer du nom de Maxime le Confesseur et que l'Église devait placer sur ses autels, avait renoncé aux honneurs terrestres vers 630 et fait profession monastique dans le couvent de Chrysopolis, de l'autre côté du Bosphore. On l'avait vu, en 633, à Alexandrie, à l'époque des négociations engagées par Sergius avec les monophysites, prendre la défense de la vraie foi à côté de saint Sophronius. C'est lui qui, dans un colloque mémorable, tenu en Afrique, et dont les actes précieux nous ont été conservés <sup>3</sup>, avait ébranlé les convictions de Pyrrhus, ex-patriarche de Constantinople, et l'avait amené à confesser la doctrine des deux volontés.

**Le Type (648).**

Dans de telles conjonctures, Constant II, si attaché qu'il fût à l'hérésie monothélite, ne crut pas pouvoir maintenir l'Ecclésiastique. Il la remplaça, en 648, par un nouvel édit, qu'on appelle le Type (τυπος, règle). Il était désormais défendu de disputer, non plus seulement sur les deux énergies, mais sur les deux volontés, et cela sous les peines les plus sévères. Mais Maxime ne se laissa pas prendre à ce nouveau piège. Sur le siège de Rome, venait de monter, en 649, un pontife à l'âme indomptable, MARTIN I<sup>er</sup> <sup>4</sup>. Simple prêtre, il s'était signalé déjà par sa science et sa vertu. Apocrisiaire à Constantinople, il avait été à même de savoir à quoi s'en tenir sur la politique tortueuse des patriarches et des empe-

**Saint Martin I<sup>er</sup> (649-653).**

1. Voir, dans MASSI, t. X, col. 900 et 913-916, les lettres de Sergius de Chypre et d'Étienne de Dora.

2. *Lib. Pont.*, t. I, p. 332.

3. Ces actes, très détaillés, se trouvent dans MASSI, X, col. 709-769 et dans MASSI, t. XCI, col. 287-354. HÉLÉRIE en a donné un résumé très complet dans *Hist. des Conc.*, trad. Delarc, t. III, p. 62-79.

4. Il était né à Tuderum, ou Todi, en Toscane, et avait été légat à Constantinople. *Lib. Pont.*, t. I, 336.



reux. Soutenu, aidé, inspiré par Maxime, il réunit, au mois d'octobre 649, le fameux concile de Latran où cinq cents évêques, sous sa présidence, anathématisèrent l'*Ecthèse*, le *Type*, le monothélisme tout entier, avec ses chefs, ses adhérents et ses complices, Sergius, Cyrus, Pyrrhus, Honorius<sup>1</sup>.

Le Concile romain de Latran (649).

L'irritation de l'empereur ne connut alors plus de bornes. Elle se porta à la fois sur l'évêque de Rome, Martin I<sup>er</sup>, sur son intrépide conseiller, Maxime, et sur les principaux inspireurs de la résistance. Dès avant le concile de Latran, l'exarque Olympios, chargé d'imposer le *Type* au Pape, ou de se saisir de sa personne, avait misérablement échoué. L'exarque Calliopas fut plus heureux. Il réussit à occuper l'église et le palais du Latran, s'empara du Pape malade, l'embarqua furtivement sur le Tibre, dans la nuit du 18 au 19 octobre 653, le traîna pendant près d'un an, de prison en prison, des rives de la Calabre à Naxos, de Naxos à Constantinople. Condamné, en septembre 654, sur la déposition de faux témoins salariés, comme usurpateur du Saint-Siège, traître à l'empereur, complice des Sarrasins et blasphémateur de la Sainte Vierge, le pape Martin fut déporté en Chersonèse, où, accablé de mauvais traitements, livré à toutes les horreurs du froid et de la faim, il quitta ce monde le 15 décembre 654. L'Église l'honore comme un martyr<sup>2</sup>. Maxime le Confesseur avait subi aussi le martyre pour sa foi. Arrêté avec deux de ses disciples, Anastase le moine et Anastase l'apocrisiaire, il fut successivement dirigé à Bizya, sur la mer Noire, puis sur la forteresse de Perbera, à l'extrémité de l'empire, puis à Constantinople. On lui arracha la langue, on lui coupa la main droite, on le promena dans la ville en le frappant de verges ; enfin on l'enferma dans une prison située au pied du Caucase, où il mourut le 13 août de la même année. Ses deux disciples subirent les mêmes tourments.

Irritation de l'empereur Constantin II.

Il fait arrêter saint Martin I<sup>er</sup>.

Saint Martin I<sup>er</sup> condamné et déporté en Chersonèse.

Son martyre.

Martyre de saint Maxime et de ses compagnons.

Le sang versé pour la vraie foi porta ses fruits. Les tombes des martyrs devinrent des lieux de pèlerinage. On se rendit en foule en Chersonèse, prier auprès des restes du pape saint

1. MANSI, IX, 1157, 1153. DENZINGER-BANZWAIG, *Enchiridion*, n° 272.

2. *Lit. Pont.*, t. I, p. 333, MANSI, X, 851-854 ; XII, 971. MIONA, *P. G.*, t. CX, 197. DOM LECURIEU, *Les Martyrs*, tome IV, p. 234-245.

Fin de la persécution.

Martin. Une émotion de sympathie pour les victimes parcourut le monde chrétien <sup>1</sup>. Constant II s'arrêta dans la voie de la persécution. Les caractères les plus déterminés et les plus emportés deviennent impuissants devant un mouvement profond de l'opinion publique. Celle-ci se prononçait pour la cause des martyrs, qui était celle du bon sens et de la logique du dogme. Le pape EUGÈNE <sup>2</sup>, élu pendant l'exil de saint Martin <sup>1er</sup>, put impunément se prononcer pour la doctrine des deux volontés <sup>3</sup>. Sous son successeur, VITALIEN <sup>4</sup>, l'empereur se décida à venir à Rome pour y négocier la paix. Ses intentions n'étaient pas aussi désintéressées qu'elles le parurent. Terriblement menacé par les Arabes, devenu impopulaire à Constantinople, Constant cherchait à établir le centre de son gouvernement en Italie et redoutait une opposition de la part du Pape. Celui-ci ne crut pas devoir lui refuser les honneurs dus à la majesté impériale. Mais, peu de temps après, pendant qu'il

Saint Eugène 1er  
(654-657).

Saint Vitalien  
(657-673).

Mort de Constantin II (668).

Constantin IV  
Pogonat  
(668-685).

Ses victoires.  
Sa politique  
pacifique.

était à Syracuse, Constant II reçut le châtimement de ses crimes et de sa mauvaise foi : il fut assassiné dans son bain par un de ses serviteurs (octobre 668). Son successeur Constantin IV (668-685) entretenait de bons rapports avec les papes ADÉODAT (672-676) et DONUS (676-678). Constantin IV, surnommé Pogonat ou le Barbu, fut un des plus grands empereurs de Byzance. Attaqué de toutes parts, obligé de se battre contre une de ses propres armées, qui lui opposa un compétiteur, assiégé pendant plusieurs années par les Arabes dans Constantinople, harcelé par des bandes de Bulgares sur ses frontières, il fit face à tous ces dangers. L'exécution de son compétiteur Miziz, la défaite de la flotte arabe par le feu grégeois, que venait d'inventer, dit-on, le syrien Callinicos <sup>5</sup>, la cession aux bandes bulgares de la région qu'on nommera désormais Bul-

1 A la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, en 787, une lettre de Grégoire II à Léon l'Isaurien, constate que les pèlerinages au tombeau de saint Martin sont toujours fréquents et obtiennent des guérisons miraculeuses. *Beatum esse Martinum testatur civitas Chersonis, in quem relegatus est, et Bosphori totusque septentrio et incolae septentrionis, qui ad monumentum ejus accurrunt et curationes accipiunt* MASSI, XII, 9, 2.

2. Il était né sur le mont Aventin, à Rome, et avait été clerc depuis son enfance. *clericus a cunabulis*. *Lib. Pont.*, I, 341.

3. *Lib. Pont.*, I, 341.

4. Il était originaire de la Campanie. *Lib. Pontif.*, I, 343.

5 D'après Hesselring. *La civilisation byzantine*, p. 151, Callinicos ne fit que perfectionner un moyen de défense connu depuis 2<sup>es</sup> siècles.

gare, donnèrent la paix extérieure à l'empire. L'empereur songea alors à rétablir, de concert avec le pape Donus, puis avec le pape Agathon, la paix religieuse<sup>1</sup>. AGATHON, sicilien de naissance, qui devait tenir le siège apostolique deux ans et six mois, était, au dire de ses contemporains, « par sa douceur et par sa bonté souriante, un charmeur<sup>2</sup> ». Les actes de son pontificat montrèrent qu'il était aussi un sage, et ses vertus devaient le mettre au rang des saints. Le Pape et l'empereur ne tardèrent pas à se mettre d'accord. Agathon convoqua plusieurs conciles provinciaux préparatoires, puis, au milieu de l'année 680, à l'issue d'un synode romain, dépêcha à l'empereur des légats, porteurs d'une lettre où le pontife, après avoir affirmé la doctrine des deux volontés dans le Christ, disait : « Considérez donc, ô prince très élément, que le Seigneur et Sauveur de tous, de qui vient la foi, ayant promis que la foi de Pierre ne déferait pas, l'a averti de confirmer ses frères. Aussi bien, chacun le sait, les pontifes apostoliques, prédécesseurs de mon infirmité, n'ont-ils jamais manqué à ce devoir<sup>3</sup> ». Cette dernière phrase, écrite quarante ans après la mort du pape Honorius, et à la veille du concile qui devait l'anathématiser, est remarquable : elle affirme qu'aucun des pontifes romains, donc pas même Honorius, n'a failli à son devoir de Pape.

Le 7 septembre 680, dans la grande salle à coupole du Palais sacré, sous la présidence d'honneur de l'empereur Constantin IV et sous la présidence effective des légats du Pape, qui dirigèrent les débats, se réunit le concile, qui fut le III<sup>e</sup> de Constantinople et le VI<sup>e</sup> œcuménique. Les actes en ont été conservés dans le texte grec original et dans deux versions latines anciennes. Les discussions portèrent uniquement sur la question du monothélisme. On ne tarda pas à s'apercevoir que le sophisme sur lequel cherchait à s'appuyer l'erreur monothélite, était la confusion, que l'on s'obstinait à faire, entre la *subordina-*

Saint Agathon  
(678-684).

Son portrait.

Négociation  
pour la paix.

Le VI<sup>e</sup> Concile  
œcuménique  
(III<sup>e</sup> de Con-  
stantinople)  
(680).

Condammation  
du monothé-  
lisme.

1. La lettre écrite au pape Donus arriva au pape Agathon élu dans l'intervalle.

2. *Tantum benignus et mansuetus fuit ut etiam omnibus hilaris et iocundus comprobaretur.* Lib Pont, I, 350.

3. *Quod apostolicos pontifices, exigitati nostræ predecessores, confidentes fecisse semper, cunctis est cognitum.* HARBOUR, *Acta conciliorum*, III, 1079-1083.

tion de la volonté humaine à la volonté divine et l'absorption de la volonté humaine dans la volonté divine. « Comment, s'écriait l'acharné défenseur de l'unité de volonté, Macaire d'Antioche, comment pouvez-vous admettre la possibilité d'un conflit de deux volontés dans Jésus-Christ ! Ce serait diviser le Christ en deux ! Pour moi, j'aimerais mieux être coupé en morceaux et jeté à la mer que d'admettre cette doctrine <sup>1</sup>. » Sophrone avait déjà donné des réponses définitives à ces questions. On les répéta, mais sans succès. Le concile déposa le patriarche obstiné. Puis, les débats terminés, dans leur 17<sup>e</sup> et avant-dernière session, les Pères du Concile portèrent un décret dogmatique : « Nous proclamons, disaient-ils, deux vouloirs naturels, *ὅμο μὲν φυσικά θελήματα* <sup>2</sup>, et non pas, il s'en faut, deux vouloirs naturels opposés l'un à l'autre, mais un vouloir humain subordonné au divin et puissant vouloir ». Dans la 18<sup>e</sup> et dernière session furent votés les anathèmes suivants :

Anathème  
porté contre  
Honorius.

« Nous anathématisons Théodore de Pharan, Sergius, Paul, Pyrrhus et Pierre de Constantinople, Cyrus d'Alexandrie, et, avec eux, Honorius, jadis évêque de Rome, qui les a suivis, *καὶ σὺν αὐτοῖς Ὁνώριον, τὸν τῆς Ῥώμης ἡγούμενον, ὡς ἐκείνοις ἐν τοῦτοις ἀκολούθησαντα* <sup>3</sup> ». « Nous anathématisons les inventeurs de la nouvelle erreur, ... et aussi Honorius, qui, au lieu de pacifier cette Eglise apostolique, a permis que l'immaculée fut maculée par une trahison profane <sup>4</sup>. »

Authenticité  
des actes du  
Concile.

Ces anathèmes portés par un concile œcuménique contre un Pape, à titre d'hérétique, ont paru si invraisemblables à Pighi, à Baronius, et à quelques autres historiens, qu'ils ont mis en doute l'authenticité des passages concernant Honorius. Le nom d'Honorius, ΟΝΩΡΙΟΝ, aurait été lu au lieu de ΘΕΟΔΩΡΟΝ, Théodore, nom du patriarche de Constantinople convaincu de monophysisme. Cette explication doit être abandonnée. Le témoignage de divers manuscrits et la multiplicité des allusions au pape Honorius, qu'on trouve dans les plus anciens documents, ne permettent pas de mettre en doute l'authenticité d'

1. MANSI, XI, 350-358.

2. *ὅμοιμα* signifie plutôt le vouloir, ou l'acte de la volonté, que la volonté ou la puissance de vouloir.

3. MANSI, XI, 65.

4. MANSI, XI, 733.



texte que nous avons rapporté <sup>1</sup>. On doit seulement remarquer, et cela suffit pour montrer que le dogme de l'infaillibilité pontificale est de ce chef à l'abri de toute attaque, que nulle part le Pape Honorius n'est condamné comme ayant enseigné l'hérésie *ex cathedra*. L'adhésion solennelle faite par les Pères du Concile à la lettre du Pape Agathon, où il est dit que nul de ses prédécesseurs n'a manqué à son devoir de confirmer « ses frères dans la foi, corroborerait, s'il en était besoin, cette interprétation <sup>1</sup>.

Ainsi finit la dernière des grandes hérésies christologiques <sup>2</sup>.

1. *Hérésie, Hist. des Conc.*, t. IV, p. 176-191.

2 « Vous êtes assis sur la pierre ferme de la foi, disent les Pères en transmettant au pape Agathon les actes du concile, nous vous laissons le soin de voir ce qui reste à faire. Nous avons la profession de foi que votre Béatitude a envoyée à notre très pieux empereur ; c'est en nous inspirant de cette lettre, écrite par celui qui est au sommet de la hiérarchie apostolique, que nous avons chassé l'erreur hérétique et sectaire » (Mansi, XI, 683). Un fait trop peu remarqué, et qui nous paraît avoir une très grande importance pour l'éclaircissement de la « question d'Honorius », c'est que, dans tout le cours de la dispute monothélite, la foi de l'Eglise d'Orient, comme de celle d'Occident, en l'indéfectibilité de la chaire de Pierre s'affirme aussi fort que jamais. Le fléchissement d'Honorius ne l'a nullement troublée ; on ne la sent pas atteinte par la déplorable faiblesse du pontife. En 643, cinq ans après la mort d'Honorius, l'évêque de Chypre, Sergius, écrit au pape Théodore : « Vous êtes Pierre... destructeur des hérésies profanes... docteur de la foi orthodoxe et immaculée » (Mansi, X, 913). Trois ans plus tard, les évêques d'Afrique, alors province byzantine, écrivent au même Pape : « Votre siège apostolique a reçu, par décret divin, la charge d'examiner et de scruter les saints dogmes de l'Eglise » (Mansi, X, 921, 922). En 648, Sophron de Jérusalem conduit au calvaire Etienne de Dora et lui dit : « Jurez moi d'aller tout de suite jusqu'au siège apostolique où sont les fondements de la doctrine orthodoxe » (P. G., t. LXXXIII, col. 3441 et *Bolland*, II, 65 et s.). On multiplierait facilement les citations. Contentons-nous d'ajouter que les Pères du Concile qui condamna Honorius disaient à l'empereur dans une adresse : « Le chef suprême des apôtres nous assistait. C'était Pierre qui parlait par Agathon » (Mansi, XI, 655). A l'issue du Concile, c'est devant le pape Léon II, que le patriarche Macaire et ses amis condamnés veulent plaider leur cause (*Lib. Pont.*, I, 354-359).

Sur la question d'Honorius, voir surtout *Hérelé, Hist. des Conc.*, t. IV, et *Нерсевоуник, Hist. de l'Egl.*, t. II, trad. Belet. Le traducteur français d'Hérelé, l'abbé Delarc, a ajouté en appendice du t. IV de *l'Hist. des Conciles*, toutes les pièces originales qui ont trait à cette question. Ces pièces sont empruntées à la collection générale des Conciles de Mansi. Voir aussi Weil et Lor, *La cause d'Honorius*, documents originaux avec traduction, Paris, 1870, in-4°. Pour la littérature complète de cette question qui a donné lieu à un très grand nombre de publications à l'époque du Concile du Vatican, voir Ulysse CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age*, Bibliographie, n° Honorius.

3. Quelques monothélites insoumis se réfugièrent dans les montagnes du Liban. Ces monothélites sont-ils les ancêtres des Maronites ? Les témoignages de saint Germain de Constantinople et du patriarche nestorien Timothée au VIII<sup>e</sup> siècle (P. G., XCVIII, 82. J. LABOURT, *De Timotheo I patriarcha*,



L'Orient, où étaient nées la plupart d'entre elles, avait vu siéger tous les grands conciles qui les condamnèrent. Les patriarches de Byzance, en s'élevant contre l'orthodoxie catholique, n'avaient fait que grandir l'autorité spirituelle des évêques de Rome. Nous allons voir les empereurs, en s'attaquant à leur personne et à leur territoire, manifester aux yeux de tous et raffermir plus que jamais leur puissance temporelle.

## II

JUSTINIEN II.

En passant des mains de Constantin IV à celles de Justinien II, le pouvoir impérial avait fait une chute profonde. Justinien II fut un empereur detestable. Présomptueux et malhabile, il passa les dix années de son règne à rêver les plus gigantesques entreprises et à subir les plus retentissants revers. Les plus humiliantes de ses mésaventures lui vinrent de sa politique religieuse. Infatué du titre de Souverain Pontife, que ses canonistes officiels prétendaient justifier en alléguant qu'il avait légalement appartenu à ses prédécesseurs païens, Justinien II prit au sérieux, et même au tragique, ces noms de « docteur de la foi orthodoxe », d'« arbitre du ciel et de la terre », que lui prodiguait la flagornerie de ses courtisans. On le vit ressusciter, pour défendre la foi orthodoxe, les sanglants édits que les empereurs païens avaient jadis portés contre les chrétiens, soumettre à la question et punir de la peine du bûcher les manichéens conformément aux lois de l'empereur Théodétien<sup>1</sup>. Le zèle intempestif du monarque oriental ne se

Paris, 1904, p. 48), de Théodore Aboukara au ix<sup>e</sup> siècle et d'Entychius d'Alexandrie au x<sup>e</sup> siècle (*P. G.*, CXL, 1078, 1091, 1095, 1096, etc.) l'affirment. Mais la vaillante nation maronite, si jalouse de la pureté de sa foi catholique, si fière d'avoir défendu la chrétienté contre les Sarrasins avec un courage indomptable, se défend d'avoir une pareille ascendance. Et de fait des savants comme Fausto NAIROS, *Dissertatio de origine Maronitarum*, SIMON ASSERARI, (*Bibliotheca Orientalis*, t. II), WOURINS *Hist. eccles.*, t. II, p. 4.5 ont contesté les conclusions que l'on tire des anciens auteurs. La thèse qui fait descendre la nation maronite d'hérétiques monothéistes a été soutenue récemment par le P. PAROISE *L'Église byzantine*, p. 169 et par le P. WAILLÉ (*Echos d'Orient*, 1906, p. 257 et s., 344 et s.), qui invoque saint Jean Damascène, *P. G.*, XCIV, 143. Elle a été combattue par Mgr Lebs, archevêque maronite de Beyrouth (*Echos d'Orient*, t. V, p. 285).

1. PETERUS SICULUS, *Historia Manichæorum*, c. 27, Migne, *P. G.*, t. CLV, col. 1281-1282.

contenta pas de défendre par le  $\tau\epsilon\tau$  et le feu les dogmes existants, il prétendit les compléter. Pour parachever l'œuvre des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> conciles œcuméniques, qu'il trouvait insuffisante, Justinien convoqua, de sa propre autorité, un nouveau concile général, que l'on appela, de sa prétention à continuer le V<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> concile, le Concile Quinisexte (quini-sextum) ou penthecte ( $\pi\epsilon\upsilon\theta\epsilon\kappa\tau\eta$ ). On le nomme aussi *Concilium trullense*, ou concile in *Trullo*, du nom du palais impérial où il se tint. Les latins lui donnèrent, dès le début, le sobriquet de *Synodus erratica*, synode erratique, pour indiquer qu'il ne pouvait prétendre à prendre rang dans la série des conciles et synodes légitimes de l'Église. Des cent deux canons de ce pseudo-concile, plusieurs trahissaient la prétention, non-seulement d'accentuer certains usages propres à l'Église orientale, mais encore de les imposer à l'Église universelle. Telles étaient les prescriptions relatives au mariage des prêtres et des diacres (canon XIII et suivants), au jeûne du carême (canon LV), à l'abstinence du sang des animaux (canon LXVII). Le canon XXXVI semblait mettre sur le même rang le siège de Constantinople et celui de « l'ancienne Rome ». Mais ce qui révoltait surtout la conscience chrétienne, c'était la prétention de faire accepter la règle byzantine sous les peines les plus sévères. « Excommunication pour les laïques romains qui se permettraient de jeûner les samedis de carême ; destitution pour leurs clercs qui se mettraient dans le même cas. Déposition encore pour les prêtres et diacres qui refuseraient de cohabiter avec leurs femmes et pour ceux qui le leur interdiraient. Dans ces deux cas, la menace de déposition s'étend évidemment au Pape comme aux autres et même plus qu'aux autres. S'il ne se hâte pas de sacrifier aux prescriptions byzantines les antiques usages de l'Église romaine, on le dépossèdera de son siège et de sa dignité sacerdotale<sup>1</sup>. » On était en 692. Le Saint-Siège était occupé depuis cinq ans par le pape Sergius I<sup>er</sup>. Après les pontificats très courts de LÉON II (682-683), de BENOÏT II (684-685), de JEAN V (685-686) et de CONON (686-687), qui avaient duré chacun un an à peine, entre-coupés d'interrègnes pleins de troubles, SERGIUS avait été élu au milieu de scènes tumultueuses. Mais des deux compétiteurs que

La Concilia  
Quinisexte.

Saint Sergius  
(687-702).

les factions populaires lui avaient opposés, l'un, l'archiprêtre Théodore, s'était soumis, l'autre, l'archidiaque Pascal, esprit remuant et irréductible, enfermé dans un monastère à la suite d'intrigues auxquelles se mêlaient, disait-on, de louches pratiques de sorcellerie, venait de mourir impénitent<sup>1</sup>. Sergius était de la race des grands Papes. La popularité qui l'avait soutenu dès le début contre les prétentions des deux antipapes, s'était accrue de la déconsidération dans laquelle ceux-ci étaient tombés. Il se sentait fort de cette estime générale. Les Romains, qui l'avaient vu, à la *Schola cantorum*, gravir tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique<sup>2</sup>, puis, une fois prêtre du titre de Sainte-Suzanne, se consacrer avec zèle à la desservance régulière des cimetières romains<sup>3</sup>, le connaissaient et l'appréciaient de longue date. D'ailleurs le pouvoir de la Papauté, même sous les courts pontificats, si peu propres aux grandes entreprises, de ses derniers prédécesseurs, n'avait pas cessé de s'accroître par la force des événements. La milice impériale de Rome, *l'exercitus romanus*, que les empereurs avaient pris l'habitude de ne plus payer<sup>4</sup>, était devenue tout à fait indigène, presque sans attache avec Constantinople. La troupe impériale de Ravenne elle-même, en présence du discrédit croissant de l'exarque, suivait le mouvement de l'opinion publique, se détachait de l'empire et s'attachait à Rome. Dans toute la péninsule, en effet, et au delà, « les peuples, dit M. Charles Diehl, cherchaient auprès de l'Église l'appui dont ils avaient besoin. Contre les vexations des gouverneurs ou contre les attaques des Lombards, ils ne connaissaient pas de plus sûrs défenseurs que leurs évêques, et, parmi eux, que le pontife romain. Aussi, de tout l'Orient byzantin, des villes d'Italie, des îles de la Méditerranée, de l'Afrique même, les populations sollicitaient la protection de l'évêque de Rome... Entre les représentants de l'empereur et le Pape, leur choix

1. *Lib. Pont.*, I, 371-372.

2. *Quia studiosus erat in officio cantilenæ, priori cantorum pro doctrina est traditus .. et acolytus factus, per ordinem ascendens... presbyter ordinatus est. Lib. Pont.*, I, 371.

3. *Hic tempore presbyteratus sui impigre per cymiteria diversa missivum sollemnem celebrabat. Lib. Pont.*, I, 371.

4. *Diehl*, *Lib. Pont.*, I, 320, note 1.

était fait d'avance... Au VII<sup>e</sup> siècle, Rome ne reconnaît vraiment d'autre souverain que le Pape <sup>1</sup>. »

En présence de l'audacieuse entreprise de Justinien, Sergius eut conscience de sa force, comme de son droit. Il refusa nettement d'apposer sa signature aux actes du pseudo-concile, que l'empereur lui fit présenter. L'irritation de l'autocrate impérial fut à son comble. Ordre fut donné aussitôt au protospaithaire Zacharie, alors exarque, de se saisir de la personne de Sergius et de le conduire au Bosphore. Allait-on voir se renouveler les scènes du martyr de saint Martin, ou bien le Pape, intimidé, allait-il fléchir ? Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses, escomptées sans doute par Justinien, ne se réalisa. À peine le peuple a-t-il appris qu'une troupe s'avance pour s'emparer de l'évêque de Rome, qu'un soulèvement en masse se produit. La milice impériale de Ravenne, renforcée des garnisons de la Pentapole et des régions circonvoisines, accourt se joindre au mouvement populaire et arrive à Rome pour défendre le Pape <sup>2</sup>. La petite troupe de Zacharie, prise de panique, se disperse. Le protospaithaire n'a d'autre ressource que de se précipiter vers les appartements pontificaux. On le trouve, tremblant de peur, blotti sous le lit même du Pape, suppliant avec sanglots le Pontife de lui conserver la vie <sup>3</sup>. La magnanimité du Pontife le sauva de la fureur de la multitude et lui permit de s'enfuir à Constantinople, où il put raconter à son très puissant empereur qu'il avait rencontré en Italie une protection plus efficace que la sienne, celle du pontife romain.

Résistance de  
sa part Sergius.

La milice impériale et le peuple se soulèvent en faveur du Pape.

Comme si les pires humiliations devaient s'abattre coup sur coup sur l'orgueil impérial, peu de temps après, Justinien fut renversé de son trône par le patrice Léonce, qui l'exila en Chersonèse après lui avoir fait couper le nez. Rentré en possession du pouvoir, Justinien abandonna spontanément ceux des canons du concile Quinisexte qui avaient déplu à Rome, et

1. Ch. DIZAL, *Étude sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, de 568 à 751, Paris, 1888, p. 334, 325.

2. *Lib. Pont.*, I, 373.

3. *Zacharias spatharius, perterritus et trepidans... in cubiculo pontificis tremebundus refugit, deprecans lacrymabititer ut sui pontifex miseretur, ne permitteret quemquam ejus animæ infestari. Lib. Pont.*, I, 373.

engagea, à ce sujet, pour conserver quelque chose de son œuvre législative, des négociations avec les papes Jean VII et Constantin I<sup>er</sup>. Mais ce fut le tour des Pontifes de lui montrer la supériorité de leur puissance. Les empereurs durent attendre la fin du VIII<sup>e</sup> siècle pour voir l'approbation romaine donner force de loi « à ceux des canons du concile Quiniexte qui n'étaient pas en opposition avec la foi orthodoxe, les bonnes mœurs et les décrets de Rome <sup>1</sup> ».

Cependant les successeurs de Sergius continuaient à exercer et à développer leur mission protectrice sur Rome et sur l'Italie. JEAN IV (701-705) arrêta une invasion lombarde <sup>2</sup>; JEAN VII (705-707) recevait en donation d'Aripert, roi des Lombards, le patrimoine des Alpes cottiennes <sup>3</sup>; SISINIUS (708) s'occupait de réparer les murailles de Rome <sup>4</sup>; CONSTANTIN I<sup>er</sup> (708-715) se chargeait de la police urbaine <sup>5</sup>; GREGOIRE II (715-731) reprenait les travaux commencés par Sisinius pour la défense de la ville <sup>6</sup>. C'est sous ce dernier Pape que de nouveaux empiètements de l'autorité impériale et de nouvelles violences permirent à la Papauté de manifester plus hautement que jamais son autorité temporelle sur l'Italie.

## III

140. II. 17  
 141. 17  
 142. 17  
 143. 17

« C'est en l'année 726, dit un chroniqueur Byzantin de cette époque, Théophane le Confesseur, que l'empereur Léon, l'impie, commença à faire un discours sur le renversement des saintes et vénérables images <sup>7</sup>. » Léon III l'Isaurien, arrivé au pouvoir en 716, au milieu d'une période de véritable anarchie, venait de se révéler comme un homme d'Etat de premier ordre. Il peut être regardé comme le réorganisateur de l'em-

1. Expressions du Pape Jean VIII, lorsque, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, il confirma l'approbation restreinte donnée au Concile en 753, par Hadrien I<sup>er</sup>. *Mansi*, X<sup>e</sup> t. 2, 4079.

2. *Lib. Pont.*, I, 383 et 384, note 2.

3. *Lib. Pont.*, I, 385 et 387, note 3.

4. *Lib. Pont.*, I, 388.

5. *Lib. Pont.*, I, 389, 392.

6. *Lib. Pont.*, I, 393.

7. Théoph. Chronogr., *Missa*, P. G., t. CVIII, col. 815.



père byzantin. En proscrivant le culte des images, subit-il l'influence du contact avec l'islamisme et le judaïsme ? ne fit-il qu'obéir à une tendance schismatique personnelle, puisée, dès son enfance, au milieu de cette terrible secte des pauliciens, qui, issue du manichéisme et apparentée avec le marcionisme, avait terrorisé, au début du VI<sup>e</sup> siècle, la Syrie, l'Arménie et la Mésopotamie, incendiant les églises et détruisant les icônes sacrées ? Avait-il simplement l'ambition d'étendre aux choses du sanctuaire la réforme qu'il était fier d'avoir réalisée dans l'ordre militaire, administratif et social ? A coup sûr il ne prévit pas les conséquences de cette querelle iconoclaste, qui devait être l'occasion de la rupture définitive de Constantinople avec Rome et de l'alliance du Saint-Siège avec les Francs.

Grégoire II, qui, par son gouvernement ferme autant que paternel, s'était acquis la reconnaissance sympathique des populations de l'Italie, avait entretenu jusque-là des relations d'amitié avec l'empereur de Constantinople, comme avec le roi des Lombards. Mais, à la réception de l'édit par lequel Léon III lui ordonnait de faire disparaître les images, sous peine de déchéance de son titre de pontife de Rome <sup>1</sup>, il protesta, et signifia par lettre à l'empereur son refus d'obéir à un ordre contraire à sa conscience <sup>2</sup>. Cette protestation solennelle fut comme le signal d'un soulèvement général de l'Italie. Les peuples de la Pentapole et les troupes de la Vénétie repoussent le décret de l'empereur et déclarent qu'ils combattront pour la défense du Pape. Les fonctionnaires byzantins sont chassés, de nouveaux chefs sont élus. On crie : anathème contre l'exarque, contre celui qui l'a envoyé, contre ceux qui lui obéissent <sup>3</sup> ! Le duc de Naples, Exhilaratus, essaie en vain de ramener à l'obéissance la Campanie. On apprend qu'il a parlé d'assassiner le Pape : aussitôt sa demeure est assaillie par la foule et il est mis à mort avec son fils <sup>4</sup>. Les Lom-

Energiques protestations de saint Grégoire II.

Soulèvement général de l'État en faveur du souverain Pontife.

1. *Lib. Pont.*, I, 464.

2. Mgr Duchesne pense que les deux lettres de Grégoire II à l'empereur Léon, qui figurent dans les collections de conciles, ne sont pas authentiques. Elles contiennent de tels anachronismes et de telles confusions, qu'un Pape ou même un Romain quelconque de l'époque n'a pu les écrire « Elles ont dû être fabriquées à Constantinople par quelque défenseur des images pour suppléer aux véritables ». *Lib. Pont.*, I, 413, note 45.

3. *Lib. Pont.*, I, 404.

4. *Lib. Pont.*, I, 405.

bards s'unissent au mouvement. Ils se joignent aux Romains, suivant les expressions du *Liber Pontificalis*, « comme à des frères par la chaîne de la foi, ne demandant qu'à subir une mort glorieuse en combattant pour le Pontife <sup>1</sup> ». Il était même question d'élire un nouvel empereur et de le conduire à Constantinople. C'est alors qu'on vit, une seconde fois, l'intervention pacificatrice du Pape sauver l'empereur et peut-être l'empire. Tout en remerciant le peuple de son attachement, Grégoire II l'exhorta à l'obéissance et, par ses prières et ses exhortations, ramena peu à peu la paix.

La querelle se raviva un moment sous GRÉGOIRE III (731-741), qui avait, dès les premiers jours de son pontificat, protesté contre l'hérésie iconoclaste <sup>2</sup>. Mais le pape ZACHARIE (741-752), qui prit possession du Saint-Siège au lendemain de la mort de Léon l'Isaurien et à la veille de l'avènement de Constantin V le Copronyme, reçut du nouvel empereur des assurances et des gages de paix.

Cessation de  
la lutte icono-  
claste en Occi-  
dent.

Constantin V, qui devait si violemment ranimer la guerre contre les images dans l'intérieur de l'empire, renonçait à violenter les consciences dans des régions où il se sentait désormais impuissant. En effet, suivant la remarque du cardinal Hergenrœther, « l'autorité du Saint-Siège était maintenant à son comble en Occident, tandis que le pouvoir impérial y diminuait à vue d'œil, et que, s'il en restait encore quelque chose, c'était au Pape qu'on le devait <sup>3</sup> ».

Apparition  
d'un péril nou-  
veau en  
Orient : l'es-  
prit schéma-  
tique de l'é-  
glise, de plus  
en plus inféo-  
dés à l'empereur.

Le péril d'un schisme était-il cependant aboli ? Non, il n'était que déplacé. Sous les derniers souverains de la maison d'Héraclius, les conceptions politiques et religieuses avaient subi une évolution. On abandonnait les ambitions cosmopolites d'un Justinien II. On renonçait à propager à Rome les rites de Byzance. On se cantonnait dans le monde grec. Mais on voulut, de plus en plus, lier le gouvernement à une église nationale. Dès lors les Papes se trouvèrent moins en présence d'un empire romain d'orient que d'un empire grec, et moins d'un empire grec que d'une église grecque. Aux titres de *basileus* et d'*autocrator*, le monarque semblera désormais

1. *Liber Pont.*, I, 405.

2. *Liber Pont.*, I, 415.

3. ИВЕРИКОУСЪ, *Hist. de l'Église*, tra I. Collet, t. II, p. 712.

celui d'*isapostolos* (semblable aux apôtres) <sup>1</sup>. « Ce fut alors, dit M. Alfred Rambaud, non la race, mais la foi qui fit un Romain de Byzance : de quelque peuple qu'on fut issu, il suffisait d'entrer dans le giron de l'Église pour entrer dans celui de l'Etat ; le baptême orthodoxe conférait le droit de cité <sup>2</sup>. » L'esprit schismatique, par une voie différente, mais non moins sûre, continuait donc à se propager, et menaçait toujours, pour une échéance plus ou moins lointaine, d'une rupture avec l'Église de Rome.

Mais, d'un autre côté, une alliance nouvelle semblait possible à l'Église du côté des barbares. Au fort de la guerre iconoclaste et des perturbations causées par les Lombards, Grégoire III avait adressé un appel au duc des Francs, Charles Martel. Le prince, qui disposait en Gaule d'une puissance considérable, et dont saint Boniface avait apprécié la haute protection en Germanie, n'avait pu promettre alors au Pontife un concours efficace. Mais, à partir de ce moment, l'idée d'un appel aux Francs ne fut plus oubliée. Parmi les cadeaux que Grégoire III avait envoyés, en 739, à Charles Martel se trouvaient les clefs du tombeau des saints apôtres. N'était-ce pas exprimer l'espoir que, par lui-même ou par quelqu'un de sa race, le chef des Francs en serait un jour constitué le défenseur <sup>3</sup>?

La papauté se  
tourna vers  
les barbares

1. Constantin avait déjà pris ce titre *ECSÈBS, Vie de Constantin*, IV, 60.

2. A. RAMBAUD, *Hist. Gen.*, I, 202.

3. En soi, le cadeau de ces *claves confessionis cum vinculis sancti Petri*, dont parle la Chronique de Frédégaire (Cap. 110) n'était pas, comme on pourrait le croire, un symbole d'hommage et de soumission. Il s'agissait de ces *clefs-reliquaires*, contenant une parcelle des chaînes de saint Pierre, dont le trésor de Sainte-Croix à Liège nous offre un spécimen (RUSSELS, *Archéologie*, I, 103). Mais le fait d'envoyer ce présent par une ambassade est significatif, et dans l'objet lui-même Charles-Martel a pu voir un symbole.



## DEUXIÈME PARTIE

### L'Eglise chez les peuples barbares

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### LE MONDE BARBARE

« Une nuit, raconte saint Grégoire le Grand, comme le Véné-  
rable Benoît se tenait à sa fenêtre et invoquait le Dieu tout  
puissant, soudain, au milieu de l'obscurité la plus grande, Dieu  
lui fit voir, comme dans un immense rayonnement de soleil,  
le monde entier <sup>1</sup>. » Le monde entier : tel devait être le champ  
réservé par la Providence au zèle des moines bénédictins. Ils  
devaient le parcourir comme missionnaires, l'éclairer comme  
savants, parfois le gouverner comme hommes d'Etat.

Vision de  
saint Benoît.

#### I

Au moment de la vision de saint Benoît, c'est-à-dire au len-  
demain de la chute de l'empire d'Occident, les plus farouches  
patriotes de Rome commençaient enfin à comprendre que *l'orbis  
romanus* n'était pas l'univers. De tous les côtés de la frontière  
avaient débordé, tantôt par des infiltrations lentes, tantôt par  
des invasions brutales et sanguinaires, des races nouvelles.  
En Italie se trouvaient les Hérules mêlés aux Rugiens ; en  
Afrique étaient les Vandales ; en Espagne, les Suèves et les  
Visigoths ; dans l'ancienne Gaule, les Visigoths, les Burgondes,

Tableau du  
monde bar-  
bare.

1. *Dial.*, II, 35.



les Francs et les Bretons ; dans la Grande-Bretagne, les Bretons et les Anglo-Saxons ; vers la mer du Nord, les Frisons et les Saxons ; entre la Vistule et l'Elbe, les Slaves <sup>1</sup>.

Erreur du monde grec et romain sur le monde barbare.

D'où venaient ces peuples ? L'antiquité gréco-romaine l'avait toujours ignoré. Les Grecs s'étaient longtemps imaginé que le monde finissait au Danube. Au delà, c'était l'Hyperborée, la région polaire, peuplée de ténèbres et de fantômes ; et le plus savant d'entre eux, Hérodote, n'était guère fixé sur le cours de ce Danube, dont il plaçait la source dans les Pyrénées. Les Romains, au moins ceux de l'époque de Tacite, soupçonnèrent bien qu'autour d'eux se mouvait tout un monde inconnu. Dans une première zone de cette *terra ignota*, ils ne connaissaient que trop les Germains, ces guerriers à la taille de géant, aux yeux bleus, qu'ils avaient vu se battre demi-nus dans les batailles et braver la mort. Avec ceux-là, depuis l'époque de Marius, il avait fallu compter. Mais cette race ne devait former, croyait-on, qu'une sorte de cordon autour du monde romain. Par delà était ce pays de l'ambre jaune dont parle Tacite, le pays des Chauques ; puis, plus au nord, la région mystérieuse où les hommes avaient des pieds de cheval et des oreilles si longues qu'elles retombaient en couvrant le corps entier <sup>2</sup>.

Trois zones de barbares.

Telles étaient les illusions. En réalité, il y avait, autour du monde romain, trois zones de barbares, occupées par trois races différentes : les Germains, les Slaves et les Mongols.

Première zone : les Germains.

La première zone, la Germanie, comprenait la région qui s'étend entre le Danube, le Rhin, la mer du Nord et la Vistule. C'était la patrie de ces soldats vigoureux qui avaient fait reculer les légions. Une migration de ces hommes était allée peupler la Scandinavie. Ils en débordèrent plus tard, améliorés, transformés, semble-t-il, par cette vie de pêcheurs côtiers, qui modifia leurs institutions familiales et politiques, en même temps qu'elle endurcit leur constitution physique <sup>3</sup>. Les Romains ne furent jamais en contact avec la branche scandinave de la race Germanique. C'est là qu'ils placèrent les hommes aux pieds de cheval et aux oreilles énormes.

1. Ch. MøLLER, *Histoire du Moyen-Age*, p. 74 et suiv. SCHRAEDER, *Atlas historique*, carte n° 13, notices de M. Paul Guiraud.

2. G. KORTZ, *Les origines de la civilisation moderne*, t. I, p. 61.

3. H. de TOURVILLE, *Histoire de la formation particulariste. Origines des principales nations modernes*, un vol in-8°, Paris, Didot, 1905.

La deuxième zone, à l'est et au nord de la Germanie, était le pays des Slaves. C'était des peuplades instables, toujours mouvantes, toujours en guerre ou en incursions. Elles occupaient la région qui s'étend de la Vistule au Don.

Deuxième zone : les Slaves.

La troisième zone, toujours plus à l'est, comprenait les Mongols, les Huns, les Avars, les Magyars, les Turcs, etc. Plus sauvages encore, plus nomades, plus cruels, on les avait vus plus d'une fois, sur leurs chevaux rapides, apparaître aux frontières méridionales de l'Europe. Ils s'enfonceront, comme un coin vivant, au milieu des races germaniques et slaves, en Hongrie, et, jusqu'à nos jours, y demeureront une cause de trouble et d'instabilité. Leur pays d'origine était à l'est de l'Oural et s'étendait jusqu'aux monts Altaï, dans l'Asie centrale.

Troisième zone : les Mongols.

Les Germains et les Slaves appartenaient à la race que les ethnographes modernes appellent indo-européenne ou aryenne ; les Mongols, et les autres peuples au teint jaunâtre qui les avoisinaient, à une race spéciale généralement dénommée race ouralo-altaïque.

L'Eglise atteindra successivement chacun de ces peuples. Remontant, en quelque sorte, le cours des grandes migrations, elle convertira, à la fin du v<sup>e</sup> siècle, les Francs ; cent ans plus tard les Anglo-Saxons : puis au cours du viii<sup>e</sup> siècle les Alamans, les Bavares, les Thuringiens et les Saxons ; enfin pendant la première moitié du ix<sup>e</sup> siècle les peuples de la Scandinavie. Toutes les principales nations de race germanique seront dès lors conquises à l'Évangile. Pendant la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle, le christianisme sera prêché aux Slaves de Moravie et passera de là aux Slaves de Pologne, ensuite, vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, aux Slaves de Russie. Restera la race ouralo-altaïque. Le groupe de Hongrie recevra la foi chrétienne pendant les x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles ; mais les groupes d'Asie ne seront sérieusement ébranlés qu'au xiii<sup>e</sup> siècle par les missions des Dominicains et des Franciscains, et surtout au xvi<sup>e</sup> siècle par les prédications de saint François Xavier et de ses disciples <sup>1</sup>.

Vue d'ensemble sur la conversion des barbares.

Nous n'avons à nous occuper présentement que de la con-

1. Nous n'avons pas à parler ici de la race celtique. Son influence n'a pas moins grande, dans la formation de l'Europe et de la Chrétienté, que celle des races germanique et slave. Mais les Celtes étaient mêlés aux autres depuis longtemps, ils avaient été atteints depuis longtemps par la p. 6.

version des peuples de race germanique, en particulier de ceux qui ont formé depuis la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les états de la Scandinavie.

## II

Mœurs des  
Germanis.

Cette race, qui venait d'Asie, mais qui avait séjourné sur le littoral de la Baltique et de la mer du Nord, où le Grec Pythéas de Marseille l'avait rencontrée <sup>1</sup>, révèle dans l'ensemble de ses institutions une homogénéité originale et puissante <sup>2</sup>. Il importe, pour l'intelligence des institutions ecclésiastiques du Moyen Age, d'en dire un mot. Telle coutume, qu'on veut attribuer à la tradition chrétienne, n'est souvent que le reste d'un vieil usage germanique.

La religion  
des Germanis.

A ne la considérer que dans son objet, la religion des Germanis apparaît comme une grande poésie, qui a défié les forces de la nature. Le German n'a ni temple ni idole, mais il adore le Soleil, la Lune, le Feu, la Foudre, les grands Arbres des forêts, et, par-dessus tout, une Puissance infinie, qui plane au-dessus de toutes les autres, qui est peut-être le Ciel, et qu'il appelle Wodan ou Odin <sup>3</sup>.

La religion du German n'est pourtant pas un pur rêve de poète ni une pure abstraction de philosophe, comme pouvait l'être, à cette époque, après la critique d'Evhémère, la religion du Romain. C'est une foi et un culte qui pénètrent sa vie privée comme sa vie publique. Le fidèle d'Odin n'entreprend rien d'important sans avoir consulté ses dieux <sup>4</sup>. Les assemblées publiques de Germanie se tiennent dans des lieux sacrés. Le prêtre d'Odin a des pouvoirs très étendus, non pas seule-

dication de l'Évangile. Le monde antique et l'Église les connaissaient déjà. Ce n'était pas un peuple nouveau.

C'est pour la même raison que nous n'avons pas fait entrer dans notre tableau les peuples de race sémitique.

1. LELEWEL, *Pythéas de Marseille et la géographie de son temps*. Bruxelles, 1836.

2. Les Germanis appartenaient à la grande famille Indo-européenne. Ce nom de Irèes, (*Germani*) leur fut donné, suivant Tacite, lorsque leurs premières tribus franchirent le Rhin, au second siècle avant notre ère, par les habitants de la Gaule Belgique (Tacite, *Germ.* II).

3. Tacite l'appelle *regnator omnium deus*, *Germ.*, 39.

4. Tac., *Germ.*, 10.

ment de liturgie et de discipline religieuse, mais d'administration civile, de police judiciaire et de juridiction criminelle <sup>1</sup>.

Une différence plus profonde se rencontre entre le Romain et le Germain, si l'on considère leurs institutions politiques et sociales. Ainsi que l'a dit Châteaubriand, après Bossuet, « l'indépendance était tout le fond de ces barbares, comme la patrie était tout le fond d'un Romain <sup>2</sup> ». Toute autorité politique, hors celle de l'Etat, est prohibée par le droit de Rome; le Germain n'a, pour ainsi dire, pas de pouvoir public. Les hommes libres de Germanie se groupent en de petites communautés solidaires et, en quelque sorte, concentriques. C'est la famille, c'est le voisinage, c'est l'intérêt commun ou le libre choix qui les forment. Ces confédérations sont de vraies puissances. Elles font profiter leurs membres des biens en déshérence; une sorte de haut domaine de la collectivité empêche chaque individu d'aliéner son bien sans le consentement de ses confédérés <sup>3</sup>. En revanche, si l'un d'eux est lésé, tous devront se lever pour le défendre <sup>4</sup>.

Ces libres confédérations n'absorbent pas, on le voit, les droits individuels. La communauté n'est pas une personne civile : elle ne possède pas, en tant que telle; elle n'est instituée que pour garantir les droits de l'individu. Une discussion s'élève-t-elle entre Germains? Le procès se résoudra de la manière suivante. Chacun des plaideurs jurera qu'il a agi en honnête homme, et il amènera le plus grand nombre possible de ses amis, qui jureront que son action est bien celle d'un homme d'honneur. L'assemblée jugera, en pesant le nombre et la valeur de ces témoignages. Si la question ne peut se résoudre par ce moyen pacifique, il y aura combat singulier <sup>5</sup>. De bonne heure cependant, on admit la composition pécuniaire ou wergheld <sup>6</sup>. Les procès criminels se résoudront

Leurs institutions politiques et sociales.

1. *Neque animadvertere, neque vincire, ne verberare quidem nisi sacerdotibus permissum.* TACITE, *Germ.*, 7.

2. CHATEAUBRIAND, *Etudes historiques*, étude VI, 1<sup>re</sup> partie, *Œuvres*, édit. de 1856, t. X, p. 315.

3. TAC., *Germ.*, 20.

4. TAC., *Germ.*, 21.

5. G. KUBITZ. *Les origines de la civilisation moderne*, t. I, p. 85.

6. Ou *werigeld*, ou *widrigeld*. Cf. TACITE, *Germ.*, 12.



à peu près de la même manière. La règle primitive : *sang pour sang*, a bientôt fait place à *la composition* <sup>1</sup>.

Pas plus qu'elle n'absorbe l'individu, la confédération ne porte atteinte à l'unité de la nation. Les questions nationales sont décidées dans des assemblées plénières <sup>2</sup>. C'est dans ces assemblées que se décident la paix et la guerre, que sont punis les crimes considérés comme publics. Quelques-uns de ces peuples ont des rois, toujours électifs, mais généralement choisis dans la même famille. D'autres n'élisent un roi qu'au moment des guerres.

L'armée est à l'image de la nation. Des jeunes gens se choisissent un chef, s'organisent en *bandes guerrières* <sup>3</sup>, et se mettent au service de qui demande leur secours. Souvent ces bandes guerrières quittent leur pays pour faire du butin sur les terres étrangères. Quelques-unes de ces bandes se sont mises au service des empereurs <sup>4</sup>. Mais, en cas de danger national, tous les hommes libres en état de porter les armes sont convoqués. Ils se mettent en marche, souvent accompagnés de leurs familles <sup>5</sup>, sous les auspices du dieu de la nation. Leur courage est terrible; ils bravent la mort en souriant. « Le cri qu'ils poussent au moment du combat, dit Tacite, en appliquant sur leurs bouches le bord de leurs boucliers, fait trembler <sup>6</sup>. » Ils s'excitent en répétant les odes guerrières de leurs bardes : « Nous avons combattu avec l'épée, chantent-ils. Les heures de la vie s'écoulent. Nous sourirons quand il faudra mourir <sup>7</sup>. »

Enclins à l'ivrognerie, passionnés pour le jeu, cruels jusqu'à

1. Une part de cet argent revenait à la famille de l'individu lésé, une part à la société.

2. « Les chefs siègent tout armés, dit Tacite. Si l'avis énoncé déplaît, on le rejette par un roulement; s'il est accepté, on entrechoque les trainées. » *Germ.*, 11.

3. La bande guerrière est ce que Tacite appelle *comitatus*, *Germ.* 13-15. Cf. CÉSAR, *De bello gall.*, VI, 15, 23.

4. *Tac.*, *Germ.*, 15.

5. *Tac.*, *Germ.*, 7.

6. *Tac.*, *Germ.*, 3.

7.

*Pugnativus ensibus,  
Vixit elapsæ sunt horæ:  
Ridens moriar.*

Le texte scandinave de ce chant guerrier a été publié par WORMUS dans sa *Littérature runique*, p. 127.



immoler à leurs divinités des victimes humaines, les Germains ont cependant, dans leur vie privée, une certaine pureté de mœurs et une noblesse de sentiments que les Romains ne peuvent s'empêcher d'admirer. « Les Goths sont fourbes, dit Salvien, mais chastes ; les Franes sont menteurs, mais hospitaliers ; les Saxons sont cruels, mais ennemis des voluptés <sup>1</sup>. » Ce qui caractérise le Germain, c'est, partout et toujours, dans la paix comme dans la guerre, une initiative audacieuse et parfois naïve. Tacite nous en a cité plusieurs traits.

Caractère propre du Germain.

« Deux chefs barbares, dit-il, étaient venus à Rome traiter avec l'empereur Néron. En attendant que l'empereur, occupé d'autres soins, put leur donner audience, on leur montra les curiosités de la ville. On les conduisit au théâtre de Pompée, où, comme ils étaient peu capables de suivre la pièce, on leur expliquait, pour les désennuyer, les privilèges des divers ordres, des chevaliers, des sénateurs, etc. Or, comme on leur montrait certains sièges d'honneur, réservés, leur dit-on, aux ambassadeurs des nations les plus signalées par leur bravoure et leur fidélité au peuple romain : « Eh bien, s'écrièrent-ils, il n'y a point dans le monde de peuple plus brave et plus fidèle que les Germains », et, franchissant aussitôt l'intervalle qui les séparait de ces places d'honneur, ils vinrent, au milieu de la pièce, s'y asseoir à côté des sénateurs. « Cet élan d'une franchise toute primitive, ajoute Tacite, fut pris en bonne part, et Néron leur accorda à tous deux le titre de citoyen romain <sup>2</sup>. »

L'Église catholique, qui s'était si merveilleusement assimilé, pendant les premiers siècles, l'esprit philosophique du monde grec et le génie organisateur du peuple romain, n'allait-elle pas trouver, dans sa divine vitalité, le moyen de s'incorporer encore, en l'épurant, la robuste initiative de cette race nouvelle ?

Cette vigueur native existait d'ailleurs inégalement dans les deux groupes de peuples qui formaient la race germanique. Le groupe du nord ou teutonique, comprenait les Franes, les Angles, les Alamans, les Saxons, etc., et le groupe du midi, ou gothique, se composait des Ostrogoths, des Visigoths, des Burgondes, des Suèves, des Vandales et, selon plusieurs his-

Deux groupes de race germanique : les Teutons et les Goths.

1. SALVIEN, *De Gob. Dei*, l. VII. Cf. TACITE, *Germ.*, 16, 17. CÉSAR, *de bell. gal.* VI.

2. TACITE, *Annales*, l. XIII, chap. LV.

toriens, des Lombards. Le premier groupe, après un séjour prolongé sur les côtes de la mer du Nord et de la Baltique, en était revenu plus endurci à la fatigue. Le second groupe s'était amolli au contraire par son contact avec la civilisation romaine et byzantine.

Des peuples goths, que l'arianisme ne tarda pas à gagner, l'Eglise avait peu à espérer. Mais depuis longtemps les efforts des missionnaires avaient porté l'Évangile dans les régions habitées par la race teutonique.

Première pénétration du Christianisme dans les pays de race germanique.

Dès le milieu du second siècle, saint Justin avait invoqué la foi chrétienne de « ces barbares qui vivent sur des chariots et dorment sous des tentes, ou même sous le simple toit des cieux <sup>1</sup> ». A la fin du même siècle, saint Irénée avait parlé en termes formels, des églises de Germanie <sup>2</sup>. Tertullien, un peu plus tard, nomme les Germains parmi les peuples qui ont reçu la foi du Christ <sup>3</sup>, et, au iv<sup>e</sup> siècle, les actes des Conciles d'Arles et de Sardique, en mentionnant la présence des évêques de Trèves, de Cologne, de Metz, de Toul et de Coire, nous révèlent l'existence de nombreuses communautés chrétiennes hiérarchiquement instituées en Germanie.

Vers la même époque, deux événements providentiels avaient contribué à propager la foi chrétienne dans ces régions: le séjour des armées romaines au-delà du Rhin et la persécution religieuse des empereurs. Des épisodes comme ceux de la légion thébaine montrent que, dès la fin du iii<sup>e</sup> siècle, les armées romaines cantonnées en Germanie comptaient de nombreux chrétiens et des chrétiens héroïques. Un demi-siècle plus tard, des exilés, comme saint Athanase, qui se fait gloire des amitiés qu'il a contractées à Trèves, allaient porter dans les mêmes régions l'exemple de leurs éminentes vertus.

Quelle fut l'histoire de ces antiques chrétientés? Quelques épitaphes ou inscriptions, quelques légendes populaires et le grand nom de saint Maximin de Trèves, qui fut, dit-on, la lumière de son temps et la gloire de la Germanie au iv<sup>e</sup> siècle, mais dont toutes les œuvres sont perdues; c'est tout ce qui nous reste de cette période.

1. *Dial. cum Triph.*, § 117.

2. *Adv. heres.*, I, 10.

3. *Taxt.*, *Adversus judæos*, c. 7.

Au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, en effet, deux fléaux, également destructeurs, balayèrent ces jeunes et vaillantes communautés chrétiennes de la Germanie. Ce furent l'invasion barbare et la contagion de l'hérésie arienne.

Destruction  
des premières  
communautés par  
l'invasion et  
l'hérésie.

Le mouvement qui avait dirigé les premiers rangs des Germains vers le midi ne s'était jamais complètement arrêté. Au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle la poussée fut formidable. Elle fit fléchir les frontières romaines en trois points. Vers l'orient, la vallée du Danube laissa passer les Goths qui se jetèrent sur la Thrace et sur l'Asie Mineure. A l'occident, la vallée du Rhin s'ouvrit devant les Francs, les Alamans et les Bourguignons, qui se précipitèrent vers la Gaule. Au centre, la vallée de l'Inn livra passage aux Hérules et aux Lombards, qui occupèrent l'Italie. Ces hordes brutales de barbares païens foulèrent aux pieds la plupart des jeunes chrétientés de Germanie <sup>1</sup>.

En même temps un autre danger leur venait par le monde gréco-romain. L'arianisme, ce christianisme mitigé et amoindri, que les empereurs et les évêques hérétiques de l'Orient avaient revêtu d'un éclat inouï, ne pouvait que séduire ces peuples de race gothique, plus épris que leurs frères du brillant de la civilisation gréco-romaine. L'influence personnelle d'un homme de génie, perverti par l'hérésie, seconda ce mouvement. Le noble goth Ulphilas, emmené en otage à Constantinople au <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle, y avait embrassé les erreurs d'Arius. Retourné dans son pays, par ses prédications, par une traduction gothique de la Bible, imprégnée de sa doctrine, il propagea l'hérésie. Chargé, s'il faut en croire le historiens Théodoret et Sozomène <sup>2</sup>, de négocier une alliance entre l'empereur arien Valens et les Visigoths, il rallia ceux-ci à l'arianisme. Des Visigoths l'erreur passa aux Ostrogoths, aux Hérules, aux Vandales, aux Burgondes, aux Gépides, aux Rugiens <sup>3</sup>.

L'Église semblait donc avoir compté en vain sur ces peuples germaniques, que Paul Orose et Salvien avaient salués,

1. On sait comment l'intervention de plusieurs saints, tels que sainte Geneviève, saint Aignan, saint Loup, préservèrent des désastres de cette invasion plusieurs provinces de la région qui devait former la France.

2. THÉODORET, IV, 37. SOZOMÈNE, IV, 37.

3. V. l'article *Arianisme* par le P. LA BARCELLET, dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*.

peu de temps auparavant, comme un espoir suprême, en voyant tomber l'empire romain. Mais le découragement, s'il se produisit dans quelques âmes, ne fut pas de longue durée. Le v<sup>e</sup> siècle n'était pas encore écoulé quand on apprit que le chef d'une des tribus les plus valeureuses du peuple franc, Clovis, venait de recevoir le baptême des mains de l'évêque de Reims. A cette nouvelle, l'un des évêques qui avaient le plus désiré cette conversion, saint Avit, de Vienne, s'écria : « *L'Occident a désormais son empereur partageant notre foi. Puissiez-vous, ô roi, porter ce trésor de la foi, que vous avez dans le cœur, aux peuples qui sont assis par delà vos frontières !* »

A. S. AVIT. Ep., 46 (41).

## CHAPITRE II

### L'ÉGLISE CHEZ LES FRANCS

Sur le territoire qui devait constituer plus tard la France, trois principaux peuples se trouvaient fixés à la fin du v<sup>e</sup> siècle : les Francs, les Burgondes et les Visigoths ; les Francs au nord, les Burgondes au sud-est, les Visigoths au sud-ouest. Les Francs, de race teutonique, avaient généralement gardé le culte national d'Odin ; les Burgondes et les Visigoths, de race gothique, avaient, dans leur ensemble, embrassé l'arianisme <sup>1</sup>.

La population de la France au v<sup>e</sup> siècle : Francs, Burgondes et Visigoths.

#### I

Les premiers ne constituaient pas, comme les autres, un groupe ethnique proprement dit. On rencontre ce nom de *franc*, dont il est difficile d'établir l'étymologie, à partir du III<sup>e</sup> siècle. Il est indistinctement donné à tous les peuples qui habitent la rive droite du Rhin, depuis le Mein jusqu'à la mer. Ces peuples s'étaient trouvés, depuis le III<sup>e</sup> siècle, en rapports fréquents avec l'empire, soit comme esclaves, soit comme soldats fédérés, soit même comme consuls, tels que Rikomer. On avait vu, sous Valentinien II, le franc Arbogast diriger en fait le gouvernement impérial.

Les Francs.

Origine du mot « Franc ».

1. La religion des Celtes, le druidisme, s'était introduite dans la Gaule du nord et du centre. César, dans ses *Commentaires*, parle beaucoup de la religion des druides. Ceux-ci, cependant, ainsi qu'on l'a remarqué, auraient moins apporté en Gaule une religion nouvelle que donné un rituel et une théologie à la religion existante. (Maurice Bocca, dans l'*Hist. de France* t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 55 et s.).



Premières institutions politiques et juridiques des Francs.

La loi salique déclare que les Francs ont porté « le dur joug des Romains ». Ces contacts fréquents avec la civilisation romaine n'avaient eu, chez ce peuple très fier de sa race, qu'une influence superficielle. Sans doute l'institution monarchique semble avoir pris chez eux un accroissement subit et démesuré : mais la modification paraît s'être faite surtout dans les formules de protocole, dans les qualificatifs de *Dominus gloriosissimus*, d'*Excellentia*, de *Sublimitas*, que les greffiers de l'entourage royal empruntèrent à la langue romaine et aux usages de la cour impériale<sup>1</sup>. Les assemblées nationales, sous les noms de *campus*, de *placitum* ou de *conventus*, continuèrent, au moins dans une grande mesure, les libres traditions de la vieille Germanie. Un autre caractère des institutions franques était cet étrange régime du *statut* ou *droit personnel*, qui faisait dépendre l'application de la loi du lieu de la naissance, tant ce peuple avait le culte du droit de l'individu, fut-ce au détriment du bon ordre dans l'Etat<sup>2</sup>.

Les Francs, qui, depuis le III<sup>e</sup> siècle, n'avaient pas cessé de se déplacer vers le sud et vers l'ouest, se divisèrent en deux groupes ; ceux qui habitèrent la rive du Rhin ou Ripuaires, et ceux qui se fixèrent vers l'embouchure du Rhin, près de l'Issel ou Sala, ce furent les Saliens.

Les Francs saliens.

Les Saliens comme les Ripuaires, se divisaient en tribus, et, lors de la chute de l'empire, en 476, le chef d'une des tribus des Saliens était le roi Childéric, qui, par sa large bienveillance pour la religion chrétienne, s'était attiré la reconnaissance et la confiance des représentants de l'Eglise.

Clovis

Childéric étant mort prématurément à Tournai, en 481, les guerriers acclamèrent son jeune fils Clodowech ou Clovis, âgé de quinze ans<sup>3</sup>. Majeur depuis trois ans, d'après la loi des

1. Il y a toutefois sur ce point des opinions divergentes. Cf. FUSTEL DE COULANGES, *Institutions*, t. VI, p. 640. MULLER, *Hist. du M. Age*, p. 330, 331.

2. *In iudicio interpellatus, sicut lex loci continet ubi natus fuit, respondeat. Lex Ripuaria*, XXI, 3. *Quod si damnatus fuerit, secundum legem propriam, non secundum ripuariam, damnum sustineat. Lex Rip.*, XXXI, 4.

3. Le lecteur nous permettra de l'appeler tout simplement Clovis. « Je prie qu'on me pardonne d'écrire Clovis, disait Fustel de Coulanges ; je pourrais tout comme un autre, écrire Clodowech, et j'en paraîtrais plus savant ; mais nous ne savons pas comment Clovis écrivait son nom et nous savons encore moins comment il le prononçait. La forme convenue à cela de bon, que tout

Saliens <sup>1</sup>, initié à la vie publique et portant la framée depuis cette époque, le jeune monarque avait su déjà se concilier l'estime publique. Le hasard nous a conservé la lettre que lui écrivait à cette occasion l'évêque de Reims, le métropolitain de la Gaule belgique, le plus grand personnage ecclésiastique de ce pays : « Une grande rumeur est arrivée jusqu'à nous, écrivait le prélat, on dit que vous venez de prendre en mains l'administration de la deuxième Belgique... Veillez à ce que le jugement de Dieu ne vous abandonne pas... Soyez chaste et honnête. Montrez-vous plein de déférence pour vos évêques. Si vous vous entendez avec eux, votre pays s'en trouvera bien. Relevez les affligés, protégez les veuves, nourrissez les orphelins, faites que tout le monde vous aime et vous craigne. Que la voix de la justice se fasse entendre par votre bouche... Avec ce que votre père vous a légué, rachetez les captifs du joug de la servitude .. Si vous voulez régner, montrez-vous en digne <sup>2</sup>. »

C'était tout un plan de gouvernement chrétien. L'évêque qui le traçait avait quarante-deux ans à peine <sup>3</sup>. Il s'appelait Remigius ou Remi. Issu d'une famille noble du pays de Laon, formé dans les célèbres écoles de la ville de Reims, ayant dépassé de bonne heure, au témoignage de Sidoine Apollinaire et de Grégoire de Tours, par la maturité de son esprit comme par l'étendue de sa science, tous ses contemporains <sup>4</sup>, il avait été élevé, à l'âge de vingt-deux ans, sur le siège épiscopal de Reims <sup>5</sup>. Mais ce noble, ce lettré, cet orateur accompli n'était pas de ceux qui, comme Sidoine, obstinés dans les regrets de l'antique Rome, ne pouvaient supporter la langue du barbare, et sa démarche, et son odeur <sup>6</sup>; comme Salvien et Paul Orose, l'évêque Remi fut de ceux qui, selon l'expression

Saint Remi.

le monde sait de quel personnage je veux parler » (Achille Luchaire, *Leçon d'ouverture du cours d'hist. du Moyen Age*, donnée le 10 janvier 1890).

1. PARDESSUS, *Loi salique*, p. 451 et suiv.

2. *Monum. Germ. hist. Epistolæ merwoingici et Karolini ævi*, t. I, p. 113. Кларн, *Clovis*, p. 240, 241.

3. C'est la conclusion raisonnée de l'*Histoire littéraire*, t. III, p. 156, qui, s'appuyant sur une lettre de saint Remi écrite en 512 et sur un témoignage de saint Grégoire de Tours, place la naissance de saint Remi en 439.

4. SID. APOLL. *Epist.* IX, 7. Grég. Tur., II, 31.

5. C'était une exception aux canons, qui défendaient d'ordonner un évêque avant l'âge de trente ans. *Hist. litt.*, t. III, p. 156.

6. SID. APOLL., XII, 13.

de Godefroid Kurth, « oublièrent leur noblesse et leur littérature et leur vieille Rome, pour aller à cette plèbe barbare qui arrivait, qui allait avoir le sceptre du monde et qui tiendrait dans ses mains les destinées de l'Église catholique<sup>1</sup>. »

État du Chris-  
tianisme chez  
les Francs au  
v<sup>e</sup> siècle.

L'Église catholique était restée plus prospère dans le pays occupé par les Francs que dans les autres régions peuplées par la race germanique. Les terribles invasions du v<sup>e</sup> siècle n'avaient pu détruire les chrétientés du nord de la Gaule et l'arianisme n'avait pas franchi la Loire. Les souvenirs de saint Germain d'Auxerre, de saint Loup de Troyes, de saint Aignan d'Orléans et de leurs miraculeuses interventions, étaient encore vivants, et la plus pure sainteté se personnifiait alors, à Paris même, dans sainte Geneviève. Née à Nanterre, vers 423, la vénérable vierge avait près de soixante ans quand le roi Clovis succéda à son père. Elle devait survivre quelques mois au roi franc. La sainte amie de l'évêque de Reims, la pieuse confidente de sainte Clotilde, la libératrice de Paris, ne devait pas être mêlée, d'une manière ostensible, aux grands événements de l'histoire que nous allons raconter. Mais, dans son ombre discrète, l'influence de Geneviève ne doit pas être oubliée. Par l'influence bienfaisante qu'elle exerça sur la reine Clotilde et sur le roi Clovis, non moins que par son dévouement héroïque au milieu de l'invasion barbare, sainte Geneviève de Paris doit conserver devant l'histoire ces titres de *mère de la patrie*, de *mère de la France chrétienne*, que la vénération populaire lui a décernés.

Es. n<sup>o</sup> Gene-  
viève.

Vers 492, quand il eut étendu ses conquêtes jusqu'à la Loire, le roi des Francs à qui le puissant roi des Ostrogoths, Théodoric, venait de demander une de ses sœurs en mariage, voulut s'unir, à son tour, à une princesse de sang royal. Son choix se porta sur la fille de Gondebaut, roi des Burgondes, Clotilde.

Mariage de  
Clovis.

Clotilde était catholique. Cette union réalisait les vœux de l'épiscopat des Gaules, en particulier de l'évêque de Reims, saint Remi, et de l'évêque de Vienne, saint Avit. Mais supposer, comme on l'a fait, que ce mariage a été l'ouvrage de la politique des évêques<sup>2</sup>, c'est une hypothèse qu'aucun do-

1. God. KURTH, *Clovis*, p. 302, 303.

2. Aug. THIERRY, *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 41-44. Heurt. MASTIER, *Hist. de France*, t. I, p. 430.

cument ne justifie, et, si l'on entend par politique une basse intrigue, c'est une calomnie que dément le caractère des deux grands prélats <sup>1</sup>. Si quelques calculs politiques intervinrent, ce furent, de la part de Clovis, l'espoir de s'attacher davantage, par son mariage avec une princesse catholique, ses sujets d'origine romaine, peut-être aussi le désir de se faire des Burgondes des alliés contre les Visigoths ; du côté de Gondebaud ce pouvait être la pensée d'avoir un gage de paix et de sécurité du côté des Francs et de compter en Clovis un allié futur, contre son frère, dont il avait à se plaindre <sup>2</sup>.

Il ne paraît pas que Clotilde ni Remi aient usé d'exhortations directes pour porter Clovis à se convertir. Mais on comprend sans peine que l'influence quotidienne, pendant quatre années consécutives, des vertus admirables de la jeune reine, s'ajoutant à l'ascendant qu'avaient déjà exercé sur Clovis les hautes qualités de l'évêque de Reims <sup>3</sup>, ait ébranlé l'âme du roi barbare et qu'un jour, dans la mêlée d'une grande bataille, voyant ses troupes fléchir sous le choc des Alamans, il ait invoqué le « Dieu de Clotilde » et promis de se faire baptiser s'il remportait la victoire <sup>4</sup>. Victorieux, Clovis tint sa promesse. Le fier Sicambre « courba la tête, promit d'adorer ce qu'il avait brûlé et de brûler ce qu'il avait adoré » <sup>5</sup>. C'est alors que saint Avit lui écrivit : « Votre foi, c'est notre victoire à nous tous... Vos aïeux vous avaient préparé de grandes destinées : vous avez voulu en préparer de plus grandes à ceux qui viendront après vous... L'Orient ne sera plus seul désormais à avoir un empereur partageant notre foi <sup>6</sup> ». « C'est

Conversion de Clovis.

Lettre de saint Avit.

1. Abbé GOBINI, *Défense de l'Eglise*, t. I, p. 291.

2. G. KURTH, *Sainte Clotilde*, p. 30, 31.

3. « Les chroniqueurs croient savoir que c'est Remi qui se fit restituer par le roi un vase précieux dérobé à son église : rien n'est plus vraisemblable ». KURTH, *Sainte Clotilde*, p. 42.

4. G. KURTH, *Clovis*, p. 312 et suiv. La tradition qui place à Tolbiac, c'est-à-dire à Zulpich, près de Cologne la fameuse bataille ne date que du xvi<sup>e</sup> siècle.

5. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. des Francs*, I, 31. Suivant l'usage de ce temps, Clovis reçut, aussitôt après la triple immersion de son baptême, le sacrement de confirmation. Une légende que l'on rencontre au ix<sup>e</sup> siècle, a confondu l'onction de la confirmation avec l'onction royale et y a ajouté le récit de la merveilleuse apparition d'une colombe portant l'ampoule du saint chrême. C'est cette légende qui a valu aux évêques de Reims l'honneur de sacrer tous les rois. KURTH, *Clovis*, p. 848.

6. S. AVIT. Ep. 46 (41). On cite quelquefois à côté de cette lettre de



en effet ce baptême catholique, dit un historien, qui a permis la fusion entre Germains et Romains, ... qui a lié la royauté mérovingienne avec l'épiscopat, préparé l'alliance des carolingiens avec Rome, ... amené l'établissement du saint empire romain, clef de voûte de tout le Moyen Age <sup>1</sup> ».

## II

Etat de la France après la conversion de Clovis.

Tout était préparé, en effet ; mais rien n'était fait. Tout restait à faire. Rien ne ressemblait moins à la France de saint Louis, ou même à la France de Charles le Chauve, que la France du roi Clovis. Ni la rapide conquête des royaumes des Burgondes et des Visigoths <sup>2</sup>, ni le transfert à Paris de la capitale, ni les nombreuses conversions des Franes, qui avaient suivi celle du roi, n'avaient changé bien sensiblement l'aspect de la nation, qui restait celui d'une nation barbare,

saint Avit une lettre du pape Anastase (par ex. dans *l'Histoire générale de LAVISSE et RAMBAUD*, t. I, p. 122, et *l'Hist. de l'Eglise*, par HERGENROTHER, t. I, p. 626, note du traducteur français), M. Julien HAVET, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1885, tome XLVI, p. 205 et suiv., a montré le caractère apocryphe de cette lettre. Elle est de la fabrication de Jérôme Vignier (+ 1661), autour de huit autres pièces fausses se rapportant à la période de l'antiquité et du haut Moyen Age, savoir : une épitaphe en vers de sainte Perpétue, les actes d'un colloque tenu en présence de Gondebaud par les prélats catholiques et ariens du royaume en 499, une lettre de saint Léonce, évêque d'Arles, à saint Hilaire en 462, une lettre de saint Loup de Troyes à saint Sidoine Apollinaire en 472, une lettre de saint Gélase, pape, à saint Rustique de Lyon en 494, une lettre de saint Symmaque, pape, à saint Avit de Vienne en 501, le testament de sainte Perpétue, un diplôme de Clovis donnant des terres à deux évêques. Ce sont les anachronismes et les erreurs juridiques de cette dernière pièce qui ont mis M. Julien Havel sur les traces de la supercherie.

1. *Histoire générale* de LAVISSE et RAMBAUD, t. I, p. 121.

2. Les mêmes auteurs qui ont accusé l'épiscopat des Gaules d'avoir négocié par pure politique le mariage de Clovis avec la fille du roi des Burgondes, n'ont vu dans ces premières démarches que les préliminaires d'une tactique plus perfide, n'ayant pour but de soumettre à Clovis, roi catholique, les royaumes ariens des Burgondes et des Visigoths. En conséquence de ce dessein, ces évêques, et en particulier saint Avit, auraient favorisé la conquête de leur pays par le roi de France. Le caractère des évêques des Gaules et tout spécialement celui de saint Avit proteste contre cette accusation. « Qui ne voit, dit M. Kurth, ce qu'aurait perdu l'archevêque de Vienne à passer sous le joug des Franes, restés aux trois quarts païens, lui qui était l'un de ses souverains et qui voyait les Burgondes, conquis par l'exemple de leur prince royal, revenir chaque jour plus nombreux à sa folie (Clovis, p. 365). L'abbé Gorini dans ses *Études pour la défense de l'Eglise*, t. I, p. 256-376, a réfuté par des textes les assertions d'Augustin Thierry à ce sujet.



c'est-à-dire d'un état permanent de violences individuelles, de superstitions religieuses et d'instabilité sociale. Ces désordres ne disparaîtraient vraisemblablement qu'à la faveur de solides institutions politiques. D'autre part celles-ci ne deviendraient possibles et acceptables que par une réforme profonde des individus. La nécessité de cette double tâche simultanée du progrès social ne fut jamais plus évidente qu'au lendemain de la conversion des barbares. Réprimer les instincts brutaux et les tendances dissolvantes par une lutte de chaque jour, en prévenir le retour par l'établissement de bonnes coutumes et de sages institutions : ce fut la mission de l'Eglise. Après l'œuvre de l'évangélisation, l'œuvre de la civilisation chrétienne s'imposait.

Persistance  
des mœurs  
barbares.

Le récit des meurtres qui ensanglantèrent les dernières années de Clovis, les scènes de violence qui bouleversèrent les règnes de ses successeurs, présentent sans doute, dans l'*Histoire des Francs* de saint Grégoire de Tours, les caractères de légendes dramatisées par l'imagination populaire (1) ; il n'est point sûr, d'ailleurs, que les crimes attribués à Clovis, s'ils sont réels, soient antérieurs à son baptême. Toutefois les pénalités édictées par la Loi salique révèlent un peuple violent et brutal, où les attaques par bandes contre les personnes et les biens sont fréquentes, où l'on vole les moissons, les animaux, les esclaves, les hommes libres eux-mêmes. Mais ce qui n'est pas moins incontestable, c'est que toutes les fois qu'un barbare, fut-il le roi lui-même ou la reine, commettait un de ces crimes, il s'exposait à voir se dresser devant lui la figure courroucée d'un représentant de l'Eglise. « Un jour, raconte la chronique de Frédégaire, il arriva que saint Colomban se rendit auprès de Brunehaut. La reine, l'ayant vu venir dans la cour, lui amena les enfants que son petit-fils Thierry avait eus de ses désordres. Le saint demanda ce qu'ils voulaient. Brunehaut lui dit : « Ce sont les fils du roi, donne leur la faveur de ta bénédiction ». Colomban répondit : « Sachez qu'ils ne porteront jamais le sceptre royal, car ils sortent d'un mauvais lieu. » Elle, furieuse, ordonna aux enfants de se retirer, et se prépara à tendre au saint des embûches ». Le chroniqueur ajoute que

Action civi-  
lisatrice de l'E-  
glise.

Saint Colom-  
ban et Brunehaut.

1. KURTH, *Hist. poét. des Mérov.*, p. 295-297.

2. *Chronique de Frédégaire*, c. xxxi.

le roi Thierry n'osa pas poursuivre le saint « de peur de provoquer la colère de Dieu en offensant un de ses serviteurs ».

Lutte contre  
les superstitions.

Pas plus que les instincts de violence, les habitudes de superstition n'avaient été abolies par la conversion de Clovis et de ses Francs. Grégoire de Tours raconte qu'un anachorète pria et jeûna pour décider les gens du pays de Trèves à renverser une statue de Diane <sup>1</sup>. L'auteur ancien de la vie de saint Waast rapporte que le roi Clotaire, reçu à dîner par un de ses leudes, aperçut d'un côté les vases de bière bénits pour les chrétiens et de l'autre ceux qui étaient préparés pour les libations païennes <sup>2</sup>. Il arrivait parfois, dit le biographe de saint Amand, qu'une chrétienté, frappée par un présage, une terreur panique, une inspiration du démon, quittait tout à coup le prêtre, l'église et retournait à ses anciennes superstitions <sup>3</sup>. Les sortilèges paraissent avoir été fréquents, les sorciers nombreux, même parmi les populations converties au christianisme. La Loi salique condamne à une amende de 100 sous celui qui aura fait périr une personne par un breuvage d'herbes magiques. Des chrétiens portaient en secret des amulettes, sacrifiaient au bord des fontaines, s'assemblaient sur les places en poussant des cris terribles quand la lune s'éclipsait. L'Église, patiente, lutta contre ces restes de barbarie comme elle avait lutté contre les vestiges du paganisme romain. Le culte des saints locaux, qu'elle propagea sur tout le territoire <sup>4</sup>, la dévotion à leurs saintes reliques, les pèlerinages multipliés au tombeau de saint Martin de Tours, la construction de basiliques et de chapelles, telles que la basilique de Saint-Denis à Paris, bâtie par les ordres de Clovis et sur les instances de sainte Geneviève, les splendeurs de la liturgie se déployant dans les églises et faisant demander à ces barbares « si ce n'était pas là le ciel qu'on leur avait promis », tels furent les moyens principaux par lesquels évêques, prêtres et moines détournèrent peu à peu les fidèles de leurs pratiques superstitieuses. Gardons-nous cependant de croire que l'Église ait, le moins du monde, dans ces circonstances, aban-

Culte des  
saints.

<sup>1</sup> Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 15.

<sup>2</sup> *Vita S. Vedasti*, Bolland., 6 fév., t. I, p. 7<sup>o</sup>2.

<sup>3</sup> *Vita S. Amandi*, Bolland., 6 fév., t. I, p. 815.

<sup>4</sup> Saint Grégoire de Tours, dans ses livres, *De gloria martyrum*, *De gloria confessorum*.

donné son idéal primitif ou changé son organisation traditionnelle. Elle fut condescendante, comme elle l'avait toujours été ; elle se résigna à voir ses fidèles s'élever peu à peu et par degrés à la perfection de la sainteté. Elle pardonna beaucoup à ceux qui avaient fait beaucoup pour venir à elle. Elle redit souvent cette parole qu'adressait saint Rémi aux destructeurs de Clovis : « Il faut beaucoup pardonner à celui qui s'est fait le propagateur de la foi et le sauveur des provinces ». Qui oserait prétendre qu'en agissant ainsi, l'Eglise a répudié l'esprit de l'Évangile ?

Un malaise social était venu s'ajouter, après la mort de Clovis, aux troubles intérieurs qui tourmentaient les âmes. Dans le désordre qui suivit la disparition du grand conquérant, des mouvements divergents s'étaient manifestés parmi les populations qu'il avait rangées sous sa puissance. Par dessus les petites rivalités de peuple à peuple, deux tendances s'étaient surtout fait jour parmi ces barbares, les uns attirés par l'éclat de la civilisation romaine, les autres retenus par ce culte jaloux de leur indépendance individuelle qu'ils tenaient de leurs ancêtres germains. Et peut-être que la lutte terrible qui s'éleva entre la Neustrie et l'Austrasie, et où l'on vit deux femmes, Frédégonde et Brunehaut, jouer un rôle tristement célèbre, ne fut si longue, si acharnée, que parce qu'elle se trouva être l'expression de toutes les haines sourdement suscitées par les deux tendances rivales. Or, à ces tendances dissolvantes l'Eglise apportait encore le remède suprême dans son principe d'unité spirituelle. « Fait glorieux et puissant, s'écrie M. Guizot : l'unité de l'Eglise a seule maintenu quelques liens entre des pays et des peuples que tout tendait à séparer. Du sein de la plus épouvantable confusion politique s'élevait l'idée la plus étendue et la plus pure qui ait jamais rallié les

Redoublement  
des troubles  
sociaux et poli-  
tiques après  
la mort de Clo-  
vis.

Frédégonde et  
Brunehaut.

1. M. MARIGNAN dans ses *Études sur la civilisation française*, t. 1, p. 13, 249 et *passim*, accuse l'Eglise d'avoir, à cette époque, abandonné son idéal primitif et son organisation première. Elle serait devenue idolâtrique et hiérarchique. « Non, réplique M. Kurth, la foi chrétienne, l'Eglise chrétienne restèrent ce qu'elles avaient été dans les catacombes, sauf, bien entendu, ce qu'on peut appeler les progrès de croissance. Le résidu païen fermenta longtemps encore dans les bas-fonds. Mais ce n'est pas la barbarie relative des néophytes qu'on est fondé à invoquer, pour prétendre que l'Eglise se fit barbare comme eux. » *Revue des questions historiques*, 1900, t. LXVIII, p. 212.

Remède apporté par l'Église.

hommes, l'idée de cette société spirituelle <sup>1</sup>. » L'idée de cette société spirituelle était telle, en effet, qu'elle apportait à ces hommes tout ce qui était de nature à satisfaire les deux grandes tendances qui les divisaient entre eux : par son organisation, ses lois, son culte, l'Église leur donnait tout ce que la civilisation romaine pouvait leur promettre de sagement et de grandement ordonné ; par son respect de l'âme individuelle, par sa doctrine sur l'indépendance de la conscience chrétienne, elle offrait à leur légitime souci des droits de la personne humaine, la plus sûre des sauvegardes.

### III

Mais un simple lien des intelligences ne suffit pas, quoi qu'en semble dire M. Guizot, à faire l'unité d'une société humaine. Tant que l'unité spirituelle ne s'est pas incorporée dans une coutume, fixée dans une institution, elle ne peut créer qu'un groupement instable, à la merci de tous les hasards.

Rien ne pouvait être assuré, tant qu'on n'aurait pas donné à la nation nouvellement convertie, avec des habitudes de travail corporel et intellectuel, la fixité au sol des groupes familiaux et villageois. Les moines se chargèrent de cette tâche.

Œuvre civilisatrice des moines.

Ils vinrent du sud de la Gaule, de l'Italie, et de l'Irlande. Les dures conditions imposées par la fiscalité romaine avaient rendu difficile la culture du sol : les incursions des barbares avaient achevé sa ruine. A la fin du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, les forêts, gagnant de plus en plus du terrain, avaient fini, çà et là, par se rejoindre. Des moines irlandais, formés à l'austère règle de saint Colomban, venaient y chercher, dans une hutte de branchages, dans une grotte, à l'abri des ruines de quelque *castrum* romain <sup>2</sup>, un endroit solitaire pour y prier. Ces moines trouvaient d'jà sans doute, comme saint Bernard, « que la forêt parle parfois à l'âme religieuse mieux qu'un livre, que l'arbre et le rocher ont des accents plus pénétrants

Les moines irlandais de saint Colomban.

<sup>1</sup> Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, tome I, p. 311.

<sup>2</sup> Saint Colomban s'arrêta d'abord lui-même dans les Vosges, en un lieu dit Anassey, où se trouvaient les ruines d'un *castrum* romain.



que ceux des maîtres rhéteurs <sup>1</sup> ». Un voyageur égaré, un paysan errant rencontraient l'anachorète, et, frappés de sa sainteté, lui demandaient la faveur de vivre sous sa conduite. L'anachorète devenait cénobite et abbé. Des hommes, des familles entières, craignant les attaques des brigands, venaient chercher auprès du petit groupement un peu de sécurité. Le moine se transformait en chef de village. Sous sa direction, d'humbles habitations s'élevaient, des clairières s'ouvraient au milieu des forêts, de grossières charrues défrichaient le sol. Le village devenait parfois une ville. Quand, à la fin du vi<sup>e</sup> siècle, la règle trop rude de saint Colomban eut été supplantée par la règle plus souple de saint Benoît, les moines multiplièrent et varièrent leurs travaux ; le village s'entoura de jardins. On a compté que les trois huitièmes des villes et des villages de la France doivent leur existence à des moines <sup>2</sup>. « C'est par milliers, dit M. Giry, que se chiffrent sur la carte de France les noms de lieux d'origine religieuse <sup>3</sup>. ». La plupart de ces lieux doivent leur nom au séjour des moines bénédictins. Le biographe de saint Théodulphe, qui, de grand seigneur s'était fait moine cultivateur et architecte, raconte qu'un village, fondé par lui, avait gardé sa charrue après sa mort, suspendue dans l'église comme une relique <sup>4</sup>. « Noble et sainte relique, dit Montalembert, que je baiserais aussi volontiers que l'épée de Charlemagne ou la plume de Bossuet <sup>5</sup> ».

Les moines  
bénédictins.

Les biographies des saints moines de cette époque sont pleines de récits merveilleux, où le désir d'édifier et d'intéresser a pu faire ajouter quelques broderies, d'ailleurs charmantes, mais où se révèle, dans toute sa force, le prodigieux ascendant exercé par ces héros de la vertu et de la foi sur le monde barbare.

Saint Laumer, d'abord berger, puis étudiant, est venu chercher dans les forêts du Perche « la paix et la liberté ». Mais la hutte de feuillage qu'il a construite a attiré l'attention des brigands qui hantent ces forêts. Sa présence les gêne. Ils

Saint Laumer

1. *Aliquid amplius invenies in sylvis quam in libris. Ligna ac lapides docebunt te quod a magistro audire non possis.* S. BEAN., Epist. CVI.

2. ABBÉ MARTIN, *Les Moines et leur influence sociale*, t. I, p. 82.

3. GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 394 et suiv.

4. *Hollandistes*, 1<sup>er</sup> mai, p. 95 et suiv.

5. MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occident*, II, 401.



décident d'assassiner le solitaire. Quand il les voit apparaître devant sa hutte, le saint, éclairé peut-être par Dieu, devine leur dessein : « Mes enfants, leur dit-il, que venez-vous faire ? » Sa voix est si douce et si tranquille, son attitude si majestueuse, que les brigands, consternés, hésitent. Le saint leur sourit, et son sourire, aidé de la grâce divine, gagne ces âmes incultes, qu'un rien exaspère et qu'un rien attendrit. « Que Dieu ait pitié de vous, dit le moine. Allez en paix. Renoncez à vos brigandages, afin de mériter le pardon de Dieu. Pour moi, je n'ai pas de trésor ; car j'ai choisi le Christ pour mon seul héritage ». A ces mots, dit le biographe, les brigands tombèrent aux pieds du solitaire en lui demandant merci<sup>1</sup>.

Saint Evroul.

Saint Evroul s'enfonce dans la forêt d'Ouche, comprise dans le diocèse actuel de Bayeux. Il est ainsi amené devant le chef d'une des bandes de brigands qui occupaient le pays.

« Moine, lui dit celui-ci, qu'est-ce qui peut vous amener dans cet endroit ? Ne voyez-vous pas qu'il est fait pour des bandits et non pour des ermites ? Pour habiter ici il faut vivre de rapines et du bien d'autrui ; nous n'y souffrirons point ceux qui veulent vivre de leur propre travail, et d'ailleurs le sol est trop stérile, vous aurez beau le cultiver, il ne vous donnera rien. »

« — J'y viens, lui répond le saint, pour y pleurer mes péchés. Sous la garde de Dieu, je ne crains les menaces d'aucun homme, ni la rudesse d'aucun labeur. Le Seigneur saura bien dresser dans ce désert une table pour ses serviteurs, et toi-même tu pourras, si tu veux, t'y asseoir avec moi. »

Le brigand se tait, mais il revient le lendemain, avec trois pains cuits sous la cendre et un rayon de miel, rejoindre Evroul. Lui et ses compagnons deviennent les premiers moines du nouveau monastère, depuis célèbre sous le nom du saint fondateur<sup>2</sup>.

Montalembert, qui a traduit cet épisode de la biographie de saint Evroul, nous raconte aussi le trait suivant de la vie de saint Marcoul.

1. *Vita Launemari. Bollandistes*, 19 janvier. MABILLON, *Act. sanct.* O. S. B., I, 335 et s. ; *Hist. littéraire*, III, 411, 412. Saint Laumer est mort en 590, suivant les uns, 594, suivant les autres.

2. MABILLON, *Act. sanct.* O. S. B., I, 360. Saint Evroul est mort en 596.

« Marcouf, ou Marculphe, était issu d'une race riche et puis-<sup>Saint Marcouf.</sup> sante, établie dans le pays de Bayeux, et tout, dans le récit de sa vie, témoigne de l'union contractée en lui par la fière indépendance du Franc avec la rigoureuse austérité du moine. Il avait consacré la première moitié de sa vie à prêcher la foi aux habitants du Cotentin, puis on le voit partir, monté sur son âne, pour aller trouver Childeberr, en un jour de grande fête, au milieu de ses leudes, et lui demander un domaine à l'effet d'y construire un monastère, où l'on prierait pour le roi et pour la république des Francs.

Ce ne fut point à l'adulation habituelle aux Romains du Bas-Empire qu'il eut recours pour se faire écouter.

« Paix et miséricorde à toi, de la part de Jésus-Christ », lui dit-il, « prince illustre, tu es assis sur le trône de la majesté royale, mais tu n'oublieras pas que tu es mortel, et que l'orgueil ne doit pas te faire mépriser tes semblables. Sois juste jusque dans ta clémence, et aie pitié jusqu'à dans tes justices. »

Childeberr exauça sa demande. Mais à peine eut-il achevé cette première fondation, que, pour mieux goûter les attraits de la solitude, Marculphe alla se réfugier dans une île du littoral de la Bretagne, à peine habitée par une poignée de pêcheurs.

Une bande nombreuse de pirates saxons étant venue s'abattre sur cette île, les pauvres Bretons accoururent tout épouvantés aux genoux du moine franc.

« Ayez bon courage », leur dit-il, « et, si vous m'en croyez, prenez vos armes et marchez à l'ennemi, et le Dieu qui a vaincu Pharaon combattra pour vous. »

Ils l'écoutèrent, mirent en fuite les Saxons, et une seconde fondation marqua cette victoire de l'innocence et de la foi, enflammées par le courage d'un moine, sur la piraterie païenne <sup>1</sup>. »

Ce n'était pas seulement contre les brigands, c'était contre les bêtes féroces que les moines protégeaient les populations et les animaux domestiques eux-mêmes.

1. MONTALEMBERT, *Les moines d'Occident*, t. II, p. 306 et s. Cf. *Bollandistes*, 1<sup>er</sup> mai; MABILLON, *Act. sanct.* O. S. B., I, 123. Saint Marcouf est mort vers 560. *Hist. littéraire*, III, 550.

Les moines et  
les bêtes lau-  
ves.

Saint Martin de Vertou, dit la légende, força l ours qui lui avait dévoré son cheval de prendre la place de sa monture et de le mener ainsi jusqu'à Rome <sup>1</sup>. Saint Hervé, le patron des chanteurs populaires de la Bretagne, demanda de même à un loup qui lui avait mangé son chien de remplacer ce dernier, et la bête féroce, subitement adoucie, suivit en laisse, à partir de cet instant, le barde ambulante sur toutes les routes de l'Armorique <sup>2</sup>. Saint Laumer, voyant une biche poursuivie par des loups, en pleura de pitié, et obligea les loups à abandonner leur victime <sup>3</sup>. Les Hollandistes ont soin de mettre en garde contre une interprétation trop littérale de pareilles légendes <sup>4</sup>. Les érudits en ont signalé la véritable origine. « Lors de la disparition graduelle de la population gallo-romaine, dit Montalembert, les bœufs, les chevaux, les chiens étaient retournés à l'état sauvage, et ce fut dans les forêts que les missionnaires durent aller chercher ces animaux pour les employer de nouveau aux usages domestiques. Le miracle était de rendre à l'homme l'empire et la jouissance des créatures que Dieu lui avait données pour instruments. Cette domestication des espèces animales revenues à l'état sauvage est un des épisodes les plus intéressants de la mission civilisatrice des anciens cénobites <sup>5</sup>. »

Pendant que les moines défrichaient le sol, des évêques de race latine <sup>6</sup> propageaient le goût des lettres. Saint Avit, de Vienne, compose sur la chute du premier homme un poème que Guizot a rapproché du *Paradis Perdu* de Milton, en donnant la supériorité, pour plus d'un passage, à l'évêque gallo-romain ; saint Fortunat, de Poitiers, devient comme le poète officiel des rois mérovingiens, et saint Grégoire de Tours fait revivre, dans son *Histoire des Francs*, toute la Gaule du vi<sup>e</sup> siècle, tandis que des chants populaires, dans une langue inculte mais vibrante, préludent aux épopées nationales de la France.

1. MABILLON, *Act. sanct.*, O. S. B., I, 362.

2. H. DE LA VILLEMARQUÉ, *Légende celtique*, p. 264.

3. MABILLON, *ibid.*, I, 319, 324.

4. HOLLAND. *Comment. præv.*, n° 9.

5. MONTALEMBERT, *Les moines d'Occident*, t. II, p. 445.

6. Beaucoup de noms de moines, Marcul, Evroul, Lau-mer, Hervé, Thierry indiquent des origines germaniques ou celtiques.

## IV

C'est dans un latin fourmillant de barbarismes et de solécismes, mais plein de tours de phrase savants et d'épithètes recherchées, qu'écrivit Grégoire de Tours et que chantent parfois les poètes. C'est en latin aussi que les rois mérovingiens, qui se piquent de beau langage, font rédiger leur loi. La loi des Francs Saliens ou Loi Salique est la plus ancienne et la plus originale de toutes celles qui ont régi les peuples de Germanie. C'est la rédaction, commencée par Clovis, d'un corps de coutumes jusque là non écrites et réglant le droit privé. Elle paraît avoir pris sa dernière forme sous le roi Dagobert. L'influence du christianisme se fait peu sentir dans ce monument juridique, qui devait avoir aux yeux des Francs un caractère presque sacré. L'Église se contenta de faire appliquer autant que possible dans un esprit chrétien les règles traditionnelles.

La loi salique

Mais que de coutumes du Moyen Âge s'éclaircissent à la lecture de ce premier document de notre législation nationale ! Tout le symbolisme, parfois bizarre, des redevances féodales semble apparaître dans ces pittoresques prescriptions portées pour la donation d'une terre ou pour l'émancipation des liens de la parenté. Celui qui voulait donner la totalité ou une partie de son bien jetait dans le sein du donataire ou lui mettait dans les mains une branche de verdure, un jonc, un brin d'herbe ou tout objet pareil en nommant et en spécifiant la chose donnée<sup>1</sup>. Quiconque désirait se soustraire aux droits et obligations de la parenté se présentait devant le tribunal avec trois baguettes d'aulne, qu'il brisait sur sa tête et qu'il jetait de quatre côtés<sup>2</sup>.

Origine de plusieurs coutumes féodales.

Un autre symbolisme est empreint de cette « horrible poésie » dont parle Tite-Live à propos de la loi des XII Tables<sup>(3)</sup>. Le meurtrier trop pauvre pour payer la compensation avait un moyen de contraindre ses parents à payer pour lui.

1. Tit. XLVIII, BALUZ, *Copit.*, I, 313, 314. PARDESSUS, *La loi salique*, p. 309.

2. Tit. LXIII. art. 1. BALUZ, *loc. cit.*, 321. PARDESSUS, p. 318.

3. *Lex horrendi carminis*. TIT-LIV.



Entré dans leur maison, il y ramassait, dans chacun des quatre coins, un peu de terre ou de poussière, comme pour les inviter à recueillir leurs dernières économies ; il serrait cette poussière dans son poing, puis la jetait par-dessus l'épaule de trois de ses proches. Il se dépouillait ensuite de ses chaussures et de presque tous ses vêtements, et montait sur la haie ou la clôture quelconque qui entourait la demeure de ses parents. Si ceux-ci ne payaient pas son wergheld, on le mettait : mort <sup>1</sup>. D'autres articles démontrent avec évidence, semble-t-il, l'origine germanique des ordalies ou jugements de Dieu. Les procès pouvaient se résoudre par l'épreuve du chaudron plein d'eau bouillante, par celles du fer incandescent ou de l'eau froide, par celle des bras en croix, ou encore par le combat singulier <sup>2</sup>. Enfin la taxation des diverses blessures à une compensation de six sous, de trente sous, de quarante-cinq sous, etc., nous fait mieux concevoir les taxations similaires des livres pénitentiels.

Origines  
germaniques des  
ordalies.

Institutions  
politiques et  
sociales.

La loi salique ne donne que des indications indirectes et vagues sur l'organisation politique et les institutions sociales <sup>3</sup>. Dans ce domaine, l'Église se sentit plus libre d'agir. Les changements des conditions d'existence du peuple franc exigeaient d'ailleurs des transformations correspondantes. Les rois eux-mêmes demandèrent à l'Église de les aider à gouverner. « Le fondateur de la dynastie mérovingienne, dit M. Jacques Flach, ne pouvait se passer de l'Église pour gouverner la Gaule romaine ; il n'en avait pas un moindre besoin pour discipliner les Francs eux-mêmes et les peuples germaniques, ses auxiliaires ou ses vaincus <sup>4</sup> ». L'Église répondit à cet appel. Sous son influence, le caractère et le rôle de la

1. Tit. LXI. BALUZ, *loc. cit.*, p. 320, 321. PARDESSUS, *La loi salique*, 317, 318.

2. La loi salique ne mentionne qu'une sorte d'épreuve, celle du chaudron d'eau bouillante (*æneum*, Tit. LV). Mais « il ne serait pas exact de conclure, dit Pardessus, qu'on n'en pratiquait pas d'autres » (PARDESSUS, *La loi salique*, Paris, 1843, p. 632, 633) Cf. DU CASSE, *Glossarium*. L'usage du combat singulier est attesté chez les Francs par le ch. xxviii des *Capita extravangalia* et par saint Grégoire de TOURS (PARDESSUS, p. 634). Cf. DU SMEDT, *Les origines du duel judiciaire. Congrès des sav. cath. Sc. hist.*, p. 333 et s.

3. C'est en vain qu'on a cherché dans la loi salique une règle pour la succession du trône.

4. Jacques FLACH, *les Origines de l'ancienne France*, tome III, p. 245. Cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 439.



royauté et des assemblées nationales se transformèrent, la condition des personnes et des biens subit des modifications importantes.

« L'Église épura et transforma la conception païenne de la royauté. Elle fit prévaloir l'idée d'une institution divine. Mais elle n'écarta pas pour cela l'idée populaire d'élection ; elle ne le pouvait pas et n'avait pas d'intérêt à le vouloir. Si le pouvoir émane de Dieu, le choix divin peut revêtir des formes variables. Il peut s'accommoder aussi bien de la pure démocratie que de la monarchie absolue et héréditaire. Dans celle-ci, Dieu manifeste sa volonté en faisant naître l'héritier du trône, dans le gouvernement populaire ou oligarchique en inspirant les électeurs <sup>1</sup>. » « Tels, dira Hincmar de Reims, sont institués chefs directement par Dieu comme Moïse ; tels autres également par Dieu, mais indirectement et sur la désignation des hommes, comme Josué ; d'autres le sont par les hommes eux-mêmes, mais non sans une approbation divine <sup>2</sup>. » Le sacre vint plus tard corroborer le caractère sacré de la royauté, mais ne le créa pas <sup>3</sup>.

Influence de l'Église dans les institutions politiques.

Du pouvoir royal.

Le pouvoir des rois mérovingiens était-il primitivement limité par des assemblées ? Des longues discussions établies à ce sujet, il paraît résulter que les premiers rois de la race mérovingienne ne subirent pas le contrôle régulier d'une consultation nationale. Les textes qu'on oppose à cette opinion <sup>4</sup> s'expliqueraient soit par l'institution accidentelle de commissions consultatives, soit par la mutinerie d'une armée en révolte voulant imposer sa volonté au roi <sup>5</sup>. C'est l'influence du clergé qui paraît avoir établi, vers les derniers temps de la royauté mérovingienne, la régularité des assemblées natio-

Du pouvoir des assemblées nationales.

1. J. FLACH, *Les Origines de l'ancienne France*, t. III, p. 237. *Revue d'hist. eocl.*, t. IV, p. 433. Primitivement, dans la période antérieure à l'invasion, la royauté était elle héréditaire ou élective ? Wilhelm Sickel a essayé de démontrer qu'elle était élective. M. Achille Luchaire penche pour l'opinion contraire. A. LUGHAIRE, *Institutions monarchiques de la France*, t. I, p. 61.

2. *Quidam a Deo in principatis constituuntur ut Moyses... Quidam vero a Deo per hominem ut Josue... Quidam autem per hominem, non sine nutu divino.* HINCMAR, *De divortio Lotharii, quæst.*, VI, MICHX, P. L., CXXV, col. 753.

3. P. LAPÔTRE, *L'Europe et le S. Siècle*, p. 233, 234.

4. Par exemple GAËC. DE TOULOUS, *Hist. Fr.*, III, 11.

5. Ce sont les conclusions de M. FUSTEL DE COULANGES, III, 98, et de M. PASTEUR, *Hist. de France de LAVISSER*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 174.

Influence des évêques dans ces assemblées.

nales. Les réunions périodiques des conciles nationaux, où les évêques s'occupèrent non seulement de questions de dogme et de discipline ecclésiastique, mais aussi d'œuvres d'éducation et d'assistance populaire, donnèrent l'idée aux seigneurs laïcs de se réunir de leur côté. Les évêques se joignirent à eux. Par leur culture intellectuelle et par l'élévation de leur caractère, les évêques devinrent bientôt les principaux personnages de ces assemblées <sup>1</sup>. C'est en eux que les rois trouvèrent, en cas d'abus de pouvoir, les adversaires les plus redoutés. Les seigneurs laïcs étaient pour la plupart des fonctionnaires révoquables à la merci du roi. L'évêque était en principe inamovible <sup>2</sup>.

## V

Influence de l'Église dans les institutions sociales.

En même temps que l'Église tempérait le pouvoir royal et faisait pénétrer l'influence chrétienne dans les assemblées nationales, elle élevait et adoucissait la condition du peuple.

Elle trouva chez les Francs, comme chez les Romains, l'institution de l'esclavage. Le mot *esclave* paraît même nous être venu de cette époque, parce que beaucoup de ces malheureux appartenaient à la race *slave*. L'Église eut soin de rappeler aux esclaves les droits et les devoirs de leur âme, aux maîtres leur responsabilité devant Dieu. En 517, un concile d'Épaone prononça une excommunication de deux ans contre celui qui aurait tué un esclave non condamné par le juge, déclara légitimes les unions d'esclaves, défendit de séparer, dans les ventes, le mari de sa femme et de ses enfants <sup>3</sup>. L'Église accueillit volontiers dans sa hiérarchie les esclaves affranchis. Saint Grégoire de Tours raconte avec fierté l'histoire de cet esclave du pays d'Auvergne, Porcianus, qui s'était réfugié dans

Le concile d'Épaone et l'esclavage (517).

L'esclave Por-

1. PEISSER, dans l'*Hist. de Fr. de LAVISSER*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 174.

2. Cf. MOELLER, *Hist. du Moyen Âge*, p. 335.

3. On n'a pu identifier cette ville d'Épaone. Mais le Concile qui porte ce nom est certainement de l'année 517. *Hist. littéraire*, t. III, p. 91-93. Le concile d'Épaone n'est pas le seul qui se soit occupé des esclaves en France pendant la période mérovingienne. Il faut y ajouter les conciles d'Orléans (511), de Reims (525), d'Orléans 1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup>, 541 et 549, de Paris (615), de Reims (625), de Châlons (647, 649), de Rouen (650). Voir les textes dans Sirmond, *Conc. antig. Gallie*, tome I.

un couvent. Son maître vient pour l'en arracher, mais, frappé de cécité, il y renonce. L'esclave devient moine, puis abbé, et le roi Thierry, se préparant à dévaster l'Auvergne, rencontre dans sa marche Porcianus, qui le réprimande et le force à rebrousser chemin <sup>1</sup>. L'Eglise a placé Porcianus sur ses autels. La ville de Saint-Pourçain, dans l'Allier, conserve le souvenir de l'ancien esclave, devenu, par le bienfait de l'Eglise, le sauveur de son pays.

CIANUS (SAINT  
Pourçain).

L'adoucissement progressif de la condition des serfs et des colons <sup>2</sup>, l'évolution de la jurisprudence, qui effaça en fait l'inégalité légale entre l'homme d'origine salienne et l'homme d'origine romaine <sup>3</sup>, la transformation qui substitua à la vieille noblesse de caste des Francs <sup>4</sup> et à l'aristocratie gallo-romaine une hiérarchie sociale nouvelle, fondée sur la *recom-mandation* <sup>5</sup>, et dans laquelle entrèrent les évêques et les abbés <sup>6</sup>; tous ces progrès sociaux, sans être l'œuvre exclusive de l'Eglise, furent grandement aidés par elle et n'auraient probablement pas été possibles sans elle à cette époque. L'Eglise d'ailleurs « fournissait à l'Etat ses principaux fonctionnaires, avait accès au conseil, à la cour, y tenait le premier rang, et, dans les grandes assemblées annuelles, exerçait une influence prépondérante <sup>7</sup> ».

Influence vé-  
table de l'E-  
glise sur la ci-  
vilisation.

L'Eglise franque, c'était surtout l'épiscopat franc. Les phy-sionomies de deux grands hommes, de deux grands saints se détachent plus particulièrement parmi les figures des évê-ques de l'époque mérovingienne : ce sont celles de saint Eloi, évêque de Noyon, et de saint Léger, évêque d'Autun. Né aux environs de Limoges, Eligius, ou Eloi, fut d'abord membre

L'épiscopat.

Saint Eloi, de  
Noyon.

1. GRÉGOIRE DE TOURS, *Vitæ Patrum*, P. L., LXXI, col. 4026

2. FUSTEL DE COULANGES, *Le colanot romain*, dans les *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, Paris, 1855.

3. PRISTER, *loc. cit.*, p. 193, 199. La loi saïique estimait le franc salien 200 sous, et le romain 100 sous seulement.

4. D'après Roth, la vieille noblesse de caste aurait disparu après les invasions ou plutôt elle se serait réduite à une seule famille, celle de Mérovée. P. von ROTH, *Geschichte des Beneficialwesens Erlangen*, 1850, et *Leudilität und Unterthassen verband*, Weimar, 1863

5. WALTZ, *Ueber die Anfänge der Vassalität*, Göttingue, 1856.

6. Il ne faudrait pas en conclure que par là l'Eglise fut devenue comme une nationalité vassale de la nationalité franque. « Je croirais plutôt dit M. Flach, qu'elle étoit une *Francie* religieuse à côté d'une *Francie* laïque ». *Origines de l'ancienne France*, t. III, p. 244.

7. J. FLACH, *Origines de l'ancienne France*, tome III, p. 245

de cette école du palais, qui paraît bien n'avoir été autre chose, à cette époque, que l'ensemble des fonctionnaires attachés à la cour<sup>1</sup>. Il fit donc partie de cette sorte de capitale mouvante, de ce gouvernement itinérant, pour parler comme M. Fustel de Coulanges, qu'était la cour des rois de la première race. En dehors de ses travaux précieux d'orfèvrerie, on le vit négocier au nom du roi un traité de paix avec le roi des Bretons, Judicaël, fonder des monastères, se dévouer à l'œuvre de la rédemption des esclaves, prendre une part active au concile de Châlons, organiser des œuvres d'hospitalisation pour les pauvres et les pèlerins, aller en missionnaire évangéliser les Frisons et les peuples barbares du littoral. Son influence, déjà prépondérante sous Clotaire et Dagobert, devint plus grande sous la régence de sainte Bathilde. L'éclat de ses vertus, les miracles qui suivirent sa mort ne tardèrent pas à faire ranger son nom à côté de ceux de saint Martin de Tours et de sainte Geneviève de Paris, parmi les noms des grands saints populaires de la France.

Saint Léger.

Plus mêlée aux agitations politiques, plus dramatique fut la vie de saint Léger, plus vives furent les admirations et les haines qu'il suscita. Ministre de Chilpéric II, le courage avec lequel il reprocha au roi son mariage incestueux, la sainte hardiesse avec laquelle il combattit la politique du cruel Ebroïn, amenèrent son emprisonnement et sa mort, au milieu de terribles souffrances. Les églises de France se disputèrent les reliques de « ce martyr mort pour ses concitoyens<sup>2</sup> », de « cet homme céleste que le monde vieilli n'avait pu supporter<sup>3</sup> », de « ce patron tutélaire du royaume de France<sup>4</sup> ». Son culte égala presque, un moment, celui de saint Martin<sup>5</sup>.

Sur un moindre théâtre, on peut signaler deux autres

1. VACASARD, *La schola du palais mérovingien*, dans *Rev. des quest. historiques*, Maurice PLOC, *Les monnaies mérovingiennes*; Paul PARROT, *Saint Eloi*, Paris, 1907, p. 74, 75.

2. *Martyr... non tantum sibi sed et civibus*, S. Marc. Taurin, *hom.* 31.  
3. *Virilitatem viri cœlestis senescens mundus non valuit sustinere*. Anon, œduens. *Historiens de la Gaule*, II, p. 614.

4. *Tanti sibi tutelarîs patrocinium demereri universum Galliarum regnum præcipua devotione adlaboravit*. Menolog. *Benedict* 2 octobre.

5. KURTZ, *Glossaire toponymique de la commune de Saint Léger*, dans les *Compte-rendus du congrès archéologique de Namur*, de 1886, p. 302 Cf. DON YTRA, *Histoire de saint Léger*.



évêques des Gaules, saint Ouen et saint Amand, qui, le premier à Rouen et le second à Bourges, à Gand et à Tournai, travaillèrent avec un zèle infatigable à la civilisation chrétienne de la France.

Sous la direction des évêques et à côté des moines, nous ne pouvons oublier l'humble clergé séculier des campagnes. Au IV<sup>e</sup> siècle un fait très important s'était produit dans l'histoire de l'Eglise : la paroisse rurale était née. Elle avait fait son apparition dans la Gaule Narbonnaise <sup>1</sup>, et s'était progagée de là chez les Burgondes et chez les Francs. Auprès d'une chapelle élevée à la mémoire d'un saint, un prêtre avait fixé sa résidence ; avec les offrandes déposées sur l'autel, un patrimoine avait été constitué au saint vénéré <sup>2</sup>. Les fidèles avaient pris l'habitude de venir à la chapelle pour y recevoir les sacrements y entendre la prédication et y assister au saint sacrifice. Elle était devenue le centre de leurs réunions. La paroisse était fondée. Au VI<sup>e</sup> siècle, les évêques reconnurent l'autonomie de cette organisation nouvelle. Le desservant de la chapelle, qu'on appela, dès lors, le « prêtre recteur », le « prêtre diocésain », le « prêtre du peuple <sup>3</sup> », fut presque toujours, à partir de cette époque, désigné au milieu d'une assemblée publique par l'archidiaque, avec l'assentiment des habitants <sup>4</sup>. Il appartenait lui-même à la classe populaire. Les chroniques du temps parlent peu de lui. Les annalistes des monastères racontent surtout les travaux des moines. Les œuvres des évêques, qui appartenaient pour la plupart à de grandes familles gallo-romaines, et qui étaient mêlées aux affaires publiques de la nation, ne pouvaient passer inaperçues. Mais nul ne songeait à transmettre à la postérité les noms de ces curés de village, qui, dans un ministère obscur et monotone, administraient les sacrements, réformaient les mœurs populaires par la rude discipline de la pénitence, distribuaient avec discrétion et sagesse le pain de la parole apostolique et celui de l'Eucharistie, tandis que les moines, simples tonsurés pour la plupart, se bornaient

Le clergé des campagnes.

Origine des paroisses rurales.

Pourquoi l'histoire de cette époque parla peu des curés de village.

1. MARI, II, 275.

2. Voir les Conciles d'Orléans en 511, de Carpentras en 527, et d'Orléans en 538.

3. *Presbyter regens eccliam presbyter diocesanus, presbyter plebis*. *Dict. de Théologie* de VACANT, au mot curé.

4. LEBANT DE LA TOUR, *Questions d'histoire sociale et religieuse*, p. 27.



Ils furent les  
premiers arti-  
sans des liber-  
tés publiques.

à instruire les barbares et à les édifier par leurs vertus. Ces humbles prêtres furent aussi les premiers artisans des libertés publiques. C'est dans les « assemblées de paroisse », présidées par le curé, que le peuple s'initia à la gestion des deniers publics et à la discussion des intérêts généraux de la communauté. Le mouvement communal du Moyen Age doit plus à la paroisse chrétienne qu'au municépe romain. Héros inconnus, dont les noms ne figurent pas même au catalogue des saints, comme si l'humilité devait les envelopper dans la vie et dans la mort, ces pasteurs laborieux des *vi<sup>e</sup>*, *vii<sup>e</sup>* et *viii<sup>e</sup>* siècles, qui, eux aussi, à leur manière, ont « fait la France », ne méritent-ils pas que le clergé du *xx<sup>e</sup>* siècle se tourne vers eux comme vers les plus nobles des ancêtres et leur offre avec émotion l'hommage que l'histoire a trop souvent oublié de leur rendre ?

## VI

Action de la  
Papauté.

Au-dessus de l'œuvre des moines, des prêtres et des évêques, nous ne saurions oublier celle de la Papauté. La période qui précéda l'avènement de saint Grégoire le Grand nous offre, il est vrai, peu de témoignages directs attestant l'intervention des Papes dans la discipline de l'Église de France. Mais on connaît la pénurie des documents concernant cette époque. On sait que toutes les lettres adressées au Saint-Siège par l'épiscopat franc et la royauté ont péri<sup>1</sup>, et on ne peut mettre en doute la perte d'un grand nombre de lettres pontificales de cette époque. Il est naturel, du reste, que la publication faite aux *v<sup>e</sup>* et *vi<sup>e</sup>* siècles de plusieurs codifications de règles canoniques ait rendu pendant un ou deux siècles moins fréquentes les demandes d'intervention disciplinaire adressées au Saint-Siège. Quelques traits cités par saint Grégoire de Tours montrent toutefois suffisamment dans quels rapports de respectueuse dépendance se trouvait l'épiscopat franc à l'égard du Saint-Siège<sup>2</sup>. Des considérations analogues doivent être faites sur la période mérovingienne qui a suivi

1. Le *Register* de saint Grégoire signale plusieurs de ces lettres, V, 53 ; VI, 55 ; VIII, 1 ; XI, 10, 43, 44, 47, 49, 50 ; XIII, 7, 9.

2. M. G. H., II, 1 : V, 20, X, 1.

la mort de saint Grégoire le Grand. Après Grégoire de Tours, on ne trouve plus d'histoire à vues quelque peu générales. Quelques chroniqueurs et quelques hagiographes à l'horizon très borné par la province ou par le monastère où ils écrivent : telles sont les seules sources auxquelles nous pouvons nous renseigner<sup>1</sup>. D'ailleurs le VII<sup>e</sup> siècle est marqué par une action puissante des moines bénédictins sur la société, et l'on sait les liens étroits qui ont toujours relié l'ordre bénédictin au Saint-Siège.

Mais la correspondance de saint Grégoire le Grand, malgré ses grandes lacunes, montre surabondamment combien fut efficace l'action de la Papauté sur l'Eglise franque. « Saint Grégoire, dit M. Vaes, exerce les pouvoirs qui avaient affirmé l'autorité du siège apostolique au V<sup>e</sup> siècle, et avaient été précisés encore au début du VI<sup>e</sup> dans le sud des Gaules<sup>2</sup>. » Il veille à la stricte observation des lois ecclésiastiques<sup>3</sup> ; il rappelle dans une lettre adressée à l'épiscopat franc les lois concernant les nominations épiscopales, la cohabitation des femmes avec des clercs, et la tenue des conciles provinciaux<sup>4</sup>. Il juge et censure la conduite de plusieurs membres de l'épiscopat<sup>5</sup>.

Action spéciale de saint Grégoire le Grand sur l'église franque.

La paternelle sollicitude de saint Grégoire ne contribua pas seulement à faire de la nation franque une nation chrétienne, elle réussit à en faire une nation apôtre. Quand, en 596, il envoya le moine Augustin évangéliser l'Angleterre, saint Grégoire le recommanda aux évêques d'Aix, de Lyon, d'Autun, de Tours, et demanda pour lui la protection des princes francs<sup>6</sup> ; c'est en Gaule qu'Augustin reçut la consécration

La France, nation apôtre.

1. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, tome V, p. VIII-XX. DOM PITRA, *Hist. de saint Léger*, p. VI, VII.

2. VAES, *La papauté et l'église franque*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, t. VI, p. 782, (1905). La page ci-dessus ne fait que résumer deux savants articles de M. Vaes, parus en 1905 dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, de Louvain.

3. Il est généralement admis qu'au V<sup>e</sup> siècle le Pape exerçait en Gaule une autorité législative et judiciaire suprême. LOMMIS, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, tome II, p. 62.

4. M. G. H. *Reg.*, IX, 218.

5. Il juge la conduite de Mena de Toulon, de Virgile d'Arles, de Soacre d'Autun, de Theodore de Marseille, de Serenns de Marseille, de Didier de Vienne, etc. Cf. M. G. H. *Reg.*, I, 45 ; VI, 51 ; IX, 203, 223, 224 ; XI, 34, 33 ; XIII, 7. Voir aussi VIII, 4 ; IX, 213, 215, 218 ; XI, 10, 46.

6. M. G. H. *Reg.*, VI, 49, 57. JARRÉ, I, 1432, 1433.

épiscopale; c'est avec l'aide de prêtres francs qu'il affronta les nations barbares de la Grande-Bretagne, dont le langage incompréhensible l'effrayait, et saint Grégoire put écrire plus tard à la reine Brunehaut et à ses petits-fils que le triomphe de la foi en Angleterre était dû, pour la plus grande part, à l'aide prêtée par les Francs<sup>1</sup>. Ainsi commençait à se réaliser le vœu formé par saint Avit, lorsqu'il écrivait au roi Clovis : « Puissiez-vous porter ce trésor de la foi, que vous avez dans le cœur, à ces peuples qui sont assis au delà de vos frontières ! »

1. M. G. H. *Reg.*, XI, 48. — Sur l'œuvre civilisatrice de l'Église franque, voir particulièrement VACANDARD, *Vie de saint Ouen*, Paris, 1902; JAUD, *Vie de saint Filibert*, Paris, 1910; PAUL ALLARD, *L'esclavage au lendemain des invasions*, dans la *Revue des quest. hist.* du 1<sup>er</sup> avril 1911; DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, tome I.

## CHAPITRE III

### L'ÉGLISE CHEZ LES ANGLO-SAXONS

L'île de la Grande-Bretagne se trouvait peuplée au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle par deux races rivales : celle des Bretons, appartenant à la famille celte et celle des Anglo-Saxons, issus de la famille germanique. Les Bretons, habitants primitifs de l'île <sup>1</sup>, avaient été de bonne heure convertis à la foi chrétienne. Ils étaient fiers de leur apôtre saint Patrice, de leur martyr saint Alban, fiers du rôle rempli par leurs évêques aux conciles d'Arles et de Sardique, fiers aussi de leur race, qu'ils croyaient indomptable <sup>2</sup>. Une grande hérésie était née parmi eux <sup>3</sup>. Le Breton Pélage avait troublé l'Occident et l'Orient, exaltant la puissance des vertus naturelles et déprimant le rôle de la grâce divine : et de cela peut-être quelques-uns étaient-ils également fiers. Mais les Bretons n'étaient plus maintenant, en Grande-Bretagne, qu'une poignée de montagnards réfugiés dans le pays de Galles. Pendant la seconde moitié du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, trois tribus guerrières, venues du nord de la Germanie et de la Scandinavie, les Saxons, les Angles et les Jutes <sup>4</sup>, avaient violemment re-

Situation de la Grande-Bretagne à la fin du <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle.

Les Bretons.

L'invasion Anglo-Saxonne

1. CÉSAR, *Comment.*, V, 12.

2. « Les Bretons, dit Tacite, pouvaient à la rigueur supporter les vexations, mais, quoique domptés, ils préféraient la mort à la servitude. » *Si injuriæ adsint, hæc ægre tolerant, jam domiti, ut pereant, nondum ut serviant* (*Julii Agricolaë vita*, XIII, 9).

3. Plusieurs savants, conjecturent que Pélage a construit son système à Rome. Dom CABROL, *L'Angleterre chrétienne*, Paris, 1909, p. 32.

4. Une grande partie des Jutes s'était fixée sur la presqu'île appelée depuis Jutland. Quatre chefs saxons fondèrent quatre royaumes : ceux de Kent, de Sussex, de Wessex et d'Essex. Les Angles fondèrent trois royaumes : ceux de Northumbrie, d'Est-Anglie et de Mercie ou West-Anglie. Les sept royaumes constituèrent ce qu'on a appelé dans l'histoire l'Heptarchie anglo-saxonne. Elle

foulé les Bretons devant eux. « Juste châtement des anciens crimes ! s'écrie, dans son style étrange, un des témoins de ce désastre, le moine Gildas. D'une mer à l'autre mer s'étala l'incendie, dévastant les villes et les campagnes, et ne s'arrêtant que lorsque sa langue rouge et sauvage eût léché à peu près toute la surface de l'île, jusqu'à l'océan occidental » <sup>1</sup>. « Les prêtres étaient massacrés, dit le Vénérable Bède, on pourchassait par le fer et le feu l'évêque et son troupeau, et personne n'était là pour ensevelir les cadavres mutilés <sup>2</sup>. » L'évêque de Londres, Théonus, et l'évêque d'York, Tadioc, gagnèrent les montagnes galloises avec les débris de leurs chrétientés. Beaucoup, s'entassant dans des barques de cuir, avec leurs prêtres et leurs bardes, parvinrent en Armorique <sup>3</sup> et jusqu'en Espagne. Des nombreux monuments de la foi chrétienne élevés par les vieux Bretons sur le sol de leur pays il ne subsista guère que la petite église, plus tard dédiée à saint Martin, que la piété vénère aujourd'hui encore à Cantorbéry.

## I

Mœurs des  
Anglo-Saxons.

La race nouvelle apporta en Grande-Bretagne les mœurs des peuples de Germanie, leur organisation politique et leur mythologie, avec quelque chose de particulièrement âpre et brutal, mais aussi de singulièrement viril. Ces grands hommes aux yeux bleus <sup>4</sup>, aimaient à répéter les vers de leurs poètes, célébrant « les champs de bataille où le sang ruisselle, et les repas où l'on mange le cœur de son ennemi, et les lieux maudits où la vague noire monte jusqu'aux nuages », mais ils aimaient aussi les poèmes où la grave pensée de la mort n'a rien qui épouvante, et quand ils chantaient l'amour, c'était un

comprenait l'Angleterre actuelle, moins le pays de Galles, plus la partie méridionale de l'Écosse.

<sup>1</sup> GILDAS, *De excidio Britanniaë*. Migne, P. L., t. LXIX, p. 329. PETRUS, *Monumenta britannica historica*, p. 14.

<sup>2</sup> BÈDE, *Hist. eol.* Migne, t. XCV, col. 44.

<sup>3</sup> Ce fut un bienfait pour notre Bretagne française, qui conserve avec vénération le culte des saint évêques qui lui ont apporté la foi : saint Brienc, saint Pol, saint Corentin, saint Malo.

<sup>4</sup> *Cærulei oculi, magna corpora.* dit TACITE, *De mor. Germ.*, c. 17.



amour sérieux et fidèle, qui deviendrait facilement l'amour chevaleresque <sup>1</sup>.

C'est pourquoi leur aspect, farouche dans l'ardeur de la bataille, éveillait, au repos, de profondes sympathies. Saint Grégoire, rencontrant au Forum de jeunes Anglo-Saxons, avait regretté « que la grâce de Dieu n'habitât pas sous ces beaux fronts ». Ne pouvant les évangéliser lui-même, il avait désigné quarante moines du couvent de Saint-André, pour aller porter à ces peuples la lumière de l'Évangile. Ces moines étaient tous d'origine modeste. « C'était des hommes craignant Dieu », dit simplement le Vénérable Bède. On ne connaît rien de particulier sur l'origine et sur la vocation de celui qui, prieur du couvent de Saint-André, devint le chef de la mission. Il s'appelait Augustin. Nous savons, par la correspondance de saint Grégoire, que la petite troupe, en traversant la Gaule, où le Pape l'avait recommandée à plusieurs saints évêques, se trouva subitement découragée. Des bruits effrayants circulaient autour d'eux, parmi le peuple, sur ces terribles conquérants de la Grande-Bretagne, que l'historien Procope lui-même présente comme des êtres à moitié fantastiques et très malfaisants. Les bons moines, habitués à la tranquille vie de leur monastère, se troublèrent. Augustin, leur chef, fut obligé d'aller demander à Rome de nouvelles instructions. Il en revint avec la lettre suivante, dont la calme et confiante énergie réconforta les missionnaires : « Avec grand soin, mes très chers fils, disait le Pape, vous devez mener à bonne fin ce que vous avez entrepris, par la grâce du Seigneur. Que ni la fatigue du voyage, ni les langues méchantes ne vous effraient. Obéissez en toute humilité à votre chef Augustin, qui revient à vous... Je ne puis travailler avec vous : puissé-je, du moins, me trouver, pour prix de mes désirs, dans la joie de la récompense ! Mes très chers fils, que Dieu vous garde <sup>2</sup> » !

Augustin était porteur d'autres lettres de saint Grégoire. L'une de ces lettres était adressée à la reine Brunehaut, alors

La naissance  
de saint Au-  
gustin.

Saint Augu-  
stin en Gaule.

1. Voir plusieurs de ces chants dans Augustin THIERRY. *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I, p. 131 de la 3<sup>e</sup> édition.

2. M. G. H. *Reg. Gregor.*, VI, 15. *MSS.*, t. LXXVII, col. 836. BÈDE, *Hist. Angl.*, XCV, col. 53.

à l'apogée de sa puissance. Le Pape, en des termes pleins de déférence <sup>1</sup>, recommandait à la haute protection de la reine d'Austrasie ses quarante missionnaires. Tout l'hiver de 596-597 fut employé à traverser la Gaule. Au printemps de l'année 597, un navire, monté par Augustin, par ses moines et par quelques prêtres de race franque destinés à lui servir d'interprètes, remonta l'embouchure de la Tamise et aborda à l'île de Tanet. Une lettre fut aussitôt envoyée au roi de Kent, Ethelbert, lui annonçant que des messagers venus de Rome lui apportaient, à lui et à son peuple, la bonne nouvelle du royaume de Dieu.

Ethelbert roi  
de Kent et la  
reine Berthe.

Augustin, renseigné en Gaule, connaissait l'histoire de ce jeune roi Anglo-Saxon, ardent et fier, ambitieux et droit, qui, sept ans auparavant, était venu chercher une alliance parmi les princesses catholiques de la cour des rois de France. Une arrière-petite-fille de sainte Clotilde, digne descendante de l'épouse de Clovis, Berthe, fille unique et orpheline du roi de Paris, Caribert 1<sup>er</sup>, et de l'infortunée reine Ingoberge, avait consenti à unir sa destinée à celle du monarque païen. Elle avait emmené avec elle comme chapelain le pieux évêque de Senlis, Luidhard. Dans la petite chapelle de Cantorbéry, dernière relique de l'église bretonne, que le roi mit à sa disposition et qu'elle dédia au patron des Gaules saint Martin, la reine Berthe trouva, avec le souvenir de sa patrie, la consolation du culte de nos pères.

Le roi, que ses entretiens avec la reine et l'évêque Luidhard avaient sans doute déjà prévenu en faveur du christianisme, jugeait encore toutes ces questions de religion avec ses préjugés de barbare. Il accepta une conférence avec les messagers de Rome, mais en plein air, de peur, dit-il, d'être victime de quelque maléfice que pourraient lui jeter ces inconnus <sup>2</sup>. Le

<sup>1</sup> Le ton général de la correspondance de saint Grégoire le Grand avec la reine Brunehaut a étonné plusieurs historiens. Comment, dit-on, un pape a-t-il pu prodiguer les éloges à la terrible et sanguinaire reine d'Austrasie? Mais une critique mieux informée a réhabilité, sinon la politique de Brunehaut, qui fut celle de l'absolutisme royal, au moins son caractère, qui fut noble, et sa vie privée, qui fut sans tache. V. KERN, *Brunehaut*, dans *R. des qu. hist.*, t. L, p. 5 et suiv., 1891, et PRISTEN, dans *Hist. de F. de LAVISSE*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 148-149. D'ailleurs la lettre de saint Grégoire a été écrite avant l'époque où se placeraient les crimes reprochés à la reine d'Austrasie.

<sup>2</sup> PÈRE, *MORÉ*, P. L., NCV, col. 55.

Vénéralé Bède nous a fait ce récit de l'entrevue. « Au jour fixé, dit-il, le roi vint dans l'île de Tanet et s'assit, entouré de ses guerriers ». Ils étaient sans doute, suivant l'usage, « en armes, la lance ou le sabre à la main, le casque de fer forgé en hure de sanglier sur la tête, la cotte de mailles sur le corps, et, au bras, le bouclier de tilleul à bosse de fer <sup>1</sup> ». « Les moines, continue le vieil historien de l'Angleterre, s'avancèrent en procession, portant, en guise de drapeaux, une croix d'argent, puis une bannière portant l'image du Sauveur. Ils chantaient des litanies, implorant Dieu pour leur propre salut et pour le salut de ceux vers qui Dieu les avait envoyés <sup>2</sup>. Sur l'invitation du roi, ils s'assirent et firent retentir aux oreilles du roi et de ses compagnons les paroles de la vie éternelle. Quand ils eurent fini, le monarque répondit : « Vos paroles sont fort belles, et magnifiques sont vos promesses. Mais tout cela est nouveau, et je ne puis y adhérer, laissant de côté, tout à coup, ce que j'ai si longtemps observé avec toute la nation des Angles. Vous êtes venus ici de bien loin, et, à ce que je comprends, vous n'avez d'autre désir que de communiquer aux autres ce que vous croyez être le vrai et le bien. Je ne vous en empêcherai pas. » Et le roi les reçut comme des hôtes à Durovernum (Cantorbéry), et leur donna toute liberté de prêcher leur doctrine <sup>3</sup>.

La conférence  
de Tanet.

Cette scène, que nous venons de traduire de l'histoire du Vénéralé Bède, est caractéristique. Elle révèle déjà tout ce qui devait se manifester, dans la suite, de prudemment calculateur et de sagement libéral dans le génie de la grande nation anglaise. Dans la mêlée d'un champ de bataille, le premier roi chrétien de France, Clovis, décide, par un geste enthousiaste et spontané, de son avenir et de celui de son peuple; assis sur son tertre de gazon, le roi anglo-saxon a l'air de promulguer, après délibérations, une charte des libertés civiles et religieuses <sup>4</sup>.

1. R. P. Baon, *Saint Augustin*, Paris, 1900, p. 54.

2. « L'Église n'a rien de plus beau, dit Bossuet, que l'entrée du saint moine Augustin dans le royaume de Kent avec quarante de ses compagnons qui, précédés de la croix et de l'image du grand roi Notre Seigneur Jésus-Christ, faisaient des vœux solennels pour la conversion de l'Angleterre. » *Disc. sur l'hist. univers.*, 1<sup>re</sup> partie, 11<sup>e</sup> époque.

3. *Bèd.*, I, 25. *P. L.*, t. XCV, col. 55, 56.

4. Lord Granville a fait placer un monument au lieu où la tradition place cette rencontre.

Conversion  
d'Ethelbert.

La douce influence de Berthe et les doctes explications de Luidhard achevèrent, dans l'âme du roi et de ses guerriers, ce que le discours d'Augustin avait commencé. Au jour de la Pentecôte de l'année 597, un siècle et un an après le baptême du roi des Franes, le roi de Kent fut baptisé dans la vieille église de saint Martin de Cantorbéry <sup>1</sup>. Dès la fête de Noël de la même année, dix mille de ses sujets imitèrent son exemple <sup>2</sup>. Au berceau de l'Angleterre chrétienne comme à celui de la France chrétienne, une épouse pieuse avait préparé les voies au ministre de l'Eglise. Cette scène se renouvelera plus d'une fois dans l'histoire de la conversion de nations barbares, « comme si, dit un vieil historien, la Providence avait voulu placer des femmes auprès de tous les berceaux ».

Jolie de saint  
Grégoire le  
Grand.

Saint Grégoire le Grand, qui retouchait en ce moment son livre des *Morales sur Job*, ne put s'empêcher d'y intercaler l'expression de sa joie : « Voici que la langue de la Bretagne, qui n'avait que des frémissements barbares, fait retentir les louanges du Seigneur et répète l'Alleluia des Hébreux. Voici que l'Océan avec ses orages se courbe sous les pieds des saints, et la parole du prêtre enchaîne les flots que l'épée des empereurs n'avait pu dompter <sup>3</sup> ». Le Pape écrivit à la reine Berthe qu'elle était l'Hélène du nouveau Constantin. Le nouveau Constantin abandonna, comme l'autre, sa ville et son palais à Augustin, pour se retirer sur la côte septentrionale, à Reculver. Ce fut sa *donation*. « Il se peut, dit Mgr Duchesne, qu'Ethelbert ait agi sous l'impression du récit qu'on lui avait fait (de l'histoire de Constantin le Grand). Son palais de bois était son Latran, Augustin son Sylvestre, et Reculver fut sa Byzance <sup>4</sup>. » Cantorbéry devint une petite Rome. Son abbaye fut exemptée d'impôts, elle reçut l'*Infangenthelf*, ou droit de juger le voleur pris en flagrant délit, et le privilège de

1. On montre dans l'église de Saint-Martin les fonts baptismaux qui, d'après une tradition respectable, aurnient servi au baptême du roi Ethelbert.

2. Augustin était allé dans l'intervalle se faire sacrer à Arles. A défaut de Rome, qui était trop éloignée, saint Grégoire indiqua la ville d'Arles, - d'où la foi avait comme jailli dans toute la Gaule - et qui serait comme une seconde Rome. *Reg. Greg.*, VI, 83.

3. *Morales sur Job*, 27, 28.

4. *Диссертация, Eglises separees*, p. 5.



battre monnaie. Sa juridiction civile s'étendit sur certains quartiers de la ville et sur plus de dix paroisses rurales. Ainsi, sous l'influence des mêmes causes, la féodalité ecclésiastique naissait sur le sol de l'Angleterre comme sur celui de la France et de l'Italie. Peu de temps après, Augustin reçut du Pape le pallium qui le constituait primat de l'Angleterre, avec la mission d'organiser la hiérarchie dans le royaume<sup>1</sup>.

## II

Dans la joie que leur causait la conversion de la grande nation anglo-saxonne, Augustin et Grégoire lui-même se firent-ils illusion sur les difficultés qu'allait rencontrer la civilisation chrétienne de ce peuple? La lettre du Pape, chargeant prématurément Augustin d'organiser la hiérarchie dans tout le royaume, le donnerait à penser. Ces instructions ne purent être appliquées. L'attitude d'Augustin allait montrer mieux encore une ignorance, bien naturelle d'ailleurs chez le missionnaire romain, des dispositions du peuple anglo-saxon. Ce n'est que peu à peu et en profitant des leçons de l'expérience, que l'archevêque de Cantorbéry, conseillé par le Pape, parviendra à appliquer à l'œuvre de la civilisation de l'Angleterre cette prudence et cette discrétion, qui, inspirées par la charité la plus pure, devaient en assurer le succès le plus complet.

Malgré l'unité de foi désormais acquise, une antipathie sourde subsistait entre la race vaincue des Bretons et la race victorieuse des Anglo-Saxons. Le premier tort d'Augustin fut de méconnaître cette opposition. Pour achever la conversion des Angles, il n'hésita pas à s'adresser aux prêtres de cette église galloise, qui, réfugiée dans ses âpres montagnes, ne pouvait avoir oublié le souvenir des sanglantes invasions. Il semble bien aussi, d'après la manière de parler du Vénérable Bède, qu'Augustin n'ait point assez tenu compte du caractère un peu fier et susceptible des rudes montagnards gallois.

Première difficulté avec les Bretons.

1. M. G. H. *Reg. Gregor.*, XI, 65. Sur le pallium, voir dom CABRIL, *L'Angleterre chrétienne*, Paris, 1909, p. 317-319.



Une première conférence, tenue sur les bords de la Severn, entre l'archevêque de Cantorbéry et les délégués de l'église galloise, ne donna aucun résultat. Les Bretons gardèrent un silence méfiant. On se donna rendez-vous pour un nouvel entretien. Les Bretons avaient-ils cru découvrir dans l'attitude imposante du prélat romain, qui les dépassait tous de la tête et des épaules, un air de fierté ? Le fait est qu'ils ne voulurent pas se rendre à la seconde entrevue sans avoir pris conseil d'un vieil ermite vénéré pour sa sainteté. « Devons-nous écouter l'envoyé de Rome ? lui dirent-ils ? — Oui, répondit l'ermite, si c'est un homme de Dieu. — Mais à quoi lui reconnaitrons-nous ce caractère ? — A ce signe, qu'il sera doux et humble de cœur. — Comment savoir s'il est doux et humble ? — A ceci, qu'à votre approche, il se lèvera pour vous recevoir. S'il reste assis en votre présence, ne l'écoutez pas. » Or, le jour de la conférence étant venu, et sept évêques bretons, accompagnés de plusieurs moines du couvent de Bangor, s'étant présentés, Augustin, qui était arrivé le premier au rendez-vous, soit par négligence, soit parce qu'il ne reconnut pas qu'il avait devant lui des évêques, ne se leva pas au premier moment. « Aussitôt, dit Bède, les évêques et les moines bretons d'éclater en reproches. » Les propositions d'Augustin ne firent qu'aviver le dissentiment. Cette vieille église de Grande-Bretagne, si séparée du continent, avait laissé s'introduire dans sa liturgie, notamment pour ce qui concernait la célébration de la Pâque et l'administration du baptême, des usages particuliers. Augustin leur demandait, non seulement de l'aider à prêcher le christianisme aux Anglo-Saxons, mais de se conformer au rite romain dans l'administration du baptême et de célébrer la Pâque à la même date que les catholiques des autres pays. A chacune des demandes de celui qu'ils appelaient l'évêque des Anglais, c'est-à-dire l'évêque des oppresseurs, les fiers Bretons répondirent par un refus énergique. Ils ajoutèrent même, dit Bède, qu'ils ne reconnaissaient à Augustin aucune autorité sur leurs églises

Les Bretons refusent d'abandonner leurs usages liturgiques et de contribuer à l'évangélisation des Anglo-Saxons.

1. *Beati Augustini formam et personam patriciam, staturam proceram et arduam adea ut a scapulis populo superemineret. Vita sancti Augustini monachi, auctore Gocelino monacho, cap. XLV.*

2. *Neque se illum pro archiepiscopo habituros, Bède, P. L., t. XCV col. 89.*

Alors, continue le vieil historien de l'Angleterre, Augustin se leva et leur adressa ces paroles : « Sachez que, si vous ne voulez point m'assister pour montrer aux Saxons le chemin du salut, ces Saxons, par un juste châtement de Dieu, seront pour vous les ministres de la mort. » Huit ans plus tard, un roi païen de Northumbrie fondait avec une armée sur le pays de Galles et massacrait plus de huit cents de ces moines de Bangor, qui avaient été l'âme de la résistance à l'autorité d'Augustin <sup>1</sup>.

Nous avons raconté longuement cet incident, parce que les protestants se sont plu bien souvent à voir, dans ces vieux Bretons, des ancêtres. Augustin, ce serait l'église de Rome, dure, tyrannique et envahissante ; la petite église galloise, ce serait la conscience chrétienne se révoltant contre les empiètements de l'église romaine. Des catholiques, d'autre part, ont parfois voulu trop atténuer, jusqu'à l'effacer presque, la portée de ce regrettable incident. L'histoire impartiale nous paraît démentir également ces deux opinions excessives. Le récit de Bède, si on l'éclaire par tout ce que nous savons par ailleurs de la vie de saint Augustin, ne permet pas de douter de l'esprit évangélique du missionnaire. Rien, d'autre part, dans ce que la science a découvert des origines de l'Eglise galloise, ne nous a révélé chez elle une organisation essentiellement différente de l'Eglise de Rome. L'attribution à cette Eglise des doctrines presbytériennes, ne repose sur aucun fondement <sup>2</sup>. L'intransigeante raideur de cette race galloise, qui élevait comme une barrière infranchissable entre les âmes des Bretons vaincus et celles des Saxons conquérants <sup>3</sup>, une altération réelle de la foi de ce peuple par l'influence de superstitions locales, quelque reste, si l'on veut, chez ces rudes Bretons, de l'hérésie pélagienne <sup>4</sup>, puis, de la part de saint Augustin, une

Vraie portée  
de cet inci-  
dent.

1. Cf. LINGARD, *Les antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*. Trad. française, Paris 1828. A. THIERRY, *Hist. de la conq. de l'Anglet.*, t. I, p. 82 et suiv.

2. KRAUS, *Histoire de l'Eglise*, Trad. Godet et Verschaffel, t. II, § 65, n° 4, p. 32-37.

3. BÈDE, *Hist. ecclès.*, I, 22 ; II, 20.

4. Bède raconte comment, peu d'années avant l'invasion des Angles. « l'hérésie pélagienne ayant contaminé la foi des Bretons, ceux-ci eurent l'idée de demander aux évêques de Gaule, plus instruits, de venir à leur secours durant cette guerre spirituelle » *Hist. ecclès.*, I, 17. Saint Germain d'Auxerre et Saint Loup de Troyes avaient répondu à cet appel. C'est en se rendant dans la Grande-Bretagne qu'ils rencontrèrent à Nanterre sainte Geneviève.

malheureuse méconnaissance ou un fatal oubli de ces tendances populaires qu'il eut fallu ménager malgré tout, et, par suite, des démarches imprudentes et des demandes prématurées : voilà ce qui suffit à expliquer l'échec de la démarche du saint apôtre de l'Angleterre. Cet échec fut pour lui la plus précieuse des leçons. Saint Augustin se mit en rapports suivis avec le pape saint Grégoire. La prudence consommée du grand pontife vint en aide à l'inexpérience du missionnaire. Celui-ci allait en avoir besoin pour l'œuvre de la civilisation chrétienne, qui restait à accomplir dans la nation anglo-saxonne elle-même.

## III

Mœurs des  
Anglo-Saxons.

Pas plus que celles des Francs, les mœurs des Anglo-Saxons n'avaient été transformées au lendemain de leur conversion. Les longues et sanglantes luttes entre les Celtes et les Saxons avaient exaspéré les instincts barbares des uns et des autres. Au VIII<sup>e</sup> siècle, sur quinze rois de Northumbrie treize meurent de mort violente. Les lois d'Ethelbert, rédigées vers l'an 600, sont faites pour un peuple où les attentats contre les personnes sont les crimes les plus fréquents. Le livre pénitentiel de saint Théodore, qui donne, vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle, une liste de pénitences tarifées pour chaque péché, indique des mœurs d'une immoralité révoltante<sup>1</sup>. L'ivresse, cette passion des pays brumeux et des races rêveuses, porte parfois au paroxysme ces instincts brutaux. Le commerce des esclaves continue à se faire ouvertement : il ne disparaîtra qu'au XI<sup>e</sup> siècle, par les efforts héroïques de Wulfstan, évêque de Worcester. La foi chrétienne elle-même sembla disparaître un instant. Le fils et successeur d'Ethelbert, Edbald, cruel et débauché, fit revivre la religion païenne. Des defections nombreuses se produisirent. Un autel d'Odin s'éleva à Cantor-

1. *Ancient laws and institutes of England*, in-8°, 1840, p. 314, 317, 318. *Musee, P. L.*, t. XCIX, col. 938-972. D'après M. Paul Fournier, l'usage des pénitentiels, c'est-à-dire des listes de pénitences tarifées pour chaque péché, serait né dans l'église celtique et aurait passé de là dans l'église anglo-saxonne. *Rev. d'H. et de L. rel.*, t. IX, 102 Cf. *Wasserschleben, Die Bussordnungen der abendländischen Kirche*, etc., 1851.

béry <sup>1</sup>. Les chrétiens les plus pieux avaient des coutumes liturgiques très différentes de celles de Rome. Ils avaient emprunté aux églises des Gaules l'usage des litanies, des processions, des lectures multipliées, et une liturgie de la messe très compliquée. Mais surtout l'opposition des deux races persistait : elle devait rester presque aussi irréductible après deux siècles de contact qu'à leur première rencontre <sup>2</sup>. Les Bretons refusèrent toute confiance aux Anglo-Saxons et ceux-ci traitèrent de schismatique l'église bretonne.

Saint Grégoire, consulté, avait été d'avis qu'il fallait user, à l'égard de ce peuple, de la plus large condescendance et de la plus tendre bonté. Il se rappelait la maxime qu'il avait écrite dans son livre des *Morales sur Job* : « le ressort des âmes, c'est l'amour », *machina quippe mentis est vis amoris* <sup>3</sup>. « Je veux, écrivait-il à Augustin, que parmi tous les usages de Rome, ou des Gaules, ou de toute autre église, vous choisissiez ce qui vous semblera le plus digne du Tout-Puissant. Prenez ce qu'il y a de pieux, de religieux, de raisonnable, et faites-en comme un bouquet qui soit la coutume des Anglais <sup>4</sup>. » Le Pape avait d'abord conseillé au roi Ethelbert de détruire les temples ; il écrivit, peu après : « Après avoir réfléchi, j'ai décidé qu'il n'était pas à propos de démolir les temples. Aspergez-les d'eau bénite et mettez-y des autels. La nation s'apaisera en voyant qu'on laisse debout les sanctuaires, et elle viendra plus facilement aux lieux qu'elle fréquentait jadis <sup>5</sup> ». « Les Anglais font des sacrifices de bœufs aux démons ; il faut changer la coutume

Attitude condescendante de saint Grégoire le Grand.

Respect des coutumes nationales.

1. BÈNE, II, 5.

2. BÈNE, II, 20. « Prenez vos chausses et vos habits, dit à ses moines bretons l'abbé Beino, si célèbre dans la légende, en entendant résonner la voix d'un Anglais sous les murs du monastère ; la nation de cet homme a un langage abominable, éloignons-nous. » MONTALEMBERT, *Les Moines d'Occident*, t. III, p. 76.

3. *Moral.*, VI, 37.

4. *Monumenta Germaniæ historica. Regest. Greg.*, XI, 56. Cette longue lettre est connue sous le nom de *Responsiones Gregorii*. Mgr Duchesne en a nié l'authenticité (*Origines du culte chrétien*, p. 94). Cette authenticité est admise par HARTMANN (*M. G. H. Reg. Greg.*, t. II, p. 331) et par JAFFÉ (*Regesta Pontif.*, I, p. 699). Mommsen et le P. Grisar croient à une authenticité relative. Ce serait soit une collection d'extraits de lettres, soit une rédaction faite après coup d'instructions données de vive voix par le Pape (*Civiltà cattolica*, 1892, t. II, p. 46). Au point de vue où nous nous plaçons, cette discussion a peu d'importance. Nul ne nie que ces instructions ne révèlent la pratique suivie par saint Augustin.

5. *Reg.*, XI, 76.



en quelque fête chrétienne <sup>1</sup>. » Saint Grégoire alla plus loin ; il conseillait de joindre aux fêtes religieuses des banquets <sup>2</sup>. L'expérience montra qu'en ceci la condescendance était excessive : des abus, provoqués par le vice national, portèrent le concile de Cloveshoe, en 747, à supprimer ces repas semi-liturgiques. Mais l'esprit de saint Grégoire présida toujours à l'œuvre civilisatrice des missionnaires catholiques. « L'Église, dit Godefroid Kurth, traita l'âme des barbares comme un sauvageon plein de sève et de vigueur, sur lequel elle se contentait de greffer les éléments d'une vie plus pure, laissant au temps et au travail le soin d'achever l'œuvre commencée. Les siècles lui ont donné raison <sup>3</sup> ». « Dès qu'il y a unité de foi, disait saint Grégoire lui-même, les coutumes ne sont rien <sup>4</sup>. » Et il mettait tout son soin à s'informer de ces coutumes « Celui-là est un sot, écrivait-il, qui met sa primauté à ne pas vouloir se renseigner sur ce qu'il y a de mieux <sup>5</sup>. » C'est dans le même esprit que saint Augustin, consulté par le roi Ethelbert sur la réforme des lois du pays, lui conseilla, malgré ses préférences personnelles pour le droit romain, de respecter les institutions nationales. Le grand évêque avait d'ailleurs reçu du Souverain Pontife, pour le gouvernement religieux de la Grande-Bretagne, des pouvoirs très vastes, qui faisaient de lui comme le Pape de ce monde lointain <sup>6</sup> : pouvoir de créer, dans le midi de la grande île, douze sièges épiscopaux, qui dépendaient de la métropole de Cantorbéry ; même pouvoir pour le nord, où douze autres sièges se rattacheraient à la métropole d'York.

Pouvoirs exceptionnels accordés à saint Augustin.

#### IV

Augustin n'eut pas le temps de réaliser ce programme. On était en 601. Il devait mourir le 26 mai 605. Il choisit un de ses plus zélés disciples, Laurent, pour lui succéder et le con-

1. *Reg.*, I, 56.

2. *Reg.*, I, 56.

3. G. KURTZ, *Les origines de la civilisation moderne*, II, 94.

4. *Reg.*, IX, 12.

5. *Reg.*, I, 45.

6. Ce fut le mot d'Urbain II en introduisant dans un concile un des successeurs de saint Augustin : *Includamus in orbe quasi alterius orbis papam.*



sacra évêque. De Rome lui étaient venus de nouveaux auxiliaires. Il conféra la dignité épiscopale à Justin et à Mellitus. Le premier fut préposé au gouvernement de l'église de Rochester, le second à celui de l'église de Londres. Ces deux Romains de vieille race continuèrent la sage politique de saint Augustin. Sébest, roi d'Essex, reçut le baptême, et, de concert avec Ethelbert, roi de Kent, son oncle, fit construire à Londres, siège de Mellitus, la cathédrale de Saint-Paul <sup>1</sup>.

Les successeurs de saint Augustin continuent son apostolat.

« Mellitus, dit Bède, était infirme de corps. Goutteux, perclus, courbé, il marchait avec peine. Mais son âme, pleine d'allégresse, semblait planer toujours dans les choses du ciel. Des prodiges surnaturels de sa vie je ne citerai qu'un seul fait. Un jour, la ville de Cantorbéry était en proie à un incendie terrible. Rien n'arrêtait la marche des flammes, qui avaient déjà dévoré une partie de la cité. Le saint archevêque, confiant en la puissance de Dieu, se fit transporter là où l'incendie était le plus menaçant. Des tisons enflammés, emportés par le vent, volaient autour de lui. Le prélat infirme se mit en prières, et sa faiblesse obtint ce que les efforts de tant d'hommes valides n'avaient pu réaliser. Le vent, qui avait soufflé jusqu'à ce moment du côté du midi, fit, pour ainsi dire, volte-face, et le reste de la ville fut épargné <sup>2</sup>. »

Saint Mellitus préserve miraculeusement d'une destruction la ville de Cantorbéry.

La conversion des païens restait comme la dernière partie du programme de saint Grégoire. « Instruisez les ignorants, avait-il dit à saint Augustin, fortifiez les faibles par la persuasion, ne corrigez par l'autorité que les méchants <sup>3</sup>. » Le roi Ethelbert se conformait à ces instructions. « Il avait appris de ses pères dans la foi, dit Bède, que le service du Christ est œuvre de volonté et non de coaction <sup>4</sup>. » Le royaume de Northumbrie fut conquis à la foi en 625, par le moine Paulin. Bède le Vénérable nous a conservé le récit épique de la solennelle et grave assemblée à la suite de laquelle la Northum-

Conversion de la Northumbrie.

1. De cette église primitive il reste encore, près des murs de la gigantesque église actuelle, deux ou trois bases de colonnes dans un jardin.

2. P. L., XCIV, 93.

3. *Indocti doceantur, infirmi persuasione roborentur, perversi auctoritate corrigantur.* Reg., XI, 56.

4. *Didicerat enim a doctoribus auctoribusque suae salutis servitium Christi voluntarium, non coactitium debere esse.* Hist. eccles., 1. 1, c. 26 P. L., t. XCV, col. 57.

bric abjura le paganisme. Le roi Edwin, déjà convaincu par les entretiens particuliers de Paulin, voulut, avant de permettre à celui-ci de prêcher, avoir l'avis des grands de son royaume. Il les réunit donc. Quand il eut exposé le but de la réunion, un des chefs, se faisant l'interprète de tous, se leva et prononça ces paroles : « Tu te souviens peut-être, ô roi, que lorsque tu es assis à table avec tes capitaines et tes hommes d'armes et qu'un bon feu est allumé, que ta salle est bien chaude, mais qu'il pleut, neige et vente au dehors, vient un petit oiseau qui traverse la salle à tire-d'ailes, entrant par une porte, sortant par l'autre. L'instant de ce trajet est pour lui plein de douceur, il ne sent plus ni la pluie ni l'orage ; mais cet instant est rapide ; l'oiseau a fui en un clin d'œil, et de l'hiver il repasse dans l'hiver. Telle me semble la vie des hommes sur cette terre, et son cours d'un moment, comparé à la longueur des temps qui la précède et qui la suit. Ce temps est ténébreux et incommode pour nous ; il nous tourmente par l'impossibilité de le connaître... Si donc la nouvelle doctrine peut nous apprendre quelque chose d'un peu certain, elle mérite que nous la suivions. » Le roi ordonna alors au missionnaire de parler du Dieu qu'il annonçait. Après que celui-ci eut fini, le chef des guerriers prit la parole. « Jusqu'ici, dit-il, plus je cherchais la vérité, plus elle me semblait fuir devant moi ; mais à mesure que j'écoutais cet homme, je comprenais mieux que sa doctrine est capable de nous donner la vie, le salut et le bonheur <sup>1</sup> ». On commença dès lors à abattre les idoles et à élever des autels au vrai Dieu.

L'Angleterre  
entièrement  
convertie vers  
685, forme un  
seul royaume  
sous Egbert le  
Grand.

Birinus évangélisa le Wessex, Félix l'Est-Anglie, Aidan la Mercie, Wilfrid le Sussex ; Jarumnan ramena à la foi les Saxons orientaux. Vers 685, le triomphe de la foi fut complet en Angleterre. Peu de temps après, les sept Etats de l'Heptarchie, réunis par le lien de la foi, pouvaient former une unité politique solide sous le roi Egbert-le-Grand, véritable fondateur de la monarchie anglaise.

L'Eglise avait travaillé, en même temps, à adoucir les rivalités de race persistantes entre les Celtes et les Saxons. Une lettre de saint Grégoire <sup>1</sup>, bien loin de considérer les Bretons

comme schismatiques, avait rangé leurs évêques sous la juridiction de l'archevêque de Cantorbéry <sup>1</sup>. Peu à peu, sans disparaître complètement, l'animosité qui existait entre les deux peuples s'adoucit. A mesure que Rome était plus tolérante, la Bretagne devenait plus confiante. Les coutumes bretonnes relatives à l'observation de la fête de Pâques, au rite du baptême, etc., furent abolies dans un concile de 664. L'Irlande et l'Ecosse prirent les usages romains quarante ans plus tard ; puis enfin ce fut le tour du pays de Galles <sup>2</sup>.

L'église de la Grande-Bretagne adopte les coutumes romaines.

Il faut lire dans l'*Histoire ecclésiastique* de Bède la discussion à la suite de laquelle les Northumbriens adoptèrent les coutumes de Rome. La controverse engagée entre l'évêque Northumbrien Colman et le moine Wilfrid, élevé à Rome, portait sur la date de Pâques. Elle se tenait en présence du roi Oswin. Colman invoquait l'autorité de l'apôtre saint Jean, Wilfrid celle de saint Pierre. Celui-ci cita la parole du Sauveur : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. — Le roi intervint alors : Est-ce vrai, Colman, que ces paroles ont été dites à Pierre par le Seigneur ? — C'est vrai, répondit Colman. — Pouvez-vous, reprit le roi, me citer quelques paroles semblables dites à votre Père Colomba ? — Non. — Vous êtes donc bien d'accord, tous deux, pour reconnaître que les clefs du royaume des cieus ont été remises à saint Pierre ? — Ils répondirent : oui. Alors le roi conclut ainsi : « Et moi je vous dis que je ne veux pas me mettre en opposition avec celui qui est le portier du ciel. Je veux au contraire lui obéir en toutes choses ». Le roi ayant élevé les mains vers le ciel, tous les assistants, les grands de la cour comme les simples sujets, se rangèrent à son avis et on se hâta de remplacer une coutume défectueuse par celle qui venait d'être reconnue la meilleure <sup>3</sup>. »

Ce ne fut qu'au milieu du vin<sup>e</sup> siècle que les évêques celtiques se mirent définitivement en relation avec leur métropolitain de Cantorbéry, qui était alors l'archevêque Frithona, plus connu sous le nom de Deusdedit <sup>4</sup>. Le zèle de Deusde-

1. Ep. XI, 64.

2. KRAUS, *Hist. de l'Église*, t. II, p. 37 (8<sup>e</sup> édition).

3. BÉDÉ, *Hist. ecclés.*, l. III, c. xxv, P. L. t. XCV, col. 162, 163.

4. D<sup>r</sup> HOOR, *Lives of the archbishops of Canterbury*, p. 131.

Saint Théodore.

dit prépara les voies à son illustre successeur saint Théodore, qu'on a pu appeler le second fondateur de l'Église d'Angleterre. Né à Tarse, en Cilicie, sacré évêque de Cantorbéry en 668, à l'âge de soixante-six ans, Théodore, pendant les vingt-trois années de son épiscopat, rendit définitive l'union religieuse de tous les diocèses de la Grande-Bretagne.

Il mourut à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Peu de vies furent aussi fécondes en œuvres que la vénérable vieillesse du saint archevêque. Il réunit, en 675, le premier concile de l'Angleterre, qui fut suivi d'un grand nombre d'autres. L'inauguration de la vie paroissiale, la réforme de la vie monastique et l'introduction d'une vie intellectuelle intense dans la Grande-Bretagne; tels sont ses principaux titres à la reconnaissance de l'Église anglo-saxonne. Jusqu'à lui le service religieux avait été fait en Angleterre par des missionnaires errants. Au pied d'une croix, en plein champ, ils célébraient la messe, prêchaient l'Évangile et administraient les sacrements. Désormais des prêtres furent affectés au service d'une église, chargés d'administrer une circonscription déterminée, astreints à la résidence. Les églises, bâties pour la plupart par des seigneurs charitables, qui les dotaient et qui obtenaient en retour un droit de présentation des titulaires, furent les centres de la vie paroissiale<sup>1</sup>. Les nécessités d'un apostolat très actif et très étendu avaient altéré dans les monastères cette vie de silence et de recueillement dans la solitude que saint Benoît avait voulu sauvegarder avant tout pour ses moines. Théodore y remédia par des avis sages et fermes<sup>2</sup>. Il veilla aussi à empêcher tout empiètement du monastère sur les fonctions propres du clergé paroissial<sup>3</sup>.

Inauguration de la vie paroissiale en Angleterre.

La culture intellectuelle en Angleterre à la fin du VII<sup>e</sup> siècle et au VIII<sup>e</sup> siècle

Théodore, élevé dans les écoles d'orient, savait par expérience le secours qu'une culture intellectuelle bien dirigée peut donner à la civilisation chrétienne. Il avait, dit-on, apporté, dans sa valise de moine, un Homère, qu'il lisait chaque jour<sup>4</sup>. Avec l'aide de son fidèle compagnon, le moine

1. Hook, *Lives of the archbishops of Canterbury*, p. 150.

2. *Règlements du Concile d'Hertford*, en 673. *Edm.*, IV, 5.

3. Théodon., *Pœnitent.*, c. vi. *P. L.*, I. XCIX, col. 930-931. *Ancient laws and institutes of England*, in-12, 1840, p. 306.

4. Godwin, *De prosulibus Angliæ*, p. 41.



Hadrien, qui venait du monastère de Nisida en Thessalie, il progagea, en même temps que l'étude des sciences sacrées, l'étude des langues classiques de l'antiquité. Soixante ans après sa mort, on voyait, dit Bède, des moines parler le grec et le latin avec autant de facilité que l'anglo-saxon<sup>1</sup>. On enseigna dans les monastères les sept arts libéraux<sup>2</sup>. Théodore fit venir de Rome des maçons qui apprirent à bâtir à la manière des Romains ; et de grandes églises s'élevèrent à côté des humbles chapelles primitives.

C'est dans ce milieu que se forma l'illustre Bède. Sa science et ses vertus lui ont valu le surnom de Vénéral, et le titre de saint, que lui a donné l'Église, n'a pas effacé ce glorieux surnom. Né en 673, quatre ans après l'arrivée de saint Théodore en Angleterre, issu de cette forte race des Angles à laquelle il se fit toujours gloire d'appartenir<sup>3</sup>, celui qui devait être appelé « le père de l'histoire d'Angleterre et de la science anglaise<sup>4</sup> », fut élevé dans le monastère de Wearnouth et dans celui de Jarrow, que Benoît Biscop venait de fonder. De bonne heure il aimait à consulter, nous dit-il, tous les témoignages, toutes les traditions, tous les livres<sup>5</sup>. Chronologie, cosmographie, théologie, poésie, histoire, Bède a exploré toutes les branches du savoir humain ; et partout il s'est montré supérieur. « Bède, dit M. Lavisse, est surtout historien ; et il est capable, comme il l'a montré dans son *Histoire ecclésiastique des Anglais*, de recueillir et de peser des témoignages, de grouper des faits, de comprendre et de faire comprendre la suite des événements, de s'élever au-dessus des choses pour les juger<sup>6</sup> ». « Bède, dit M. Auguste Molinier, a écrit un excellent résumé des traditions nationales de l'Angleterre, et dans cet ouvrage la forme vaut le fond. L'exemple de Bède est là pour prouver ce qu'un petit groupe de gens actifs et éclairés peut faire pour la civilisation : convertie depuis moins d'un siècle par une poignée de missionnaires italiens, la Grande-Bretagne est devenue un foyer intense de science

Bède le Vénéral.

L'histoire ecclésiastique des Anglais.

1. BÈDE, IV, 2.

2. BÈDE, *ibid.*

3. BÈDE, *De temporum ratione*, c. xv.

4. C'est ainsi que l'appelle Burke, *Essay on English history*, p. 229.

5. *Hist. eccl'es. Proetio*

6. E. LAVISSE, *Revue de la Revue-Moniale*, 15 décembre 1886, p. 867.



et de foi, et va bientôt rendre au continent les services qu'elle a reçus de l'Italie <sup>1</sup> ».

Mort du vénérable Bède.

La science et la foi, la passion de l'étude et la soif de la prière accompagnèrent ce grand homme jusqu'à ses derniers moments. Rien n'est touchant comme le récit de sa mort, que nous a laissé, dans une lettre, un de ses disciples. « Le dernier jour de sa vie, raconte-t-il, un de ses familiers, resté auprès de lui pour lui donner ses soins, se hasarda à lui dire : Maître bien-aimé, il manque encore un chapitre à votre ouvrage ; serait-ce vous fatiguer que de vous faire parler davantage ? » Bède répondit, de sa voix affaiblie par la souffrance : « Je le puis encore : prends ta plume, taille-la, car cela presse ». L'heure des vêpres étant venue, le même disciple lui dit encore : « Cher maître aimé, il reste un verset qui n'est point écrit. — Ecris-le bien vite », répondit-il. Et le jeune homme, ayant écrit sous sa dictée, s'écria : « Maintenant c'est fini ». Et lui : « Tadis vrai, c'est fini. Prends ma tête dans tes mains et tourne-moi, car j'ai beaucoup de consolation à me tourner vers le lieu saint où j'ai tant prié ». Et, ainsi couché sur le pavé de sa cellule, il se mit à chanter une dernière fois sur le ton coutumier des cantilènes grégoriennes : Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit, et en prononçant ces noms divins son âme s'échappa <sup>2</sup>. »

## V

La législation primitive des anglais.

Cependant les principes de civilisation chrétienne, prêchés par l'Église, passaient peu à peu dans les actes législatifs. Après les lois d'Ethelbert qui, au début du vii<sup>e</sup> siècle, n'étaient guère qu'un code pénal, cataloguant et tarifant les coups et les blessures <sup>3</sup>, après les lois de Lothaire et d'Eadric, qui, à la fin du vii<sup>e</sup> siècle, marquaient un progrès dans l'organisation sociale et dans la conception du droit <sup>4</sup>, les lois de Witraed, au début du viii<sup>e</sup> siècle, indiquent l'apparition d'une

1. Auguste MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, t. V, p. xxv, xxiv

2. *Miss. P. L.* t. XC, col. 65 *Hollandistes*, mal, t. VI.

3. *Ancient laws and institutes of England*, 1810, in folio, p. 1-10.

4. *Ancient laws* p. 115.

vie parlementaire mieux réglée <sup>1</sup>. Les lois d'Alfred le Grand, à la fin du x<sup>e</sup> siècle, devaient parfaire cette législation et la mettre d'accord avec l'esprit chrétien <sup>2</sup>.

Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que ce mouvement social eut son origine dans l'évangélisation chrétienne commencée par saint Augustin et inspirée par saint Grégoire le Grand. M. Mignet a pu écrire que l'Angleterre doit à cette évangélisation son respect des droits de la famille et des droits de l'individu <sup>3</sup>, et un historien plus récent n'a pas craint d'affirmer que les lettres de saint Grégoire à saint Augustin mériteraient d'être placées dans les archives nationales de la Grande-Bretagne, avant la *Déclaration des droits* et avant la *Grande Charte* <sup>4</sup>. La grande île, dont la réputation de barbarie avait fait reculer d'effroi, à la fin du vi<sup>e</sup> siècle, les compagnons de saint Augustin et où persistaient tant de coutumes païennes produisait des fruits merveilleux de sainteté. La Grande-Bretagne devenait l'*Île des saints*. Ces Anglo-Saxons et ces Bretons, si jaloux de leur indépendance, se pénétraient peu à peu de reconnaissance pour ce monde latin, pour cette religion chrétienne, pour cette Rome, d'où leur était venu le bienfait de la civilisation. Un jour vint où, ainsi que le constate un historien, « tous les yeux furent tournés vers la capitale du monde. Chaque année de nombreux pèlerins anglo-saxons se mettaient en route, religieux et religieuses, prêtres, évêques et nobles. Arrivés en vue de la ville sainte, ils s'arrêtaient pour contempler et s'agenouiller. Leur première visite était pour le tombeau de saint Pierre. L'attraction devint si forte que les rois eux-mêmes y cédèrent. En 689, le roi saxon Kadwal se rendit à Rome avec l'intention de finir ses jours dans un monastère. Vingt ans après la mort de Kadwal, Conrad de Mercie et Otto d'Essex suivaient son exemple. Ainsi des rois estimaient que c'était une gloire suprême que d'aller mourir sous la robe monacale là où cent ans auparavant un moine romain avait rencontré de jeunes Anglo-Saxons sur le marché aux esclaves. Un siècle avait suffi pour que la Bretagne, con-

Action de la papauté sur la civilisation chrétienne de l'Angleterre.

Dévotion des Anglais à l'Église romaine.

1. *Ibid.*, p. 46-49.

2. *Ibid.*, p. 29-44.

3. MIGNET, *Mémoire sur l'introduction de la Germanie dans la société civilisée*.

4. L. PIGAUD, *La politique de saint Grégoire le Grand*, p. 260.

quise par des prêtres, devint province pontificale<sup>1</sup>, comme il avait suffi d'un siècle pour que la Gaule, conquise par les légions, devint une des plus romaines des provinces impériales<sup>2</sup> ».

Les Anglais ne partaient pas toujours pour Rome afin d'y aller mourir ; ils y allèrent plus d'une fois afin d'y chercher la lumière et la force dont ils avaient besoin pour porter à leurs frères païens le trésor de la foi qu'ils avaient reçu de la Ville éternelle. C'est d'Angleterre que partira, pour aller prendre à Rome le mot d'ordre du Pape saint Grégoire II, le plus grand peut-être des missionnaires du monde barbare, l'apôtre de l'Allemagne, saint Boniface.

1. Un siècle avait suffi pour exciter dans le peuple fidèle ce dévouement à Rome, mais non, comme il a été dit plus haut, pour extirper tout paganisme de l'île.

2. E. LAVIÈRE *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1866, p. 867, 868.

## CHAPITRE IV

### L'ÉGLISE CHEZ LES GERMAINS

#### I

Celui qui devait vouer sa vie à la conversion de la Germanie, organiser les chrétientés situées au delà du Rhin, exercer sur cette région une sorte de vice-papauté <sup>1</sup> et dont « l'influence sur les destinées du peuple allemand ne devait avoir l'égalé que celle de Charlemagne <sup>2</sup> », était né vers la fin du <sup>Naissance de</sup> <sup>saint Boniface.</sup> VIII<sup>e</sup> siècle dans le royaume de Wessex en Angleterre. On ne sait pas au juste le lieu et la date de sa naissance. On conjecture qu'il naquit vers l'an 680 dans la ville de Crediton ou Kirton. Il s'appelait Winfrid. Sa famille devait être de race noble, car ses lettres nous montrent qu'il était allié à des personnages d'un rang élevé. Winfrid n'avait pas plus de cinq ans lorsqu'il manifesta pour la première fois sa vocation de moine missionnaire. Les églises étaient rares alors dans le royaume de Wessex et il ne paraît pas qu'il y ait eu, dans <sup>Son éducation.</sup> l'Angleterre méridionale, à cette époque, des prêtres attachés à un poste fixe. De grandes croix, plantées par les seigneurs sur leurs domaines, étaient les centres ordinaires du culte. Les fidèles venaient y prier. Des moines passaient de temps en temps, prêchaient le peuple au pied de ces calvaires et y

1. C'est ce que disent, en termes équivalents, plusieurs papes. Grégoire III l'appelle : *Bonifacium, nostrum agentem vicem* (JAFFÉ, n° 2247). Le pape Zacharie lui écrit : *Tua sanctitas sedis apostolicæ et nostram præsentat vicem*. JAFFÉ, *Monumenta moguntina*, p. 190.

2. G. KURTZ, *Saint Boniface*, p. 173.

**La vocation.**

administraient les sacrements. L'imagination de l'enfant fut saisie par ces spectacles. A l'âge de cinq ans, il déclara vouloir partager la vie apostolique de ces prêtres errants. A sept ans, il entra comme oblat dans l'abbaye d'Exeter, d'où il passa, quelque temps après, à celle de Nursling, près de Winchester. Il y étudia avec succès les lettres et les sciences. Il y excella, dit son plus ancien biographe <sup>1</sup>, dans l'interprétation de la Sainte Écriture et dans la poésie. Bientôt Winfrid devint professeur brillant dans cette même abbaye de Nursling, où il avait été brillant élève. Mais l'idée de son enfance le poursuivait toujours. Peut-être entendit-il parler de ce monastère de Melifont <sup>2</sup>, situé au fond de l'Irlande, dont une colonie de jeunes Anglo-Saxons, épris du zèle de l'apostolat et du goût des voyages, avaient fait comme un séminaire de missionnaires <sup>3</sup>. L'un de ces moines, le plus ardent, saint Egbert, avait fait le vœu de ne jamais remettre le pied sur le sol de son pays natal. L'objectif des jeunes apôtres était cette terre des Frisons, réputée l'une des plus païennes de toutes, où les navires anglais, qui partaient de la Tamise ou de l'Humber à destination du continent, allaient atterrir d'habitude <sup>4</sup>. C'est vers cette plage humide et marécageuse de la Frise que les regards du jeune professeur de Nursling se dirigeaient obstinément. « C'est la terre des aïeux », disait-il. Plus tard, arrivé sur les frontières de la Saxe, il recommandera aux prières de ses amis d'Angleterre, ces frères païens « qui sont du même sang et de la même chair ». La sagesse des supérieurs du jeune moine laissa mûrir cette vocation, et quand, vers l'âge de trente ans, le moine Winfrid eut reçu l'onction sacerdotale, il put partir avec trois de ses frères en religion.

Situation de la Frise et de la Saxe au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle.

C'était en 716. La situation politique de la Saxe était aussi défavorable que possible à l'entreprise d'une mission. Les chrétiens, que le zèle de quelques moines anglo-saxons, entre autres de saint Wilfrid et de saint Willibrod, avait fondées

1. Le moine Willibald, qui a écrit la vie de saint Boniface à la demande et sur les indications de saint Lull, disciple et successeur de l'apôtre de la Germanie. *Migne*, LXXXIX. *Marillon*, *Act. Sanct. ord. S. Ben.*, *ser.* III.

2. *Bède*, *Hist. eccl.*, V, 9.

3. Saint Boniface avoue que la passion des voyages s'unissait en lui au zèle religieux: *Non timor Christi et amor peregrinationis separavit*. *Jarré*, II, 26.

4. *Morllen*, *Hist. du Moyen Age*, p. 445.



sous la protection de Pépin d'Héristal, venaient d'être balayées comme par un orage. En 714, le duc des Frisons, Radbod, avait profité de la mort de Pépin pour soulever le peuple contre les Francs. Les églises chrétiennes avaient péri et Willibrod avait été obligé de retourner en Angleterre.

La plupart des historiens supposent que la pensée de Winfrid fut d'aller faire en Frise un simple voyage de reconnaissance. En toute hypothèse, il dut se rendre compte, avec l'esprit positif de sa race, qu'une action efficace ne lui serait possible que lorsqu'il serait muni d'une mission formelle du chef de l'Église et appuyé par l'autorité puissante du chef des Francs <sup>1</sup>. Ce fut aussi l'avis de ses supérieurs. Deux ans plus tard, au début de l'hiver de 718, le moine Winfrid, porteur d'une lettre de son évêque, Daniel, de Winchester <sup>2</sup>, partit de la Grande-Bretagne avec une caravane de pèlerins qui se rendaient à Rome et se présenta au pape Grégoire II.

Digne successeur de saint Grégoire le Grand, le pape saint GRÉGOIRE II, qui venait d'être élu en 715, en remplacement du pape Constantin, était fait pour comprendre le projet du moine anglo-saxon. « Ses mœurs étaient pures, dit le *Liber Pontificalis*, son esprit cultivé, son courage plein de constance, son intrépidité remarquable à défendre les droits de l'Église contre les attaques de ses ennemis » <sup>3</sup>. Le romain temporisateur écouta l'ardent missionnaire, le pria de revenir, le retint à Rome pendant une année entière, eut avec lui de fréquents entretiens, puis, lorsqu'il eut compris ce qu'il pouvait attendre d'un tel auxiliaire, lorsqu'il eut acquis la conviction que Winfrid était l'homme destiné par la Providence à la conversion des derniers peuples germains : « Va, lui dit-il, tu t'appelleras désormais Boniface, celui qui fait le bien », et il lui remit une Bulle qui lui conférait tous les pouvoirs nécessaires pour organiser la mission de la Germanie. Boniface (c'est ainsi que nous l'appellerons désormais, parce que c'est de ce nom qu'il signera désormais toutes ses lettres), Boniface avait eu tout le loisir d'étudier auprès de Grégoire II, dans cette

Premier voyage de saint Boniface en Frise.

Saint Boniface à Rome.

1. Куртв, *Saint Boniface*, p. 18, 19.

2. M. G. H. *Epistolæ merovingici et Karolini ævi*, Edit. Dümmler, t. I, p. 257.

3. *Lib. Pontif.*, I, 306.

antique Rome, qui semblait avoir conservé le génie administratif du vieux peuple romain, les sages traditions de la politique pontificale. A la ténacité de l'Anglo-Saxon, il saurait joindre, dans l'accomplissement de la grande mission qui lui était confiée, l'esprit organisateur du Romain. Il prenait d'ailleurs la résolution de ne rien décider d'important sans en avoir référé au Saint-Siège.

Vaste et pénible mission, en effet, que celle d'achever l'évangélisation de la Germanie proprement dite, d'organiser l'Église germanique, de réorganiser l'Église franque, de porter la foi dans la Frise et, si Dieu le permettait, dans la Saxe.

## II

Etat religieux  
de l'Église  
La Germanie  
barbare.

Les Romains appelaient strictement Germanie la portion de territoire qui s'étend entre le cours du Rhin et celui du Danube. On lui donnait aussi le nom de Germanie romaine. Elle comprenait trois nations : au centre la Thuringe, à l'ouest l'Alemannie, qui occupait les deux rives du Rhin, au sud-est la Bavière, qui débordait de l'autre côté du Danube. Cette partie orientale, située au-delà du fleuve, avait échappé à l'influence romaine. Le christianisme avait été prêché en Thuringe par le moine irlandais, saint Kilien, en Alemannie par des disciples de saint Colomban, dont le plus célèbre fut saint Gall, en Bavière, par des évêques francs, tels que saint Emmeran, de Poitiers, et saint Corbinien de Chartres. Mais une réaction païenne, provoquée par le voisinage de la Saxe, favorisée par des dissensions et des guerres, avait détruit en grande partie l'œuvre de ces missionnaires. Le christianisme ne subsistait plus dans la Germanie romaine qu'à l'état sporadique, pour ainsi dire, et les églises y étaient dépourvues de toute organisation hiérarchique sérieusement constituée. Dans la Germanie barbare, c'est-à-dire dans la Frise et dans la Saxe, la situation était plus déplorable. Un apaisement relatif avait permis à saint Willibrod de retourner en Frise pour essayer d'y reconstituer les débris de sa petite chrétienté. La Saxe, par sa situation reculée à l'extrémité septentrionale de la Germanie ex-

par ses relations fréquentes avec les peuples de la presqu'île scandinave, était restée le pays classique du paganisme.

Boniface n'hésita pas devant le péril. Directement il se rendit au pays qui avait tenté son premier zèle, en Frise. Il y trouva Willibrod, qui voulut le prendre comme évêque coadjuteur ; mais, soit que cet honneur l'ait effrayé, soit qu'il ait pensé, pour toute autre raison, que son œuvre était prématurée en Frise, il jugea à propos, le Pape lui ayant donné des pouvoirs pour toute la Germanie, de se retirer, au moins provisoirement, dans la Germanie centrale.

Second voyage  
en Frise.

La biographie de saint Boniface, écrite par Willibald, nous donne peu de détails sur cette première période de sa mission, qui s'étend de 719 à 722. Mais sa correspondance nous le montre en butte à deux préoccupations dominantes : lutter contre le paganisme et recruter des collaborateurs. Une précieuse lettre de son vieil évêque, Daniel, de Winchester, que l'apôtre de Germanie consultait dans toutes ses perplexités de conscience, nous informe de la méthode suivie par Boniface dans l'évangélisation des païens. Elle se résume en trois règles : 1<sup>o</sup> Ne point s'élever violemment contre les erreurs païennes, mais, après avoir laissé les infidèles expliquer librement les dogmes de leur religion, leur en montrer tranquillement les contradictions et les lacunes. 2<sup>o</sup> Opposer à ces dogmes une simple vue d'ensemble de la religion chrétienne, « afin qu'ils demeurent confus plutôt qu'exaspérés ». 3<sup>o</sup> Veiller à ne prendre jamais le ton de la provocation ou de l'insulte, mais celui de la douceur et de la modération<sup>1</sup>.

Première mis-  
sion de saint  
Boniface en  
Germanie.

Sa méthode  
apologetique.

Le recrutement des ouvriers évangéliques dut être difficile. Nous voyons Boniface faire appel à deux indigènes, Dettic et Déoric. Chrétiens par le baptême, mais à moitié idolâtres par la pratique de leur religion, ils mirent au service de Boniface une réelle bonne volonté, que le missionnaire utilisa. Il paraît en avoir fait ses catéchistes.

Tout près de Trèves, l'apôtre bénéficia d'une vocation tout à fait providentielle. Ce fut celle d'un jeune prince du sang de la

Vocation de  
saint Grégoire  
prince franc.

1. *Non insultando aut irritando, sed placide et magna cum moderatione*, MIGNE, P. L., t. LXXXIX, col. 707, 708, 709. *Monum. Germ. hist., Epistole merovingici et Karolini ævi*, Edit. Dümmler, p. 272.

famille mérovingienne. Les nombreux pèlerinages entrepris par les chrétiens de la Grande-Bretagne avaient donné lieu à la fondation, sur les grandes routes de la Germanie, de monastères dont la principale charge était de donner l'hospitalité aux pieux voyageurs qui se rendaient à Rome ou qui en revenaient. Dans la vallée de la Moselle, une de ces maisons hospitalières avait pour abbesse une fille du roi Dagobert II, Abdula. Un jour que Boniface s'était arrêté au monastère, il trouva, auprès de la pieuse et noble abbesse, un de ses petits-fils, adolescent de 14 à 15 ans. De même que la vue des moines errants de l'Angleterre avait suscité la vocation du jeune Winfrid, la vue et les entretiens de Boniface touchèrent le cœur du jeune prince franc. « Je veux, dit-il à sa grand-mère, suivre mon père Boniface, devenir son disciple et apprendre de lui l'explication des livres divins. » Comme l'abbesse faisait des objections : « Si tu ne veux pas me donner un cheval, reprit-il, je partirai à pied ». L'insistance de l'enfant l'emporta. Il partit avec Boniface et ne le quitta plus désormais. « Ils travaillèrent ensemble, dit son biographe, jusqu'au jour où le martyr vint couronner la carrière glorieuse de l'apôtre <sup>1</sup> ». L'enfant s'appelait Grégoire : l'Église l'honore comme saint. « Il y a bien des taches de sang et de boue sur la dynastie mérovingienne, dit M. Godefroid Kurth, mais une page comme celle de la vocation de cet enfant y fait briller le sourire de la grâce divine <sup>2</sup> ».

Boniface, évêque de Germanie.

Boniface avait passé trois ans à peine en Germanie, quand le pape le pria de revenir à Rome. Les premiers résultats de son apostolat avaient prouvé au Souverain Pontife que le missionnaire anglo-saxon était prêt à travailler sur un champ plus vaste et avec une autorité plus grande. Grégoire II le sacra évêque de Germanie, sans siège épiscopal déterminé, comme saint Grégoire le Grand avait fait pour saint Augustin. Boniface prêta le serment des évêques suburbicaires, qui l'établissait dans une subordination directe et toute spéciale avec l'évêque de Rome, et, muni d'un recueil des canons des conciles et de lettres de recommandations pour les princes et les évêques dont il allait traverser les territoires, il se dirigea

1. *Monumenta Germaniæ historico. Scriptores*, t. XV, 1<sup>er</sup> pars, p. 63.

2. G. KURTH, *Saint Boniface*, p. 26.

plus avant, vers le nord-est de la région qu'il avait évangélisée, vers la Hesse et la Thuringe, où le paganisme était plus puissant et le désordre des chrétientés plus grave.

## III

Cette seconde mission, plus importante, plus pénible et plus longue que la précédente, dura de 723 à 743.

Seconde mission de Boniface.

Boniface comprit, dès son arrivée, que les moyens d'apostolat qu'il avait employés jusqu'ici seraient insuffisants. Deux procédés nouveaux caractérisent cette seconde phase de sa vie apostolique : l'appel à la protection des princes francs et la fondation de monastères.

Arrivé dans la Hesse, à la vue des obstacles humainement insurmontables qui se dressaient devant lui, le nouvel évêque de Germanie paraît avoir été un moment effrayé par la perspective de son isolement et par la crainte de son impuissance. Il se demanda si l'intervention du pouvoir séculier ne lui serait pas nécessaire pour corriger les mauvais chrétiens et pour réprimer l'audace des païens. Un des fils naturels de Pépin d'Héristal, le duc Charles, plus tard surnommé Charles Martel, venait de refouler les Saxons jusqu'aux bouches du Wésér. C'est vers lui que le regard de Boniface se tourna. Il écrivit à son directeur de conscience, le vieil évêque de Winchester, Daniel : « Sans le patronage du prince des Francs, je me sens incapable de gouverner mon peuple ; sans m'abriter sous son commandement et l'ascendant redoutable de son nom, je ne pourrai jamais mettre un terme aux rites sacrilèges des païens <sup>1</sup> ». Le prudent évêque lui répondit qu'il fallait mettre son espoir au-dessus des princes de la terre, en Dieu seul, et lui rappela les exemples des apôtres, des martyrs et de Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même <sup>2</sup>.

Boniface ne tarda pas à comprendre combien le conseil était sage. C'est avec raison qu'on voit dans Charles Martel le champion armé de la cause chrétienne, et peut-être mérite-t-il

Saint Boniface et Charles Martel.

1. M. G. H., *Eristole mer et Kur.* cxi, 1, 329.

2. M. G. H., *Ibid.*, 1, 330-333.



Le non de sauveur de l'Église de France et de Germanie : que serait-il advenu s'il n'avait arrêté l'invasion de l'islamisme au midi et les incursions des païens au nord ? Mais ce qui n'est pas moins avéré que ses services, c'est sa manière brutale sur les biens et sur les personnes d'église, c'est l'influence corruptrice de sa cour sur les prélats et sur les prêtres qu'il y attirait. Boniface ne tarda pas à s'en rendre compte par lui-même. Reçu à la cour du prince, il fut épouvanté des libres propos et des scandales de toutes sortes dont il était le témoin. Dans une lettre à Daniel, il se demande s'il lui est permis de remettre les pieds en ce mauvais lieu <sup>1</sup>. Son pieux conseiller le mit en garde contre ce second excès <sup>2</sup>. Dans la mesure discrète où elle fut sollicitée ou acceptée par Boniface, la protection de Charles Martel fut utile à l'Église. Un ancien évêque du pays, qui n'avait rien fait avant l'arrivée du nouveau missionnaire, cherchait maintenant à profiter de ses travaux et lui disputait sa juridiction : Charles Martel mit son autorité au service du droit et fit triompher Boniface <sup>3</sup>. Ce fut aussi grâce au prestige que lui donnait le patronage de Charles Martel que le saint put, dès le début de sa mission dans la Hesse, frapper un grand coup, faire abattre un arbre sacré, cher aux païens, le chêne de Geismar. Lui et ses compagnons auraient peut-être payé cher leur audace, sans le sauf-conduit du maire d'Austrasie, qui fit trembler les païens <sup>4</sup>.

(Contes de  
de Geismar.)

Jamais d'ailleurs le saint missionnaire ne voulut employer la force du prince franc pour déterminer les conversions. Son procédé habituel fut la fondation périodique de monastères, dont les religieux défrichaient les terres, ouvraient des écoles, assistaient les pauvres, les malades et les voyageurs, donnaient du travail aux habitants des environs. Peu à peu la population se groupait d'elle-même autour du couvent. Un village, une ville étaient fondés.

Fondation de  
monastères.

Tel fut le plan d'évangélisation poursuivi par Boniface au cours de sa seconde mission. Mais pour le réaliser il lui fallait un personnel nombreux de collaborateurs. Il le demanda à

1. *P. L.*, t. LXXXIX, col. 700, 701, 702. *M. G. H.*, *Epist. Bonifacianae*, I, 322.

2. *P. L.*, t. LXXXIX, col. 703 et s. *M. G. H.*, *Epist.*, I, 321, 332.

3. *P. L.*, *Ibid.*, col. 706. *M. G. H.*, *Epist.*, I, 271.

4. *P. L.*, *Ibid.*, col. 699. *M. G. H.*, *Epist.*, I, 270, 271.

son pays natal. Ses compatriotes répondirent à son appel. Pendant plusieurs années, de l'Angleterre méridionale à la Thuringe et à la Hesse, ce fut un exode calme et continu de prêtres, de simples moines, de maîtres d'école. De là lui vint Lull, son cher petit Lull, comme il l'appelait, son ancien élève à l'abbaye de Nursling, qui devait être son successeur sur le siège de Mayence. De là lui vinrent Burchard, qu'il fera évêque de Wurtzbourg, et Denchard qui sera son infatigable messager, et tant d'autres encore.

Avec l'aide de ces précieux auxiliaires, il fonda plusieurs monastères d'hommes : les plus importants furent celui d'Amœneburg en Hesse et celui d'Ohrdruff en Thuringe.

Ce n'étaient pas seulement des hommes, c'étaient des femmes, veuves ou jeunes filles, qui accouraient d'Angleterre, désireuses de participer à l'apostolat de la Germanie. Elles fondèrent, sous la direction de Boniface, trois grands monastères. Le plus célèbre fut celui de Bischoffsheim, dont l'abbesse fut une jeune parente de l'apôtre, la pieuse et savante Lioba. Saints Lioba

Lioba, dont nous possédons des lettres charmantes et des vers latins d'une bonne facture <sup>1</sup>, apporta au milieu de la Germanie semi-païenne un parfum de grâce aimable et d'exquise douceur. C'est à elle que paraît avoir été dédié un poème de deux cents vers composé par saint Boniface, où sont mises en scène les principales vertus chrétiennes <sup>2</sup>.

Ces monastères d'hommes et de femmes répandirent en Germanie le goût des lettres. On envoyait en Angleterre des produits du pays, des tissus de poil de chèvre, une fourrure pour le vieil évêque de Winchester, des boucliers et des faucons pour le roi Ethelbald, un peigne d'ivoire et un miroir d'argent pour la reine <sup>3</sup>; mais, en revanche, les abbés, les abbesses, et Boniface lui-même demandaient qu'on leur communiquât la copie des ouvrages de science, de poésie et de piété qui se publiaient en Angleterre. « Transcrivez-moi, écrivait Boniface, quelques écrits de Bède; envoyez-moi quelques étincelles du flambeau qui brille dans votre pays <sup>4</sup>.

1. P. L., t. XCIX, col. 720. M. G. H., *Epist. merow. et Karol. ævi*, I, 230, 231.

2. *Enigmata de virtutibus, quæ misit Bonifacius ad sororem suam*, P. L., t. XCIX, col. 887-892.

3. P. L., *Ibid.*, col. 750, 751. M. G. H., *Epist.*, I, 337.

4. P. L., t. XCIX, col. 736. M. G. H., *Epist.*, I, 347.

Correspondance avec  
saint Grégoire II.

Un échange de lettres plus graves était celui que l'évêque de Germanie entretenait avec le pape Grégoire II, le tenant au courant de tous ses travaux, le consultant sur toutes les questions douteuses. Une réponse de Grégoire II, datée du 22 novembre 726, résoud douze cas de conscience ; et rien ne nous fait entrer plus avant dans l'intimité de la vie religieuse, liturgique, familiale et sociale de ces premières chrétientés d'Allemagne <sup>1</sup>. Moins importante que la correspondance de saint Grégoire le Grand avec saint Augustin, la correspondance de saint Grégoire II avec saint Boniface mérite de lui être comparée. Elle avait le même objet ; elle eut le même résultat : la conversion et la civilisation chrétienne d'une grande nation.

Fondation de  
nouveaux évê-  
chés en Ger-  
manie

Saint GRÉGOIRE III, qui occupa le siège pontifical, de 731 à 741, et saint ZACHARIE, qui lui succéda de 741 à 752, continuèrent à aider Boniface de leurs conseils et à le soutenir de leurs encouragements. En 732, Grégoire III lui envoyait le pallium et le chargeait de créer de nouveaux diocèses en Germanie <sup>2</sup>. Boniface sacra évêques ceux de ses moines qui avaient donné les meilleures preuves de zèle et d'intelligence dans leur apostolat ; et les sièges de ces évêchés furent si bien distribués, que l'organisation ecclésiastique de l'Allemagne n'a subi, depuis lors, que des modifications de minime importance. « L'Église de l'Allemagne centrale, dit l'historien protestant Hauck, est l'œuvre de saint Boniface <sup>3</sup> ».

#### IV

Au titre de fondateur de l'Église de Germanie, Boniface allait ajouter celui de réformateur de l'église franque. Charles

1. *P. L.*, *Ibid.*, col. 524-526 M. G. II, Epist., I, 275, 277. Ces cas de conscience sont relatifs aux empêchements de mariage, à l'administration des sacrements de baptême et de confirmation, à la procédure à suivre dans les cas de dénonciations portées contre un ecclésiastique, au régime des lépreux, à la fréquentation ou des chrétiens scandaleux, etc. Les réponses du Pape sont en même temps très fermes et empreintes d'une paternelle condescendance.

2. *P. L.*, t. LXXXIX, col. 577, 578 M. G. II, Ep., I, 278. La création de nouveaux évêchés n'a été réservée au Pape que depuis l'an mille (Toussain, *Ann. et nouv. discipl.*, t. I, p. 371) C'étaient les métropolitains qui les érigeaient auparavant. Mais les souverains pontifes s'étaient toujours réservé un droit de contrôle et de juridiction supérieure (Toussain, *loc. cit.*, p. 311).

3. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 2<sup>e</sup> édition, t. I, p. 466.

Martel était mort en octobre 741, laissant l'église tranquille rasurée contre les périls extérieurs d'une invasion musulmane ou saxonne, mais en proie à des désordres intérieurs lamentables. Les troubles qui suivirent la mort du grand guerrier franc, la lutte qui se livra entre les derniers représentants de la race mérovingienne agonisante et les précurseurs de la race carolingienne qui se précipitaient au pouvoir, les soulèvements de la Bavière et de l'Aquitaine, qui faillirent un moment déchirer la nation franque, aggravèrent l'intensité de la crise. La culture intellectuelle fut forcément abandonnée ou négligée. Un curieux document de ce temps, connu sous le nom d'*Indiculus superstitionum* <sup>1</sup>, et qu'on a pu appeler le *Syllabus* des erreurs populaires du viii<sup>e</sup> siècle, nous fait voir combien de grossières superstitions avaient, grâce à l'ignorance, gagné les âmes des fidèles. Les lettres de saint Boniface nous ont laissé le lugubre tableau des désordres du clergé : « La religion est foulée aux pieds, s'écrie-t-il. Voici plus de quatre-vingts ans, s'il faut en croire les vieillards, que les Francs n'ont plus réuni de concile <sup>2</sup>. Ils n'ont pas d'archevêque métropolitain. La plus grande partie des sièges épiscopaux sont livrés à des laïques cupides, ou à des clercs adultères. Et ceux qui se vantent de n'avoir pas ces défauts sont souvent des ivrognes, des chasseurs, des soldats, qui répandent le sang des chrétiens comme celui des païens <sup>3</sup> ». La lettre qui contenait ces lignes était adressée, en 742, au Pape Zacharie, qui venait de succéder à Grégoire III. Les deux princes à qui Charles Martel avait laissé un pouvoir sans titre défini <sup>4</sup>, mais réel, Carloman et Pépin, avaient demandé à Boniface de réorganiser l'église d'Austrasie <sup>5</sup>. Carloman et Pépin avaient été élevés dans un monastère ; Carloman portait en lui une âme profondément religieuse, qui devait, quatre ans plus tard, le conduire du trône

Triste état de l'église franque au milieu du viii<sup>e</sup> siècle

Superstitions des fidèles.

Désordres du clergé.

Saint-Boniface, répondant à l'appel de Pépin et de Carloman.

1. Baluze, *Capitularia regum francorum*, t. I, p. 150, et s.

2. Cette assertion, que saint Boniface ne donne que comme un écho de la tradition populaire, est exagérée. Quelques conciles ont été tenus en Gaule pendant la seconde partie du viii<sup>e</sup> siècle. Cf. VACANOUD, *Vie de Saint Ouen*, p. 222, en note.

3. *P. L.*, t. LXXXIX, col. 744. M. G. H., *Epist.*, I, 300.

4. Dans leurs capitulaires ils prennent le titre de *dux et princeps Francorum*.

5. D'après Willibald, c'est Boniface lui-même qui aurait suggéré cette demande à Carloman, c. VII, p. 478.

Lutte de saint  
Boniface pour  
la réforme de  
l'église fran-  
que.

au couvent du Mont-Cassin ; Pépin était un politique avisé, comprenant l'importance d'une église bien ordonnée dans un État qu'il aspirait déjà peut-être à gouverner un jour à titre de roi. Boniface, dans la lettre que nous venons de citer, réclamait au Pape Zacharie les pouvoirs nécessaires pour répondre à l'appel des princes francs. Ces pouvoirs, accompagnés de paternels encouragements, ne se firent point attendre <sup>1</sup>. Mais la lutte fut rude. Deux intrigants, le Scot Clément et le Franc Aldebert, fanatisaient les foules en s'autorisant des pouvoirs les plus extraordinaires. Aldebert invoquait en sa faveur une lettre de Jésus-Christ, tombée du ciel à Jérusalem. Il trouva un évêque ignorant pour le sacrer. Des multitudes, délaissant les églises, se rassemblaient autour des croix plantées par Aldebert sur le bord des fontaines et criaient : « Que les mérites d'Aldebert nous soient en aide ! » On se disputait les reliques de ses ongles et de ses cheveux <sup>2</sup>. Boniface poursuivit les deux aventuriers avec une ardeur infatigable jusqu'à ce qu'il les eût fait mettre en prison <sup>3</sup> ; puis dans plusieurs conciles, les uns provinciaux, les autres pléniers ou nationaux, il fit décréter la stabilité du clergé des campagnes, sa subordination à l'évêque, la dépendance de celui-ci à l'égard du métropolitain et de ce dernier à l'égard de l'évêque de Rome. Comme insigne de cette organisation et du rattachement de toute la hiérarchie au Saint-Siège, le *pallium*, qui était simplement en Orient la marque des pouvoirs archiépiscopaux, prit une signification symbolique, celle d'une juridiction reçue de Rome avec l'insigne <sup>4</sup>. Deux autres mesures d'une grande portée doivent être remarquées parmi les décisions de ces conciles. Ce fut d'abord une sorte de consolidation des paroisses rurales, au profit desquelles on établit ou on généralisa les dîmes foncières <sup>5</sup>. C'était les affranchir de la dépendance dans laquelle elles se trouvaient jusqu'alors à l'égard des seigneurs et des

Réunion de  
Conciles.

1. DÜNZELMANN, HAHN et KERTH admettent en effet que la réponse du Pape est fautive-ment datée du 1<sup>er</sup> avril 743 et qu'elle est en réalité de 742. KERTH *Saint Boniface*, p. 23. DÜNZELMANN, *Forschungen sur deutschen Geschichte* t. XIII, p. 8. HAHN, *même recueil*, t. XVI, p. 52.

2. *P. L.*, t. LXXXIX, col. 751-753. M. G. H., *Epist.*, t. 1, 314-318.

3. *P. L.*, *ibid.*, col. 753-754. M. G. H., *Epist.*, t. 1, 314.

4. DUCHESNE, *Les Origines du culte chrétien*, p. 370-372.

5. JAFFÉ, n<sup>o</sup> 2288, *P. L.*, LXXXIX, col. 941.



ands propriétaires qui les avaient établies ; ce fut ensuite le règlement de la contribution du clergé aux charges de l'État en cas de guerre ou de besoin urgent. L'État aurait le droit, en de telles circonstances, de retenir une portion des revenus des églises, mais seulement à titre de *précaires*, c'est-à-dire à charge de restitution à la mort du bénéficiaire et avec obligation de payer, pendant cette jouissance, une rente récongnitive d'un sol d'argent par ménage servile <sup>1</sup>. C'était prendre des mesures préventives contre l'envahissement des biens ecclésiastiques, dont Charles Martel avait tant abusé, en prétextant des nécessités financières. On a pu dire de cette décision, prise dans une assemblée mixte d'évêques et de seigneurs laïcs, que c'était le premier des concordats <sup>2</sup>. Cette sage libération des biens d'Église et par suite de l'Église elle-même, par rapport aux grands propriétaires et à l'État, était d'une importance capitale. De telles règles bien observées eussent épargné bien des abus au Moyen Age. Quand saint Grégoire VII voudra remédier aux plaies de l'incontinence des clercs et de la simonie, il ne procédera pas autrement que saint Boniface : il secouera le joug de l'ingérence abusive du pouvoir civil dans l'Église. D'ailleurs, l'indépendance que réclamait Boniface n'avait rien qui ressemblât à l'insoumission ou à l'hostilité. Dans la création de nouveaux diocèses et la désignation des titulaires des nouveaux évêchés, il rechercha toujours l'entente préalable avec les puissances séculières, et le pape Zacharie l'approuva d'agir ainsi <sup>3</sup>.

La guerre aux superstitions populaires fut un autre objet des décisions conciliaires. Les actes du concile de Leptines, tenu en 743, sont à peu près entièrement consacrés à combattre ces vaines croyances ; ils en donnent le détail fort curieux. Le péril de ces extravagances rendit Boniface très vigilant à ré-

Règlement de la situation des paroisses à l'égard des seigneurs et de l'Église à l'égard de l'État.

Le premier des concordats.

1. *Concilium Germanicum I, P. L.*, t. LXXXIX, col. 807, 808. *Concilium Leptinense*, MANSI, t. XII, col. 371. Leptines était un domaine royal, près de Binche, dans la circonscription du diocèse actuel de Cambrai.

2. MÖLLER, *Hist. du Moyen Age*, p. 427. Ce concordat fut approuvé par le pape Zacharie.

3. Par exemple dans la fondation des évêchés de Strasbourg, Frisingue, Ratisbonne et Passau. *Cum consensu Odilonis ducis eorumdem Bajuvarum, seu optimatum provincie illius*, lui écrit Zacharie, *tres alios ordinasse episcopos... bene et prudenter egisti*. M. G. H., *Epist.*, I, 293 (THOMASSIN, *Ante et nouv. disc.*, I, 305, 306).

Le prêtre Virgile et la question des antipodes.

primer toutes les opinions singulières. Il apprit qu'un prêtre d'origine irlandaise, nommé Virgile, troublait les imaginations en prêchant l'existence, sous la terre, d'un autre monde ayant un autre soleil et une autre lune. Il en écrivit au pape Zacharie qui lui répondit : « S'il est bien établi que Virgile a ainsi parlé, il faut réunir un concile et l'expulser de l'Église... Nous adressons à ce même Virgile des lettres évocatoires, afin que, s'étant présenté devant nous et soumis à une enquête minutieuse, s'il est trouvé coupable d'erreur, il soit condamné aux peines canoniques <sup>1</sup> ». On ne voit pas qu'il ait été donné suite à ce procès, soit qu'on ait abandonné l'accusation, soit que Virgile se soit excusé. Nous savons seulement que Virgile fut élevé plus tard à la dignité d'évêque de Salzbourg et que le pape Grégoire IX le canonisa. Sa fête est fixée au 27 novembre <sup>2</sup>.

Fruits de la réforme de saint Boniface.

L'action de Boniface sur l'église franque porta ses fruits. On vit bientôt arriver aux grandes charges de l'Église et de l'Etat des prélats et des abbés ne ressemblant en rien à ceux qui avaient fréquenté la cour de Charles Martel. Nous devons mentionner parmi eux l'abbé de Saint-Denis, Fulrad, qui joua un rôle politique important dans la substitution de la dynastie carolingienne à celle des Mérovingiens, et l'évêque de Metz, Chrodegang, dont la Règle célèbre, publiée en 755, devait influencer si profondément sur l'avenir du clergé de France <sup>3</sup>.

1. M. G. H., *Epist. merow. et Karol. ævi*, t. I, p. 360.

2. MABILLON, *Acta sanctor. ord. S. Bened. sæc. III*. Tel est le fait qui a donné lieu à tant de récriminations contre l'Église. Après d'Alembert et Bayle, que d'historiens ont fait de Virgile « une victime de la science et de la libre-pensée », persécutée par la Pape. Or, 1° il n'est pas vrai que Virgile ait été condamné par l'Église ; 2° il est très probable que ce qui avait ému saint Boniface et saint Zacharie, c'était plutôt l'interprétation donnée par le peuple à l'opinion de Virgile, que cette opinion elle-même, car le V. Bède, dont saint Boniface li-aît les ouvrages avec tant d'avidité, enseignait la sphéricité de la terre (*De natura rerum*, cap. xvi, P. L., XC, 261, 265) ; 3° enfin saint Boniface et saint Zacharie se seraient-ils trompés sur une question scientifique, la doctrine de l'Infaillibilité de l'Église n'en serait nullement atteinte.

3. Nous aurons l'occasion d'en parler plus loin.

## V

Depuis 745, Boniface avait sa résidence fixe à Mayence. Il avait rêvé de siéger à Cologne, ville plus rapprochée de cette Germanie barbare dont l'évangélisation l'obsédait toujours. Des intrigues mystérieuses, basse revanche des prélats prévaricateurs dont la réforme de Boniface avait ruiné l'autorité, firent échouer ce projet, comme aussi l'organisation hiérarchique des diocèses des Gaules, qu'il avait commencé à réaliser. Le saint archevêque eut du moins la consolation de couronner son œuvre par la fondation de l'abbaye de Fulda. « Il est, dans le désert d'une vaste solitude, écrivait-il au pape Zacharie, au milieu des nations que j'ai évangélisées, un endroit calme et recueilli, où j'ai bâti un monastère. J'y ai réuni des moines qui, soumis à la règle de notre Père saint Benoît, vivent heureux du travail de leurs mains. C'est là qu'avec la permission de votre Piété je voudrais aller donner quelque repos à ma vieillesse et dormir après ma mort. Les quatre peuples auxquels j'ai, par la grâce de Dieu, prêché la parole du Christ, sont dans les environs. Avec le secours de vos prières, je pourrais encore leur être de quelque utilité <sup>1</sup>. »

Boniface archevêque de Mayence.

Fondation de l'abbaye de Fulda.

Cette lettre est datée de 751. Quatre ans plus tard, le vœu de Boniface devait se réaliser en partie. Sa glorieuse dépouille, ensanglantée par le martyre, serait ramenée en triomphe au monastère de Fulda pour y dormir du dernier sommeil. Les dix ans qu'il passa dans le gouvernement de l'Église de Mayence furent dix ans d'un travail silencieux et assidu. Il consacra à la rédaction de ses sermons, et à l'administration de son diocèse ses dernières forces. Il conféra l'ordination épiscopale à son cher disciple Lull et en fit son chorévêque <sup>2</sup>.

Lull chorévêque avec succession future.

1. P. L., t. LXXXIX, col. 778. M. G. H., Epist. I, 368, 369.

2. Les chorévêques (de *χώρα*, région, *ἐπισκοποι*, surveillants) tenaient alors le milieu entre les évêques et les prêtres. « L'institution du chorépisopat, dit M. Jacques Zeller, a été étudiée de près dans ces dernières années; on s'est efforcé d'en déterminer avec précision la nature, reste longtemps assez incertaine, et l'on a pu conclure que les chorévêques, ou évêques de la campagne, ont d'abord exercé un pouvoir épiscopal complet avant d'être plus tard subordonnés aux évêques urbains; c'est au 11<sup>e</sup> siècle que les canons de divers conciles restreignirent leurs attributions et les réunirent à la condi-

L'entrée de Carloman au monastère du Mont-Cassin avait laissé Pépin seul maître du peuple franc ; la mort du pape Zacharie avait été suivie de l'élection d'Étienne II. Boniface écrivit à Étienne et à Pépin pour leur demander l'autorisation de se choisir Lull comme successeur. Une lettre qu'il écrivit au Pape en 753 est comme son testament : « Je prie votre Sainteté, disait-il, de m'accorder l'amitié et l'union avec le Siège apostolique. Au cours des trente-six années pendant lesquelles j'ai rempli ma légation romaine, j'ai pu rendre quelques services à l'Église de Dieu. Pour les fautes et les erreurs que j'ai pu commettre, je déclare me remettre au jugement de l'Église. »

La dernière  
mission de  
saint Boniface.

Cependant une tristesse emplissait son âme d'apôtre. Le vœu de sa jeunesse ne s'était pas accompli. La Saxe et la Frise, vers lesquelles il avait autrefois dirigé les premiers efforts de son apostolat, n'étaient pas encore converties. Et pourtant, c'était le pays des ancêtres ! Il écrivait à ses compatriotes anglo-saxons : « Ayez pitié de ces hommes, qui vous disent : Nous sommes de votre chair et de votre sang. » Et un évêque d'Angleterre lui répondait : « J'apprends que vous pensez nuit et jour à la conversion des Saxons... Hâtez-vous de recueillir une moisson aussi belle ! »

Le vieil archevêque de Mayence, qui comptait alors environ 75 ans, n'eut sans doute pas l'espoir d'achever la moisson. Il ras-

tion de membres inférieurs de la hiérarchie. Mais ces conclusions ne s'appliquent qu'à l'Orient. En Occident le choré-épiscopat se présente sous un aspect différent à l'époque où il y apparaît, en France principalement, comme une institution régulière, tandis qu'il disparaît en Orient, c'est-à-dire au vintième siècle : les chorévêques occidentaux, revêtus du caractère épiscopal, sont alors des coadjuteurs de l'évêque, qui leur délègue ses pouvoirs dans une région du diocèse éloignée de la ville où il a sa résidence : ils possèdent ainsi une autorité moins grande que celle des évêques orientaux de la première période, véritables évêques indépendants, et plus grande que ceux de la dernière période, qui avaient perdu le caractère épiscopal. Jacques ZELLES, dans la *Revue d'Hist. eccl.*, du 15 janvier 1906, p. 28. Cf. DOM PARSONS, *Les Chorévêques, dans la Revue de l'Orient chrétien* de 1901, t. VI, p. 157 ; JERICI, *Les Chorévêques en Orient, dans Les Échos d'Orient*, t. VII (1904), p. 263 et F. GILLMANN, *Das Institut des Chorbischofe im Orient*, Munich, 1903. Au Moyen Âge, on appela aussi chorévêques (*chori episcopi*) de simples maîtres de chœur. Cf. THOMASSEN, *Anc. et nouv. disc.*, II, p. 339 et s. Sur les chorévêques, voir une longue et savante dissertation de dom LUCIEN, dans sa nouvelle édition de *l'Histoire des Conciles*, par HÉRÉLÉ, tome II, 2<sup>e</sup> partie, Paris, 1908, p. 1197-1237.

1. M. G. H., *Eplst*, I, 296.



sembla toutes ses forces. Il écrivit pour Lull, son chorévêque, ses dernières instructions, que le moine Willibald nous a conservées<sup>1</sup> ; puis il s'embarqua sur le Rhin, accompagné d'une cinquantaine de prêtres, de clercs, de moines, et de quelques serviteurs armés. La flottille arriva au milieu de ces plaines marécageuses qui, quatre siècles plus tard, devaient être en partie englouties et former le golfe du Zuyderzée. Les petites barques naviguaient sur les canaux et les cours d'eau qui sillonnaient le pays, et les missionnaires évangélisaient en passant les habitants à peu près incultes de ces contrées. Aux premiers jours de juin 753, la flottille mouilla dans le voisinage de Dokkum, où Boniface avait donné rendez-vous aux nouveaux baptisés de la région pour leur administrer le sacrement de la confirmation<sup>2</sup>. Mais le jour fixé, aux premières lueurs de l'aube, au moment où l'apôtre s'apprêtait à célébrer le saint sacrifice, voici qu'au lieu des néophytes attendus une armée de païens surgit tout à coup, proférant des cris de mort. Les quelques serviteurs qui escortaient la mission se précipitèrent sur leurs armes. Boniface les arrêta. Puis, se tournant vers ses compagnons : « Courage, leur dit-il, tous ces fers ne peuvent rien sur les âmes. » Comme il parlait, les païens fondirent sur les missionnaires et les massacrèrent. Un historien oculaire raconte qu'au moment de recevoir le coup mortel, Boniface éleva au-dessus de sa tête un livre qu'il tenait à la main. La hache du barbare fendit du même coup le livre et la tête du martyr.

Son martyr

Ainsi mourut l'apôtre de la Germanie. Son désir s'était en partie réalisé. Il n'avait pas vu la conversion de la Saxe ; c'est sous la dure épée de Charlemagne que cette œuvre s'achèvera ; mais, sur cette terre saxonne, que de terribles exécutions allaient bientôt ensanglanter, il lui avait été donné de verser le sang pur et pacifique du martyr, prémices de la future chrétienté.

1. WILLIBALD, cap. xxi, *P. L.*, LXXXIX, col. 659. Quelques années auparavant, en prévision de sa mort, il avait fait des adieux touchants à l'abbesse Lioba, sa parente, et à ses religieuses, les conjurant de continuer à travailler avec persévérance sur cette terre de Germanie, qu'il se croyait sur le point de quitter. M. G. H., Epist., I, 335, 336.

2. Depuis le *v*<sup>e</sup> siècle, la confirmation, au moins en Occident, s'était peu à peu séparée du baptême. Cela tenait à la fondation des paroisses rurales et à ce que la confirmation, en Occident, était réservée à l'évêque.



## CHAPITRE V

### L'ÉGLISE CHEZ LES SAXONS ET LES SCANDINAVES

Caractère positif de l'évangélisation de la Saxe.

Ce qui caractérise cette nouvelle étape de la marche de l'Église à travers le monde barbare, c'est l'intervention positive de la puissance séculière dans l'œuvre de l'évangélisation. La terrible armée de Charlemagne enveloppe le groupe pacifique des moines. L'expédition de Saxe est une conquête en même temps qu'une mission. Il serait toutefois inexact de dire que la Saxe a été convertie par la force. L'emploi de la force, regrettable en tant qu'elle a dépassé les limites de la défense nationale, et blâmée à ce titre par les représentants les plus autorisés de l'Église à cette époque, a été précédée, accompagnée et suivie par l'emploi des procédés évangéliques. Les prédications et les vertus de quatre grands missionnaires, saint Liudwin, saint Sturm, saint Willehad et saint Liudger, ont plus fait, nous le verrons, pour changer les cœurs de ces barbares que l'épée de Charlemagne.

Mais le caractère de cette œuvre de mission et de conquête ne peut être sainement apprécié qu'en se plaçant au point de vue des événements et des nécessités de cette époque.

#### I

Cause de l'intervention de Charlemagne.

Charlemagne avait succédé à Pépin le Bref. De plus en plus, la dynastie carolingienne se considérait et avait le droit de se considérer comme chargée d'une mission civilisatrice en

Europe. Nul plus que Charlemagne ne prit conscience de ce rôle providentiel. A ce point de vue, après la conquête et l'évangélisation de la Germanie orientale et centrale, on peut dire que la conquête et l'évangélisation de la Saxe s'imposaient. Jusqu'à la fin du viii<sup>e</sup> siècle, la terre saxonne avait été comme le point d'appui de toutes les résistances contre les influences romaine, franque et chrétienne, comme le point de départ de toutes les invasions barbares et païennes. Les Romains avaient appelé ce pays, confondu d'ailleurs par eux avec la Scandinavie, *une fabrique de peuples, officina gentium*<sup>1</sup>.

La conquête et l'évangélisation de ce peuple s'annonçaient comme devant être particulièrement difficiles. Ces Germains de la Saxe et de la Frise, c'étaient les fils indomptés de cet Arminius qui avait fait reculer les légions romaines, c'étaient les descendants de ces hommes *aux longs couteaux*<sup>2</sup>, dont une légende symbolique racontait l'audacieuse introduction sur le continent. « Un jour, dit la vieille tradition populaire, des navigateurs chargés d'or abordèrent à l'embouchure de l'Elbe. Ils demandèrent à manger à un habitant du pays, lui offrant en paiement un monceau d'or. L'indigène leur proposa dédaigneusement en échange une poignée de terre, et s'en alla, satisfait d'avoir trompé les étrangers. Mais le lendemain, à l'aurore, on vit le chef de ces navigateurs parcourir la vaste plaine en semant autour de lui la poignée de terre qu'il avait reçue. Ses compagnons dressèrent aussitôt des tentes sur le sol où la terre avait été répandue, et, sortant de longs couteaux, se dirent prêts à défendre leur terre. Une lutte sanglante s'engagea, à l'issue de laquelle les Saxons restèrent maîtres du terrain<sup>3</sup> ». Plus profondément que les faits de l'histoire authentique, les légendes populaires expriment souvent l'âme d'une nation. Celle-ci nous révèle de quelle audacieuse initiative cette race se targuait<sup>4</sup>. Ce qui est certain, c'est que, pas

MÉTIER DES  
SAXONS.

1. Cf. E. DEMOLINS, *Les routes du monde moderne*, p. 455-456. Henri de TOURVILLE, *Histoire de la formation particulariste*, Paris, 1905, chap. v, p. 83-102. *Scandza insula quasi officina gentium*, Jornandès, c. iv.

2. D'après le moine Widukind, annaliste du ix<sup>e</sup> siècle, le nom de Saxon viendrait du mot *Sahs* qui, en son temps, signifiait encore *couteau*. WIDUKIND, *Res gestæ Saxonice*, dans les *Monum. Germ. Hist., Scriptores*, t. iv.

3. WIDUKIND, *Res gestæ*, 4-7. *Monum. Germ.*, t. iv.

4. Faut-il, avec Frédéric le Play, et surtout avec Henri de Tourville et

plus que les généraux romains, ni Pépin d'Héristal, ni Charles Martel, ni Pépin le Bref n'avaient pu soumettre les Saxons.

Consolidation  
politique et  
religieuse de  
la Saxe.

Sans aucun centre religieux ni politique, divisés en trois régions, l'Osphal, le Westphal et l'Engern, ils conservaient plus jalousement que les autres Germains la religion des ancêtres. Leurs frères nomades avaient pu se détacher plus facilement de leurs dieux : ces dieux, fixés au sol, ne se déplaçaient point avec eux : ils résidaient dans les grands arbres de leurs forêts, dans les cavernes ou sur les rochers de leurs collines. Mais les Saxons, sédentaires, vivaient à l'ombre de leurs bois sacrés, surtout autour de ce tronc d'arbre colossal, qu'ils appelaient *la colonne du monde*, *Irminsul*<sup>1</sup>. Ils n'étaient pas loin, d'ailleurs, de la Scandinavie, d'où leurs divinités tiraient leur origine. Dans leurs courses en mer, ils pouvaient participer aux vieux rites, mystérieux et sangui- naires, qui se perpétuaient sur les côtes scandinaves. Leurs mœurs étaient d'une austérité farouche. Les pénalités contre l'inconduite morale et particulièrement contre l'adultère étaient épouvantables. Saint Boniface, dans une lettre écrite au roi anglo-saxon Ethelbald, lui raconte, pour le faire rougir de ses mœurs légères, ce qu'il advenait en Saxe d'une femme ou d'une jeune fille qui avait manqué à son devoir. Chassée de bourg en bourg, elle était poursuivie par toutes les femmes qui se trouvaient sur son chemin, lesquelles, armées de verges et de couteaux pointus, la frappaient et la piquaient sans relâche, la poursuivaient et la traquaient, jusqu'à ce qu'elle tombât, épuisée et ensanglantée<sup>2</sup>.

En temps de paix, chacun vivait inviolable dans sa maison et sur sa terre. Les Saxons n'avaient pas de dynastie nationale, ni, semble-t-il, d'assemblée générale de la nation, sinon

Edmond Demolins, attribuer l'audacieuse énergie de ce peuple à la profession de pêcheurs côtiers que ses ancêtres avaient exercée en Norwège ? E. Demol. *Les routes du monde moderne*, p. 470 et suiv. II. de TOURVILLE, *Histoire de formation particulariste, origines des grands peuples actuels*. Ch III et I p. 42-83.

1. *Translatio sancti Alexandri*, c. III. *Monum. Germ. hist., Script.*, t. I p. 676. Ce document, écrit en 863-865, publié pour la première fois en 175, dans la bibliothèque historique de Goltingue et reproduit dans les *Monumenta* de Periz, est plein de renseignements précieux sur les mœurs des Saxons et sur la guerre de Saxe.

2. *Monum. P. L. t. LXXXIX*, col 759-760.

peut-être en cas de péril extraordinaire <sup>1</sup>. Des chefs locaux gouvernaient, par une discipline toute militaire, les hommes libres (Frilingen) et les colons (Lazzi). Comment un peuple si peu organisé pour une action commune put-il résister si longtemps à la redoutable armée de Charlemagne? Eginhard indique deux causes de cette longue résistance : l'incorrigible perfidie des Saxons, qui, tant de fois, violèrent les serments les plus solennels, et l'inlassable magnanimité de l'empereur, qui ne consentit jamais à exterminer ce peuple, voulant seulement le gagner au christianisme et à la civilisation <sup>2</sup>.

## II

L'expédition guerrière de Charles fut précédée d'un essai d'évangélisation pacifique. Un moine nommé Liadwin ou Lebuin, d'origine anglo-saxonne comme Boniface, avait « voué sa vie, dit son biographe, à réaliser l'union des Francs avec les Saxons dans une même foi et charité chrétiennes ». Sur les limites mêmes des deux Etats, il avait bâti un monastère où Saxons et Francs seraient accueillis comme des égaux et des frères <sup>3</sup>. Non content d'évangéliser ainsi les gens du peuple, Liadwin résolut de porter la parole de Dieu dans une assemblée des seigneurs. Un jour que ceux-ci étaient réunis à Marklo, comme les sacrifices idolâtriques allaient commencer, ils virent apparaître le moine, qui, revêtu de ses habits sacerdotaux, portant en main la croix et l'évangile, s'avança au milieu d'eux et leur dit : « Vos idoles ne vivent ni ne sentent. Elles sont les ouvrages des hommes. Elles ne peuvent rien ni pour elles ni pour autrui. Le vrai Dieu, le Dieu juste et bon, m'envoie vers vous. Si vous le rejetez, prenez garde ; car le Roi du Ciel pourrait envoyer contre vous un roi de la terre très puissant ». A ces mots, l'assemblée indignée poussa des cris de rage et voulut mettre à mort le missionnaire. Mais un sage, nommé Buto, monta sur une éminence et dit :

Evangélisation de saint Liadwin.

Saint Liadwin à Marklo.

1. Ces assemblées extraordinaires se tenaient alors soit au pied de l'Irminsul, soit à Marklo. *Vita Lebuini*, op. *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 362.

2. EGINHARD, *Vita Karoli*, c. vii, *Historiens des Gaules*, t. V, 91, 92.

3. M. G. H., *Scriptores*, II, 361. P. L., CXXXIII, 883-886.

« Ecoutez, vous qui êtes les plus graves de l'assemblée. Toutes les fois qu'il nous est venu un ambassadeur d'un peuple voisin, qu'il fût Normand, Slave ou Frison, nous l'avons reçu en paix, nous l'avons écouté en silence, et nous l'avons renvoyé avec des présents. Or, cet homme, que vous venez d'entendre, s'est présenté à vous comme l'ambassadeur d'un grand Dieu. Vous ne voudrez pas le faire mourir ». Cet appel, adressé par Buto aux traditions d'honneur du peuple saxon, fut entendu, et Liadwin put s'en retourner sain et sauf <sup>1</sup>. On lui laissa même la liberté de prêcher au peuple sa doctrine, et il se produisit un grand nombre de conversions.

Première ex-  
pédition de  
Charlemagne

Mais les incursions des Saxons ne cessaient point. Franchissant librement une frontière toute en plaine, aussi propice aux invasions que difficile à la défense, ils multipliaient leurs dévastations sur le territoire franc. Au milieu de l'année 772, Charlemagne convoqua en champ de mai, à Worms, les grands officiers, les évêques et les chefs des principaux monastères du royaume. Il demanda à l'assemblée si elle ne trouvait pas que le moment fut venu de réprimer la nation païenne des Saxons et par ce moyen, Dieu aidant, de la conquérir au royaume du Christ. Tous approuvèrent. Alors Charles sollicita du clergé le secours de ses prières, prit avec lui un grand nombre de prêtres et de religieux, en un mot, dit un chroniqueur, « de tous les cultivateurs de la foi, capables d'imposer à ce peuple le joug doux et léger du Christ » et partit à la tête de son armée. Le but de cette première expédition paraît n'avoir été que de terrifier les Saxons par un grand coup d'audace. On se rendit directement dans le Westphal, où l'on vénérât Irminsul. L'idole fut renversée et les trésors du sanctuaire pillés. Déconcertés par la chute de leur dieu, les Saxons laissèrent Charles retourner tranquillement à son manoir paternel d'Heristal et lui donnèrent même des otages, comme garantie de la protection qu'il réclamait en faveur des missionnaires chrétiens <sup>2</sup>.

Mais dès l'année suivante les ravages recommençaient. Le monastère de Fritzlar, fondé par saint Boniface, était saccagé,

1. *P. L.*, CXXXII, 888 890.

2. *Vita S. Sturmii*, *P. L.*, t. CV, c. v, 441.

3. *Einhardo*, ann. 772. *Hist. des Gaules*, v, 201.



l'église pillée et changée en écurie ; Charles, qui se trouvait en Italie, accourt, et son arrivée subite déconcerte les Saxons qui demandent à négocier.

Le roi des Francs voulut que ces négociations se fissent dans un appareil de solennité qui en imposât aux barbares. Il fixa l'audience au moment du champ de mai de 777, qu'il tint cette année à Paderborn, en Westphalie. L'assemblée fut marquée par un déploiement inouï de cérémonies grandioses. Le roi voulut y recevoir, aux yeux des Saxons, les députés des Sarrasins d'Espagne, qui venaient lui demander secours. Puis il donna la parole au moine Sturm, le priant d'exposer aux païens la doctrine de la foi catholique. Sturm, abbé de Fulda, issu d'une noble famille de Bavière, avait été un des plus chers disciples et des plus précieux auxiliaires de saint Boniface. D'une austérité de vie qui s'alliait en lui à une extrême douceur de caractère, formé à la vie monastique par un long séjour au Mont-Cassin, où il était allé puiser à sa source l'esprit de saint Benoît, frère par la race de ces hommes qu'il évangélisait, Sturm leur parla avec cette éloquence qui est toujours persuasive lorsque la vie et le caractère de l'orateur plaident pour lui autant que sa parole <sup>1</sup>. La plupart des chefs saxons vinrent jurer fidélité à Charlemagne et beaucoup demandèrent le baptême, qu'ils reçurent dans les rivières, disent les chroniqueurs, revêtus de blanches tuniques <sup>2</sup>.

L'assemblée  
de Paderborn.

Saint Sturm,  
abbé de Fulda.

### III

Tous les chefs saxons n'étaient point venus. « Au champ de Paderborn, disent les *Annales de Lorsch* <sup>3</sup>, vinrent tous les Saxons, à l'exception de Widukind, qui demeura rebelle avec quelques autres et se réfugia dans la Normandie avec ses compagnons. » Ce Widukind, dont le nom apparaît ici pour

Widukind.

1. *Vita S. Sturmii*, P. L., CV, 426 et s.

2. EGINHARD, ann. 777. *Hist. des Gaules*, t. V, p. 203.

3. « *Les Annales de Lorsch*, dit M. Molinier, étaient regardées au ix<sup>e</sup> siècle comme l'histoire officielle de la monarchie franque... Elles ont été rédigées par des clercs de la chapelle royale ayant accès aux archives de la monarchie ».

A. Mo. 1922, *Les sources de l'histoire de France*, I, 226.

la première fois, était originaire de Westphalie et issu d'une famille noble et riche. Il devait incarner en lui tout ce qu'il y avait de plus rétractaire dans l'âme saxonne à la civilisation chrétienne. Par son activité prodigieuse il allait donner à ce pays de Saxe, ou plutôt à cette fédération de petits groupes de Saxons, jalousement autonomes et indépendants, l'union momentanée dans un sentiment commun et sous l'action d'une unique influence.

Soulèvement  
de la Saxe par  
Widukind.

Réfugié dans le Danemark auprès de son ami Siegfried, il épia le moment propice à la révolte, et, l'année suivante, en 778, le bruit s'étant répandu en Saxe que le roi Charles venait de périr avec tous ses preux au pied des Pyrénées, à Roncevaux, Widukind parcourt le pays et soulève les tribus en leur faisant espérer l'appui de leurs frères danois. Vers l'automne de la même année, « les hommes aux longs couteaux » envahissaient, ravageaient et couvraient de sang, non seulement les frontières de la Saxe, mais la Hesse et la Thuringe et s'aventuraient jusqu'à la rive gauche du Rhin.

Nouvelle ex-  
pédition de  
Charlemagne.

Quand ils passèrent près de Fulda, l'émotion fut grande parmi les religieux. « Notre Père Sturm, en homme de Dieu qu'il était, raconte l'auteur de la vie du saint abbé, se dirigea du côté d'où venait le péril, voulant tenter de le conjurer. Pour nous, ses frères et ses disciples, prenant, dans le tombeau où il reposait depuis vingt-quatre ans, le corps du saint martyr Boniface, nous le chargeâmes sur nos épaules, et l'emportâmes à deux journées de là, d'où nous le reportâmes à Fulda quand la tranquillité fut revenue <sup>1</sup>. » Charlemagne en effet n'était point mort. Au printemps de 779, revenant avec son armée comme un ouragan, il refoula les Saxons jusqu'au fond de la Westphalie et de l'Engern et força Widukind à se réfugier de nouveau en Danemark. Puis il demanda à des moines de reprendre en Saxe leurs missions pacifiques. Parmi ces moines était saint Willehad, anglo-saxon comme Boniface, et qui, tel que Boniface, avait entendu dès sa jeunesse une voix intérieure qui l'appelait à évangéliser la Frise et la Saxe. Pendant deux ou trois ans, Willehad put non seulement prêcher

Saint Wille-  
had.

<sup>1</sup> *Vita S. Sturmii*, P. L., t. CV, col. 442. M. G. H., *Scriptores*, II, 36. *Annales Fuldenses*, *Hist. des Gaules*, V, 329.

la parole de Dieu aux Saxons, mais construire des églises et ordonner des prêtres, qui le secondèrent dans sa mission <sup>1</sup>.

Pendant Widukind ne s'endormait pas dans sa retraite. Pendant plus de deux ans il eut le courage d'attendre patiemment une occasion favorable, se contentant d'entretenir le ressentiment des Saxons par de fréquents messages. En 782 l'occasion espérée se présenta. Des tribus slaves avaient envahi la Germanie sur plusieurs points. Widukind repartit. A sa vue, les Saxons reprennent les armes et surprennent les Francs mal préparés, dont ils font un grand carnage. Ce fut la terrible bataille de Süntal. Tous les missionnaires furent dispersés. Villehad dut se retirer, et se réfugia à Rome en attendant des jours meilleurs.

Nouvelle ré-  
volte de Wi-  
dukind.

La bataille de  
Süntal.

Cette fois, Charlemagne ne put contenir sa colère. Il convoqua à Verden, sur l'Aller, les chefs saxons, qui lui avaient juré fidélité, et ordonna une enquête sévère. 4.500 coupables furent livrés par les Saxons eux-mêmes et décapités le même jour. Peu de temps après, en cette même année 782, il publiait le fameux *Capitulaire de Saxe*, qui punissait de mort, non seulement les traîtres, les meurtriers et les incendiaires, mais aussi tout Saxon qui repousserait le baptême ou qui refuserait d'observer la loi du jeûne pour afficher son mépris du christianisme <sup>2</sup>. L'exécution de Verden et le *Capitulaire de Saxe* sont considérés comme deux taches sur la réputation du grand empereur chrétien. Sans doute nous ne devons pas exagérer la portée de ces actes, comme on l'a fait trop souvent. L'exécution de Verden ne fut pas une boucherie de prisonniers, ainsi qu'on s'est plu à le répéter, mais le dénouement d'un véritable procès criminel, instruit selon la sommaire procédure de la justice militaire <sup>3</sup>. Quant aux pénalités attachées à l'inobservation des lois du carême, elles ne devaient être appliquées qu'après examen fait par un prêtre de la nécessité où aurait

L'exécution de  
Verden.

Le capitulaire  
de Saxe, de  
782.

1. *Vita sancti Villehadi*, P.L., t. XCIX, col. 1017. *Præfato tempore, ... servus Dei cæpit ecclesias construere ac presbyteros super eos ordinare, qui libere populis salutis ac baptismatis conferrent gratiam.*

2. *Si quis jejunium pro despectu christianitatis contempserit.* BALUZE, *Capitularia regum francorum*, I, 251, 252. *Capitulatio de partibus Saxonie*, art. 4 et 8.

3. Cf. OLASAM, *Études germaniques*, II, 265. *Histoire de France*, de LAVISSÉ, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 238.

Protestations  
d'Alcuin et du  
pape Hadrien  
contre les ri-  
goureux excès-  
sives de Char-  
lemagne.

pu se trouver le délinquant de manger de la viande <sup>1</sup>, et on a pu soutenir avec vraisemblance que ce droit d'enquête préalable, par lequel le prêtre pouvait atténuer la rigueur de la loi, avait été introduit par le roi dans le but de relever l'autorité du clergé en Saxe. Néanmoins les représentants les plus autorisés de l'Église protestèrent hautement. « La foi est un acte de volonté et non de contrainte, écrivait Alcuin à un des officiers de Charlemagne. Il est permis de solliciter la conscience, non de la violenter. Qu'on envoie aux Saxons des prédicateurs et non des brigands <sup>2</sup>. » Quelques années après, Alcuin écrivait à Charlemagne en personne, pour le prier de ne pas accabler de charges les populations de Saxe, et d'imiter plutôt les Apôtres, qui donnaient « le lait des préceptes suaves » aux peuples dont la foi chancelante avait besoin de ménagements <sup>3</sup>.

Déjà le pape Hadrien, à qui Charlemagne s'était adressé en 786 pour régler la pénitence des Saxons relaps, lui avait donné de sages conseils, le suppliant de laisser les prêtres régler eux-mêmes ces pénalités de conscience, où il est nécessaire de bien faire la part du consentement libre de la volonté <sup>4</sup>.

En effet, ni l'impitoyable exécution ni le terrible capitulaire n'avaient donné la paix. Tout au contraire, excités aux représailles par ces rigueurs, exaltés par la victoire de Süntal, les Saxons avaient repris les armes avec une fureur redoublée. Pendant près de trois ans, ce fut une guerre sans quartier de part et d'autre. En 783, les deux nations étaient épuisées, Charlemagne offrit la paix à Widukind, qui demanda et reçut le baptême.

Le pape Hadrien, informé de la nouvelle, ordonna qu'en

1. *Sed tamen consideretur a sacerdote, ne forte causa necessitatis hoc ouilibet proveniat, ut carnem comedat.* BALUZ, t. I, p. 253.

2. *P. L.*, t. C, 205, 206 Cette lettre d'Alcuin n'a pas de date certaine, mais elle est sûrement postérieure à l'exécution de Verdun et au Capitulaire de Saxe. Il y a dans le latin un jeu de mots intraduisible en français : *Mittantur predicatores et non pradores.*

3. *Historiens des Gaules*, V, 612. *Epistola Alcuini ad Carolum Magnum*, anno 798.

4. *Oportet sacerdotes partibus illis pastorem circumdare vigilantiam, et in eorum arbitrio indicere penitentiam, considerantes piaculum tam voluntatis quam extra voluntatem coactis ad suum revertentis vomitum.*

*P. L.*, XCIII, 591. *Hist. des Gaules* V, 568.

actions de grâces, en tout pays chrétien, on fit trois jours de processions solennelles <sup>1</sup>.

## IV

Les missions pacifiques recommencèrent. Le principal missionnaire de cette période fut saint Liudger. Il était originaire de la Frise. Il avait été formé à la piété et à l'étude par saint Grégoire d'Utrecht, ce petit-fils de Dagobert II, que saint Boniface avait rencontré près de Trèves et dont il avait fait son disciple. Lindger acheva ses études à York sous la direction d'Alcuin. Ordonné prêtre en 778, vers l'âge de trente ans, il voulut, par piété pour saint Boniface dont il s'appliquait à suivre les traces, fixer sa résidence habituelle à Dokkum, lieu consacré par le martyre de l'apôtre de la Germanie. Mais les troubles de la guerre, pendant laquelle il vit mourir de douleur l'évêque d'Utrecht, Albéric, le forcèrent à passer la frontière. Il y revint après la paix, fonda en 795, sur les frontières des Francs et des Saxons, le monastère de Werden, et mourut évêque de Munster en 809. Ce fut le dernier des grands apôtres de la Saxe.

Mission de  
saint Liudger.

Des actes législatifs de Charlemagne, sagement conçus, avaient secondé son apostolat. Un acte de Spire, publié en 788, avait déclaré, en un noble langage, que Charles, reconnaissant à Dieu de la victoire qu'il lui devait, donnait la liberté aux hommes de Saxe et ne les voulait sujets que de Dieu seul <sup>2</sup>. Un capitulaire de 797, rédigé après une nouvelle révolte des Saxons et des Frisons, avait dû être plus sévère. Mais le souverain, magnanime, abolissait la peine de mort dans la plupart des cas où elle était prescrite auparavant, stipulait que les Saxons ne pourraient être jugés désormais que suivant la loi saxonne, et laissait à la Saxe une grande part d'autonomie <sup>3</sup>.

L'acte de Spire  
(788)

Le capitulaire  
de 797.

1. *Historiens des Gaules*, V, 568, 569. Le reste de la vie de Widukind se perd dans la légende. Les jongleurs entraient au xiii<sup>e</sup> siècle *la chanson de Wittikind le Saxon*; des églises particulières l'honorèrent comme un saint; des généalogistes en firent l'aïeul de Robert le Fort. Les Saxons eurent aussi leur légende. Selon eux, Widukind aurait été converti, non par les armes des Francs ou les raisons de leurs missionnaires, mais par un miracle opéré par Dieu lui-même dans la sainte Eucharistie.

2. BALUZE, I, 249, 250

3. BALUZE, I, 275 280, .05 et s.



Ainsi, dit le Poète saxon, la piété et la générosité de Charles firent en peu de temps ce que la terreur n'avait pu accomplir en trente trois ans :

*Plus regis pietas et magnificentia fecit  
Quam terror* <sup>1</sup>.

La fondation  
de la Nouvelle  
Corbie.

Ces mesures de pacification furent confirmées par la fondation de plusieurs monastères, dont le principal fut celui de la Nouvelle-Corbie. Parmi les jeunes Saxons que Charlemagne aimait à emmener en France et à faire élever dans ses écoles, plusieurs avaient fait profession religieuse dans le célèbre monastère de Corbie, près d'Amiens, qui fut, au ix<sup>e</sup> siècle, un des principaux foyers de la civilisation. Il était gouverné à cette époque par le saint abbé Adalhard, parent du roi, petit-fils comme lui de Charles Martel <sup>2</sup>.

C'est à ces jeunes moines saxons qu'Adalhard et Charlemagne firent appel pour fonder un monastère en Saxe. Un des frères du couvent, Théodrate, Saxon de noble race, leur indiqua l'endroit. « Je connais, leur dit-il, dans les terres de mon père, un lieu convenable, pourvu d'une source abondante. » C'était à l'embouchure du Wésér, dans un site splendide. Charlemagne mourut sans avoir vu la réalisation du projet. Mais Louis le Débonnaire en favorisa l'exécution. Un frère d'Adalhard, Wala, qu'on avait déjà vu en Saxe commander, à côté de son royal parent, les armées de Germanie, y revint sous la robe du moine bénédictin et présida à la fondation, avec un autre moine, du nom d'Adalhard. C'était en 815. Les commencements furent pénibles. Mais en 823 l'empereur Louis dota royalement le monastère, qui avait pris le nom de *Corbeia nova*, dont les Allemands ont fait Corvey. Corvey fut pour la Saxe ce que Fulda avait été pour la Germanie du nord et Saint-Gall pour la Germanie du midi. L'éducation et l'instruction du peuple, la culture des arts et des sciences, la propagation du christianisme chez les peuples païens du nord de l'Europe, furent l'objet des efforts des moines de la Nouvelle-

<sup>1</sup> *Poeta saxo, P. L., XCIX, col 719, Hist. des Gaules, V. 167. Le Poeta saxo a mis en vers au ix<sup>e</sup> siècle les Annales regii, ou Annales de Lorsch.*

<sup>2</sup> *Vita sancti Adalhardi, MABILLON, Act. Sanct. O. S. B. soc. IV, p. 710]*

Corbie. Les maîtres savants qui lui vinrent de l'ancienne Corbie lui valurent bientôt une renommée qui ne cessa de s'accroître : tel furent Paschase Radbert, illustre par sa science, Gislemar, qui baptisa dans la suite Harald, roi de Danemark, et Anschaire, l'apôtre des Danois et des Suédois.

Évangélisation  
des pays scan-  
dinaves

## V

Anschaire ou Ansgar, né en 801 en Picardie, avait pris l'habit monastique au couvent de Corbie. Il remplissait les fonctions de maître d'école à la Nouvelle-Corbie et venait d'être ordonné prêtre en 826, quand Harald, roi de Danemark, implora le secours de Louis le Débonnaire. C'était une forme mal entendue du zèle de l'empereur que de proposer hâtivement le baptême aux envoyés des Danois, lesquels souvent acceptaient par complaisance ou intérêt de se laisser instruire et baptiser. Ces conversions furent parfois scandaleuses. « Un jour raconte le moine de Saint-Gall, un vieux Danois, à qui on proposait, en guise de robe de néophyte, du linge un peu usé, repoussa ces haillons, en s'écriant : « Voilà vingt fois que je reçois le baptême chez vous, et à chaque fois on m'a donné des vêtements convenables. Ceci est pour un bouvier et non pour un guerrier ! » Le roi Harald, instruit lui-même par Ebbon, archevêque de Reims, reçut, au mois de mai, le baptême au palais d'Ingelheim, avec sa femme, son fils, et 400 de ses guerriers. Il devait plus tard revenir au paganisme, lui aussi. Anschaire assistait à la cérémonie. Eut-il quelque doute sur la persévérance du monarque ? Il comprit, du moins, que les *Normands*<sup>2</sup>, comme on les appelait, devaient être atteints par un apostolat plus sérieux. Il demanda à partir avec le roi pour porter l'Évangile dans les pays du Nord.

Saint An-  
schaire.

Même avec la protection du monarque, c'était affronter les plus grands périls. Charlemagne lui-même avait tremblé à la prévision des dangers que préparaient à la chrétienté ces pirates Normands. « Un jour, raconte le moine de Saint-Gall, comme

1. *Monach. sangallensis*, CXXIX *Hist. des Gaules*, V, 134.

2 Les hommes du nord sont généralement appelés à cette époque *Normands*.

Mœurs des Scandinaves.

il était accoudé à une fenêtre donnant sur la mer, il reconnut les vaisseaux de ces hommes terribles. Alors le grand homme se mit à pleurer en disant : « Si, de mon vivant, ils osent s'approcher de ce rivage, que ne feront-ils pas à ceux qui viendront après moi ? » Sur leurs petites coques en bois de chêne, parfois sur un berceau d'osier doublé de cuir, ils faisaient la terreur des côtes d'Occident. « Quand vous verrez leurs rôdeurs, écrivait Sidoine Apollinaire à un ami, dites-vous bien qu'ils sont passés maîtres en pirateries. Vous n'avez pas d'ennemis plus féroces. Guettez-les, ils vous échappent ; barrez-leur le chemin, ils passent outre en vous dédaignant. Pour ces hommes-là un naufrage est moins un objet de terreur qu'un exercice de navigation. Ils connaissent les dangers de l'abîme, en hommes qui les bravent tous les jours <sup>1</sup>. »

Les chants de leurs poètes, qu'ils aimaient à répéter au milieu des orages ou dans la mêlée des batailles, respiraient une audace et une férocité que rien n'égale. « Je suis né dans le haut pays de Norvège, chantait l'un, chez des peuples habiles à manier l'arc ; mais j'ai préféré hisser ma voile, effroi du laboureur du rivage ». « Je veux tenir dans ma main le cœur d'Hogui, chantait un autre. On l'a tiré sanglant de sa poitrine, on l'a arraché avec un poignard émoussé... Voici que je vois le cœur d'Hogui le brave ; il tremble un peu sur le plat où on l'a placé ; il tremblait moins quand il était dans la poitrine du héros <sup>2</sup> ». C'est à ces hommes terribles que le jeune moine de la Nouvelle-Corbie brûlait de prêcher la paix et la mansuétude chrétiennes. Les échecs de ses prédécesseurs ne l'effrayaient pas. Avant lui, saint Willibrod et saint Walfred d'York avaient tenté sans succès l'évangélisation de Danemark. Plus récemment, en 822, le pape saint Pascal, d'accord avec Louis le Débonnaire, avait confié une seconde mission à l'archevêque de Reims, Ebbon, accompagné du moine Haligar. Étrange figure que celle d'Ebbon. Il avait connu toutes les extrémités des conditions humaines. Fils d'un esclave du domaine royal,

Mission d'Ebbon, archevêque de Reims.

1. *Monach sangal.*, CXXII, *Hist. des Gaules*, V, 130.

2. Sidoine Apollinaire, Ep VIII, 6, *Corm.* VII.

3. Chant tiré de l'*Edda*, recueil de la mythologie scandinave. Traduction d'Ampero. CHATEAUBRIAND, *Études historiques*, Étude VI<sup>e</sup>. ALLER, *Histoire du Danemark*, t I, p. 8-33.

atfranchi par Charlemagne, élevé dans l'école du palais, promu au gouvernement de l'important diocèse de Reims, il était traité comme un ami par l'empereur, dont il avait été le compagnon d'études. Il devait, peu d'années après, en 833, se couvrir de honte par son indigne conduite à l'égard de son bienfaiteur. Les résultats de la mission d'Ebbon et de Haligar, qui dura deux ans, de 822 à 824, avaient été équivoques, comme leur mission elle-même. A la fois ambassadeur de l'empereur et missionnaire du Pape, l'apôtre diplomate avait négocié un accord entre Harald et ses rivaux, puis baptisé un certain nombre de grands du royaume. C'était renouveler à la cour de Danemark les insignifiantes cérémonies de la cour des Francs. Le moine de la Nouvelle-Corbie avait une autre ambition. Anschaire était un saint. Son unique désir était de verser son sang pour Jésus-Christ. Le martyr ne lui fut pas accordé, mais aucun genre de persécution ne fut épargné à son âme d'apôtre. « Les austérités de sa pénitence, jointes à ses travaux apostoliques, dit son biographe, lui tinrent lieu de martyr »<sup>1</sup>. Accompagné du moine Autbert, qui bientôt, épuisé de fatigue, dut le quitter et revenir mourir à la Nouvelle-Corbie en 830, il s'appliqua surtout à l'évangélisation du peuple, rachetant les esclaves, instruisant les enfants et catéchisant les pauvres. Non content de prêcher la foi au Danemark, il se dirigea vers la Suède. Attaqué par des pirates qui le dépouillèrent de tout ce qu'il emportait, il y arriva dénué de ressources, et, plus pauvre que jamais, gagnant sa vie par des travaux manuels à l'exemple de l'apôtre saint Paul, il prêcha par son exemple plus que par sa parole les vertus chrétiennes aux Suédois. Sacré en 834 archevêque de Hambourg et nommé légat du Pape pour toute la région du nord, il commençait à bâtir des églises, ouvrir des écoles et constituer une bibliothèque, quand, en 837, des pirates envahirent la ville et l'incendèrent. La jeune chrétienté de Suède fut dispersée. Anschaire dut errer désormais de Suède en Danemark, de Danemark en Suède, jusqu'au jour où le Pape lui confia le gouvernement de l'église de Brême. Celui qu'on a appelé

Mission de  
saint  
Anschaire.

1. *Histoire littéraire de la France*, V, 282. *Vita sancti Ansharii M. G. H., Scriptores*; II, 683 et s. P. L., CXVIII, 1008.

« l'apôtre des peuples du nord », veilla jusqu'à la fin de sa vie sur toutes les missions de la région septentrionale. Il s'appliqua surtout à former des prêtres capables de continuer son œuvre. Mais une activité de trente-quatre ans dans les plus pénibles travaux avait usé sa constitution, d'ailleurs très faible. Il mourut à Brème, le 3 ou le 4 février 865, âgé de 64 ans. « Sa mémoire, dit l'historien du Danemark C. F. Allen, doit être sacrée pour les Danois ; car peu de nations ont eu la faveur d'être évangélisées par un apôtre si doux et si austère à la fois, si plein de dévouement et de bonté évangéliques <sup>1</sup>. »

Par l'apostolat de saint Anshaire l'Église avait atteint les plus redoutables de tous les barbares de race germanique, le peuple chez lequel les autres avaient si longtemps cherché l'inspiration de leur résistance, et peut-être le sol d'où toutes les races indo-européennes étaient issues <sup>2</sup>.

Pendant ce temps une autre famille de peuples, en contact avec l'empire de Charlemagne, venait d'être évangélisée, la famille des peuples slaves <sup>3</sup>. Mais avant d'aborder le récit de cette évangélisation, il nous faut, jetant un regard en arrière, nous demander ce qu'était devenue une branche de la race germanique que nous avons dû, pour l'ordre du récit, passer jusque ici sous silence, la race gothique.

1. C. F. ALLEN, *Histoire du Danemark*, trad. Beauvais, t. I, p. 60; L. BRIL, *Les premiers temps du christianisme en Suède*, dans la *Revue d'Hist. ecclés.* du 15 janvier 1911, t. XII, p. 17-37.

2. Ce sernit la conclusion des ethnographes les plus récents. Voir HERMAN, *Hist. Die Indogermanen*. G. M. BOLLING, *The Home of the Indo Europeans* dans *The Catholic University Bulletin*, avril 1907, p. 214 et s. et DOM CABROS dans *Revue des quest. hist.* du 1<sup>er</sup> janvier 1908, p. 277.

3. Le roi bulgare Boris est baptisé en 864, un an avant la mort de saint Anshaire.



## CHAPITRE VI

### L'ÉGLISE ET LES PEUPLES ARIENS

Au moment où dans les glaces du Nord les derniers groupes de la race teutonique se convertissaient à l'Église, prêts à former une grande et puissante nation, les derniers débris de la race gothique, minés par l'hérésie arienne, achevaient de disparaître sur les bords de l'Adriatique et de la Méditerranée.

On les rencontrait en Italie, en Gaule et en Espagne.

#### I

Trois peuples de race gothique et de religion arienne s'étaient succédés en Italie depuis la chute de l'empire romain, les Hérules, les Ostrogoths et les Lombards.

Odoacre, roi des Hérules, semblait tout indiqué pour prendre en Italie la place laissée vacante par l'empire qu'il venait de renverser. Il n'en fut rien. On eut dit que tout le rôle providentiel de ce géant inculte et audacieux avait été de donner au grand édifice impérial le petit choc qui devait amener sa ruine définitive. Le royaume des Hérules dura peu. Les troupes de Turcilinges, de Rugiens et de Scires, mêlés aux Romains, qui formaient l'armée d'Odoacre, ne constituaient pas un corps homogène. Ces barbares, prématurément mêlés à une civilisation raffinée, dont ils adoptèrent plus facilement les vices que les qualités, furent bientôt plus dégénérés que les Romains de la décadence. Un autre peuple barbare devait leur porter le coup de grâce. Ce furent les

Trois groupes de race gothique : en Italie, en Gaule et en Espagne. Premier groupe : les Goths d'Italie.

Les Hérules.

**es Ostro-**  
**goths.** Ostrogoths. Ceux-ci se trouvaient à l'étroit en Pannonie, ou ils s'étaient établis au moment de la chute de l'empire des Huns (454). Ils avaient pour chef, depuis 474, un homme remarquable, Théodoric, qui avait été élevé à la cour de Zénon à Constantinople et qui y avait embrassé l'arianisme. Théodoric demanda à l'empereur l'autorisation de s'établir en Italie et d'en chasser Odoacre. Il trouvait dans cette entreprise en même temps que le moyen d'étendre sa domination, l'occasion de venger une injure faite par le roi des Hérules à son parent Frédéric, fils du roi des Rugiens. Zénon, heureux de pouvoir faire à peu de frais un acte de souveraineté sur l'Italie, accorda facilement la permission demandée, et toute la nation des Ostrogoths, les guerriers emmenant dans des chariots leurs familles, se mit en marche à travers le pays des Gépides et les Alpes juliennes. Odoacre leur opposa une résistance acharnée. **La lutte contre**  
**les Hérules.** Après quatre années de lutttes, de 489 à 493, un traité fut signé, qui laissait à Théodoric ses conquêtes et maintenait le titre de roi à Odoacre. Mais peu de temps après, Théodoric, ayant invité le roi des Hérules à un festin, le tua de sa propre main.

**Son appariti-**  
**on en Italie.**

**Sa victoire.**  
**Mort d'Odo-**  
**acre.**

A partir de ce moment, on n'entend plus parler du royaume des Hérules. Ils se dispersent et se fondent dans les autres peuples. Il n'existent plus comme nation.

L'Église n'eut pas trop à regretter Odoacre. Malgré des protestations de bienveillance et des témoignages de réelle bonne volonté, il avait synthétisé en sa personne les défauts du barbare mal dégrossi et ceux du Romain dégénéré.

L'Église espéra davantage du peuple qui venait de triompher et surtout de son roi Théodoric. La période de domination des Ostrogoths marque, en effet, dans l'histoire de l'Italie, une époque de civilisation brillante. Peut-être cet éclat est-il dû moins au génie de Théodoric qu'à son habileté à employer les hommes de talent qui gouvernèrent sous son autorité suprême. Les actes de brutalité sauvage qui ensanglantèrent les débuts et la fin de son règne semblent justifier cette conjecture. Les grandes réformes seraient le fait du principal ministre de Théodoric, le Romain Cassiodore. Le roi des Ostrogoths paraît avoir été avant tout un homme de gouvernement. **Caractère du**  
**gouvernement**  
**de Théodoric.** Ce barbare, cet arien eut le grand sens de respecter les deux

institutions qui lui apparurent comme la meilleure garantie de l'ordre social, la législation romaine et l'Église catholique.

L'*Edictum Theodorici* est entièrement emprunté au droit romain. Quant à l'Église, il ne se contenta pas de lui laisser la liberté, il la protégea maintes fois contre la violence et contre le schisme. Il se prononça pour le pape Symmaque contre son compétiteur l'antipape Laurent ; en 502, il favorisa la réunion du concile qui vengea le Souverain Pontife des accusations portées contre lui. Son règne vit fleurir saint Benoît de Nursie, saint Ennodius de Pavie, Denys le Petit, Cassiodore et Boèce.

Nous avons parlé du fondateur des moines d'Occident. Ennodius, évêque de Pavie, à ne considérer que ses œuvres littéraires, est un rhéteur, le plus cultivé des rhéteurs, dont la prose, farcie de citations de Salluste et de Cicéron, « est souvent tourmentée jusqu'à en être inintelligible » ; mais qu'une émotion vraie le saisisse, on retrouvera, sous le vain rhéteur, l'homme, le chrétien et l'évêque. Il aura, pour défendre le pape Symmaque, des accents d'une indignation pleine de noblesse, et, persécuté pour son dévouement au Saint-Siège lors de sa seconde ambassade à Constantinople, il supportera les injures et les mépris avec la patience héroïque d'un vrai ministre de Jésus-Christ<sup>1</sup>.

Le moine Denys, qui se donna lui-même, par humilité, le surnom de Petit, *Dionysius Exiguus*, est célèbre par l'introduction de l'ère chrétienne<sup>2</sup>. On lui doit aussi les premières collections de documents conciliaires. Le recueil s'ouvre par les fameux *Canons des Apôtres*, qui, insérés plus tard par Gratien dans son *Decretum*, eurent au Moyen Âge la valeur de documents vraiment apostoliques. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'ils furent composés au v<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement en Syrie ou en Palestine. Denys les avait trouvés en Orient, et, chose curieuse, il déclare douter de leur authenticité<sup>3</sup>. Mais leur place d'honneur dans la collection les avait fait accepter sans contrôle.

Il favorise d'abord les institutions romaines et l'Église catholique.

Grands hommes qui fleurissent sous le règne de Théodoric.

Saint Benoît.

Saint Ennodius de Pavie.

Denys le Petit

1. G. BOISSIER, *La fin du paganisme*, I, 251 et s.

2. Voir ses œuvres, dans les *Monum. Germ. hist., Auct. antiquiss.*, t. VII. Migne a reproduit l'édition du P. Sirmond, *P. L.*, t. LXIII, col. 13-364.

3. On sait qu'il se trompe de plusieurs années, en faisant naître le S u-  
veur en l'an de Rome 754. Jésus naquit au moins cinq ans plus tôt.

4. MANSI, I, 59 et s.

**Cassiodore.**

Cassiodore, issu d'une illustre famille de Calabre, successivement questeur, secrétaire particulier du roi, préfet du prétoire et consul, fut l'âme du gouvernement de Théodoric. C'est lui principalement qu'on doit rapporter le mérite du développement donné, sous le régime du roi Ostrogoth, à la civilisation générale. Les études ecclésiastiques et la vie chrétienne ne lui sont pas moins redevables. Vers 510, âgé d'environ soixante ans, il se retira dans son domaine de Vivarium en Calabre, pour y vivre dans la solitude, l'étude et la prière, au milieu de moines qu'il avait attirés auprès de lui.

Influence de Cassiodore sur l'institution monastique.

Peut-être fit-il lui-même profession de vie monastique. En tout cas l'influence de ce grand homme sur le développement de l'institution monastique fut considérable. C'est lui qui le premier a conçu le monastère comme un foyer d'études en même temps qu'un asile pour la vie intérieure. Dans son passage aux affaires, Cassiodore avait formé, de concert avec le pape Agapit, le projet de fonder une école supérieure des sciences chrétiennes<sup>1</sup>. Les circonstances ne lui ayant pas permis de réaliser ce dessein, il voulut y suppléer en quelque sorte par l'organisation des études dans son monastère de Vivarium. Le programme s'en trouve tracé dans son célèbre ouvrage, *Institutiones divinarum et sæcularium lectionum*, véritable *Introduction* à l'étude des sciences sacrées et profanes, qui devint, pour les écoles du Moyen Âge, le guide des études supérieures.

Son plan de rénovation des études chrétiennes.

Les copistes ou antiquarii.

Une de ses innovations les plus originales et les mieux adaptées aux besoins de ce temps, fut la formation d'écrivains spécialement adonnés à la transcription des livres anciens. Ils formaient une catégorie à part dans cette sorte d'académie monastique; ils reçurent de Cassiodore leur règlement et leur méthode technique. Pour lui, de tous les travaux manuels, celui-ci est le plus noble, le plus utile; il y voit quelque chose de sacré. « Satan, s'écrie-t-il, reçoit autant de blessures que l'écrivain transcrit de paroles du Seigneur<sup>2</sup>. »

1. *Nisus sum ergo cum beatissimo Agapito papa urbis Romæ, ut... ecclisialis expensis in Urbe romana professor doctores scholæ potius acciperent christianæ (Institutiones. Præfatio) P. L., t. LXX, col 1105-1106.*

2. *Tot vulnera Satanas accipit, quot antiquarius Domini verba describit. Instit., l. I, c. xxx. P. L., t. LXX, col. 1145.*

Moins puissant par le génie, mais plus illustre par l'infortune, fut un autre haut fonctionnaire de l'état de Théodoric, Boèce. Son livre, *De la consolation de la philosophie*, fut le livre de chevet de plus d'un docteur et de plus d'un saint du Moyen Age. Alfred le Grand traduisit en anglo-saxon et saint Thomas d'Aquin commenta ce fier et mélancolique testament d'un philosophe, qui, réservant pour l'intimité du cœur à cœur avec Dieu les pensées de la foi<sup>1</sup>, cherche, devant les hommes, à trouver dans sa seule conscience d'homme, la force de rester calme et ferme devant la mort. Dante qui, comme tous ses contemporains lettrés, s'était nourri de la *Consolation de la philosophie*, s'imagine voir, dans le Paradis, parmi les plus hauts représentants de la pensée humaine, entre saint Ambroise et le Vénéral Bède, un globe de pure lumière,

Boèce.

Où tressaille d'amour, voyant le Lien céleste,  
L'âme sainte, qui sait rendre si manifeste  
La fausseté du monde à qui veut l'écouter !

Le corps, dont elle fut cruellement chassée,  
A Cieldauro repose, et l'âme trépassée,  
De l'exil, du martyre a monté vers la paix<sup>2</sup>

Influence des  
écrits de Boèce  
au Moyen Age

Le poète fait ici allusion à la fin tragique de Boèce, odieusement mis à mort par Théodoric. Un incident avait suffi pour réveiller et pour déchaîner les instincts les plus cruels dans cette âme de barbare. L'empereur Justin, par une de ces mesures excessives dont le pouvoir civil est coutumier quand il s'ingère sans mission dans les questions religieuses, avait privé de leurs églises et de l'exercice de leurs droits civils ses sujets ariens. Irrité d'une pareille mesure prise contre ses coreligionnaires, effrayé peut-être aussi de voir un grand nombre de ses propres sujets se convertir au catholicisme, Théodoric devient tout à coup persécuteur. Il use de représailles avec fureur. Il somme le pape Jean 1<sup>er</sup> de se rendre à

Sa mort.

Théodoric de-  
vient persécu-  
teur.Sa conduite  
envers le pape  
saint Jean 1<sup>er</sup>.

1. Depuis la publication par Usener, en 1877, d'un fragment de Cassiodore où il est fait mention expresse des écrits théologiques de Boèce, le christianisme de Boèce ne peut plus être contesté. Cf. BARDENHEWER, *Les Pères de l'Église*, III, 161.

2. DANTE, *Paradis*, chant V. Trad. Ratisbonne.



Constantinople et d'y obtenir de Justin la rétractation de son édit et le retour à l'arianisme des ariens récemment convertis. Le saint Pontife ne refusa pas de se faire messenger de conciliation et de paix. Ce fut la première fois qu'un Pape entra dans Constantinople. Il y fut reçu avec une magnificence sans égale, et obtint sans peine la restitution des églises ariennes à leurs propriétaires et la réintégration des ariens dans l'exercice de leurs droits de citoyens. Quant à demander leur retour à l'hérésie, le Pontife ne pouvait y songer <sup>1</sup>. Furieux de l'échec partiel de cette mission, blessé des honneurs rendus au Pape par l'empereur d'Orient, Théodoric s'exaspère. Dans un accès de frénésie, il fait mettre à mort Boèce et le vieux sénateur Symmaque, beau-père de Boèce, qu'il accuse de trahison. Il guette le retour du pape Jean, le fait arrêter à Ravenne et jeter en prison. Le Pontife, exténué par les tortures morales et physiques, ne tarde pas à rendre l'âme dans son cachot, martyr de son devoir. Sur sa tombe, où des guérisons miraculeuses ne tardèrent pas à témoigner de sa sainteté, les chrétiens gravèrent ces vers : « Pontife du Seigneur, tu tombes victime du Christ ; c'est ainsi que les Papes plaisent à Dieu. »

Exécution de  
Boèce et le  
Symmaque.

Martyre de  
saint Jean 1<sup>er</sup>.

*Antistes Domini procumbis victima Christi ;  
Pontifices summo sic placere Deo<sup>2</sup>.*

Le saint Pontife était mort le 18 mai 526. Après avoir pesé de tout son pouvoir pour faire élire le candidat de son choix, Félix <sup>3</sup>, et publié un édit de persécution, le roi Théodoric rendit le dernier soupir le 30 août 526, sans avoir eu le temps d'appliquer son édit.

Pendant les dernières années de sa vie, Théodoric s'était aliéné les deux grands pouvoirs avec lesquels il fallait compter : l'Église catholique par la persécution du pape Jean, le

Causes de la  
chute du  
royaume des  
Ostrogoths.

1. *Lib. Pontif.*, I, 277, note 5.

2. Cette épitaphe a été découverte et publiée par M. de Rossi, *Inscript. Christ.*, II, 57.

3. La première édition du *Liber Pontificalis*, la leçon piétérée par Boniface porte : *ordinatus est in jussu Theodorici regis* (*Lib. Pont.*, édit. Monissen, I, 138). Voir un autre témoignage dans le même sens dans De-caussz, *Lib. Pont.*, I, 280, note 5. L'élection de saint Félix fut d'ailleurs confirmée canoniquement dans la suite par le consentement général. Il eût la série, l'interrompue jusqu'à lui, des papes canonisés.

parti romain par le meurtre de Boèce et de Symmaque. Dans la puissance des Ostrogoths les populations de l'Italie ne virent plus qu'un pouvoir hérétique et barbare. Ses jours désormais étaient comptés. Il prit fin avec Teias (553) : il avait duré soixante ans (493-553).

Il s'agissait de savoir qui prendrait la place du royaume condamné. En 555, on put croire un moment que ce serait l'empereur. Narsès, général byzantin, après une bataille où il défit les Ostrogoths, déclara l'Italie province de l'empire d'Orient. Mais l'empire n'était point en mesure d'exercer sur l'Italie une autorité efficace. Treize ans plus tard, en 568, un peuple barbare plus vigoureux, à qui Narsès avait demandé son concours pour son expédition et qui avait été mis en appétit de conquête pour son propre compte, les *Longobardi*, les hommes à la longue barbe ou Lombards, conduits par leur roi Alboin, s'emparèrent de la plus grande partie de la péninsule. Du royaume des Ostrogoths, pour lequel Théodoric avait rêvé la succession de l'empire romain, il ne resta guère que les œuvres catholiques dont le grand ministre Cassiodore avait su se faire l'intelligent protecteur, les collections et les réformes de Denys le Petit, les moines de Saint-Benoît et les écrits de Boèce.

Les Lombards.

## II

L'invasion des Lombards fut des plus terrifiantes. Ils pillaient et massacraient tout sur leur passage. « Comme une épée tirée du fourreau, — écrivait saint Grégoire le Grand, environ vingt-cinq ans après l'entrée d'Alboin en Italie, — ces hordes sauvages s'abattirent sur nous, et partout les hommes tombaient comme moissonnés. Les villes furent dépeuplées, les églises rasées. Les campagnes furent changées en déserts, parce qu'il n'y eut plus personne pour les cultiver <sup>1</sup>. » L'aspect seul de ces hommes « dont la longue barbe, au dire de Paul Warnefrid <sup>2</sup>, tombait sur une robuste poitrine », était

Invasion des Lombards en Italie.

Témoignage de saint Grégoire.

1. *Diast.*, l. III, c. XXXVIII.

2. *Longaque robusto pectore barba fuit*. Paul Diac., *Histor. Longobard.*, l. III, c. XIX.

des effrayant. « Ils avaient, dit le même chroniqueur, la nuque et l'occiput ras, mais le reste de la tête était couvert de cheveux, avec une raie au milieu du front. Ces cheveux tombaient le long de leurs joues jusqu'à la bouche. Leur vêtement était ample, le plus souvent de lin, comme celui des Anglo-Saxons, et orné de larges bandes de couleur <sup>1</sup> ». Abominablement idolâtres <sup>2</sup>, ils pratiquaient le culte d'Odin, offraient des sacrifices au dieu des chèvres et avaient pour les vipères un culte superstitieux <sup>3</sup>. C'est à l'époque de cette invasion que, au témoignage de saint Grégoire le Grand, Redemptus, évêque de Ferentum au nord de Rome, faisant la visite de ses paroisses, fut surpris par la nuit près du tombeau du martyr Eutychius. Il s'y réfugia pour y attendre le jour. Or, vers minuit, le saint lui apparut et lui dit : « Veilles-tu ? » Sur la réponse affirmative de Redemptus, il ajouta : « La fin de toute chair est arrivée <sup>4</sup> ».

Leur religion. Les populations italiennes, saisies de panique, s'enfuirent : les uns cherchèrent un refuge dans les lagunes de la Vénétie, les autres dans les îles voisines de la côte, d'autres sur le littoral, prêts à partir. Les populations du centre se massèrent dans quelques villes fortifiées, dans Rome et dans Naples <sup>5</sup>.

Les populations italiennes, saisies de panique, s'enfuirent : les uns cherchèrent un refuge dans les lagunes de la Vénétie, les autres dans les îles voisines de la côte, d'autres sur le littoral, prêts à partir. Les populations du centre se massèrent dans quelques villes fortifiées, dans Rome et dans Naples <sup>6</sup>.

Une fois fixés dans le pays, les Lombards, qui n'étaient un roi qu'en temps de guerre, reprirent le régime républicain <sup>6</sup>. Dans chaque tribu, un chef élu rendait la justice. Ils n'eurent une dynastie de rois que plus tard. En 585, ayant à repousser une attaque des troupes impériales, ils élurent Autharis. Le mariage d'Autharis avec Théodelinde, princesse bavaroise d'origine et catholique de religion, eut une grande influence sur les destinées du peuple lombard. C'est à la reine Théodelinde que l'Église doit l'érection d'un grand nombre d'églises, entre autre celle de saint Jean-Baptiste de Monza, où devait être placée la couronne de fer des rois lombards. Elle lui doit aussi la fondation du célèbre mo-

des rds.  
Ils jettent la terre en Italie.

D'espersion de la population de la péninsule.

Régime politique des Lombards.

La reine Théodelinde, protégée les œuvres catholiques.

1. PAUL DIAC., IV, 23.

2. JARRÉ, n° 1048. GREG., *Dial.*, II, 17; *Registr.*, II, 4.

3. Le culte des vipères se perpétua à Bénévent. Voir l'hymne à saint BARBÉ. BORGIA, *Memorie storiche di Benevento*, t. II, p. 277.

4. *Dial.*, t. III, c. xxxviii.

5. Le récit de cette invasion forme le livre II de l'ouvrage de PAUL DIACON (PAUL WANDERFID *De gestis Longobardorum*. MICH., P. L., t. XCV.

6. PAUL DIAC., II, 27-32. P. L., XCV, 498-502.

nastère de Bobbio, où saint Colomban vint finir ses jours, et peut-être la conversion de son second mari, le roi Agidulfe <sup>1</sup>. L'avènement de son neveu Aripert, en 653, détermina l'arrivée au pouvoir d'une branche catholique, qui mit fin à l'arianisme et rétablit l'unité de la foi dans l'Italie <sup>2</sup>. Le royaume lombard était cependant destiné à disparaître. L'aversion que ce peuple, par son aspect extérieur, inspirait aux habitants de l'Italie, les défauts de sa constitution politique, trop favorable à la formation de duchés indépendants, et par là trop réfractaire à l'unité nationale, par-dessus tout l'ambition de ses princes qui, désireux de s'emparer de la ville de Rome, s'aliénèrent la Papauté et la forcèrent de chercher un appui auprès des princes francs ; telles furent les causes multiple, qui mirent fin à la domination lombarde. Elle avait duré deux siècles (568-774).

Causes de la chute du royaume lombard.

Mais celle-ci, de même que la domination des Ostrogoths laissait une trace profonde dans l'histoire. Des institutions monastiques telles que l'érection du monastère de Bobbio et la restauration de l'abbaye du Mont-Cassin, des monuments juridiques comme l'Edit royal de Rotharis, une évolution politique et sociale comme celle que le séjour des Lombards en Italie venait de déterminer, méritent d'arrêter notre attention <sup>3</sup>.

C'est en 612 que saint Colomban, exilé de son abbaye de Luxeuil à cause de la fière liberté de sa parole, puis des bords du lac de Constance par suite d'un excès de zèle d'un de ses moines, arrivait en Italie et recevait de la grande reine Théodelinde l'accueil le plus empressé. Dans la vallée de la

Fondation du monastère de Bobbio par saint Colomban.

1. Les documents contemporains sont contradictoires. *L'Epistula Columbanii*, n° 5 (*P. L.*, t. LXXX, col. 259 et s.) suppose que le roi est catholique. Une lettre de Sisebut, roi des Visigoths, semble indiquer qu'il était arien. (*Epist. Visigoth.*, n° 9).

2. En dehors de l'arianisme, cette unité de foi avait été rompue en Italie par le schisme d'Aquilée. Après les troubles théologiques où s'était compromis le pape Vigile, le métropolitain d'Aquilée avait rompu la communion avec Rome. Théodelinde, mal informée, avait été un moment séduite par le schisme. Saint Grégoire n'eut pas de peine à l'en détacher. Cf. M. G. II, *Reg. Gregor.*, IV, 4, 33. Le schisme d'Aquilée ne prit fin qu'en 628, sous le pape Honorius. Cf. JARRÉ, n° 2016, *Lib. Pontif.*, I, 325, 331.

3. Vie de saint Colomban, par Jonas de Sczs, qui fut moine à Bobbio en 618. *P. L.*, t. LXXXVII, col. 1011-1046. Edition critique par Krusch dans les *M. G. U., Script. rerum merovingicarum*, IV, 108 et s. Cf. *Saint Colomban*, par l'abbé E. MARTIN, Paris, Lecoffre.



Trébie, le domaine de Bobbio lui fut concédé pour qu'il y bâtît un monastère. La renommée de sainteté qui s'attachait aux pas du célèbre moine irlandais, le bruit de l'ascendant qu'il avait exercé sur la vieille reine Brunehaut et des invectives courageuses qu'il avait lancées contre le roi Thierry, la forte discipline de sa colonie monastique, qui l'avait suivi d'Irlande en Bourgogne, de Bourgogne en Austrasie, d'Austrasie en Italie, et au milieu de laquelle il apparaissait plutôt comme un chef de clan que comme un père de famille, tout cela donnait à Colomban comme une physionomie de prophète, à la manière des voyants d'Israël. Chez les Lombards, qui furent de tous les peuples goths les plus pénétrés d'esprit germanique, l'apparition de l'apôtre anglo-saxon, qui semblait incarner tout ce qu'il y avait de fierté nationale et d'audace un peu sauvage dans les races du Nord, ne tarda pas à porter des fruits. Le couvent de Bobbio fut bientôt un foyer d'ardent prosélytisme au milieu des païens, un centre de lutte énergique contre les derniers tenants de l'arianisme. Colomban y établit, et jusqu'à sa mort, arrivée en 615, y maintint dans toute sa rigueur cette fameuse Règle, empruntée en grande partie aux moines de Bangor, qui semblait ne tenir aucun compte de la faiblesse humaine, qui punissait les infractions par des jeûnes, des emprisonnements et des coups de verge, qui donnait aux supérieurs des pouvoirs sans appel, qui supposait chez tous, abbés, prieurs et moines, une abnégation, et un dévouement sans mesure, des corps de fer et des âmes de héros<sup>1</sup>. Mais Colomban mort, sa Règle parut dure, et quand au début du ix<sup>e</sup> siècle, les Lombards se furent mêlés aux populations d'Italie, elle devint inapplicable. Tous les monastères qui se fondaient sous l'influence de Luxeuil et de Bobbio prenaient la plus grande partie de la Règle bénédictine. En 817, le Concile d'Aix-la-Chapelle prescrivit dans tous les couvents de l'empire carolingien l'adoption de la Règle de saint Benoît. Luxeuil et Bobbio finirent par l'embrasser. La Règle de saint Colomban avait rempli sa mission providentielle. Comme l'avait fait l'étonnante vie des Pères du désert au milieu du

La Règle de saint Colomban en Italie.

Y. e est bien été remplacé par la Règle bénédictine.

Mo. s de saint Colomban et de sa Règle.

1. Voir la Règle de saint Colomban dans *Missa, P. L., LXXX, col. 209-224* Cf. la thèse de doctorat de M. MALMOUR, *Quid luxovienses monachi ad regulam monasterii in unum convulerunt*



monde gréco-romain, comme le ferait un jour la sublime folie de la pauvreté de saint François d'Assise en pleine féodalité, l'austère Règle de saint Colomban avait montré, au sein du monde barbare, égoïste et jaloux de ses droits personnels, jusqu'où pouvait aller l'enthousiasme de l'héroïsme dans l'obéissance et dans l'oubli de soi. Ceux-là mêmes qui ne purent supporter cette forte discipline conservèrent avec un soin jaloux les reliques sacrées du grand moine, son calice et son bâton de palmier épineux. On les vénère encore à l'église de San Colombano de Bobbio. Comblée des faveurs des rois de France et des empereurs d'Allemagne, l'abbaye de Bobbio devint au Moyen Age un des plus importants foyers de la vie intellectuelle. C'est sur les manuscrits de Bobbio que se sont appuyées beaucoup de découvertes littéraires et historiques des temps modernes <sup>1</sup>.

On a attribué à saint Colomban et à sa Règle une influence plus importante encore sur les institutions ecclésiastiques. On a prétendu que l'Église lui doit l'introduction de la pénitence et de la confession privées.

Celles-ci ne seraient que l'extension d'un usage monacal, la coulpe faite par les moines à leur abbé. L'influence du célèbre moine irlandais l'aurait introduite dans le monde laïc, puis transformée en une institution ecclésiastique universelle <sup>2</sup>. « Cette thèse, dit Mgr Duchesne, échoue devant les deux considérations que voici : d'abord elle ne rend pas compte de la pénitence privée chez les Grecs et les Orientaux, qui n'ont point été atteints par les influences irlandaise et anglo-saxonne ; on peut en dire autant de Rome, de la basse Italie et de l'Espagne ; en second lieu, il est impossible d'admettre que le clergé épiscopal des pays francs, généralement peu favorable à saint Colomban et à ses moines, se soit laissé imposer par eux un changement disciplinaire aussi grave <sup>3</sup>. » Ce qui paraît plus vraisemblable, c'est que saint Colomban et ses moines se firent les apôtres de la confession privée, peu pratiquée autour d'eux, et que, pour en faciliter l'exercice, ils rem-

Il n'introduit pas la confession privée ; il en propage seulement la pratique.

1. TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*, t. III, p. 376.

2. Edgard LÖNING, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, Strasbourg, 1878, tome II.

3. *Bulletin critique*, 1883, p. 366-367.

placèrent la pénitence par l'imposition des mains et la réconciliation publique par la pénitence privée, usitée dans les monastères <sup>1</sup>.

Restauration  
de l'abbaye du  
Mont-Cassin.

Tandis que la Règle bénédictine s'étendait sur tous les pays d'Europe, le berceau de la famille bénédictine, le Mont-Cassin, ruiné par les invasions, restait désert. Les restes vénérés de saint Benoît et de sainte Scholastique en avaient été enlevés en 679 <sup>2</sup>. En 716, un riche habitant de Brescia, Pétronace, aidé de quelques moines de Rome, entreprit, avec les encouragements du pape Grégoire II et l'appui du duc lombard Gisulph de Bénévent, de relever l'abbaye du Mont-Cassin de ses ruines. Dieu bénit l'œuvre pieuse. Pétronace mourut abbé du monastère. En 748, le pape saint Zacharie consacra la nouvelle église, exempta le couvent de toute juridiction épiscopale, et y déposa l'exemplaire original de la Règle de saint Benoît. On sait les grandes destinées de l'illustre abbaye. Le roi lombard Ratchis et le frère de Pépin, Carloman, vinrent chercher un asile dans son cloître. C'est là aussi que le moine Paul Warnefrid, plus connu sous le nom de Paul Diacre, écrivit vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle son *Historia Longobardorum* qui, dit M. Molinier, « jouit au Moyen Age d'une faveur extraordinaire et, à tout prendre, méritée <sup>3</sup> ». « Nul autre peuple, dit Kurth, n'a trouvé dans son historien national un si fidèle écho de sa vie, un interprète si ému de ses sentiments <sup>4</sup>. »

Ces traces de la domination lombarde se rencontrèrent aussi dans le style original des églises de cette époque. « Dérivé alourdi du style byzantin, le style lombard, dit Moeller, a sa place dans l'histoire de l'art <sup>5</sup>. »

1. E. MARTIN, *Saint Colomban. Dict. de Théol.*, au mot *Colomban*, t. III, col. 374.

2. C'est Paul Diacre qui raconte le fait, *Hist. Long.*, VI, 2. Le corps de saint Benoît fut-il transporté au monastère de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire)? Est-il actuellement à Saint-Benoît ou au Mont-Cassin? C'est un sujet de controverse entre les Bénédictins d'Italie et les Bénédictins de France. V. MABILLON, *Dissertatio in translatione S. Benedicti. Act.*, SS. O. S. B., t. II, p. 337. DOD CHAMARD, *Les reliques de S. Benoît*, Paris, 1831. GUILLIANT, *De reliquiis S. Benedicti*, dans les *Benedict. Studien*, 1834.

3. A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 82

4. G. KURTH, *Histoire poétique des Mérovingiens*, p. 37.

5. MOELLER, *Hist. du Moyen Age*, p. 308. Sur l'architecture lombarde, voir RIVOIRA, *Le Origini della architettura lombarda*, 2 vol. in-4, Roma, 1903-1907.

Le peuple lombard se survécut aussi dans sa législation. L'Édit Royal de Rotharis, promulgué en assemblée nationale dans le courant de l'année 683, en 388 articles <sup>1</sup>, se distingue des autres lois barbares par des particularités remarquables. Il les dépasse toutes par son étendue et par la complexité de ses dispositions. Il embrasse non seulement le droit public et le droit criminel, mais encore le droit privé qui, dans l'Édit de Théodoric, n'existait pas pour ainsi dire, chacun devant être jugé suivant les lois de son propre pays. Aucune loi de cette époque n'est empreinte d'un caractère plus foncièrement germanique <sup>2</sup>. La loi nationale des Lombards a survécu à la plupart des autres législations nationales. Complétée et amendée par les successeurs de Rotharis et par les souverains carolingiens, elle se perpétua bien avant dans le Moyen Age. Grâce à sa merveilleuse adaptation au peuple pour lequel elle avait été faite, elle garda longtemps, à côté de la législation romaine et de la législation canonique, son caractère propre. Interprétée par les jurisconsultes, elle entretint en Italie une activité juridique <sup>3</sup>, qui valut aux écoles italiennes, lors de la renaissance du droit romain, un rang distingué parmi les autres écoles de l'Europe. Ce fut là, semble-t-il, son principal rôle, car le droit romain, tel que l'avait promulgué l'empereur Justinien, ne cessa jamais d'exercer en Italie une influence prépondérante. Les ecclésiastiques le suivaient et le réclamaient comme leur droit, subsidiairement aux règles canoniques. En 887, Léon IV, écrivant à l'empereur Lothaire I<sup>er</sup>, se félicitait de ce que la loi romaine était jusqu'à ce moment « restée à l'abri des tempêtes universelles » et demandait qu'elle persistât « à être maintenue dans sa force et dans sa vigueur <sup>4</sup> ».

Les monuments législatifs du peuple lombard. L'Édit royal de Rotharis.

Son influence au Moyen Age.

1. PERTILE, *Storia del diritto italiano*, t. I, p. 131, note 10 (2<sup>e</sup> édition, 1896). M. G. H. *Leges*, tome IV.

2. Il ne faudrait cependant pas exagérer ce caractère. On a relevé dans cet Édit de Rotharis des traces de droit romain. Voir : DEL GRUDIER, *Le tracce del diritto romano nelle leggi longobarde*. *Rendiconti del Inst. lomb.* 1886.

3. Au x<sup>e</sup> siècle, alors que les études juridiques semblent délaissées partout, on étudie encore la loi lombarde. Les moines du couvent de la Cava, près de Salerne, ont publié, en 1871, un manuscrit du x<sup>e</sup> siècle contenant les lois lombardes, *Monum. Germ. Hist. codex diplom. cavensis*. Il se trouve reproduit dans les *Leges*, IV, 31. PERTILE, *Storia del diritto italiano*. Torino, 1896, 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 133-139.

4. *Vestram flagitamus clementiam, ut, sicut romana lex viguit absque universis procellis, ita nunc suum robur propriumque vigorem obtineat*. *Corp. jur. can., Decret. 1<sup>a</sup> pars, dist. 10, cap. 13. Leo IV Lothario Augusto*.

Ainsi peu à peu, en même temps que les races se mêlaient, les institutions les plus fortes et les législations les plus autonomes se fondaient, chez les peuples gothiques, dans l'unité de l'Église et des traditions romaines.

modifications  
apportées par  
l'invasion lom-  
barde à la géo-  
graphie politi-  
que de l'Italie.

Un résultat plus persistant et bien plus grave de la domination lombarde fut la profonde modification qu'elle avait apportée dans la géographie politique de l'Italie et dans sa situation sociale. Désormais on distingua dans la péninsule deux régions : l'Italie lombarde qui occupait le nord et le centre, et l'Italie byzantine qui comprenait le littoral et quelques villes du centre dont la principale était la ville de Rome. De plus, dans l'Italie lombarde comme dans l'Italie byzantine, la nécessité de la défense contre les barbares et l'ambition des fonctionnaires impériaux avait fait surgir une féodalité nouvelle, puissante et agitée. Nulle part plus qu'à Rome, enclave byzantine au milieu de l'Italie lombarde, ne se firent sentir les difficultés inhérentes à cette situation : impuissance radicale du pouvoir impérial à maintenir l'ordre, rivalités incessantes des familles seigneuriales, conflit perpétuel de l'aristocratie militaire et de l'aristocratie ecclésiastique. Rome souffrira longtemps de ce malaise intérieur. La puissante épée de Charlemagne y mettra fin pour un temps, mais les troubles renaîtront avec une violence extrême au x<sup>e</sup> siècle sous l'influence néfaste de la maison de Théophylacte, au xiv<sup>e</sup> siècle par l'agitation de tribuns tels que Rienzi. Il faudra, pour l'en délivrer tout à fait, l'établissement d'un pouvoir temporel très puissant et très solide. Les Papes et les princes chrétiens y pourvoient.

Quand les armes des rois de France abattirent la puissance des Lombards, les royaumes brillants et éphémères des Burgondes et des Visigoths avaient depuis longtemps disparu du sol de la Gaule, mais ils se survivaient, eux aussi, par leurs grands hommes et par leurs législations.

### III

Deuxième  
groupe : les

Les Visigoths et les Burgondes, de race gothique et de religion arienne comme les Hérules, les Ostrogoths et les Lom-



bards, eurent ceci de particulier, qu'ils ne s'introduisirent point de force dans les régions qu'ils devaient occuper ; ils y furent appelés par le pouvoir impérial lui-même <sup>1</sup>.

Goths de la Gaule.

Les Visigoths.

Au début du v<sup>e</sup> siècle, les habitants de Rome, à trois reprises différentes pour le moins, en 406, en 408 et en 409, avaient vu passer une cohue de barbares pillards, de haute taille, des *septipedes*, des hommes de sept pieds, comme les appelle Sidoine Apollinaire, qui jetèrent l'épouvante parmi eux. C'était les Visigoths, conduits par leur roi Alaric I<sup>er</sup>. Il paraît démontré qu'ils avaient été appelés en Italie, d'abord par Stilicon, premier ministre d'Honorius empereur d'Occident, pour combattre Arcadius, puis par Rufin, premier ministre d'Arcadius empereur d'Orient, pour se défendre contre les troupes d'Honorius. Ces barbares, qui touchaient de l'argent des deux côtés, rêvèrent dès lors de prendre pour eux cet empire que les deux frères se disputaient. En 414, le successeur d'Alaric, Ataulf, revêtu des insignes de maître de la milice, paraît avoir eu l'idée de se fixer à Rome. Mais il reçut de l'empereur une nouvelle mission, celle d'aller combattre, au nom de l'empire, les barbares qui menaçaient les provinces romaines de Gaule et d'Espagne. Il s'y rendit, chassa les barbares, et s'établit fortement pour son propre compte entre le Rhône, la Garonne et les Pyrénées. Sa capitale fut Toulouse. Les Visigoths furent un peuple sans cesse agité. Jusqu'au moment où Clovis les rejeta au-delà des Pyrénées, ils demeurèrent dans la Gaule méridionale une cause de troubles. Les empereurs utilisèrent ce besoin d'action. Ils les employèrent soit à combattre les Huns et les Vandales, soit à réprimer les révoltes dans l'empire. Le plus grand des rois visigoths fut Euric. Sous son règne, le royaume des Visigoths, qui s'étendait en Gaule et en Espagne, atteignit l'apogée de sa puissance. « Euric, dit un historien, eût peut-être assuré aux Visigoths l'empire de la Gaule, s'il eût gagné l'Eglise à sa cause <sup>2</sup>. »

Appelés par les empereurs, ils s'établissent dans le sud de la Gaule.

Le roi Euric.

Euric fut en effet un persécuteur de l'Eglise. Parvenu au

1. Avant l'appel des empereurs, les Visigoths avaient déjà pénétré en Gaule. D'après M. Fustel de Coulanges, cette pénétration avait été pacifique et presque insensible (*Hist. des Instit.*, I 347-351) Julien Havet pense qu'elle avait eu un caractère guerrier et conquérant (*Rev. hist.*, IV, 1<sup>re</sup> partie, p. 88 etc).

2. Cf. HATY, dans l'*Hist. de Fr. de LAVISSE*, t II, 1<sup>re</sup> partie, p. 83



Il persécute  
l'Église.

Témoignages  
de saint Gré-  
goire de Tours  
et de saint Si-  
cile Apollin-  
naire.

La persécution  
continue sous  
les successeurs  
d'Éuric.

trône par un fratricide, il gouverna avec intelligence et suite dans les idées, mais il se déshonora par la déloyauté, la trahison et le meurtre. Il fut surtout sectaire. « Éuric, roi des Goths, dit saint Grégoire de Tours, fit peser dans les Gaules une cruelle persécution sur les chrétiens. Il ordonnait de décapiter tous ceux qui ne voulaient pas se soumettre à sa perverse hérésie et jetait les prêtres dans des cachots. Il avait ordonné de fermer avec des épines l'entrée des églises, afin que l'absence du culte divin fit tomber la foi en oubli : la Novempopulanie et les deux Aquitaines furent surtout en proie à ces ravages. Il existe encore aujourd'hui à ce sujet une lettre du noble Sidoine à l'évêque Basile, dans laquelle ces détails sont consignés <sup>1</sup>. » Dans la lettre dont Grégoire de Tours fait mention, Sidoine Apollinaire dit qu'on eût pu prendre Éuric pour un chef de secte plutôt que pour un chef de peuple <sup>2</sup>. Éuric, se rendant compte de l'inefficacité des mesures sanglantes, imagina dans la suite un procédé plus perfide, la désorganisation et l'extinction graduelle du clergé. Il défendit de pourvoir à la vacance des sièges. Il multiplia les obstacles au recrutement des clercs. Le culte dut être interrompu en plusieurs endroits. Éuric mourut en 484. Son fils Alaric II et ses successeurs ne poursuivirent pas l'exécution de ses mesures tyranniques. Mais le royaume était aux mains des ariens, enhardis par la protection que leur avait accordée le règne précédent. On voyait, çà et là, dans les villes, une poignée d'hérétiques opprimer les catholiques fidèles. Ce fut l'ère des persécutions locales. Il est raconté dans la vie de saint Césaire que, sous prétexte de chasser le sanglier, les Visigoths sectaires ravageaient les terres des couvents, s'installaient chez les paysans des monastères et les employaient à leurs chasses, mettaient le trouble dans les communautés monastiques. L'évêque d'Arles, en présence de la mauvaise volonté du pouvoir, essaya en vain de se faire protéger par les Romains. Il s'adressa alors à Dieu par la prière. Les sangliers disparurent des terres monastiques, comme par miracle <sup>3</sup>. Ce fut une accalmie relative, dont le saint bénit Dieu.

1. GRÉG. DE TOURS, *Hist. des Francs*, l. II, ch. xxv. Trad. Gulzot, tome I, p. 93-94.

2. SID. APOLL. *Epist.*, VII, 6. *P. L.*, LVIII, col. 570, 571.

3. *Vita S. Casarii*, l. c. iv, 36. *P. L.*, LVII, 1019.

La persécution populaire prenait parfois un caractère politique. Après la conversion des Francs, on accusa les catholiques de pactiser avec eux. Saint Grégoire de Tours a raconté l'émeute qui faillit coûter la vie à Quintianus, évêque de Rodez <sup>1</sup>. Césaire lui-même, le grand évêque qui, dans la ville d'Arles, était entouré de la vénération générale, ne put échapper à leur suspicion. Il était burgonde d'origine ; on l'accusa de trahison au profit de ses anciens rois : Césaire voulait, disait-on, livrer aux Burgondes la ville d'Arles. Il fut enlevé à son siège et exilé à Bordeaux <sup>2</sup>. Ces persécutions servirent à leur manière la cause de l'Église. Les populations méridionales de la Gaule, indolentes et vives, amies des longs repas et des plaisirs bruyants, s'étaient trop facilement accommodées de la venue des nouveaux maîtres. Elles se redressèrent sous l'affront. On vit bien alors que chez elles l'insouciance n'était que de surface. Leur fond de générosité native se réveilla : « Leur foi leur devint chère, dit Godefroid Kurth, quand ils la virent opprimée, et les plus indifférents retrouvèrent pour elle une certaine ardeur politique. Et puis les Aquitains tenaient à leurs évêques. La guerre faite à l'évêque réveilla tout ce qu'il y avait de plus généreux et de plus fier dans leurs âmes <sup>3</sup>. » Les Visigoths, battus à Vouillé par les troupes de Clovis, s'en allèrent sous le coup de l'exécration générale.

On ne peut refuser à Euric, et même à Alaric, un vrai sens politique, qui, toutes les fois que la passion sectaire ne les égara pas, aboutit à des résultats utiles à la civilisation générale. Tel fut le Code de lois connu sous le nom de *Lex Visigothorum* ou de *Breviarium Alaricianum*. Il est difficile de préciser dans ce Code, modifié par les rois Visigoths d'Espagne Léovigilde et Reccarède, la part qui revient à Euric. Bluhme, Brumaer et Esmein ont cependant cru pouvoir le faire <sup>4</sup>. Ce qui est certain, c'est que la *Lex Visigothorum*, telle qu'elle est, se trouve être « la plus douce des lois bar-

Le Breviaire  
d'Alaric.

1. Grég. de Tours, II, 35. Trad. Guizot, t. I, p. 110.

2. *Vita S. Cesarii*, l. I, c. II, 16. P. L., LXVII, 1003, 1009.

3. G. Kurth, *Clovis*, p. 403.

4. Esmein, *histoire du droit français*, p. 98. — Bluhme, au 3<sup>e</sup> volume des *Leges*, dans les M. G. H.

bares <sup>1</sup> ». On n'y rencontre pas de trace du duel judiciaire. On peut conjecturer que l'influence religieuse s'est exercée sur la législation d'Euric lui-même. A cette époque, comme on l'a dit justement, « il n'était en Gaule qu'un pouvoir vraiment fort, c'était l'épiscopat <sup>2</sup> ». Quand l'Église constitue de fait, dans un Etat, une force sociale, un politique comme Euric en tient compte ; quand l'esprit chrétien est dans l'atmosphère ambiante, les persécuteurs eux-mêmes s'en pénètrent.

Saint Césaire  
d'Arles.

Or, l'esprit chrétien avait déjà, dans la Gaule méridionale, un foyer puissant, grâce au grand évêque que l'on a justement appelé « le précepteur de l'Église franque <sup>3</sup> », saint Césaire d'Arles. « Césaire, dit M. Paul Lejay, est un de ceux qui ont donné à l'Église mérovingienne une doctrine, une prédication, une discipline et une culture <sup>4</sup> ». Non point que l'évêque d'Arles soit un théologien de grande envergure. Sa doctrine est celle de saint Augustin, son maître. Il s'y tient avec une fidélité scrupuleuse, presque obstinée. Il aime à la condenser en maximes claires, brèves et didactiquement disposées. Mais il tempère la rigueur des formules par un sens rare de la vie pratique. Saint Césaire est un catéchiste. La qualification qui lui conviendrait le mieux serait peut-être celle de catéchiste de l'Église des temps mérovingiens. Du catéchiste, rompu au labeur de l'éducation religieuse des masses populaires, il a le langage simple, familier, la définition facile à retenir ; il en a aussi le sens de la vie réelle. Nous avons de lui plusieurs documents qui ont la teneur d'un symbole de foi, et Dom Germain Morin a fait valoir les raisons sérieuses qui porteraient à lui attribuer la rédaction du *Symbole* dit de saint Athanase <sup>5</sup>. Il aurait été alors le catéchiste de l'Église universelle. Ses sermons d'ailleurs, pris par les *tachygraphes* au moment où il les prononçait, étaient

Caractère de  
ses écrits.

1. GAUHEN, *Histoire du droit français*, p. 109.

2. *Hist. de France de LAVISSE*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, 92.

3. PAUL LEJAY, *Le rôle théologique de Césaire d'Arles. Rev. d'hist. et de lit. rel.*, 1905, tome X, p. 616.

4. *Ibid.*

5. DOM GERMAIN MORIN, *Le symbole d'Athanase et son premier témoin, saint Césaire d'Arles*, dans la *Revue bénédictine*, tome XVIII (1901) p. 367-363.

prêchés dans toute l'Église franque et même au-delà <sup>1</sup>. C'est sur les grandes questions de la grâce, de la prédestination, de la Trinité et de l'Incarnation, que l'évêque d'Arles a eu à se prononcer dans les six conciles qu'il a présidés ou qu'il a inspirés : Agde (506), IV<sup>e</sup> d'Arles (524), Carpentras (527), I<sup>er</sup> d'Orange, II<sup>e</sup> de Vaison (529), Marseille (533). Mais ce sont les questions les plus ordinaires de la vie journalière qu'on rencontre dans ses sermons. Vivant au milieu de son troupeau, quotidiennement mêlé au peuple qu'il catéchise, il multiplie les conseils les plus pratiques, fondés sur les observations les plus précises. Son œuvre oratoire devient ainsi le tableau authentique de la vie chrétienne à cette époque. Il mentionne la réception de l'Eucharistie à l'approche des grandes fêtes <sup>2</sup>. Il menace du refus de la bénédiction d'un mariage comme d'une peine ecclésiastique <sup>3</sup>, preuve qu'à cette époque la bénédiction nuptiale était regardée comme absolument indépendante de la validité. Il nous fournit une des premières mentions authentiques que nous trouvons dans l'antiquité sur le sacrement de l'Extrême-Onction <sup>4</sup>. On rencontre dans ces sermons des préceptes absolus sur l'obligation de l'aumône, fixée à la dîme au moins des revenus <sup>5</sup>. On y découvre une des premières énumérations des œuvres de miséricorde, présentées comme effaçant les péchés menus (*peccata minuta*) <sup>6</sup>. Césaire a trouvé autour de lui l'usage de la pénitence privée et il en recommande la pratique <sup>7</sup>. Sa doctrine sur le purgatoire a une précision qu'on ne lit guère avant lui <sup>8</sup>. Et toutes ces leçons, tous ces conseils sont donnés avec une bonté, une condescendance pour la faiblesse humaine, un souci du détail, un ton de finesse malicieuse, une bonhomie bourguignonne,

Son œuvre oratoire; le tableau de la vie chrétienne au VI<sup>e</sup> siècle.

1. Saint Césaire, de son côté, n'hésitait pas à emprunter un sermon tout fait à quelque confrère, si besoin en était. Nul souci n'apparait alors de ce que nous appellerions la propriété littéraire. P. LEJAY, R. H. L. R., X, 611, *Revue bénédictine*, XVI, 342.

2. P. L., XXXIX App., col. 1974-1975. Les sermons de saint Césaire sont donnés par Migne dans l'appendice des sermons de saint Augustin.

3. P. L., XXXIX, App., col. 2204.

4. P. L., XXXIX, App., col. 2233-2239. Cf. ВОРУНИН, *Revue catholique des Eglises*, II, 403-405.

5. P. L., XXXIX, App., col. 2238.

6. *Ibid.*, col. 2248-2249. On ne trouve le chiffre sacramental de sept que plus tard P. POSENER, *Die heiligen heiligen bollandiarum* 1903, t. XXII, 187.

7. P. L., XXXIX, col. 2227.

8. *Ibid.* col. 2212.



qui font de ce gallo-romain, né sur le territoire de Châlon-sur-Saône, une des figures les plus attachantes de l'époque mérovingienne<sup>1</sup>.

Origines de  
l'architecture  
gothique.

La vie chrétienne de cette époque s'est-elle exprimée au sud de la Gaule par une architecture spéciale, par une sorte d'art « pré-roman », qui en se développant aurait abouti à l'art gothique? On l'a soutenu avec beaucoup de science et de talent<sup>2</sup>. Mais cette théorie ne paraît pas démontrée. Il reste probable que le qualificatif de gothique n'a été donné à l'art du Moyen Âge que parce qu'il était synonyme de barbare<sup>3</sup>, et que les Visigoths n'ont eu qu'un rôle insignifiant dans l'évolution de l'architecture religieuse.

## V

Les Burgon-  
des.

Leur origine.

Leur introduc-  
tion dans le  
monde ro-  
main.

Les moins barbares, les plus facilement assimilés à la civilisation romaine, de tous les hommes de race gothique, paraissent avoir été les Burgondes. Déjà au IV<sup>e</sup> siècle, au rapport d'Ammien Marcellin, ils étaient fiers de se dire issus de la même famille que les Romains, *sobolem se esse romanam Burgundii sciunt*. Les empereurs, qui en avaient un grand nombre à leur solde, les avaient échelonnés le long du Rhin pour protéger Trèves; ils les placèrent ensuite le long des Alpes, pour garantir la Provence. Or, de distance en distance, ces barbares, ayant construit des châteaux-forts ou burgs, en prirent, dit Paul Orose, le nom de Burgondes ou hommes des burgs<sup>4</sup>. L'histoire des événements qui les déterminèrent à occu-

1. Saint Césaire, né en 470 ou 471, est mort en 543, MALROY, *saint Césaire, évêque d'Arles*, Paris, 1894.

2. M. COURAJOD, dans ses leçons professées à l'École du Louvre, t. I, 1899. M. BRUHAUS a combattu la thèse de M. Courajod dans l'*Archéologie du Moyen Âge et ses méthodes*, Paris, 1900. Cf. Dom LACLERCO, *Manuel d'archéologie chrétienne*, tome II, p. 128.

3. Rabelais a été l'un des premiers à donner au mot « gothique » le sens méprisant que ce terme a longtemps gardé. H. LEMONNIER, *Hist. de Fr. de LAURENCE*, V, 1, 312.

4. PAUL OROSE, *Hist.*, l. VII, c. XXXII, P. L., XXXI, col. 1144. Ainsi les chrétiens des Asturies qui, regnant pied à pied le terrain envahi par les musulmans, construisaient des *châteaux forts* pour assurer leurs conquêtes, en reçurent le nom de *Castillons*. Ainsi la race guerrière chargée de défendre les abords de l'Allemagne y gagna le nom de *Habsbourg*.



per le sud-est de la Gaule est obscure. Ils y furent probablement amenés par les gallo-romains et s'y fixèrent. « Autant qu'on peut en juger, écrit M. Bayet, le royaume burgonde était limité du côté des Francs par le plateau de Langres ; du côté des Alamans par la trouée de Belfort, l'Aar et le Jura septentrional ; du côté des Ostrogoths par les Alpes ; à l'ouest, par une partie du cours inférieur du Rhône, le cours supérieur de la Loire, les monts du Morvan et la Côte d'Or ; au sud, la Durance le séparait de la Provence gothique, mais à diverses reprises les Burgondes la franchirent »<sup>1</sup>. Les Burgondes furent de bonne heure convertis à la foi catholique. Leur conversion doit dater de l'époque de leur séjour aux environs de Trèves, où ils se trouvèrent en contact avec les premiers missionnaires de la Germanie<sup>2</sup>. Leur arianisme leur vint de leurs rapports avec les Visigoths. Il atteignit surtout la haute classe de la société. Mais il y eut toujours en Bourgondie une partie notable de la population très attachée à la foi catholique. C'est la burgonde Clotilde qui convertit le roi des Francs à la fin du v<sup>e</sup> siècle ; cent ans plus tard le chapelain de la reine Berthe, l'évêque Luidhard, qui contribua à la conversion du roi d'Angleterre Ethelbert, était burgonde. Nous savons que saint Césaire était originaire de Bourgondie. Le roi Gontran de Bourgondie est honoré du titre de saint<sup>3</sup>. C'est uniquement par peur de ses sujets, dit Grégoire de Tours, que le roi Gondebaud n'abjura pas l'arianisme<sup>4</sup>. Son fils Sigismond fut converti par saint Avit, mais, esprit faible, il se laissa conduire par le romain Avitus, et le roi franc Clodomir le fit périr avec sa famille en 524. Le royaume des Burgondes était dès

Ils se fixent au sud-est de la Gaule.

Leur conversion à la foi catholique.

Ils sont gagnés par l'arianisme.

Mais la foi catholique persiste chez un bon nombre en Bourgondie.

1. *Hist. de Fr. de LAVISSÉ*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 87. C'est à tort que des historiens tels que Dom Pitra affirment, d'après saint Grégoire de Tours, que les Burgondes se sont emparés de la Provence. Au concile d'Agde, en 506, siègent les évêques d'Aix, d'Arles, de Digne et de Fréjus. Or, Agde était certainement soumise aux Visigoths, et comme il est inouï à cette époque que des évêques soient sortis de leur royaume pour prendre part à un concile, il est certain qu'Aix, Arles, Digne et Fréjus étaient en pays visigoth et non burgonde. Les mêmes des conciles donnent ainsi les meilleures indications géographiques.

2. *Providentia Dei*, dit Paul OROSE en 417, *omnes (Burgundii) modo facti catholica fide*. P. L., XXXI, col. 1144.

3 Sur ce roi Gontran, voir GRÉG. DE TOURS, l. IX, c. xx, xxi.

4. GRÉG. DE TOURS, l. II, c. xxxiv. On sait que le prétendu colloque organisé à Lyon par Gondebaud entre catholiques et ariens n'est pas authentique. C'est une invention de Jérôme Vignier. Julien HAVET, *Bibl. de l'Ec. des ch.*, 1885, t. XLVI, p. 233-250.

lors condamné. En vain le frère de Sigismond, Gondemar, essayait-il de relever la cause de son pays par les armes. Il fut battu en 534 par les rois francs Clotaire et Childébert. C'était la fin de la Bourgondie. Ce royaume n'avait guère vécu plus d'un siècle, de 413 à 534.

du royaume  
de Bourgondie.

Ce n'est donc point par la durée de sa vie nationale ni par la gloire de ses armes que ce peuple s'est acquis un renom dans l'histoire, c'est plutôt par l'éclat de sa vie intellectuelle. Une race qui a donné aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles leurs meilleurs historiens, qui a possédé les plus célèbres écoles de rhétorique de la Gaule, qui a inspiré et sans doute ébauché l'épopée des Niebelungen, qui a su comprendre les hautes pensées d'un saint Avit et qui a exprimé sa vie et ses mœurs dans la loi Gombette, était un apport précieux pour la Chrétienté.

L'historien  
Marius d'A-  
venche.

Né dans le pays d'Autun vers 530, mort en 593, le chroniqueur Marius d'Avenche « se tient au courant des menus faits de la politique grecque, interroge les pèlerins, les marchands de passage » et nous laisse « une œuvre sèche, concise, mais de haute valeur <sup>1</sup> ». C'est à la Bourgondie qu'appartiennent également les trois auteurs de la Chronique dite de Frédégaire, écrite de 584 à 642, et qui, dans un latin extraordinairement barbare, renferme, au dire d'un juge compétent, « presque autant de renseignements utiles que de mots <sup>2</sup> ».

Les auteurs de  
la chronique  
dite de Frédé-  
gaire.

Les écoles de  
rhéteurs en  
Bourgondie.

La Bourgondie a ses écoles de rhéteurs. La plus célèbre est celle que Viventiolus tient à Lyon. Celle de Valence, dirigée par Sabaudus, que loue Sidoine Apollinaire, a probablement formé à l'éloquence saint Avit.

Le pseudo-Frédégaire déclare qu'il écrit ses mémoires *ab illustro viro Niebelungo* <sup>3</sup>. C'est le nom qui donnera son titre à l'épopée allemande du XII<sup>e</sup> siècle. Les Niebelungen, récit épique des gestes de Bourgondie, ont été composés sur des chants populaires dont l'antiquité remonte probablement jusqu'à l'époque qui suivit immédiatement la ruine du royaume burgonde.

Salut Avit de  
Vienne.

Mais le grand poète du royaume fut l'évêque de Vienne, saint Avit <sup>4</sup>. Alcinius Ecdicius Avitus, né probablement à

1. A. MOLINIER. *Les sources de l'Hist. de France*, I, 470, V, page VIII.

2. A. MOLINIER, *Ibid.*, I, 63.

3. *Hist. de la Gaule*, II, 4<sup>e</sup>6 P. I., LXXII, 683.

4. Les œuvres de saint Avit se trouvent au tome LIX de la *Patrologie de*

Vienne vers 450, mort vers 520, n'est pas seulement le clairvoyant homme d'Etat qui, dans ses lettres à Clovis, augure avec tant de précision le rôle futur de la monarchie franque, l'évêque plein d'initiative qui devient l'âme du concile d'Epaone, le défenseur du Saint-Siège dont la protestation vigoureuse se fait entendre au milieu de la lutte de l'antipape Laurent contre Symmaque : saint Avit, c'est le poète éloquent dont l'œuvre remarquable, *De spiritalis historiae Gestis*, forme, dit Guizot, « comme un *Paradis perdu* qui mérite l'honneur d'être comparé de près à celui de Milton » <sup>1</sup> ; c'est le théologien de valeur, qui défend la procession du Saint-Esprit *a Patre et Filio* <sup>2</sup>, et qui affirme avec tant de précision la divinité de Jésus-Christ, qu'Agobard de Lyon se réclamera de lui pour combattre l'adoptianisme de Félix d'Urgel <sup>3</sup> ; c'est le canoniste éclairé qui gémit de l'ingérence abusive des séculiers dans les élections épiscopales <sup>4</sup>, qui ne veut pas que les clercs dépendent de la justice laïque <sup>5</sup>, et qui lutte pour faire abolir les ordalies <sup>6</sup>.

La vie d'un peuple ne se révèle pas seulement par ses grands hommes ; elle se manifeste aussi par ses institutions juridiques.

L'historien Socrate nous dit que les Burgondes étaient des hommes d'esprit sage et de bonne humeur <sup>7</sup>. Paul Orose nous

La législation  
burgonde

Migne. Une édition critique a été publiée dans le M. G. H., *Script. antiquiss.*, t. VI. M. le chanoine Ulysse Chevalier semble en avoir donné l'édition définitive. U. CHEVALIER, *Œuvres complètes de S. Avit*, Lyon, 1890.

1. Guizot, *Hist. de la civil. en France*, II, 2<sup>e</sup> édition, p. 63 et suiv. M. Guizot, après avoir cité la description de l'Eden faite par saint Avit et celle de Milton, ajoute : « La description de saint Avit est plutôt supérieure. La description des beautés de la nature m'y paraît à la fois plus variée et plus complète ».

2. P. L., LIX, 385. CHEVALIER, p. 278.

3. P. L., CIV, 65, 97.

4. P. L., LIX, 274-275. CHEVALIER, p. 210.

5. P. L., LIX, 272. CHEVALIER, p. 220. Les conciles avaient rigoureusement maintenu le droit électoral du clergé et du peuple. Tous les clercs et tous les fidèles étaient électeurs en droit. Mais, en fait, les habitants des villes et les clercs supérieurs dirigeaient les opérations électorales, ce qui amenait parfois des réactions violentes : la masse populaire imposait alors son candidat. Ces abus amenèrent le pouvoir civil à intervenir. Puis, des abus analogues conduisirent les Papes à limiter les pouvoirs des princes. Cf. VACANDARD, *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, p. 121-137. (Les élections épiscopales sous les Mérovingiens).

6. P. L., CIV, 124-125.

7. SOCRATE, *Hist. eccles.*, VII, 30.

apprend qu'ils vivaient « tout doucement et tout bonnement » <sup>1</sup>. C'est bien l'impression que donne la lecture de leur Code, chef-d'œuvre de bon sens et de modération pour l'époque. Saint Avit ne réussit pas, il est vrai, à en faire effacer la coutume du duel judiciaire, et au ix<sup>e</sup> siècle saint Agobard s'élève contre les restes de barbarie que ce code sanctionne <sup>2</sup>, mais il n'en reste pas moins un monument important, marquant une étape considérable dans le progrès du droit civil et criminel.

Le prologue de la loi contient une protestation énergique contre la vénalité de la justice. Le juge qui aura reçu de l'argent à l'occasion de l'exercice de ses fonctions sera puni de mort <sup>3</sup>. Le magistrat qui se rendra coupable d'un déni de justice, c'est-à-dire qui aura refusé de juger, sera passible d'une amende <sup>4</sup>. Parmi les peines les plus sévères se trouvent celles qui concernent l'infidélité conjugale. En cas d'adultère, l'homme et la femme coupables sont également punis de mort <sup>5</sup>. La femme qui aura abandonné son mari sera étouffée dans la boue <sup>6</sup>. La plupart des autres sanctions n'ont pas ce caractère terrible. L'homme libre accusé d'un crime se disculpera en affirmant par serment son innocence et en faisant jurer avec lui douze hommes libres. Si l'adversaire refuse le serment, on tranche la question par le duel <sup>7</sup>. Ceux qui n'ont pas de bois pourront en couper dans les forêts, à la condition d'épargner les arbres fruitiers et les sapins. Certaines pénalités révèlent un peuple d'humeur très gauloise, par exemple la peine infligée aux voleurs de chiens <sup>8</sup>.

La loi de Gondebaud ou loi Gombette (*lex gundobada*) fut

Destinée de  
Loi Gombette

1. Orosio, VII, 19. 32. P. L., XXXI, 1144. *Blande, mansuete innocenterque vivunt.*

2. P. L., CIV, 125.

3. *Lex burg. Præfatio. Hist. des Gaules*, IV 256. M. G. H., *Leges*, III, 527.

4. *Ibid.*, M. G. H., III, 527.

5. *Si adulterantes inventi fuerint, et vir illo occidatur et femina. Lex burg.*, § 68. *Hist. des Gaules*, IV, 274. M. G. H., *Leges*, III, 561.

6. *Si qua mulier maritum suum, cui legitime junota est, dimiserit, necetur in luto.* M. G. H., *Leges*, III, 546.

7. M. G. H., *Leges*, III, 536, 537 et § VIII.

8. *Hist. des Gaules*, IV, 280. *Si quis canem... præsumperit involare, jubemus ut convictus coram omni populo posteriora ipsius osculetur. Lex Burgond.*, § X M. G. H. *Leges*, III, 572.



rapidement populaire. Après la fusion des Burgondes avec les Visigoths, certains groupes continuèrent à professer en justice la loi Gombette ; on les appela *Gundobadi* ; c'est contre eux qu'écrivit Agobard au ix<sup>e</sup> siècle. La Burgondie nous offre un exemple remarquable d'un peuple politiquement aboli qui se survit par sa législation et par ses traditions nationales. A la fin du vi<sup>e</sup> siècle et au vii<sup>e</sup> siècle, pendant la grande lutte qui divise la France en Neustrie et Austrasie, ce sont les Burgondes qui font, presque à leur gré, pencher la balance : du jour où ils abandonnent le parti de Brunehaut, Brunehaut est perdue <sup>1</sup>. Près de trois siècles plus tard, quand l'empire de Charlemagne se désagrège, c'est la Bourgogne qui a la première assez de cohésion pour former un royaume ; et, pendant deux siècles, ce royaume brille d'un grand éclat <sup>2</sup>. Quand le restaurateur de l'empire, Otton I<sup>er</sup>, au x<sup>e</sup> siècle, épousera la bourguignonne Adélaïde, la sainte fille du roi Rodolphe étonnera la cour impériale d'Allemagne par l'étendue de son savoir autant que par l'éminence de ses vertus.

La civilisation  
burgonde

## V

Cependant, de l'autre côté des Pyrénées, où les armes de Clovis et la réprobation populaire de la Gaule méridionale les avaient relégués, les Visigoths poursuivaient sur la terre d'Espagne ce rêve d'un grand royaume gothique et arien, qui avait hanté vainement, en Italie et en Gaule, les ambitions de Théodoric, d'Autharis, d'Euric et de Gondobaud. Mais ni les Visigoths d'Espagne, ni leurs voisins, les Vandales d'Afrique, ne devaient fonder rien de stable, et le rêve allait se dérober une fois de plus à la race que l'hérésie arienne avait atteinte.

Troisième  
groupe : les  
Vandales et les  
Visigoths d'Es-  
pagne.

Sur ce sol ibérique, où l'influence romaine était depuis longtemps prépondérante, d'où étaient sortis le philosophe Sénèque, les poètes Lucain et Martial, le rhéteur Quintilien et quatre empereurs romains, Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle et Théodose, les Visigoths avaient d'abord rencontré des rivaux, les Van-

1. DOM PITRA, *Histoire de saint Léger*, p. 262.

2. HEBBER, *Philosophie de l'histoire de l'humanité*, III, 244, 245.



dales, et s'étaient unis aux Romains pour les attaquer. Les Vandales, en effet, accompagnés des Alains et des Suèves, avaient envahi l'Espagne au commencement du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle. Ce peuple, dont le nom est devenu synonyme de devastateur, et qui semble avoir eu surtout une activité exubérante à dépenser, venait de traverser la Gaule en la ravageant avec une fureur qu'aucune horde barbare n'égalait jamais. Mais à peine les Vandales avaient-ils cru pouvoir s'installer en liberté sur la terre espagnole, qu'on les avait vus quitter l'épée pour la charrue. Au bout de peu de temps, au témoignage d'un contemporain, Paul Orose <sup>1</sup>, l'aspect des terres qu'ils occupaient fut transformé. Elles se couvrirent de moissons, se peuplèrent de troupeaux, et, chose plus extraordinaire, si les récits de Paul Orose et de Salvien ne sont pas exagérés, ces barbares introduisirent dans les lois et dans les mœurs une telle équité, surtout un tel respect de la parole donnée, que le peuple vaincu s'attachait à eux et ne regrettait pas le gouvernement des Romains <sup>2</sup>.

Un tel peuple aurait été un rival redoutable pour les Visigoths. Un événement imprévu l'écarta de la péninsule. En 422, le dernier comte d'Afrique, Boniface, fit appel aux Vandales dans sa lutte contre les troupes romaines. Ceux-ci accoururent en masse et envahirent l'Afrique comme ils avaient envahi l'Espagne. Les écrivains du temps, Procope de Césarée, Possidius, Victor de Vite, saint Augustin lui-même nous ont raconté la terrible persécution de Genséric, qui appartient à l'histoire ancienne de l'Église. Hunéric, fils de Genséric, qui monta sur le trône au lendemain de la chute de l'empire romain en 477, avait accordé d'abord quelque liberté aux catholiques, mais bientôt, sous l'influence de l'évêque arien Cyrilla, il édicta contre eux les peines les plus sévères. Le chroniqueur Victor de Vite, dans son style archaïque et vibrant, nous a laissé le tableau des atrocités sans nombre au milieu desquelles l'Église d'Afrique, trop affaiblie par le bien-être et les plaisirs, retrouva le courage des martyrs des premiers siècles. Il faut lire le tableau de cet entassement de

1. PAUL OROSE, *Hist.*, c. XL. P. L., XXXI, 1165, 1166.

2. PAUL OROSE, c. XLI. P. L., XXXI, 1168. DOM LECLERCQ, *L'Afrique tienne*, II, 169-171.

Vandales  
en Espagne.

Persécution  
d'Hunéric.

martyrs dans une prison infecte, où il fut donné au chroniqueur de pénétrer. « On les avait jetés là, dit-il, comme on jette à la pelle des tas de sauterelles, ou plutôt, je me trompe, comme les grains d'un précieux froment. Ils étouffaient, et quand nous pénétrâmes dans ce lieu, nous faillîmes suffoquer nous-mêmes <sup>1</sup>. » Ailleurs, c'est la description d'un exode lamentable de chrétiens, exilés au pays des Maures. L'évêque de Vite entendit une vieille femme, qui traînait péniblement par la main son petit-fils encore enfant, l'exhorter à se hâter gaiement dans sa marche. Quand elle aperçut l'évêque : « Bénissez-moi, lui dit-elle, et priez pour mon petit-fils. Je me rends en exil avec cet enfant de peur que le diable, le trouvant tout seul après ma mort, ne le fasse choir du grand trépas ». « Nous ne pûmes l'entendre sans pleurer, dit Victor, et nous ne souhaitâmes rien d'autre, sinon l'accomplissement de la volonté de Dieu <sup>2</sup>. » Victor de Vite nous donne encore le récit du célèbre miracle de Typasa, où des hommes à qui on avait coupé la langue jusqu'à la racine, recouvrèrent la parole. « S'il s'en trouve qui ne croient pas à mon témoignage, ajoute le chroniqueur, qu'ils se rendent à Constantinople : ils y pourront voir un survivant, le sous-diacre Reparatus, qui parle encore aujourd'hui très correctement sans le moindre effort <sup>3</sup>. »

Episodes de la  
persécution  
vandale.

Le miracle de  
Typasa.

Après une période de paix sous le roi Gontamond, le roi Thrasimond, de 496 à 523, renouvela les anciennes cruautés contre les catholiques. Cent vingt évêques d'Afrique furent exilés en Sardaigne. De ce nombre fut saint Fulgence de Ruspe. Fulgence, issu d'une des familles les plus considérables, avait d'abord servi le royaume vandale dans la carrière administrative. La lecture d'une page de saint Augustin l'arracha au monde <sup>4</sup>. Moine, abbé, évêque, Fulgence resta fidèle à la doctrine de saint Augustin. « C'est pour s'être

Saint Fulgen-  
ce de Ruspe.

1. Victor VITENSIS, *De persecutione vandaliæ*, II, 10. P. L., LVIII, 241. Victor de Vite donne des détails intraduisibles en français.

2. Vict. Vit., II, 9. P. L., LVIII, 240.

3. Vict. Vit., V, 6. P. L., LVIII, 245. Dom LECLERCQ, *Les Martyrs*, III, 392. Dom Leclercq, dans ce volume, a donné la traduction française complète de l'ouvrage de Victor de Vite : *De persecutione vandaliæ*. Sur le miracle de Typasa et sur des faits analogues, d'ordre naturel, qui auraient été observés, voir NEWMAN, *Hist. de mes opinions religieuses*, p. 435 et suiv.

4. Explication du ps. XXXVI de la Vulgate.

attaché à saint Augustin et à saint Prosper, écrit Bossuet, que saint Fulgence, évêque de Ruspe, a été si célèbre parmi les prédicateurs de la grâce. Ses réponses étaient respectées. Quand il revint de l'exil, qu'il avait souffert pour la foi de la Trinité, toute l'Afrique crut voir en lui un autre Augustin, et chaque église le recevait comme son propre pasteur <sup>1</sup>. »

Fin de la domination vandale en 534.

La paix était en effet revenue avec le fils de Thrasimond, Hildéric. Mais peu de temps après, en 534, une expédition de Bélisaire mettait fin à la domination vandale, qui avait duré cent ans <sup>2</sup>. Elle avait eu un moment l'apparence d'un grand empire. Dans l'intervalle des persécutions, les rois vandales avaient développé prodigieusement leur marine. Ce peuple qui avait été en Espagne un peuple agriculteur de premier ordre, était sur le point de devenir en Afrique une puissance maritime redoutable. Il tomba sous le poids de ses fautes, de la rivalité des Maures d'Afrique, des représailles des Romains et sans doute de la Justice divine. Il avait été, lui aussi, « le fléau de Dieu » à sa manière. Les résultats purificateurs de cette terrible mission providentielle, les œuvres théologiques de saint Fulgence de Ruspe, les dramatiques récits du chroniqueur Victor de Vite, le poème de Dracontius et une trace du nom vandale laissé en Espagne dans la province d'Andalousie, c'est tout ce qui nous reste de la domination de ce peuple barbare, qui fut doué d'une si puissante vitalité

## VI

Les Visigoths d'Espagne.

Le passage des Vandales en Afrique semblait devoir permettre aux Visigoths de s'établir plus fortement en Espagne. Mais des vices intérieurs ne cessèrent de troubler ce dernier royaume. De la mort d'Alaric II, en 507, à l'avènement de

1. Bossuet, *Défense de la Tradition*, t. V, ch. XXI. Une autre victime de la persécution fut le poète Dracontius qui, dans sa captivité, composa un poème en trois chants, *Carmen de Deo*, lequel, dit M. Gaston Boissier, « soulève la comparaison avec le poème de saint Avil. Il a même par moments plus d'éclat et un sentiment plus vif des beautés de la nature. » G. BOISSIER, *L'Afrique romaine*, Paris, 1901, p. 399 et s.

2. L'Église d'Afrique appela cette période « la captivité de cent années ». LABBE, *Concil.*, IV, 1755.

Récarède, en 586, presque tous ses rois moururent poignardés. La plupart d'entre eux, avant de mourir si tristement, avaient tristement vécu. Le successeur immédiat d'Alaric, Gisaldic, fils naturel du roi, était, selon saint Isidore, « aussi odieux par sa lâcheté que vil par sa naissance » ; un autre roi, Theudisclé, fut assailli et massacré au milieu d'un festin par les grands du royaume dont il avait déshonoré les foyers <sup>1</sup>.

Troubles politiques.

« Les Goths, dit à ce propos Grégoire de Tours, avaient cette détestable habitude de poignarder les rois qui ne leur convenaient pas pour les remplacer par ceux qui leur convenaient <sup>2</sup>. » Quand on pense que ces monarques, en vertu de l'organisation des Églises ariennes, étaient les chefs de l'épiscopat et du clergé, on n'a pas de peine à s'expliquer le désordre intérieur du royaume.

Cependant, à côté du peuple hérétique, de nombreux catholiques, fruits de l'ancienne évangélisation romaine, lui faisaient contraste par l'ardeur de leur foi. En 542, dans une guerre contre les Francs, les catholiques avaient sauvé Saragosse par l'intercession de saint Vincent <sup>3</sup>. Quelques années plus tard était arrivé en Galice un saint missionnaire de Pannonie appelé Martin, comme son illustre compatriote l'évêque de Tours. Saint Grégoire de Tours vante sa science et sa sainteté. Peu de temps après, le roi des Suèves, Théodomir I<sup>er</sup> ou Carraric <sup>4</sup>, à la suite de la guérison miraculeuse de son fils par une relique de saint Martin de Tours <sup>5</sup>, abjurait l'arianisme et nommait saint Martin archevêque de Braga, où se tenait en 572 un concile <sup>6</sup>. La conversion du chef de ce royaume éphémère des Suèves, qui devait disparaître moins d'un demi-siècle plus tard, n'avait point par elle-même une grande influence sur les destinées de l'Église en Espagne. Mais le mouvement était donné. Après saint Martin de Braga, un moine, Donat,

Saint Martin de Braga.

1. P. L., LXXXIII, 1067 et s.

2. GREG. TUR., *Hist. Franc.*, III, 30.

3. *Ibid.*

4. GREG. TUR., III, 29.

5. Saint Grégoire de Tours dit Carraric ; saint Isidore de Séville, *mis en* placé pour être bien informé, dit Théodomir, successeur de Carraric.

6. GREG. TUR., *De miraculis S. Martini*, I, II P. L., LXXI, 923 et s.

7. VILLANOVO, *Summa Conciliorum*, I, 126.



**Saint Emilian.** prêcha à son tour la vie parfaite en Espagne et fonda un monastère à Xativa <sup>1</sup>. C'est vers cette époque que se multiplièrent en Espagne les solitaires, dont le plus célèbre fut saint Emilien l'encapuchonné, *OEmilianus cucullatus*, que le peuple espagnol honore sous le nom de saint Milan <sup>2</sup>. Une expansion de vie catholique de plus en plus puissante enserait, pour ainsi dire, l'église arienne désorganisée, épuisée et sans sève. La conversion du roi des Visigoths devait lui donner le dernier coup.

L'histoire de cette conversion est mêlée à une sanglante tragédie de famille que les chroniqueurs Jean de Blicar, Isidore de Séville et Grégoire de Tours, tous contemporains des événements, nous ont longuement racontée.

**Saint Herménégilde.**

Herménégilde, fils du roi Léovigilde, qui, par ses guerres heureuses et par son œuvre législative, fut un des plus grands souverains de l'Espagne visigothique, avait épousé une princesse franque, Ingonde, fille du roi Sigebert et de Brunehaut. La présence de la jeune princesse catholique à la cour d'Espagne, puis, peu de temps après, la conversion du prince Herménégilde sous l'influence de son parent saint Léandre, archevêque de Séville, excitèrent la fureur de la reine Goswinde, seconde femme de Léovigilde, arienne fanatique <sup>3</sup>.

**Persécution des catholiques sous Léovigilde.**

Poussé par sa femme, le roi décréta une persécution violente. La constance des chrétiens devant les menaces fut d'abord admirable. Grégoire de Tours mentionne la torture d'un prêtre qui confessa dans les tourments le dogme de la Trinité <sup>4</sup>. Cependant, gagnés par les libéralités du roi, quelques chrétiens fléchirent. De ce nombre fut Vincent, évêque de Saragosse. Alors la tactique de Léovigilde changea. On ne rebaptisa plus de force. On renonça même à rebaptiser. On se contenta d'exiger une formule ambiguë : « Gloire au Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit <sup>5</sup>. » Beaucoup de dé-

1. MARIANA, *Hist. de l'Espagne*, t. I, l. V, ch. LV.

2. MARIANA, *ibid.*, ch. LI.

3. GEOR. TUR. *Hist. franc.*, V, 39.

4. GEOR. TUR., *De glor. martyr.*, I, 82. P. L., LXXI, 778, 779. SAINT ISIDORE DE SEVILLE, P. L., LXXXIII, 1071.

5. Cette formule avait été autrefois orthodoxe, et même courante chez les Pères grecs. On la trouve dans saint Basile V. P. de NÉOCE, *Études de théologie ecclésiastique sur la Trinité*, tome III, page 31). Mais l'interprétation donnée aux Ariens la rendait inacceptable.



fections se produisirent. C'est alors qu'Herménégilde, non sans un combat intérieur, prit une résolution grave <sup>1</sup>. Des groupes de catholiques fidèles, désolés de voir la foi catholique se perdre, brûlaient de secouer le joug de la tyrannie. Herménégilde se met à leur tête, gagne à sa cause les Suèves de la Galice, les Basques des Pyrénées, les garnisons romaines du littoral, et, à la tête d'une puissante armée, marche contre son père <sup>2</sup>. Mais, saisi par trahison dans une église <sup>3</sup>, il est jeté dans un cachot, où, ayant refusé de recevoir l'Eucharistie de la main d'un évêque arien, il a la tête fendue d'un coup de hache <sup>4</sup>. L'Église, qui l'honore du titre de martyr, célèbre, le 13 avril, la fête de saint Herménégilde.

Martyre de  
saint Hermé-  
négilde.

On raconte que quelque temps après, en 586, le roi Léovigilde, près de mourir et touché de remords, appela l'évêque Léandre, lui demanda pardon de ses crimes et le sollicita de faire pour son second fils Reccarède ce qu'il avait fait pour Herménégilde, c'est-à-dire de le convertir à la foi catholique <sup>5</sup>. Le saint évêque s'acquitta de sa mission. Il instruisit Reccarède qui, « à l'encontre de son père, dit saint Isidore, était doué d'un caractère très doux, d'un esprit sage et prudent ». Le dixième mois de son règne, en 587, il abjura solennellement l'hérésie, confessa l'égalité des trois Personnes divines <sup>6</sup> et reçut le Saint-Chrême <sup>7</sup>. A cette occasion, le roi rendit aux catholiques les églises que Léovigilde leur avait enlevées et en fit bâtir plusieurs à ses propres frais. On le vit s'entourer de sages conseillers, dont le principal fut saint Léandre, son oncle <sup>8</sup>. Léandre, issu d'une famille de la haute noblesse de Carthagène, était l'aîné d'une famille de saints : il avait pour frères saint Isidore, qui lui succéda sur le siège de Séville et saint Fulgence, qui devint évêque de sa ville natale, pour sœur sainte Florentine, à l'intention de laquelle il composa

Conversion du  
roi Reccarède.

Saint Léandre.

1. Greg. Tur., *Hist. Frano.*, III, 43.

2. C'est à cette occasion que saint Léandre se rendit à Constantinople, où il se lia d'amitié avec saint Grégoire le Grand. V. *supra*, p. 65.

3. Greg. Tur., *Hist. Frano.*, V, 39.

4. Greg. MAGN., *Dial.*, III, 3. Paul Dia., III, 214.

5. Greg. MAGN., *Dial.*, III, 31.

6. Greg. Tur., IX, 15.

7. Sur cette cérémonie de l'onction par le Saint-Chrême des ariens convertis voir DUCHESNE. *Origines du Culte chrétien*, p. 313

8. Saint Léandre était le frère de la première femme

son *Institutio virginum*. Cet ouvrage de saint Léandre est, avec un magnifique discours prononcé au III<sup>e</sup> concile de Tolède, tout ce qui nous reste de ses écrits. Il est de nature à nous faire regretter la perte de ses deux livres de polémique contre les ariens et de sa correspondance avec saint Grégoire le Grand. Mais son œuvre politique nous est connue. On l'a appelé avec raison le saint Remi de l'Espagne. Jusqu'à sa mort, survenue en 596, il soutint de ses conseils le roi Reccarède.

Le troisième concile de Tolède.

C'est Léandre qui fut l'âme de ce grand concile de Tolède, troisième dans la série des conciles de ce nom, dans lequel la nation espagnole, représentée par son roi, sa reine, soixante quatre évêques, sept représentants d'évêques et les grands personnages du royaume, *primores gentis gothicae*, abjura solennellement l'hérésie arienne. Dans une profession de foi que l'assemblée entière souscrivit et que le procès-verbal du concile nous a conservée, le roi Reccarède affirma sa croyance non seulement à l'égalité des Personnes divines, mais aussi à la procession du Saint-Esprit *a Patre Filioque*. Cette nouvelle précision du dogme, exprimée par le mot *Filioque*, qui devait être l'occasion de tant de disputes, commençait donc à être regardée comme essentielle à la foi<sup>1</sup>. D'Espagne elle devait passer à la France et s'imposer plus tard à l'Église universelle.

L'Espagne visigothique abjura solennellement l'arianisme.

Ce concile de 589 devait être suivi de quinze autres conciles nationaux de Tolède dont on a pu dire qu'ils ont fait l'Espagne<sup>2</sup>.

## VII

Les conciles de Tolède.

Les conciles espagnols de Tolède avaient ceci de particulier qu'ils tenaient de l'assemblée nationale, ou plutôt qu'ils étaient,

<sup>1</sup> C'est la seconde fois qu'elle se trouve dans une profession de foi. On la rencontre dans un concile de Galice, tenu en 447.

<sup>2</sup> En France il semble que la source principale de la civilisation ait été l'influence personnelle de quelques grands évêques. En Allemagne, on remarquerait plutôt l'action bienfaisante de quelques grands monastères, et en Angleterre on noterait, surtout, de Bède à Alcuin, l'influence des écoles. En Espagne, la part prépondérante dans l'œuvre civilisatrice appartient sans contredit à l'œuvre des conciles nationaux. Le 18<sup>e</sup> et dernier concile de Tolède a été tenu en 701. C'est le seul dont on ait perdu les actes.

en même temps que des conciles, des assemblées nationales. On y traitait ordinairement les questions de dogme et de discipline ecclésiastique pendant les trois premiers jours. Les évêques et les abbés y assistaient alors seuls <sup>1</sup>. Mais le matin du quatrième jour on ouvrait les portes aux grands officiers, ducs, comtes et juges, et le jugement du peuple, comme on disait, venait se joindre au jugement de Dieu ; après la *vox Dei*, se faisait entendre la *vox populi* <sup>2</sup>.

M. Guizot, dans ses leçons sur *L'histoire de la civilisation en Europe*, a résumé en quelques traits l'œuvre des conciles de Tolède au point de vue de la civilisation générale. « En Espagne, dit-il, c'est l'Église qui essaie de recommencer la civilisation. Au lieu des anciennes assemblées germaniques, des *mâls* de guerriers, l'assemblée qui prévaut en Espagne, c'est le concile de Tolède ; et, dans le concile, quoique les laïcs considérables s'y rendent, ce sont les évêques qui dominent. Ouvrez la loi des Visigoths (telle qu'elle a été modifiée par les conciles) ; ce n'est pas une loi barbare. Elle abonde en idées générales, en théories, et en théories pleinement étrangères aux mœurs barbares. Ainsi vous savez que la législation des Barbares était une législation personnelle ; c'est-à-dire que la même loi ne s'appliquait qu'aux hommes de la même race. Eh bien, la législation des Visigoths n'est point personnelle <sup>3</sup>. Tous les habitants de l'Espagne, Romains ou Visigoths, sont soumis à la même loi. Continuez votre lecture. Chez les Barbares, les hommes avaient, suivant leur situation, une valeur déterminée : le Barbare, le Romain, l'homme libre, le leude, etc., n'étaient pas estimés au même prix ; il y avait un tarif de leurs vies. Le principe de l'égalité des hommes devant la loi est établi dans la loi des Visigoths. Regardez au système de procédure ; au lieu du serment, des *compurgatores*, ou du combat judiciaire, vous trouverez la preuve par témoins, l'examen rationnel du fait tel qu'il peut se faire dans une société civilisée. En un mot, la loi des Visigoths tout entière

Leur action civilisatrice.

1. C'est au III<sup>e</sup> concile de Tolède, en 589, qu'on voit pour la première fois les abbés siéger dans une assemblée conciliaire.

2. GIBBON, *Histoire de la Décadence*, c. xxviii.

3. Cette législation personnelle se trouve bien dans la loi d'Éurie (ESMER, *Histoire du droit français*, p. 87). Mais les conciles de Tolède l'ont fait disparaître, au moins dans le droit civil.

porte un caractère savant, systématique, social. On y sent l'ouvrage de ce clergé qui prévalait dans les conciles de Tolède et qui influait si puissamment sur le gouvernement du pays <sup>1</sup>. »

Affranchissement des esclaves.

De tels principes d'égalité devant la loi et de respect de la justice ne pouvaient que favoriser l'abolition de l'esclavage. L'Église d'Espagne n'abandonna pas à la seule influence des idées et des principes généraux le progrès de l'œuvre d'émancipation qu'elle avait commencée au concile d'Elvire, dès le début du IV<sup>e</sup> siècle. Les conciles de Tolède intervinrent directement pour défendre la cause des esclaves. Des juifs en faisaient le trafic. Les conciles défendirent de vendre aux Juifs les esclaves baptisés et tantôt autorisèrent tout fidèle à les racheter, tantôt les déclarèrent libres sans rachat. « On ne peut ignorer, dit le X<sup>e</sup> concile de Tolède, que ces esclaves ont été rachetés par Jésus-Christ. On devrait plutôt les acheter que les vendre <sup>2</sup>. » Les IV<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> conciles de Tolède déclarent que les esclaves ou serfs des domaines ecclésiastiques seront affranchis par l'évêque avant de recevoir les ordres sacrés <sup>3</sup>.

Décisions des conciles à propos de l'esclavage.

Formule d'affranchissement.

Dès lors paraît avoir été usitée cette touchante formule, découverte et publiée dans le dernier siècle : « Qu'il soit connu de tous les habitants de cette province que moi N., du lieu appelé N., pensant au salut de mon âme, à celui de mes parents et de mes proches pour l'amour du Christ qui nous délivre de la tyrannie de Satan, j'ai résolu de délivrer du joug importun de la servitude humaine un de mes esclaves, appelé N., afin que, lié au service divin, d'une âme libre et tranquille il ne cesse de prier pour la rémission de ses péchés, pour moi et pour les miens, et que, montant successivement les degrés de la sacrée hiérarchie, chaque jour de plus près et plus familièrement il ait moyen de solliciter pour nous la miséricorde divine. Et afin que cet acte de ma volonté soit plus valide, fixe et de perpétuelle durée, je l'ai signé en présence de témoins capables <sup>4</sup>. » Peu à peu le clergé se remplit de ministres d'origine servile. « Cette circonstance, dit M. Guizot,

Le clergé se remplit de ministres d'origine servile.

<sup>1</sup> Guizot, *Hist. de la Civil. en Europe*, 3<sup>e</sup> leçon, p. 89, 90.

<sup>2</sup> X<sup>e</sup> concile de Tolède, canon 7, *Massi*, XI, 37. III<sup>e</sup> concile de Tolède, *Massi*, IX, 296.

<sup>3</sup> *Massi*, X, 637; XI, 22

<sup>4</sup> *Revue historique du droit français*, 1863, p. 422.



n'est peut-être pas une de celles qui ont le moins contribué aux efforts de l'Église pour améliorer la condition des serfs <sup>1</sup>. » Sans doute, plus tard, au début des guerres féodales, les seigneurs, — et les évêques et abbés seront aussi des seigneurs, — auront une tendance à ne pas se dépouiller de leur personnel de serfs et d'esclaves <sup>2</sup>, mais en présence de cet intérêt temporel, l'idée de justice et de fraternité, toujours prêchée par l'Église, prévaudra. L'histoire est là pour l'attester. Seigneurs et rois entendront proclamer par l'Église cette définition du pouvoir donnée au VI<sup>e</sup> siècle par saint Isidore de Séville, passée dans le droit du Moyen Age par les capitulaires de Charlemagne, les traités canoniques de Jonas, d'Hincmar et d'Abbon, les conciles de Paris en 829 et de Troyes en 909, invoquée au XI<sup>e</sup> siècle par saint Grégoire VII : « L'office spécial du roi est de gouverner son peuple avec équité et justice. Il doit être le défenseur des églises, des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins, de tous les pauvres, de tous ceux qui sont sans appui. Tant qu'il le peut, il doit mettre son zèle, sa crainte, à empêcher l'injustice, et, si elle se commet, à la réprimer. Aussi doit-il, lui qui est le juge des juges, laisser monter vers lui la plainte des pauvres, de peur que ceux qui sont établis par lui et le remplacent auprès des peuples, n'oppriment les petits par leur négligence ou leur iniquité <sup>3</sup>. » C'est la même pensée que nous avons déjà vue proclamée si haut par saint Grégoire le Grand : celui qui commande est avant tout le serviteur du droit et de la justice.

Les devoirs  
des rois,  
d'après saint  
Isidore de Sé-  
ville.

1. Guizot, *Histoire de la Civilisation en France*, leçon XII, t. I, p. 325.

2. L'Église eut aussi à sauvegarder les droits de la propriété et de la justice que des rébellions des serfs et des esclaves compromettaient parfois. M. Marcel Fournier, s'appuyant sur des textes et sur des faits que ces préoccupations expliquent, a publié dans la *Revue historique* de janvier-février 1883 une étude intitulée : *Les affranchissements du V<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*. La conclusion, est celle-ci : L'Église ne fut pas favorable aux affranchissements et aux affranchis. Voir la réfutation de cette thèse dans Paul ALLARD, *Esclaves, serfs et mainmortables*, chapitre XI. Renan avait déjà écrit : « La condition de l'esclave à l'Église fut empirée par une circonstance, savoir, l'impossibilité d'aliéner le bien de l'Église. Qui était son propriétaire ? qui pouvait l'affranchir ? La difficulté de résoudre cette question éternisa l'esclavage ecclésiastique » (*Maro-Aurèle et la fin du Monde antique*, p. 609). La réponse est facile. Si l'Église ne pouvait vendre l'esclave, ce qui d'ailleurs n'était pas désirable, elle pouvait l'affranchir ; et le concile d'Agde, tenu en 506, sous les Visigoths, déclarait déjà que « si l'évêque a donné la liberté à quelques esclaves, ... son successeur doit respecter cette décision ».

3. P. L., LXXXIII, 718-725. Comparez ce que dit saint AUGUSTIN, dans la *Cité de Dieu*, I, V, ch. XXIV, P. L., t. XLI, col. 122, 123.



L'œuvre de l'Église espagnole eut donc, au VI<sup>e</sup> siècle, au point de vue des institutions sociales, une portée durable et très haute. Les lois élaborées par les conciles de Tolède contribuèrent à former le recueil considérable d'édits connu d'abord sous le nom de *Forum judicum*, qui, traduit en castillan au XIII<sup>e</sup> siècle par le roi saint Ferdinand sous le titre de *Fuero juzgo*, est resté longtemps la base du droit espagnol.

Ombres au tableau.

Fusion trop complète entre l'Église et l'État.

Persécution des Juifs.

Certes, nous ne voulons pas dissimuler qu'il y a des ombres au tableau. Sur cette terre espagnole, qui dans l'antiquité avait élevé le premier autel à la divinité des empereurs, et qui, plus tard, devait donner à l'inquisition un caractère trop politique et trop impitoyable, on regrette de trouver une fusion trop complète entre l'Église et l'État. La composition même des conciles de Tolède favorise cet abus. L'évêque est trop homme politique et le politique est trop mêlé aux choses d'Église. L'Église continue à être proclamée catholique, mais souvent on agit comme si l'on pensait qu'elle est espagnole ; et l'État espagnol, avec une candeur qui surprend, n'hésite pas à faire usage de la force pour maintenir la foi, comme il le ferait pour défendre une institution nationale. Le roi Sisebut oblige les juifs convertis de force à rester catholiques. Il est vrai que saint Isidore de Séville s'insurge contre cette politique et que le IV<sup>e</sup> concile de Tolède, tenu en 633, blâme nommément Sisebut et proteste de son respect pour la liberté de conscience <sup>1</sup>. Les Juifs n'en sont pas moins, comme l'a dit le plus récent historien de l'Espagne chrétienne, Dom Leclercq <sup>2</sup>, « les souffre-douleurs perpétuels » de l'État espagnol. On les poursuit, on les traque. Si coupables qu'ils soient en plus d'une circonstance, on ne peut s'empêcher de compatir à leur sort ; et si sincères que soient ceux qui les persécutent, on ne peut éviter de reconnaître que, poussée à ces limites, la répression des infidèles n'est autre chose que la survivance en pays chrétien d'une conception païenne de la religion <sup>3</sup>.

1. *Sicut enim homo proprii arbitrii voluntate sequenti obediens perit, sic vocante gratia Dei propriæ mentis conversione homo quisque credendo solvatur. Ergo non vi, sed libera arbitrii facultate, ut convertantur suadendi sunt, non potius impellendi*, C. Tol IV, § LVII. MANSI, X, 663.

2. Dom Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, Introduction, p. xxxiv.

3. « Cette survivance de la conception païenne et son utilisation par les conciles espagnols sont dignes d'attention, dit Dom Leclercq. On pourrait

On doit admirer sans restriction l'œuvre des conciles de Tolède quand, dans leurs canons purement ecclésiastiques, ils proclament, en un langage d'une grande élévation, l'obéissance qui est due aux dogmes catholiques et cherchent à restaurer chez tous, évêques, prêtres et fidèles, le respect de la plus pure morale chrétienne. Le premier canon du concile de 589 qui suivit de près l'abjuration de Reccarède, propose, comme la règle de foi de l'Espagne catholique, « le maintien, dans toute leur vigueur, de tous les canons des conciles et de toutes les lettres synodales des évêques de Rome <sup>1</sup>. » Immédiatement après il donne l'ordre de chanter à la messe, avant la communion, le symbole de Nicée et de Constantinople <sup>2</sup>. Cette coutume avait été jusque-là propre à l'Orient. C'est par l'Espagne qu'elle s'introduisit en Occident.

Réformes dans  
la vie chré-  
tienne.

Suivent des canons relatifs à la vie des évêques et des clercs à qui on rappelle surtout le saint devoir de la continence cléricale <sup>3</sup>, et des prescriptions aux simples fidèles, qu'on s'efforce de ramener aux antiques règles de la pénitence. On leur ordonne, avant de rentrer en communion avec l'Église, de faire pénitence de leurs péchés <sup>4</sup>. Les Pères du IV<sup>e</sup> concile de Tolède, en 633, n'hésitent pas à rappeler leurs devoirs aux rois eux-mêmes, et ils le font avec un sens politique remarquable. Ils supplient, « avec l'humilité qui leur convient », les souverains présents et futurs de l'Espagne de se souvenir que leur pouvoir est limité : 1<sup>o</sup> par les droits supérieurs de la justice et de la charité <sup>5</sup> ; 2<sup>o</sup> par des lois constitutionnelles intangibles <sup>6</sup>, et 3<sup>o</sup> enfin par le contrôle du peuple ou de ses représentants, dans l'exercice d'une justice publique et régulièrement constituée <sup>7</sup>.

montrer les transitions, et, pour ainsi dire, la généalogie de cette conception. » *L'Espagne chrétienne*, p. xxxiii.

1. MASSI, t. IX, 992.

2. Cap. II, MASSI, IX, 992.

3. Cap. III, v, vii, viii, xiii, xviii. MASSI, IX, 993-997. Les clercs y sont appelés *religiosi*. *Religiosus* est, à cette époque, souvent synonyme de *clericus*.

4. Cap. XI, MASSI, IX, 995.

5. *Cum justitia et pietate populos regatis*, MASSI, X, 640.

6. *Si quis contra reverentiam legum...* MASSI, *ibid.*

7. *Ne quisquam vestrum solus, in causis capitum aut rerum, sententiam ferat; sed consensu publico cum rectoribus ex judicio manifesto delinquentium culpa patescat*. MASSI, X, 640. Sur les conciles de Tolède et en général sur les conciles d'Espagne, voir la grande collection du cardinal de

Pendant que les évêques et les abbés, dans les con-  
Tolède, inspirent des lois chrétiennes, des savants et des saints  
donnent de grands exemples. Nul homme de génie ; mais les  
noms de saint Léandre de Séville, de saint Fulgence de Car-  
thagène, de saint Fructueux de Braga, de saint Braulion de  
Saragosse ne peuvent être passés sous silence. Le plus émi-  
nent de tous ces évêques est saint Isidore de Séville. Le VIII<sup>e</sup>  
concile de Tolède l'a proclamé « le grand docteur de son  
siècle et la gloire de l'Eglise <sup>1</sup> » et la science d'aujourd'hui  
n'infirme pas ce jugement. « En fait, dit Bardenhewer, saint  
Isidore a parcouru et sillonné en tous sens le champ de la  
science du vi<sup>e</sup> siècle, et, parmi les auteurs ecclésiastiques de  
l'Espagne dans l'antiquité, pas une plume ne saurait rivaliser  
de fécondité avec la sienne <sup>2</sup>. »

Saint Isidore  
de Séville.

Il ne faut pas se faire illusion pourtant. Isidore de Séville,  
travailleur infatigable, est avant tout un compilateur. Son prin-  
cipal ouvrage est une vaste encyclopédie, à laquelle il a tra-  
vaillé presque toute sa vie, jusqu'à la veille de sa mort. Il l'a  
intitulé *Le livre des Etymologies* <sup>3</sup>. Il commence, en effet, par  
donner du mot qu'il étudie une étymologie souvent bizarre ; puis,  
par-delà le mot, il va à la chose. Isidore a dû dépouiller des bi-  
bliothèques entières. Il donne l'état de la science de son temps.  
Les auteurs scolastiques ont puisé largement dans cet ouvrage.  
On a appelé saint Isidore le dernier des Pères de l'Eglise <sup>4</sup>.  
Après lui, en effet, et jusqu'à saint Bernard, la grande science  
va se taire pendant quatre siècles. Il serait plus juste peut-être  
de dire qu'il forme, avec Cassiodore et Boèce, qui l'ont précédé  
en Italie, Bède, qui le suit en Angleterre, Hinemar de Reims,  
Paschase Radbert et Raban Maur, qui continuent son œuvre  
en France au ix<sup>e</sup> siècle, le principal anneau d'une chaîne qui  
relie la littérature des Pères à celle des écrivains scolastiques.  
Pour acréditer sa fameuse collection, l'auteur des fausses Dé-

Le Livre des  
Etymologies.

AGUIRRE, *Collectio maxima conciliorum omnium Hispaniæ... cum notis et dissertationibus*. Rome, 1753.

1. *Nostri sæculi doctor egregius, Ecclesiæ catholicæ novissimum decus... et in sæculorum sine doctissimus*. MARSI, X, 1215.

2. BARDENHEWER, *Les Pères de l'Eglise*, III, 218.

3. *Etymologiorum seu Originum libri XX*. Cet ouvrage forme le t. LXXXII de la *Patrologie latine* de Migne.

4. RABCHEN RICARD, *Eléments de patrologie et d'histoire des dogmes*, p. 346 et s.

crétales ne croira pouvoir mieux faire que de la placer sous le nom de saint Isidore de Séville <sup>1</sup>.

## VIII

Quand le saint évêque mourut, en 636, tout semblait donc préparer au royaume visigoth d'Espagne de brillantes et durables destinées. On est étonné de le trouver, un demi-siècle plus tard, en pleine décadence. Les divisions se multiplient parmi les grands, le pouvoir passe et repasse, au gré des factions, dans des mains indignes. Le libertinage ne connaît plus de bornes <sup>2</sup>. Les conciles continuent à légiférer, mais ils manquent de mesure. Le XVII<sup>e</sup> concile de Tolède décrète contre les Juifs, même baptisés extérieurement, la confiscation, la réduction en esclavage, l'enlèvement de leurs enfants. La corruption a gagné le clergé ; et peut-être faut-il chercher dans la décadence des mœurs cléricales l'origine de tout le mal. « L'Église, dit le cardinal Bourret, est profanée par des intrusions coupables et la dépravation de ses ministres ; *le sel de la terre* s'est affadi ; le clergé s'avilit en sacrifiant à toutes les ambitions et en sanctionnant toutes les violences <sup>3</sup> ». « Les malheurs de l'Espagne, écrit le cardinal Pitra, viennent également de la décadence rapide de ses institutions monastiques. Des essais informes, des monastères doubles et mêlés, des familles se séquestrant en masse par égoïsme et par cupidité, la rareté des vocations sérieuses et le vide des cellules rempli de force par des novices mercenaires, tous ces désordres sont signalés par les monuments du temps <sup>4</sup>. » Faut-il attribuer cette décadence cléricale et monastique à un imprudent recru-

Décadence de  
l'Espagne vi-  
sigothique.

1. L'œuvre de saint Isidore est très utile à consulter pour l'histoire du dogme, du droit canonique et de la liturgie. Dans ses *Étymologies*, il compte trois sacrements : le Baptême, le Chrême et l'Eucharistie (*l. L., LXXXII, 255*). La Pénitence est rangée ailleurs, entre le Jeûne et les Litanies. Dans le *De officiis* il énumère, sur la même ligne, le Baptême, le Sacre des rois et la Confirmation.

2. AQUIRRE, *Concil. Tolet.*, XVI.

3. Card. BOURRET, *L'école chrétienne de Séville*. Paris, 1855, p. 196.

4. Card PITRA, *Vie de saint Léger*, p. XIX. Cf. AQUIRRE, *Dissertatio de antiqua disciplina Ecclesie Hispanie circa clericos lapsos in peccatum carnis*. *Collectio maxima*, t. IV, p. 103 et s.



Invasion des  
Sarrazins en  
Espagne.

tement des clercs et des moines, qui fit passer trop prématurément l'autorité épiscopale et abbatiale des mains de la race hispano-romaine, dont le christianisme était éprouvé, aux mains de la race visigothique, encore trop imprégnée des mœurs barbares et infectée du venin d'Arius? On peut le conjecturer. Quoi qu'il en soit, lorsque en 711, sous le roi Rodérik ou Rodrigue, un seigneur révolté, le comte Julien, aidé d'un évêque traître à sa patrie, Oppa, appela les Sarrazins en Espagne, le pays n'offrit aucune résistance. A la grande bataille de Xérès les partisans du Roi Vitizza, prédécesseur de Rodrigue, se retirèrent sans combattre, les Juifs trahirent, et l'armée espagnole se débanda <sup>1</sup>. Seul le vaillant Pélage resta indompté avec quelques braves dans la caverne de Notre-Dame de Cataloga, où il commença la grande lutte qui devait durer huit siècles, pour aboutir à l'expulsion des Maures et à la reconstitution du royaume espagnol. Mais dans quelle mesure cette seconde conquête est-elle l'œuvre de la race visigothique? Il serait difficile de le déterminer.

Ainsi, tandis que les peuples de race teutonique fondaient la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les trois États de Scandinavie, de tous les peuples de race gothique aucun n'avait réussi à se constituer en une organisation stable. Les succès les plus brillants des Hérules, des Ostrogoths, des Lombards, des Burgondes, des Vandales et des Visigoths avaient été suivis de catastrophes lamentables. Faut-il attribuer de pareils destins à l'influence d'événements extérieurs et fortuits? Je ne sache pas qu'on l'ait jamais prétendu. Les nations ne meurent guère que par des causes internes. Dans un peuple qu'anime un idéal commun, la volonté de vivre fait la vie. Devons-nous, avec l'école du comte de Gobineau, ramener tout le problème à une question d'inégalité de races <sup>2</sup>? Vaut-il mieux, à la suite de l'abbé Rohrbacher, ne voir dans ces événements que l'effet de l'influence dissolvante de l'arianisme, en opposition avec la vertu vivifiante de l'Église catholique <sup>3</sup>?

1. *Hist. Gén.* de LAVISSE ET RAMBAUD, I, 475-477. DOM LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, p. 383.

2. Le comte de GOBINEAU, *De l'inégalité des races humaines*, *passim*, surtout, ch. XIV, et dédicace au roi de Hanovre, I, I, p. VI, VII, et VIII.

3. ROHRBACHER, *Hist. universelle de l'Église*.



N'y aurait-il, en tout cela, qu'une question d'organisation sociale, la race teutonique ayant triomphé uniquement parce qu'elle avait acquis, par un long séjour sur les côtes de Norvège, cette forme *particulariste* qui fait les nations puissantes et prospères ? Ainsi le voudraient, en invoquant le Play, Henri de Tourville et Edmond Demolins<sup>1</sup>. M. Kurth est-il plus proche de la vérité en ajoutant à l'influence de l'arianisme celle d'un contact prématuré avec la civilisation raffinée de l'empire<sup>2</sup> ? Faut-il faire appel, en se souvenant de l'hégémonie des Assyriens sur les Babylo niens, des Macédoniens sur la Grèce méridionale, des Castillans en Espagne, des Piémontais en Italie et des Prussiens en Allemagne, à cette loi de l'histoire qui amènerait infailliblement dans tout conflit de peuple le triomphe de celui qui a vécu sous le climat le plus rude et de la vie la plus dure<sup>3</sup> ? Tout se réduirait-il enfin à une question d'idéal national, plus ou moins fort, plus ou moins cohérent, qui est l'idée-force d'un peuple<sup>4</sup> ? Il est vraisemblable que chacune des causes invoquées a exercé quelque influence sur le phénomène historique qui nous occupe. Il semblerait pourtant que la cause primordiale doit être recherchée dans le contact pacifique des Goths avec la civilisation romaine. S'il est vrai que, sur un champ de bataille, au milieu des fatigues d'un siège ou d'une campagne, c'est le peuple le plus endurant, et donc ordinairement le plus endurci par le climat, qui a toutes les chances de triomphe, il n'en va pas de même dans le contact pacifique d'un peuple barbare avec un peuple civilisé, je veux dire avec un peuple qui a une littérature, une philosophie et une administration quelconque. Le premier perd très rapidement ce qui fait sa force, et ne gagne que très lentement ce qui constitue la puissance du peuple civilisé, lequel, suivant que sa civilisation est bienfaisante ou délétère, l'élève dans son ascension ou l'entraîne dans sa chute. Ce dernier cas fut celui des peuples gothiques, trop tôt mêlés à l'administration et à l'armée romaine et contaminés ainsi par

1. *La science sociale* (1900), t. XXIX, p. 124, t. XXX, p. 511-516.

2. G. KURTH, *Les origines de la civilisation moderne*, t. I, ch. VII, p. 4-5-450.

3. HUBAULT, *Histoire générale*, p. 31.

4. A. FOUILLÉE, *Psychologie des peuples européens*, *passim*.

les mœurs de la décadence. Pas plus que les individus, les peuples « ne brûlent » impunément « les étapes ».

Amollis par la civilisation décadente de l'empire, les Goths embrassèrent facilement ce christianisme amoindri que fut l'arianisme; et l'arianisme devint pour eux un nouvel élément d'atrophie et de dissociation. Cette doctrine qui niait l'incarnation de Dieu, la divinité de Jésus-Christ et la réalité de la survivance du Christ dans l'Église et dans l'âme humaine, ne pouvait ni faire naître un vrai prosélytisme ni donner lieu à un mouvement théologique. Les peuples ariens n'eurent ni l'un ni l'autre. Des discussions sans terme et des persécutions violentes ne sont pas une théologie et un apostolat. Ces petites églises nationales, dont les évêques étaient nommés et révoqués par le pouvoir civil, n'avaient rien de l'ampleur et de l'indépendance de la grande Église universelle, obéissant au représentant de Jésus-Christ. Les églises souffraient de tous les maux des États, et les États de tous les maux des églises.

Voilà pourquoi, peu à peu, églises ariennes et royaumes gothiques disparurent, les uns après les autres, étouffés par la vie catholique <sup>1</sup>.

---

1. Cf. E. MAGNIN, *L'Église Wisigothique au VII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1912.

## CHAPITRE VII

### L'ÉGLISE CHEZ LES SLAVES

En 711, au moment où l'Espagne visigothique succombait à la bataille de Xérès, Constantinople était menacée par de nouveaux barbares <sup>1</sup>. Une armée bulgare campait sous ses murs. Derniers venus des grandes invasions, les Bulgares étaient mêlés à ces bandes slaves, ces slaviniés, comme on les appelait, qui, vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle et le début du vii<sup>e</sup>, s'étaient insensiblement glissées dans la péninsule balkanique, au milieu de la population thraco-illyrienne. Celle-ci, on le sait, avait été depuis longtemps romanisée et convertie au christianisme. Mais Slaves et Bulgares avaient peu à peu supplanté les anciens habitants du sol, détruit leurs églises et remplacé presque partout le culte chrétien par le culte idolâtrique qu'ils avaient apporté d'au-delà du Danube. Les Bulgares, race pratique et faite pour le gouvernement, avaient donné à la race rêveuse des Slaves, dispersée en multiples tribus, la cohésion et l'unité. En 678, le roi Isperich avait fondé, entre le Danube et l'Hémus, l'Etat bulgare, qui, depuis ce temps, n'avait cessé d'inquiéter Byzance ; en 708, il avait fait reculer une armée de Justinien II ; en 711, sous Philippe Bardanès, il lançait à son tour une armée jusque sous les murs de la capitale de l'empire.

L'invasion  
slave.

Etablissement  
des Bulgares  
dans la pénin-  
sule des Bal-  
kans.

Pour l'empire et pour l'Église, il y avait de quoi trembler, d'autant plus que, par delà le royaume bulgare, dans l'immense plaine qui s'étend du Caucase à la mer Blanche et de la Baltique à l'Oural, une multitude d'autres tribus slaves

Le monde  
slave.

1. J. PARGOIRE, *L'Église byzantine*, p. 177.

s'agitait, émettée sans doute par ses divisions, et comme coupée en deux, de l'est à l'ouest, par le passage répété des invasions de peuples ouralo-altaïques, mais inquiète, menaçante, terrible. Le peuple magyar était resté, ainsi qu'on l'a dit, comme un coin de fer planté dans sa chair vivante. Mais la race slave demeurait unie par le souvenir d'une commune origine et par le rêve d'une universelle domination ; et ce double lien était plus fort que le patriotisme particulier des divers groupes nationaux.

Les Slaves, ainsi appelés de *slawa*, la gloire, ou de *slawo*, la parole, appartenaient à la race indo-européenne. Les empereurs et les Papes avaient tout fait, dès le début de leurs relations avec eux, pour hâter leur assimilation au monde romain et pour les convertir au christianisme. Héraclius avait permis aux Serbes et aux Croates de se fixer dans l'Illyricum, puis sollicité le pape Jean IV, dont le patriarcat s'étendait à cette province, de leur envoyer des missionnaires. Les résultats de cette mission, faite en quelque sorte par ordre impérial, et dans laquelle derrière le prédicateur latin marchait l'officier byzantin, furent rapides mais peu durables <sup>1</sup>. C'est par l'armée, où les Slaves aimaient à servir en qualité de mercen- naires, que l'influence du christianisme les pénétra. « Là, dit un historien, une atmosphère toute chrétienne les saisissait. En devenant soldats impériaux, ils devenaient les frères d'armes de ceux pour qui la Sainte Vierge combattait à Constantinople, saint Démétrius à Thessalonique, saint André à Patras. Dans les camps, ils coudoyaient sans cesse les nombreux clercs qui remplissaient les fonctions d'aumôniers militaires auprès des contingents byzantins <sup>2</sup>. Aussi, quand sonnait l'heure de leur congé, plusieurs d'entre eux avaient-ils abandonné l'idolâtrie et c'est en néophytes, parfois en apôtres, qu'ils retournaient dans leurs foyers <sup>3</sup>. » Mais l'ensemble de la nation, ses chefs

1. Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio*, P. G., CXIII, 284.

2. *Acta Maximiani*, P. G., XI, col. 136-172.

3. PABOTTE, *L'Église byzantine*, p. 178.

surtout, demeuraient païens et païens féroces. Saint Théodore Studite trouvait que c'était un sacrilège que de leur donner es otages <sup>1</sup>. Ils forçaient souvent les captifs chrétiens à aposier ou les immolaient sans pitié <sup>2</sup>.

Les choses changèrent de face avec la conversion au catholicisme du chef des Bulgares, Boris ou Bogoris, en 864. On manque de détails précis sur les circonstances de cette conversion. On a parlé de l'influence d'une sœur de Boris, qui, convertie à Constantinople, aurait, à son retour, convaincu son frère de la vérité de la religion chrétienne. Elle serait la sainte Clotilde des Bulgares et le moine saint Méthode en serait le saint Remi. En tout cas, il ne peut être question, comme on l'a cru longtemps, du saint Méthode qui a été l'apôtre de la Moravie et dont nous aurons à parler bientôt <sup>3</sup>. En se convertissant, le roi Bulgare ne céda-t-il qu'à la puissance de la vérité? Ne fut-il pas guidé par un calcul politique, le désir d'opposer à la magnificence des empereurs byzantins, la pompe du culte catholique, avec ses théories de prêtres et de lévites rangés autour de sa personne sacrée? N'y eut-il point là la première manifestation de ce grand rêve ambitieux de la race slave, que nous verrons prendre corps successivement en Bulgarie avec le tsar Syméon, en Moravie avec le grand Swatopluck, en Russie avec Iaroslav le Grand, et qui donne peut-être la clef de toute l'histoire de cette race, du moins dans le haut Moyen Age? Ce motif ambitieux a dû tout au moins coexister avec des raisons plus élevées et plus intimes dans l'âme du roi bulgare <sup>4</sup>.

Ceux qui le comparent à Clovis et les Bulgares qui l'honorent comme un saint sont bien obligés de reconnaître que, pas plus que Clovis, le roi Boris ne dépouilla au baptême les mœurs cruelles de la barbarie. Baptisé en 864 <sup>5</sup> de la main d'un évêque byzantin, avec l'empereur Michel l'Ivrogne pour par-

1. *Acta sanctorum*, janvier, t. III, p. 54.

2. *Vita Germani patriarchæ*, n° 29, dans Μαυροκορνάτιος βιβλιοθήκη, *L'Eglise byzantine*, p. 363.

3. *Acta sanctorum*, octobre, t. XI, p. 120. P. LAPORTE, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 102, 103.

4. R. P. LAPORTE, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, p. 50.

5. D'après les *Acta Sanctorum*, octobre, t. XI, p. 120, ce serait en 868. Le P. Laporte préfère le date 864.

Conversion du  
roi Boris en  
864.

Caractère de  
cette conver-  
sion.



ses excès de  
maie sont l'ad-  
més par le  
Pape.

rain, un de ses premiers actes fut de donner l'ordre à ses sujets de se convertir à leur tour. Plusieurs de ceux-ci s'étant révoltés à cette occasion, Boris fit massacrer cinquante-deux familles de *boiards* ou seigneurs, y compris les femmes et les enfants. Le pape Nicolas 1<sup>er</sup> blâma hautement cet acte de cruauté sauvage <sup>1</sup>.

Boris moine.

Rien de plus étrange que la vie de ce barbare converti, dont le christianisme, a-t-on dit, « à certains moments sentait plus le steppe que l'Évangile <sup>2</sup> ». Il se plaît à parader dans les fêtes, à donner de grands coups de lance, mais souvent, le soir, on le voit se couvrir d'un sac, se glisser furtivement dans une église et y passer la nuit sur les dalles <sup>3</sup>. Non content de se livrer à ces mortifications et à ces prières, un jour Boris abandonne le pouvoir à son fils aîné, se rase la tête et se fait moine <sup>4</sup>. Mais voici que tout à coup il jette le froc. Il vient d'apprendre que son fils Vladimir, ivrogne et débauché, a abandonné le christianisme pour le vieux culte des ancêtres et l'Eucharistie pour des festins « où l'on boit le vin dans le crâne d'un ennemi mort ». Le moine Boris quitte sa cellule, reprend la lourde épée et la ceinture de bronze des guerriers bulgares, pourchasse son fils, s'empare de lui, lui fait crever les yeux, puis revient dans son monastère reprendre en paix la série interrompue de ses oraisons <sup>5</sup>.

Politique reli-  
gieuse du roi  
des Bulgares.

Quelle a été l'inspiration politique de ce Clovis des Bulgares ? On n'en trouve pas d'autre que le désir, naïf et violent, d'être un grand roi, d'éblouir le monde, de devenir comme un empereur d'Orient. Il est victime, lui aussi, de cette fascination byzantine, dont les peuples de race gothique ont presque tous souffert et qui fut pour beaucoup dans leur adhésion à l'arianisme. Aussi voit-on Boris s'adresser en même temps au Pape, au patriarche de Constantinople Photius, à l'empereur Louis le Germanique, à tous ceux dont il peut espérer une aide pour s'élever avec éclat. Finalement, c'est au Pape qu'il se rallie. Il le fait même avec énergie. Saisissant avec force

<sup>1</sup> ИИРСМАЯ, *Annales*, n. 866, p. 473, 474. P. L., t. CXIX, col. 988.

<sup>2</sup> P. ЛАВЪТЪВ, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 50.

<sup>3</sup> *Acta sanctorum*, *loc. cit.*, p. 120.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Acta Sanctorum et LАВЪТЪВ, L'Europe et le Saint-Siège*, p. 51.

une poignée de ses cheveux, il s'écrie : « Je jure que toute ma vie je serai le serviteur de saint Pierre ». Sa conscience de chrétien, que l'ambition n'a pas éteinte, le porte alors à interroger l'Église de Rome sur diverses questions de doctrine et de liturgie. Il sait que Rome est stricte sur ces points. Il expose ses scrupules. Le questionnaire du roi Boris a donné lieu à un des documents les plus précieux du droit canonique les célèbres *Responsa Nicolai ad Bulgaros*. Nous aurons occasion d'y revenir. Entre autres questions, Boris demande au Pape saint Nicolas I<sup>er</sup> par quoi il conviendrait de remplacer le serment sur l'épée qui était en usage en Bulgarie, la queue de cheval qu'on arborait en guise de drapeau ou de fanion, et le large pantalon national que portaient les femmes bulgares<sup>1</sup>. Mais ce scrupuleux a soudain des audaces inouïes. On le voit modifier tout à coup la langue liturgique et l'organisation des diocèses de son royaume, en un mot, dit un historien, « traiter son église comme si Rome n'existait pas<sup>2</sup> ». C'étaient là des signes graves. Ils devaient s'accroître sous les successeurs de Boris et conduire finalement la Bulgarie au schisme grec.

Le successeur de Boris, Vladimir, fut ce que ses débuts avaient fait prévoir. Son frère Syméon, qui lui succéda et régna de 892 à 927, n'évita la brutalité de son aîné que pour tomber dans des habitudes de mollesse et de luxe. Le désir d'imiter le *basileus* de Byzance fut chez lui comme une obsession. Il est le premier qui ait pris le titre fastueux de *tsar*. Il aimait aussi qu'on l'appelât le *demi-grec*. Il revêtit le manteau de pourpre, et il paraît bien que la chancellerie de Constantinople le traita comme un empereur<sup>3</sup>. Ce fut l'apogée de la puissance bulgare. Mais la décadence ne se fit pas attendre.

Il se rallie à l'Église de Rome

Les « Réponses aux Bulgares » de saint Nicolas I<sup>er</sup>.

Le règne de Syméon (892-927).

1. *Responsa Nicolai ad Bulgaros*, num. 33, 59, 67. P. L., CXIX, 1006. Le pape pontife répond qu'il ne convient de jurer ni sur une épée ni sur quelque autre objet créé, mais seulement sur Dieu et les choses saintes telles que l'Évangile. La queue de cheval serait bien remplacée, dit-il, par la croix. Quant à la troisième question, *quod de femoralibus sciscitamini*, ajoute-t-il, *supervacaneam esse putamus. Non sive ros, sive femina vestra, sive deponatis, sive induatis femoralia, nec saluti officit, nec ad virtutum proficit incrementum. Sane quoniam diximus jussa fuisse femoralia fieri, notandum est, quia nos spiritualiter induimur femoralibus, cum carnis libidinem per continentiam coarctamus.* »

2. P. LARÔTTE, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 73.

3. A. RAMBAUD, *Histoire de l'empire grec ou 1<sup>er</sup> siècle*, p. 342, 343.

Annexion de la Bulgarie à l'empire grec.

A la fin du x<sup>e</sup> siècle, le second successeur de Syméon, Borisès, permettait l'annexion de la Bulgarie à l'empire grec et, nous dit Léon Diacre, quittait le manteau royal pour le costume de magister byzantin <sup>1</sup>. En 1015, l'empereur Basile, le Bulgaroktonos ou *tueur de Bulgares*, s'emparait de la capitale Achrida et peu après asservissait complètement la Bulgarie.

L'hérésie des Bogomiles.

Un réveil d'ambition et d'autonomie secouera encore la nation bulgare au xii<sup>e</sup> siècle. Elle obtiendra du pape Innocent III une hiérarchie indépendante; mais en même temps on verra sortir de Bulgarie l'hérésie des Bogomiles, qui, dérivée du manichéisme antique, donnera naissance aux erreurs des Cathares et des Albigeois <sup>2</sup>; et, peu de temps après, la nation bulgare se jettera dans le schisme grec. Plus tard, en 1453, abandonnée par l'Occident qu'elle a dédaigné et par l'Orient impuissant à la défendre, la Bulgarie tombera sous le joug musulman, et une grande partie de la noblesse du pays embrassera l'islamisme <sup>3</sup>.

La Bulgarie sous le joug musulman.

## II

Le rêve ambitieux de la race slave, qui échouait en Bulgarie, sembla un moment se réaliser en Moravie.

Les Moraves

Si l'on ne considérait que la durée de la nation convertie et de l'Église constituée, la conversion des Moraves occuperait le dernier rang dans l'histoire des origines chrétiennes de l'Europe. L'Église slave de Moravie n'eut qu'une existence

1. LÉON DIACRE *Hist.* t. IX, P. G., CXVII, 885.

2. L'opinion de Bossuet, faisant descendre l'hérésie des Albigeois du manichéisme par les Bulgares, bien que contestée par M. BÉRELLIAD (*Bossuet hétérologue du protestantisme*, p. 115) est maintenant admise par la critique. V. *Bulletin critique*, 1895, p. 119. Les mots Bulgari, Bulgri, Bulgares commencent dès lors à être employés pour indiquer les hérétiques. S. Louis recommande à son fils de se méfier des mauvais Bulgares.

3. En 1869 un mouvement de retour à l'Église s'est manifesté dans la Bulgarie. On y comptait nettement plus de 60 000 catholiques (P. MICHEL, *L'Orient et Rome*, p. 22. Mais le vice national, la subordination de la religion à la politique, y persiste plus que jamais. Voir le discours prononcé le 2-15 mai 1907, à l'occasion du millénaire de la mort du roi Boris par M. Apostolof, ministre de l'Instruction publique. *Échos d'Orient*, 1907, t. X p. 249 et s. *CL. Échos d'Orient*, IX, p. 31 et s.

éphémère. Elle n'existait pour ainsi dire pas avant l'arrivée de saint Cyrille et de saint Méthode, et on peut dire qu'elle n'exista plus après leur mort. Quant à la Moravie, ce n'était au milieu du ix<sup>e</sup> siècle qu'une petite tribu slave soumise à la domination de l'Allemagne et si, à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, sous le grand Swatopluck, elle devint un grand empire, cet empire s'effondra au x<sup>e</sup> siècle sous les coups de l'invasion magyare. Mais l'histoire de la conversion de la Moravie prend une importance capitale si l'on considère l'œuvre des deux apôtres, saint Cyrille et saint Méthode, et la portée de cette œuvre sur l'avenir de la race slave tout entière. « Aucun des autres héros de notre race, dit un historien russe, Hilferding, ne saurait être comparé à Cyrille et à Méthode à ce point de vue : leur action a été *panslave*; on ne peut dire cela que d'eux seuls <sup>1</sup> ».

Durée éphémère de l'église morave.

Son importance dans l'histoire religieuse et politique.

Avant eux, des missionnaires de race latine et grecque, mais surtout de race germanique, avaient évangélisé les bords de la Morava. C'est là, dans le bassin du Danube, que se trouvaient les Avars, dont la tribu slave était vassale. Des missions organisées par Charlemagne à l'intention des Avars et dirigées, dit-on, par un frère d'Alcuin, nommé Arno, atteignirent le peuple tributaire en même temps que le peuple dominateur. En 824, une bulle d'Eugène II félicita les Moraves et leur prince de leur fidélité à la religion. Ce prince s'appelait Moïmir. Mais en ce moment même la nation venait de s'affranchir des Avars, dont l'empire s'était effondré. N'allait-elle pas changer simplement d'opresseurs? Les missionnaires impériaux, qui ne connaissaient pas leur langue, avaient l'air de leur importer, avec leur religion, des mœurs et des lois étrangères. D'ailleurs les princes francs ne s'étaient pas contentés de leur envoyer des prêtres et des moines pour les convertir; c'est d'eux que leur venaient aussi les soldats qui les pillaient, les comtes qui les rançonnaient, les colons qui prenaient leurs meilleures terres. Le roi Moïmir, très bon chrétien, protestait au nom de l'indépendance nationale. En 846, Louis le Germanique le déposa de force et imposa aux Moraves le neveu de Moïmir, Rastiz, espérant trouver en celui-ci un instrument

Les premières missions en Moravie.

Susceptibilités nationales des Moraves.

1. HILFERDING, *Cyrille et Méthode, Œuvres complètes*, t. I, p. 299.



plus docile. Il se trompa. Rastiz et son peuple voulaient bien rester chrétiens, mais non devenir sujets des Germains. C'est alors que le roi et les chefs du peuple morave conçurent un projet hardi et habile, qui concilierait leur attachement à la foi chrétienne et leurs instincts d'indépendance : ce fut de s'adresser à l'empereur d'Orient pour lui demander des missionnaires. En 862, le roi Rastiz envoya à Michel III une ambassade chargée du message suivant : « De nombreux prédicateurs chrétiens sont arrivés chez nous d'Italie, d'Allemagne, de Grèce, nous apportant diverses doctrines. Mais nous autres, Slaves, nous sommes un peuple simple, et nous n'avons personne pour nous enseigner où est la vérité. Désigne-nous donc, généreux monarque, un homme capable de nous parler suivant la raison, car c'est de vous que part la bonne foi, pour se répandre dans l'univers entier ». Michel III, qui, malgré le défaut qui lui a valu le surnom de Michel l'ivrogne, ne manquait pas de sagesse, désigna, pour évangéliser la Moravie, deux hommes que tout semblait avoir préparés à bien remplir cette importante mission, deux frères, Constantin et Méthode, dont le premier devait prendre plus tard le nom de Cyrille.

Par la sainteté de leur vie, par leur science, par leurs malheurs, par l'échec apparent de leur mission et par l'immensité des résultats lointains de leur œuvre, saint Cyrille et saint Méthode doivent être comptés parmi les hommes les plus noblement et simplement grands de l'histoire. Les deux frères étaient nés à Thessalonique, ville maritime célèbre par son commerce, sa population active et cosmopolite. « Thessalonique, dit le P. Lapôte était l'une des meilleures écoles de l'Orient pour s'initier aux langues et aux mœurs des Occidentaux et des Slaves. Du côté de la terre, dans quelque direction qu'il portât ses pas, le Thessalonicien ne pouvait marcher une heure sans se trouver au milieu de populations de race slave. Partout des slavines, ou sujettes ou vassales de l'empire »<sup>1</sup>. Fils d'un haut fonctionnaire impérial, Constantin et Méthode reçurent une éducation des plus distinguées. Méthode, l'aîné, esprit grave, actif, avisé, d'un bon sens robuste,

1. LAPÔTE, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 95.



d'une ténacité indomptable, avait d'abord suivi la carrière paternelle et administré pendant plusieurs années une slavonie. Puis on l'avait vu abandonner ses hautes fonctions, se retirer dans une *laure* et y mener la vie d'un ascète. Chargé de la direction et de la réforme d'un important monastère, il avait eu l'occasion d'y révéler, plus encore que dans l'administration civile de son district, les infinies ressources de son caractère. Tout autre était la nature de Constantin. Doux, pensif, mystique, il aimait l'étude et la solitude. On l'appelait et il se plaisait à ce qu'on l'appelât *le philosophe*. Compagnon d'études du jeune prince Michel, le futur empereur Michel III, il avait étudié sous les premiers maîtres la poésie, l'histoire, les mathématiques, la dialectique. Pour échapper aux honneurs que lui offraient l'impératrice mère Théodora, qui l'aimait comme un fils, et le grand logothète<sup>1</sup> Théoctistos, qui voulait lui donner sa fille en mariage, Constantin avait fui dans une île de la mer de Marmara. On l'y retrouva caché au fond d'un monastère. Ordonné prêtre, il dut accepter de son impérial ami, Michel III, une chaire de philosophie à Constantinople, où il charma ses auditeurs par la précision de sa dialectique, l'élégance de sa parole et l'élévation de son enseignement.

Biographie de  
Cyrille.

Il n'y avait peut-être entre les caractères des deux frères qu'un trait commun, mais ce trait chez l'un comme chez l'autre était profondément marqué : c'était un zèle ardent pour le salut des âmes.

Or, au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, un double péril menaçait l'Eglise sur les frontières de l'empire byzantin : le péril musulman et le péril juif. L'audace des fils de l'Islam s'était accrue avec l'affermissement de la dynastie des Ommiades. En 838, la cité anatolienne d'Amorion avait succombé sous le flot d'une armée musulmane. Aux ruines matérielles s'ajoutaient des ruines morales. Le prestige de la science arabe égalait alors celui de la science byzantine et déterminait des défections parmi les chrétiens. Pour le surmonter, l'empereur fit appel au brillant professeur de philosophie de sa capitale. Sur les terres

Un double péril menace l'Eglise en Orient.

Le péril musulman.

<sup>1</sup> Le mot français qui répond le mieux au mot grec de logothète est celui de ministre. Le grand logothète était une sorte de premier ministre (Ch. Diez, Grande Encyclopedie, au mot *logothète*.)

Saint Cyrille  
defend la foi  
chrétienne  
contre le calife  
Mutawakil

du calife de Bagdad, Constantin rencontra un adversaire dont la culture intellectuelle était à la hauteur de la sienne, le savant calife Mutawakil. S'il ne parvint pas à le convertir il soutint du moins devant lui l'honneur de la religion chrétienne.

Le péril juif

Le péril juif était un peu partout dans l'empire. La guerre aux images avait enhardi les Israélites. Revenus en faveur, ils avaient abusé de leur influence pour déterminer des apostasies parmi les chrétiens. En 812, le patriarche Nicéphore accusait leur doctrine d'envahir l'empire comme une gangrène<sup>1</sup>. Un mouvement d'ardent prosélytisme s'était principalement manifesté chez les Israélites riverains de la mer Noire<sup>2</sup>. La nation

Cyrille et Mé-  
thode chez les  
Khazares.

des Khazares était sur le point d'être gagnée au judaïsme. Il fallait des hommes de science et de courage pour conjurer le péril. Michel s'adressa à Constantin et à Méthode, qui non seulement préservèrent la foi de ce peuple voisin de l'empire, mais le décidèrent aussi à conclure une alliance avec Byzance.

C'est au moment où Constantin revenait de cette mission, accablé de fatigue, déjà attaqué par la maladie qui devait l'emporter plus tard, que les ambassadeurs de Rastiz, duc de Moravie, arrivaient à Constantinople sollicitant des missionnaires. Une fois de plus, l'empereur fit appel au dévouement de Constantin et de Méthode.

Le vœu de Cy-  
rille et de Mé-  
thode en Mo-  
ravie.

Constantin seul était prêtre. Méthode, simple moine, n'avait encore reçu que la tonsure cléricale. Les deux apôtres furent l'objet, à leur arrivée en Moravie, d'un accueil enthousiaste. Tout les recommandait à la sympathie du peuple morave : leurs mœurs douces et polies qui contrastaient si fort avec la rudesse des convertisseurs allemands<sup>3</sup>, la grave solennité de leurs chants et de leurs cérémonies liturgiques où le génie hellénique avait laissé son harmonie, enfin surtout l'emploi de

1. Vita Nicéphori, cité dans Panoine, *L'Église byzantine*, p. 283.

2. A. RAWBARO, *L'empire grec au dixième siècle*, p. 273.

3. « Ces évêques allemands, dit le R. P. Lapôtre, ces abbés qui se posaient en convertisseurs, les Moraves les avaient vus sur les champs de bataille et connaissaient mieux la force de leur masse d'armes que celle de leur prédication. En 849, ce sont des abbés qui mènent l'expédition contre les Bohèmes. En 874, c'est Arno, le belliqueux évêque de Wirzbourg, Arno, qui reparait encore l'année suivante, guerroyant contre les Moraves, en compagnie du non moins belliqueux abbé de Fulde, Sigehard. » *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 93.

la langue slavonne que Constantin et Méthode connaissaient à fond et dont ils se servaient non seulement dans leurs prédications, mais aussi dans les offices liturgiques. La parfaite connaissance qu'ils avaient de cette langue leur permit même de composer en quelques jours un système pratique d'écriture du slavon et de commencer à traduire les Livres sacrés. « Des rives du Danube, a-t-on dit, jusque dans les hautes vallées de la Moravie, ce fut comme un enchantement et une délivrance <sup>1</sup>. » Hélas ! l'œuvre de Dieu n'allait pas tarder à être marquée du sceau de l'épreuve.

L'autorité impériale, à la nouvelle des succès des deux missionnaires, s' alarma. Elle eut peur que ces Orientaux ne vinssent à supplanter le clergé allemand et que l'empire ne se trouvât ainsi privé de ses meilleurs auxiliaires. Une armée allemande, conduite par Louis le Germanique en personne, passa sur la rive gauche du Danube, et mit le siège devant la grande forteresse de la Moravie, la Dowina. Le duc Rastiz n'échappa à une ruine complète qu'en renouvelant à l'empereur son serment de vassalité <sup>2</sup>. D'autres difficultés, d'autres conflits, plus douloureux aux cœurs des deux apôtres, les attendaient. Cyrille et Méthode s'étant rendus en Italie pour faire ordonner prêtres quelques-uns de leurs collaborateurs (nous savons que ni l'un ni l'autre n'avaient le caractère épiscopal) s'arrêtèrent à Venise, où leur habitude de célébrer la messe en slavon scandalisa fort le clergé latin. Des canonistes et des théologiens prétendirent que, de droit divin, trois langues seulement avaient le privilège de servir aux offices liturgiques, à savoir celles qui avaient été représentées sur l'écrêteau de la croix, l'hébreu, le grec et le latin. Les missionnaires eurent beau exposer qu'ils avaient cru faire une chose toute naturelle, venant d'Orient, où l'on voyait la messe se célébrer, suivant les contrées, en grec, en persan, en arménien, en syriaque et en copte. Dénoncés au Pape, ils furent obligés de se rendre à Rome pour se disculper auprès de Nicolas I<sup>er</sup>. Ils y furent reçus par le pape Hadrien II, qui venait de succéder à Nico-

Is introduisent la langue slavonne dans les offices liturgiques.

Invasion des Germains.

Campagne de Louis le Germanique.

L'emploi de la langue slavonne dans la liturgie est dénoncé à Rome.

1. LAPÔTRE p. 106, 107.

2. *Annales de Fulda*, a 854, *Hist. des Gaules*, VII, 171.

Cyrille et Méthode sont approuvés par le pape Adrien II

las 1<sup>er</sup>, et qui écouta avec bienveillance les deux suspects. Touché de leur piété, de leur zèle et des fruits obtenus en Moravie par leur apostolat, Hadrien II, sans égard pour la théorie *trilingue* des théologiens de Venise, autorisa les missionnaires à garder leurs livres sacrés en langue slavonne, ordonna prêtre Méthode et s'apprêtait même à sacrer évêque Constantin, quand celui-ci mourut de la maladie qu'il avait contractée dans sa mission auprès des Khazares. Avant de mourir le saint prêtre avait voulu faire profession de moine et c'est à cette occasion qu'il prit le nom de Cyrille sous lequel il est honoré dans les Églises d'Orient et d'Occident. Le Pape conféra alors l'ordination épiscopale à Méthode, à qui il assigna comme circonscription non seulement la Moravie, mais aussi la Pannonie. Les troubles politiques de la Moravie, où le vieux duc Rastiz avait été déposé et livré aux Allemands par son neveu Swatopluck, obligèrent Méthode à se rendre directement en Pannonie, où de nouvelles tribulations l'attendaient.

Méthode en Pannonie.

Il y est persécuté par les Bavarois.

La province de Pannonie, située sur les bords du lac Balaton près de la Bavière, avait déjà été convertie par les Allemands. Quand Méthode y célébra la messe en slavon, il y souleva le même scandale qu'à Venise. Seulement, en présence de ces seigneurs-évêques et de ces seigneurs-abbés, « qui sentaient, a-t-on dit, plus le barnais que l'autel », et qui s'entendaient mieux à manier la masse d'armes que le syllogisme aristotélicien, il ne pouvait être question, comme en Italie, d'essayer de vider la question par une argumentation scolastique ou d'attendre une réponse de Rome. Les prélats bavarois eurent tôt fait de réunir, en 870, un concile national en présence de Louis le Germanique; et ce qui se passa dans ce pseudo-concile, la nature des arguments auxquels eurent recours les évêques de Passau, de Salzbourg et de Freising contre l'évêque de Moravie et Pannonie, nous le savons par des lettres authentiques. Imperturbable sous les coups de poing et les soufflets<sup>2</sup>, Méthode exaspérait ses adversaires. Le pape Jean VIII, dans une de ses lettres, nous apprend qu'on vit un jour l'évêque de Passau, Ermeric,ich,

<sup>1</sup> ... *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 407.

<sup>2</sup> ... *affligentes*, Jarré, I, 2976.



entrer dans la salle du concile en costume de cheval, le fouet à la main, et se précipiter sur l'évêque de Pannonie pour le cogler au visage. Ses collègues l'arrêtèrent à temps <sup>1</sup>. Bréa <sup>2</sup> Méthode fut jeté dans une prison ouverte à tous les vents, ou pendant deux ans il subit d'horribles tortures. Ce fut sans préjudice, d'ailleurs, d'une dénonciation en forme, portée à Rome, sous le double chef d'introduction dans la liturgie d'une langue nouvelle et d'omission dans la récitation du symbole de la formule *Filioque*, que l'Occident tout entier avait adoptée à cette époque.

On était arrivé à l'an 872. Au pape Hadrien II venait de succéder Jean VIII. Une fois de plus, Rome, plus large que les prétendus défenseurs de ses droits, donna raison à l'évêque de Moravie et Pannonie. Elle lui demanda toutefois de ne se servir de la langue slavonne que dans ses prédications <sup>3</sup>. Quelles furent les circonstances qui permirent, six ans plus tard, à Méthode de se croire autorisé à célébrer la messe dans la langue nationale? Nous l'ignorons. Nous savons seulement que, dénoncé pour ce fait, mandé à Rome par le pape Jean VIII, il fit valoir de telles raisons, que le Souverain Pontife, rendant hommage à la parfaite orthodoxie de Méthode, déclara solennellement, dans une lettre adressée au roi Swatopluck en juin 878, que rien ne s'opposait à ce qu'on chantât la messe en slavon, « Dieu étant aussi bien l'auteur de cette langue que de toutes les autres langues <sup>4</sup> ».

La Moravie était alors près d'atteindre l'apogée de sa puissance. Swatopluck, après s'être appuyé sur les Allemands pour détrôner son oncle, s'était affranchi d'eux. Son empire allait bientôt s'étendre au nord sur toute la Bohême, au sud sur toute la Pannonie jusqu'au Danube. Ce grand homme paraît avoir été doué d'un remarquable sens politique. Il avait compris de quelle importance était l'œuvre de Méthode pour le maintien de l'indépendance nationale et de l'autonomie de sa

Méthode est  
jeté en prison.

Intervention  
du pape  
Jean VIII.

La Moravie  
sous Swatopluck.

Politique de  
Swatopluck.

<sup>1</sup> *In episcoporum concilium tractum equino flagello percuteres, nisi prohiberis ab aliis.* Lettre de Jean VIII à Ermenrich de Passau. *Neues Archiv*, t. V, p. 303. JARRÉ, I, 2977.

<sup>2</sup> *Sub divo, uerrima nimis immanitate*, dit Jean VIII. Lettre de Jean VIII à Ermenrich de Passau. *Neues Archiv*, t. V, p. 303. JARRÉ, I, 2978.

<sup>3</sup> JARRÉ, I, 2970, 2975-2980.

<sup>4</sup> *P. L.*, CXXVI, 906.



perspicacité semble avoir vu plus loin encore. Comme l'intuition du rôle prépondérant que la Papauté jouer dans l'organisation du Moyen Age, Swatopluck mettra son empire sous la dépendance immédiate du Saint-Siège, soustrayant ainsi son Etat à la domination éventuelle de toute autre suzeraineté. L'histoire doit retenir le nom du monarque slave qui fut le premier des princes chrétiens à placer son peuple sous la vassalité directe du Pontife romain. On sait, du reste, que cet acte ne put avoir que la portée d'un grand exemple. L'empire morave ne survécut pas au grand Swatopluck. La Moravie, attaquée l'année même de sa mort, en 894, par les troupes impériales à l'ouest et par les hordes hongroises à l'est, déchirée à l'intérieur par les rivalités des deux fils du roi défunt, Moïmir II et Swatopluck II, devint peu de temps après la proie de la Hongrie et de la Bohême.

A la veille même de cette catastrophe nationale, l'œuvre du saint évêque venait d'être frappée d'un malheur plus grand encore, semble-t-il, parce qu'il parut atteindre l'avenir religieux de la race slave tout entière. Et c'est par suite d'un incident des plus vulgaires que le résultat de tant d'efforts allait sombrer !

Nouvelles persécution<sup>s</sup> contre Méthode.

Supercherie de Wiching.

Le parti allemand n'avait pas désarmé. Dans son acharnement à exclure l'emploi liturgique de la langue slavonne, un indigne prélat, d'origine allemande, Wiching, arrivé par l'intrigue à l'évêché de Passau, ne recula pas devant un faux. Par des manœuvres qu'il serait trop long de raconter <sup>1</sup>, Wiching était parvenu à substituer à la lettre authentique de Jean VIII une fausse lettre, laquelle proscrivait absolument la liturgie slavonne, ordonnait le retour à tous les rites et usages de l'Église latine, soustrayait Wiching à la juridiction de Méthode et le chargeait de faire exécuter les lettres pontificales en Moravie. L'imposture eut d'abord un plein succès. Swatopluck, habilement circonvenu par Wiching, tomba dans le piège. Ce fut pour Méthode le commencement d'une série d'humiliations, d'angoisses, de tribulations, qu'une nouvelle lettre de Jean VIII, trop vague, mal comprise, mal interprétée, ne parvint pas à

<sup>1</sup> Voir le détail dans l'ouvrage du R. P. LARÔCHE, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 136 et suiv.

dissiper définitivement. En 885, l'apôtre de la Moravie rendit son âme à Dieu, craignant les pires catastrophes pour son œuvre. En effet, un an plus tard, le pape Etienne V, trompé à son tour par Wiching, qui avait obtenu la succession de Méthode, proscrivait formellement la liturgie slave en s'appuyant sur la fausse lettre de Jean VIII. Pendant quatre siècles, les Papes, victimes de la même erreur, continuèrent à interdire l'emploi de la langue nationale dans la liturgie slave. Ils ne revinrent partiellement sur leurs prohibitions qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque le Registre des lettres de Jean VIII, revenu du Mont-Cassin à la bibliothèque pontificale, leur eut permis de constater la criminelle supercherie de Wiching.

Mort de saint  
Méthode.

L'œuvre des apôtres de la Moravie avait été, malgré tout, extraordinairement féconde. L'historien russe Hilferding a pu dire que nul héros de sa race n'a plus fait que Cyrille et Méthode pour l'avenir des peuples slaves. Ils ont fixé la langue que parlent aujourd'hui des millions d'hommes. Leur action civilisatrice s'est également étendue sur la race tout entière ; ils l'ont exercée à un moment où, la distinction des divers peuples n'étant pas encore bien marquée, leur influence a pu facilement se faire sentir dans toute la grande famille slave. L'histoire de l'Eglise doit constater que presque tous les chrétiens qui, dans le monde slave, se rattachent à l'Eglise romaine, remontent, d'une manière directe ou indirecte, à l'Eglise de Moravie. La Bohême, dont saint Méthode avait converti le duc Boreivoy, beau-frère de Swatopluck, la Pologne, qui reçut des Moraves fugitifs, après la chute de leur patrie, les premiers rudiments de la foi, et la Hongrie, chez qui l'influence des missionnaires bohémiens et polonais fut prépondérante, durent à ces origines latines d'échapper à l'influence byzantine qui devait entraîner les autres nations slaves dans le schisme grec.

Fécondité de  
l'œuvre de  
saint Cyrille  
et de saint Mé-  
thode.

### III

Au début du X<sup>e</sup> siècle, tandis que la Moravie disparaissait de la carte politique de l'Europe, partagée entre les Bohémiens

La Russie.

**8es origines.** et les Hongrois, plus au nord et plus à l'est, au milieu d'une vaste plaine qui commençait à s'appeler le pays de la *Rous* ou la Russie, un nouveau centre de puissance slave se fondait. L'entreprenant conquérant Oleg, fils de Rourik, ayant pris d'assaut la ville de Kiew, sur le Dniéper, avait dit : « Cette ville sera la mère des villes russes <sup>1</sup> ». Celui qui parlait ainsi

**La tribu des Varègues.** était un Scandinave, de la tribu des Varègues. Mais la nation dont il fixait la capitale était bien une nation slave. Il semblait dans la destinée de cette race de ne trouver l'organisation et l'unité que par des hommes de race étrangère. Qui avait fait l'unité des Slaves dans la presqu'île des Balkans sinon le Bulgare Boris, et l'empire de Moravie sinon les Macédoniens Cyrille et Méthode ? Le père d'Oleg, le Varègue Rourik, avait fait à son tour la Russie. Plus grand besoin avait cette nation d'un élément étranger et dominateur, s'il est vrai, comme on l'a dit, que la plaine vaste et nue qu'il habitait, ajoutant son influence à celle de la race, avait incliné l'imagination de ce peuple « à des rêves vagues et vides comme elle-même, plutôt qu'à des conceptions puissantes et à de vivantes images <sup>2</sup> ». Les Varègues étaient païens comme les Slaves. En se mêlant, la tribu dirigeante et la vaste nation fondirent leurs cultes. Thor, le dieu scandinave, devint identique au dieu slave, Péroun. Le christianisme s'y était cependant propagé dès le début parmi le peuple. Quand, sous le successeur d'Oleg, Igor, les Russes conclurent un traité avec l'empereur d'Orient, « les uns se rendirent sur la colline de Péroun et jurèrent à la manière antique ; les autres allèrent à la chapelle de Saint-Elie et mirent la main sur l'Évangile <sup>3</sup> ». Mais les chefs étaient réfractaires à la doctrine chrétienne. « Quand un des guerriers du grand Prince voulait se convertir, dit le vieux chroniqueur russe, Nestor, on ne l'en empêchait pas, mais on se moquait de lui. » La veuve d'Igor, Olga, reçut pourtant le baptême à Constantinople en 955, mais son influence ne paraît avoir déterminé aucun mouvement de conversion parmi les grands.

**Situation religieuse de la Russie au 1<sup>er</sup> siècle.**

**Conversion de la reine Olga en 955.**

1. A. RAMBARD, *Histoire de la Russie*, p. 45. La Rous était le nom d'une bande de Varègues qui avait pénétré en Russie vers 862, appelée, dit on, par les Slaves.

2. A. FOUILLÉE, *Esquisse psychologique des peuples européens*, p. 398.

3. A. RAMBARD, *Histoire de la Russie*, p. 43.

Le mouvement s'opéra, brusque et complet, du moins en apparence, sous Vladimir, en 988. Une crise religieuse travaillait la Russie. Du mélange du culte des dieux slaves avec celui des dieux scandinaves était né un scepticisme pratique, contre lequel l'âme profondément religieuse des Slaves protestait. Où trouver la vraie religion? Vladimir fit une enquête. Le tableau que lui firent ses députés de la majesté religieuse des ollices de Sainte-Sophie et le souvenir de son aïeule Olga triomphèrent de ses doutes. Il résolut de se faire chrétien. Mais le fier Varègue ne voulait pas, dit-on, « mentir le baptême ». Il résolut de le conquérir. Il envoya déclarer aux empereurs grecs, Basile et Constantin, que s'ils ne lui accordaient pas la main de leur sœur Anne, il marcherait sur Constantinople. Les empereurs, ayant mis pour condition que Vladimir se ferait baptiser, Vladimir reçut le baptême et ramena de Constantinople, avec son épouse, des prêtres chrétiens, des reliques de saints et des ornements d'église, comme on ramène des captifs, comme on rapporte un butin après une victoire. Puis, il fit fouetter publiquement et précipiter dans le fleuve l'idole de Péroun.

Baptême du  
roi Vladimir  
en 988

Il est difficile de juger, à travers les vieux récits recueillis par Nestor et peut-être déjà altérés par l'imagination populaire, quel fut le vrai caractère de celui qu'on appelle le Clovis de la Russie. Comme notre Clovis, il ne paraît pas avoir du premier coup dépouillé le barbare. Une fois chrétien, il crut pouvoir commander le baptême à son peuple, ainsi qu'il aurait commandé une évolution militaire à son armée. « On vit, sur l'ordre du prince, disent les vieilles annales, les Kiéviens se plonger dans les ondes du fleuve, tandis que les prêtres grecs, rangés autour de Vladimir, debout sur le rivage, lisaient sur eux les promesses du baptême <sup>1</sup>. »

Le Clovis de la  
Russie.

Conversion de  
la Russie.

Au milieu de cette scène, où des prêtres grecs baptisent par ordre un peuple qui défile au commandement, on regrette de ne pas apercevoir, dans l'entourage du nouveau Clovis, un saint Remi, une sainte Clotilde et une sainte Geneviève, modèles vivants des plus pures et des plus douces vertus chrétiennes.

1. A. RAMBAUD, p. 58.



Caractère de  
Wladimir.

La grâce paraît avoir cependant opéré, plus tard, des merveilles dans l'âme du roi converti. Nestor est en admiration devant cette transformation intime. On vit le monarque distribuer ses biens aux églises et aux pauvres ; il fut fidèle à sa femme grecque, il n'aima plus la guerre. Il hésitait à sévir, même pour punir les criminels, et les évêques furent obligés de lui rappeler ses devoirs envers la justice. « Il en est souvent du caractère russe, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, comme du climat de la Russie : tous deux sont outrés, tous deux vont aisément d'un extrême à l'autre <sup>1</sup>. » Vladimir fonda des écoles où les enfants du peuple vinrent étudier les Livres Saints dans la traduction slavonne de saint Cyrille et de saint Méthode. Mais il fallait les y traîner. Les parents les en détournèrent, regardant l'écriture comme une espèce de sorcellerie. La croyance aux devins et aux sorciers persista en effet longtemps dans le peuple. Au xii<sup>e</sup> siècle, on la trouvait encore mêlée aux pratiques de la foi chrétienne.

Ses réformes

Le Charlema-  
gne de la Rus-  
sie,  
Iaroslaf le  
Grand.

Le Charlemagne russe, Iaroslaf le Grand, devait, au commencement du x<sup>e</sup> siècle, compléter l'œuvre du Clovis russe. L'œuvre législative de Iaroslaf est remarquable. Il rédigea le premier code de sa nation, la *Rouskaïa Pravda* (le *droit* ou la *vérité* russe). On y remarque partout l'empreinte scandinave. Cette législation consacre le jugement de Dieu, le duel judiciaire, la composition pécuniaire ou *wergheld*, que les Russes appellent *vira*. L'œuvre politique d'Iaroslaf est plus importante encore. Il fit entrer sa dynastie dans la famille des princes chrétiens. Il maria sa sœur à Casimir, roi de Pologne, et ses trois filles à Harold le Brave, roi de Norvège, à Henri I<sup>er</sup>, roi de France et à André I<sup>er</sup>, roi de Hongrie.

Causes de la  
décadence de  
l'église russe :  
l'influence de  
Constanti-  
nople.

La Russie cependant devait rester isolée de l'Occident. Le christianisme et la civilisation lui étaient venus de Byzance non de Rome. Ce fut sa faiblesse. C'est de Byzance qu'elle reçut sa culture intellectuelle. « Les nombreuses écoles établies par Vladimir et Iaroslaf furent fondées par des Grecs sur le type byzantin. Ce fut ce qu'un des écrivains de la Russie appelle le premier de ses servages intellectuels <sup>2</sup>. » C'est aussi de Byzance qu'elle reçut le type de son organisation sociale.

1. A. LEROY-BEAULIEU, *L'empire des tsars*, t. I, p. 474.

2. M. KÉVELINE, cité par A. LEROY-BEAULIEU, *L'empire des tsars*, I, 231.



« C'était le bas empire et l'autocratie, un État sans droits politiques, régi par l'omnipotence impériale à l'aide d'une hiérarchie de fonctionnaires <sup>1</sup>. » C'est de Byzance enfin qu'elle reçut la forme de son Église. Le premier personnel de son sacerdoce et de son épiscopat furent grecs. Or, dans l'Église byzantine, la tendance au schisme était partout. Le jour où le schisme sera ouvertement déclaré, l'Église russe s'y laissera entraîner comme d'elle-même.

## IV

Bien différentes furent les circonstances qui amenèrent la conversion de la Pologne. Le lent travail d'évangélisation que des Moraves exilés y avaient commencé parmi les classes populaires n'aboutit à de réels progrès qu'à la fin du x<sup>e</sup> siècle, à la suite du mariage du duc Mieczyslas ou Miesko, en 965, avec une jeune princesse bohême, Dombrowka. Elle était fille du roi Boleslas, et nièce de saint Wenceslas <sup>2</sup>. Dombrowka, ou Dubrawka (la Bonne), fut l'ange bienfaiteur de la Pologne. C'est elle qui, par sa douceur et par une condescendance infatigable, parvint à toucher le cœur de son mari, encore engagé dans les erreurs du paganisme. Le plus ancien et le plus important témoin de ces événements, Ditmar de Meresbourg <sup>3</sup>, raconte qu'ayant commencé par faire des pénitences très austères pour obtenir la conversion de son mari, et voyant que la vie qu'elle menait n'avait fait qu'épouvanter son époux et lui rendre odieux le christianisme, la pieuse princesse changea de tactique. Elle résolut de le vaincre par la bonté, cédant aimablement à toutes ses demandes toutes les fois que sa conscience le lui permettait. Or, un jour, il sembla qu'elle était allée vraiment trop loin. Elle avait consenti à manger de la viande un jour de jeûne. « Tu viens d'apprendre sa faute, ô lecteur ! s'écrie ici le bon chroniqueur. Apprends maintenant le fruit

La Pologne.

La duchesse  
Dombrowka.1. *Ibid.*2. MÜLLER, *Hist. du Moyen Âge*, p. 792, note.3. Ditmar ou Thietmar, évêque de Meresbourg, né en 976, a rendu les plus précieux services à l'histoire du Moyen Âge par la publication de son *Chronicon*. V. *Monum. Germ. Hist.*, t. V, p. 723 et s.

de sa bonne volonté. Elle avait travaillé avec bonté à la conversion de son mari et elle fut exaucée par la bonté de son Créateur, dont l'ineffable miséricorde fit rentrer en lui-même un ennemi ardent, qui, obéissant aux remontrances de sa femme, rejeta le poison de son incrédulité héréditaire et lava le péché de son origine dans les eaux de son baptême <sup>1</sup>. » Le successeur de Mieczyslas, Boleslas Chrobry, ou le Fort, qui régna de 992 à 1025, assura le triomphe complet du christianisme, en appelant dans ses États les Bénédictins et les Camaldules, qui répandirent autour d'eux une sérieuse vie chrétienne. A partir de ce moment, deux caractères signalèrent l'Église de Pologne : une tendre dévotion à la Sainte Vierge et un ardent dévouement au Saint-Siège. Le célèbre cantique à la Vierge, attribué à saint Adalbert de Prague, enthousiasmait les Polonais. On sait, d'autre part, que « l'union intime de la Pologne et de la Cour pontificale est restée un des signes particuliers de l'histoire de ce peuple <sup>2</sup> ». Si, plus tard, au milieu de malheurs sans nombre, dont les vices de son régime constitutionnel ne furent pas les seules causes, la Pologne, en devenant le boulevard invincible de l'Europe contre les invasions, a témoigné d'une vitalité et d'une noblesse qui ont peu d'exemples dans l'histoire, il n'est pas téméraire d'en attribuer le mérite à ces deux caractères de sa foi. « La Russie et la Pologne, a dit un auteur non prévenu en faveur de l'Église, M. Alfred Fouillée, la Russie et la Pologne, de même race, ont eu cependant des religions et des civilisations opposées. L'une avait reçu de Byzance sa religion, prêchée par des missionnaires grecs ; l'autre avait reçu le catholicisme romain, prêché par des missionnaires venus de Rome ;... d'où un double courant de civilisation : là, byzantin et infécond ; ici, gréco-romain et de fécondité infinie. Tant il est vrai que les influences morale et sociales sont supérieures aux influences ethniques <sup>3</sup>. »

**Baptême de Mieczyslas.**

**Boleslas le Fort assure le triomphe complet du christianisme (992-1025).**

**Caractères de l'Église de Pologne.**

1. DITMAR, *Chron*, IV, 35. M. G. II., t. V.

2. E. DENIS, dans *L'Hist. Gén.*, I, 726.

3. A. FOUILLÉE, *Esquisse psychologique des peuples européens*, p. 421.

## V

Un peuple de race toute différente, celui-là même qui, en s'emparant de la Moravie et en poussant ses incursions de tous côtés, avait séparé le monde slave en plusieurs tronçons dont la Russie et la Pologne étaient les deux principaux, les Hongrois ou Magyars, entrèrent dans l'Église catholique en même temps que les Polonais, à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Nul peuple ne fut plus terrible dans les batailles ; nul ne devait professer envers la Sainte Vierge une dévotion plus tendre, envers le Souverain Pontife un plus chevaleresque dévouement.

Les Hongrois  
ou Magyars.

Le duc magyar qui, à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, descendit des Karpathes pour envahir la Pannonie, se disait issu du noble et farouche Attila<sup>1</sup>. Cinq siècles auparavant racontait-on tandis qu'Attila, non content du vaste empire qu'il s'était taillé avec son épée dans l'Europe orientale, se dirigeait vers la Ville Éternelle, un ange du ciel lui était apparu et lui avait dit : « Écoute ce que le Seigneur Jésus-Christ te commande : N'entre pas dans la Cité sainte où reposent les corps de mes apôtres. Retourne sur tes pas, et un jour, à Rome même, pour prix de ton obéissance, je donnerai à l'un de tes descendants la couronne d'un royaume qui durera éternellement ». C'est cette couronne que venait chercher le duc Almos, avec ses 20.000 guerriers, sur la terre que son ancêtre Attila avait jadis conquise. Le pays qu'occupèrent les Magyars du duc Almos prit dès lors le nom de Magyarie ou de Hongrie. Ils y apportèrent la religion de leurs ancêtres, le culte du dieu Isten, qu'ils appelaient plus spécialement le *dieu des Magyars*, et de plusieurs divinités secondaires, dont la principale était celle de la guerre, Hadur, la croyance aux fées, la pratique de la divination et de la sorcellerie. En temps de paix, chaque tribu était indépendante. Au moment de la guerre, on élisait un chef. Autour d'une coupe sacrée, les chefs des sept tribus, le bras gauche tendu en avant, s'ouvraient une veine avec leur poi-

Invasion de la  
Pannonie par  
le duc Almos,  
à la fin du  
ix<sup>e</sup> siècle.

Religion des  
Magyars.

1. Les Hongrois, dans leurs traditions, donnent à Attila un caractère très noble et très généreux.

gnard, et tandis que leur sang coulait dans la coupe, ils prêtaient un serment terrible : « Qu'ainsi coule jusqu'à la dernière goutte le sang de quiconque se révoltera contre le chef choisi par les tribus ! Qu'ainsi coule le sang du chef s'il viole les conditions de notre pacte ! » Ensuite le chef élu, debout sur son cheval, brandissait son sabre vers les quatre points cardinaux, signifiant ainsi qu'il défendrait son pays de quelque côté qu'on l'attaquât <sup>1</sup>.

Baptême du  
duc Geiza, en  
973.

Or, un siècle après l'occupation de la Hongrie par les troupes magyares, au jour de Noël de l'an 973, le duc Geiza, descendant du duc Almos, recevait le baptême des mains de saint Adalbert de Prague, avec 5.000 de ses guerriers. Cette conversion était surtout l'œuvre de sa femme Sarolta, fille du duc de Transylvanie Gyula, lequel, s'étant fait baptiser à Constantinople, avait élevé sa fille dans la religion chrétienne.

La duchesse  
Sarolta.

La foi au Christ n'avait en rien éteint les énergies natives et un peu sauvages de la jeune princesse. Les Hongrois aimaient à la voir, amazone intrépide, « dompter sans frein et sans selle les chevaux les plus rétifs, vider les coupes écumeuses et se jeter dans la bataille, où sa vaillance égalait celle du plus brave des guerriers <sup>2</sup> ». Elle eut sur son peuple et sur son époux une influence considérable <sup>3</sup>. Le duc, saisi lui-même par la grandeur des dogmes et de la morale du christianisme, laissait sa femme bâtir des églises et appeler en Hongrie des missionnaires chrétiens. Un saint, à l'âme tendre et pieuse, acheva l'œuvre que la vaillante amazone avait commencée.

Saint Adalbert  
de Prague.

Saint Adalbert de Prague, qui devait mourir martyr de la foi, près de Königsberg, en 997, tué à coups de lance par un prêtre idolâtre, était fils d'un magnat de Bohême. Il avait été, dès son enfance, consacré d'une manière spéciale à la Vierge Marie. Elevé sur le siège de Prague à vingt-sept ans, doué d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu, mais pénétré d'une grande défiance de lui-même, il avait cru devoir céder à un auxiliaire son siège épiscopal, ne se croyant pas capable de

1. *Gesta Hungarorum*, VI. Cité par HORN, *Saint Étienne de Hongrie*, p. 12 et 13. La coutume de brandir l'épée vers les quatre points cardinaux s'est conservée dans le cérémonial du sacre des rois de Hongrie.

2. E. HORN, *Saint Étienne de Hongrie*, p. 31.

3. *Totum regnum vixi manu tenebat*, dit de Sarolta le biographe de saint Adalbert de Prague *Bollandistes*, avril, t. III.

gagner à Dieu ses rudes compatriotes tchèques. Il s'était retiré à Rome dans le couvent de Saint-Alexis, pour y mener une vie de pénitence et de prière. Une députation des Bohémiens et l'ordre du Pape l'avaient fait retourner dans son pays. Il devait être l'apôtre, non seulement de la Bohême, mais de la Hongrie et de la Prusse<sup>1</sup>.

L'évangélisation du peuple fut l'œuvre de Pilgrim de Passau, du moine Wolfgang et de quelques autres missionnaires grecs et latins.

Six ans après le baptême de son époux, Sarolta donnait le jour à un fils qui reçut au baptême le nom d'Étienne et que l'Église devait placer au nombre des saints. Le zèle que déploya saint Étienne de Hongrie à bâtir des églises et des monastères, la vigoureuse promptitude avec laquelle il écrasa un mouvement de révolte des vieux tenants du paganisme, la sagesse et la mesure qu'il mit en toutes choses dans le gouvernement de son pays, la noble simplicité avec laquelle on le vit rendre la justice à ses sujets et catéchiser les pauvres<sup>2</sup>, l'esprit de justice et de loyauté qu'il apporta dans ses relations diplomatiques avec les autres peuples, sa piété filiale envers la Sainte Vierge, à qui il voua son royaume et qu'il aimait à appeler la *Grande Dame des Hongrois*, les admirables conseils qu'il rédigea pour l'instruction de son fils, permettent de le ranger parmi les plus grands rois chrétiens, non loin de saint Louis, roi de France. Mais ses deux principaux titres de gloire sont son œuvre législative et l'orientation qu'il donna à la politique générale de la Hongrie.

« Que les lois et les traditions de nos pères, disait Étienne, soient pour nous choses sacrées, car il est difficile à un peuple d'exister et de se maintenir s'il renie ceux qui l'ont précédé ». Mais pour lui ce culte de la tradition semble n'avoir été que la condition d'une marche plus assurée vers le progrès. D'aucuns, en effet, lui ont reproché, tandis que d'autres lui en ont fait honneur, d'avoir voulu devancer son siècle. Dans la constitution qu'il rédigea pour son pays, Étienne ne craint pas de

Saint Étienne  
de Hongrie  
(979-1038).

L'œuvre légis-  
lative de saint  
Étienne.

<sup>1</sup> Sur saint Adalbert de Prague, voir *Acta Sanctorum*, avril, t. III.

<sup>2</sup> Le pape Sylvestre II disait : Je suis apostolique, mais le roi Étienne, par la grâce du Christ, est apôtre. *Ego sum apostolicus; ille vero, merito Christi, est apostolicus.*



Interdiction  
des combats et  
des guerres  
privées.

Décentralisa-  
tion n'adminis-  
trative.

Les chevaliers.

Respect de la  
propriété pri-  
vée.

rompre, quand il le juge à propos, avec les usages les plus chers à sa race. Hardiment, inexorablement, il interdit les combats singuliers et les guerres privées. Quiconque tirera son sabre pour venger une offense sera condamné à périr par le glaive. Il apporte à la constitution de son pays des modifications importantes. De ce qui n'était qu'une sorte de commandement militaire, il fait une monarchie. Mais il repousse en même temps la conception antique de la monarchie, qui absorbait dans l'État toute initiative privée. Par le développement de l'institution des *comitats*, ou provinces autonomes, il établit une sage décentralisation administrative et sociale. Il veut qu'on respecte dans chaque province la langue, les mœurs, le costume. « Faible est l'État, disait-il, qui n'a qu'une langue et des mœurs uniformes <sup>1</sup>. » Entre la haute noblesse et le peuple il favorise la formation d'une petite noblesse, facilement accessible, celle des chevaliers, dont il espère beaucoup pour la défense des libertés publiques et de l'indépendance nationale. Il veut que la royauté soit élective, mais se maintienne dans la même famille. Il entend que les étrangers jouissent dans ses États de libertés étendues et qu'on les appelle non des étrangers, mais des hôtes, *hospites*. Pour faciliter les relations de ses sujets avec les autres nations, il fonde à Jérusalem, à Rome, à Constantinople et à Ravenne des hôtelleries destinées à recevoir les voyageurs hongrois. Il professe un respect absolu de la propriété privée. Nul ne pourra être dépossédé de ses biens, même au profit de l'État, par mesure de confiscation. En cas de désertion, de trahison ou de lèse-majesté, les biens du criminel passeront à ses enfants « pour que le fils innocent ne soit pas privé de patrimoine à cause du père coupable ».

Plusieurs des réformes de ce grand législateur n'eurent pas le résultat qu'elles semblaient promettre. On ne comprit pas assez les unes ; on ne fut pas assez mûr pour supporter les autres. Mais la Hongrie a le droit d'être fière qu'un de ses rois et l'Église qu'un de ses saints ait proclamé, il y a neuf siècles, des principes d'une si haute portée morale et sociale.

<sup>1</sup> *Unius lingue uniusque moris regnum imbecille et fragile est. Sancti Stephani Decret. II, Monit. IV.*

Par les relations du grand-père maternel de saint Étienne, le duc de Pensylvanie Gyula, qui avait été converti à Constantinople, et par les missionnaires que sa mère Sarolta en avait fait venir, la Hongrie chrétienne s'était trouvée d'abord orientée du côté de l'Église byzantine. Le grand sens chrétien du saint roi lui fit comprendre que la pleine vérité et l'avenir étaient du côté de Rome. Il s'y tourna franchement. Le Pape Sylvestre II, qui vit quels éminents services pourrait rendre à la Chrétienté un royaume catholique situé à l'est de l'Europe, plaça sur la tête d'Étienne, en l'an 1000, la couronne de roi, lui décerna le titre *d'apostolique*, et lui accorda des droits exceptionnels relatifs à l'organisation des diocèses et à la collation des bénéfices.

Saint Étienne se détache de Constantinople pour s'attacher étroitement à Rome.

Les destinées de la Hongrie étaient fixées. Pendant tout le Moyen Age, la nation hongroise, fidèle à son poste de combat, sera le rempart de l'Europe contre les invasions tartares et turques. « Pour les Occidentaux, dit M. Sayous, ce qui doit dominer, c'est la reconnaissance des services que la Hongrie a rendus à la civilisation en mettant son corps au travers du chemin de la Barbarie <sup>1</sup>. » « Quand donc, disait Michelet, quand donc paierons-nous notre dette de reconnaissance à ce peuple béni, sauveur de l'Occident ? »

Destinées de la Hongrie.

Elle devient le rempart de l'Europe.

Par la conversion de la Hongrie s'achevait la formation de l'Europe chrétienne. Après mille ans d'efforts, le paganisme n'était pas seulement vaincu partout en Europe; il était atteint dans les autres parties du monde. Le christianisme débordait sur l'Afrique par l'Afrique romaine, l'Égypte et la Nubie <sup>2</sup>; il s'étendait en Asie jusqu'à l'île de Socotora, à Ceylan et à la côte de Malabar; quelques missions s'échelonnaient même à travers la Tartarie jusqu'au cœur de la Chine <sup>3</sup>; par l'Islande, devenue chrétienne en l'an mille, et par le Groënland, il allait bientôt gagner l'Amérique <sup>4</sup>.

Coup d'œil général sur la propagation du christianisme à la fin du x<sup>e</sup> siècle.

1. E. SAYOUS, *Histoire Générale des Hongrois*.

2. DUCHESNE, *Eglises séparées*, p. 281 et s.

3. La fameuse pierre de Si-ngan-fou, découverte en 1625, ne laisse aucun doute sur l'évangélisation de la Chine au vii<sup>e</sup> siècle. Cf. R. C. HAVRET, *La stèle chrétienne de Si-ngan-fou*, Shanghai, 1895.

4. GAFFAREL, *Études sur les rapports de l'Amérique et de l'Ancien Continent avant Colomb*, Paris, 1889. GRAVIER, *Decouverte de l'Amérique par les Northmans au x<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1894.

Mais, tandis que des évêques et des moines missionnaires travaillaient à cette grande expansion, les Papes et les princes chrétiens n'étaient pas restés inactifs. L'idée d'une vaste fédération des peuples convertis avait pris corps, le domaine temporel du Saint-Siège s'était juridiquement constitué, Charlemagne avait fondé le Saint-Empire, la Féodalité était née, le pape saint Nicolas 1<sup>er</sup> avait proclamé le droit chrétien de la société nouvelle, et, après de violentes secousses dont le Siège de Saint-Pierre avait été terriblement ébranlé, un prince allemand venait de reprendre l'œuvre de Charle-

Ce sont les faits qu'il nous reste à raconter <sup>1</sup>.

1. Sur les origines des Églises et de la liturgie slaves, voir Petrovic, O. P. M., *Dispositio historica in originem usus slavici idiomatis in liturgia apud Slaves ac praecipue Croatos*, 1 vol., Mostar, 1908. Les conclusions du P. Petrovic, conformes à celles du P. Lapôtre, ont été cependant contestées. Voir J. ZEMLEK, dans la *Revue des quest. hist.* du 1<sup>er</sup> juillet 1909, p. 374. Sur l'Église bulgare en particulier, voir S. VALSKÉ, *Formation de l'Église bulgare*, dans les *Echos d'Orient* de mars 1911, p. 80-89, et de mai 1911, p. 152-161.

## TROISIÈME PARTIE

### Le Saint Empire Romain

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### LA FORMATION DE L'ÉTAT PONTIFICAL.

(711-757)

La tâche imposée aux Pontifes romains par la conversion de tant de peuples était accablante. Se tenir en relations par une correspondance incessante avec les missionnaires et avec les princes convertis, résoudre les cas de conscience les plus imprévus que suscitaient des situations toutes nouvelles, juger en suprême ressort les conflits d'ordre ecclésiastique, intervenir même, à la demande des princes et des peuples, dans des conflits de droit privé, de droit public et de droit international : ce fut la mission que dut assumer la Papauté après les premières conversions des peuples barbares. Saint Nicolas 1<sup>er</sup> et saint Grégoire VII exposèrent plus tard et codifièrent en quelque sorte cette mission de la Papauté du Moyen Age<sup>1</sup>; dire qu'ils l'ont inaugurée, serait donner à l'histoire le

Tâche imposée  
aux Pontifes  
romains après  
la conversion  
des peuples  
barbares.

1. M. Henri MARTIN, dans son *Histoire de France*, 4<sup>e</sup> édition, t. II, p. 455, écrit, à propos de l'œuvre de saint Nicolas 1<sup>er</sup> : « La papauté n'avait encore rien tenté de si hardi : c'était le renversement de la discipline ecclésiastique tout entière au profit d'un despotisme tout nouveau. L'opinion ratifia une usurpation qui agissait au nom de la justice et de la morale chrétienne ». Toute l'histoire des Papes, telle que nous venons de la raconter d'après des documents authentiques dans notre 1<sup>re</sup> et notre 2<sup>e</sup> partie, proteste contre une pareille affirmation. Voir dans la vie de *saint Nicolas 1<sup>er</sup>*, par Jules ROY, Paris, 1899, Introduction, p. XXX-XXXIII, l'énumération des principaux faits qui établissent que l'autorité suprême des Papes s'est exercée dès le début dans les nations barbares converties.

plus formel démenti. Elle fut déterminée par des circonstances providentielles et des besoins sociaux que les Papes n'avaient ni créés ni prévus. Une pareille mission était d'ailleurs pour eux aussi délicate que redoutable. La haute impartialité qu'on

*cessité pour la Papauté d'une indépendance politique.*

était en droit d'attendre de cette juridiction suprême impliquait une indépendance morale difficile à concilier avec la dépendance politique à laquelle le loyalisme conservateur des évêques de Rome ne voulait pas se soustraire. La situation devenait des plus critiques le jour où les devoirs de leur charge les mettaient en demeure de se prononcer pour ou contre les empereurs d'Orient, leurs maîtres officiels, pour ou contre les Ostrogoths, les Lombards, telle autre nation à la merci de laquelle se trouvait en fait leur domaine temporel. L'exercice de la juridiction spirituelle des Papes, qui leur venait de Jesus-Christ, aussi bien que l'accomplissement de leur mission civilisatrice, qu'ils tenaient de la confiance des peuples, exigeait leur indépendance territoriale. Mais cette indépen-

dance territoriale, quelle épée pouvait la garantir? Mettre le glaive aux mains du Pape ou aux mains d'un roi quelconque, c'était retomber dans le péril qu'on voulait éviter. Un protecteur puissant, très haut placé, qui se ferait le défenseur temporel de l'Église, non à titre de roi, mais à un titre demi-sacré qu'il tiendrait du Pape lui-même, dont un pacte solennel réglerait l'exercice et que la confédération des nations chrétiennes sanctionnerait : telle était la solution.

*Cette indépendance politique semble n'avoir pu être assurée que par une indépendance territoriale, et protégée que par un empereur.*

C'était là toute la conception du Saint Empire Romain. Les Papes et les évêques des vi<sup>e</sup>, vii<sup>e</sup> et viii<sup>e</sup> siècles eurent-ils la vision de cet idéal? Rien ne nous autorise à le conjecturer. Ni saint Grégoire s'étonnant de se trouver prince temporel en prenant possession du Saint-Siège, ni saint Avit saluant en Clovis le futur empereur d'Occident, ni saint Léandre célébrant au concile de Tolède la fraternité des peuples chrétiens, n'ont la vision nette du Saint Empire. Un concours d'événements, que la Papauté et l'épiscopat auront subis plutôt que provoqués, réalisera cette œuvre, qui se poursuivra comme en trois moments différents. Sous Etienne II, l'État pontifical se constituera comme le noyau autour duquel viendra s'organiser le monde nouveau. Sous saint Léon III, l'Empire sera rétabli en la personne de Charlemagne. Plus tard, à partir du

*Vue d'ensemble sur le développement du pouvoir temporel du Saint-Siège.*



x<sup>e</sup> siècle, la féodalité presque tout entière se rangera hiérarchiquement sous la double autorité suprême du Pape et de l'Empereur.

## I

Si l'on voulait chercher, en dehors des causes multiples et anonymes qui ont réalisé peu à peu l'indépendance temporelle du Saint-Siège, quelque ouvrier conscient de cette grande œuvre, c'est du côté du peuple de Rome qu'il faudrait porter ses regards.

Comme l'a fort bien dit, en s'autorisant des savants travaux de Mgr Duchesne, un historien récent <sup>1</sup>, « les Papes du VIII<sup>e</sup> siècle, venus à Rome des provinces les plus diverses, tantôt italiens, tantôt grecs <sup>2</sup>, parfois syriens, appelés au pouvoir à un âge avancé, ne l'exerçant que peu d'années, semblent s'être résignés assez facilement au *statu quo*... En revanche, on ne parle pas assez du rôle du peuple de Rome dans ces événements, de ce peuple dont le Pape était le pasteur religieux, mais qui ne laissait pas d'avoir ses aspirations politiques propres et de peser en ce sens sur la ligne de conduite de la Papauté.

« Depuis que Rome avait cessé d'être le centre d'un empire, on n'y trouvait plus cette foule immense et cosmopolite, ramassis de provinciaux et d'affranchis, que la conquête du monde faisait sans cesse refluer dans ses murs. Ici, comme ailleurs, une génération nouvelle avait surgi, retrempee dans les luttes et les épreuves qui avaient accompagné la chute de l'empire. Rome avait cessé d'être la cité des Césars ; elle devenait la ville du Prince des apôtres ; et, à une époque où la pensée religieuse primait toute autre pensée, c'était encore une supériorité enviable que de posséder dans ses murs le tombeau de saint Pierre et le siège de ses successeurs. Les Romains de Rome ne tardèrent pas à y voir affluer un flot nouveau d'étran-

Tableau de la population de Rome depuis saint Grégoire le Grand.

Par la force des choses, Rome devient la ville de saint Pierre.

1. Ch. MœLLER, *Histoire du Moyen Age*, Louvain, 1905, p. 497 et s.

2. « Dans le cours d'un siècle et demi, treize papes helléniques ont gouverné l'Eglise latine ». Ch. DIEHL, *Etude sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, p. 159.

Peu à peu le patrimoine de saint Pierre se forme.

Services rendus par la papauté au peuple de Rome.

Dévouement de la population romaine au Saint-Siège.

gers, venus de ces contrées lointaines où les aigles romaines n'avaient jamais pénétré. Ce n'étaient pas des pèlerins seulement ; mais des colonies étrangères, établies à demeure autour de la basilique de Saint-Pierre, Saxons, Francs, Frisons, Langobards <sup>1</sup>, attestaient par leur présence l'étendue de cet empire nouveau des âmes, qui valait bien l'autre. Puis, avec les fidèles, affluèrent des largesses sous toutes les formes, mais surtout en terres, largesses qui faisaient du Prince des apôtres le plus grand propriétaire de l'Italie, avec des patrimoines non moins riches en Sicile, en Corse, dans les Alpes et jusqu'en Gaule. Des revenus immenses de ces patrimoines, le Pape avait la libre disposition : mais c'était le peuple de Rome qui en tirait le principal profit. La plupart des dépenses faites pour le culte, construction et réparation des sanctuaires, fabrication des ustensiles sacrés, fournissaient du travail et des salaires à tout un peuple d'artisans. Au trésor de l'Église incombait encore l'entretien des plus pauvres, qui en recevaient des pensions alimentaires. Mais, de plus en plus, le Pape, en bon pasteur, ne pouvait se désintéresser des autres besoins de ses ouailles. Il assumait une bonne part des services administratifs de Rome : entretien et réparation des fortifications de la ville, travaux de voirie et d'aqueduc, approvisionnement des marchés, protection des petits contre l'oppression des fonctionnaires impériaux, toutes occupations dispendieuses et absorbantes <sup>2</sup>, comme le constatait déjà saint Grégoire le Grand, se plaignant que son siège apostolique fût assailli par ce flot croissant des affaires séculières. L'Église de Rome n'exerçait encore aucune des prérogatives du souverain, qu'elle en supportait déjà toutes les charges.

« On devine le dévouement passionné dont le peuple de Rome devait entourer une autorité aussi bienfaisante. On s'explique l'indignation avec laquelle il assistait aux coups de force tentés par les empereurs contre la personne de ses pasteurs. Cette indignation ne pouvait pas rester toujours passive. En présence du péril lombard, les habitants des villes s'étaient forcément réappliqués au métier des armes, dont les Romains de la déca-

1. Ces quatre *scholar* d'origine germanique formaient le *Borgo* de Saint Pierre, situé hors de l'enceinte de la ville.

2. Ch. Diehl, *Étude sur l'administration byzantine*... p. 332

dence avaient perdu l'habitude. Des milices urbaines étaient partout organisées : c'était à Rome *l'exercitus romanus*, dont les douze *scholæ* ou corps répondaient aux douze quartiers de la ville. Cette révolution militaire était un pas nouveau et considérable dans la voie de l'autonomie politique. Sans doute l'armée obéissait à des ducs et tribuns militaires envoyés ou nommés par l'empereur ; mais, à la suite des édits iconoclastes, lorsque les officiers impériaux voulurent se porter à des voies de fait contre le Pape, les habitants les chassèrent, affranchissant du même coup Rome et la Papauté. Ils se groupèrent autour du Pape sous des ducs et tribuns indigènes. Ils se firent les défenseurs de l'orthodoxie et de saint Pierre qui en est le gardien.

« De là, selon une conception familière au Moyen Age, incarnant l'institution dans son patron, ils en vinrent à considérer le Prince des apôtres comme le prince des Romains ; le peuple de Rome fut réputé *le peuple spécial de saint Pierre* <sup>1</sup> ».

Elle devient  
« le peuple  
spécial de saint  
Pierre. »

C'est alors en effet qu'apparaissent, dans la correspondance des Papes et des princes chrétiens, dans les diplômes de l'époque, des expressions toutes nouvelles pour désigner le duché de Rome et les patrimoines du Saint-Siège. Rome, le duché que l'entoure, les colonies agricoles qui en dépendent en Italie et au dehors, c'est la *Respublica romana*, la *Respublica Romanorum*, la *Sancta Respublica*..

La « sainte  
République  
romaine. »

« Le mot *Respublica*, dit M. Lavissee, a une curieuse histoire. Seul, il signifie l'État, par conséquent l'empire... mais l'épithète *sainte* que le Pape y ajoute n'est peut-être pas un simple terme de chancellerie : *Sancta Respublica*, c'est autre chose déjà que *Respublica* tout court. Avec le temps, le terme s'enveloppe et se complique de plus en plus : on trouve « sainte république romaine », ou bien « sainte république des Romains », ou bien encore « sainte république d'Italie ». Il serait téméraire de chercher ici des définitions exactes, car les hommes qui parlaient ainsi n'entendaient pas au juste ce qu'ils voulaient dire. Ils sentaient ~~qu'~~ quelque nouveauté allait si

Difficulté de  
définir le ser-  
vice attaché à ces  
mots.

1. *Sancti Petri peculiaris populus*. C'est l'expression qui revient sans cesse dans les lettres du pape Grégoire III à Charles Martel, du pape Etienne II à Pépin. Voir JAFFÉ, *Monumenta carolina*, Berlin, 1867. *Index Carolinus* p 14, 16, 17, 53, etc. Migne, P. L., t. XCIII, col. 66, 68. Cf. col. 106, 120, 246, 262.

produire, mais ils ne la voyaient pas ; ils cherchaient leur route à tâtons dans l'obscurité ; leur langue était obscure comme les choses <sup>1</sup> ».

Cette *Respublica*, cet État, quel en est le vrai souverain ? C'est l'apôtre saint Pierre. Les Papes et les princes sont bien d'accord sur ce point. Quand Grégoire III écrit à Luitprand pour réclamer quatre places fortes qu'on lui a enlevées, il fait sa réclamation au nom de saint Pierre <sup>2</sup>. Quand le roi lombard remet au Saint-Siège la place de Sutri, c'est aux apôtres saint Pierre et saint Paul qu'il déclare faire sa donation <sup>3</sup>. Étienne II ira plus loin. Pour appeler Pépin le Bref à son secours, il fera, par une prosopopée célèbre, descendre saint Pierre du ciel sur la terre, il rédigera sa lettre comme sous la dictée du Prince des Apôtres ; et, la campagne finie, le roi franc répondra aux envoyés de l'empereur d'Orient qu'il n'a combattu que pour saint Pierre et pour la rémission de ses péchés. « Je ne crois pas, dit Mgr Duchesne, qu'il y ait eu là un artifice oratoire. C'est bien ainsi que le Pape devait parler à son monde. Il en avait sûrement le droit. Au fond, c'est bien ainsi que les Romains eux-mêmes l'entendaient. Ils sentaient bien que, dans les crises qui se préparaient, ils avaient plus à attendre du Pape et de saint Pierre que du lointain et peu sympathique empereur de Constantinople <sup>4</sup> ».

Si le Pape en effet a le droit de gouverner cet État, c'est uniquement en sa qualité de successeur légitime et de représentant de saint Pierre. Mais, à ce titre, sa situation politique est hors ligne. « En théorie, dit encore Mgr Duchesne, il n'y a pas de doute, le Pape est un sujet, car on est sujet ou souverain, et, dans l'empire, il n'y a pas d'autre souverain que l'empereur. Mais en réalité ! En réalité, l'empereur ne le nomme pas ; il se borne à ratifier son élection, faite à Rome et par les Romains... L'autorité qu'il exerce ne lui vient pas de l'empereur... La succession de saint Pierre, le siège de saint Pierre, l'autorité

La formule devient de plus en plus courante et populaire.

En fait, le pouvoir des empereurs d'Orient n'existe plus.

1. *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1876, p. 874, 875.

2. *Quatuor castella Beato Petro erepta*, Jarré, 1731. En faisant cette donation Luitprand entendait-il soustraire la place de Sutri à l'empereur ? nous ne le pensons pas. Mais il constitue cette place forte sous une condition juridique toute spéciale : il en faisait dans l'empire une terre sacrée.

3. *Sutriense castrum Beatis Apostolis Petro et Paulo rex restituit atque donavit*, *Liber Pontificalis*, t. I, p. 407.

4. Duchesne, *Les premiers temps de l'état pontifical*, p. 23, 29.

de saint Pierre, voilà de quoi se réclame le « Seigneur apostolique » et ce qui fait son prestige ». Et, à ce titre, « à une époque où l'on n'était pas si jaloux qu'à présent de délimiter le spirituel et le temporel... on le voit souvent mêlé à des affaires terrestres, à des négociations de traités, à des nominations de fonctionnaires, à la garde des finances de l'État, à des entreprises d'ordre municipal... On le voit intervenir dans les affaires, même politiques, même militaires de Ravenne et de Naples... Il parle, par-dessus les frontières, aux Visigoths, aux Francs, aux Anglo-Saxons et aux Bavares<sup>1</sup> ». Mais *le domaine sacré* proprement dit, l'*État de saint Pierre* se délimite, comme par la force des choses, autour de Rome. « Autour du sanctuaire apostolique, on voit se former comme une banlieue spéciale, les limites se tracent toutes seules, fournies par la frontière du duché de Rome, lequel avait été délimité lui-même par l'arrêt de l'invasion lombarde<sup>2</sup>. »

L'« État de saint Pierre » se délimite par la force des choses.

Telle est, avant l'intervention de Pépin le Bref, la situation politique de l'évêque de Rome, chef de l'Église universelle. On ne doit donc pas s'étonner de voir, au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, le Pape saint Zacharie exercer sans trouble toutes les attributions de la souveraineté. Ce Pontife d'une si grande douceur de caractère et d'un si parfait désintéressement, qui semblait n'avoir d'autre politique que de vivre en paix avec tout le monde<sup>3</sup>, « gouverne l'État de saint Pierre, ainsi qu'on l'a dit, avec la même indépendance que son Église<sup>4</sup> ». Ordonné presque aussitôt qu'élus, il se passe de la confirmation impériale. Les Lombards menacent-ils Rome, l'exarchat de Ravenne? C'est lui, Zacharie, qui, de son propre chef, sans songer à prendre l'avis de Constantinople, trouve tout naturel de négocier une trêve avec Luitprand sous les murs de Rome. Il obtient du roi l'évacuation de l'exarchat et de son successeur Ratchis la levée du siège de Pérouse. Encore moins se soucie-t-il d'en référer à l'empereur pour administrer le duché de Rome, l'État de

Saint Zacharie le gouverne comme un prince indépendant.

1. *Les premiers temps de l'état pontifical*, p. 21, 22, 23.

2. De *ussu*, *lib. I*, p. 23, 24. Voir, p. 24, la délimitation de l'allée du duché de Rome.

3. *Vir mitissimus atque suavis, omnique bonitate ornatus, tardus ad iracundiam, nulli malum pro malo reddens, sed pius ac misericors*. *Lib. Pontif.*, I, 4-5.

4. MOELLER, *Hist. du Moyen Âge*, p. 503.



Bienfaits et  
résultats de ce  
gouverne-  
ment.

saint Pierre, auquel il assure, pendant dix ans, selon les expressions du *Liber Pontificalis*, « une ère de sécurité prospère et joyeuse <sup>1</sup> », telle qu'on n'en avait pas connue depuis longtemps. C'est ce même doux et pacifique Pontife qu'on voit exercer le premier un acte de juridiction suprême sur la légitimité des rois <sup>2</sup> : tant les qualités personnelles des hommes étaient peu de chose dans ce grand mouvement qui venait d'aboutir, en fait, à la constitution de la Souveraineté pontificale !

## II

Peu de temps après la mort de saint Zacharie, un attentat, qui sembla d'abord devoir arrêter le développement de l'autorité des pontifes de Rome, en amena au contraire la reconnaissance juridique, officielle et définitive, et transforma en institution de droit international public ce qui n'avait été jusque-là qu'une situation de fait. Ainsi voit-on les hérésies, en essayant d'ébranler les croyances traditionnelles, déterrer des précisions nouvelles dans le dogme de l'Église.

Invasion de  
l'Italie byzan-  
tine par le roi  
lombard As-  
tolphe.

Nous connaissons déjà la situation politique faite à l'Italie par l'invasion des Lombards. On distinguait désormais l'Italie lombarde, qui se développait au milieu de la péninsule, et l'Italie byzantine, qui, de jour en jour resoulée, comprimée par l'expansion des envahisseurs barbares, comprenait néanmoins encore la plus grande partie du littoral, et, au centre, quelques enclaves dont la principale était le duché de Rome. Or, en 750, le roi lombard Aistulf ou Astolphe, qui venait de succéder, l'année précédente, à Ratchis, jugea que le moment était venu de profiter de l'impuissance de l'empereur d'Orient et d'envahir les possessions byzantines. L'armée impériale n'était-elle pas recrutée d'indigènes ? Les ducs n'étaient-ils pas électifs ? L'autorité de l'exarque n'avait-elle pas perdu tout son prestige ? Astolphe crut pouvoir s'emparer d'un territoire

1. *Hujus itaque temporibus in magna securitate et lætitia populus a Deo illi commissus degens vixit. Lib. Pont., t. 1, p. 435.*

2. Voir plus loin la consultation de Zacharie sur la légitimité de Pépin le Bref.

presque en déshérence. Il paraît avoir occupé sans coup férir les positions impériales entre le Pô, l'Adriatique et l'Apennin. Aucun document historique n'a conservé le souvenir de cette campagne militaire. L'exarque Eutychius s'était enfui au premier bruit de la prise de Ravenne. En 751, le roi lombard était installé dans le palais des exarques impériaux<sup>1</sup>. Mais l'opinion publique s'émut lorsque, au mois de juin 752, on vit l'armée d'Astolphe, enivrée par ses succès, menacer le duché de Rome. Le duché de Rome, c'était toujours la terre impériale sans doute, mais c'était aussi la terre sacrée, le domaine intangible de l'apôtre saint Pierre. Les Romains n'avaient jamais, du reste, aimé le peuple lombard. Ni la protection que ses chefs avaient souvent accordée aux souverains Pontifes, ni les dons royaux qu'ils avaient faits à l'État de saint Pierre, n'avaient pu vaincre l'antipathie profonde nourrie par les Romains contre ces hommes à la barbe inculte, à l'accoutrement étrange, qui sentaient mauvais, disait-on, et par qui se propageait la lèpre<sup>2</sup>. Il n'y avait pas de mariages entre Romains et Lombards. Cette répulsion populaire, loin de s'atténuer, s'avivait au contraire à mesure que le peuple lombard se mêlait davantage à la vie romaine. Le bruit se répandit qu'Astolphe avait la prétention de transporter de Pavie à Rome sa capitale. L'exaspération populaire fut à son comble.

C'est au milieu de ces conjonctures qu'en 752, fut élu par le peuple, en l'Église de Sainte-Marie-Majeure, en remplacement du pape Zacharie, un homme capable de comprendre mieux que tout autre la gravité de la situation et d'imprimer à la politique pontificale l'orientation que les événements commandaient. C'était le diacre Étienne, qui fut, sur le siège pontifical, le second de ce nom<sup>3</sup>. ÉTIENNE II était un Romain de race. Orphelin depuis son enfance, il avait été élevé dans le palais même du Latran, dans l'entourage des Papes ses prédécesseurs.

Le duché de Rome, le territoire sacré de saint Pierre, est menacé

Antipathie de la population romaine contre les Lombards.

Élection d'Étienne II.

Portrait de ce Pape

1. *Reg. Farf.*, n° 13, cité par DUCHESNE, *Les premiers temps de l'état pontifical*, p. 35

2. *P. L.*, XCVIII, 256.

3. C'est à tort que Jaffé, dans son admirable collection des *Regesta Pontificum*, en comptant comme Étienne II un élu de ce nom mort avant d'avoir été consacré, appelle notre pape Étienne III. Cette nomenclature de Jaffé n'est pas suivie par les historiens ecclésiastiques. Mais il est utile de se souvenir de cette erreur pour éviter les confusions quand on consulte les *Regesta* d'un pape du nom d'Étienne.

Le *Liber Pontificalis* résume son caractère en quelques traits d'une grande précision : « défenseur énergique et passionné des églises de Dieu et du peuple chrétien, conservateur décidé des traditions ecclésiastiques », le diacre Étienne était en même temps une âme charitable et tendre « aimant à visiter les veuves et les orphelins <sup>1</sup> ». Le premier soin du nouveau Pontife fut de négocier avec Astolphe, comme son prédécesseur l'avait fait avec Luitprand et Ratchis, la cessation des hostilités. Une légation, composée du diacre Paul, frère du Pape, et du primicier des notaires, Ambroise, obtint du roi lombard une trêve de quarante ans. Mais quatre mois ne s'étaient pas écoulés, qu'Astolphe, parjure à son serment <sup>2</sup>, rompait la trêve et prétendait imposer aux habitants de Rome le tribut personnel d'un sou d'or par tête. La population romaine s'indigna. Le Pape, pour bien montrer au roi que les intérêts dont il prenait la défense n'étaient point ceux d'une nationalité, mais les intérêts généraux de l'Église, dépêcha à Astolphe deux nouveaux ambassadeurs, choisis cette fois, non dans le clergé romain, mais parmi les clercs sujets du roi des Lombards : c'étaient l'abbé du Mont-Cassin et celui de Saint-Vincent de Vulturne. Astolphe les reçut avec insolence, leur intimant l'ordre de regagner immédiatement leurs monastères, sans aller à Rome rendre compte au Pape de leur mission <sup>3</sup>.

Négociations  
du Pape avec  
Astolphe.

Réponse insolente  
d'Astolphe.

Intervention  
inefficace de  
l'empereur  
d'Orient.

Cependant l'empereur de Constantinople, qui était alors Constantin Copronyme, se décidait enfin à agir. Mais sa démarche, si elle n'était pas inspirée par une ignorance complète de la gravité du péril, était le plus humiliant aveu de sa faiblesse. La nouvelle de l'échec des abbés du Mont-Cassin et de Saint-Vincent était à peine parvenue à Rome, qu'un envoyé de l'empereur y arrivait. C'était un haut fonctionnaire, le silencitaire <sup>4</sup> Jean, qui venait supplier le Pape d'intervenir auprès du roi lombard pour arrêter ses incursions. Étienne II essaya de

1. *Amator ecclesiarum Dei... fortissimus oculis sui cum virtute Dei defensor... traditionem ecclesiarum firma stabilitate confirmans... viduas et pupillos multo melius visitans.* *Lib. Pontif.*, 1, 440.

2. *Tacilens in perjurii reatum.* *Lib. Pontif.*, 1, 441, JARRÉ, 2307.

3. *Obtestans eos minime ad sanctissimum papam declinare.* *Lib. Pontif.*, 1, 441.

4. Les silencitaires étaient primitivement les trente officiers du palais impérial chargés d'y maintenir le silence. Pratiquement, ils étaient devenus des sortes de chefs de division ; le 1<sup>er</sup> silencitaire remplissait les fonctions d'un chef de cabinet.

détromper l'ambassadeur impérial sur l'efficacité d'une intervention diplomatique ; il consentit, pour lui faire toucher du doigt la vérité de ses avis, à faire accompagner le silencieux par son frère Paul auprès d'Astolphe. Après l'échec prévu de cette nouvelle mission, il notifia nettement à l'empereur qu'il eût à prendre, pour arrêter les insolences des Lombards, le seul moyen efficace, à savoir l'envoi d'une armée en Italie.

Cependant la consternation était de plus en plus grande à Rome et se transformait en véritable panique. Des bruits sinistres arrivaient de Ravenne. « L'atroce roi des Lombards, disait-on, frémissant comme un lion, ne cessait de proférer les plus terribles menaces contre les Romains ; il parlait de faire couper la tête à tous les habitants de Rome <sup>1</sup>. »

Surexcitation  
de la popula-  
tion romaine.

Dénué de tout secours humain, le saint Pontife convia son peuple à recourir à Dieu par des prières publiques. On multiplia les processions et les litanies. On portait en grande cérémonie, dit l'Annaliste romain, les *mystères* les plus sacrés, c'est-à-dire les reliques et les statues les plus précieuses et l'image *achéropite* <sup>2</sup> du Christ. Il faut sans doute entendre par là la Sainte-Face, conservée en l'église du Latran. Arrivé à Sainte-Marie-Majeure, chacun se couvrait la tête de cendres en signe de pénitence et on adressait des prières à Dieu devant la croix stationale, au pied de laquelle on avait fixé un exemplaire du traité violé par le roi des Lombards <sup>3</sup>.

Prières publi-  
ques organi-  
sées par le  
Pape.

Cependant l'armée impériale, demandée par le Pape à l'empereur Constantin Copronyme, n'arrivait pas.

C'est alors qu'Étienne II crut pouvoir faire une première démarche du côté des Francs. Déjà ses prédécesseurs, Grégoire III et Zacharie, avaient demandé à Charles-Martel, à Pépin et à Carloman de se faire leurs auxiliaires dans l'œuvre de la civilisation chrétienne. La situation actuelle était autrement grave et le service sollicité autrement important. Dans une première lettre, qui fut portée à Pépin par un pèlerin, Étienne II exposa au prince franc la situation de l'Église de

Premières dé-  
marches ex-  
près des  
Francs.

1. *Atrocissimus rex .. fremens ut leo, pestiferas minas Romanis dirigere non desinebat, asserens omnes uno gladio jugulari. Lib. Pontif., I, 442.*

2 *Cum rarissima imagine... que acheropita dicitur. Lib. Pont., I, 443* Achéropite, c'est-à-dire non touchée par la main des hommes (à privatif, γαστ, main, ἀπρουσι, je suis touché).

3. *Lib. Pontif., I, 443.*



Rome. Puis, après avoir reçu sans doute une réponse favorable, il lui envoya une seconde lettre dans laquelle il lui disait : « Envoyez-moi des ambassadeurs à Rome, et je partirai avec eux pour aller vous trouver <sup>1</sup>. »

Pépin le Bref.

Pépin le Bref avait une dette de reconnaissance à payer à la Papauté. C'est grâce à elle qu'il avait pu réaliser, deux ans auparavant, une évolution politique réclamée par le bien de la France. « Depuis longtemps, dit Éginhard, la famille des Mérovingiens ne faisait preuve d'aucune vertu. Le prince se contentait d'avoir des cheveux flottants, la barbe longue, de s'asseoir sur son trône et d'y donner des réponses qui lui étaient dictées ou même commandées par d'autres <sup>2</sup>. » Or, ajoutent les *Annales des Francs*, « en l'an 751, Burchard, évêque de Wurtzbourg, et Fulrad, prêtre, furent envoyés à Rome au Pape Zacharie, afin de consulter le Pontife touchant ces rois, qui ne possédaient que le nom de rois sans en avoir la puissance. Le Pape répondit qu'il valait mieux que celui qui avait l'autorité eût aussi le titre et enjoignit que Pépin fût fait roi <sup>3</sup>. » L'annaliste raconte ensuite comment, Pépin ayant été sacré par la main de saint Boniface, archevêque et martyr d'heureuse mémoire, puis élevé sur le trône suivant la coutume des Francs en la ville de Soissons, le dernier des Mérovingiens, Chilpéric, fut enfermé dans le monastère de Saint-Bertin, à Saint-Omer. Le changement de dynastie s'opéra ainsi sans aucun trouble. Le roi des Francs se doutait-il qu'il allait avoir à résoudre, à propos du pouvoir temporel des Papes, un cas de conscience semblable, à savoir, si une longue continuité de services peut fonder une légitimité de puissance, et s'il n'est pas des abandons de devoirs qui équivalent à des abdications ?

Rôle du Pape Zacharie dans l'avènement de Pépin au trône.

Quoi qu'il en soit, l'empereur de Constantinople se déroba de plus en plus à ses devoirs de protection sur le duché de Rome et en rejetait toute la charge sur le Souverain Pontife.

1. JAPPÉ, 2311.

2. ÉGINHARD (*Vita Caroli*, c. I; *Historiens des Gaules*, V, 89).

3. *Ann. Franc.*; *Hist. des Gaules*, V, 63. L'authenticité de cette consultation de Zacharie, contestée par MEYER (*Rev. Qu. hist.*, 1867), repose sur les témoignages concordants de quatre textes littéraires indépendants : le continuateur de Frédégaire, en *Annale Franconum*, la *Vita Caroli* et un texte daté de 767 retrouvé par les Bolandistes en 1856, la *Clausula de unatione Pipini*.



Presque en même temps qu'arrivaient à Rome les deux représentants envoyés par Pépin le Bref, l'évêque de Metz, Chrodegang et le duc Autchaire<sup>1</sup> ; une ambassade byzantine, ayant à sa tête Jean le Silentiaire, y parvenait aussi. Elle avait mission, non point, hélas ! d'annoncer au Pape l'arrivée prochaine de l'armée impériale tant désirée, mais de supplier encore une fois Étienne II de vouloir bien intervenir au nom de l'empereur auprès d'Astolphe, pour obtenir de lui la restitution de Ravenne et des villes qui en dépendaient. D'autre part, les ambassadeurs francs conviaient le Souverain Pontife à se rendre auprès du roi Pépin. On était à l'automne de 753. Après avoir mûrement réfléchi, le prudent et courageux pontife prit une résolution qui effraya d'abord son entourage, mais à laquelle il se tint énergiquement : se rendre à l'invitation du roi franc, mais auparavant se présenter en personne devant Astolphe, à Pavie, accompagné des deux ambassades. Vainement lui objecta-t-on les pièges que le perfide roi lombard ne manquerait pas de lui tendre, le péril de mort auquel il s'exposait. Le 14 octobre 753 (le *Liber Pontificalis* a consigné cette date mémorable) le Souverain Pontife, accompagné du légat impérial Jean le Silentiaire, de l'évêque de Metz Chrodegang, du duc franc Autchaire et d'une suite de grands personnages de Rome et des villes voisines, fit des adieux touchants à son peuple et se mit en route. Une foule immense l'accompagna quelque temps sur le chemin, « pleurant, sanglotant, disent les Annales de la Papauté, et cherchant à le retenir », car ils prévoyaient bien les grands dangers qui l'attendaient à Pavie<sup>2</sup>.

Arrivée à Rome d'une ambassade française.

Résolution courageuse d'Étienne II.

### III

Le péril était réel. Astolphe, informé de la prochaine arrivée du Pape, envoya à sa rencontre, et le fit prier de ne pas lui dire un mot au sujet des conquêtes lombardes en Italie. Étienne passa outre. Arrivé à Pavie, il ne craignit pas de présenter ses

1. Le duc Autchaire, si célèbre dans les Gestes du Moyen Âge sous le nom d'Oger ou d'Ogier et dont le jeu de cartes a rendu le nom populaire.

2. *Flentes, ululantes, et nequaquam eum penitus ambulare sinebant. Lib. Pontif.*, I, 445.

Étienne II  
plaid inutile-  
ment auprès  
du roi des  
Lombards la  
cause de l'em-  
pereur.

réclamations tant au nom de l'empire qu'au nom de l'Église, Astolphe, peu intimidé sans doute par le représentant impérial, mais autrement impressionné par l'attitude des deux envoyés franes, qui surent appuyer le discours du Pontife de quelques mots brefs et nets, laissa parler Étienne. Il opposa aux demandes de l'empereur relatives à l'exarchat un refus catégorique. Il essaya ensuite, par tous les moyens, de détourner le Pape de son voyage auprès du roi Pépin. Mais ni les exhortations ni les menaces n'ébranlèrent la constance d'Étienne, qui, donnant congé à l'ambassade impériale et à tous les laïques de sa suite, prit seulement avec lui quelques clercs et se dirigea vers la France. Le *Liber Pontificalis*, dans une relation qui paraît être l'œuvre d'un des membres de l'escorte pontificale, nous le montre, partant de Pavie le 15 novembre 753, atteignant le val d'Aoste, franchissant le Saint-Bernard et descendant à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, où il avait espéré s'aboucher avec Pépin. Il n'y trouva que deux envoyés du roi franc, qui le prièrent d'aller plus avant, et firent route avec lui jusqu'aux environs de Langres. Là, on rencontra d'abord le jeune fils du roi, Charles, âgé d'environ douze ans, celui qui devait être Charlemagne, puis le roi lui-même, Pépin, qui s'avança jusqu'à trois milles de sa demeure, vers la villa de Ponthion<sup>1</sup>.

Le Pape se  
rend auprès  
du roi des  
France.

Entrevue  
d'Étienne et  
de Pépin.

Le récit que nous donne de cette entrevue le *Liber Pontificalis*, doit être complété par les chroniques franques. L'annaliste pontifical insiste surtout sur les hommages que Pépin rendit à Étienne, descendant de cheval à la vue du Pape, se prosternant, puis prenant l'étrier du cheval du Pape et marchant quelque temps à côté de lui, à la manière d'un écuyer<sup>2</sup>.

Plusieurs chroniques franques, celles de Moissac, de Metz et du continuateur de Frédégaire, insistent plus particulièrement sur les hommages rendus au roi par le Pape. Étienne et ses clercs, disent-elles, se prosternèrent devant Pépin, vêtus de cilices, couverts de cendres et implorant miséricorde<sup>3</sup>.

1. *Lib. Pontif.*, I, 417.

2. C'est le premier exemple de *l'officium stratoris*, qui devait être invoqué plus tard comme un précédent dans la querelle des Papes et des empereurs.

3. *Hist. des Gaules*, V, 2, 67.

Les deux récits ne sont pas nécessairement contradictoires. On conçoit qu'il y ait eu des prostrations de part et d'autre, et que, suivant leur nationalité, les chroniqueurs aient plus ou moins insisté sur celles du roi ou sur celles du Pape.

Les cérémonies achevées, le Pape formula ses revendications. Il supplia le roi des Francs de prendre en main la défense de la *cause de saint Pierre* et de la *République des Romains*<sup>1</sup>; mais il lui demanda aussi de faire restituer l'exarchat de Ravenne à son légitime possesseur<sup>2</sup>. Ce fut l'acte suprême de la condescendance du Souverain Pontife à l'égard de Constantinople.

Pépin accéda volontiers à ces demandes, et, pour se conformer à l'avis d'Étienne, à qui répugnait, dit son biographe, l'effusion du sang, essaya de résoudre la question par la voie diplomatique. Trois ambassades successives, l'offre généreuse de 12.000 sous d'or à Astolphe ne purent décider celui-ci à abandonner ses prétentions. Le rusé Lombard essaya même d'exploiter contre Pépin et contre le Pape des conflits de famille et le prestige qui s'attachait à l'ancien duc d'Austrasie, Carloman, devenu moine du Mont-Cassin. Il obtint de l'abbé de ce monastère, sujet du royaume lombard, que le prince-moine sortirait de son couvent pour défendre contre Pépin et Étienne ses droits prétendus. Ce fut un étonnement et même un scandale que de voir reparaître sur la scène politique, en conflit avec le Pape, le prince qui avait voulu ensevelir sa vie dans l'obscurité d'un monastère. L'étonnement et le scandale durèrent peu. Carloman fut prié et peut-être forcé de reprendre la vie religieuse, mais cette fois hors des frontières lombardes. Il dut s'enfermer dans un monastère de Vienne en Dauphiné, où il mourut l'année suivante<sup>3</sup>.

Négociations  
de Pépin avec  
les Lombards.

Intervention  
malheureuse  
de Carloman

Une action militaire devenait urgente. Elle fut décidée, malgré quelques oppositions, dans une assemblée nationale tenue au mois de mars 754 aux environs de Soissons<sup>4</sup>. Une seconde as-

Une assemblée  
nationale des  
Francs, tenue  
à Kiersy, dé-

1. *Ut causam Beati Petri et reipublicæ Romanorum disponeret. Lib. Pontif., I, 448.*

2. *Ut illi placitum fuerit exarchatum Ravennæ et reipublicæ jura se u loca reddere Lib. Pontif., I, 448.*

3. *Annales regii, anno 755, Histoire des Gaules, V, 63.*

4. *Chronique de Moissac, anno 754, Frédégaire, c. 120. ÉGINBAUD, Vita Karoli, c. 6. Hist. des Gaules, V, 2, 67, 89.*

cide une expédition militaire contre les Lombards.

Pépin est couronné roi des Francs et nommé patrice des Romains.

semblée, tenue le 14 avril de la même année à Kiersy-sur-Oise, précisa le but de l'expédition, qui était de donner, ou plutôt de restituer à l'apôtre saint Pierre une certaine zone de territoire, dont les limites étaient sans doute bien déterminées, car on se référera longtemps au *pacte de Kiersy* ; mais la perte de cet acte important nous empêche d'en préciser aujourd'hui la teneur<sup>1</sup>. Dans une troisième assemblée, tenue le 28 juillet suivant, à Saint-Denis, le Pape renouvela le sacre de Pépin, y associa ses deux fils, qui avaient signé avec lui le pacte de Kiersy, et les déclara tous les trois *patrices des Romains*. Ce sacre d'un roi et de ses fils par le Pape, sans précédent dans l'histoire, non seulement confirmait la légitimité de Pépin et de sa race, mais semblait élever la royauté des Francs au-dessus des autres royautés de l'Europe<sup>2</sup>. Ce titre de patrice, qui avait été donné souvent par les empereurs, mais sans addition, et comme pure distinction honorifique, suggérait, dans cette expression de *patrice des Romains*, l'idée d'un droit de protection effective sur l'état pontifical. Désormais, la fonction du duc de Rome devenait inutile, et, de fait, à partir de 754, on ne la vit plus apparaître<sup>3</sup>. La restauration d'un exarque n'avait pas plus de raison d'être. Le Saint Empire Romain était en germe dans les actes de l'assemblée de Saint-Denis<sup>4</sup>.

1. La teneur de ce pacte de Kiersy, appelé tantôt la *donation*, tantôt la *restitution*, tantôt la *promesse* de Kiersy a donné lieu, en France et en Allemagne, à d'interminables discussions. Voir MORLLER, *Hist. du Moyen Age*, p. 506-507. Cet acte a la forme d'une *donation*, puisque Pépin donne et ne réclame en retour que des prières ; c'est une *restitution*, car ce qu'il donne était en fait possédé par saint Pierre, c'est-à-dire par le Pape ; et c'est une *promesse*, car ce que Pépin donne, il ne l'a pas encore conquis.

2. Étienne II appella Pépin *Point de saint Pierre*. JAFFÉ, *Codex carolinus*, n° 6, p. 26 ; n° 7, p. 41. P. L., XCIII, 105.

3. BERNARD, *Les premiers temps de l'état pontifical*, p. 65.

4. Plusieurs questions se sont posées au sujet de ces assemblées de 754. Marlen les a considérées comme une fiction. Mais comment alors expliquer l'accord des sources indépendantes qui en parlent, les *Annales de Metz*, le continuateur de Frédégaire, le *Liber Pontificalis* et Eginhard ? Il est vrai que ces sources ne distinguent pas nettement les deux premières assemblées, ce qui a porté certains auteurs à les réduire à une seule (KLEISGLACZ, dans *l'Histoire de Fr.* de Lavisse, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 273). D'autres auteurs ont prêté du, en s'autorisant de M. Fustel de Coulanges, que ces assemblées n'avaient aucun pouvoir délibératif et ne faisaient qu'enregistrer les volontés du roi. Dans cette opinion, le secours porté au Pape ne serait pas l'œuvre de la représentation nationale de la France, mais le fait de la volonté personnelle du roi. La lettre d'Étienne II, adressée aux Seigneurs de l'assemblée, *ad proceres Francorum* (SIMPSON, *Concilia antiqua Galliarum*, II, 10) semble donner un démenti à cette opinion. La pensée de M. Fustel de Coulanges, n'est point d'ailleurs, nous le verrons plus loin, aussi absolue qu'on le prend.



## IV

Après une dernière sommation, l'armée franque se mit en marche. Astolphe voulut résister; mais battu au val de Suse, mis en déroute, assiégé dans Pavie, il dut céder et jura de restituer les territoires envahis. Ce serment du roi lombard ne devait pas plus tenir que les précédents. A peine Pépin était-il rentré en France, qu'il reçut du Pape des lettres pleines d'alarmes et plus pressantes que jamais. Astolphe, non content de garder les provinces conquises, assiégeait Rome par trois corps d'armée. On était au cœur de l'hiver de l'année 756, au moment où une nouvelle expédition des Francs paraissait difficile.

Les Romains résistaient héroïquement depuis deux mois, et l'époque de l'assemblée, que les Francs tenaient au printemps, approchait, quand une légation pontificale, composée de l'évêque d'Ostie et de deux nobles romains, ayant réussi à franchir les lignes d'investissement, parvint à la cour de Pépin. Elle apportait trois lettres. La première était adressée au roi par le Pape; la seconde était envoyée à la nation franque par le peuple romain; la troisième, plus solennelle et plus pressante, était censée avoir été rédigée par saint Pierre lui-même et adressée au roi et à la nation. Quand l'assemblée nationale des Francs entendit ce cri de détresse, poussé par le peuple opprimé vers la nation puissante, et cet appel du Prince des Apôtres promettant à ses défenseurs de les assister « comme s'il était vivant parmi eux », une explosion d'indignation souleva les Francs, qui s'élançèrent de nouveau sur la route des Alpes, taillèrent en pièces les Lombards, leur rendirent ravages pour ravages, dégagèrent Rome et bloquèrent Pavie. Astolphe se sentit perdu. Il s'estima heureux d'acheter la paix en abandonnant à Pépin le tiers de son trésor royal, et en lui promettant une rente annuelle de 1.200 sous d'or. L'observation du traité précédent fut garantie par la cession de plusieurs otages et par un contingent d'armée franque que Pépin laissa sur les lieux, sous le commandement de ses meilleurs officiers.

Victoire de  
Pépin.

Nouveau par-  
jure du roi des  
Lombards.

Siège de Rome  
par Astolphe.

Appel pres-  
sant d'Etien-  
ne II au roi  
des Francs et  
à la nation  
française.

Astolphe  
vaincu resti-  
tue ses con-  
quêtes.



C'est au moment où Pépin assiégeait Pavie, qu'une nouvelle ambassade byzantine, toujours présidée par Jean le Silenciaire, se présenta au roi des Francs, lui demandant avec instances la restitution de l'exarchat à l'empire. Pépin répondit : « Je ne me suis armé que pour l'amour de saint Pierre et la rémission de mes péchés », et, passant outre, il fit rédiger la célèbre donation, par laquelle il transférait au Poutife romain, représentant du Prince des apôtres, la plupart des terres devenues siennes par le droit de conquête. Nous n'avons plus le texte de la donation de Pépin. Mais nous savons par le *Liber Pontificalis* que Pépin *restitua* à l'État de saint Pierre à peu près toutes les villes conquises par lui sur les Lombards : l'exarchat de Ravenne et la Pentapole <sup>1</sup>, c'est-à-dire le pays situé entre l'Apennin et la mer, depuis le cours du Pô jusqu'à Ancône, en d'autres termes, le duché de Rome, plus les pays de l'État de saint Pierre envahis par Astolphe.

Pépin déclare à l'empereur qu'il ne s'est armé que pour l'amour de saint Pierre. »

La « restitution » de Pépin.

La constitution officielle de l'État de l'Église ».

Avènement de Didier.

Désormais un État nouveau existait dans le droit international de l'Europe. On commençait à l'appeler dans les actes pontificaux officiels l'*État de l'Église*, *Sanctæ Ecclesiæ Respublica* <sup>2</sup>. D'autre part, le protecteur de ce nouvel État, le patrice des Romains, le roi Pépin venait de s'acquérir par ses brillantes victoires un ascendant qui le faisait l'arbitre de l'Italie. Astolphe étant mort peu de temps après sa défaite, en 756, et une lutte s'étant ouverte entre deux candidats, qui étaient Ratchis, frère d'Astolphe, devenu moine, et Didier, duc de Toscane, l'influence de Pépin et du Pape firent choisir Didier. Ratchis rentra dans son monastère, et Didier témoigna sa reconnaissance à l'Église en lui rendant tous les pays conquis à ses dépens par le prédécesseur d'Astolphe, Luitprand.

Telle fut l'origine du pouvoir temporel du Saint-Siège. Ce n'est pas sans raison que Pépin appelait son acte de cession une *restitution*. « La révolution qui substituait le Pape à

1. On appelait Pentapole une province formée de cinq villes principales : Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône.

2. Jarré. *Monument avolinum. Codex Carolinus*, n° 6, p. 35; n° 11, p. 65. Toutefois, jusqu'à la conquête de l'Italie par Charlemagne, les Papes continuèrent à donner aux empereurs d'Orient des marques extérieures de dépendance officielle. La première médaille pontificale fut probablement frappée vers 786. Il en est l'exemple dans *Le gouvernement des Papes au Moyen Âge*, 2<sup>e</sup> édition, p. 14.

l'exarque, dit M. Charles Diehl, touchait plus aux formes théoriques qu'à l'état réel des choses<sup>1</sup>. » Cet État, dont les papes avaient dû depuis longtemps assumer la charge et la responsabilité dans des circonstances difficiles et qu'ils avaient plus d'une fois sauvé des invasions barbares, l'abdication effective des empereurs byzantins leur en avait décidément abandonné le gouvernement. Cette terre sacrée, ces monuments bâtis en l'honneur des saints Apôtres, ces trésors lentement accumulés par la piété des fidèles en vue des besoins de l'Église et des pauvres, la volonté unanime et bien expresse des fidèles de Rome et de l'Italie ne voulait les voir administrer que par le successeur légitime de saint Pierre. Le plus régulier des traités, intervenu après la plus légitime des conquêtes, venait consacrer officiellement cette situation. « La plupart des souverains, dit le gallican Fleury, n'ont pas d'autres titres de légitimité<sup>2</sup> ». « Il n'y a pas en Europe, dit Joseph de Maistre, de souveraineté plus justifiable<sup>3</sup> ». « Dieu, dit Bossuet, qui voulait que l'Église romaine, la Mère commune de tous les royaumes, dans la suite ne fût dépendante d'aucun royaume pour le temporel et que le Siège où tous les fidèles devaient garder l'unité, à la fin, fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'État pourraient causer, jeta les fondements de ce grand dessein par Pépin et Charlemagne. C'est par une heureuse suite de leur libéralité que l'Église, indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement cette puissance céleste de régir les âmes ; et que, tenant en main la balance droite, au milieu de tant d'empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets, et tantôt par de sages tempéraments<sup>4</sup> ». « Rendez sacré et inviolable l'ancien et nécessaire domaine de l'Église, dit Montesquieu ; qu'il soit fixe et éternel comme elle<sup>5</sup> ».

Le conseil de Montesquieu n'a pas été suivi. On sait com-

Vrai caractère  
et vraie portée  
de la donation  
de Pépin le  
Bref.

Paroles de  
l'abbé Fleury,  
de Joseph  
de Maistre, de  
Bossuet et de  
Montesquieu.

<sup>1</sup> Cité par A. BERTHELOT dans l'*Hist. Gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, I, 304.

<sup>2</sup> *Histoire de l'Église*, t. XVI, 4<sup>e</sup> dis., n<sup>o</sup> 10.

<sup>3</sup> *Du Pape*, I, II, ch. vi.

<sup>4</sup> *Discours sur l'unité de l'Église*.

<sup>5</sup> *Esprit des lois*, LXXX, 5.

ment ce domaine pontifical que, pendant onze siècles, nul Pape, même parmi *les moins papes*, pour parler comme Joseph de Maistre <sup>1</sup>, n'avait songé à agrandir, est tombé aux mains du roi d'Italie. Mais la *question romaine* n'est point close. « Depuis que Charlemagne a déposé sur le tombeau de l'apôtre Pierre « la page de donation », écrit M. Ernest Lavisse, onze siècles se sont écoulés. Mais onze siècles ne comptent pas dans l'immutabilité de l'Église... L'Italie est devenue grande puissance. Mais elle n'est point tout à fait chez elle comme les autres nations. Entre les Alpes et les pointes de Sicile, tout le sol n'est pas italien. Au centre est un palais entouré d'un jardin : c'est le domaine de saint Pierre. Ici n'entre pas le roi d'Italie...

La « question romaine ».

« Cependant l'apôtre ne cesse de récriminer et de se lamenter. La plainte de l'immortel vicillard sonne comme un glas sans trêve au-dessus de Rome capitale. Elle inquiète et elle irrite rois et ministres. A quoi sert-il d'être à Rome, pour qu'il y ait encore une question romaine <sup>2</sup> ? »

1. *Du Pape*, t. II, ch. vi.

2. Ernest Lavisse, *Vue générale sur l'histoire de l'Europe*, p. 210-212.

## CHAPITRE II

### L'EMPIRE CAROLINGIEN

(757-800).

La constitution de l'Etat pontifical n'intéressait pas seulement les fidèles de Rome, mais aussi les fidèles du monde entier. Autour de la « République de saint Pierre » allait se former cette vaste fédération des peuples convertis qu'on appela la « République chrétienne ». Au III<sup>e</sup> concile de Tolède, tenu en 589, saint Léandre, évêque de Séville, s'était écrié dans un éloquent discours : « Sainte Église de Dieu, réjouis-toi ! Sachant combien douce est la charité et combien délectable est l'unité, tu ne prêches que l'alliance des nations, tu ne soupîres qu'après l'union des peuples. Réjouis-toi dans le Seigneur ; car tes désirs ne seront pas trompés... L'orgueil a divisé les races par la diversité des langues ; il faut que la charité les réunisse. Issues d'un même homme, unies par l'origine, l'ordre naturel veut que toutes les nations soient unies par la foi et par la charité... Le possesseur de l'univers est un, les choses possédées doivent aussi s'allier dans l'unité <sup>1</sup>. » Aussi bien l'idée impériale était toujours vivante. L'empire apparaissait toujours aux hommes lettrés de ce temps comme la forme idéale et définitive de l'organisation politique du monde. Les prédicateurs chrétiens, en citant aux princes les exemples des grands empereurs, en entretenaient le prestigieux souvenir ; et, de cet empire idéal, Rome apparaissait toujours comme la

La « République chrétienne ».

Discours de saint Léandre, au III<sup>e</sup> concile de Tolède (589), sur la fraternité des peuples.

Survivance de l'idée impériale.

1. MANSI, IX, 1003, 1004.

tête ; si ce n'était plus au titre de cité de Romulus, c'était au titre, bien plus vénérable, de ville consacrée par le martyre de saint Pierre.

## I

Nécessité  
d'une fédéra-  
tion pour la  
défense des  
peuples chré-  
tiens.

Des périls croissants sur les frontières suggéraient en même temps aux peuples chrétiens l'idée d'une union de plus en plus étroite et d'une organisation solide et durable, pour la défense de leur foi et de leur autonomie nationale.

Inursions des  
Normands.

Au nord de l'Europe, les pirates danois, suédois et norvégiens, à qui, au vi<sup>e</sup> siècle, le fils aîné de Clovis, Theudéric, avait infligé une sanglante défaite <sup>1</sup>, étaient reparus tout à coup au viii<sup>e</sup> siècle sur le littoral de la Gaule et dans les îles côtières de la Grande-Bretagne, pillards, terribles, insaisissables. Leurs cris, leurs chants sauvages, le seul aspect des effrayants animaux héraldiques qui surmontaient la poupe de leurs navires de guerre, épouvantaient les populations riveraines <sup>2</sup>.

Invasion des  
Sarrasins.

Au midi le péril n'était pas moindre. Les Sarrasins, maîtres de l'Espagne, s'étaient heurtés déjà, dans un choc formidable, en 732, à l'armée franque de Charles Martel. Leurs pirates multipliaient les razzias en Sicile, en Italie, en Provence. Dès les temps les plus reculés, « le pillage, dit un savant arabisant, J. de Hammer, passait, chez les Arabes, pour un moyen légitime de s'enrichir : c'était le lot réservé aux braves <sup>3</sup> ».

L'œuvre de  
Mahomet.

Mais, au viii<sup>e</sup> siècle, une révolution religieuse, dont le but primitif semblait n'avoir été que l'épuration des vieilles croyances populaires, avait, en donnant à ce peuple une cohésion et un mot d'ordre, rendu sa puissance plus redoutable. En moins de cent ans l'irrésistible enthousiasme suscité par Mahomet avait créé un empire qui s'étendait de la Chine aux Pyrénées, sept fois plus grand que l'empire romain, six fois plus grand quant à l'aspiration que celui de Charlemagne, décuple de celui que devait

1. GRÉGOIRE DE TOURS, III, 3.

2. Voir une description de la flotte danoise du roi Canut dans *Cnutonis regis gesta*, I, c. iv ; II, c. iv.

3. J. DE HAMMER, *Asiènes de l'Orient*. Vienne, 1809, t. I, p. 372 et s.



fonder Napoléon <sup>1</sup>. La grandeur de cet empire, la force redoutée de ses armes, le prosélytisme frouche de sa religion, le prestige captieux de sa philosophie, devaient constituer le plus grand péril extérieur de l'Église pendant tout le Moyen Âge.

Une pareille institution politico-religieuse était l'œuvre d'un homme dont la psychologie obscure et complexe ne semble pas encore avoir été complètement pénétrée.

Mohammed ou Mahomet naquit à la Mecque le 20 avril 571. L'Arabie était alors en proie à un polythéisme grossier. Vers l'âge de quarante ans, en 611, à la suite d'une prétendue apparition de l'ange Gabriel, Mahomet rêve de rendre son pays à la pureté du monothéisme primitif. Tel semble avoir été d'abord son but. Il recueille dans l'Ancien et le Nouveau Testament des maximes élevées, qu'il mêle aux traditions de son pays et à ses rêves personnels. Il en fait une doctrine, dont l'application morale se résume dans *l'Islam*, c'est-à-dire dans *l'abandon*, dans la soumission à un Dieu tout puissant, très haut placé au-dessus du monde. Au début, le caractère du nouveau prophète paraît doux et calme. Cependant des phénomènes étranges, des crises de convulsions se manifestent souvent chez lui. Son exaltation augmente. Sa doctrine perd de sa simplicité primitive. Dans ses *sourates*, ou maximes, dont l'ensemble formera ce livre inégal et disparate qu'on appellera le Coran (la *lecture*), il enseigne l'unité et la toute-puissance de Dieu, permet la pluralité des femmes et offre pour récompense aux fidèles de l'Islam les joies éternelles du paradis, où, loin de tout péché, sous l'ombre rafraîchissante des arbres, ils boiront dans des coupes d'argent des boissons savoureuses et se nourriront de fruits exquis. Il prescrit des prières, des jeûnes, des ablutions, des pèlerinages à la Mecque, avec tournées processionnelles autour de la Kaaba. Il recommande l'union et la solidarité entre les croyants de l'Islam.

Ses origines.

Formation de sa doctrine.

Le Coran.

<sup>1</sup> Au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, l'empire arabe avait atteint les limites de sa rapide expansion. « Au nord, il atteignait le Caucase, qu'il débordait même; à l'est, il englobait le moyen Indus et la meilleure partie de la plaine touranienne; à l'ouest, il entourait l'Asie Mineure, se développait sur toute la longueur de l'Afrique du nord, jusqu'au Sahara et jusqu'à l'Océan et occupait la totalité de la péninsule ibérique ». M. WABL, *Histoire générale de LA VISSE ET RAMBAUD*, I, 478.

« O croyants, s'écrie-t-il, faites l'aumône des meilleures choses que vous avez acquises, des fruits que vous avez fait sortir pour vous de la terre... vous n'atteindrez à la piété parfaite que lorsque vous aurez fait l'aumône de ce que vous chérissez le plus. » Quant aux non croyants, sa doctrine varie. Il conseille parfois la tolérance. « N'écoute ni les infidèles, ni les hypocrites, dit-il : ne leur fais cependant pas de mal. » Mais le plus souvent il prescrit la guerre à outrance. « Faites la guerre à ceux qui ne croient pas en Dieu ni au jour dernier, dit-il... Lorsque vous rencontrez des infidèles, tuez-les, au point d'en faire un grand carnage, et serrez fort les entraves. » Il est probable que les *sourates* qui recommandent la tolérance et la douceur datent des premiers temps de la prédication de Mahomet. Mais son caractère a changé. Obligé, par suite des oppositions violentes de ses compatriotes, de fuir de la Mecque, il se retire à Yatrib, qui devient Médine, la ville par excellence. Il y arrive le 24 septembre 622. Cette date marque le commencement de l'ère musulmane, qui a pour point de départ l'hégire, c'est-à-dire la fuite de Mahomet.

L'hégire.

La guerre arabe.

La conquête de l'Islam.

Exaspéré, le prophète oublie alors tout à fait ses leçons de patience et de résignation. Il n'aura plus désormais que des paroles de guerre. Terrible, sanguinaire, impitoyable, il s'écrie : « Tuez les infidèles partout où vous les trouverez, mettez-vous en embuscade contre eux ! » De ses fidèles il forme une armée. Il promet le paradis à tous ceux de ses soldats qui succomberont sur le champ de bataille frappés d'une blessure reçue en face. De gré ou de force, l'Arabie tout entière se rallie au fougueux prophète. La force elle-même devient pour beaucoup un argument de vérité. L'Islam est fort, disent-ils : c'est que l'Islam tient sa force du Tout-Puissant. Tout, d'ailleurs, dans cette doctrine de l'Islam, ses erreurs comme ses vérités, semble favoriser sa propagation. Par son dogme fondamental de l'unité de Dieu, par le respect qu'il inspire envers la Divinité, l'Islam répond aux aspirations religieuses profondément enracinées dans la race arabe. Par l'absence de tout mystère et de tout élément proprement surnaturel dans son dogme, par sa morale facile et admirablement adaptée aux mœurs du pays et de l'époque, il ménage l'orgueil, la sensualité, les instincts guerriers et

conquérants du peuple auquel il s'adresse. Les progrès de l'Islam sont rapides. Le prophète meurt au mois de mars de l'an 632. Mais il a dit à ses disciples : « Après moi, vous ferez la conquête de la Syrie et de la Perse ». Son successeur Abou-Bekr réalise sa prédiction. Il attaque à la fois les deux voisins de l'empire arabe : l'empire perse et l'empire byzantin. Mahomet, en qui les calculs du fin politique s'unissaient à l'enthousiasme religieux, connaissait la faiblesse de ces deux empires et n'avait pas eu besoin d'une révélation pour présager leur ruine prochaine. La Perse, depuis Chosroës, était livrée à l'anarchie politique. L'anarchie religieuse, résultat des nombreuses sectes issues de l'hérésie monophysite, avait affaibli les rouages de l'empire d'Orient. La Syrie, l'Égypte, la Perse, tombent successivement sous les coups de l'armée arabe, qu'une forte discipline dirige et que le souvenir du prophète anime aux combats. La dynastie des Omméiades, ou Ommiades, qui succède en 680 à la dynastie des Alides, poursuit les conquêtes de l'Islam. Elle envahit l'Afrique et l'Espagne, où le peuple visigoth n'a plus de vitalité.

Mort de Mahomet (632).

Conquêtes de la Syrie, de l'Égypte et de la Perse. La dynastie des Ommiades. Conquête de l'Afrique et de l'Espagne.

Après la chute des Ommiades, supplantés au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle par les Abassides, l'empire arabe subit, il est vrai, en Afrique et en Asie, une crise politique et religieuse qu'on a pu comparer à la crise de l'empire carolingien après la mort de Charlemagne ; mais les fanatiques musulmans essayent de se dédommager en pillant les côtes européennes ; et, malgré tout, les califats de Bagdad et de Cordoue jettent un grand éclat<sup>1</sup>. Une civilisation brillante, qui s'est enrichie au contact de l'hellénisme et de la Perse, va bientôt fasciner l'Europe. Il est temps que les nations chrétiennes, affaiblies par la crise de formation qu'elles traversent en ce moment, s'unissent et trouvent un chef.

Les Abassides.

Les califats.

1. Le califat de Bagdad fut fondé par Abou Bekr en 632, et le califat de Cordoue établi par Abdéram en 756. Le califat du Caire fut établi plus tard par les Fatimites en 909. — Sur la vie de Mahomet, voir H. LAMMENS, S. J., *Fatima et les filles de Mahomet*, notes critiques pour l'étude de la *Sira*. 1 vol. in-8, Rome, 1912.

## II

**Charlemagne.** Ce chef, la Providence vient de le révéler au monde. C'est le fils et successeur de Pépin le Bref, Charlemagne.

**Portrait de Charlemagne.** La poésie et l'art, qui aiment à transporter aux qualités physiques des grands hommes le caractère de leurs œuvres, ont représenté Charlemagne comme un géant à la barbe splendide, à la voix de tonnerre et au regard terrible que les mécréants ne peuvent affronter. Tout autre est le portrait que nous donne Éginhard. « Charles, dit-il, était gros, robuste et d'une taille élevée, mais qui ne dépassait pas sept fois la longueur de son pied. Il avait le cou gros et court, le ventre proéminent ; mais la juste proportion du reste de ses membres cachait ces défauts. Sa voix, quoique perçante, paraissait trop grêle pour son corps. Il marchait d'un pas ferme et tous ses mouvements avaient quelque chose de mâle <sup>1</sup>. » De son œuvre elle-même, l'art et la poésie ne nous ont guère montré que le côté extérieur et brillant : ils ont vu surtout en lui le guerrier et le conquérant. L'étude impartiale des documents historiques amène à une conclusion tout autre. Charlemagne est avant tout un civilisateur et un pacificateur <sup>2</sup>. Quand il prend les armes, c'est presque toujours pour réprimer des éléments de perturbation sociale ou pour ouvrir la voie à la prédication de l'Évangile. Si l'on met de côté l'exécution terrible de Verdun, qui est la tache de sa vie publique, on le voit constamment se préoccuper de rendre les batailles moins sanglantes <sup>3</sup>. Sa tactique ordinaire est de terrifier ses adversaires par un énorme déploiement de forces militaires. La plupart du temps, cette

**Caractère de Charlemagne.**

**Il est avant tout pacificateur et organisateur.**

1. ÉGINHARD, *Vita Karoli*, c. XXII. *Hist. des Gaules*, V, 98. P. L., XCVII, 46 et s.

2. « Examinez le règne de Charlemagne sous ses divers aspects ; vous verrez que son idée dominante a été le dessein de civiliser les peuples. Prohibons ses guerres. Il est continuellement en campagne du midi au nord-est, de l'Èbre à l'Elbe ou au Wésér. Croyez-vous que ce soient là des expéditions arbitraires, au pur désir de conquêtes ? Nullement... C'est à une grande nécessité, au désir de réprimer la barbarie qu'il obéit. » GOZZO, *Hist. de la civil. en Europe*, p. 94.

3. Éginhard et les moines de Saint-Gall reviennent souvent sur cette idée. Cf. ÉGINHARD, *Vita Karoli*, c. 8, 9, 11, 13. MOR. SARGAL., II, 17.



tactique lui réussit : Charles n'a qu'à se montrer pour tout faire fléchir devant lui. Il n'est donc pas téméraire d'attribuer à ce grand homme, que les études de son école palatine entretenaient dans le souvenir des empereurs romains et qui avait même songé, vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, à épouser l'impératrice d'Orient, l'idée de devenir un jour, dans un but de pacification européenne bien plus encore que dans un esprit d'ambition personnelle, l'héritier des Césars. Il venait de grouper sous sa domination des peuples de races diverses, d'intérêts souvent opposés. Imposer à leurs querelles son arbitrage souverain, pouvait être chose difficile tant qu'il ne leur parlerait que comme roi des Francs. Mais s'il pouvait invoquer devant eux le titre auguste et redouté d'empereur, de successeur des Césars de Rome, sacré par l'Église à la manière des souverains d'Orient, quel prestige pour lui, dans la mission civilisatrice qu'il voulait accomplir !

L'idée vague d'une restauration de l'empire ne hantait-elle pas en même temps l'esprit des Papes à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, quand saint Léon III faisait orner la grande salle du palais du Latran d'une mosaïque représentant d'un côté le Pape saint Sylvestre à côté de l'empereur Constantin et de l'autre Léon III lui-même à côté de Charlemagne <sup>1</sup> ?

La mosaïque  
du Latran et  
l'idée de l'em-  
pire.

Il faut bien le reconnaître, on ne trouve la trace précise d'aucune de ces conceptions dans la suite des événements qui amenèrent la restauration de l'empire. En apparence, et pour qui ne considérerait que les faits bruts, sans tenir compte des courants d'opinion qui leur donnent leur signification et leur portée, ce fut une simple querelle de palais, accompagnée d'une émeute sanglante et d'un procès retentissant, qui détermina ce grand événement historique.

1. *Lib. Pontif.*, II, 35.



L'acte de donation de Pépin avait assuré à la « République de saint Pierre » la sécurité contre les ennemis du dehors. Le successeur d'Étienne, son frère, PAUL 1<sup>er</sup>, dont on avait déjà pu apprécier les qualités d'énergie et de prudence dans les diverses missions diplomatiques qu'il avait eues à remplir, profita de la situation pour développer les institutions religieuses et politiques de la ville de Rome. Autour du Pape, les vingt-cinq prêtres cardinaux, attachés à autant d'églises presbytérales, formaient son grand conseil officiel. L'influence des sept diacres, préposés à l'administration des sept régions ecclésiastiques, était peut-être plus efficace. Leur chef, l'archidiaque, tenait en main tout le personnel ecclésiastique. Parmi les autres fonctionnaires importants, que nous verrons bientôt jouer leur rôle dans l'histoire, étaient le *vidame* ou gouverneur du palais pontifical, le *vestiaire* ou gardien du trésor, le *sacellaire* ou payeur général, et les notaires, dont le principal, appelé *primicier*, figurait, avec l'archidiaque et l'archiprêtre, dans le triumvirat chargé de gouverner l'Église à la mort du Pape, en attendant l'élection de son successeur. Le clergé se recrutait soit par la *schola cantorum*, sorte de séminaire ou d'orphelinat, comme on l'appellait quelquefois, où étaient élevés les enfants du peuple ; soit par le *cubiculum sacrum*, où se concentraient les services de la chancellerie et de l'administration et où se concentraient surtout les fils de l'aristocratie romaine. Autour de ce clergé ordonné, composé de prêtres, de diacres, de sous-diacres et de minorés, qui observaient la continence dès leur entrée dans les ordres supérieurs, se trouvait tout un monde, parfois remuant et intrigant, de clercs non ordonnés, que la simple tonsure distinguait des laïques. Ils étaient généralement engagés dans les liens du mariage et remplissaient des fonctions administratives. C'est de ces clercs que devaient venir à l'Église ses plus dures épreuves.

Des tribulations pénibles lui étaient réservées encore de la part de l'aristocratie laïque et militaire. Comme chef de la *Respublica Romanorum*, le Pape avait sous ses ordres l'armée,

Saint Paul 1<sup>er</sup>  
(757-767).

Organisation  
de l'Église de  
Rome.

Les principaux  
fonctionnaires du  
palais pontifical.

La *schola cantorum*.

La chancellerie  
pontificale.

Le clergé  
non ordonné.

répartie en douze *scholæ* ou groupes régionaux. Les paysans des colonies agricoles ou *domus cultæ* de l'État de l'Église avaient à leur tour formé des milices, qui reconnaissaient pour chef suprême le Pontife romain. Il n'était désormais plus question de duc en chef de l'armée <sup>1</sup>, pas plus que d'exarque, ou de tout autre fonctionnaire relevant d'une autorité étrangère. Mais le péril renaissait sous une autre forme. Ainsi que le remarque justement le P. Lapôte, « il y avait dans la Rome de cette époque des éléments de discorde que le développement du pouvoir temporel n'avait point calmés, qu'il avait même à certains égards avivés. De l'extérieur, le péril passait à l'intérieur. Du moment où le Pape tenait entre ses mains toutes les grandes dignités de l'État comme celles de l'Église, qu'il était devenu en quelque sorte l'unique distributeur de la fortune et de la puissance, l'aristocratie laïque sentait le besoin de se mêler plus activement à l'élection pontificale <sup>2</sup> ». Nous avons vu déjà cette aristocratie maîtresse de l'armée, dont elle détenait les plus hauts grades, s'organiser en une sorte de caste privilégiée, en rivalité avec l'ordre clérical. Désormais le conflit sera plus aigu. « Malheur au Pape, continue l'historien que nous venons de citer, s'il ose choisir en dehors de ce milieu aristocratique les principaux collaborateurs de son gouvernement ! Malheur surtout, si, né lui-même dans une condition plus humble, il entre au *patriarchium* escorté de parents pauvres et avides de se fournir à leur tour... Le pouvoir politique du Saint-Siège était à peine fondé que déjà commence le triste rôle de certaines familles pontificales, de ce népotisme dont la Papauté a parfois tant souffert <sup>3</sup>. »

Les milices  
coloniales  
agricoles.

Les compétitions  
intérieures.

Puissance de  
l'aristocratie  
laïque.

Il était nécessaire de décrire avec quelques détails cet état du personnel de l'entourage du Saint-Siège. Cet exposé nous fera mieux comprendre à quelles difficultés devait se heurter le gouvernement des Papes dans les tristes événements que nous aurons bientôt à raconter.

Sans doute Étienne II avait prévu ces douloureux conflits

1. On rencontre encore des ducs dans l'état pontifical. Mais c'est un titre tout nouveau que prennent les seigneurs.

2. R. P. LAPÔTE, S. J. *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, p. 209-210.

3. R. P. LAPÔTE, *L'Europe et le Saint-Siège*, 210-211.

Insuffisance  
du « patricat »  
de Pépin pour  
apaiser les  
confits.

quand il décernait à Pépin le Bref et à ses fils le titre de patrice des Romains. Mais le rôle de patrice était trop mal défini pour s'imposer à une aristocratie arrogante et jalouse de son autonomie, pour réprimer les convoitises d'un népotisme avide et intrigant. Ici encore la restauration de l'empire devait apparaître, tôt ou tard, comme l'institution libératrice du domaine pontifical, comme le complément nécessaire de la donation de Pépin le Bref. Peut-être qu'une telle institution n'eût pas été comprise tout d'abord et acceptée par le peuple de Rome. Les événements allaient en prouver l'impérieuse nécessité, en montrant aux Romains qu'ils ne pouvaient, dans la période de trouble qu'ils traversaient, ni se fier à leurs propres institutions sans s'exposer à l'anarchie, ni accepter la protection d'un prince voisin sans se livrer à tous les arbitraires du césarisme.

#### IV

Notice biogra-  
phique sur  
saint Paul 1<sup>er</sup>.

Le successeur et frère d'Étienne II, Paul 1<sup>er</sup>, qui fut élu le 22 mai 757, avait été élevé avec son frère dans le palais même du Latran. « C'était, dit le *Liber Pontificalis*, un homme doux et charitable. Plusieurs témoins ont attesté qu'il aimait à se rendre, dans le silence de la nuit, accompagné de ses domestiques, dans les maisons des pauvres, principalement des malades qui ne pouvaient sortir, et qu'il leur donnait abondamment la nourriture et tous les autres secours dont ils avaient besoin. C'était aussi un très énergique défenseur de la foi catholique <sup>1</sup>. » Paul 1<sup>er</sup> comprit, dès le début de son pontificat, les périls que pouvaient faire courir au Saint-Siège les prétentions de la noblesse, et donna, dans l'administration de l'État romain, une prépondérance marquée au clergé. Malheureusement, le parti clérical avait alors à sa tête un habile intrigant, un de ces clercs non ordonnés, livrés à toutes les impulsions de l'intérêt et de l'ambition, qui commençaient à être la plaie de l'Église. C'était le primicier Christophe. Il avait joué un rôle important sous Étienne II, qu'il avait accompagné

Prépondé-  
rance donnée  
au clergé dans  
l'administra-  
tion de l'État  
pontifical.

1. *Fortissimus enim erat orthodoxæ fidei defensor. Lib. Pontif., l. 463 464.*

dans son voyage en France. On le retrouve dans la plupart des négociations de ce Pape avec le roi Didier et la cour de Constantinople. A l'avènement de Paul I<sup>er</sup>, il tenait en main les affaires les plus graves. Se passer de lui était presque impossible. Christophe abusa de sa haute situation. Il fut dur et méprisant pour ses rivaux. Une hostilité sourde se propagea dans les rangs de l'aristocratie militaire contre le gouvernement de Paul I<sup>er</sup>, qu'on disait être dirigé par l'ambitieux primicier. En 767, le Souverain Pontife étant tombé gravement malade, l'opposition se manifesta au grand jour. L'âme du parti était un certain duc Toto (Théodore), associé à ses trois frères. La révolte éclata à la mort de Paul I<sup>er</sup>, en juin 767. Les conjurés, recrutés surtout parmi la noblesse des campagnes et des petites villes, envahissent le palais du Latran. « Maintenant que le Pape est souverain de tout le duché de Rome, s'écrient-ils, il est juste que tous ses sujets prennent part à l'élection » ; et, faisant comme s'ils représentaient à eux seuls tout le peuple, ils élisent sur le champ le frère aîné de Toto, un militaire qui n'est pas même clerc, Constantin. On force un évêque présent, l'évêque de Préneſte, à tonsurer le nouvel élu. Le lendemain et le surlendemain, Constantin est ordonné sous-diacre, diacre et prêtre, enfin sacré évêque de Rome le 5 juillet <sup>1</sup>. Un des premiers actes du prétendu Pape fut de faire enfermer le primicier Christophe dans un monastère.

Un pareil coup de force était de nature à provoquer une réaction, et méritait une répression énergique. Sous l'impulsion de Christophe, la répression fut malheureusement excessive et la réaction insolente. L'astucieux primicier parvient à s'échapper du monastère qui lui sert de prison. Il se rend auprès de Didier, roi des Lombards, et réclame son appui. Celui-ci, à la tête de son armée, et grâce à la trahison de quelques partisans le Constantin, entre dans Rome. Le duc Toto est frappé par derrière dans la mêlée ; le faux pape Constantin est trouvé blotti dans un oratoire ; on l'en arrache. Après lui avoir fait subir dans les rues de la ville une cavalcade ridicule, on le dégrade ; on lui crève les yeux ; on proclame la nullité de son Vection et on décide de lui donner un successeur <sup>2</sup>.

Le primicier  
Christophe.

Mécontente-  
ment de l'aristo-  
cratie mili-  
taire.

Conjuration  
de la noblesse

Élection de  
Constantin I<sup>er</sup>  
(767).

Répression  
des révoltés  
avec l'aide du  
roi Didier.

1. *Lib. Pontif.*, I, 468-469.

2. *Lib. Pontif.*, I, 471.



Élection de  
Philippe  
(768).

Ce n'était pas la fin des troubles. Christophe et ses amis avaient un candidat tout prêt, un bon et doux religieux, nommé Étienne. Mais Didier, qui avait tant aidé à l'écrasement du parti de la noblesse, avait aussi son candidat, un prêtre, également recommandable, paraît-il, par sa piété, Philippe, abbé de Saint-Guy. Profitant d'une absence momentanée de Christophe, les Lombards font acclamer Philippe par le peuple et l'installent au Latran. Mais Christophe est rentré dans Rome. Plus influent dans la ville que Didier, il n'a pas de peine à se débarrasser de Philippe. Il le fait enlever par un des assassins de Toto, un certain Gratosus, qui surprend dans le palais de Latran l'élu des Lombards, le fait descendre par un escalier dérobe et le reconduit sans bruit à son monastère de Saint-Guy. Puis le primicier se répand dans le clergé, la noblesse et le peuple, et leur présente son candidat qui est élu le 1<sup>er</sup> août 767, par la population tout entière, réunie sous l'antique Forum, près de l'église Saint-Hadrien <sup>1</sup>.

Étienne III.  
(768-772).  
Des origines.

Le nouveau Pape ÉTIENNE III, sicilien d'origine, était un prêtre savant et pieux. « Il était, dit le *Liber Pontificalis* très instruit des saintes Écritures et des traditions ecclésiastiques et très fidèle à les observer. »

Influence du  
primicier  
Christophe.

D'abord moine au couvent de Saint-Chrysogone, fondé par Grégoire III, puis appelé au Latran par le pape Zacharie, il avait édifié tout le monde par la pureté de sa vie. Pendant la maladie de Paul 1<sup>er</sup>, on l'avait vu assister le pontife malade jusqu'au moment de sa mort avec un dévouement admirable. Christophe, qui avait compté sur ses vertus pour le faire accepter du peuple et du clergé, comptait aussi sur la bonté excessive du Pontife pour gouverner en son nom. S'il ne réussit pas absolument, il parvint cependant à lui arracher des mesures regrettables, à exercer sous son patronage des représailles odieuses contre ses ennemis vaincus. C'est sous l'influence de l'intrigant et vindicatif primicier qu'Étienne III s'adressa aux deux princes francs, Charles et Carloman, et leur demanda l'envoi à Rome d'un certain nombre d'évêques francs <sup>2</sup>. Treize prélats répondirent à l'appel et, unis à une quarantaine d'évêques

1. *Lib. Pontif.*, I, 471.

2. *Jarré*, I, p. 285, n° 2380.



italiens, formèrent, en 769, un concile dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Christophe y fit comparaître le malheureux Constantin, déchu, humilié, privé de la vue. On l'accusa de toutes sortes de crimes. Le pauvre aveugle, disent les Annales de la Papauté, « s'affaissa tout à coup sur le sol, les bras lamentablement étendus sur le pavé, et criant miséricorde <sup>1</sup> ». On fut obligé de renvoyer le jugement à une séance ultérieure. Or, à cette seconde audience, l'accusé retrouva son courage. Comme on lui reprochait de s'être fait élire Pape alors qu'il était simple laïque, Constantin se tourna vers ses juges, qu'il ne pouvait voir, mais qu'il s'était fait nommer, et, les passant en revue, il s'écria : « Toi, Sergius de Ravenne, n'étais-tu pas simple laïque lorsqu'on t'a fait archevêque ? Et toi, Étienne de Naples, n'étais-tu point aussi laïque lorsqu'on t'a promu à l'épiscopat ? » « Quand on vit qu'il continuait ainsi, dit le *Liber Pontificalis*, quelques-uns de ses juges, perdant leur calme, se précipitèrent sur lui, l'obligeant à baisser la tête sous leurs coups <sup>2</sup>. » Puis on le chassa de la basilique. On chanta un *Kyrie eleison* pour demander pardon à Dieu d'avoir obéi à un tel homme ; on déclara nuls tous les actes de son prétendu pontificat ; enfin on l'interna dans un monastère. L'assemblée des évêques se termina par la promulgation d'un important et très utile décret sur les élections pontificales. Elle défendit, par ce décret, sous peine d'anathème, de promouvoir à l'épiscopat « aucun laïque, ni un clerc qui ne fût monté par les degrés au rang de diacre ou de prêtre cardinal <sup>3</sup> », c'est-à-dire attaché à un titre. On y ajouta la défense, sous la même peine de l'anathème, « à tout laïque, soit de la milice, soit des autres corps, de se trouver à l'élection du Pape, qui doit être faite par les évêques et tout le clergé. Avant que le pontife soit élu et conduit au palais patriarcal, toute l'armée, les citoyens et le peuple de Rome viendront le saluer. Puis on rendra le décret d'élection, auquel tous souscriront <sup>4</sup> ». L'assem-

Un synode de Rome condamne et maltraite Constantin.

Important décret sur les élections pontificales.

Les prêtres cardinaux seront seuls éligibles.

L'élection sera faite par le clergé seul.

1. *Corruens in terra, manibus extensis in pavimento, petens misericordiz veniam. Lib. Pontif., I, 475.*

2. *Alapis ejus cervicem cedere facientes. Lib. Pontif., I, 475.*

3. *Lib. Pontif., I, 476.* Il n'y avait pas encore de cardinaux-évêques (V. THOMASSIN, *Anc. et nouv. disc.*, II, 440). L'élection du Pape par les cardinaux-évêques a été réglée plus tard par Nicolas II au XI<sup>e</sup> siècle et par Alexandre III au XIII<sup>e</sup> siècle.

4. *Mansi, XII, 710.*

La ratification  
de l'élection  
appartient  
seulement aux  
laïques ro-  
mains.

blée défendait enfin à toute personne de venir à Rome des châteaux de Toscane ou de Campanie pendant le temps de l'élection. En d'autres termes, une fois le Pape élu et installé, l'acte de son élection devait être ratifié par les laïques, mais par les laïques romains seulement. Nous verrons comment ce sage décret, après avoir été quelque temps la règle des élections pontificales, fut plus tard abandonné.

Mort de Chris-  
tophe.

Mort  
d'Étienne III  
(772).

Deux ans après, le roi des Lombards, Didier, irrité contre Christophe, à qui il reprochait d'avoir écarté son candidat Philippe et d'avoir fait appel au roi des Francs, se faisait livrer le primicier par le faible Étienne III et lui faisait crever les yeux avec tant de cruauté que Christophe en mourait peu après<sup>1</sup>. A quelques mois de là, le 3 février 772, Étienne III quittait ce monde, et l'élection portait au souverain Pontificat un homme d'une énergie indomptable, d'une intelligence ferme et d'une honnêteté scrupuleuse, le diacre Hadrien, issu d'une des plus nobles familles de Rome.

## V

Hadrien I<sup>er</sup>  
(772-795).

Mesures éner-  
giques prises  
par le nou-  
veau Pape.

La première préoccupation d'HADRIEN I<sup>er</sup> fut d'éviter le retour de scènes pareilles à celles qui avaient attristé le gouvernement de son prédécesseur. Des intrigants avaient arraché à la faiblesse d'Étienne III de nombreux décrets d'exil, dont plusieurs hommes de mérite avaient été les victimes. Le premier acte du nouveau Pape fut de rappeler tous ces exilés<sup>2</sup>. Cet acte de décision, si prompt et si ferme, produisit son effet. Hadrien fut sacré au milieu de l'allégresse générale. Peu de temps après, à la suite d'une enquête rapidement conduite, en avril 772, le nouveau Pape faisait justice des assassins et de leurs complices.

Le sens politique d'Hadrien lui faisait cependant comprendre que le danger n'était pas écarté pour toujours. La puissance

1. Le fait est raconté par Étienne III lui-même dans une lettre à Bertrade et à Charles, roi des Francs. V. JARRÉ, I, 2333.

2. *In ipsa electionis die, confestim eadem hora qua electus est, reverti fecit illos.* Lib. Pontif., I, 486-487. JARRÉ, p. 239, n° 2391.

de l'aristocratie militaire et celle du haut clergé étaient à peu près égales : l'irritation entre les deux partis était extrême. Qu'un Pape de caractère faible parvint aux affaires, le péril anarchique renaissait. A côté d'Hadrien, un autre habile politique faisait une réflexion pareille, mais dans des intentions bien différentes. C'était le roi Didier. Aux instincts violents du roi Astolphe, Didier joignait les qualités d'un diplomate consommé. Depuis son avènement au trône des Lombards, Didier cherchait par tous les moyens à se faire en Europe une situation prépondérante. Il avait réussi à marier l'une de ses filles à Charlemagne, une autre à ce Tassilon de Bavière qui devait être un des adversaires les plus redoutables de Charlemagne. Il s'était mis en relations avec l'empereur d'Orient, lui promettant son alliance. Le rêve de l'empire paraît avoir hanté son ambition. Presentait-il en Charlemagne un terrible rival ? Quand, après la mort de Carloman, la noblesse franque se divisa, il accueillit à sa cour la veuve et les enfants du prince défunt, et les seigneurs mécontents qui se groupaient autour d'eux, tel que le duc Autchaire. Mais les divisions intestines de Rome lui suggérèrent surtout l'espoir de devenir l'arbitre de l'État romain. Puissamment secondé par un chambellan de la cour pontificale, Paul Afiarta, il avait cru gagner à sa cause le pape Étienne III. Mais Étienne III lui-même s'était révolté contre ses ingérences insolentes. Ce n'était pas la peine d'échapper à l'anarchie, si l'on devait tomber sous la tyrannie d'un César. Plus cauteleux à l'égard du nouveau Pape, Didier entame et poursuit avec Hadrien de longues négociations, lui offrant ses services avec une obstination inlassable. L'avisé Pontife oppose aux sollicitations réitérées du roi une résistance efficace, lui demandant, comme condition préalable à toute entente, la restitution de tous les territoires de l'État pontifical récemment annexés par les Lombards.

Politique de  
Didier, roi des  
Lombards.

Négociations  
de Didier avec  
Hadrien.

En 773, Didier tente de forcer la main au Pape. Escorté du duc Autchaire et des fils de Carloman, il se dirige vers Rome. Il y arrivera, fait-il dire au Pape, en pèlerin et non en ennemi. Mais Hadrien, se méfiant avec raison de cet étrange pèlerin, n'est pas dupe de sa ruse. Au premier bruit de l'approche de Didier, il convoque les milices des villes voisines, met en dé-

Didier, se di-  
rigeant vers  
Rome, est me-  
nacé d'ana-  
thème par le  
Pape.

fense les remparts et députa au roi lombard trois évêques, chargés de lui interdire, sous peine d'anathème, l'entrée du territoire romain <sup>1</sup>. C'est la première fois que le mot d'anathème est prononcé à propos du pouvoir temporel. Didier, qui était à Viterbe, rebrousse chemin et rentre à Pavie.

Cependant Charlemagne ne perd pas de vue les événements d'Italie. Le Pape d'ailleurs le tient au courant des périls que court son domaine <sup>2</sup>. Tandis que Didier cherche, par des émissaires, à tromper le roi des Franes en interprétant les faits à sa façon, Charlemagne veut, avant d'intervenir, se rendre compte de l'état des choses par ses propres légats. Il dépêche à Rome, puis à Pavie, Georges, évêque d'Amiens, et Vulfrad, abbé de Saint-Martin de Tours. Ceux-ci l'informent que la situation est telle que la présente le Pape, et que Didier se refuse à toute concession.

Expédition de  
Charlemagne.

Charlemagne commence alors une de ces campagnes vigoureusement conduites, dont le résultat ordinaire était de terrifier ses adversaires par le déploiement de forces immenses et par la rapidité des mouvements, de manière à mettre en fuite ses ennemis presque sans coup férir. Deux corps d'armée passent les Alpes, l'un par le val d'Aoste, l'autre par le Mont-Cenis. L'armée lombarde est culbutée aux Cluses, les villes du nord de l'Italie font leur soumission l'une après l'autre, et l'empereur vient camper devant Pavie en 773. Le moine de Saint-Gall nous a conservé le récit épique de l'arrivée de l'armée carolingienne devant la capitale de la Lombardie et de l'épouvante qu'elle y apporta. « Quand Charles, l'empereur de fer, crété d'un casque de fer, couvrant d'une cuirasse de fer sa poitrine de fer, s'avança comme au milieu d'une moisson de fer, le duc Autchaire, pâlisant à l'éclat du fer, tomba sur le sol comme sans vie <sup>3</sup>. »

Le roi de  
France devant  
Pavie.

Pendant que se prolongeait le siège de Pavie, Charlemagne, voyant approcher la fête de Pâques, voulut aller la célébrer à Rome. Ce fut l'occasion d'une entrevue importante entre le roi des Franes et le chef de l'Église. « En apprenant la nou-

Entrevue  
d'Hadrien et  
de Charlema-  
gne.

<sup>1</sup> JAFFÉ, 2401-2402.

<sup>2</sup> JAFFÉ, 2402-2403.

<sup>3</sup> MONACH. SANGAL., *De rebus bellicis Karoli Magni*, II, 26, *Histor. des Carol.*, V, 131.



velle de l'approche du roi des Francs, dit le *Liber Pontificalis*, le pape Hadrien fut extrêmement surpris. Il envoya tous les magistrats de Rome au devant de Charles, jusqu'à trente milles environ, où ils le reçurent avec la bannière. Quand le roi fut à un mille de Rome, le Pape lui envoya encore toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs, et tous les enfants que l'on instruisait dans les écoles, portant des rameaux de palmes et d'oliviers, acclamant le roi Charles et chantant ses louanges. Le Pontife voulut aussi qu'on portât devant lui les vénérables croix, comme on avait coutume de le faire à la réception d'un patrice ou d'un exarque. Aussitôt qu'il eut aperçu les croix qu'on portait à sa rencontre, le roi Charles descendit de cheval et s'avança à pied jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Le Pape était venu de grand matin et l'attendait avec le clergé sur les degrés. Le roi les gravit à genoux en les baisant l'un après l'autre. Puis il embrassa le Pape et le prit par la main. Ils entrèrent ainsi dans l'église, tandis que le clergé chantait à haute voix : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur <sup>1</sup>. »

Cette première entrevue faisait présager les grands actes politiques qui s'accomplirent quelques jours après, le 6 avril 774. « Le mercredi, continue le même document, le Pape, accompagné de représentants de son clergé et de sa milice, eut une conférence avec le roi dans l'église de Saint-Pierre. Il pria celui-ci de confirmer la donation que son père le roi Pépin, et lui-même, Charles, et son frère Carloman avaient faite à Kiersy au Pape Étienne. Le roi se fit relire l'acte et, l'ayant approuvé avec tous les seigneurs, il en fit dresser un pareil par Etherius son chapelain et son notaire, et le signa de sa main <sup>2</sup>. » Cette donation était plus ample que celle de Pépin. Le Pape devenait souverain, non seulement de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole, compris dans leurs limites les plus étendues, mais aussi des duchés de Spolète et de Bénévent, de la Toscane, de la Corse, de la Vénétie et de l'Istrie. Il est vrai que bientôt des difficultés s'élevèrent, soit avec les ducs de ces derniers pays, soit avec l'archevêque

Confirmation  
et amplifica-  
tion de l'acte  
de Kiersy

1. *Lib. Pontif.*, I, 495-497.

2. *Lib. Pontif.*, I, 493.



de Ravenne, et le Pape dut renoncer aux duchés de Spolète et de Toscane ainsi qu'à la Corse.

Charlemagne  
patrice et roi  
des Lombards.

Les importantes entrevues du mois d'avril 774 n'eurent pas seulement pour résultat de compléter la donation de Pépin le Bref; elles furent aussi la préparation de la restauration de l'empire. Charlemagne, qui avait été reçu à Rome comme un exarque et un patrice, se préoccupa beaucoup dès lors des droits et des devoirs attachés à son protectorat. De plus, après la chute de Pavie, il prit le nom de roi des Lombards. A ces divers titres il s'arrogea désormais un rôle dont il nous est difficile de définir les limites, car elles ne furent sans doute que vaguement indiquées dans ce « pacte d'amour et de fidélité », que rappelle le Pape dans sa correspondance. Charles, sans exiger que les sujets du Pape lui prêtent serment de fidélité<sup>1</sup>, demandera du moins qu'ils restent fidèles à l'alliance franque et ne pactisent jamais avec les ennemis des Francs. Il s'attribuera le droit de recevoir le recours de tout fonctionnaire ou de tout noble romain qui aurait à se plaindre, fût-ce du Pape lui-même<sup>2</sup>. Il renoncera toutefois au droit, autrefois exercé par les exarques, de participer, soit à la nomination, soit à la confirmation ou à l'installation du Souverain Pontife. A la mort d'Hadrien I<sup>er</sup>, il laissera élire et installer son successeur Léon III, sans se prévaloir d'aucun privilège.

Ce rôle mal déterminé allait bientôt se fondre et s'amplifier dans le titre d'empereur. Mais avant de raconter la glorieuse journée de Noël de l'an 800, il est nécessaire de faire le récit des tristes scènes du drame dont le couronnement de Charlemagne par saint Léon III fut le dénouement triomphal.

## VI

Saint Léon III  
(795-816).

Le jour même de la sépulture d'Hadrien I<sup>er</sup>, le 26 décembre 795, fut élu son successeur LÉON III. « Il était né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, et dès son bas âge avait été

1. P. LAPÔTTE, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 23214. Contra VIOLLET, *Histoire des institutions politiques et administr. de la France*, I, 265.

2. Juvén. 2413, 2442, 2473.

élevé dans le palais patriarcal du Latran Y ayant étudié le psautier, les Saintes Ecritures et toutes les sciences ecclésiastiques, il fut ordonné sous-diaque et ensuite prêtre. Ses mœurs étaient pures, sa parole éloquente, son esprit ferme. Quand il rencontrait quelque moine éminent ou quelque bon serviteur de Dieu, il se joignait à lui pour s'entretenir des choses divines et pour prier. Il visitait les malades et faisait l'aumône avec beaucoup de bonne grâce et de gaieté. Il était aimé de tous. Aussi fut-il élu Pape tout d'une voix le jour de saint Étienne, par tous les évêques, les grands, le clergé et le peuple de Rome. Quoiqu'il fût très doux, il était aussi très ferme pour la défense des droits de l'Église <sup>1</sup>. »

Portrait du  
nouveau Pape.

Les conditions dans lesquelles le nouveau Pape arrivait aux affaires, son élection si prompte et si spontanée, la sympathie universelle dont il jouissait, le prestige d'une vie sainte et d'une longue initiation aux affaires publiques, semblaient lui assurer une grande et solide autorité.

Pourtant ceux qui connaissaient les dessous de la politique romaine n'étaient pas sans crainte. Des parents et des officiers du Pape défunt, déçus dans leurs rêves d'ambition ou d'intérêt, murmuraient sourdement et s'agitaient. On parlait de complot. On trouve des indices de ces bruits dans une lettre adressée à Alcuin par un archevêque de Salzbourg, Arn, qui se trouvait à Rome en 798 <sup>2</sup>. Léon III lui-même paraît avoir eu, dès le début de son pontificat, quelque pressentiment de ce qui se tramait autour de lui. Une de ses premières démarches avait été de demander à Charlemagne un légat impérial résidant à Rome, comme gage de protection spéciale et garantie de sécurité <sup>3</sup>.

Sourde agitation  
contre le  
gouvernement  
pontifical.

La conjuration éclata le 23 avril 799 dans des circonstances que le biographe de saint Léon III nous a rapportées en détail <sup>4</sup>. Le Pape, accompagné de son cortège habituel, se rendait en procession à l'église stationale de Saint-Laurent *in Lucina*. Il était arrivé en face du monastère de Saint-Sylvestre, récemment fondé par le pape Paul I<sup>er</sup>, quand tout à coup

Attentat contre le Souverain Pontife (799).

1. *Lib. Pontif.*, II, 4.  
2. JAFFÉ, *Monumenta Alcuina*, 445.  
3. ECKHARD, *Annales, anno 796. Mon. Germ. Histor., Scriptores*, I, 183, *Hist. des Gaules*, V, 212  
4. *Lib. Pontif.*, II, 4, 5.

Odieuse attitude du primicier et du sacellaire.

des gens armés, postés en embuscade, se précipitent sur le Souverain Pontife. Le cortège du Pape, pris d'épouvante, sans armes pour se défendre, se disperse. Le Souverain Pontife est renversé. On voit alors deux hommes sortir du cortège pontifical et se placer l'un à sa tête, l'autre à ses pieds. Ces deux hommes, de connivence avec la bande des agresseurs, étaient le primicier du palais pontifical, Pascal, neveu du Pape précédent <sup>1</sup>, et le sacellaire Campulus. Les deux traîtres s'étaient joints à la suite du Pontife, l'abordant avec des paroles aimables. C'étaient eux qui avaient donné le signal aux conjurés, d'après une entente préalable.

Ce fut alors une scène horrible. Sous l'œil du sacellaire et du primicier, qui président à l'attentat, des bandits essayent de crever les yeux à Léon III et de lui arracher la langue, tandis que d'autres l'accablent de coups et le dépouillent de ses vêtements. Puis ils l'abandonnent au milieu de la rue, croyant l'avoir rendu aveugle et muet. Pascal et Campulus reviennent ensuite à la charge. Ils traînent le Pontife dans le monastère et là, devant l'autel, ils tentent, encore une fois, de lui arracher la langue et de lui crever les yeux. Puis, de crainte que des amis du Pape ne viennent l'enlever, ils le font transporter secrètement, la nuit venue, au monastère de Saint-Érasme.

Les traîtres s'étaient trompés. Le Pape n'avait perdu ni la vue ni la parole ; ou du moins il les recouvra <sup>2</sup>. Il put même, pendant la nuit, grâce à l'aide d'un chambellan fidèle, s'échapper de l'étroite prison où on l'avait enfermé et se rendre à Saint-Pierre, où il trouva un *missus* franc de Charlemagne. Accompagné de ce *missus* et de quelques fidèles, il eut encore la force d'aller rejoindre le roi des Francs à Paderborn. Charles lui fit l'accueil le plus bienveillant et lui promit de lui faire rendre justice.

Léon III rejoint Charlemagne à Paderborn.

1. La qualité de neveu d'Hadrien est donnée à Pascal par une lettre d'Hadrien lui-même. JAFFÉ, I, 2424.

2 D'après le martyrologe, saint Léon III aurait reconqué la vue et la parole par miracle. Dans le sermon qu'il prononça à Saint-Pierre le 23 décembre 800, saint Léon III s'exprime ainsi : *auditum et divulgatum est per multa loca, qualiter homines mali adversus me insurrexerunt et debilitare voluerunt*. JAFFÉ, *Mon. Carolina*, 378. Les contemporains ont été partagés sur le caractère miraculeux de la guérison de Léon III. Voir le P. LAFÔTE, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 211-212.

Cependant les conjurés, irrités de l'échec de leur attentat, pillaient et incendiaient les propriétés pontificales. Soudain leur tactique changea. D'émeutiers ils se transformèrent en accusateurs. Il est difficile de voir clair dans les accusations que Pascal et Campulus portèrent devant Charlemagne contre Léon III. On attaquait vaguement les mœurs du Pape et sa sincérité. L'occasion se présentait au roi des Francs d'exercer sa mission de patrice. Il fit conduire le Pape à Rome sous bonne escorte et avec grand honneur, et ordonna de procéder à une enquête en attendant son arrivée. L'affaire traînait en longueur depuis des mois, quand, le 29 novembre de l'an 800, le roi Charles en personne arriva à Rome. Il commença par rendre ses hommages au Souverain Pontife, puis demanda aux évêques présents, aux abbés, à la noblesse romaine et à la noblesse franque de se réunir dans l'église de Saint-Pierre en assemblée publique. Invités à formuler et à prouver leurs accusations contre le Souverain Pontife, les accusateurs se turent. L'assemblée elle-même n'osait prendre une décision en quelque sens que ce fût, déclarant, comme l'avait fait un autre concile trois siècles auparavant dans une affaire semblable, « que le Siège apostolique a le droit de juger tout le monde, mais qu'il ne peut être jugé par personne <sup>1</sup> ». Un noble mouvement du Pontife romain mit fin au procès. Léon III se leva et dit : « Je veux suivre les traces de mes prédécesseurs. Je suis prêt à me justifier par un serment ». Le lendemain, devant tout le peuple, le Pape déclara solennellement, du haut de l'ambon de Saint-Pierre, que, librement et spontanément, sans y être forcé par aucune loi ni coutume, et sans rien préjuger pour l'avenir, il jurait, les mains sur les saints Évangiles, être innocent des crimes dont on l'avait chargé. « Alors, dit le biographe de Léon III, tous les archevêques, évêques et abbés, et tous les clercs chantèrent une litanie et louèrent Dieu, et Notre-Dame Marie toujours Vierge, et le bienheureux Pierre prince des apôtres, et tous les saints du paradis <sup>2</sup>. »

Il était bien évident que dans cette affaire l'intervention de Charlemagne avait été décisive. Elle seule avait réussi à ré-

Arrivée au  
pont de  
le Pape

Arrivée de  
Charlemagne  
à Rome.

L'assemblée  
des évêques  
refuse de ju-  
ger le Pape,  
qui se disculpe  
par serment.

1. *Ab ipsa Sede nos omnes judicamur : ipsa autem a nemine judicatur, quemadmodum et antiquitus mos fuit. Lib. Pontif., II, 7.*

2. *Lib. Pontif., II, 7.*



primer l'audace des calomnieux. Le protecteur puissant et impartial dont Rome avait besoin venait de se montrer à la hauteur des espérances que le Pape et le peuple romain avaient mises en lui.

Le couronnement de Charlemagne (25 décembre 800).

Deux jours plus tard, le roi des Francs et le Souverain Pontife se retrouvaient dans la même basilique de Saint-Pierre pour célébrer les fêtes de Noël. Ils étaient entourés de l'élite des seigneurs francs et des seigneurs romains, au milieu d'une foule immense de peuple. Comme Charles, après s'être prosterné devant la confession de saint Pierre, se tenait debout, incliné pour faire sa prière, le Pape posa sur sa tête une couronne précieuse ; et la foule, prévenue, d'une voix unanime s'écria : « A Charles, Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! »

Cette fête de Noël de l'an 800, qui terminait le vin<sup>e</sup> siècle,

1. Le récit de ce grand événement est donné par toutes les chroniques de l'époque. A peine remarque-t-on entre elles quelques nuances dans le récit. La source romaine, le *Liber Pontificalis*, fait re-sortir surtout l'initiative du Pape (*Lib. Pontif.*, II, 7). Les sources franques (*Annales de Lorsch*, de *Moissac*) font remarquer que Charlemagne fut couronné comme successeur légitime de l'empire romain, et que le Pape l'adora, c'est-à-dire lui rendit l'hommage dû à un souverain (*Hist. des Gaules*, V, 78-79). Le récit d'Eginhard insiste sur l'acclamation du peuple romain. Le lettré qu'était Eginhard semble prendre plaisir à voir la vieille Rome acclamer l'empire nouveau. Ce serait forcer peut-être l'interprétation de ces divers textes que d'y voir, même à l'état de louanges, la manifestation des doctrines qui ont plus tard divisé le Moyen Âge : la doctrine romaine de saint Grégoire VII, la doctrine impériale d'Henri IV, la doctrine démocratique de Riezzi. Mais il n'est pas sans intérêt de remarquer ces divergences significatives.

Quelques auteurs ont soutenu que le rétablissement de l'empire a été l'œuvre de la politique de Léon III, que celui-ci s'est hâté de poser la couronne sur la tête de Charlemagne pour bien marquer sa suprématie et la dépendance du roi des Francs. On a même parlé de « cérémonie improvisée pour des motifs personnels par Léon III, au milieu de quelques figurants francs et surtout romains stylés par le Pape » (*Revue Le Moyen Âge*, janvier 1904, p. 56). Ainsi s'expliquerait le passage d'Eginhard, disant que si Charlemagne avait su qu'il serait couronné, il ne serait pas entré dans l'église (*Hist. des Gaules*, V, 100). Mais cette interprétation est invraisemblable. Le caractère de saint Léon III et de Charlemagne la démentent. Au surplus, Eginhard et Paul Diacre font allusion à des négociations préliminaires. Le regret de Charlemagne, dont parle Eginhard, s'il n'est pas une simple formule d'humilité, peut s'expliquer par le désir qu'avait eu le roi des Francs de renvoyer la cérémonie à une date postérieure, pour attendre la fin des négociations diplomatiques qu'il entretenait en ce moment avec la Cour d'Orient. L'empressement de saint Léon III s'expliquerait par le désir d'éviter le renouvellement de scènes pareilles à celles de 799.

Dans un courant d'idées tout opposé, M. Sickel a émis l'opinion que Charlemagne aurait été appelé à l'empire par une élection du peuple romain. M. Wilhem Ohr a combattu victorieusement cette légende. *La leggendaria elezione di Carlo Magno imperatore*, Roma, 1903.



n'ouvrait pas seulement un siècle nouveau<sup>1</sup> ; elle commençait une ère nouvelle dans l'histoire de l'Église et du monde.

## VI

Le saint empire romain germanique était fondé.

Pesons ces quatre mots ; ils résument toute l'organisation politique du Moyen Âge. La nouvelle puissance a quelque chose de saint, de sacré. C'est un Pape qui la confère par le sacre. Cette institution du sacre est destinée d'ailleurs à se développer. Parvenue à sa forme définitive, elle deviendra l'expression et la garantie d'une harmonie sociale, où les droits de l'Église et les droits du peuple se concilieront avec le besoin impérieux de l'unité et de l'autorité<sup>2</sup>. L'empire de Charlemagne est également saint par la mission qu'il se donne de protéger les choses saintes. Cette idée fait le fond du grand discours adressé par l'empereur en 802 à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle<sup>3</sup>.

En second lieu, la puissance créée le 25 décembre 800 est un véritable empire, c'est-à-dire un pouvoir universel. Il est certain que Léon III n'a pas entendu instituer un empereur d'Occident, mais un empereur de la Chrétienté<sup>4</sup> ; et Charlemagne paraît bien avoir voulu, au rebours de ce qu'avait fait

Le saint empire romain germanique.

En quel la nouvelle institution peut être appelée sainte ou sacrée.

Elle est, en droit, un véritable empire universel.

1. L'année commençait alors au 25 décembre.

2. Voir dans A. LUCHAIRE, *Les institutions monarchiques de la France*, I, 71-72, la formule du serment du sacre rédigée sous Philippe I<sup>er</sup>. Le sacre fut aussi utile comme moyen d'obtenir la continuité de l'œuvre des rois alors que le principe d'hérédité n'était pas encore accepté définitivement (il n'a prévalu qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle). On assurait la succession possible en faisant sacrer et par là même accepter par la nation l'héritier présomptif. — A. LUCHAIRE, *op. cit.*, I, 66-67, 86-87.

3. *Monum. Germ. Hist.*, III, 101-102.

4. KLEINCLAUSZ, *L'empire carolingien, ses origines et ses transformations*, p. 199, 206, 207, 209. — *Le Moyen Âge*, livraison de janvier-février 1904. — En fait, comme nous le verrons plus tard la France et l'Angleterre restèrent en dehors de l'organisation impériale après la restauration de l'empire par Othon I<sup>er</sup>. Soumises au Pape, ces nations n'acceptèrent pas la domination de l'Empereur : « Le roi de France, disait on, est empereur en son royaume » (*Traité de la puissance pontificale, impériale et royale*, dans GOLDAST, *Monarchia*, t. I, p. 44) — En fait aussi, les Papes continuèrent à traiter avec les souverains de Byzance comme avec de vrais empereurs. Toute leur correspondance durant les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles en fait foi.

Constantin, reporter de Constantinople à Rome la capitale de l'empire. Les empereurs byzantins n'abandonneront pas cependant leurs prétentions et, pendant tout le Moyen Age, deux empereurs prétendront, avec des influences bien différentes, gouverner le monde chrétien tout entier <sup>1</sup>.

Le **statut** empire est romain par sa capitale et par son organisation politique.

Par sa capitale, qui est Rome, par son organisation politique et par les liens qui l'unissent à l'évêque de Rome, le nouvel empire est bien romain. « Ces vastes domaines qui s'étendaient de l'Ebre aux Carpathes, dit James Bryce, avaient tous été le prix de la valeur franque, mais ce qui en faisait un État véritable, et non pas une simple agglomération de tribus assujetties, c'était bien une conception romaine : romaine par son souci de l'ordre et de la règle, romaine par ses efforts pour atteindre une perfection humaine et limitée, romaine enfin par le lien qui maintenait la cohésion de l'empire, quoique romaine d'une façon qui aurait bien surpris Trajan ou Sévère, si on avait pu le leur prédire, car l'unité de l'empire n'était que le reflet de l'unité de l'Église <sup>2</sup>. »

Il est germanique par les mœurs et le droit privé.

Ce saint empire romain mérite enfin, par certains côtés, le nom d'empire germanique. Il est germanique par les mœurs et coutumes qui règnent soit à la cour, soit parmi le peuple.

1. C'est à l'occasion de ce conflit entre l'Orient et l'Occident que parait avoir été composée la prétendue *Donation de Constantin*, par laquelle l'empereur chrétien, guéri de la lèpre par les prières du pape saint Sylvestre, aurait investi celui-ci et ses successeurs de la souveraineté de l'Italie et leur aurait attribué une série de dignités et de privilèges, tels que le droit de porter le diadème, le collier, le manteau de pourpre et de recevoir de l'Empereur le service d'écuyer, *officium stratoris*, en montant à cheval (*Corpus juris canonici*, Dist. XCVI, cap. xiii, xiv). Le caractère apocryphe de ce document, inséré au *Corpus juris*, ne fait pas de doute. Le cardinal Baronius, au xv<sup>e</sup> siècle, le considérait déjà comme inventé de toutes pièces. En effet, cet acte ne se trouve mentionné nulle part avant le ix<sup>e</sup> siècle. Il est contredit par des témoignages importants tels que celui d'Ammien Marcellin qui, en 370, ne connaissait qu'une source de la richesse des Papes, les donations des fidèles. Ce document apparaît pour la première fois inséré dans une *Vita Sylvestri*, dont le caractère légendaire n'est plus contesté. Enfin ses caractères intrinsèques le rendent suspect : l'acte, censé rédigé en Orient et au iv<sup>e</sup> siècle révèle une rédaction faite en Occident et au viii<sup>e</sup> ou ix<sup>e</sup> siècle : on y parle de dignités qui n'étaient connues qu'au pays occidental ; l'*officium stratoris* dont il y est question est un usage d'Occident et certainement postérieur à Constantin. — Il y est fait mention de l'Italie ou provinces occidentales ; or, cette dénomination s'explique aux viii<sup>e</sup> et ix<sup>e</sup> siècles, non pas au iv<sup>e</sup>, etc. Voir une discussion complète dans DELLINGER, *Papstfabeln*, Munich, 1863, reproduite dans la traduction française de l'*Hist. de l'Église d'Историческое*, t. I, p. 562-588.

<sup>2</sup> James Bryce, *Le saint empire romain germanique*, trad. Domergue Paris, 1890, p. 94-95.

Charlemagne maintient à la cour, le costume, la langue et les usages germaniques. Lui-même ne se décide que deux fois, sur les instances d'Hadrien et de Léon III, à revêtir la chlamyde et la chaussure des patrices. Il aime mieux porter le pourpoint de peau de loutre. Il compose une grammaire teuto-nique et un calendrier national, fait exécuter dans son palais des chants barbares célébrant les héros du Nord, et donne l'ordre de recueillir pour la postérité ces poèmes héroïques <sup>1</sup>. L'empire carolingien est germanique par sa capitale effective : Charlemagne ne veut fixer sa résidence ni à Rome, ni à Pavie, ni dans aucune des grandes villes des Gaules. Il préfère habiter son palais d'Aix-la-Chapelle, en pleine Austrasie, tout près du vieux manoir paternel d'Ilérisal. C'est là qu'il fait transporter les marbres et les objets d'art de Ravenne. L'empire de Charlemagne est enfin germanique par sa législation privée. Si le droit public et le droit administratif sont romains dans le nouvel empire, le droit civil et pénal, la procédure civile et criminelle s'inspirent des vieux usages des Germains. Charlemagne le veut ainsi. Il amende peu à peu les anciennes lois barbares, mais il ne les abolit pas. Avec son profond et politique respect de la tradition, il conserve dans sa législation l'usage du *wergeld* ou compensation pécuniaire. Il ne veut même supprimer ni le duel judiciaire ni le jugement de Dieu en général <sup>2</sup>. « C'était la marque d'un grand esprit, dit à ce propos Frédéric Ozanam, de savoir se contenir, même dans le bien, de savoir attendre et laisser fermenter pendant plusieurs siècles encore ce levain de barbarie qui devait faire la sève des peuples nouveaux <sup>3</sup> ».

Le saint empire romain germanique, inauguré par Charlemagne, aura peu de durée. Nous allons le voir se démembrer peu de temps après la mort du grand empereur dans des luttes fratricides tristement célèbres, aussi funestes à l'Église qu'à la société.

1. Sur l'affectation de Charlemagne à user des vêtements nationaux, voir le MOINE DE SAINT-GALL, *Hist. des Gaules*, v. 121.

2. EGINHARD, *Vita Karoli*, 23, 26, 28, 29. *Hist. des Gaules*, v. 98-100.

3. OZANAM, *Études germaniques*, II, 427. Charlemagne n'hésite pas cependant à supprimer les coutumes trop ouvertement contraires à la morale chrétienne, comme la *faida*, sorte de *vendetta* des Germains (ESMEIN, *Hist. du droit français*, p. 92). Il propage l'usage du serment judiciaire (ESMEIN, p. 98, 99).

Ce qui restera  
de l'empire de  
Charlemagne.

Mais l'œuvre du saint empire romain ne périra pas tout entière. Les peuples barbares fixés au sol et initiés à une forte organisation sociale, l'idée de l'empire rajeunie, celle d'une confédération des peuples chrétiens d'Europe rendue possible, la fusion des éléments romain, germanique et chrétien réalisée, voilà ce qui subsistera de l'empire carolingien : c'est tout le Moyen Age ; c'est, en germe, toute la civilisation moderne.

## CHAPITRE III

### CHARLEMAGNE ET L'ÉGLISE

Charlemagne a défini lui-même sa mission envers l'Église. « Mon rôle, écrivait-il au pape Léon III, c'est, avec le secours de la bonté divine, de défendre la sainte Église du Christ contre les attaques des infidèles au dehors, et de la soutenir au dedans par la profession de la foi catholique<sup>1</sup>. » Cette phrase pourrait servir d'épigraphe à son règne.

Mission de Charlemagne.

#### I

Au dehors, Charlemagne a donné à l'Église la sécurité territoriale, politique et sociale, dont elle avait besoin pour remplir sa mission divine. Quand il monta sur le trône, on peut dire que, malgré les efforts persévérants de Pépin le Bref, le désordre et l'insécurité étaient partout. Les pirateries des Normands et les incursions des Saxons sur les frontières du nord, les mouvements incessants des peuples slaves et mongols du côté de l'est, les invasions sarrazines sur les côtes méridionales, mettaient à chaque instant en péril l'existence de quelque chrétienté. Les admirables campagnes de Charlemagne, couronnées par l'établissement de *marches* militaires

État du monde chrétien à l'avènement de Charlemagne. Insécurité générale.

Incursions des Normands, des Saxons, des Slaves, des Mongols et des Sarrazines.

1. *Nostrum est, secundum auxilium divinæ pietatis, sanctam ubique Christi Ecclesiam ab incursu paganorum et ab infidelium devastatione armis defendere foris, et intus catholicæ fidei agnitione munire.* M. G. II., *Epistole Karolini ævi* t. II, p. 93.



Stabilité politique.

Les droits de la royauté, des assemblées nationales et des sujets sont mal définis.

Inégalités sociales.

le long des frontières, rassurèrent bientôt l'Europe contre ces dangers. Mais les ferments d'anarchie, qui persistaient dans les institutions politiques et sociales, créaient d'autres obstacles à la vie chrétienne <sup>1</sup>. Le pouvoir des rois était mal défini; en principe, rien ne le limitait <sup>2</sup>. Il est vrai que celui des assemblées, des seigneurs et des simples sujets n'était pas plus déterminé <sup>3</sup>. Le vieil esprit individualiste des peuples germains suscitait fréquemment des cabales et des révoltes. Des inégalités sociales, où la vieille distinction du *romanus homo* et du *francus homo* <sup>4</sup> se compliquait avec les titres et distinctions créés par la féodalité naissante <sup>5</sup>, un enchevêtrement inextric-

1. C'est un fait démontré aujourd'hui que les institutions de l'Europe au VIII<sup>e</sup> siècle ont été comme un chaos de tous les éléments dont les sociétés futures allaient se former. Ce qui le prouve, observait déjà judicieusement Guizot (*Hist. de la Civil. en Europe*, p. 76), c'est précisément le débat qui s'élève entre les historiens sur la question de savoir quel système d'organisation dominait à cette époque. Le débat que signalait M. Guizot au milieu du siècle dernier s'est poursuivi jusqu'à nos jours et a divisé des savants tels que Waitz, Fustel de Coulanges, Esmein, Viollet, lesquels apportent chacun des textes authentiques en faveur de leurs opinions. Que conclure, sinon que les éléments dont on parle coexistaient dans un équilibre instable et changeant, difficile à saisir, impossible à définir? C'était sans doute la fermentation du régime féodal, des institutions monarchiques et des franchises communales, amalgamées avec le droit romain en décadence et le droit franc en formation.

2. Sous les Mérovingiens la royauté n'a pas encore de caractère fixe. On a pu soutenir qu'elle était héréditaire (Fustel de Coulanges) et qu'elle était élective (Wilhelm Sichel). La vérité paraît être qu'il n'y avait rien de bien arrêté. M. Adrien Luchaire résume, semble-t-il, exactement les résultats des derniers travaux de Fustel, de Sichel, de Waitz, de Flach, en écrivant : « Rien de moins déterminé et de plus flottant, pendant la période des origines, que les rapports de la royauté et de la féodalité au point de vue de l'élection du prince ». *Les institutions monarchiques de l'Ancienne France*, I, 60, 61.

3. Ozanam a soutenu que l'autorité des champs de mars ou de mal était réelle. Fustel de Coulanges a prétendu qu'elle était fictive, tout en reconnaissant que, lorsque le roi proposait une loi à son peuple assemblé, « il ne se pouvait qu'il n'entendit ses vœux... Une sorte de vote tacite et inconscient se produisoit au fond de cette foule... Il fallait compter avec ces hommes. » *Institutions politiques de l'ancienne France*, I, p. 487. *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> janvier 1876, p. 439. Il est possible d'ailleurs que le droit public ait varié. Ces champs de mars ont pu n'être parfois que de simples revues, comme le veut Fustel. D'autres fois ils ont pu légiférer réellement.

4. Cette distinction du franc et du romain a soulevé des controverses (Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 548, 609). Peut-être faut-il admettre avec M. Paul Fournier, que les expressions de *francus* et de *romanus homo* ont eu un sens différent suivant les époques. Bref beaucoup d'inconsistance paraît avoir existé sur ce point comme sur bien d'autres.

5. La clientèle romaine (*clientela, fidelitas, defensio*) se combine avec le manebourg germanique (Mundeburg). On distingue, au dessous des marquis ou margraves, des comtes et des ducs, des hommes libres, des leudes, des

cable dans les droits de propriété <sup>1</sup>, le chaos des lois et des coutumes : autant de nouvelles entraves à l'action de l'Église. Heureux encore quand les pouvoirs publics n'abusaient pas de leur puissance pour mettre le trouble dans sa hiérarchie <sup>2</sup>.

Le clairvoyant et ferme génie de Charlemagne sut bientôt dé mêler tous ces maux, dont souffrait la société chrétienne et y apporter les remèdes convenables.

Un de ses premiers actes, après son élévation à la dignité impériale, fut de demander à tous ses sujets un nouveau serment de fidélité, non plus en qualité de roi, mais en qualité de César, comme il s'exprimait. Il expliqua lui-même que ce nouveau serment impliquait des devoirs plus étendus que ceux qu'on avait pu lui prêter auparavant : ce qu'on doit lui promettre, c'est, dit-il, avant tout, de vivre en bon chrétien <sup>3</sup>. Charlemagne qui, depuis longtemps, faisait ses lectures préférées dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin et qui avait trouvé là l'idéal de son empire, pensait que la meilleure garantie d'un loyal et fidèle service envers son roi et son pays était un loyal et fidèle service envers son Dieu. On le vit toujours faire passer la réforme des mœurs avant la réforme des lois. Même lorsqu'il eut à réprimer une aristocratie remuante ou révoltée, il essaya, suivant les paroles d'un con-

Empiètements des pouvoirs publics sur les droits de l'Église.

Charlemagne demande à tous les sujets de l'empire un serment de fidélité.

Ce serment de fidélité implique avant tout l'accomplissement des devoirs de la vie chrétienne.

Charlemagne lui-même fait entrer l'esprit chrétien dans son gouvernement.

affranchis et des esclaves. Mais on constate que ces classes ne sont pas fixes, que les hommes passent facilement de l'une à l'autre et que les relations de l'une à l'autre sont mal définies.

1. On trouve à cette époque trois types de propriétés : 1° la propriété collective d'origine germanique ; mais elle est de plus en plus précaire au temps de Charlemagne, jusqu'à ne plus constituer, suivant les expressions de M. Esmein « que des sortes d'ilôts perdus au milieu d'un pays constitué à la romaine ». *Hist. du droit français*, 90, 91 ; 2° la propriété individuelle indépendante, d'origine romaine : ce sera l'*alleu*, le *franc-alleu*, qui se perpétuera à travers la société féodale comme une anomalie, une exception à la règle : *nulle terre sans seigneur* ; 3° la propriété dépendante ou féodale.

2. « L'Église, dit Kurth, avait trop de richesses et d'influence pour ne pas inspirer aux rois de la jalousie... Ils étaient alarmés de la prodigieuse croissance de l'Église. Il leur était impossible de la restreindre, eût été résister à la tendance universelle de la société... Ce qui était plus facile, ou du moins plus tentant, c'était de la mettre sous leur tutelle. Ce fut là la politique des rois mérovingiens, et l'Église ne courut pas de plus grand danger, durant cette période, que de devenir le jouet et l'instrument de leur despotisme. » *Les origines de la civilisation moderne*, II, 144-145.

3. *Primum ut unusquisque et persona propria se in sancto Dei servitio, secundum Dei præceptum et secundum sponcionem suam, pleniter conser vare studeat. Monum. Germ. Hist., Capitularia*, éd. Bœrenus, p. 92.

Il rend les  
assemblées  
nationales  
plus fréquen-  
tes.

Il se met en  
contact avec  
le peuple.

Il limite les  
pouvoirs de la  
royauté.

temporain, de dompter les cœurs farouches par une *terreur mesurée*<sup>1</sup>, tempérée de charité chrétienne. Il rendit plus fréquentes les assemblées nationales, auxquelles il convoqua le peuple entier<sup>2</sup>. Ce contact avec la nation fut un des principaux moyens de gouvernement employés par Charlemagne. C'est là qu'il tâta l'opinion, qu'il se rendait compte de l'état d'esprit de son peuple. « On le voyait, raconte son cousin Adalard, circuler de groupe en groupe, s'égayant avec la jeunesse, s'associant aux regrets des vieillards, parlant à tous avec une extrême affabilité<sup>3</sup> ». « Il n'existait aucune loi, dit Godefroid Kurth, qui fixât les limites du pouvoir, mais le pouvoir s'en fixa à lui-même qu'il sut respecter. Charlemagne ne voulut agir en toute chose qu'avec le consentement du peuple... Dans sa pensée, la loi ne devait être que le résultat d'un accord entre le souverain et les sujets et l'expression de leur volonté collective. C'est son esprit à lui qui a dicté à un de ses successeurs cette belle formule : *lex consensu populi fit et constitutione regis*<sup>4</sup>. En rapprochant cette parole si chrétienne de la célèbre définition du Digeste : *quod principi pla-*

1. NITARD, I, 4. *Mon. Germ. II., Scriptores*, II. Cependant Charlemagne n'hésita pas, quand il crut que le bien public y était intéressé, à prendre les mesures les plus énergiques. Il supprima les duchés de Bavière et d'Aquitaine, et les convertit en simples provinces de l'empire.

2. Sur la présence et le rôle du peuple, il y a désaccord entre Waitz et Fustel de Coulanges. Waitz attribue un rôle actif à l'élément populaire. Fustel de Coulanges lui conteste toute influence. En fait, le roi ne pouvait pas, semble-t-il, ne pas tenir compte d'une opinion populaire qu'il sollicitait et dont il provoquait la manifestation.

3. *Compatien o senioribus, congaudendo junioribus .. occupatus erat.* HIRSHAR, *De ordine palatii*, cap. xxxv.

4. *La loi se fait par le consentement du peuple et la constitution du roi.* Edit de Pistes, de Charles le Chauve, en 864 BALUZE, II, 177. Il est fait mention du *consensus populi* dans plusieurs autres documents Cf. HIRSHAR, *De ordine*, c. viii. BOBRIUS, *Capitularenkritik*, p. 53. Cette notion de la loi se trouve déjà dans les *Étymologies* de saint ISIDORE DE SÉVILLE, I, II, c. x ; I, V, c. x, xxi. On a prétendu que ce mot *consensus* ne doit pas être pris à la lettre, car « dans la langue du temps, dit-on, consentir signifie à peu près obéir » (*Hist. de Fr. de LAVISSÉ* t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 312). Les documents semblent pourtant donner une réelle importance à ce consentement du peuple. Ainsi, quand tous les intéressés n'ont pu assister au capitulaire, les émissaires en tournée vont ensuite recueillir les adhésions sur place, *ut populus interrogetur e capitulis que in lege noviter addita sunt* (Cap. d'Alx, 803, *Reg. Carol.*, n° 36). Si la notification n'est pas faite, le peuple refuse d'obéir et tient le capitulaire comme non avenu (*Epist. Carol.*, n° 27). D'autres lois, c'est le peuple qui prend l'initiative du capitulaire, que le roi accepte. Cap. de Pavie en 855. *Populus nostro nobis quasdam petitiones obtulit, quas nos... capitula conscribi fecimus.*

*cuit, legis habet vigorem* <sup>1</sup>, on peut se faire une idée des progrès réalisés par la liberté humaine, sous les auspices de l'Évangile, depuis les sombres jours où Ulpien codifiait à l'usage du despotisme les axiômes de la politique païenne <sup>2</sup>. »

C'est de ces assemblées que sortirent les célèbres Capitulaires de Charlemagne. Pour qui est habitué à la rigoureuse systématisation des codes modernes, c'est, au premier abord, un amas informe de règlements, de conseils et de maximes, dont la prodigieuse diversité étonne. Mais il faut se souvenir que les contemporains trouvèrent dans ces lois la fin de bien des conflits, la solution de bien des problèmes d'ordre pratique. C'est par la multitude de ces décisions concrètes, visant les besoins de la vie journalière, que les mœurs chrétiennes se fixèrent dans la nation. Quand on se transporte dans le milieu social de cette époque, parmi ces guerriers germains, si prompts à transformer leurs discussions en luttes sanguinaires, si jaloux de ne laisser à personne le droit de venger une injure personnelle, on peut apprécier l'influence de l'Église, en voyant de tels hommes accepter, dans un champ de mai, l'interdiction absolue du port des armes<sup>3</sup>, et acclamer cette maxime d'une inspiration si chrétienne : Nul ne sera mis à mort qu'en vertu de la loi <sup>4</sup>.

Les Capitulaires.

Influence de l'esprit chrétien dans la législation de Charlemagne.

On sait comment l'application de ces lois et règlements fut surveillée par des commissaires royaux appelés *missi dominici*.

Les missi dominici.

## II

Dans les capitulaires proprement dits, comme dans les instructions données aux *missi*, on peut trouver que l'empereur s'occupe beaucoup des affaires ecclésiastiques, qu'il surveille et censure trop la vie du clergé, qu'il règle les cérémonies du culte d'une façon parfois indiscrette. Mais, d'une manière générale, les clercs acceptèrent volontiers l'intervention de celui qui s'intitulait « le défenseur et l'auxiliaire de la sainte Église

Intervention de Charlemagne dans les affaires ecclésiastiques.

1. *Tout ce qu'il platt au prince d'édicter a force de loi.*

2. G. KURTH, *Les origines de la civilisation moderne*, II, 256-257.

3. BALUZE, I, 449; BORETIUS, I, 156.

4. *Non occidatur homo nisi jubente lege*: M. G. II. BORETIUS, p. 59.



dans tous ses besoins <sup>1</sup> », et qui ne perdit jamais de vue le principe de l'indépendance du pouvoir spirituel. Alcuin, son conseiller, écrivait : « Absolument distinctes sont la puissance temporelle et la spirituelle ; l'une porte à la main le glaive de la mort, l'autre a sur la langue les clefs de la vie ; aux prêtres de prêcher, aux autres d'écouter humblement et de suivre ; aux princes séculiers de vous défendre, à vous d'attirer sur eux les grâces de Dieu <sup>2</sup>. » Charlemagne conforma généralement sa conduite à ces principes. Voulant attacher à sa personne, en qualité de chapelain, un évêque de son royaume, il ne le fit qu'après en avoir obtenu l'autorisation du pape Hadrien I<sup>er</sup> <sup>3</sup>. Respectueux des franchises ecclésiastiques, « jamais, dit Thomassin, il n'institua de nouveaux évêchés, ne transforma des évêchés en archevêchés, ne permit à un évêque d'exercer des fonctions pontificales en dehors de son diocèse, sans l'autorisation de l'évêque du lieu. Lui-même demandait des autorisations en pareil cas <sup>4</sup>. » Si ses discours au peuple ont parfois l'allure de vrais sermons, c'est que le grand politique pense que la paix sociale serait aux trois quarts résolue si chacun vivait en fidèle chrétien. Plusieurs de ses capitulaires se terminent par l'exhortation à la foi au Père Tout-Puissant, au Verbe Incarné, à l'Esprit illuminateur, à l'Église catholique. « Mes bien-aimés frères, s'écrie-t-il à la grande assemblée d'Aix-la-Chapelle tenue en 802, mes bien-aimés frères, écoutez ! Nous avons été envoyé ici pour votre salut, afin de vous exhorter à suivre exactement la loi de Dieu et à vous convertir, dans la justice et la miséricorde, à l'obéissance aux lois de ce monde. » Et, après avoir rappelé, dans un exposé rapide et clair, le sommaire de ce qu'il faut croire et pratiquer pour être sauvé, après avoir énuméré les principaux devoirs des pauvres et des riches, des évêques et abbés, des comtes et des ducs, il termine ainsi son discours : « Cette vie est courte, et l'heure de la mort est incertaine...

Parole d'Alcuin sur la distinction de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle.

Déférence de Charlemagne pour les droits essentiels de l'Église.

Comment les discours de Charlemagne sont parfois de vrais sermons

1. BALUZ. I, 189 ; BORETIUS, I, 44.

2. P. L., C, 155.

3. Capitul. reg. francor., c. LIII. BALUZ. I, 270 ; BORETIUS, I, 78.

4. THOMASSIN, *Ano. et nov. discipl.*, VII, 303-304. Il nous semblerait donc exagéré de dire avec un savant historien : « Charlemagne est le chef de l'Église comme il est le chef de l'État, il est le chef des évêques comme le chef des comtes. Entre l'Église et l'État, il ne distinguait pas ». M. KLEINCLAUZE, dans *H. de Fr. de LAVISSER*, I, 1<sup>o</sup> p. 316.



Seigneur, accordez-nous les prospérités de cette vie, et l'éternité de la vie future avec vos saints. Que Dieu vous garde, frères bien-aimés ! »

Charlemagne s'attribuait, nous l'avons vu, une mission au-dedans de l'Église, mais il la comprenait comme une mission d'aide respectueuse et dévouée. Dans les capitulaires qu'il promulgue, dans les décisions des conciles qu'il a convoqués, dans les instructions qu'il donne à ses *missi*, Charlemagne a souvent à s'occuper de l'organisation intérieure de l'Église, de sa hiérarchie, de son culte, de ses biens, de ses œuvres d'assistance et d'éducation, et même de ses discussions théologiques. Il le fait, la plupart du temps, avec une discrétion admirable.

Il rend aux Papes les plus grands honneurs, s'incline devant leur souveraineté spirituelle et ne se reconnaît en matière de foi que le devoir de faire respecter celle qui vient de Rome. Il restitue la nomination des évêques à l'autorité ecclésiastique. « N'ignorant pas les sacrés canons, dit-il en son 1<sup>er</sup> capitulaire de 803, et afin qu'au nom de Dieu la sainte Église jouisse librement de ses privilèges, nous avons donné notre assentiment à ce que les évêques soient élus, suivant les statuts canoniques, par le choix du clergé et du peuple, dans le diocèse même, sans aucune acception de personnes ni de présents, pour le seul mérite de leur vie et de leur sagesse, afin que, par leurs exemples et leurs discours, ils puissent diriger complètement ceux qui leur sont soumis <sup>2</sup>. » Il est vrai que, même après ce décret, l'empereur ne se désintéresse pas du choix des évêques : l'élection a lieu devant un *missus* impérial et souvent celui-ci désigne un candidat au nom du souverain ; en tout cas, l'élu n'est jamais sacré qu'après l'approbation impériale <sup>3</sup>. Mais l'empereur **abusera** rarement de son influence pour se faire des créatures au détriment de la discipline ecclésiastique <sup>4</sup>. Aussi l'Église ne proteste-t-elle pas contre l'intervention de Charlemagne. Elle accepte même qu'il use de sa grande autorité pour corriger les abus qui se

Son respect pour le Souverain Pontife.

Son attitude en face de l'épiscopat.

Les élections épiscopales au temps de Charlemagne.

Intervention des *missi* impériaux.

Juridiction de Charlemagne sur le corps épiscopal.

1. P. L., XCVII, 239-242.

2. BALUZS, I, 779; BORETIGS, I, 276.

3. THOMASSIN, *Ancienne et nouv. disc.*, II<sup>e</sup> partie, l. II, ch. xx, *Des élections épiscopales sous l'empire de Charlemagne*, t. IV, p. 278 et s.

4. Voir les anecdotes racontées par le moine de Saint-Gall, l. 4. 6. *Hist. des Gaules*, V, 107-109.

sont introduits dans le corps épiscopal. « Nos missi, dit un capitulaire, doivent rechercher s'il s'élève quelque plainte contre un évêque, un abbé, une abbesse, un comte ou tout autre magistrat et nous en instruire. » Un capitulaire de 812 ajoute « que les évêques, abbés, comtes et que tous les puissants, s'ils ont entre eux quelques débats et ne se peuvent concilier, viennent en notre présence <sup>1</sup>. »

Les actes d'ingérence de Charlemagne dans les affaires ecclésiastiques, bien que provisoirement favorables aux intérêts de l'Église et, à ce titre, tacitement approuvés par celle-ci, lui ont été funestes, il faut l'avouer, par leurs conséquences. Ils créaient des précédents, dont des souverains, moins bien disposés envers la Papauté, devaient abuser. Louis XIV et Napoléon I<sup>er</sup> invoqueront, pour justifier leur conduite, celle de Charlemagne.

Le clergé paroissial.

Au-dessous du corps épiscopal est celui des simples prêtres. Ils vivent ordinairement en communauté, quelques-uns avec l'évêque, d'autres sous la conduite d'un ancien, dans un *presbyterium* <sup>2</sup>. Le nombre des paroisses rurales s'est multiplié et des paroisses urbaines se sont fondées <sup>3</sup>. Le chorévêque consacre les églises des campagnes les plus éloignées de la ville épiscopale, y confirme les enfants et les adultes, y réconcilie les pénitents <sup>4</sup>. Les paroisses rurales sont réparties en archidiaconés, gouvernés par des archidiaques et probablement déjà subdivisés en doyennés <sup>5</sup>.

Trente-trois conciles s'occupent de la discipline du clergé.

Trente-trois conciles s'occupent, d'accord avec Charlemagne, de la discipline du clergé. Ils rappellent aux prêtres l'obligation de donner au peuple des instructions simples et familières, de visiter les malades, de traiter paternellement les pénitents

1. Cap. de 812, Baluze, I, 407; BONETUS, I 176.

2. THOMASSIN, *Ant. et noue. disc.*, II, 482-483.

3. On a soutenu jusqu'en ces derniers temps que les paroisses urbaines ne datent que du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle. M. H. K. Schöler a prouvé par des textes, dans le *Römische Quartalschrift* 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre de 1905, que les paroisses urbaines datent de l'époque franque. Cf. *Zeits. Qu. hist.*, oct. 1905, p. 645.

4. La pénitence publique est encore en vigueur sous Charlemagne. Un demi-siècle plus tard, Hincmar proteste contre sa décadence. *P. L.*, CXXV, 802.

5. La première mention des doyennés se trouve dans les œuvres d'Hincmar de Reims. Il est probable qu'ils existaient avant lui. *P. L.*, CXXV, 777 et s.

au confessionnal, de veiller au maintien de la pénitence publique, à l'exécution de laquelle, au besoin, les magistrats civils prêteront leur concours. L'empereur ne craint pas d'intervenir en personne, lorsqu'il le juge utile, pour rappeler aux clercs les obligations de leur état. Mais lors même qu'il s'adresse au clergé d'ordre inférieur, qui n'a pas d'autre prestige que celui de ses fonctions spirituelles, Charlemagne le fait avec une déférence religieuse : « Mes frères et mes enfants, écrit-il en tête d'un capitulaire adressé aux prêtres de ses États, je recommande à votre attention ces quelques chapitres que j'ai fait rédiger <sup>1</sup>. » S'il s'agit de mesures graves à prendre, il consulte le Souverain Pontife. En 799, à propos d'une accusation portée contre des prêtres, il informe les évêques qu'il a consulté le Pape et qu'il se conformera aux décisions qui lui viendront de Rome <sup>2</sup>.

La plus efficace de ces mesures de réforme fut la haute protection donnée par Charlemagne à la règle de saint Chrodegang. Issu d'une des plus nobles familles franques, qui devait plus tard s'allier aux Carolingiens, ancien chancelier de Charles-Martel, ancien ambassadeur de Pépin le Bref auprès d'Astolphe roi des Lombards, Chrodegang, évêque de Metz, avait réussi à grouper autour de sa cathédrale le clergé de sa ville épiscopale et à l'organiser en communauté religieuse. Récitation en commun de l'office divin, clôture de la demeure, repos dans le même dortoir, emploi du temps laissé libre par le ministère à l'étude et à l'enseignement, pratique en toutes choses de la sainte vertu d'humilité, telles furent les principales prescriptions de la Règle rédigée en trente-quatre chapitres par le saint réformateur de la vie cléricale au VIII<sup>e</sup> siècle. On appela les clercs qui vivaient dans cette règle *réguliers* (*canonici, chanoines*) <sup>3</sup>, et leur manière de vivre *vita canonica*.

Saint Chrodegang

Sa Règle

Institution des chanoines.

1. P. L., XCVII, 275.

2. *Unde ad consulendum Patrem nostrum Leonem papam sacerdotes nostros mittimus. Et quidquid ab eo vel a suis perceperimus, vobis. . . renuntiare non tardabimus.* BALUZ., I, 327. Comment M. Guizot a-t-il pu écrire, sans restriction aucune : « A vrai dire, de Pépin le Bref à Louis le Débonnaire, c'est le pouvoir temporel, roi ou empereur, qui gouverne l'Église ». *Hist. de la Civil en France*, II, 294.

3. On trouve pour la première fois ce nom de *canonicus* pris en ce sens dans une constitution de saint Boniface, art. 15. MARSH, XII, *appendix*, p. 108.

Propagation  
de la Règle de  
saint Chrode-  
gang.

Une telle institution attira vivement l'attention de Charlemagne. Il aurait désiré que tous les ecclésiastiques se fissent moines ou chanoines <sup>1</sup>. A l'exemple de saint Chrodegang, des évêques de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, instituèrent des chapitres de chanoines réguliers dans leurs cathédrales. La règle de saint Chrodegang, complétée par Amalraire, prêtre de Metz, fut approuvée et recommandée par le concile d'Aix-la-Chapelle en 816 <sup>2</sup>.

### III

Charlemagne  
et les moines.

Plus encore que les chanoines, Charlemagne aima les moines. Éginhard raconte qu'il aurait désiré finir ses jours sous l'habit de saint Benoît. Il réalisa du moins l'heureuse pensée d'introduire la règle bénédictine dans tous les monastères de son empire. L'empereur fut moins bien inspiré quand il voulut pourvoir au gouvernement des abbayes dans un but politique. C'est ainsi qu'après sa victoire sur Tassilon, duc de Bavière, il confia à des évêques francs les abbayes bavaroises. On le vit distribuer à des amis, à des officiers qu'il voulait récompenser, de riches monastères. Alcuin eut pour sa part cinq abbayes <sup>3</sup>.

Intervention  
abusive de  
l'empereur  
dans l'élection  
des abbés.

Ces hommes de guerre, ces gens du monde, ne donnaient pas toujours aux moines des exemples conformes aux devoirs de leur saint état. Parmi ces moines, plusieurs étaient venus là pour échapper aux charges de la vie militaire et civile. Au

Saint Eusèbe de Vercelli et saint Angustin avaient déjà réuni autour d'eux, dans la vie commune, le clergé de leurs villes épiscopales. Primitivement le mot *canonicus* signifiait simplement clerc inscrit dans le *canon* ou *tableau d'une église*, *C. de Nicée*, c. xvi.

<sup>1</sup> Capit. de 805 Baluzs, I, 236.

<sup>2</sup> Sur la propagation de la vie canoniale et son développement, voir Hættlé, *Hist. des Conciles*, trad. DeLong, t. V. L'institution des chanoinesses, approuvée par le même concile d'Aix-la-Chapelle, apparut, à peu près en même temps, comme une mitigation de la vie religieuse.

<sup>3</sup> Les Bénédictins français ont toujours soutenu que la règle de saint Benoît fut implantée à Glanfeuil l'année même de sa mort par son disciple saint Maur. M. Aug. Molinier et M. Helphen ont combattu cette opinion. Suivant eux, le Maur dont le sarcophage a été découvert à Glanfeuil ne serait pas le disciple de saint Benoît. *Cf. Rev. Hist.*, juillet août 1905, *Rev. Quest. Hist.*, 1<sup>er</sup> octobre 1905.



diocèse d'Orléans, le saint évêque Théodulphe se lamentait de voir le monastère de Mici ou de Saint-Mesmin se dépeupler de vrais moines et se peupler de séculiers à la vie scandaleuse <sup>1</sup>. Les moines de l'Île-Barbe, près de Lyon, que le pieux archevêque Leidrade édifiait par sa science et par ses vertus, s'étaient laissé séduire par les erreurs de l'Espagnol Félix d'Urgel sur la divinité de Jésus-Christ <sup>2</sup>. Ceux de Saint-Denis, près de Paris, avaient quitté l'habit monastique et adopté la règle des chanoines, la trouvant plus commode <sup>3</sup>. Dans son précieux ouvrage, *De laudibus virginitatis*, saint Adhelme fait un portrait peu flatteur de la vie d'une abbesse de son temps <sup>4</sup>. Un capitulaire de Charlemagne, publié en 789, fait allusion à de plus graves abus : vocations forcées ou insuffisamment éprouvées, vagabondage des moines, avarice des cellériers, etc. <sup>5</sup>. De tels désordres ne pouvaient être efficacement réprimés par des sanctions disciplinaires ; une réforme intérieure était seule capable d'en triompher.

Décadence de  
la vie monas-  
tique.

C'est de l'entourage même de Charlemagne, du sein de sa remuante noblesse, que devait surgir le réformateur.

Il y avait alors, parmi les grands dont Charlemagne avait fait ses familiers, un jeune seigneur, descendant des nobles comtes de Maguelonne. Il s'appelait Benoît Witizza et remplissait auprès de l'empereur les fonctions d'échanson. Brave à la guerre, brillant à la cour, il était l'espoir des armées et l'ornement de l'académie palatine. Un événement providentiel vint tout à coup changer l'orientation de sa vie. En 774, pendant la campagne de Lombardie, un de ses frères, soldat comme lui, ayant voulu imprudemment traverser un fleuve, fut entraîné par les eaux. Benoît, voyant le danger, lance son cheval dans le courant, et arrache son frère à la mort. Mais il venait de courir lui-même le plus grand péril. Emporté à son tour, submergé, se voyant près de mourir, la vanité des choses terrestres lui était tout à coup apparue, et il avait promis à Dieu, s'il était sauvé, de se consacrer à Lui dans la vie monastique. Il tint parole. A partir de ce moment, ses

Saint Benoît  
d'Aniane.

Ses origines.

Sa vocation.

1. THEOD., *Carmin.*, II, 6. P. L., t. V, 312.

2. ALCUIN, *Epi-t.* V, 1. P. L., t. 107, 204.

3. MABILLON, *Annal.*, t. 1, p. 315.

4. P. L., LXXXIX, t. 1, p. 103.

5. BALUZE, I, 241-242. P. L., t. 1, p. 103.



La vie austère

austérités tiennent du prodige. Elles nous ont été racontées par son fidèle disciple et successeur, Smaragde, qui a tracé un vivant portrait de cette mâle figure, digne d'être placée entre celle de saint Benoît de Nursie et celle de saint Bernard. Nous nous contenterons de traduire quelques passages de ce récit. « Il y avait alors, dit le biographe, un saint religieux, nommé Vidmare, qui était privé de la lumière du jour, mais qui resplendissait de celle du cœur. Benoît lui confia son secret et reçut de lui des conseils salutaires. Il se mit en voyage avec ses gens, comme s'il voulait retourner à Aix-la-Chapelle, mais arrivé au monastère de Saint-Seine, il congédia sa suite et entra dans le cloître pour y servir Jésus-Christ. On lui coupa les cheveux et on le revêtit de l'habit monastique. Alors, pendant deux ans et demi, le nouveau moine se mit à macérer son corps par des jeûnes effroyables. Il luttait contre sa chair comme contre une bête féroce... Il dormait sur un grabat. Parfois, épuisé, il s'étendait sur la terre nue, repos qui devait le fatiguer davantage... Pendant que ses frères dormaient, il allait tout doucement nettoyer leurs chaussures et les remettait à leur place... Ses longs jeûnes l'avaient rendu pâle et maigre; sa peau touchait à ses os ou pendait ridée comme le fanon des bœufs... Il était doux et bon envers tous; il avait le don des larmes; il s'empressait auprès des voyageurs, des enfants et des pauvres. L'abbé du monastère étant mort, les moines élurent Benoît à l'unanimité. Mais lui, redoutant cet honneur, regagna son pays, et là, dans ses biens, sur les bords du ruisseau d'Aniane, se construisit une demeure étroite avec Vidmare, le saint aveugle.

Saint Benoît  
au monastère  
de Saint-Seine.

Il fonda le mo-  
nastère  
d'Aniane.

« Or, voici que l'on accourut autour de lui, pour partager sa vie sainte. De nouveau, l'humble moine s'effraya. Il voulut encore fuir, mais Vidmare l'en détourna en le grondant. Le nombre de ses disciples augmenta. La vallée devint trop petite; on fut obligé de bâtir un monastère non loin de là. Lui-même y travaillait avec ses frères; d'autres fois il préparait leur manger. Entre temps, il écrivait des livres. Faute de bœufs, les moines furent souvent obligés de porter sur leurs épaules du bois de construction. Des serfs se présentaient pour se joindre aux travailleurs, mais le saint abbé refusait de les prendre à son service et ordonnait qu'on les mît en

liberté. Cependant, les novices affluaient, et la vie des frères était un perpétuel amour <sup>1</sup>. »

On ne pourrait qu'affaiblir par des commentaires les fortes teintes et les grâces naïves de ce tableau. Bientôt Benoît, le saint abbé d'Aniane, devint célèbre. Le bruit de sa renommée arriva aux oreilles de l'empereur, qui le fit venir auprès de sa personne, profita de ses sages conseils et l'envoya, en 799, combattre en Espagne l'hérésie de l'adoptianisme. Plusieurs évêques, également touchés de sa réputation de sainteté, lui demandèrent des moines pour servir d'exemple dans leurs monastères. Il en envoya vingt à Leidrade, archevêque de Lyon, pour réformer le monastère de l'Île-Barbe. Théodulphe, évêque d'Orléans, obtint de lui quatre moines, qui rendirent à l'abbaye de Saint-Mesmin son ancienne renommée. Alcuin, qui s'était lié d'amitié avec saint Benoît d'Aniane, fonda, avec vingt de ses disciples, l'abbaye de Cormery, en Touraine. Pour assurer les fruits de son œuvre, Benoît rédigea le *Codex Regularum*, ou *Concordantia regularum* <sup>2</sup>, recueil composé de la règle primitive de saint Benoît et des diverses règles données aux monastères depuis les origines de la vie monastique. La *Concordantia regularum* devint plus tard aussi célèbre que la règle première de saint Benoît. Louis le Débonnaire appela saint Benoît d'Aniane au concile d'Aix-la-Chapelle et le chargea de visiter tous les monastères de son empire. Son œuvre s'étendit ainsi à la plupart des abbayes d'Occident.

Une des plus illustres colonies d'Aniane fut le monastère de Gellone ou de Saint-Guillaume du Désert, fondé par le fameux Guillaume d'Aquitaine, le vainqueur des Sarrasins, l'ami et, dit-on, le parent de Charlemagne. Quand le vaillant capitaine, touché de la grâce, annonça à son souverain qu'il allait lui-même finir ses jours dans la paix du cloître, l'empereur se jeta à son cou en fondant en larmes. Mais le duc resta fidèle à l'appel divin, et se retira à Gellone, où il édifia tous les moines par son esprit de pauvreté et d'humilité <sup>3</sup>. La

Saint Benoît à la cour de l'empereur.

La réforme monastique de saint Benoît d'Aniane.

Le *Codex Regularum*.

Guillaume d'Aquitaine fonde l'abbaye de Gellone.

1. P. L., CIII, 353 et s.

2. P. L., CIII, 703-1380.

3. Mabillon, *Acta Sanct. Ord. S. Bened.*, sect. 4, par. I, et *Bollandistes*, 1<sup>er</sup> 25 mai.

noblesse franque, à qui incombait une grande part de responsabilité dans la décadence de la vie monastique, avait une dette à payer à l'Église : Benoit d'Aniane et Guillaume d'Aquitaine la payèrent noblement.

## IV

**Les biens d'église.** Les hauts dignitaires ecclésiastiques devenaient de plus en plus de vrais seigneurs eux-mêmes. Au VII<sup>e</sup> siècle, évêques et abbés administraient des biens considérables, que les prémices, les dîmes, diverses redevances établies par l'usage et surtout les dons spontanés des fidèles ont mis entre leurs mains. Charlemagne croit devoir réglementer les sources de ces biens, leur administration et les droits qui en dérivent. Il laisse tomber d'elle-même l'antique coutume des prémices, offrandes en nature que font les fidèles à l'offertoire. Cette institution est en pleine décadence au IX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Mais il règle la perception et la répartition des dîmes et les impose aux nouveaux convertis. Il déclare que, suivant un décret du Pape Gélase, le produit en sera réparti, par portions égales, entre l'évêque, les prêtres, les fabriques de chaque diocèse et les pauvres. Il laisse subsister la pratique des oblations des fidèles faites à propos des funérailles, des ordinations et des messes. A propos des funérailles, Hincmar de Reims défendra au clergé de rien exiger, mais leur permettra d'accepter une libre offrande. L'attention de Charlemagne se porte surtout sur la quatrième source de revenus, les dons et legs des fidèles. Avec une sollicitude pleine d'équité, il veille à ce que les personnes pieuses ne fassent pas de libéralités excessives au préjudice de leurs héritiers. Il défend sévèrement d'autre part aux ecclésiastiques de détourner les biens de l'Église de leur destination primitive au profit de leurs familles. Il organise avec un soin particulier deux formes spéciales des dons faits aux églises : le *bénéfice royal* et le *précaire*.

1. ТРОИЦКИЙ. *Ancienne et nouv. disc.*, III<sup>e</sup> partie, l. 1<sup>re</sup>. ДУБИНСКИЙ, *Origines du culte chrétien*, p. 537-538.

Les rois mérovingiens avaient souvent concédé aux églises des biens en pleine propriété ; Charlemagne préfère les leur donner à titre de *bénéfice*, c'est-à-dire avec défense d'aliéner, de disposer, de transmettre sans contrôle. Sous les derniers Mérovingiens, de simples particuliers, gênés dans leurs affaires ou menacés par les invasions, avaient donné la nue propriété de leurs biens à de puissants protecteurs, en s'en réservant l'usufruit à titre de précaire ; sous Charlemagne, ces contrats de précaire sont souvent faits au profit des églises, dont les chefs se montrent particulièrement paternels et généreux. Des églises pauvres avaient constitué des précaires à des seigneurs puissants ; Charles veut empêcher l'aliénation des biens d'église sous cette forme et interdit les contrats de ce genre. Le précaire prenait parfois une autre forme. Un particulier demandait à un évêque ou à un abbé une terre à mettre en culture ; à sa mort, ou bien après dix, vingt ans, suivant les termes du contrat, la terre revenait à l'Église<sup>1</sup>. Des biens considérables sont ainsi acquis par l'Église. Certains prélats, tels que Leidrade, archevêque de Lyon, ont en bénéfices plusieurs abbayes ; Théodulphe, évêque d'Orléans, possède les abbayes de Fleury et de Saint-Benoît-sur-Loire ; Alcuin, simple clerc, reçoit de Charlemagne les abbayes de Ferrières, de Saint-Loup de Troyes, de Saint-Martin de Tours et de Saint-Josse, dans le comté de Ponthieu ; Éginhard est abbé de Saint-Pierre de Gand, de Saint-Servais de Maëstricht et de Fontenelle. On a calculé qu'au ix<sup>e</sup> siècle le tiers du territoire est bien d'église<sup>2</sup>.

Mais n'oublions pas que ces biens sont sacrés par leur destination comme par leur origine. Ce sont les biens des pauvres, *res pauperum*. « Nous savons, dit un capitulaire de Charlemagne, que, suivant la tradition des Saints Pères, les biens d'église, dons de la piété des fidèles et prix de la rédemption de leurs péchés, sont les patrimoines des pauvres. Nous statuons donc que jamais, ni sous notre règne, ni sous celui de nos

Les bénéfices.

Les contrats de précaire.

L'importance considérable des biens d'église à cette époque.

Caractère sacré de ces biens.

1. ESMEIN, *Hist. du droit français*, 131-136. Ne pas confondre le précaire (*precaria*) du Moyen Age avec le précaire (*precartum*) du droit romain, acte par lequel une personne cédait une chose à une autre en se réservant de la retirer à volonté, ESMEIN, *loc. cit.*, 132, 133.

2. ROTH, *Beneficialwesen*, p. 250. WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2<sup>e</sup> édit., t. II, p. 219, note 2. Abbé LESNE, *La propriété ecclésiastique en France aux époques romaine et mérovingienne*, 1 vol. in-8, Paris, 1910.



1- sont le pa-  
trimoine des  
pauvres.

successeurs, il ne sera permis de rien soustraire, de rien aliéner de ces biens sacrés<sup>1</sup> ». Des lois ecclésiastiques règlent l'emploi des revenus d'église. Un concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 816, porte qu'un hôpital sera fondé à côté de chaque monastère, et qu'on y préposera un homme « à qui l'avarice soit odieuse et chère l'hospitalité, capable de faire donner aux pauvres tous les soins et tous les soulagements dont ils ont besoin<sup>2</sup> ». Charlemagne rappelle, à plusieurs reprises, aux prêtres et aux moines, l'obligation qu'ils ont de nourrir les pauvres et les voyageurs et de les admettre à leur table<sup>3</sup>; le crime qu'ils commettraient en dilapidant les biens d'église, serait un crime abominable, car « celui qui ne nourrit pas le pauvre est son meurtrier<sup>4</sup> ».

L'Église en-  
courage l'agri-  
culture et l'in-  
dustrie.

Ces immenses propriétés des évêchés et des abbayes ne sont pas seulement, aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, de grands établissements d'assistance publique; elles stimulent l'agriculture par les contrats de précaires et les baux emphytéotiques perpétuels consentis aux ouvriers des champs<sup>5</sup>. Elles encouragent aussi puissamment l'industrie. « L'industrie, dit M. Kleinclausz, prospère surtout dans les abbayes. A Saint-Pierre de Corbie, sous l'administration d'Adalard, plusieurs « chambres » sont occupées par différents ouvriers; dans la première il y a trois cordonniers, deux selliers, un foulon; dans la seconde, six forgerons, deux orfèvres, deux cordonniers, un armurier, un parcheminier; dans les autres, des maçons, des charpentiers, etc. Ces ateliers furent d'abord situés à l'intérieur des

1. BALUZE, I, 717-718.

2. *Quia res Ecclesie oblationes sint Adelium, pretia peccatorum et patrimonia pauperum, ... ad partem monasterii ... sit hospitale pauperum, cui etiam præsitalis qui et aravitiam oderit et hospitalitem diligit... unde pauperes ibidem recreantur et foventur*, MANSI, t. XIV, col. 276-277.

3. BALUZE, I, 503, 524, 534, 1171, 1293, etc.; BOBERTUS, I, 94, 96, 106, 332, 347, etc.

4. BALUZE, I, 946, 1003, 1007, 1115. Un capitulaire énumère les principales institutions d'assistance publique établies aux côtés des cathédrales et des monastères. Ce sont le Xenodochium, où l'on reçoit les voyageurs, le Plochotrophium, où l'on nourrit les pauvres, le Nosochomium, où l'on soigne les malades, l'Orphanotrophium, où l'on recueille les Orphelins, le Gérontonium, où l'on donne asile aux vieillards indigents, et le Brephotrophium, où l'on donne des soins aux enfants en bas âge. BALUZE, I, 446-447.

5. ESMERIN, *Les baux perpétuels des formules d'Angers et de Tours, Mélanges*, p. 323 et suiv. Voir surtout LEBART DE LA TOUR, *Les colonies agricoles et l'occupation des terres désertes à l'époque carolingienne, dans les Questions d'hist. soc. et rel.*, Paris, 1907, p. 31-68.



monastères, et ils fournissaient seulement ce qui était nécessaire aux besoins de ceux qui les habitaient. Mais bientôt les abbés s'aperçoivent des profits qu'ils peuvent tirer d'une production supérieure à la consommation faite dans leurs maisons, et ils organisent en dehors de l'enceinte de véritables bourgs industriels. Le plus ancien, à notre connaissance, est celui de Saint-Riquier, dont les forgerons avaient acquis, dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, une grande réputation. En 831, il est divisé en onze quartiers, dont chacun est habité par les ouvriers d'une même profession. Certaines agglomérations comptèrent plusieurs milliers d'âmes, et, parmi nos villes, plusieurs doivent leur origine à cette intéressante évolution. Les artisans sont groupés en corporations ; l'existence de communautés appelées gildes (*geldoniæ*) ou confréries (*confratriæ*) est prouvée par plusieurs capitulaires et par les décrets des conciles. Elles sont des institutions charitables et des sociétés d'assurance mutuelle : leurs membres s'engagent par serment à faire des aumônes et à s'entraider, dans le cas de perte de leurs biens par naufrage ou par incendie ; chacune d'elles a son jour de fête ».

L'organisation du travail dans les abbayes.

Les corporations, gildes et confréries.

Les transactions commerciales ne sont pas moins favorisées par les abbayes, par le mouvement de population dont ces maisons sont le centre, et par les fêtes qui s'y célèbrent. « Dans le voisinage des villes, des abbayes et des villas importantes, se tiennent des marchés publics (*mercata publica*), n'importe quel jour, sauf le dimanche. Les foires coïncident avec les pèlerinages les plus célèbres, et commencent en même temps que la fête du saint. Il n'est pas encore question de celles de Champagne et de Flandre ; mais la foire de Saint-Denis, confirmée par une charte de Pépin du 3 octobre 759, est florissante. On l'appelle *forum indictum*, d'où est venu le mot « lendit ». Sa durée est de quatre semaines pour permettre aux marchands d'Espagne, de Provence, de Lombardie et d'autres régions d'y assister... Les pèlerins anglo-saxons qui traversaient la France sous la protection de l'empereur furent d'utiles agents commerciaux. Les principaux ports par lesquels ils passaient étaient Gand, Duerstade, l'Écluse, Boulogne, dont le phare

L'Église favorise le commerce.

1. A. KLEINCLAUSZ, dans *Hist. de France de LAVISSÉ*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 336.

éclairait au loin les navigateurs, et surtout Quentovic, qui est aujourd'hui ou Etaples, sur l'Estuaire de la Canche, ou Saint-Josse-sur-Mer. Un bureau de douanes, centralisant les sommes reçues dans les divers ports et cités maritimes, y était installé sous la direction de Gervold, abbé de Saint-Wandrille <sup>1</sup> ».

Parmi les bienfaits que le peuple retira de ces grands patrimoines du clergé, il faut aussi mentionner ceux qui résultaient du droit d'asile et de la juridiction ecclésiastique.

L'immunité.

De tous les privilèges que les rois mérovingiens avaient accordés aux biens d'église, le principal était l'immunité. L'immunité n'était pas seulement la dispense, partielle ou totale, des obligations fiscales et du service militaire; c'était aussi le droit de rendre la justice sur les terres ecclésiastiques <sup>2</sup>. Charlemagne généralise ce qui, sous les Mérovingiens, avait été concédé à titre exceptionnel; il prend l'habitude d'ajouter à toute donation faite aux églises le privilège de l'immunité. La première conséquence de cette coutume est l'extension du droit d'asile. De tout temps les accusés réfugiés dans les temples avaient été reconnus inviolables; désormais devant toute terre d'évêché ou d'abbaye, doublement sacrée par la sainteté de sa destination et par l'immunité impériale, la justice laïque s'arrête. Les pauvres gens poursuivis y affluent. Ce droit d'asile est d'abord un frein salutaire à bien des violences trop promptes; il devient bientôt un abus. Charlemagne y remédie. Il restreint le droit d'asile à l'église seule et à ses dépendances; il décide que le criminel réfugié sur les terres ecclésiastiques pourra en être expulsé, que le comte laïque aura le droit de venir l'arrêter et que l'évêque qui s'y opposerait sera soumis à une amende <sup>3</sup>. Il déclare les homicides indignes de ce bénéfice et ordonne qu'on les force à sortir des églises mêmes, en leur refusant des

Le droit d'asile.

1. *Ibid.*, p. 337-338. Les Juifs, à qui la possession de la terre était interdite, rendirent à cette époque de réels services au commerce. Mais le trafic qu'ils faisaient des esclaves provoqua les protestations d'Agobard, archevêque de Lyon.

2. Ce droit est exprimé dans les actes de la manière suivante : *audire causas, de fredo exigere (fredum, c'est la composition pécuniaire, l'ancien Wergeld)*. Cf. Fustel de Coulanges, qui a fait la lumière sur ce point dans son *Étude sur l'immunité mérovingienne*, *Revue historique*, 1853, p. 249. M. Flach a complété l'étude de M. Fustel de Coulanges dans *Les origines de l'ancienne France*, t. 1, 183, 437.

3. Capitulaire de 803, art. 2 et 3. BALUZZI, 1, 388-389; BONNIUS, 1, 113.

vivres. L'asile arrachait à la mort l'accusé, mais ne l'exemptait ni de la pénitence canonique ni de la juridiction épiscopale. Le but de Charlemagne paraît avoir été de faire contrôler et adoucir par la justice des évêques la justice trop dure et trop passionnée des comtes laïques <sup>1</sup>. Ce but fut en partie atteint par le droit d'asile tel qu'il le régla ; il le fut surtout par l'ampleur qu'il donna à la compétence de la juridiction épiscopale. Par suite d'une coutume féodale qui s'introduisit à cette époque, le droit de juger devenait inhérent à la propriété foncière. A ce seul titre les évêques <sup>2</sup> pouvaient prétendre à un droit de justice sur leurs terres ; Charlemagne ratifie et élargit cette juridiction. Il l'étend jusqu'aux crimes entraînant la peine capitale. Les évêques avaient dû s'entourer d'officiers de police et de sortes de juges auxiliaires, qu'on appelait *judices privati, villici, advocati* ; Charlemagne s'empresse d'utiliser ce personnel, en qui il trouve des garanties de science et d'équité et à qui les plaideurs et les accusés donnent volontiers leur confiance ; les *advocati* des églises pourront tenir un *plaid* annuel et y rendre la justice, assistés de notables appelés bons hommes, *boni homines* <sup>3</sup>. Ainsi, dit Thomassin, « les évêques et les autres ecclésiastiques ayant la plus grande autorité dans les cours de justice... la douceur et l'humanité des lois ecclésiastiques l'emporta sur la rigueur des lois civiles, et au lieu de supplices sanglants on commença à n'imposer que des peines salutaires <sup>4</sup> ».

Bienfaits sociaux  
ou droit d'asile.

La juridiction  
ecclésiastique.

Bienfaits de  
cette juridic-  
tion.

1. C'est ce qu'il déclare dans son capitulaire de 779, art. 11. BALUZE, I, 197. Sur le droit d'asile, cf. BALUZE, I, 93, 251, 539, 729, 840, 854, 855, etc. Voir S. MANT, *De locis sacris*, p. 94 et s., et THOMASSIN, *Ant. et nouv. disc.*, V, 482 et s.

2. Les biens de chaque diocèse sont administrés par l'évêque. Dans chaque église particulière, les clercs de cette église ont seulement l'administration des revenus affectés à la réparation des églises (*fabrica*). Les bénéficiaires ont un certain droit d'administration de leur bénéfice ; mais ils n'en sont que les usufruitiers. La seule personnalité juridique de droit commun, c'est l'évêque. Il se fait aider par ses prêtres et ses diacres ; mais, en principe, il ne doit de compte qu'à Dieu. Tel est le droit jusqu'en 800. Charlemagne décide que l'évêque ne pourra toucher au trésor de l'église sans le consentement du clergé, même pour assister les pauvres ou les serfs de l'église (Concile de Tours, can. XI, ap. BALUZE, I, 503). Dans des cas exceptionnels, les conciles provinciaux prennent connaissance de l'administration de l'évêque. THOMASSIN, V, 534 et s.

3. J. FLACH, *Les origines de l'ancienne France*, I, 183, 347.

4. THOMASSIN, *Ant. et nouv. disc.*, V, 481.

## V

Les écoles pa-  
roissiales.

Sur la terre ecclésiastique, les deux foyers principaux de la civilisation sont l'école et l'église. En 789, Charlemagne, renouvelant une prescription d'un concile de Vaison tenu en 529, ordonne aux prêtres de tenir une école dans leurs paroisses, de l'ouvrir non seulement aux enfants des serfs, mais aussi aux enfants des hommes libres, et de leur apprendre le

Les écoles  
épiscopales et  
monastiques.

psautier, le chant, le comput et la grammaire <sup>1</sup>. Au-dessus de ces écoles paroissiales, qui se multiplient assez irrégulièrement, assez nombreuses dans certains diocèses, presque nulles dans d'autres, sont les écoles épiscopales et les écoles monastiques, où, jusqu'au concile d'Aix-la-Chapelle tenu en 817, on admet les étrangers à participer à l'instruction donnée aux novices. A partir de 817, il y a deux sortes d'écoles monastiques, les unes intérieures, réservées aux novices et aux oblates, les autres extérieures, pour les clercs et les laïques <sup>2</sup>. Les plus célèbres parmi les écoles épiscopales et monastiques sont celles que dirigent Théodulphe à Orléans, Leidrade à Lyon, Gewold à Saint-Wandrille, Angilbert à Saint-Riquier, saint Benoît à

L'école palat-  
ine.

Aniane. On connaît la célèbre école palatine, où se rencontraient, à côté des membres de la famille de Charlemagne, les hommes les plus célèbres de l'époque. Ces écoles possèdent une grande quantité de livres. Il est prouvé que sous Charlemagne, les bibliothèques contenaient beaucoup d'ouvrages de l'antiquité classique <sup>3</sup>. Charlemagne veut fonder une nouvelle Athènes, plus belle que l'ancienne, « l'Athènes du Christ ».

Alcuin.

L'âme de tout ce mouvement de réforme scolaire est un clerc d'Angleterre, Alcuin, que Charlemagne a rencontré à Parme en 781 et attaché à sa personne. Né à York en 735, il avait fait ses études à l'école épiscopale au temps d'Egbert, disciple de Bède le Vénérable. Il apporta aux écoles gauloises les traditions et les méthodes éprouvées des écoles anglaises.

1. DALUZE, I, 237 ; BOUTIUS, I, 59-60.

2. DALUZE, I, 585 ; BOUTIUS, I, 346.

3. BOUTIUS, *De la connaissance des auteurs de l'antiquité pendant le Moyen Age*, *Rev. des Quest. hist.*, XVII, 20 et s.



Alcuin n'est pas, à proprement parler, un littérateur, ni un philosophe, ni un savant, ni, à aucun point de vue, un esprit original. C'est un pédagogue, mais un pédagogue qui sait admirablement s'adapter à son époque et à ses élèves, dont le premier est Charlemagne lui-même. Comme on l'a dit fort justement, « il devance en toutes choses son époque, sans jamais s'en séparer <sup>1</sup> ». Sa méthode consiste à donner à ces esprits curieux, mais peu familiarisés avec le travail intellectuel, une foule d'idées, de faits, d'aperçus, et de les expliquer d'une manière claire, brève, facile à retenir, dût-on pour y réussir employer une forme paradoxale, énigmatique ou pédantesque. On a donné à ce mouvement le nom de Renaissance. C'est surtout une Renaissance grammaticale. Les esprits sont encore si peu préparés aux spéculations philosophiques ! D'ailleurs aurait-on le moyen de les faire ? Il est probable qu'Alcuin ne savait pas le grec ou ne le savait que très peu. On ne connaissait Aristote que par la traduction de Boèce et il n'est pas sûr que Boèce ait connu tout Aristote. En tout cas on ne paraît pas s'être assimilé sa philosophie. Mais on se passionne pour saint Augustin. C'est par l'étude de ce grand docteur que la réflexion métaphysique s'éveillera. L'histoire est un genre plus accessible ; Éginhard, ancien élève de l'abbaye de Fulda, s'y distinguera par sa *Vie de Charlemagne*.

Mais pour Alcuin, comme pour Charlemagne, l'école ne doit être que le vestibule de l'église. C'est dans les églises, c'est par les sermons qu'on y entendra, c'est par les cérémonies liturgiques qui s'y accompliront, par les peintures et les sculptures qu'on y contempera, que se fera l'éducation complète des esprits et des cœurs. Charlemagne construit, répare, orne, relève de leurs ruines un grand nombre d'églises. L'architecture religieuse n'a pas de style propre qui la caractérise à cette époque. L'église carolingienne marque la transition entre l'antique basilique, soit romaine, soit byzantine, et l'église romane. Sur un plan rectangulaire ou en forme de croix, rarement circulaire ou polygonal, on élève un édifice à fenêtres cintrées, qu'on embellira souvent d'ornements byzantins. On conserve et on développe la tour-lanterne de l'époque

Caractère de  
la Renaissance  
occidentale.

Les églises.

L'architecture  
religieuse à  
l'époque carolingienne.

1. Guizot, *Hist. de la civil. en France*, 3<sup>e</sup> édit., t. II, p. 180.



mérovingienne, et on y suspend les cloches, dont l'usage est emprunté à l'Italie. Les fenêtres restent béantes, ou fermées par des claires-voies de pierre ou de bois, comme à l'église Saint-Germain-des-Prés de Paris. Les vitraux mettront bientôt un ornement nouveau et original à ces ouvertures<sup>1</sup>. A l'intérieur, le maître-autel s'avance jusqu'au milieu du chœur et s'entoure d'autres autels adossés aux pilastres.

Disposition  
des églises  
purement  
contemporaines.

On ne conçoit plus une église sans relique. Un concile tenu en 816 ordonne de déposer dans les églises, à défaut de reliques, une hostie consacrée<sup>2</sup>. La fusion est désormais opérée entre l'église *cémétériale* des premiers siècles, bâtie sur le tombeau d'un martyr pour l'honorer, et l'église lieu de culte, construite pour les besoins des fidèles. On a pris l'habitude de faire dans les églises *cémétériales* des assemblées régulières, et de ne plus consacrer d'église pour les besoins du culte sans y déposer un souvenir quelconque d'un martyr ou de Notre-Seigneur fût-ce un fragment d'évangile ou la sainte Eucharistie.

## VI

Dans ces églises, où une foule respectueuse et familière va et vient, s'installe pour prier ou pour causer, et parfois, malgré les canons, pour vendre ses marchandises, officient et prêchent des clercs, dont le costume journalier se distingue maintenant tout à fait de celui des laïques. On ne peut plus dire, comme au temps de saint Jérôme, que devenir prêtre c'est changer de mœurs et non d'habits<sup>3</sup>. La tunique et la toge romaine, portées avec modestie, pouvaient convenir à la gravité des clercs des premiers siècles. Il n'en était plus ainsi du costume des Francs, qui consistait en un justaucorps de laine ou de fourrure, une culotte d'étoffe ou de

Origines du  
costume ecclé-  
siastique.

1 On trouve la première mention de vitres peintes dans la notice sur saint Léon III au *Liber Pontificalis* : *Fenestras de absida (basilicæ) subtratoris ex vitis diversis coloribus decoravit atque conclusit* Lib. pont., II, 207. Mais on a des verres peints qui paraissent remonter au iv<sup>e</sup> siècle. D. LEBLANCQ, *Manuel d'Arch.*, II, 499. La mise en plomb des verres ne se rencontre qu'au v<sup>e</sup> siècle.

2 DECHESSE, *Origines du culte chrétien*, p. 34, note

3. Saint Jérôme à Népotien. Cf. THOMASSIN, I, 30 à 122.

cuir et une tunique à manches courtes et serrées, par-dessus laquelle on jetait le *sagum* ou la saie, court manteau retenu par une agrafe. Déjà saint Boniface avait interdit aux ecclésiastiques le port du *sagum*, vêtement de guerre <sup>1</sup>. Il fallut, au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, en 844, des décisions de conciles pour forcer les prêtres et les moines à se tondre, au lieu de porter la longue chevelure, signe de noblesse chez les Francs. Certains clercs de la Gaule narbonnaise et viennoise avaient pris le manteau noir d'étoffe grossière et la ceinture de corde des moines d'Orient. Le pape saint Célestin les en avait repris, leur conseillant plutôt la toge romaine, que commençaient à porter les clercs les plus graves dans les pays francs. Finalement le costume des clercs, à l'époque de Charlemagne, paraît avoir consisté en quatre pièces principales : la soutane, qui rappelait à la fois la *vestis talaris* dont se revêtait le prêtre dans les offices sacrés et le costume des jeunes filles gauloises <sup>2</sup>; l'aube, dont parle Aleuin dans son *De officiis divinis* et qui était portée hors de l'église comme dans l'église <sup>3</sup>; le manteau, appelé aussi chasuble ou chape, *casula*, qui couvrait tout le corps et que les conciles s'appliquèrent à substituer au *sagum* <sup>4</sup>; enfin, sur la tête et les épaules, le camail au capuchon pointu, qui paraît avoir été emprunté, au moins quant à la forme, soit à l'habit des guerriers, qui se servaient du camail comme d'une arme défensive <sup>5</sup>, soit au costume des clercs d'Orient <sup>6</sup>.

La soutane,  
l'aube,  
la chape et le  
camail.

Les principales fonctions du prêtre sont l'administration des sacrements, les cérémonies liturgiques et la prédication. Dans

1. *Interdiximus servis Dei ne pompato habitu, vel sagis, vel armis utantur.* Epist. 101. Du CANGE, au mot *sagum*.

2. Du CANGE, *Glossarium*, aux mots *sottanum*, *soutane*, *subtaneum*. *Virginés*, dit une chronique frauque, *antè nuptias tunica de pignolato, quæ dicebatur sottanum, evant contentæ.* MURATORI, *Script. rer. italic.* XII, 1033.

3. *Promiscue in ecclesiâ et extra ecclesiam*, dit Du CANGE, au mot *alba*. Saint Nicolas I<sup>er</sup> l'appelle *linea toga*. Plus ou moins longue, elle ne différait pas essentiellement du surplis.

4. *Presbyteri vel diaconi*, dit un concile de Leptines, *non sagis, laicorum more, sed casulis utantur, ritu servorum Dei.* Cité par Du CANGE, au mot *casula*.

5. Etysart dit quelque part : « L'arme coula outre le camail, qui était de bonnes mailles ».

6. L'usage du camail, *camelaucum*, avait passé de l'Orient à Rome. Le *Lib. Pontif.*, dans la vie de Constantin, dit : *Apostolicus pontifex cum camelauco ut solitus est Roma procedere.* — *Lib. Pontif.*, I, 390.

chacune de ces fonctions des modifications importantes se produisent à l'époque carolingienne.

L'admini-  
stration du bap-  
tême.

Jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle le baptême s'était administré, en Occident comme en Orient, par immersion, sinon totale, au moins partielle, accompagnée d'infusion. La cérémonie se faisait soit dans les fleuves, soit dans les baptistères. On voit maintenant des prêtres se contenter d'une simple infusion; l'immersion partielle est de plus en plus abandonnée; il n'est plus question d'immersion totale<sup>1</sup>. Au lieu des baptistères antiques, on élève dans les églises des fonts baptismaux ou *putei sacri*.

Le sacrement  
de pénitence.

Disparition de  
sa pénitence  
publique.

La pénitence publique des temps antiques disparaît à son tour. Les esprits conservateurs, tels qu'Hincmar de Reims, protesteront, non sans motifs, contre l'esprit de relâchement qui la fait abandonner, disent-ils. Mais leur protestation n'est point appuyée officiellement par l'Église, et, peu à peu, le mouvement qu'ils déplorent aboutira à la suppression définitive de la pénitence publique. Ces conservateurs sont plus complètement dans le vrai quand ils s'élèvent avec force contre l'abus qui est fait, à propos du sacrement de pénitence, des livres pénitentiels. La coutume germanique du Wergeld, ou composition pécuniaire, avait donné à quelques-uns l'idée de tarifer les pénitences canoniques imposées à certains péchés. Dès lors, l'usage s'était introduit d'éviter la pénitence en payant la somme portée au tarif. L'Église hiérarchique protesta. Les conciles de Cloveshoë en 747, de Chalon-sur-Saône en 813 et de Mayence en 847 ordonnèrent même la destruction des livres pénitentiels<sup>2</sup>.

Suppression  
des livres pénitentiels.

Le sacrement  
de l'Eucharis-  
tie.

Une évolution analogue se produit dans l'administration du sacrement de l'Eucharistie. Dans les antiques basiliques, des messes publiques solennelles étaient seules célébrées. Tandis

<sup>1</sup> L'iconographie n'offre plus un seul exemple d'immersion totale à partir du VIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> HARDEUS, IV, 1038. En 760, la règle de saint Chrodegang parle de la confession faite *proprio sacerdote*, ou pl. tôt *suo sacerdote*, et plus tard l'évêque de Bâle, OTTO (802-822) dit plus nettement que les fidèles *a proprio episcopo aut sacerdote ligandi aut exsolvendi sunt, non ab extraneo* (Rev. Qu. hist., 1<sup>er</sup> oct. 905, p. 614). Il est vrai que, concurremment avec les confesseurs, prêtres ou même les diacres et les simples fidèles à entre dire des confessions que saint Thomas appellera plus tard *quodammodo sacramentales* (St. THOMAS, XVIII, 148, P. L., XC, 629 et s.; XCIII, 39. Cf. PAUL LAGRANGE, *De l'intervention des laïques dans l'administration de la pénitence*, l'Église, 1897, p. 15, 27 et s.).

qu'en Orient cet usage persiste, voici qu'en Occident des prêtres, de plus en plus nombreux, célèbrent à toute heure de la matinée, en dehors de toute préoccupation d'assistance, des messes privées. A ce spectacle, plus d'un fidèle s'étonne, plus d'un évêque promulgue des prohibitions, tenant pour essentielle la participation du peuple au sacrifice. Mais la coutume des messes privées, tolérée par l'Église, se propage. En même temps, malgré les protestations des orientaux, l'usage du pain azyme pour les hosties se généralise; un cérémonial spécial se fixe pour la messe des morts; on communie encore sous les deux espèces, en prenant le Précieux-Sang au moyen d'un chalumeau, mais les inconvénients de cette pratique font prévoir qu'elle sera un jour abolie.

Introduction  
de l'usage des  
messes pri-  
vées.

La législation canonique du mariage se précise, dans le sens d'une affirmation plus nette de son indissolubilité, mais au milieu de combien d'obstacles de la part de la société barbare! La plupart des vieilles lois franques, visigothes, burgondes, admettaient le divorce <sup>1</sup>. Le célèbre formulaire de Marculfe, découvert en 1613 par Jérôme Bignon, donne, au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, une formule de divorce par consentement mutuel <sup>2</sup>. Un siècle plus tard, les conciles particuliers ou plutôt les diètes de Verberie en 753 et de Compiègne en 756 ou 758, présidées par le roi Pépin, et où l'élément laïque est mêlé à l'élément ecclésiastique, semblent bien, en cas d'adultère incestueux, permettre à l'époux innocent de se remarier du vivant de son conjoint <sup>3</sup>. Mais, conformément aux plus anciennes traditions, les organes les plus authentiques de l'Église ne cessent de proclamer l'indissolubilité absolue du lien conjugal <sup>4</sup>. Un capitulaire de Charlemagne, publié en 789, défend au mari et à la femme, bien que séparés l'un de l'autre, de contracter un nouveau mariage <sup>5</sup>. Un autre capitulaire, de

Le sacrement  
de mariage.

Le divorce  
chez les bar-  
bares.

Charlemagne,  
il a été par  
l'Église, pro-  
clamer l'in-  
dissolubilité du  
lien conjugal.

1. *Lex burgund.*, 34. BALUZE, IV, 275. *Lex Visigot.*, l. III, a. 4. BALUZE, IV, 321-322.

2. *Dum... discordia regnat et de hoc pariter conversura minime possunt, placuit utriusque voluntas et se a consortio separare debent... ut unusquisque sive ad servitium Dei in monasterio aut ad copulam matrimonii se sociare voluerit libentiam habeat.* — BALUZE, II, 423; ZACHER, 94, 145, 248.

3. HARDEUX, *Acta conciliorum*, III, 1990 et s., 2006.

4. Conciles de Nantes (650), can. 2; d'Hereford (673), can. 10; de Frioul (791), can. 10; de Paris (829), can. 2. — MANSI, XI, 430, XIII, 849, XIV, 596, XVIII, 169, 170.

5. BALUZE, I, 231. — On a cité contre l'indissolubilité du lien conjugal, un



802. renouvelant une loi de Pépin, de 755, décide que tous les mariages se contracteront publiquement, après une enquête sérieuse sur les degrés de consanguinité des futurs époux <sup>1</sup>.

Charlemagne  
et la liturgie.

Le chant gré-  
gorien.  
Les orgues.

Le développe-  
ment du culte  
des saints

Les abus de ce  
développement.

Charlemagne se préoccupe avec zèle du plain-chant et de la liturgie. Il appelle des chantres de Rome pour introduire en Germanie les traditions grégoriennes. Les premières orgues, présent de la cour de Constantinople à Pépin le Bref, avaient été apportées en France au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle ; Charlemagne en fait construire pour la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, et le nouvel instrument est pour beaucoup dans la splendeur liturgique des fêtes chrétiennes. Celles-ci se multiplient. Le grand développement du culte des saints, qui a sa justification théologique dans le dogme de la communion des saints, s'explique en outre à cette époque par le besoin de combattre les nombreuses superstitions locales et les fêtes païennes. Les sanctuaires de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis, de Saint-Remi, de Saint-Jacques de Compostelle sont les buts de nombreux pèlerinages. L'Église et l'empereur sont même obligés de mettre un frein à l'enthousiasme populaire. De nouveaux saints, canonisés par la voix de leurs concitoyens, surgissent de toutes parts, leurs statues s'élèvent partout sur les voies publiques, leurs vertus et leurs miracles sont célébrés dans des récits hyperboliques. Dans un capitulaire de 794, Charlemagne, d'accord avec l'épiscopat, défend « d'honorer de nouveaux saints, de leur élever des monuments le long des rues, à moins qu'ils ne soient tout particulièrement connus par

prétendu décret du pape Zacharie, donnant la même solution que les concelles de Verberie et de Compiègne. — GRATIEN, *Décret.*, c. xxiii, *caus* 32, *quest.* 7. Mais l'authenticité de ce prétendu décret est contestée. On en ignore la provenance. On en trouve la première mention au XI<sup>e</sup> siècle seulement, dans BURCHARD, *P. L.*, CXL, 965. Il n'a pas d'ailleurs la forme d'un décret, mais plutôt d'un extrait de pénitentiel. On invoque aussi, contre la doctrine de l'indissolubilité du mariage à cette époque, une réponse de Grégoire II à saint Boniface, d'après laquelle, le mari d'une femme malade au point de ne pouvoir rendre son devoir, pourrait se marier à une autre. *P. L.*, LXXXIX, 524-525. Mais comment tirer un argument de la solution d'un cas de conscience dont nous ne connaissons pas l'exposé ? L'incapacité de la femme dont il s'agit ne serait-elle pas antérieure au mariage, et, par conséquent, cause de nullité ? Voir sur cette question A. BORDIGNON, *Rev. du Cl. Fr.*, du 15 mai 1909, p. 470-474.

1. Le mariage est interdit jusqu'au 4<sup>e</sup> degré seulement par GÉROLD II, *P. L.*, LXXXIX, 524-525. Mais la législation des causes de nullité de mariage est encore bien flottante. C'est peut-être ce qui explique que les unions irrégulières de Charlemagne aient si peu étonné les contemporains.



leurs souffrances ou leurs vertus <sup>1</sup> ». Quelques années plus tard, ce capitulaire ayant été sans doute inefficace, l'empereur décrète « qu'aucun nouveau saint ne sera honoré, sans l'approbation de l'évêque, et sauf le respect dû à tous les canons de l'Église <sup>2</sup> ».

On sait quel fut le succès de l'œuvre de réforme liturgique commencée sous les auspices de Pépin, continuée par Charlemagne et complétée par Louis le Débonnaire. Elle s'imposa à l'Église presque entière. Voici comment, d'après Mgr Duchesne, le fait se produisit. « Les personnes que les rois francs, Pépin, Charlemagne et Louis le Pieux, chargèrent d'assurer l'exécution de la réforme liturgique, ne se crurent pas interdit de compléter les livres romains et même de les combiner avec ce qui, dans la liturgie gallicane, leur parut bon à conserver. De là naquit une liturgie quelque peu composite, qui, propagée de la chapelle impériale dans toutes les églises de l'empire franc, trouva le chemin de Rome et y supplanta peu à peu l'ancien usage <sup>3</sup>. » Milan paraît seul avoir échappé à la réforme carolingienne.

Comment la réforme liturgique franque s'est répandue dans l'Église entière.

On a légitimement fait honneur à Charlemagne de la réforme opérée au ix<sup>e</sup> siècle dans la prédication. Le clergé, recruté en majorité parmi les barbares, n'est pas encore assez instruit pour suffire par lui-même aux exigences de la prédication journalière. Il a besoin d'emprunter et d'apprendre par cœur des sermons tout faits. Par les ordres de Charlemagne, Alcuin, Paul Diacre, Florus de Lyon et plusieurs autres composent des recueils d'homélies, dans lesquels ils ajoutent aux œuvres des Pères quelques compositions plus modernes. L'empereur fait répandre ces recueils dans les différents diocèses de son empire. Ces collections ont l'avantage de ramener les prédicateurs à l'imitation des modèles de l'antiquité <sup>4</sup>. D'autre part, le peuple a besoin qu'on lui parle en sa langue usuelle, qui est le roman ou le francique. On continue à pré-

La prédication au ix<sup>e</sup> siècle.

1. BALUZE, I, 269.

2. BALUZE, I, 427. — Ce n'est que plus tard, à la fin du x<sup>e</sup> siècle, que la canonisation des saints fut réservée au Pape seul. La première canonisation faite par un Pape est celle de saint Ulrich, évêque d'Autbourg, déclaré saint en 993 par Jean XV.

3. L. DUCHESNE, *Les origines du culte chrétien*, p. 98.

4. LECOT DE LA MARCHÉ, *La chaire française au Moyen Âge*, p. 9.

cher en latin devant les clercs, mais on emploie la langue francique ou romane devant les simples fidèles<sup>1</sup>. D'une chaire élevée de plusieurs degrés, et non plus *in plano* comme dans les premiers siècles, l'orateur donne au peuple, tantôt l'homélie familière, tantôt le discours solennel. Une phase nouvelle s'ouvre dans l'histoire de la prédication populaire.

## VII

Le mouvement  
théologique.

Parfois le ton de ces prédicateurs populaires doit s'élever à des considérations théologiques. Le moment n'est pas encore venu où Hincmar, Gottescalc et Scot Érigène soulèveront les problèmes les plus ardues relatifs à la présence réelle et à la prédestination. Mais, dès le règne de Charlemagne, trois questions d'ordre théologique préoccupent les esprits : celle du culte dû aux images, celle de l'adoptianisme et celle de la procession du Saint-Esprit ou du *Filioque*.

La querelle  
des images.

Nous avons vu comment les attentats de Léon l'Isaurien contre le Pape pendant la querelle iconoclaste avaient eu pour résultat direct la rupture de la Papauté avec Constantinople et son alliance avec les Francs. La persécution, quelque temps suspendue, s'était ravivée en Orient sous Constantin V Copronyme. En 754, un conciliabule de 338 évêques iconoclastes, presque tous du patriarcat de Constantinople, avait proscrit de nouveau toute image, et promulgué, contre quiconque « ferait, vénérerait, exposerait ou décèlerait la moindre icône », la peine de la déposition pour les clercs et de l'excommunication pour les laïques, sans préjudice des poursuites du bras séculier<sup>2</sup>. Celui-ci n'avait pas tardé à sévir. Avec une brutalité sauvage, le Copronyme, non content de brûler les images et de jeter les reliques à la mer, avait saccagé les églises, détruisant les unes de fond en comble, transformant les autres en écuries et en écuries, déclarant surtout une guerre sans merci à ceux qu'il n'appelait que les *abominables*,

L'empereur  
Constantin Co-  
pronyme ra-  
vive la persé-  
cution contre  
le culte des  
images.

1. Adalhard, abbé de Corbie, prêchait en latin, en allemand et en langue vulgaire. *Bollandistes*, 2 janvier, I, 416. Cf. *Hist. littéraire*, t. IV, 8, 337, 338. Introduction, x-xi.

2. *Mansi*, XIII, 327-356.

c est-à-dire aux moines. Plusieurs de ceux-ci avaient payé de leur vie leur fidélité à la tradition catholique. Cependant, hors de l'empire, les trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem protestaient contre ces violences, et montaient en chaire pour anathématiser l'hérésie des Byzantins<sup>1</sup>; le pape Étienne III, dans un concile tenu à Rome, condamnait les doctrines du conciliabule iconoclaste<sup>2</sup>; finalement, en 787, à la demande de l'impératrice régente Irène, et du patriarche saint Taraise, le pape Hadrien I<sup>er</sup> approuvait la réunion d'un concile général. Trois cent cinquante évêques, tous de l'empire byzantin, réunis à Nicée, sous la présidence des légats du Pape, condamnèrent une fois de plus l'hérésie iconoclaste. Ils distinguèrent nettement toutefois la vénération des images, προσκύνησις, qu'ils déclarèrent permise, de l'adoration, λατρεία, qu'ils proscrivirent absolument<sup>3</sup>.

Le second concile de Nicée (787)

La distinction n'était pas superflue. Plus d'un oriental avait pu tomber dans des excès blâmables en rendant un culte aux icones vénérées. Par suite d'une liturgie singulièrement expressive qui multipliait les prostrations devant les objets du culte, et en vertu d'une tendance métaphysique qui les portait à voir dans les saintes images une puissance mystérieuse, quelques orientaux avaient pu donner l'impression d'une adoration proprement dite là où une simple vénération convenait, et donner ainsi prise au surnom qui leur fut donné d'adorateurs d'images. De là, la réaction violente des briseurs d'images, que le contact des musulmans, ennemis de toute représentation de la Divinité, avait pu exciter, ou que le désir de rendre le christianisme plus acceptable à leurs voisins infidèles avait pu encourager.

Origines du malentendu qui transporte la querelle des images en Occident.

Mais c'était là des conditions spéciales, faites par les mœurs orientales. Comment la querelle iconoclaste put-elle, après la décision si nette du second concile de Nicée, se renouveler en Occident, y déterminer la tenue de divers conciles, l'intervention de Charlemagne et le scandale de luttes violentes ?

Ce fut le résultat de malentendus regrettables, auxquels la

1. MANSI, XII. 630.

2. MANSI, XII 720, 722, 900 : *Lib. Pontif.* I. 476-477.

3. Voir les actes dans MANSI, t. XII et XIII, et leur résumé dans *HÉRISSÉ, Histoire des Conciles* (trad. Delarc), t. IV, p. 331-337.

persidie des hérétiques orientaux ne fut pas étrangère. Bien différente de la « mentalité » des fidèles d'Orient était celle des Occidentaux à l'égard du culte des images. Loin de leur prodiguer ces marques extérieures de vénération qui avaient fourni un prétexte au scandale des iconoclastes, ou d'attribuer aux représentations des saints une mystique vertu, les Occidentaux paraissent les avoir simplement appréciées au point de vue de leur valeur artistique, et honorées à cause du souvenir religieux qu'elles leur rappelaient.

Les Grecs falsifient les actes du concile de Nicée.

Leur étonnement fut donc grand, lorsque, recevant communication des actes du concile de Nicée, ils y lurent que le culte prescrit relativement aux saintes images était celui de l'adoration. C'est en effet par le mot latin *adoratio* que les traducteurs grecs des actes du concile avaient traduit le mot *προσκύνησις*, vénération. On y faisait dire à l'évêque de Chypre, Constantin, la phrase suivante : « De même que j'adore la Trinité, j'adore les images », tandis que le texte grec porte « J'adore la Trinité et j'aime les images »<sup>1</sup>. Charlemagne et l'épiscopat franc s'émeuvent alors. Un grand concile de trois cents évêques, tenu à Francfort, en 794, déclare nettement prendre le milieu entre le concile des iconoclastes, qui a ordonné de détruire les images, et le concile de Nicée, qui « commande de les adorer à l'égal de la Trinité ». De là, les fameux *livres carolins*, mémoires rédigés par Charlemagne ou par son ordre, où l'on proclame, dans un style plein de passion, que « rendant à Dieu seul le culte d'adoration, et ne voulant pas plus adorer les images avec un concile que les prohiber avec l'autre, on rejette l'écrit de l'inepte synode, *ineptissimæ synodi* »<sup>2</sup>. Le pape Hadrien, voyant sans doute que la divergence ne portait nullement sur une question

Le concile de Francfort (794).

Les livres carolins.

Sage attitude du pape Hadrien.

1. MANSI, VII, 1148. — HARDEUS, IV, 151. — HÉPLÉ, V, 129 (trad. Delarc. M. D. Serruys, maître de conférences à l'École des Hautes Études, a retrouvé récemment, dans un ouvrage inédit de Nicéphore, patriarche de Constantinople, le texte grec original de certains témoignages communiqués à Charlemagne par les empereurs byzantins. Il en résulte que les textes d'origine iconoclaste avaient été choisis pour induire Charlemagne en erreur. D. SERRUYS, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1:04.

2. P. L., X VIII, 445 et s. Sur l'authenticité des livres carolins, voir HÉPLÉ, V, 118-143 et KNAUS, *Hist. de l'Église*, 8<sup>e</sup> édition, II, 90. — Les évêques francs et Charlemagne ne regardaient pas le second concile de Nicée comme un concile. Le pape Hadrien, dans sa réponse, déclare qu'il n'a pas encore donné une sanction à ce concile.



de doctrine, mais reposait uniquement sur un malentendu, eut la sagesse de ne rien préciser dans sa réponse et de laisser au temps le soin de faire la lumière.

Une recrudescence de la querelle iconoclaste en Orient, en réveillant quelques années plus tard la susceptibilité de Francs, retarda l'apaisement.

Sous le règne de Léon l'Arménien (813-829), un nouveau conciliabule hérétique détermina une ère nouvelle de persécutions, d'exils, de tortures, qui se poursuivirent sous Michel II le Bègue (820-829) et sous Théophile (829-842). Les catholiques fidèles ne respirèrent que sous la régente Théodora, qui, à l'exemple de la régente Irène, rétablit le culte des images en 842. Le nouveau patriarche de Constantinople, élu en 843, saint Méthode, acheva l'œuvre de restauration, qui se fit au milieu des acclamations populaires et « rien plus ne resta, comme on l'a dit, de l'iconoclasme en Orient, sauf un surcroît d'amour pour les images et même une exagération de culte à leur endroit <sup>1</sup> ».

Deux grands saints s'étaient illustrés pendant cette querelle, saint Jean Damascène et saint Théodore Studite ou de Stoudion. Le premier, que le Concile de Nicée proclama un des protagonistes du culte des images<sup>2</sup>, est à la fois poète, mystique, orateur, théologien et polémiste ; la postérité a surtout admiré et étudié ses deux livres, *La source de la connaissance* et *L'exposition exacte de la foi catholique*, où il résume en un tableau d'ensemble toute la tradition théologique des Pères d'Orient : œuvre capitale qu'on a pu comparer à la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Théodore Studite, poète à ses heures et polémiste quand la défense de l'Église le demande, est avant tout un mystique, un admirable directeur d'âmes ; le recueil de ses lettres, dont plus de 500 nous ont été conservées, est une mine inépuisable de renseignements pour la connaissance des choses et des hommes de son temps. C'est lui qui, sous la persécution de Michel le Bègue, demanda que pour mettre fin à la querelle « on s'en rapportât, comme l'a toujours voulu la tradition, à la déclaration de

Recrudescence de la querelle iconoclaste sous Léon l'Arménien.

Fin de la querelle sous l'imperatrice régente Théodora.

Saint Jean Damascène.

Saint Théodore Studite.

1. R. P. PARGOIRE. *L'église byzantine*, p. 271.

2. MANSI, XIII, 357.



l'Église romaine, *suprema ecclesiarum Dei* ». L'empereur essaya de gagner à sa cause Louis le Débonnaire et lui écrivit en ce sens. Des évêques francs, réunis en 825 à Paris, répondirent qu'à leur avis, les images « étaient seulement, dans les églises, pour les gens instruits un ornement et un souvenir pieux, pour les illettrés un moyen d'apprendre », mais ils protestèrent en même temps qu'ils voulaient être libres de les honorer ou non, de les posséder ou non, *in colendo vel non colendo, in habendo vel non habendo*. C'était s'en tenir aux décisions du concile de Francfort. Dans le même temps, l'évêque de Turin, Claude, gagné à l'hérésie iconoclaste, allait jusqu'à faire déchirer les images et briser les croix. Mais, condamné par le Pape, il ne fut pas suivi.

On finit pourtant par s'entendre. A la fin du ix<sup>e</sup> siècle, après de longues controverses, auxquels se mêlèrent Agobard de Lyon<sup>2</sup>, Jonas d'Orléans<sup>3</sup>, Hincmar de Reims<sup>4</sup>, et Walafriid Strabon<sup>5</sup>, les malentendus et les préjugés qui avaient égaré l'épiscopat franc se dissipèrent, et le II<sup>e</sup> concile de Nicée fut accepté partout et sans réserve

## VIII

A cette question du culte des images s'était intimement mêlée celle de l'adoptianisme. Claude de Turin, l'iconoclaste, était en même temps un adoptianiste, et le Concile de Francfort eut à se prononcer en 794 sur les deux questions.

L'adoptianisme.  
Ses origines.

La nouvelle hérésie était née en Espagne. Vers l'année 782, un certain Migetius, renouvelant l'erreur de Sabellius sur la Trinité, avait enseigné que la Divinité s'était successivement révélée aux hommes, comme Père par David, comme Fils par le Christ et comme Saint-Esprit par saint Paul. Le Christ d'ailleurs se confondait avec le Verbe, lequel était né à un

1. THEOD. STUD., I, II, *epist.* 86, P. G., XCIX, 133L.

2. *contra Tempestarios*.

3. *De cultu imaginum*.

4. Nous n'avons plus son ouvrage.

5. *De exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum*.

moment donné du temps, à savoir au jour même de l'Incarnation <sup>1</sup>.

Deux évêques espagnols, Élipand de Tolède et Félix d'Urgel, entreprirent de réfuter cette hérésie trinitaire, en distinguant la filiation éternelle du Verbe de la filiation temporelle du Christ. Mais ils ne surent pas se prémunir eux-mêmes contre une erreur christologique non moins funeste.

Élipand, qui paraît avoir été surtout un dialecticien, mais un dialecticien d'une logique étroite et rigide, distingue les deux filiations en ceci, que la première doit être dite *naturelle*, puisque le Verbe, consubstantiel à son Père, possède la même nature, tandis que la seconde ne peut être appelée qu'*adoptive*, puisque le Christ est homme, et que Dieu n'a pu qu'élever à lui, qu'*assumer*, qu'*adopter* l'humanité. Finalement, il admettait deux Fils de Dieu, l'un par nature et l'autre par adoption ; oubliant qu'il ne peut y avoir dans le Verbe incarné qu'un seul *centre d'attribution*, comme parle l'École, qu'une seule Personne, et que cette Personne est celle du Verbe.

Ce qu'Élipand de Tolède prétendait prouver en logicien, Félix d'Urgel le défendait en critique. Le soin de la correction des manuscrits commençait à développer en Espagne, comme en France, le goût de la critique textuelle. Félix d'Urgel faisait d'abord remarquer que le qualificatif d'*advocatus* est plusieurs fois attribué à Jésus-Christ. Or, ce mot, disait-il, est synonyme d'*assumptus*, d'*adoptatus*, et il s'efforçait d'en apporter des preuves par l'étude des textes <sup>2</sup>. Il invoquait aussi des passages de l'Écriture Sainte, qu'il donnait comme décisifs contre la théorie de la filiation naturelle appliquée au Christ. Il est inadmissible, prétendait-il, que celui qui est Fils de Dieu par nature ait eu les ignorances du Christ. Car le Christ, en tant que tel, a ignoré le jour du jugement, n'a pas su de quoi s'entretenaient les disciples d'Emmaüs, ni où avait été déposé le corps de Lazare, ni s'il était aimé de Pierre plus que des autres, etc. <sup>3</sup>. La critique de Félix était aussi étroite que la dialectique d'Élipand. Car il s'agissait de savoir si cette ignorance du Christ en tant qu'homme, ignorance dont l'existence,

1. Lettre d'Élipand à Migëtius. *P. L.*, XCVI, 859.

2. *P. L.*, CI, 194, 1333.

3. *P. L.*, CIV, 37.

la nature et la cause ont du reste besoin d'être déterminées, ne peut pas se concilier avec l'unité d'une Personne divine, centre d'attribution de toutes les qualités et actions de Jésus-Christ.

*L'erreur espagnole*, comme on l'appela, souleva les protestations d'Alcuin, qui écrivit sept livres contre Félix d'Urgel, et celles d'Agobard, archevêque de Lyon, qui composa un savant traité sur la question.

Réfutation de  
l'adoptianisme  
par Alcuin.

Rien n'est plus intéressant que de constater la position prise, du premier coup, par le bon sens et l'instinct catholique d'Alcuin. « Et quoi ! écrit-il à Charlemagne à la première nouvelle de l'hérésie, le Christ, fils de la Vierge, ne serait pas le propre Fils de Dieu ! quelle témérité dans cette assertion <sup>1</sup> » ! Jamais, en discutant pied à pied avec son adversaire, il ne perdra de vue l'économie générale de la religion ; il y ramènera toutes les conclusions de ses raisonnements. Il termine ainsi une longue controverse avec Félix d'Urgel : « Voici, en définitive, ce que je voudrais savoir de toi : oui ou non, consens-tu à adorer comme Dieu Celui qui a été crucifié, qui est mort et qui est ressuscité <sup>2</sup> ? »

Le concile de  
Francfort, en  
794, condamne  
l'adoptianisme.

Au concile de Francfort, tenu en 794, l'hérésie adoptienne fut l'objet d'un examen approfondi, à la suite duquel les évêques d'Italie rédigèrent un exposé des preuves fournies par la Bible contre les théories d'Élipand et de Félix <sup>3</sup>. Les évêques de Germanie, des Gaules et d'Aquitaine, discutèrent, dans une lettre synodale, les textes patristiques invoqués par les novateurs et établirent nettement la thèse catholique <sup>4</sup>. Le Concile, dans le premier de ses canons, déclara hérétique la théorie adoptienne, et Charlemagne envoya une lettre à Élipand et aux autres évêques d'Espagne, où, après leur avoir proposé une

1. P. L., C, 168 et s.

2. Le sens catholique d'Alcuin évita ainsi l'écueil si justement signalé par un critique de nos jours. « Ne dirait-on pas que toutes les hérésies sont nées de déductions poursuivies dans un sens unique, en partant d'un principe de tradition ou de science, isolé de tout le texte, érigé en vérité absolue et auquel on a rattaché, par voie de raisonnement, des conclusions incompatibles avec l'harmonie générale de la religion et de l'enseignement traditionnel. » (Alfred Loisy, *L'Évangile et l'Église*, 1<sup>re</sup> édit., p. 143). Puisse l'auteur de ces lignes, séparé aujourd'hui de l'Église catholique pour avoir oublié ce principe, se souvenir que rien ne peut être vrai de ce qui est « incompatible avec l'harmonie générale de la religion et de l'enseignement traditionnel ! »

3. P. L., CI, 4131. Mansi, XIII, 873.

4. Mansi, XIII, 883.

belle profession de foi, il les exhortait à abandonner leurs opinions particulières pour se ranger aux doctrines de l'Église universelle <sup>1</sup>.

## IX

La question dite du *Filioque* n'avait rien en soi de connexe avec celles de l'iconoclasme et de l'adoptianisme. Mais le même esprit d'opposition s'y révéla. Plusieurs hommes de ce temps professèrent à la foi les trois erreurs relatives à ces questions.

C'est au concile de Tolède, tenu en 589, au moment où l'Espagne faisait abjuration publique de l'arianisme, que nous avons vu apparaître avec une solennité particulière, comme un chant de triomphe sur l'hérésie vaincue et comme une affirmation de la consubstantialité du Père et du Fils, l'addition au *Credo* du mot *Filioque* <sup>2</sup>. Cette addition liturgique, qui correspondait à une doctrine dogmatique traditionnelle, avait passé d'Espagne en France, et peut-être non sans y soulever quelques protestations, car Éginhard mentionne que, dans un concile tenu en 767 à Gentilly, il fut question de la Sainte Trinité en même temps que du culte des images <sup>3</sup>. La querelle s'enflamma en 808, à la suite d'un regrettable incident. Dans un monastère palestinien, situé sur le Mont des Oliviers, des moines occidentaux, ayant, suivant l'usage de la chapelle de Charlemagne, chanté le *Filioque* dans le symbole, furent assaillis par des moines grecs, qui tentèrent de les expulser comme hérétiques. Ils étaient doublement coupables, disait-on, d'introduire dans le Symbole de Nicée une formule nouvelle contrairement à une décision du Concile d'Éphèse, et de laisser entendre par cette nouvelle formule une grave hérésie, à savoir l'existence en la Trinité d'un double principe, d'une double *spiration*. L'accusation était sans fondement, l'interdiction portée par le

La question du *Filioque*.

Addition du mot *Filioque* au symbole par les Espagnols.

Violent incident du content du Mont des Oliviers en 808.

1. P. L., XCIII, 899; MARI, XIII, 899 et s. L'adoptianisme devait ressusciter au III<sup>e</sup> siècle avec Abélard, au XIV<sup>e</sup> avec Durand de Saint-Pourçain et Gabriel Biel, au XVIII<sup>e</sup> siècle avec Ysambert.

2 Je crois au Saint Esprit, qui procède du Père et du Fils. Le mot *Filioque* se trouve dans un autre concile de Tolède, de 447.

3. HÉRÉLÉ, *Hist. des Conciles*, trad. Delarc, IV, 320.



Différents points de vue des Pères grecs et des Pères latins dans l'explication du dogme de la sainte Trinité.

Concile d'Éphèse n'ayant jamais été considérée par l'Église comme une défense perpétuelle <sup>1</sup>, et l'unité de principe et de *spiration* se trouvant parfaitement conciliable avec la formule incriminée <sup>2</sup>. L'erreur pourtant n'était pas sans excuse. Les Pères Grecs, notamment les trois grands docteurs cappadociens, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse, n'avaient pas envisagé absolument sous le même point de vue que les Pères latins le dogme de la vie divine. Les premiers avaient considéré avant tout la distinction et la hiérarchie des trois Hypostases divines, qu'ils cherchaient ensuite à concilier dans l'unité et la consubstantialité; les Latins, au contraire, partaient précisément du point de vue de l'unité et de la consubstantialité divines. D'où des manières diverses d'exprimer leur foi. Les Orientaux, habitués à considérer la hiérarchie des Personnes, préféraient la formule qui fait procéder le Saint-Esprit *du Père par le Fils*, et les Occidentaux, accoutumés à contempler dans les Personnes ce qui leur est commun, faisaient procéder le Saint-Esprit *du Père et du Fils*. Le malentendu était donc explicable. Le premier tort des Orientaux fut de procéder par la violence; leur second tort devait être plus tard, (et c'est encore, hélas! celui de nos frères séparés d'Orient), de refuser leur soumission à l'autorité du Pontife suprême et à l'évidence d'une tradition depuis longtemps établie <sup>3</sup>.

Attitude conciliante de saint Léon III et de Charlemagne.

L'attitude du pape Léon III, devant qui la cause avait été aussitôt portée par les moines latins, fut des plus conciliantes. Celle de Charlemagne, à qui les moines s'adressèrent aussi comme à leur suzerain <sup>4</sup>, fut aussi ferme que sage. L'empereur chargea Théodulphe, évêque d'Orléans, de recueillir les principaux textes patristiques en faveur de l'usage latin, afin de per-

1. Voir la preuve de ce fait dans DECRETUM, *Eglises séparées*, p. 75-98.

2. Au concile de Florence, nombre de Grecs furent étonnés d'apprendre que les Latins n'admettaient qu'un seul principe et qu'une seule spiration et qu, le Père et le Fils communiquent l'être au Saint-Esprit par ce qu'ils ont de commun, et non par ce en quoi ils diffèrent.

3. On sait que cette question du *Filioque* a été le principal prétexte d'Photius pour déclarer le schisme, et qu'il est encore le premier des griefs articulés contre l'Église romaine par l'Église schismatique orientale. Voir l'Encyclique publiée le 29 septembre (11 octobre) 1895 par le patriarche Anthyme de Constantinople et par son a, note.

4. HEBELI, V, 173 1<sup>re</sup> 6



mettre à ses protégés palestiniens de se défendre contre les accusations d'hérésie. Il assembla ensuite, en 809, à Aix-la-Chapelle, un grand synode, qui approuva l'écrit de Théodulphe. Deux députés furent chargés de porter à Rome les actes de ce concile. Au mois de janvier 810, le pape Léon III donna sa décision. Il distingua nettement la question dogmatique et la question liturgique, si malheureusement confondues par les Orientaux. Au point de vue dogmatique, il approuva pleinement la doctrine de la procession du Saint-Esprit par le Père et le Fils. « Celui qui ne croira pas suivant cette foi, dit-il, est condamné par la sainte, catholique et apostolique Église. » L'encyclique qui contient ces mots et que le Pape adresse à toutes les Églises orientales, pour les instruire, « au bien que le monde entier », « de la vraie foi catholique », a tous les caractères intrinsèques et extrinsèques d'un acte donné *ex cathedra*. Quant à la querelle liturgique, le Pape, supposant sans doute, qu'il était imprudent de l'envenimer par une décision trop prompte, jugea bon de temporiser. Il déclara aux ambassadeurs de Charlemagne que, si on lui avait demandé conseil, il aurait dit de ne pas introduire le *Filioque*. Maintenant, le mieux serait, ajouta-t-il, de ne plus chanter le symbole dans le palais impérial, puisqu'on ne le chante pas à Rome. Ensuite, pour donner au monde chrétien un témoignage ostensible de la communauté de foi entre l'Orient et l'Occident, il fit graver sur deux tables d'argent, sans le mot *Filioque*, les textes identiques en grec et en latin du symbole de Nicée. Ces tables furent placées dans la basilique de Saint-Pierre <sup>1</sup>.

Décision rendue par le Souverain Pontife.

L'addition du *Filioque*, que le Pape n'avait pas formellement interdite aux Églises franques, se propagea lentement, par une sorte de poussée populaire à laquelle Charlemagne ne s'opposa pas. En 1014 l'empereur saint Henri obtint par ses instances et comme une protestation contre la négation obstinée des Grecs, qu'on chantât le *Filioque* à Rome même dans la messe solennelle. On le retrouve admis par les Grecs et par les Latins aux conciles œcuméniques de Lyon et de Florence.

L'addition du *Filioque* se propage et se généralise.

Ici encore l'attitude de Charlemagne ne semble pas avoir dépassé la juste mesure qui convenait à un fils respectueux de

1. *Liber Pontif.*, I, 43, note 110. HÉFÉLÉ, V, 177-178.

l'Église, dans la mission qu'il s'était proposée, de la défendre au dehors contre ses ennemis et de la protéger au dedans dans sa hiérarchie, dans son culte et dans son dogme. Plus grand que Constantin, Charlemagne, dans sa vie publique, peut être regardé comme le type de l'empereur chrétien. L'admiration populaire est allée plus loin ; elle l'a canonisé : le décret d'un anti-pape a confirmé cette canonisation <sup>1</sup>. Mais l'Église n'a jamais proposé son culte aux fidèles, et l'histoire impartiale doit se contenter de considérer Charlemagne comme un des plus grands bienfaiteurs de l'Église et de la civilisation.

1. L'anti-pape Guibert qui prit le nom de Pascal III. Depuis, l'Église a toléré le culte de Charlemagne à Aix la Chapelle et dans un certain nombre de diocèses. Mais Pie IX a prohibé son extension. V. Lettre de Pie IX au Cardinal de Geissel, archevêque de Cologne, en 1859 (KEITZNER, *Karl der Grosse und die Kirche*, p. 256). Benoît XIV, dans son traité *De servorum Dei beatis*, I, 2, 4, pense que cette tolérance assure à Charlemagne le titre de Bienheureux. En tout cas, elle n'engage pas l'infaillibilité de l'Église. Le plus grave reproche fait à Charlemagne est celui qui concerne ses mœurs privées. Charlemagne a eu neuf femmes (ÉGISA, *Vita Karoli*, c. xviii, P. L., XCVIII, 257). Lors même qu'on admettrait que celles qu'Éginhard appelle ses concubines étaient des épouses morganatiques, il serait difficile d'expliquer tant de veuvages. Il est plus naturel de supposer des répudiations, lesquelles d'ailleurs ont pu être faites avec une certaine bonne foi, tant les principes sur les empêchements de mariage étaient flottants à cette époque parmi les barbares. C'est un fait que nul contemporain n'a blâmé les mœurs de Charlemagne. Le premier qui les attaque est Walnfrid Strabon, au milieu du ix<sup>e</sup> siècle. Voir dans l'*Ami du Clergé*, du 22 septembre 1904, une longue discussion sur la « sainteté » de Charlemagne. — Voir surtout dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*, les deux articles de Dom CAROL sur : 1<sup>o</sup> le culte de Charlemagne, et 2<sup>o</sup> Charlemagne et la liturgie.

## CHAPITRE IV

### L'ÉGLISE ET LA FÉODALITÉ NAISSANTE

(814-838)

« Quand l'existence des hommes ne s'étend guère hors de l'endroit où ils vivent et meurent, dit M. Guizot, quand l'absence du commerce, de l'industrie, du mouvement d'esprit, la nullité ou la rareté des communications matérielles et intellectuelles, resserrent leur pensée dans un horizon aussi borné que celui qu'embrasse leur vue, comment une grande société pourrait-elle subsister? Quelles idées, quelles relations, quels intérêts en seraient le lien et l'aliment? La seule société qui soit alors possible est une société étroite, locale comme l'esprit et la vie de ses membres. Et si, par quelque puissant accident, par quelque cause passagère, une société plus vaste est un moment formée, on la voit bientôt se dissoudre, et, à sa place, naissent une multitude de petites sociétés faites à la mesure du degré de développement des hommes et qui bientôt produisent, chacune dans ses limites, un gouvernement de même dimension... Charlemagne avait arrêté pour toujours l'invasion des Barbares, et des désordres nouveaux ne vinrent plus incessamment s'ajouter à l'immense désordre qui régnait déjà entre le Rhin et l'Océan. La société put commencer en France. Mais elle ne commença qu'en se resserrant <sup>1</sup>. »

Causes de la féodalité.

Les difficultés des relations favorisent les petites sociétés locales.

1. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, 3<sup>e</sup> essai, 9<sup>e</sup> édition, p. 29.

L'empire carolingien n'avait été, en effet, ni la translation de l'empire d'Orient, auquel on n'avait rien enlevé de ce qu'il possédait, ni la restauration de l'empire romain, fondé sur de tout autres principes que les siens ; et ce n'était pas encore l'empire proprement dit du Moyen Âge, clef de voûte de toute la hiérarchie féodale. L'empire de Charlemagne avait rempli l'essentiel de sa mission providentielle. Sa persistance avait contre elle les traditions et les mœurs des races germaniques, les nécessités présentes, et, dans une certaine mesure, l'Église elle-même.

Les partages  
du patrimoine  
royal et les  
concessions  
de bénéfices  
aux grands de  
la cour dé-  
membrent la  
royauté.

La royauté, dans les traditions franques, était moins un pouvoir suprême qu'une sorte de patrimoine, qui devait être partagé entre les enfants de celui à qui il appartenait. Comme Clovis avait divisé son royaume entre ses fils, il était naturel que Charlemagne divisât le sien à son tour : première cause de faiblesse. De plus, un roi franc, d'après les coutumes nationales, devait être entouré de nombreux compagnons vivant à sa cour, qu'il s'attachait par des présents et des bénéfices, et qui, par l'effet même de ces bénéfices, lui devenaient redoutables : second péril. Enfin, à la différence des empereurs de Rome et de l'Orient, les rois francs n'avaient point d'impôts régulièrement assis. Aux contributions irrégulières qui leur venaient des dons volontaires et des tributs prélevés sur les peuples vaincus, ils avaient voulu ajouter la perception d'impôts conçus sur les bases du droit romain ; mais ils s'étaient heurtés à des résistances, dont les édits royaux portent la trace, et s'étaient vus obligés d'y renoncer <sup>1</sup>. Il n'y avait chez les Francs ni armée permanente ni troupes soldées. A l'appel du roi, les hommes libres devaient accourir sous les drapeaux, les riches s'équipant à leurs frais, les pauvres se groupant autour d'un grand propriétaire, qui se chargeait de leur équipement. C'est avec ces grands propriétaires que le roi était obligé de compter.

1. Édît de Clotaire, en 614. M. G. II, *Leges*, I, 15.

Aux causes d'affaiblissement qui venaient des traditions politiques, s'ajoutèrent les éléments de dissolution qui se trouvaient dans le fond même du caractère des races germaniques. A l'encontre du Romain, toujours prêt à sacrifier sa personne à l'État souverain, le Germain était habitué à faire passer avant tout son indépendance personnelle. De là, dans la perception des impôts et dans l'appel des milices, des difficultés, des révoltes, des menaces perpétuelles d'anarchie.

Les misères du temps aggravèrent la situation. « Au-dessus des esclaves, des colons, des tenanciers, des prolétaires, dit Fustel de Coulanges, s'élevaient ces *pauvres* qui n'étaient autres que les petits propriétaires d'alleux. C'étaient eux qui souffraient le plus. Ils n'avaient pas la sécurité du serf, que son puissant maître protégeait. Ils étaient quotidiennement menacés dans leur liberté et dans leurs biens. L'autorité publique aurait dû les défendre ; mais c'étaient au contraire les dépositaires de l'autorité qui les opprimaient... Vinrent les incursions des Normands... La royauté qui n'avait ni armées permanentes, ni forteresses qui fussent à elle, ni rien encore de ce qui protège un grand corps social, fut incapable de défendre les populations. On ne lui obéissait plus. Alors tous les regards et toutes les espérances se portèrent sur les seigneurs. On était sûr de les trouver au moment du danger ; on n'avait pas à attendre qu'ils vissent de loin ; ils habitaient la province ou le canton menacé. Entre le comte et la population du comté, le lien des intérêts était visible. Le seigneur était bien armé ; il veillait sur tous. Fort ou faible, il était le seul défenseur et le seul espoir des hommes. C'est à cette époque que l'on éleva des châteaux forts. Six siècles plus tard, les hommes furent saisis d'une immense haine contre ces forteresses seigneuriales ; au moment où elles se construisaient, ils ne sentirent qu'amour et reconnaissance. Chaque château fort était le salut d'un canton <sup>1</sup>. »

C'était la naissance de la féodalité. L'Église favorisa le mouvement de toutes ses forces : elle y voyait le salut de ceux qu'elle aimait entre tous, des pauvres des faibles, des opprimés. Elle y entra elle-même dès le début, et pour une grande

Les mœurs des Germains, très individualistes, donnent une force nouvelle à ces causes de dissolution.

La misère groupe les pauvres autour des saligneurs.

Les incursions des Normands précipitent ce mouvement.

Le château fort devient le salut d'une contrée.

L'Église encourage la féodalité.

1. FUSTEL DE COULANGES, *Les origines du régime féodal*, Rev. des Deux-Mondes, 1<sup>er</sup> août 1874, p. 575-578



part. C'est à elle que les pauvres se recommandaient <sup>1</sup> de préférence. « Il faisait bon vivre sous la crosse. » C'est aux évêques et aux abbés que les rois avaient accordé le plus d'*immunités*. Les plus grands seigneurs féodaux furent d'abord des prélats. On a pu dire que l'Église « a contribué à faire la féodalité plutôt qu'elle ne l'a subie toute faite ».

Le seigneur féodal est parfois un usurpateur et un oppresseur.

Pourtant les origines du mouvement féodal n'eurent pas toujours ce caractère bienfaisant. Saint Grégoire de Tours parle de ce Cautinus « qui mettait la main sur toutes les terres qui touchaient aux siennes <sup>2</sup> » et de ce Pélagius « qui ne cessait de voler, d'envahir les propriétés et de tuer ceux qui lui résistaient <sup>3</sup> ». Charlemagne dut, par plusieurs capitulaires, interdire aux puissants, *potentiores*, « d'opprimer les hommes libres qui sont pauvres, au mépris de toute justice, de manière à les forcer à vendre ou à céder leurs propriétés <sup>4</sup> ». A côté du seigneur protecteur était le seigneur spoliateur ; et souvent la *recommandation* faite à un seul grand personnage fut le moyen d'échapper à l'oppression des autres <sup>5</sup>.

La formation de tous ces petits groupes autonomes, résultat de l'impuissance de l'empire, devint à son tour une cause de désagrégation ; et, l'empire une fois désagrégé, les ambitions, les convoitises, les rivalités de ces petits États, déchaînèrent l'anarchie. L'Église essaya alors de sauver l'ordre social menacé. Par l'unité des croyances qu'elle prêchait, par la hiérarchie fortement disciplinée qu'elle maintenait parmi ses membres, elle contrebalança les influences dissolvantes de ce mouvement spontané ; par sa prédication, par les idées de justice et d'équité qu'elle répandait dans les âmes, elle s'efforça de

L'Église réagit contre ces abus.

1. On a conservé des formules de *recommandation*. Elles étaient conçues ordinairement en cette forme : « Le village paiera au vicomte cinq sols à titre de *commendation*, et moyennant cette somme le vicomte s'engage à sauver partout et toujours les hommes du village », ou sous cette autre forme : « Je vous reçois disoit le guerrier, en mon *sauevement* et défense, vous et vos bieu ». Et le labourour déclarait « qu'il se reconnaissait être sous la protection et garde du seigneur ». Dans tel village, le seigneur stipule qu'il lui sera donné « sur chaque maison ayant charrue un setier d'avoine ». FUSTEL DE COULANGES, *Rev. des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> août 1874, p. 578-579.

2. GREG. TUR., *Hist. Franc*, IV, 42.

3. GREG. TUR., *Hist. Franc*, VIII, 40.

4. Capit. de 805, n. l. 16. BALUZE, I, 427.

5. César avait déjà dit des Gaulois : « Chacun se donne à l'un des grands pour ne pas être à la merci de tous les grands ».

plier, de discipliner les forces dispersées de cette féodalité bouillonnante et tourmentée. C'est dans le libre jeu de ces forces anarchiques avec les idées morales du christianisme, que devait s'élaborer la société nouvelle, se former la puissante structure du régime médiéval. Mais les transformations sociales les plus bienfaisantes s'opèrent rarement sans de douloureuses convulsions.

De ces crises la Papauté devait être elle-même la victime dans des épreuves que nous aurons bientôt à raconter. Mais ces épreuves se comprendraient difficilement, si l'on n'ajoutait au sommaire tableau que nous venons de tracer, un rapide aperçu des événements politiques de cette époque.

## II

Charlemagne était mort en 814, après avoir, suivant la coutume germanique, fait le partage de ses États entre ses fils, Louis, Pépin et Charles. Pépin et Charles étant morts, il avait fait un second partage entre le fils de Pépin, Bernard, à qui échut l'Italie, et Louis, qui eut le reste, avec future succession à l'empire. « Si des contestations s'élèvent, disait le testament, on les tranchera par l'épreuve de la croix<sup>1</sup> et non par la guerre. On se gardera bien de tuer mes petits-fils ou de les mutiler ou de les tonsurer par violence ». L'esprit pacifique du grand empereur se révélait jusque dans ses dernières volontés.

Partage des  
États de Char-  
lemagne.

Les désordres prévus ne tardèrent pas à se manifester. En prenant possession du trône de son père, Louis, dit le Pieux ou le Débonnaire, se trouva en présence d'une noblesse turbulente, jalouse et divisée. Pieux, sobre, modeste, généreux, irréprochable dans ses mœurs, Louis cachait, sous les dehors d'une fermeté apparente, une âme faible et mobile. Il n'était pas de taille à soutenir l'œuvre de Charlemagne, au moment où cette œuvre était menacée de tous côtés.

Louis le Dé-  
bonnaire.

1. *Hist. des Gaules*, V, 773-774. Nous avons vu que Charlemagne avait toujours maintenu les épreuves judiciaires par le jugement de Dieu. L'épreuve de la croix consistait à tenir les bras étendus le plus longtemps possible pendant le service divin.

Une réforme, bien intentionnée, mais maladroite, du palais impérial provoqua l'irritation de la noblesse<sup>1</sup>. La disgrâce et l'exil des principaux conseillers de Charlemagne, entre autres de Wala et d'Adalard, l'exaspérèrent<sup>2</sup>. La révolte et la mort tragique de Bernard, roi d'Italie, portèrent le désordre à son comble. La pénitence publique de l'empereur au concile d'Attigny eut surtout pour effet de discréditer l'autorité impériale. Son mariage avec Judith de Bavière, les intrigues de la nouvelle impératrice, en faveur de qui Louis brisa la constitution de 817 pour doter son fils Charles, amenèrent trois révoltes successives de ses autres fils. Louis le Débonnaire mourut le 20 juin 840, au cours d'une campagne contre son fils Louis le Germanique, en disant : « Je pardonne à mon fils Louis, mais qu'il sache qu'il est l'auteur de ma mort. »

Les révoltes  
des fils de  
Louis le Dé-  
bonnaire.

Ce fut alors une lutte sans merci entre les trois frères. Lothaire, roi d'Italie, associé à l'empire par l'acte de 817, non content du titre d'empereur qui lui revient après la mort de son père, veut s'emparer des États de Louis le Germanique et de Charles le Chauve. Ceux-ci, ligués contre leur frère, lui livrent, le 25 juin 841, la sanglante bataille de Fontanet, près d'Auxerre. C'est la première fois que des Francs se battent contre des Francs dans une grande guerre. Lothaire est vaincu.

La bataille de  
Fontanet  
(841).

Le traité de  
Verdun (843)  
rend définitif  
le démembre-  
ment de l'em-  
pire.

Deux ans plus tard, en 843, est signé à Verdun le traité qui démembre définitivement l'empire de Charlemagne. Charles le Chauve obtient la partie occidentale, qui sera la France ; Louis a la partie orientale, qui deviendra l'Allemagne ; Lothaire a l'Italie, et, en plus, une bande de territoire, réservée entre les possessions de ses deux frères, qu'on nommera de son nom la Lotharingie ou Lorraine.

Impression  
profonde pro-  
duite par cet  
événement.

Cet événement, heureux à certain point de vue, parce qu'il permettait à trois races différentes de se développer désormais suivant des lois plus appropriées à leur génie et dans des limites qui semblaient indiquées par la géographie physique, mettait fin à un état de choses sur lequel les contemporains avaient bâti de grands rêves. Aussi ne faut-il pas s'étonner de trouver dans les chroniques du temps, de la part des lettrés, que hante encore la vieille idée impériale, des cris de désespoir

1. *Hist. des Gaules*, VI, 7, 137, 139.

2. *Ibid.*, VI, 79.

comparables à ceux que provoqua la chute de l'empire romain. « Pleure, France ! s'écrie le diacre Florus, car l'empire a perdu et son nom et sa gloire... Au lieu d'un roi, nous n'avons plus qu'un roitelet ; au lieu d'un royaume, nous n'avons plus que des fragments de royaume... Pleurez, montagnes et collines ! Pleurez, fontaines et rochers ! Il n'est plus cet empire qui s'était donné pour mission d'unir par la foi des races étrangères ! »

Sur les ruines de l'empire, la féodalité ne cesse de grandir. De tout ce que perd le pouvoir central, celui des seigneurs s'augmente. Le vasselage s'impose à tous les hommes libres. On n'est plus sûr d'être protégé si l'on n'est pas l'homme d'un seigneur ; on n'est plus certain d'être obéi si l'on n'est pas le seigneur d'une terre. C'est pourquoi les comtes, jadis simples fonctionnaires publics, ont besoin de devenir bénéficiaires d'un domaine. Mais ce domaine, ils le transmettront à leurs héritiers et l'exercice de la fonction publique le suivra. Charlemagne nommait et révoquait ses comtes ; ses successeurs ne le pourront plus. Le capitulaire de Kiersy, en 877, aura moins pour objet d'instituer l'hérédité des offices et des bénéfices que de confirmer un état de choses déjà existant. Dès lors le droit public n'existera plus en quelque sorte ; il se confondra avec le droit privé : qui dira propriétaire dira souverain <sup>1</sup>.

Nul ne bénéficie plus et nul ne souffre plus de cet état nouveau que l'homme d'église, évêque ou abbé. La possession de la terre qui lui donne la juridiction et l'autorité sociale dont il a besoin, le place dans la filière des suzerains et des vassaux ; et il y trouve, en haut comme en bas, l'ambition, la simonie, la rivalité jalouse. De tous les hommes d'église, nul n'en pâtira plus que le Pape. Nulle part, en effet, plus qu'en Italie, la noblesse n'est remuante, audacieuse, rompue à l'intrigue et à la conspiration, préparée à l'anarchie par de vieilles rancunes. Qu'un jour, à la faveur de ces discordes in-

L'organisation féodale se généralise et se fortifie.

Les bénéfices et les offices deviennent héréditaires.

Nulle part les conséquences de cet état de choses ne seront plus douloureuses.

1. FLORUS, *Carmen de divisione imperii*. MABILLON, *Analecta*, I, 388 ; *Hist. des Gaules*, VII, 301-304.

2. GUIZOT, *Histoire de la civilisation en France*, 3<sup>e</sup> leçon. M. Emile Bourgeois, dans son étude, *Le capitulaire de Kiersy-sur-Orse*, Paris, 1885, a bien diminué la portée qu'on attachait, depuis Montesquieu, à ce capitulaire, lequel paraît n'avoir rien innové, mais plutôt avoir constaté un état de choses remontant jusqu'à Charlemagne.



qu'au centre  
de la Chré-  
tienté.

testines, un ambitieux sans frein, une femme éhontée, s'emparant du pouvoir, fassent peser sur Rome le joug d'une suzeraineté despotique, et que, poursuivant alors la conquête de la plus haute des souverainetés, ils parviennent à faire asseoir sur le siège de saint Pierre la simonie et la débauche ; ce sera pour l'Église l'épreuve et l'humiliation suprêmes. Jamais, ni sous Néron, ni sous Julien l'Apostat, ni devant Attila, l'Église n'aura couru pareil danger. Mais si, de cette épreuve, elle sort immaculée dans sa doctrine, toujours féconde en saints et en héros, prête à reprendre avec un nouvel élan son œuvre de civilisation et de sanctification dans le monde ; si l'indigne Jean XII devient le précurseur de Grégoire VII et d'Innocent III ; alors, dans ce spectacle, n'aurons-nous pas, au lieu du scandale de la Papauté que l'impiété nous oppose, la preuve la plus vivante et la plus miraculeuse de sa divine vitalité ?

### III

Dernières  
années de saint  
Léon III.

Saint Léon III survécut deux ans à peine à Charlemagne. Avant de descendre dans la tombe, il eut le temps de constater avec tristesse l'impuissance du nouvel empereur, la turbulence de la noblesse romaine, le pouvoir des ducs d'Italie.

Soulèvement  
de la noblesse  
contre le Pape.

En 815, des gens du parti des nobles, dit Éginhard, organisèrent un complot qui ne tendait à rien moins qu'à se défaire du Pape par l'assassinat<sup>1</sup>. Léon III, ayant découvert la conspiration, fit arrêter les conjurés et, sans consulter l'empereur, les fit condamner à mort pour crime de lèse-majesté, suivant la loi romaine. C'était user d'un droit qui semblait découler de sa souveraineté. Louis le Débonnaire, doublement humilié de ce qu'une pareille révolte eût éclaté dans un État de son protectorat dès le début de son règne, et surtout de ce que le Pape l'eût réprimée sans avoir recours à lui et en appliquant le droit romain, s'irrita. Une ambassade, à la tête de laquelle était le neveu de l'empereur, Bernard, roi d'Italie, vint exposer au Pape ses réclamations. Léon III invoqua l'urgence de

1. EGINHARD, *Annales*, n. 815. *Hist. des Gaules*, VI, 175 ; *L'Astronome*, dans *la Chron. de Saint-Denis. Hist. des Gaules*, VI, 139.



la répression, qui exigeait une action prompte, et l'autorité de Charlemagne, qui n'avait jamais imposé à l'État romain l'usage du droit germanique. En ce moment-là même, de terribles révoltes se produisaient dans les colonies agricoles de l'État pontifical. Pour réprimer la conjuration de la noblesse, le Pape avait fait appel à ses fidèles milices rurales. Des groupes de mécontents, soudoyés sans doute par le parti des conjurés, parcoururent les fermes pontificales, excitant le peuple à des représailles contre les milices, répandant partout le pillage et l'incendie, soulevant les paysans contre les agents pontificaux, exploitant quelques abus accidentels pour représenter les officiers du Saint-Siège comme des tyrans. On parlait d'une marche des insurgés vers Rome. L'intervention du duc de Spolète, Winigis, envoyé par le roi Bernard, arrêta les rebelles. L'effervescence était à peine calmée, quand le saint et grand Pontife, prévoyant sans doute bien des épreuves nouvelles pour cet État de saint Pierre qu'il avait si fermement gouverné, rendit son âme à Dieu le 12 juin 816.

Le clergé de Rome, préoccupé des dangers que pourrait faire courir à l'État pontifical une politique trop rigide, lui donna pour successeur un pacifique. C'était le diacre Étienne, universellement estimé pour sa piété, la pureté de sa vie et l'esprit conciliant de son caractère. Il était de famille noble et avait passé sa jeunesse dans le palais patriarcal du Latran sous les papes Hadrien et Léon <sup>1</sup>. A peine élu, ÉTIENNE IV fit prêter à tout le peuple romain un serment de fidélité à l'empereur <sup>2</sup>. Aucun précédent n'imposait cette démarche <sup>3</sup>. Mais rien n'autorise à penser que le Pape entendait par là abdiquer sa souveraineté. Tout porte à croire, au contraire, qu'il s'agissait d'un serment prêté à l'empereur en tant que protecteur et non en tant que souverain, comme l'expliquera plus tard le pape Serge II dans une circonstance analogue. Les résultats immédiats de cette politique furent une détente subite dans les relations du Pontife avec l'empereur. Étienne avait, immédiatement après son sacre, notifié son élection à Louis le Débonnaire. Les deux souverains se rencontrèrent à Reims, et,

Le Pape justifie sa conduite devant l'empereur.

De nouvelles révoltes agitent l'Italie.

Mort de saint Léon III.

Étienne IV. (816-817).

Il demande au peuple de prêter un serment de fidélité à l'empereur.

Entrevue cor-

1. *Lib. Pontif.*, II, 49.

2. THÉGAN, *Vita Ludovici*, c. XVI.

3. P. LAPÔTRE, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 213, note.

diale d'Étienne IV et de Louis le Débonnaire.

Saint Pascal 1<sup>er</sup> (817-824).

Il reprend la politique ferme de salut Léon III.

La Constitution de 817.

dans une entrevue des plus cordiales, réglèrent plusieurs questions de politique ecclésiastique<sup>1</sup>. Le Pape en profita pour sacrer l'empereur et la reine Ermengarde.

Etienne IV ne régna que quelques mois. Élu le 22 juin 816, il mourut le 25 janvier 817. Le jour même de sa mort fut élu pour lui succéder le prêtre Pascal, qui fut le premier de son nom. De race romaine, élevé comme son prédécesseur dans le palais du Latran, il n'appartenait pas à la noblesse. Son application à la prière et aux mortifications avait porté saint Léon III à lui confier le gouvernement de l'abbaye de Saint-Étienne, qui se trouvait près de Saint-Pierre. Il devait gouverner l'Église pendant plus de sept ans. L'apaisement des esprits, obtenu par l'attitude conciliante de son prédécesseur, permit à Pascal 1<sup>er</sup> d'inaugurer une politique plus ferme. Il ne demanda pas au peuple de Rome le renouvellement du serment de fidélité à l'empereur, et se contenta de notifier son élection à Louis le Débonnaire par l'envoi d'une légation spéciale. Le plus important résultat de sa diplomatie fut l'obtention de la part de l'empereur d'une Constitution écrite, dite Constitution de 817, par laquelle était confirmée et garantie la souveraineté du Pape sur Rome, l'exarchat, la Pentapole et tous les territoires en possession desquels il avait été mis précédemment. Il était de plus entendu que l'empereur n'aurait pas à intervenir dans l'élection du Pape, laquelle se ferait suivant les règles du droit canonique; l'intervention de l'empereur dans le gouvernement temporel de Rome serait limitée aux cas de troubles ou d'oppression de la part des puissants, *potentiores*<sup>2</sup>. Dans ce dernier mot avait-on l'intention de comprendre le Pape lui-même? Le vague de l'expression avait-il été voulu, pour laisser à des négociations postérieures ou à la coutume le soin de trancher une divergence irréductible entre les deux négociateurs<sup>3</sup>?

1. *Liber Pontif.*, II, 49; *Hist. des Gaules*, VI, 440.

2. BALUZE, I, 791 et s.

3. Cet acte de 817 est la première constitution écrite que nous possédions sur les droits respectifs du sacerdoce et de l'Empire. On en a contesté plusieurs fois l'authenticité. Fleury en regardait plusieurs clauses comme suspectes (*Hist. ecclésiastique*, VII, 422). Dom Bouquet, dans le *Recueil des historiens des Gaules*, le tenait pour apocryphe et se contentait de le résumer. On n'a guère plus aujourd'hui à le considérer comme authentique.

## IV

Les tristes événements qui suivirent la promulgation de cette importante Constitution ne permirent pas à la ferme et habile diplomatie de saint Pascal I<sup>er</sup> de donner tous les fruits qu'on pouvait en attendre. De 817 à 824, date de la mort du saint Pontife, ce ne sont que guerres et troubles de toutes sortes dans l'empire. Les querelles soulevées par le partage de 817, la révolte et la mort tragique de Bernard en 818, les intrigues de Judith de Bavière, les tristes scènes qui amènent et qui suivent la pénitence publique de l'empereur au concile d'Attigny en 822, l'acte qui associe à l'empire, en 823, Lothaire roi d'Italie; les tracasseries incessantes de ce nouveau pouvoir impérial, qu'on appelle « l'empire italien », pouvoir dont le siège est trop près de Rome, et dont le titulaire, n'ayant ni la piété de son père, ni la grandeur d'âme de son grand-père, est incapable de maintenir l'ordre en Italie : tels sont les lamentables incidents de cette période. Le désordre et le malaise sont partout; mais nulle part peut-être plus qu'à Rome. La foule qui, comme l'enfant, s'en prend à tout ce qui l'entoure de ses déceptions et de ses infortunes, se tourne alors contre ce Pape qu'elle avait acclamé avec tant d'enthousiasme à ses débuts. Pascal I<sup>er</sup> connaît tous les déboires de l'impopularité. Des seigneurs en profitent pour se rendre indépendants; tels l'abbé de Farfa, Ingoald, un des plus puissants parmi les grands, qui parvient à faire admettre son autonomie absolue et à exclure l'intervention du Pape dans la nomination de l'abbé de son monastère. Une coalition de mécontents se forme, ayant à sa tête deux personnages importants de la cour pontificale, le primicier Christophe et son gendre Léon, *nomenclateur* ou secrétaire de l'Église romaine. Leur tactique est de combattre le Pape en s'appuyant sur l'empereur Lothaire, qui les encourage secrètement. Les fidèles milices pontificales des colonies agricoles interviennent une fois de plus, s'emparent des deux chefs, leur crèvent les yeux et les mettent à mort. Réclamations hautaines de Lothaire. Le Pape assure par serment qu'il n'est pour rien dans l'exécution,

De 817 à 824, des troubles politiques presque incessants paralysent l'autorité du Pape.

Ses dernières années sont attristées par les révoltes des seigneurs et par l'hostilité de la foule.

Nouveau conflit entre le Pape et l'empereur.

Mort de saint  
Pascal I<sup>er</sup>  
11 février  
824).

mais refuse d'en livrer les auteurs. L'exaltation des esprits est telle, que le Pape ne se sent plus le maître, même de ses partisans. Il tombe gravement malade au début de l'année 824 et meurt le 11 février. La surexcitation du peuple ne permet pas de transporter son corps à la basilique de Saint-Pierre. On craint quelque attentat sacrilège sur son cadavre de la part de ceux dont la haine le poursuit même après sa mort<sup>1</sup>.

Eugène II  
(824-827).

L'élection de son successeur se fait au milieu de troubles considérables. Le parti des milices rurales et celui de l'aristocratie militaire se trouvent aux prises. S'il faut en croire Paschase Rabbert, l'influence du célèbre moine Wala fait pencher l'élection du côté du candidat soutenu par la noblesse et par l'empereur<sup>2</sup>. Le 5 juin 824 est élu Pape l'archiprêtre de Sainte-Sabine, Eugène, Romain de naissance, « également recommandable, dit son biographe, par l'humilité et la simplicité de sa vie, le prestige de sa science et de son éloquence, la générosité de son âme et la noble prestance de son corps<sup>3</sup>. » Son pontificat, de courte durée, devait être marqué par un des actes les plus importants dans l'histoire diplomatique de la Papauté, la constitution de 824.

Mesures paci-  
ficatrices.

Un des premiers soins d'EUGÈNE II fut de prévenir, dans la mesure du possible, des troubles pareils à ceux qui avaient affligé les pontificats de ses prédécesseurs. La principale cause en était dans l'état de confusion et d'anarchie qui se trouvait alors à peu près partout en Europe, dans l'imprécision des droits respectifs des seigneurs et des souverains, des autorités ecclésiastiques et des pouvoirs civils, du Pape et de l'Empereur. Eugène II ouvrit des pourparlers avec Louis le Débonnaire, qui lui délégua son fils Lothaire accompagné du moine Wala. Le résultat de ces négociations fut une série de mesures pacificatrices, telles que le rappel de plusieurs personnages exilés<sup>4</sup>, l'attribution d'indemnités aux veuves des dignitaires massacrés, et surtout la rédaction de la célèbre Constitution de 824, dite Constitution de Lothaire.

La Constitu-  
tion de 824.

La base de cet accord était toujours le régime institué

1. THEOPH., *Vita Ludovici*, 30 P. L., CVI, 418.

2. PASCHU RABB, *Vita Ven. Walæ*, c. XVIII, P. L., CXX, 1604.

3. *Lib. Pontif.*, II, 69.

4. *Lib. Pontif.*, II, 69.



par saint Léon III et Charlemagne, mais plusieurs points en litige se trouvaient maintenant réglés. Ainsi la Constitution accordait aux Romains la faculté d'être jugés suivant leur droit devant les tribunaux. Le serment de fidélité serait prêté à l'empereur, mais sous réserve de la fidélité promise au Pape. Deux *missi*, nommés l'un par le Pape, l'autre par l'empereur, résideraient à Rome pour recevoir les plaintes des sujets contre les magistrats. Ils en référerait au Pape d'abord, et, s'il n'y était pas fait droit, à l'empereur en dernier ressort. Il fut défendu sous peine de mort de porter atteinte aux personnes placées sous la protection impériale, et sous peine l'exil de troubler l'élection pontificale, réservée aux seuls Romains. Chaque Romain dut enfin prêter serment de ne pas permettre la consécration du nouvel élu avant que celui-ci eût juré devant le *missus* impérial d'observer le présent pacte <sup>1</sup>.

La Constitution de Lothaire donna à l'Église une période de paix et de sécurité. Eugène II en profita pour réunir à Rome en 826 un concile de soixante-deux évêques, qui rédigea trente-huit canons, ayant la plupart pour objet la discipline du clergé et la réforme de la vie chrétienne des laïques <sup>2</sup>. Le premier article proscriit, dans les termes les plus énergiques, les élections simoniaques. Les articles suivants visent les prêtres et les évêques. Les prêtres ignorants seront avertis par l'évêque, et, au besoin, déclarés suspens (a. 4); les évêques ne seront pas sacrés, selon les décisions des Papes saint Célestin et saint Léon, sans le consentement du clergé et du peuple du diocèse auquel ils sont destinés (a. 5). Ils ne devront pas s'absenter plus de trois semaines sans l'autorisation de leurs métropolitains (a. 6). D'autres articles ont pour objet les églises et les écoles. On devra reconstruire les églises détruites par les guerres et les pillages (a. 25) et veiller à ce que des écoles soient ouvertes auprès de tous les évêchés, de toutes les paroisses et partout où il en sera besoin (a. 34). On recommande aussi aux prêtres de ne jamais se montrer en public sans le vêtement sacerdotal (a. 12) et de

Les pouvoirs respectifs du Pape et de l'empereur sont mieux délimités.

Concile romain de 826.

Règlements sur la discipline du clergé et la vie chrétienne des laïques.

1. Voir le texte de la constitution de Lothaire dans *Monum. Germ. Hist., Leges*, IV, 545; *P. L.*, XCVII, 459.

2. *Mani*, XIV, 999 et s.



vivre en commun dans les cloîtres sous la conduite de supérieurs capables et dépendants de l'évêque (a. 7).

## V

Mort  
d'Eugène II  
(27 août 827).

Vices de la  
Constitution  
de 824.

Quand Eugène II quitta ce monde, le 27 août 827, on put croire que la paix était assurée pour longtemps. Il n'en était rien. Les passions qui avaient soulevé tant de troubles n'étaient pas éteintes. Deux clauses de la Constitution impériale allaient leur ouvrir un libre champ. Celle qui réserve l'élection pontificale « aux seuls Romains », ne distinguait pas, comme la Constitution de 769, entre les clercs et les laïques ; et la clause qui différerait la consécration du Pape jusqu'à la prestation de son serment devant le légat impérial allait servir de prétexte aux empereurs pour s'immiscer dans le gouvernement de l'Église.

C'est au lendemain même du décès d'Eugène II que les passions se déchaînèrent et ouvrirent une crise qui se perpétua sous les trois Pontifes suivants, Valentin, Grégoire IV et Serge II.

Valentin (827).

Le pontificat de VALENTIN, romain de noble race, élevé au Latran sous la conduite d'Eugène II, qui l'aimait comme un fils, ne dura que six semaines. Mort en octobre 827, il fut remplacé par le prêtre Grégoire, d'origine romaine et de race noble comme lui. Deux faits graves avaient signalé ces deux élections : la noblesse laïque avait pris une part active à l'une et à l'autre, et GRÉGOIRE IV n'avait été ordonné qu'après vérification de l'élection par un légat impérial. Un précédent était posé ; une brèche était ouverte aux plus funestes abus.

Grégoire IV.  
(827-844).

Caractère de  
ce Pontife.

Cependant la force des circonstances amenait les Papes à prendre dans la société civile une place de plus en plus prépondérante. Grégoire IV, d'après les témoignages de tous les auteurs contemporains, fut un timide et un hésitant ; c'est pourtant à lui que s'attache le souvenir des premières fortresses bâties sur le domaine de saint Pierre et de la première tentative faite par un Pape pour s'immiscer directement dans les affaires temporelles des peuples.

Pendant que les princes francs se querrelaient entre eux, les

Sarrasins multipliaient leurs incursions sur les côtes de Provence et d'Italie. Ils avaient déjà dévasté Nice et Civita-Vecchia <sup>1</sup>. En 831 ils se rendirent maîtres de Palerme et s'avancèrent dans la Sicile. Toutes les côtes de l'Italie étaient menacées. Qui se lèverait pour prendre la défense des populations alarmées? L'empereur Lothaire était absorbé par la lutte contre ses frères; les petites principautés de l'Italie, réfractaires à toute autorité commune, et presque toujours en guerre les unes contre les autres, se désintéressaient pratiquement de la défense de leur pays et de la chrétienté. Le Pape seul représentait en Italie, en même temps que l'Église, la patrie italienne: les regards des populations se tournèrent vers lui. Grégoire IV répondit à cet appel. Il fit fortifier la ville d'Ostie, et y construisit la forteresse de Grégoriopoli, qui subsiste encore. Il avait commencé à fortifier la ville de Rome elle-même, du côté de Saint-Pierre quand la mort le surprit en 844.

Incursions des  
Sarrasins.

Guerres pri-  
vées entre les  
seigneurs ita-  
liens.

Construction  
de Grégorio-  
polis.

Dans l'intervalle, les affaires des princes francs avaient sollicité son intervention. La rupture de l'acte de partage de 817 par Louis le Débonnaire, sous l'influence de Judith de Bavière, en faveur de leur jeune fils Charles, l'impopularité de la nouvelle impératrice, qu'on accusait des crimes les plus abominables, la maladroitte composition du nouveau lot attribué à Charles <sup>2</sup>, rangèrent du côté de Louis le Germanique et de Lothaire la population presque entière. Jusqu'au moment où les excès des fils révoltés de l'empereur ramenèrent la sympathie sur l'infortuné monarque, leur insurrection parut être la cause de la justice et de la moralité, en même temps que la cause des peuples. C'est en faveur de ce parti que se prononçaient alors presque unanimement les membres les plus éminents du sacerdoce et de l'épiscopat, l'archevêque de Reims comme celui de Lyon, l'évêque de Vienne comme l'abbé de Corbie. La place du chef de la Chrétienté y semblait indiquée. Grégoire IV n'y intervint cependant qu'à la dernière extrémité; il fut porté à cette intervention, on peut le dire, plutôt qu'il ne s'y porta.

Situation de  
plus en plus  
troublée de  
l'empire.

Intervention  
du Pape dans  
les querelles  
des princes  
francs.

1. *Annales regni*, a. 813.

2. La part faite au prince Charles, qui devait être Charles le Chauve, s'étendait sur les deux rives du Rhin supérieur, sur l'Allemagne, la Rhétie, l'Alsace et une partie de la Bourgogne: des Germains se trouvaient ainsi séparés de leurs frères de race et amalgamés avec des Gaulois et des Romains.

Dans une plaine d'Alsace, près de Colmar, en 833, les deux armées étaient en présence, prêtes à se précipiter l'une sur l'autre, quand le Souverain Pontife, accompagné de Lothaire, y arriva. Il s'était fait précéder d'une lettre très noble, dans laquelle, répondant à quelques évêques du parti de l'empereur qui lui avaient envoyé une missive irrespectueuse et menaçante, il leur disait : « Vous ne devriez point oublier que le gouvernement des âmes, qui appartient au Souverain Pontife, est plus grand que le pouvoir impérial qui est temporel <sup>1</sup> ». En intervenant dans la discorde des princes, Grégoire avait conscience de n'agir que dans l'intérêt de la paix ; il pensait que nul rôle ne convenait mieux à sa mission de père de tous les peuples chrétiens.

On sait comment ces nobles espérances furent déçues. Le parti que venait défendre le Pontife triompha, mais par des moyens différents de ceux que le Pape avait l'intention d'employer et qui déshonorèrent la cause des fils révoltés de l'empereur. Grégoire quitta ce champ de Colmar, justement désigné dans l'histoire sous le nom de *Champ du mensonge*, le cœur rempli d'amertume <sup>2</sup>. A partir de ce moment les

Le « Champ  
du men-  
songe ».

1. P. L., CIV, 299.

2. Voltaire (*Essai sur les mœurs*, ch. xxi) et plus tard Henri Martin (*Hist. de France*, II, p. 395 et s.) ont vivement critiqué l'intervention de Grégoire IV dans les affaires politiques de l'empire. Ils ont prétendu : 1° que cette intervention avait été déterminée par des motifs d'ambition personnelle ; 2° que, pour s'y opposer, les évêques francs, indignés, avaient songé à substituer au régime de la monarchie pontificale le régime d'une aristocratie ecclésiastique, et 3° que, pour défendre sa cause, Grégoire IV se serait appuyé sur des documents apocryphes, ceux là même qui auraient servi à former les fausses Décrétales. Or, l'étude impartiale des documents prouve au contraire : 1° que le Pape n'est pas intervenu de lui-même, mais sur les conseils d'hommes graves, et qu'il a même résisté quelque temps, par scrupule, à leurs pressantes exhortations ; c'est le témoignage formel de saint Paschase Radbert, dans sa *Vie de Wala*, P. L., CXX, 1635 ; 2° que l'épiscopat franc n'a nullement eu, dans son ensemble, l'attitude qu'on lui prête ; c'est le parti de Louis le Débonnaire seulement qui, réuni à Worms par l'empereur, a protesté contre la venue du Pape en termes violets, menaçant de le déposer, et disant même, dit un biographe de Louis le Débonnaire, de l'excommunier ; *si excommunicaturus adveniret, excommunicatus abiret*. P. L., CIV, 299 ; et c'est précisément à l'occasion de ces menaces que le Pape écrivit la lettre citée plus haut ; 3° que le pape Grégoire IV n'avait nul besoin de se servir, pour défendre ses droits, des fausses Décrétales ou de prétendus documents devant servir à la réaction des fausses Décrétales ; l'autorité spirituelle et temporelle du Saint-Siège était déjà suffisamment établie par des textes et des traditions des plus authentiques. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dernier fait en étudiant plus loin la question des fausses Décrétales.

sympathies populaires revinrent au malheureux empereur Peu de temps après, l'excès même de son infortune et l'odieuse conduite de Lothaire détachèrent de la cause de ce dernier ses plus chauds partisans.

On sait comment, trois mois après la scène du *Champ du mensonge*, une assemblée de seigneurs et de prélats choisis par Lothaire et réunis à Compiègne, déclarèrent l'empereur Louis déchu de son trône. Le faible souverain s'inclina devant la décision de cette assemblée sans mandat. Dans l'église de Saint-Médard, à Soissons, il s'agenouilla devant l'autel, sur un cilice étendu à terre, et récita en tremblant les formules d'une confession publique rédigée par ses accusateurs. Puis, ayant déposé son baudrier de guerre, et ayant reçu de l'évêque Ebbon la robe grise des pénitents, il fut reconduit comme un prisonnier dans le monastère de Saint-Denis. Mais la majorité du clergé se souleva alors en faveur de l'empereur déchu ; l'indignation éclata contre les lâches prélats qui l'avaient condamné. Rien n'égale les invectives de l'historien Thégan contre l'infâme Ebbon, ce fils de serf, affranchi par Charlemagne, que Louis avait aimé comme son frère, et dont une misérable ambition venait de faire un traître. Louis le Débonnaire fut rétabli dans ses droits et une assemblée de prélats, réunie à Saint-Denis, annula les actes de ce qu'elle appela le *conciliabule* de Compiègne.

Le conciliabule de Compiègne.

La déchéance de Louis le Débonnaire

Louis ne sut point maintenir son autorité. De nouveaux partages furent l'occasion de nouvelles querelles. Il mourut en 840, laissant l'empire en proie aux pires divisions. Quand, trois ans plus tard, quatre armées, dans lesquelles se trouvaient représentées presque toutes les nations de la chrétienté, se rencontrèrent à Fontanet, on vit se renouveler l'intervention de Grégoire IV, toujours préoccupé d'éviter une guerre fratricide. Mais les pourparlers engagés furent inutiles, le choc formidable ne put être évité. A la mort de Grégoire, qui arriva le 11 janvier de l'année 844, le démembrement de l'empire était consommé par le traité de Verdun.

Intervention de Grégoire IV au moment de la bataille de Fontanet.

Quinze jours plus tard, les grands et le peuple s'étant rassemblés<sup>1</sup>, lui donnèrent pour successeur l'archiprêtre Serge.

Serge II (844-847).

1. *Cum proceres et romanæ urbis optimates universusque Ecclesiæ populus pro eligendo pontifice in unum coissent. Lib. Pontif., II, 86.*



C'était un vieillard. Né à Rome et de bonne heure orphelin de père et de mère, Serge avait été élevé dans l'école des chantres du palais pontifical. Les Papes saint Léon III, Etienne IV, Pascal I<sup>er</sup> et Grégoire IV lui avaient successivement témoigné beaucoup de confiance. Mais à peine l'élection était-elle terminée qu'une troupe de gens du peuple acclame pour Pape un certain diacre Jean, se précipite au palais du Latran, en enfonce les portes et l'envahit à main armée. La foule est repoussée par la noblesse, qui va prendre Serge à son église de Saint-Martin et l'installe avec de grands honneurs à la basilique de Saint-Pierre <sup>1</sup>. Dans le désordre des institutions politiques et sociales, la dignité pontificale était restée le pouvoir le plus envié. Elle excitait les convoitises des divers partis.

Une émeute  
lui oppose  
l'antipape  
Jean.

Les premiers actes de SERGE II, tels que nous les rappela son biographe, indiquèrent une ferme volonté de défendre avec énergie les droits du Saint-Siège. L'empereur Lothaire, irrité de ce que le Pontife avait été sacré et installé sans sa participation, avait envoyé à Rome une légation, à la tête de laquelle était son fils aîné Louis et son oncle Drogon, évêque de Metz, pour protester contre la violation de ses droits prétendus. La légation était accompagnée d'une armée nombreuse, qui commença par terroriser par le pillage les habitants de la campagne romaine. Quand l'ambassade se présenta à la basilique de Saint-Pierre, Serge en fit fermer toutes les portes, et, s'avançant vers le roi Louis, lui dit : « Si vous venez avec une volonté sincère, pour le bien de l'État et de l'Église, je vous ferai ouvrir ; sinon, je ne le permettrai pas ». Et il n'autorisa le monarque à entrer qu'après sa réponse pacifique. Une enquête, demandée par le roi, aboutit à la reconnaissance de la régularité des opérations qui avaient élevé Serge II au Souverain Pontificat. Serge sacra ensuite Louis roi des Lombards. Celui-ci lui demanda alors la prestation du serment ordonné par la constitution de 824. Le vieux Pontife répondit : « Si l'on veut que nous prêtions un serment de fidélité à Lothaire, qui est empereur, j'y consens volontiers ; mais si l'on demande que nous le prêtions à Louis, qui n'est que roi, ni moi ni cette

Sa noble attitude en présence des légats de l'empereur.

Il précise le sens du serment de fidélité.



noblesse romaine n'y pourra consentir<sup>1</sup> ». C'était indiquer clairement que le droit de Lothaire sur Rome n'était qu'un droit de protectorat, attaché à la dignité impériale, et non un droit de souveraineté, dépendant du titre de roi. Mais il est plus souvent facile de résister en face à un potentat menaçant que de ne point succomber aux perpétuelles sollicitations d'une influence familière et journalière. Serge avait un frère, ambitieux et rapace, qui sut non seulement faire fléchir la volonté faible du vieillard, mais aussi capter les bonnes grâces de l'empereur Lothaire. Nommé évêque d'Albano par la grâce du Pape et muni de pleins pouvoirs de *missus* par la faveur de l'empereur, Benoît, « rustre, ignorant et grossier<sup>2</sup> », comme parle le *Liber Pontificalis*, gouverna despotiquement l'État romain sous le nom de son frère. Ce fut le règne de la simonie à Rome. Pendant les trois années que dura ce régime, les fonctions civiles et ecclésiastiques se vendirent au plus offrant<sup>3</sup>. Alors, continue le biographe du Pontife, « comme nul n'avait le courage de s'élever contre cette tyrannie, qu'on tremblait devant elle, qu'on paraissait ne plus se souvenir qu'il vaut mieux mourir avec honneur que vivre dans la honte, le Seigneur, regardant l'opprobre de l'Église qu'il avait rachetée de son propre sang, envoya, pour manifester sa justice, le fléau des peuples infidèles<sup>4</sup> ».

Triste état de  
l'église de  
Rome.

Pendant l'année 846, on vit en effet les Sarrasins d'Afrique venir jusqu'aux portes de Rome, piller les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, toutes deux hors les murs à cette époque, ravager la campagne romaine, mettre en fuite, près de Gaète, une armée commandée par le duc de Spolète et camper au pied du Mont-Cassin. Ils en furent détournés par une pluie torrentielle. Mais « on les vit s'en aller, dit la chronique du monastère, en grinçant des dents et en se mordant les

Les Sarrasins  
sous les murs  
de Rome.

1. *Lib. Pontif.*, II, 90.

2. *Pontificis frater, nomine Benedictus, brutus et stolidus valde, qui, propter imbecillitatem illius pontificis curam ecclesiasticam et publicam immerito usurpaverat... Cum esset insulsus et operibus rusticis deditus* *Lib. Pontif.*, II, 97.

3. *Per triennium... in tantum viguit hæresis simoniaca, ut venundarentur episcopalia, et qui plus daret ille susciperet episcopatum.* *Lib. Pontif.* II, 98.

4. *Lib. Pontif.*, II, 98, 99.

loigts <sup>1</sup> », comme s'ils méditaient contre le ciel d'atroces représailles.

La chrétienté tout entière tressaillit d'indignation à ces nouvelles. L'apôtre saint Pierre avait été assailli jusque dans son sanctuaire par les soldats de Mahomet ; les vieilles basiliques dont Rome était si fière avaient été souillées par la présence du croissant. Les âmes vraiment chrétiennes s'inclinèrent devant la justice divine. Une grande assemblée des Francs décida qu'un jeûne de trois jours serait accompli par tous les fidèles pour attirer les bénédictions de Dieu sur une expédition générale contre les Sarrasins. Les prières du peuple chrétien furent exaucées. L'expédition eut lieu en 847. Les Sarrasins furent chassés d'Italie, sinon définitivement, du moins complètement. En même temps, au faible Pape Serge, qui était mort le 27 janvier 847, succédait, le 10 avril, jour de Pâques, le saint et grand Pontife Léon IV.

Une assemblée des Francs décide une expédition contre les Sarrasins.

## VI

Saint Léon IV  
(847-855).

Notice biographique.

LÉON IV, dit son biographe, était bon, généreux, passionné pour la justice, et unissant à la simplicité de la colombe la prudence du serpent <sup>2</sup>. Il était romain et avait été élevé dans le monastère de Saint-Martin, où il devint le plus régulier des moines. Grégoire IV, frappé de ses mérites, l'appela auprès de lui. Serge II l'ordonna prêtre et lui confia l'église des Quatre-Couronnés. C'est là que les suffrages du clergé et du peuple vinrent le chercher pour lui confier, au lendemain de la mort de Serge et avant même que le corps du Pape défunt eût reçu les honneurs de la sépulture, le gouvernement de l'Église <sup>3</sup>. La crainte d'une irruption imminente de la part des Sarrasins déterminait cette élection précipitée, dont Rome n'eut pas à se repentir. La foule s'était portée d'instinct vers celui

<sup>1</sup> *Chron. Cass.*, I, I, c. XXVII Cl. *Annales fuldenses. Hist. des Gaules*, VII, 64, 158, 161.

<sup>2</sup> *Exitit largus, pius... amator justitiæ... in cujus beatissimo pectore et serpentis astucia et simplicitas inhabitabat columba. Lib. Pontif.*, II, 106.

<sup>3</sup> *Lib. Pontif.*, II, 107.

qui était le plus capable de la défendre au milieu des périls. Sa consécration fut cependant retardée. Demanderait-on une confirmation préalable à l'empereur? Le souvenir des vives réclamations de celui-ci à l'occasion de l'élection du Pape Serge et des dévastations de son armée sous les murs de Rome en faisait pencher plus d'un vers une solution affirmative, qui révoltait la conscience chrétienne des autres. Tandis qu'on hésitait, le bruit courut de nouveau que les Sarrasins approchaient. Ce fut la cause ou le prétexte d'un sacre qui fut tout aussi précipité que l'élection et qui eut lieu le 10 avril, jour de Pâques. L'empereur, cette fois, ne protesta pas.

Ces paniques populaires n'étaient pas sans motifs. Par les embouchures des cinq grands fleuves, Tibre, Rhône, Loire, Seine et Rhin, les Sarrasins et les Normands, encouragés par le désordre intérieur de l'empire, envahissaient l'Europe. En 846, des pirates normands s'étaient rendus maîtres de la Frise presque entière <sup>1</sup>. D'autres portaient leurs ravages le long de la Seine et s'avançaient vers Paris <sup>2</sup>. Par la Loire, d'autres étaient parvenus jusqu'à Tours, refoulant les populations affolées vers le Midi. En même temps, des troupes danoises, contournant l'Espagne, pénétraient dans l'embouchure du Rhône et faisaient de la Camargue leur quartier général <sup>3</sup>. C'est de là qu'ils devaient partir, en 860, associés aux Sarrasins, pour piller la ville de Pise et dévaster le littoral italien.

Plus menaçantes encore étaient les bandes sarrasines, qui, dès 842, avaient remonté le Rhône jusqu'à Arles, le Tibre jusqu'à Rome, s'étaient établies à demeure en 840, sur le territoire de l'Apulie, à Bari <sup>4</sup>, et rayonnaient de là, répandant partout l'épouvante.

L'anarchie féodale ne faisait qu'augmenter. La forte main de Charlemagne eût seule pu maintenir un peu d'ordre dans ce chaos. En 845, le duc de Provence et comte d'Arles, Solocrat, et tous les seigneurs de la région s'étaient détachés de l'en-

1. *Annales de Saint Bertin*, a. 846.  
2. *Ann. Bert.*, ann. 845.  
3. *Chronicon salern.*, 72-81.

L'anarchie féodale.

1. *Annales de Saint Bertin*, a. 841. NITTEARD, IV, 2. *Hist. des Gaules*, VII, 64, 152, 164, 380.

2. *Ann. Bert.*, ann. 857.

3. POUPARDIN, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, PARIS, 1901, p. 25.

4. *Chronicon salern.*, 72-81.

pire et déclarés autonomes, sous la conduite du célèbre Gérard de Roussillon, dont les chansons de geste devaient faire le héros de la féodalité <sup>1</sup>. En même temps le duc des Bretons Nomenoë se proclamait indépendant et se faisait sacrer roi <sup>2</sup>. D'autres, sans se détacher de leur suzerain, n'hésitaient pas à refuser de marcher sous ses ordres, comme ce vassal de Carloman, Eundachar, qui, ayant juré sa foi à l'empereur Louis et à ses fils sur les reliques de saint Emmeran, resta immobile quand vint le moment de partir, disant : « Saint Emmeran, sur les reliques de qui j'ai juré, retient mon bouclier, ma lance et mon bras <sup>3</sup> ». Parfois l'indiscipline des féodaux allait plus loin, jusqu'à la félonie et à la trahison. En 835, deux seigneurs d'Italie, Siconulfe et Radelgise, se disputant le duché de Bénévent, n'avaient pas craint de faire appel, pour défendre leur cause, aux ennemis jurés du nom chrétien. Radelgise avait appelé à son secours les Sarrasins d'Afrique. Ce que voyant, Siconulfe avait demandé l'aide des Sarrasins d'Espagne.

Insurrection de  
Lothaire.

L'empereur Lothaire se désintéressait de plus en plus de la chrétienté, en particulier de la ville de Rome, et commençait une vie de débauche, dont le scandale devait éclater en 853, à la mort de l'impératrice Ermengarde <sup>4</sup>. Les Romains se plaignaient de ce délaissement <sup>5</sup>. Les fiançailles de Louis le Germanique avec la fameuse Engelberge, célébrées en 851 <sup>6</sup>, allaient aggraver la situation, en indisposant les Orientaux contre l'Occident <sup>7</sup> et surtout en faisant asseoir sur le trône l'inconduite et l'intrigue.

Fiançailles de  
Louis le Ger-  
manique avec  
Engelberge  
(851).

La néfaste influence de Benoît, frère de Serge II, avait fait

1. BOUCHÉ, *Essai sur l'Hist. de Provence*, I, 192, 193.

2. La déclaration d'indépendance eut lieu en 845. Le sacre de Nomenoë ne fut seulement en 848, un an après l'avènement de saint Léon IV.

3. Cité dans F. MOYRIER, *Histoire des luttes politiques et religieuses dans les temps carolingiens*, p. 232.

4. *Defuncta christianissima Ermengarda, duas sibi ancillas ex villa regia copulavit... alique filii ejus similiter adulteriis inserviunt*. Ann. Bert., *Hist. des Gaules*, VII, 70.

5. *Romani quoque arcuati Sarracenorum Maurorumque incursionibus, ob sui defensionem omnino neglectam apud imperatorem Lotharium congueruntur*. *Hist. des Gaules*, VII, 70.

6. BOHMER-MÜHLBACHNER, *Regesta*, n° 1148.

7. *Græci concitantur contra Ludovicum propter filiam imperatoris constantinopolitani*. Ann. Bert., *Hist. des G.*, VII, 70.



parvenir aux dignités ecclésiastiques des ministres indignes. Les canons disciplinaires promulgués par le pape Eugène II, à la suite du Concile de 826, n'étaient plus observés par un grand nombre de clercs.

Défendre Rome et la chrétienté contre les ennemis du dehors, résister aux intrigues et aux violences du pouvoir impérial, et restaurer la discipline ecclésiastique : tel fut le triple objet du pontificat de Léon IV.

Triple objet du pontificat de saint Léon IV.

La grandeur du rôle de saint Léon IV dans la défense de Rome contre les Sarrasins a excité l'admiration de Voltaire lui-même. « Le pape Léon IV, dit-il, prenant une autorité que les généraux de l'empereur Lothaire semblaient abandonner, se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain. Il avait employé les richesses de l'Eglise à réparer les murailles, à élever des tours, à tendre des chaînes sur le Tibre. Il arma les milices à ses dépens, engagea les habitants de Naples et de Gaète à venir défendre les côtes et le port d'Ostie, sans manquer à la sage précaution de prendre d'eux des otages, sachant bien que ceux qui sont assez puissants pour nous secourir le sont assez pour nous nuire. Il visita lui-même tous les postes, et reçut les Sarrasins à leur descente, non en équipage de guerrier, mais comme un Pontife qui exhortait un peuple chrétien et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets. Il était né Romain. Le courage des premiers âges de la République revivait en lui dans un temps de lâcheté et de corruption, tel qu'un des beaux monuments de l'ancienne Rome, qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle <sup>1</sup>. » L'empereur Lothaire, qui se montrait si jaloux d'apparaître toutes les fois qu'il s'agissait d'être à l'honneur, ne se soucia pas d'intervenir en personne pour la défense de Rome et de l'Italie. Il se contenta d'envoyer au Pape, sur la demande de celui-ci, une subvention pécuniaire pour l'aider dans ses travaux de fortifications. Léon IV, non content de protéger la ville de Rome, fit reconstruire et fortifier plusieurs villes en Italie, telles que Centumcellæ, qu'on appela depuis Léopolis, et la ville de Porto, où il accueillit une colonie de Corses ruinés par les Sarrasins. Dès 849, pour combattre les

Il défend la ville de Rome contre les Sarrasins.

Il construisit Léopolis.

1. VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs*, ch. XXVIII.



Il tente de soulever, pour une expédition générale, les seigneurs francs.

pirates, il avait favorisé les expéditions organisées par des seigneurs italiens. Il avait essayé de soulever contre eux les seigneurs francs : « Déposez toute crainte, leur écrivait-il, et combattez avec courage contre les ennemis de la foi et les adversaires de toute religion... Le Tout-Puissant sait que si quelqu'un de vous meurt, c'est pour la vérité de la foi, pour le salut de la patrie et la défense du christianisme. C'est pourquoi Il lui décernera la récompense céleste<sup>1</sup> ». A la suite de ces mesures, les Sarrasins renoncèrent à leurs incursions du côté de Rome et de l'Italie. A peine est-il question, dans une lettre écrite par le Pape en 854, de quelques travaux supplémentaires<sup>2</sup>. Rome et l'Italie étaient sauvées par saint Léon IV du péril musulman.

Il subit les persécutions de Lothaire et de Louis II.

Mais Lothaire et Louis II ne se contentaient pas de donner à la Chrétienté, dans ces pénibles conjonctures, le spectacle d'une déplorable inertie. On les vit, inspirés peut-être par la triste influence d'Engelberge, multiplier contre le Pape les attaques tantôt sourdes, tantôt ouvertes, d'une opposition qui se manifesta surtout dans l'affaire des *missi* impériaux et dans celle de la prétendue conspiration byzantine.

L'affaire des légats impériaux (854).

La correspondance de Léon IV nous révèle les plaintes répétées du Pape contre certains légats de Louis II, qui abusèrent étrangement de leur autorité diplomatique. Ils rançonnaient les pèlerins qui se rendaient à Rome, et cherchaient à corrompre, par argent ou par menaces, les employés pontificaux. Deux d'entre eux, Pierre et Hadrien, associés à un certain duc Georges, frère de l'évêque de Ravenne, se conduisaient comme de vrais brigands, ne reculant ni devant le pillage ni devant le meurtre<sup>3</sup>. Ils furent convaincus d'avoir assassiné le légat du Pape auprès de Lothaire. Léon IV protesta, réclama que justice fût faite; puis, voyant ses réclamations inutiles, il se décida à agir. Il fit arrêter Pierre, Hadrien et leurs principaux complices, qui furent jugés suivant la loi romaine et condamnés à mort.

L'empereur se plaignit vivement de ce que la Constitution

<sup>1</sup> P. L., CXXV, 655-657.

<sup>2</sup> *Lib. Pontif.*, t. III, p. 263-264.

<sup>3</sup> Voir les lettres de Léon IV, t. III, p. 2627; au roi Charles le Chauve, JAFFÉ, 625; à Lothaire, t. III, p. 628.

de 824 n'était pas observée. Le Pape empêcha l'exécution de la condamnation capitale, mais ne retira rien de ses légitimes prétentions au droit de rendre la justice sur l'État pontifical : « Il faut que vous sachiez, écrivit-il à l'empereur Louis le Germanique, que nous ne laissons opprimer nos sujets par personne, mais, si la nécessité se présente, nous tirons vengeance immédiatement des outrages qui leur sont faits, parce que nous devons être en tout les défenseurs du troupeau confié à nos soins <sup>1</sup>. »

Fermeté de  
Léon IV.

C'était en 853. Deux ans plus tard un nouvel incident ramenait le conflit.

Bien qu'à peu près impuissants à maintenir l'ordre dans l'Italie dite byzantine, bien qu'abandonnés de la plupart de leurs vassaux ou alliés, dont la dépendance était devenue purement nominale, les empereurs byzantins voyaient, par une autre voie, se renouer leurs liens avec la péninsule italique. « S'il faut admettre de récents calculs, dit M. Bayet, cinquante mille prêtres, moines ou laïques, émigrés d'Orient pendant la querelle iconoclaste, étaient venus fortifier en Italie l'élément grec. En Calabre seulement, deux cents monastères basiliens environ dateraient de cette époque. L'empereur rattachait au patriarche de Constantinople les évêchés de ce pays, et les couvents, devenus des centres de culture littéraire, propageaient autour d'eux la civilisation byzantine <sup>2</sup>. » L'influence grecque se propageait plus encore en Italie par les grandes cités commerçantes, telles que Naples, Amalfi, Gaëte et Venise, qui, par les comptoirs qu'elles possédaient en Orient, étaient des clientes de l'empire. Venise fournissait à l'empereur des troupes auxiliaires et même des flottes pour l'aider à lutter contre les Sarrasins. La bonne entente avec la cour de Constantinople n'était donc pas à négliger. Nous avons vu qu'elle avait été gravement compromise en 851 par les fiançailles de Louis II avec Engelberge, célébrées au mépris d'une parole donnée à la fille de l'empereur Michel III. Sur ces entrefaites, le bruit se répand qu'un des grands dignitaires de la cour romaine conspire en faveur des Grecs contre l'empire. Le gouverneur du palais pontifical,

Affaire de la  
prétendue  
conspiration  
en faveur des  
Grecs.

Influence  
grecque en  
Italie.

1. P. L., CXV, 669. Cf. *ibid.*, col. 657.

2. *Hist. générale*, de LAVISSE et RAMBAUD, I, 649.

Accusation calomnieuse portée contre le gouvernement du palais pontifical.

Arrivée de Louis II à Rome.

Attitude ferme du Pape.

Zèle de saint Léon IV pour le renouvellement de la vie chrétienne.

Le concile de Rome (853).

Le concile de Pavie (850).

Gratien, aurait dit : « Les Francs ne sont bons à rien. Pourquoi ne pas appeler les Grecs, et, avec leur aide, chasser les Francs et leur roi ? » Louis II arrive brusquement à Rome, furieux et menaçant, sans avoir prévenu de son arrivée ni le Pape, ni l'aristocratie romaine <sup>1</sup>. Sans s'émouvoir, Léon IV demande et obtient l'introduction d'une enquête judiciaire, qui est faite suivant les règles de la procédure romaine. C'était son droit, d'après la Constitution de 824. A la suite de cette enquête, le dénonciateur de Gratien, un certain Daniel, maître de la milice, est convaincu de faux témoignage. Par déférence pour l'empereur, qui intercede en faveur du coupable, le Pontife lui accorde sa grâce. Mais c'était l'échec complet de l'intrigue. La faveur que Daniel obtint depuis auprès de l'empereur et de l'impératrice peut faire supposer que le couple impérial n'avait pas été étranger à cette machination, digne du génie malfaisant d'Engelberge.

Ces graves affaires ne détournèrent jamais le saint Pontife de sa préoccupation dominante : préserver la sainte Église de la corruption du siècle, pénétrer de plus en plus le corps épiscopal et sacerdotal de l'esprit de l'Évangile. Nous en trouvons les vestiges précieux dans deux conciles, l'un tenu à Pavie en 850, l'autre à Rome en 853. Le concile de Rome se contente à peu près de reproduire les trente-huit canons du concile romain de 826 <sup>2</sup>. Il y ajoute seulement quatre nouveaux canons visant des désordres accidentels. Le concile de Pavie <sup>3</sup>, tenu en présence de l'empereur Louis, règle les devoirs et les droits respectifs des évêques, des archiprêtres, des doyens, des prêtres de la ville et de la campagne. On y voit que plusieurs évêques, trop mondains, se permettaient de donner des repas somptueux, accompagnés de spectacles, où apparaissaient des bouffons et des fous. Le concile rappelle que la place de l'évêque est au milieu des pauvres et des humbles, quand il n'est pas dans son église pour y prier ou dans sa chambre pour y travailler et s'y entretenir avec ses prêtres (art. 2). On y porte aussi des anathèmes terribles contre

<sup>1</sup> *Sine litteris ad romanum directis pontificem et senatum*, dit le *Lib. Pontif.* (II, 134). Cette mention du sénat indique ici la place prise dans Rome par l'aristocratie.

<sup>2</sup> *Mansi*, XIV, 497 et s.

<sup>3</sup> *Mansi*, XIV, 929 et s.

les usuriers (art. 21). Le laïque coupable d'usure sera excommunié ; l'ecclésiastique sera déchu de ses fonctions.

Cependant la santé du Pontife était épuisée par tant de travaux ; on pouvait prévoir sa fin prochaine. C'est alors qu'une idée paraît avoir germé dans le génie fécond en ressources de l'ambitieuse Engelberge : pousser à la Papauté un candidat favorable à l'empire.

Parmi les fonctionnaires de la cour pontificale, où l'ingérence abusive du frère de Serge II avait introduit plus d'un homme capable de jouer le rôle indigne dont l'empereur avait besoin, se trouvait un prélat aussi peu ecclésiastique de mœurs qu'il était possible, aussi correct de tenue extérieure qu'il était nécessaire pour désarmer ses détracteurs. Il s'appelait Arsène et appartenait à l'une des plus grandes familles de l'aristocratie romaine. Évêque d'Orta, chargé des fonctions de

Cabales de l'impératrice Engelberge.

L'apocrisiaire Arsène.

*missus*, il était depuis longtemps l'agent de Louis II à Rome. On créa pour lui la charge d'apocrisiaire du Saint-Siège, qui mit entre ses mains toutes les affaires de l'État. Hincmar de Reims, dont la perspicacité avait pénétré le fond de cette âme vile, a parlé avec indignation de sa ruse et de sa cupidité<sup>1</sup>. Arsène avait deux fils, que nous allons voir jouer un rôle très important sous les pontificats de Benoît III, de Nicolas I<sup>er</sup> et d'Hadrien II. L'un, Eleuthère, resta dans le siècle.

Son habileté et ses vices.

L'autre, Anastase, destiné à l'état ecclésiastique, reçut une éducation des plus soignées, grâce à laquelle il devint un des hommes les plus instruits de son temps. Il avait déjà été promu aux premiers ordres sacrés quand Léon IV fut élevé au Souverain Pontificat. Le nouveau Pape l'ordonna prêtre en 848 et lui confia l'église de Saint-Marcel. Anastase était par là même prêtre *cardinal*, et par suite, suivant les canons de l'Église, candidat éventuel à la papauté. Il est fort possible que sa famille ait eu dès lors des vues ambitieuses sur lui. Mais son histoire offre, à partir de son ordination, jusqu'à la

Les deux fils d'Arsène : Anastase et Eleuthère.

Anastase, candidat éventuel à la Papauté.

1. *Ann. de Saint-Bertin*, ann. 867, 868 ; Edit. Dehaisnes, p. 170 et s. Jean Diacre et saint Nicolas I<sup>er</sup> donnent le même témoignage. P. L., LXXV, 207 ; CXIX, 11.8. Les *Annales de Saint-Bertin* sont une des sources les plus sûres de l'histoire du ix<sup>e</sup> siècle et complètent heureusement le *Liber Pontif* et les *Regesta* des Papes. Elles ont eu trois rédacteurs : de 820 à 835, un personnage inconnu ; de 835 à 861, saint Prudence, évêque de Troyes ; de 861 à 890, Hincmar, arch. de Reims. La meilleure édition est celle de l'abbé Dehaisnes, dans la Col. de la Société de l'Hist. de France.



mort de Léon IV, un mystère encore inexpliqué. A peine en possession de son titre, Anastase quitte Rome et se réfugie dans les États de Louis II. Le Pape multiplie les instances pour le faire revenir à Rome. Rien n'y fait. Louis II, requis de le livrer, se dérobe par des délais et de mauvaises raisons.

Excommuni-  
cation d'Anas-  
tase.

Déposé, anathématisé, excommunié par plusieurs conciles, Anastase est introuvable. Est-il occupé à ourdir des intrigues? On le suppose sans doute à Rome, car un anathème est porté contre quiconque oserait aider Anastase à s'emparer du Souverain Pontificat <sup>1</sup>. Pour donner plus de solennité à ses sentences, et sans doute pour prémunir le clergé et les fidèles contre toute campagne électorale d'Anastase, Léon IV fait afficher, au-dessus de la porte principale de Saint-Pierre de Rome, autour d'une grande image du Christ et de la Vierge, les sentences successivement prononcées contre le prêtre in-soumis et déserteur.

Mort de saint  
Léon IV  
(15 juillet 855).

Le 13 juillet 855, après huit années d'un pontificat douloureux, mais fécond, saint Léon IV fut rappelé à Dieu.

## VII

Si l'on en croit le *Liber Pontificalis*, la voix unanime des électeurs aurait, après la mort de Léon IV, appelé à la Papauté le prêtre Benoît, titulaire de Sainte-Cécile. Il est vraisemblable cependant que les partisans d'Anastase aient fait quelque manifestation en faveur de leur candidat, n'aurait-ce été que pour tâter l'opinion. Quoi qu'il en soit, deux députés, Nicolas évêque d'Anagni, et Mercure, maître de la milice, se mettent en route pour notifier à l'empereur la nouvelle élection. Ils rencontrent en chemin l'évêque Arsène, qui essaye de les gagner à la cause de son fils Anastase. Après tout, Benoît n'est pas encore sacré; il est temps de revenir à un meilleur choix. Les députés sont ébranlés. L'empereur décide qu'il donnera sa réponse par une ambassade spéciale. Cette ambassade, parvenue à quarante milles de Rome, rencontre à son tour Arsène, entouré de quelques partisans, gens d'église

Intrigues d'Ar-  
sène pour faire  
élire son fils  
ANASTASE.

1. *Annales de Saint-Bertin*, an. 868. Ed. Delhalsnes, p. 177.



et gens de guerre. Moitié par terreur, moitié par persuasion, Arsène gagne tout à fait à la cause de son fils les ambassadeurs impériaux. Un peu plus loin, c'est Anastase lui-même qui vient se joindre à eux. La troupe s'accroît en chemin de tous les partisans du régime impérial, de tous les mécontents, qu'Arsène et les siens ont séduits. Des envoyés de Benoît, qu'on rencontre, sont maltraités. Bref, c'est au milieu d'un cortège de partisans qu'Anastase arrive devant Rome. Son entrée est triomphale et insolente. En passant devant Saint-Pierre, Anastase saisit une hache et la lance violemment contre l'image de la Vierge, autour de laquelle sont affichées les sentences d'excommunications portées contre lui. On envahit la basilique du Latran où se trouve le Pape élu. On s'empare de lui, on le dépouille de ses ornements et on le confie à la garde de deux prêtres, Jean et Hadrien, jadis déposés par le pape Léon IV.

Anastase et sa troupe envahissent la basilique du Latran.

C'était le samedi. Le lendemain, dimanche, on convoque les évêques, le clergé et le peuple dans la basilique Émilienne. Les légats de l'empereur s'y rendent. On les voit prendre place dans l'abside, puis parcourir les rangs des électeurs, l'épée levée, criant : « Rendez-vous, et prenez Anastase pour Pape. » En présence d'une telle violence, le clergé et le peuple se ressaisissent et donnent l'exemple d'une fermeté admirable. Sous les épées menaçantes, une foule immense s'écrie : « Anastase est un prêtre excommunié, Anastase est inéligible ». Des évêques protestent qu'ils préfèrent être mis en pièces, plutôt que de violer les lois de l'Église. On vit alors, dit le biographe de Benoît III, les gens de l'empereur échanger quelques mots en langue tudesque, et se retirer.

Intervention armée des légats de l'empereur.

Trois jours après Benoît était réélu. Le dimanche suivant, 1<sup>er</sup> septembre 855, il était sacré à Saint-Pierre sous les yeux des légats impériaux. BENOÎT III devait régner deux ans et demi. C'était un pontife doux et pieux. La foule qui lui avait apporté la nouvelle de son élection l'avait trouvé en prière. Ses vertus privées devaient être louées par ses ennemis aussi bien que par ses amis. Il n'eut point l'admirable énergie de son prédécesseur, et les débuts de son pontificat semblent avoir gardé l'impression des scènes de terreur qui avaient marqué son élection. Il conserva à l'évêque d'Orta sa charge de

Benoît III  
(855-858).

Caractère du nouveau Pontife.

*missus et d'apocrisiaire.* Il fit renouveler par un synode la condamnation d'Anastase, mais il l'admit à la communion laïque et le pourvut de l'abbaye de Sainte-Marie au Transtévère. Après trois ans passés dans les exercices de la vie religieuse et les études, Anastase devait réapparaître sur la scène politique, où, sans espoir désormais de conquérir la tiare, il tenterait du moins de gouverner la Papauté.

Parmi les premiers actes du court pontificat de Benoît III, on doit citer l'approbation conditionnelle qu'il donna aux décisions du concile de Soissons, célébré en 853 sous la présidence d'Hiincmar de Reims <sup>1</sup>. Quelques expressions de ce concile semblaient reconnaître au métropolitain des pouvoirs sans appel, indépendants de l'autorité du Souverain Pontife. Saint Léon IV avait refusé de l'approuver, saint Nicolas I<sup>er</sup> devait le condamner sévèrement. Benoît III jugea à propos de le confirmer en réservant les droits de Saint-Siège <sup>2</sup>.

Secondé par le diacre Nicolas, il gouverne l'Église avec fermeté et sagesse.

D'autres actes, où l'on a eu lieu de voir l'influence de son fidèle collaborateur, le diacre Nicolas, sont l'expression d'une politique plus ferme. Il mande devant lui un frère de la reine Teutberge, qui avait envahi les monastères de Saint-Maurice et de Luxeuil <sup>3</sup>; il proteste contre les laïques de la Grande-Bretagne, qui avaient chassé des évêques de leurs sièges <sup>4</sup>; il ordonne au patriarche Ignace de Constantinople de lui communiquer les pièces d'un procès intenté à l'archevêque de Syracuse <sup>5</sup>; il invite tous les princes chrétiens à contraindre Ingeltrude, femme du comte Boson, à réintégrer le domicile conjugal <sup>6</sup>.

Mort de Benoît III (17 août 858).

Benoît III mourut le 17 août 858. Il put prévoir, avant de mourir, l'orage qui se préparait pour l'Église du côté de l'Orient, où les manœuvres de l'empereur Michel l'Ivrogne et de son oncle, l'indigne Bardas, venaient de faire monter sur le siège patriarcal de Constantinople cet imposteur de génie qui s'appelait Photius.

L'empereur d'Occident, de son côté, put croire que le

1. *Massi*, XIV, 977 et s.

2. *Jaffé*, 2653.

3. *Jaffé*, 2669.

4. *Jaffé*, 2671.

5. *Jaffé*, 2667.

6. *Jaffé*, 2673.

triomphe de sa politique était assuré. Son candidat à la Papauté était tout prêt. La faveur impériale s'était portée, cette fois-ci, sur un homme dont la science et les mœurs ne pouvaient soulever les susceptibilités de personne. C'était ce diacre Nicolas qui venait d'être le principal auxiliaire de Benoît III, et qui avait révélé dans l'exercice de ses fonctions de très hautes qualités diplomatiques <sup>1</sup>. Le nom du diacre Nicolas rallia en effet tous les suffrages. Mais le peuple chrétien n'eut pas à se repentir de ce choix. Saint Nicolas 1<sup>er</sup> devait être un des plus infatigables défenseurs des droits de l'Église, une des plus pures gloires de la Papauté

Élection de  
saint Nico-  
las 1<sup>er</sup>.

1. Sur le caractère officiel de cette candidature le témoignage de saint Prudence, évêque de Troyes, est formel : *Præsentia magis ac favore Ludovici Regis et procerum ejus quam cleri electione substituitur. Annales de Saint-E. rtin, an. 858. Edit Dehaisnes, p. 95.*

## CHAPITRE V

SAINTE NICOLAS I<sup>er</sup>

(853-867)

Saint Nico-  
las I<sup>er</sup>.  
Son portrait.

Le nouveau Pape, que l'empereur traitait en ami <sup>1</sup>, était le fils d'un magistrat et se trouvait allié à la haute aristocratie romaine. « Il avait, dit son plus ancien biographe, le port noble, les traits pleins de distinction, la parole docte et l'air modeste. Dur à lui-même, il aimait à vivre dans la prière et les jeûnes ; il était généreux envers les pauvres, et les intérêts du peuple trouvaient toujours en lui un ardent défenseur <sup>2</sup>. » En lui faisant cortège, de Saint-Pierre au Latran et du Latran à Saint-Pierre, au milieu d'acclamations enthousiastes, le peuple comprit qu'il avait obtenu de la Providence le chef énergique, le père bienfaisant, le saint, dont le monde chrétien avait besoin à cette heure.

Un triple péril  
menace la  
chrétienté.

Au péril impérial, toujours menaçant, au péril féodal, sans cesse grandissant, était venu se joindre en effet, depuis l'élévation de Photius sur le siège de Constantinople, un péril byzantin d'une gravité toute nouvelle.

Nicolas I<sup>er</sup> devait faire face à ces trois dangers.

1. Le *Liber Pontificalis* raconte que l'empereur, après la cérémonie de la consécration, mangea avec lui, et qu'ils s'embrassèrent avec une grande affection, t. II, p. 152.

2. *Lib. Pontif.*, II, 162.

## I

Après tant de négociations, couronnées par plusieurs pactes solennels, les situations respectives de la Papauté et de l'empire restaient en fait mal déterminées et prêtaient à des interprétations équivoques. Quand l'empereur tenait si ardemment à confirmer l'élection du Pape, quand le Pape réclamait si vivement le privilège de sacrer l'empereur, ce qui était en question, en définitive, c'était de savoir qui des deux était le vassal de l'autre ; et il semblait bien, sous les derniers Papes, alors que les fonctions de légat et d'apocrisiaire du Saint-Siège étaient exercées par une créature de l'empereur, que le rôle de souverain appartint à celui-ci.

Situations respectives de la Papauté et de l'empire.

Dès les premiers jours de son pontificat, Nicolas I<sup>er</sup>, par sa seule manière d'agir, sans rien briser, en ménageant toutes les formes diplomatiques, prend une attitude indépendante, qui écarte toute idée de vassalité de sa part.

Saint Nicolas affirme, dès les premiers jours, son indépendance.

« Il semble, dit son dernier historien, que le passé ait laissé une vive impression sur son âme, et qu'en montant sur le trône pontifical, il ait juré d'en finir réellement avec l'équivoque dans laquelle on avait vécu jusqu'alors... L'empereur est à Rome... c'est son influence qui a décidé de l'élection. Mais le *Liber Pontificalis* relève l'attitude supérieure et indépendante prise aussitôt par le Pape. La ville se couronne de fleurs. Le nouveau Pape admet l'empereur dans son intimité, l'invite à dîner, le comble de marques d'affection et l'embrasse comme un fils bien-aimé. Tout le passé semble oublié ; il n'y a plus rien dans cette scène qui rappelle les relations de vassal à suzerain.

« Ou plutôt, s'il y a un vassal, c'est l'empereur. Non seulement il va au-devant du Pape, mais il tient son cheval par la bride, la distance d'un trait d'arc, au moment de son arrivée comme à celui de son départ. C'est la première fois depuis Hadrien I<sup>er</sup>, qu'un Pape reçoit d'un empereur pareil honneur : toute la noblesse de Rome est présente et elle sait comprendre que ce Pape « beau de figure, grand de taille, de mœurs sé-



vères et d'habitudes généreuses » vient de prendre le rang qu'il veut occuper dans le monde entier <sup>1</sup>. »

Ce n'est là pourtant que le geste initial, pour ainsi dire, d'une politique qui aboutira bientôt à des actes plus efficaces.

L'affaire de divorce de Lothaire.

Lothaire, roi de Lorraine, fils de l'empereur Lothaire I<sup>er</sup> et par conséquent neveu de l'empereur Louis le Germanique, avait répudié sa femme Teutberge, fille de Boson, pour épouser Waldrade. Il prétendit, pour justifier sa conduite, que son premier mariage était frappé de nullité par suite de relations incestueuses de Teutberge avec un de ses frères. Rien n'était moins prouvé que cette accusation. Le roi voulait pourtant la

L'empereur gagne à sa cause une partie de la noblesse et de l'épiscopat.

faire triompher à tout prix. Lothaire gagne à sa cause une partie de la noblesse franque. Un tribunal composé des grands du royaume condamne, en 859, la reine Teutberge à l'épreuve de l'eau bouillante. Mais cette épreuve lui est favorable <sup>2</sup>. Lothaire parvient alors à séduire par des promesses deux évêques, Gunther de Cologne et Tietgand de Trèves, qui corrompent à leur tour plusieurs de leurs collègues. En 860, une assemblée épiscopale, réunie à Aix-la-Chapelle, arrache à la malheureuse reine l'aveu de son prétendu crime et la condamne à la réclusion dans un monastère. Mais bientôt Teutberge réussit à s'échapper, rétracte son aveu, dénonce les manœuvres de pression qu'on a exercées sur elle et en appelle au Pape. Un bon nombre d'évêques indépendants s'honore en blâmant les procédés d'intimidation abusivement employés

Courageuse attitude d'Hincmar de Reims.

contre la reine. Hincmar de Reims, dont on connaît l'attachement à la dynastie nationale, a le courage de porter la question devant l'opinion publique par la publication de son livre *De divortio Lotharii*, où il prend la défense de la reine Teutberge et déclare hautement qu'en une affaire de cette nature rien ne peut être décidé sans l'assentiment de l'Église

1. Jules Rov, *Saint Nicolas I<sup>er</sup>*, p. 11-13.

2. L'épreuve de l'eau bouillante consistait à plonger le doigt, ou la main, ou le bras dans une chaudière d'eau chaude, pour en retirer une bague ou tout autre objet qu'on y avait jeté. On pouvait faire subir l'épreuve par un autre. Ce fut le cas de Teutberge, qui trouva un répondant. Ces épreuves, que Charlemagne recommandait pour mettre fin aux guerres et aux querelles, dont Hincmar se fit le champion, mais qu'Agobard attaqua vigoureusement, furent nettement condamnées par les Papes au XII<sup>e</sup> siècle. VACANDARD, *L'Église et les Ordales*, dans *Études de critique et d'hist. rel.*, p. 191-215.

romaine, mère et maîtresse de toutes les églises <sup>1</sup>. Le Pape en effet envoie deux légats, qui prennent part au concile national, réuni à Metz par Lothaire pour trancher la question. La tactique de pression gouvernementale, qui a fait plier presque tous jusqu'ici, a raison des légats eux-mêmes. Ils font cause commune avec les évêques. Le jugement prononcé à Aix-la-Chapelle est confirmé. La cause de la morale publique semble perdue.

Défection des légats pontificaux.

On avait compté sans l'énergie du Pape Nicolas. Le Souverain Pontife évoque la cause à son tribunal et réunit un concile à Rome, qui casse les décisions de celui de Metz. Les évêques de Cologne et de Trèves, Gunther et Tietgand, sont déposés. Ni les instances de Lothaire, à qui l'ardeur d'une passion coupable inspire les supplications les plus pressantes, ni l'arrivée à Rome d'une armée que l'empereur Louis commande en personne et qui bloque la ville, n'ébranlent l'inflexibilité du Pontife. Lothaire renvoie Waldrade et reprend son épouse légitime.

Le Souverain Pontife évoque la cause et casse les décisions des évêques.

Mais, hélas ! bientôt c'est la malheureuse Teutberge elle-même qui, abreuvée d'injures et de mauvais traitements par son époux, demande au Pape de prononcer la rupture d'un lien qu'elle juge insupportable. Nicolas se souvient que ce n'est pas pour la tranquillité d'une reine, mais pour la sauvegarde d'un principe supérieur de justice, qu'il a pris la défense du lien conjugal de Lothaire. Il ne cédera pas. Jusqu'à sa dernière heure, il combattra. Il mourra dans la lutte. Et après sa mort, Lothaire viendra faire amende honorable au Mont-Cassin.

Energie persévérante de saint Nicolas.

Dans l'affaire du divorce de Lothaire, le Pape avait eu pour lui la partie la plus saine de l'épiscopat, notamment l'illustre Hincmar de Reims, la gloire de son siècle : c'est contre ce grand évêque qu'il va avoir à lutter dans l'affaire de Rothade.

L'affaire de Rothade.

En 861, dans un concile provincial, l'archevêque de Reims avait suspendu de ses fonctions l'évêque de Soissons, Rothade, son suffragant, coupable d'avoir déposé injustement un prêtre et mal géré les biens de l'Église. Rothade en appelle à Rome. Nicolas I<sup>er</sup>, malgré une défense très habile et très savante

Saint Nicolas fait triompher contre Hincmar les droits du Saint-Siège sur les évêques.

d'Hincmar, malgré l'appui prêté à l'archevêque de Reims par Charles le Chauve, non seulement oblige Hincmar à réintégrer Rothade, mais le force à proclamer qu'un évêque ne peut jamais être déposé sans l'assentiment du Saint-Siège. En rédigeant dans ses *Annales* le récit de cet incident, Hincmar ne peut se défendre d'un ressentiment plein d'amertume<sup>1</sup>. Mais une fois de plus la cause de la Papauté et de la justice a triomphé.

On a parfois appelé Hincmar de Reims le père du gallicanisme et le Bossuet du ix<sup>e</sup> siècle. Ne pourrait-on pas considérer l'issue de ces deux affaires du « divorce de Lothaire » et du « procès de Rothade », comme la victoire de la Papauté sur les deux premières manifestations du gallicanisme ? Ne reconnaît-on pas le gallicanisme césarien dans l'affaire du divorce royal, le gallicanisme épiscopal dans le procès de l'évêque de Soissons ?

L'anarchie féodale en Italie.

Jean de Ravenne.

Ses abus de pouvoir.

Il est excommunié par le Pape.

Plus près du Pape, en Italie, les seigneurs féodaux laïques et parfois les seigneurs féodaux ecclésiastiques profitaient de l'anarchie pour terroriser le pays, se battre les uns contre les autres et rançonner les pauvres gens. Le plus redoutable de tous était ce Jean, archevêque de Ravenne, qui avait plutôt les allures d'un guerrier que celles d'un prélat. Il s'emparait suivant son caprice des biens des clercs et des laïques, dépouillait les bénéficiaires de leurs titres, déposait les ecclésiastiques sans aucune forme de procès, faisait main basse sur les biens du Saint-Siège, refusait obstinément de se rendre aux conciles et narguait l'autorité du Pape en se vantant de l'appui de l'empereur. Nicolas n'hésite pas à se mesurer avec ce potentat. Sur un refus réitéré de celui-ci de se rendre à un synode, le Pape lance contre lui l'excommunication majeure. Le *Liber Pontificalis* nous a laissé de la ville de Ravenne, au lendemain du décret pontifical, un tableau qui nous montre quelle était alors l'autorité morale du Souverain Pontife et le respect des peines spirituelles infligées par le Saint-Siège. Chacun s'écarte de l'excommunié et lui ferme sa porte ; ses fournisseurs lui refusent leurs services ; d'aussi loin qu'on l'aperçoit, dans une rue ou sur une place, escorté des gens de

1. *Rothadum a Nicolao papa non canonice sed potentialiter restitutum. Annales bert.*, ann. 865, p. 144.

sa suite, on s'écrie : « Voici les excommuniés <sup>1</sup> ». Jean recourt alors à l'empereur qui « l'invite d'abord à s'incliner devant le Pontife, à qui l'Église entière obéit ». Louis II consent pourtant, sur les instances de Jean, à intercéder pour lui auprès du Pape. Mais c'est en vain. Jean feint alors de se soumettre. Vil et rampant, comme tous ceux en qui l'ambition a étouffé la conscience, il fait, en des termes d'une exagération calculée, une soumission que le Souverain Pontife daigne accepter. Mais on apprend bientôt que rien n'a été changé dans le gouvernement de Ravenne. De nombreux groupes de Ravennates opprimés viennent porter leurs doléances à Rome. C'est alors que Nicolas prend une décision énergique. Il se rend en personne à Ravenne, et là, usant de ce droit de directe et immédiate intervention que l'Église a toujours reconnu aux Papes sur les divers diocèses, il écoute les plaintes des laïques et des clercs, juge en dernier ressort les causes portées devant lui, ordonne la restitution des biens volés, change le personnel administratif là où il le juge utile, bref, commande en maître dans Ravenne. Accablé par ce coup d'audace, Jean se soumet encore une fois. Mais il paraît bien que cette seconde soumission ne fut pas plus sincère que la première. La déposition solennelle de Jean de Ravenne par le concile de Latran eut seule raison de son obstination.

Soumission  
hypocrite du  
prélat.

Répression  
énergique  
exercée par  
saint Nicolas.

## II

En même temps qu'il faisait trembler les indignes princes de l'Église, saint Nicolas devenait de plus en plus cher aux fidèles. Le peuple, comprenant que l'amour de la justice était la seule inspiration des jugements du Pontife, accourait de partout pour lui exposer ses griefs ou pour lui demander une direction. Saint Nicolas fut un grand justicier, comme saint Grégoire le Grand et saint Louis.

Popularité de  
Pape.

Mais il semblait dit que ce saint Pape verrait se dresser devant lui toutes les grandes puissances du monde. De récents

1. *Lib. Pontif.*, II, 156.



Renaissance  
politique et lit-  
téraire de  
Constantino-  
ple au 11<sup>e</sup> siè-  
cle.

travaux sur l'empire byzantin ont montré comment, à mesure que l'empire carolingien se désagrègeait, celui de Constantinople brillait d'un nouvel éclat. Quand, en 856, après la pacification de la querelle iconoclaste par la grande impératrice Théodora, Michel l'Yvrogne, son fils indigne, lui succéda sur le trône, une véritable renaissance politique, littéraire et artistique donnait à l'empire byzantin comme un élan nouveau. Tandis que les politiques rêvaient, à la faveur de la décadence occidentale, de ressaisir l'empire du monde, les lettrés prétendaient restaurer la haute culture de l'hellénisme antique. Le César Bardas, frère de Théodora, se fit le protecteur des études savantes. Platoniciens et aristotéliens se livraient d'ardents combats. Le plus brillant, le plus actif des habitués de ces joutes littéraires était, à l'avènement de Michel III, un jeune diplomate de 39 ans qui s'appelait Photius. Fils d'un officier de la garde impériale, petit neveu du patriarche saint Taraise, allié à la famille de l'empereur par un de ses oncles qui avait épousé la sœur de Théodora et de Bardas, Photius jouissait par sa famille et par ses relations d'une influence considérable. Mais il était beaucoup plus fier du prestige que lui donnait sa science. Les ouvrages qui nous restent de lui, cette prodigieuse *Bibliothèque des dix mille livres*, comme il l'appelait, analyse sommaire, générale et critique de tous les ouvrages qu'il lisait, sorte de journal littéraire qui a servi de modèle à bien des savants et qui n'a jamais été dépassé, nous donne une idée de l'étendue de ses connaissances, de la puissance de son travail et de la pénétration de son esprit. Les circonstances l'engagèrent dans la politique. Les infinies ressources que devait y déployer son intelligence souple et tenace ont pu faire dire que la politique et l'ambition avaient été les grands ressorts de son existence. Il ne paraît pas qu'il en soit ainsi. Photius est l'homme qui se considère avant tout comme le savant infailible, l'esprit supérieur, dont l'admiration s'impose à tous. On peut croire qu'il a été sincère lorsqu'il a dit n'avoir jamais ambitionné le patriarcat. La grande passion de son âme est un besoin d'être estimé et admiré, mais pour ses qualités personnelles, et non pour l'éclat qui lui peut venir du dehors. Il est si convaincu qu'il honore le siège patriarcal, bien plus que le siège patriarcal ne l'honore ! Si

Un portrait.



cet homme a menti impudemment, s'il a falsifié les textes, s'il a fait entrer l'hypocrisie dans ses moyens d'action, c'est plus pour justifier tous ses actes et toutes ses idées, pour éviter une humiliation à son amour-propre, pour ne pas perdre une parcelle de l'admiration qu'il juge lui être due, que pour gravir un échelon dans la carrière des honneurs : incommensurable et irréductible orgueil de l'esprit, qui n'opère pas moins de ravages dans une âme, ni de troubles dans les sociétés, que les folies de la passion sensuelle ou les âpres convoitises de l'ambition<sup>1</sup> !

L'homme vraiment perdu de mœurs, le vulgaire ambitieux, ce n'est pas l'eunuque Photius, c'est le César Bardas. Intelligent, mais sceptique, doué de vraies qualités d'homme d'État, mais vindicatif, haineux, et poussant la débauche jusqu'au cynisme, il se donne pour mission de corrompre son royal neveu. La cour de Constantinople devient le théâtre d'orgies impossibles à décrire<sup>2</sup>. Bardas, élevé par Michel aux plus hautes dignités, affiche publiquement ses relations incestueuses avec sa belle-fille. Le jour de l'Épiphanie de l'année 857, le patriarche de Constantinople, saint Ignace, nouveau Jean-Baptiste, lui reproche son crime, et lui refuse, suivant les règles de l'Église, la sainte communion. La vengeance de Bardas éclate. Il arrache au jeune empereur un décret d'exil contre l'impératrice mère Théodora, qu'il accuse d'être de connivence avec le courageux patriarche, obtient la relégation de saint Ignace dans une île de la Propontide et fait désigner, pour prendre sa place, Photius. Celui-ci a toujours protesté qu'il avait fait tout au monde pour se dérober à cette dignité. Comblé d'honneurs, protospathaire, c'est-à-dire officier supérieur dans la garde, conseiller intime de l'empereur, universellement honoré pour sa science, Photius savait en outre, en sa qualité de canoniste exercé, que son élection à un siège non légalement vacant serait frappée de nullité. Les démarches faites auprès d'Ignace pour obtenir de lui sa démission se heurtaient à un refus obstiné. Finalement Photius consentit. Il était simple laïque,

Caractéristique de cet homme : l'orgueil.

Le César Bardas.

Dépôtion et exil de saint Ignace de Constantinople.

Introduktion de Photius.

1. Cette psychologie de Photius, un peu différente de celle qu'on lui attribue ordinairement, semble résulter de l'étude minutieuse faite sur sa vie et ses écrits par le P. Lapôtre. Voir *L'Europe et le Saint Siège à l'époque carolingienne*, p. 65-6.

2. L'abbé Rohrbacher y a fait allusion dans la première édition de son *Histoire de l'Église*. On a dû effacer le passage dans les éditions suivantes.

Grégoire As-  
besta.

il est vrai ; mais on avait déjà vu plusieurs fois des laïques élevés par les empereurs au siège patriarcal <sup>1</sup>. Le successeur désigné d'Ignace fut tonsuré le 20 décembre 857 et reçut, les jours suivants, successivement tous les ordres. L'avant-veille de Noël, il fut officiellement élu patriarche par un conciliabule tenu dans le palais impérial. On trouva, pour le sacrer, le jour de Noël, un évêque interdit qui s'appelait Grégoire Asbesta. Fils de l'ancien empereur Léon l'Arménien, ce Grégoire Asbesta faisait plutôt remarquer en sa personne la hautaine fierté du grand seigneur que l'humilité de l'apôtre. Archevêque de Syracuse, il avait abandonné son poste à la suite des invasions des Sarrasins. Retiré à Constantinople, il fut froissé de voir Ignace lui interdire de coopérer à son sacre. En pleine église de Sainte-Sophie, on l'avait vu jeter violemment à terre, par dépit, le cierge qu'il tenait à la main. A partir de ce moment, Grégoire Asbesta ne fit plus que conspirer. Chef d'un petit clan de mécontents, dont Photius faisait partie <sup>2</sup>, il n'avait plus cessé de faire opposition au gouvernement du saint patriarche ; d'où son interdiction *ab officio* par le pape Benoît III <sup>3</sup>. Le prélat révolté profita d'une occasion nouvelle qui s'offrait à lui, de se venger de son ancien patriarche en consacrant l'usurpateur.

Une fois sacré, Photius, s'il est vrai qu'il eût accepté sa nouvelle dignité à son corps défendant, changea complètement de tactique. Nul homme n'a soutenu ses prérogatives avec plus d'acharnement, nul n'a poursuivi ses desseins avec plus d'hypocrisie et un plus grand mépris de la probité et de la justice.

Hypocrisie de  
Photius.

La majorité des évêques, si l'on en croit Métrophane <sup>4</sup>, se déclara d'abord contre le nouvel élu. Les droits d'Ignace étaient trop évidents pour qu'il n'en fut pas ainsi. Mais par toutes sortes de moyens on les gagna l'un après l'autre. Cinq opposants luttaient encore. Photius désarma leur opposition en proclamant et en déclarant par écrit qu'il tenait Ignace pour le plus irréprochable des hommes, et qu'il ne ferait jamais rien contre lui.

1. *Bérault, Hist. des Conciles*, V, 444.

2. *Mansi*, XV, 415.

3. *Hérelle*, V, 442.

4. MÉTROPHANE, dans *Mansi*, XVI, 415. Métrophane, évêque de Smyrne et contemporain de Photius est connu par un fragment d'ouvrage sur la Trinité et par une lettre importante sur les événements de son temps.

La première assertion était une hypocrisie, la seconde était une équivoque, laissant entendre que Photius reconnaissait les droits d'Ignace et ne se considérait que comme un coadjuteur soumis. Ignace, en effet, par amour de la paix, venait de dire qu'il consentirait à s'incliner devant la force, si on lui donnait un coadjuteur régulièrement nommé<sup>1</sup>. Cette équivoque peut seule expliquer le grand scandale d'un épiscopat tout entier se rangeant, à un moment donné, autour de l'usurpateur.

Mais, enivré par son triomphe, Photius viole sa parole. Il prononce la déposition d'Ignace. L'épiscopat grec se scinde alors en deux partis. Tous les moines suivent le parti fidèle à Ignace; et le saint évêque fait entendre le cri qui doit mettre fin à toute querelle dans l'Église : « J'en appelle au Pape, *Ad Papam provoço!* » L'habile Photius ne veut pas rester en retard. L'appel au Pape ! il l'adresse à son tour dans une lettre chaste et heureuse, chef-d'œuvre d'hypocrisie, où, après une profession de la plus pure foi catholique, il emprunte à saint Grégoire le Grand les expressions les plus pathétiques pour déplorer sa propre indignité et se jette aux pieds du Pontife de Rome en lui demandant ses prières. Photius est peut-être le plus irrésistible charmeur d'hommes qui ait paru dans l'histoire. Il le sait. Il a pu se vanter que ses amis l'aient aimé plus que leurs parents<sup>2</sup>. Un saint comme Cyrille, l'apôtre des Slaves, pour avoir été son élève et avoir subi la captivante influence de sa parole, ne se déprendra jamais d'une vive sympathie personnelle pour cet homme, dont il déplore les erreurs. Photius connaît sa force. Ce qu'il a obtenu de l'épiscopat grec, ne pourrait-il pas l'obtenir du Pape lui-même ? Tandis qu'une ambassade, envoyée au nom de l'empereur et au nom du patriarche, part pour Rome, chargée de riches présents, Michel III informe mensongèrement le Souverain Pontife que le malheureux Ignace, sous le coup de vagues soupçons qui pèsent sur lui, s'est retiré dans un couvent. Bref, on laisse entrevoir au Pape que de terribles divisions, contre-coups de la querelle iconoclaste, sont sur le point d'éclater à Constantinople, qu'un concile y sera nécessaire, qu'il est urgent d'y envoyer deux légats. La machina-

L'appel au Pape.

Sevantes machinations du faux patriarche.

1. Hérodote, V, 444.

2. Cf. WOODS, t. II, Dissert. XXVIII, p. 235.

3. P. G., CII, 601.

tion est savamment ourdie. S'il est impossible de circonvenir le Pape, on saura bien, pense-t-on, gagner ses deux représentants.

Prudente ré-  
serve de saint  
Nicolas.

L'avisé Pontife, on le voit bien dans sa réponse, ne sait pas encore, du premier coup, démêler ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a de faux dans ces lettres habilement imprécises. Il loue Photius de son orthodoxie, mais il lui reproche d'avoir violé les canons, et il envoie à Constantinople deux évêques spécialement chargés de s'informer de l'affaire d'Ignace, dont il se réserve la solution <sup>1</sup>.

Corruption des  
légalés.

La grande affaire pour Photius était maintenant de corrompre les légats, Rodoald de Porto et Zacharie d'Anagni. Il y parvint, mais non sans peine. Présents, ruses, menaces, tout fut mis en œuvre ; les deux évêques résistaient à tout. L'hypocrisie et les sophismes eurent enfin raison de leur fermeté. Au printemps de 861 ils étaient passés au camp de l'usurpateur. Les présents de l'empereur et du César Bardas couronnèrent

Falsification  
de la lettre du  
Pape.

leur défection. Ces lâches serviteurs du Saint-Siège allèrent jusqu'à permettre la falsification de la lettre du Pape dont ils étaient porteurs. Photius se hâte alors de réunir un concile de trois cent dix-huit évêques, qu'il induit en erreur en leur faisant donner lecture des lettres falsifiées de Nicolas. Celui-ci est censé

Un pseudo-  
concile pro-  
clame la dé-  
chéance  
d'Ignace.

approuver la déposition d'Ignace et l'élection de Photius. Dans ce concile, que l'empereur comparera au premier concile de Nicée, Photius est déclaré patriarche légitime, et Ignace est condamné comme ayant violé les canons de l'Église. Des mesures sévères y sont édictées contre les moines, qui sont restés les plus fidèles soutiens du légitime patriarche. En même temps qu'il tente ainsi de paralyser l'activité de ses plus redoutables adversaires en Orient, l'astucieux Photius cherche à nouer des relations avec les évêques d'Occident censurés par le Pape Nicolas. Quelques moines de Sicile, gagnés à sa cause, parcourent l'Europe. Un écrit injurieux pour le Souverain Pontife circule à Rome en 865. C'est comme un siège en règle contre la Papauté, habilement mené par l'inépuisable et val-faisant génie de Photius.

Mouvements en  
Europe.

1. Saint Nicolas appelle ces évêques des légats *a latere*. C'est la première fois que cette expression se rencontre. On appelle encore aujourd'hui légat *a latere* un légat choisi dans l'entourage du Pape. *a latere Pontificis*, un légat cardinal. Le cardinal Caprara, en 1801, fut légat *a latere*. JARRÉ, 2681, 2682, 2683.



Mais le grand Pape, averti de ce qui s'est passé au prétendu concile de 861, a déjà saisi l'empereur, le faux patriarche et l'épiscopat d'Orient de sa protestation indignée. Dans une première lettre, adressée en 862 à tous les évêques et métropolitains d'Orient, Nicolas I<sup>er</sup> rétablit la vérité des faits, condamne sa déposition d'Ignace et l'intrusion de Photius <sup>1</sup>. Dans une lettre à Photius, il se plaint de la falsification de ses écrits et maintient les droits de sa primauté <sup>2</sup>. Dans une troisième lettre, adressée à l'empereur, il déclare refuser toute confirmation de ce qui s'est fait en Orient, jusqu'à ce que la vérité ait pu se faire jour <sup>3</sup>.

Protestations  
du Souverain  
Pontife.

La tactique de ruse, de fourberie et de faux avait échoué. Restait la violence et l'injure. On y eut recours. Michel l'ivrogne écrit au Pape une lettre insolente dans laquelle, tantôt railleur, il accuse l'évêque de Rome de parler un langage « barbare et scythique », et tantôt menaçant, il jure de raser jusqu'au sol la Ville Éternelle.

Injures et violences de l'empereur.

Pas plus que la perfidie, la violence ne peut faire fléchir l'intrépide Pontife. La réponse de saint Nicolas I<sup>er</sup> à l'empereur Michel l'Ivrogne est un chef-d'œuvre <sup>4</sup>. Dans une première partie, le Pape se prononce avec fermeté sur l'affaire pendante : il déclare que le jugement de l'empereur est absolument incompetent en ce qui concerne les affaires intérieures de l'Église. Qu'on lui expédie à Rome les pièces du dossier, qu'on les soumette à une procédure régulière, et un tribunal indépendant se prononcera. Puis sa pensée s'élève à des considérations de la plus grave éloquence : « Ne vous étendez pas en menaces contre nous, ô empereur, dit-il, car, avec l'aide de Dieu, nous ne les craignons pas... Considérez plutôt ce que vous avez à faire. Pensez aux temps passés, songez à l'éternité. Examinez ce que sont devenus les empereurs qui ont persécuté l'Église de Dieu et surtout l'Église romaine. Voyez Néron, Dioclétien. Combien leurs noms sont exécrables parmi les chrétiens ! Voyez au contraire Constantin, Théodose le Grand, Valentinien. Avec quel respect leur souvenir est

Noble réponse  
de saint Nicolas.

Dés devoirs  
des empereurs  
envers l'Église.

1. Jarré, 2690. P. L., CIX, 733.

2. Jarré, 2691. P. L., CIX, 735.

3. Jarré, 2692. P. L., CIX, 730.

4. P. L., CIX, 926 et s.



rappelé dans nos saints mystères !» Le devoir incombe aux souverains, dit-il de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Église et de la protéger dans la libre expansion de son autorité spirituelle, et de ce devoir le grand Pape donne deux raisons : premièrement, l'Église est indépendante dans son domaine ; depuis Jésus-Christ, l'Église et l'État, ayant chacun leur office propre, ne doivent pas empiéter l'un sur l'autre : à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ; en second lieu, l'Église n'est-elle pas une source de paix pour l'État ?...

Saint Nicolas ne se faisait sans doute pas illusion sur le résultat immédiat de cette missive. On n'en tint aucun compte à Byzance. L'année suivante, en 866, Nicolas profita d'une légation qu'il envoyait en Bulgarie, pour la charger de lettres pressantes écrites à l'empereur, à l'impératrice et à plusieurs grands personnages de l'empire. Photius empêcha les légats de passer la frontière et les renvoya brutalement à Rome, chargés de leurs lettres <sup>1</sup>.

Photius fait intercepter la correspondance pontificale.

Il fait proclamer la déposition du Pape Nicolas.

Assassinat de Bardas et de l'empereur.

Réinstallation de saint Ignace (867).

Mort de saint Nicolas (13 novembre 867).

Un peu plus tard, l'usurpateur alla jusqu'à faire proclamer la déposition du pape Nicolas par une assemblée d'évêques orientaux. Mais son triomphe fut de courte durée. Ce pseudo-concile est de 867. Cette même année, au mois de septembre, le chambellan Basile, qui avait fait assassiner en 806, sous les yeux de l'empereur, le César Bardas, faisait mettre à mort l'empereur lui-même et, s'emparant de son trône, inaugurait une politique nouvelle. Photius eut beau se rallier publiquement à l'assassin de son bienfaiteur Bardas <sup>2</sup>, il fut disgracié et relégué dans un couvent, tandis qu'Ignace était réinstallé le 26 novembre 867 sur le siège de Constantinople.

Saint Nicolas <sup>1er</sup> était mort treize jours auparavant, sans avoir eu connaissance de cette victoire du droit <sup>3</sup>. Le rôle de ce grand Pontife paraît d'ailleurs avoir été moins de triompher des ennemis de l'Église, que de proclamer, au lendemain d'une époque pleine de troubles et à la veille d'une période plus

1. Ces lettres sont conservées. Elles portent la date du 13 novembre 865 Jappé, 2813, 2821.

2. Иерксаадтнер, *Hist. de l'Église*, III, 393.

3. Le rédacteur de la notice sur saint Nicolas <sup>1er</sup> insérée au *Liber Pontificalis*, probablement Anastase le bibliothécaire, n'a pas encore une connaissance certaine de la réintégration d'Ignace. Il la mentionne comme un bruit, *sicut fama se habuit*. *Lib. Pont.*, II, 165 et 180, note 80.

tourmentée encore, les droits imprescriptibles de la Papauté. C'est cette doctrine de Nicolas 1<sup>er</sup> qu'il nous reste à esquisser, pour donner la vraie physionomie de son pontificat.

### III

Saint Nicolas n'a pas exposé dans un traité spécial sa conception du Pouvoir pontifical au Moyen Age. Mais en parcourant son bullaire et sa correspondance on se convainc bientôt que cette conception est la plus complète que nous puissions rencontrer de saint Grégoire le Grand à Boniface VIII. Ce qui caractérise ses vues, c'est qu'elles émanent d'un esprit dont les tendances pratiques se trouvent harmonieusement complétées par les aptitudes philosophiques. Il expose la plupart du temps ses idées à propos d'une affaire particulière, mais il cherche toujours à les rattacher à un grand principe de religion ou de gouvernement.

Doctrines de  
saint Nicolas  
sur le pouvoir  
pontifical.

Les théologiens et les canonistes ramènent généralement à trois les prérogatives qui constituent la primauté pontificale : ce sont la primauté du sacerdoce, la primauté de l'enseignement doctrinal et la primauté du gouvernement, ou, pour employer les expressions classiques, la primauté dans le ministère, dans le magistère et dans le pouvoir disciplinaire (*in ministerio, magisterio et imperio*).

Saint Nicolas a affirmé ces trois pouvoirs avec la plus grande précision.

En face de Photius et des évêques orientaux, comme en présence de l'épiscopat d'Occident, il proclame la suprématie de son ministère sacerdotal avec une force et une clarté sans égales : « Le Pape tient la place de Jésus-Christ dans l'Église universelle, écrit-il ; la Providence divine l'a mis à la tête de l'Église universelle et a fait de son apostolat comme la pierre angulaire de l'Église ; l'Église romaine est la mère de toutes les églises <sup>1</sup>. »

Il affirme la  
primauté pon-  
tificale dans  
le sacerdoce.

Quant à la primauté dans l'enseignement doctrinal, qui a

1. P. L. t. X. 819. Cf. eod. 75821, 861, 909, 915.

Il proclame la primauté du Pape dans l'enseignement doctrinal.

soulevé de son temps plus de difficultés, il l'affirme, sinon avec plus d'énergie, au moins avec plus d'insistance. Dans toutes les controverses qui agitent l'Église à son époque, il invoque son droit d'intervention suprême. Dans la querelle des images, que quelques-uns veulent raviver, il rappelle avec autorité les décisions de ses prédécesseurs. Dans celle de la prédestination, il ordonne au moine Gotescale et à Hincmar de Reims de comparaître devant les légats du Saint-Siège; pour les difficultés que soulèvent les écrits de Scot Erigène, il réclame le droit de les vérifier et de les juger <sup>1</sup>.

Il professe la primauté du Saint-Siège dans le gouvernement de l'Église.

C'est dans l'exercice de sa primauté de gouvernement qu'il rencontre les plus grands obstacles. On sait que dans l'Église les trois branches de l'autorité gouvernementale, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif ont des organes distincts, mais se rattachant tous au Chef suprême, qui les possède dans leur source et dans leur plénitude. Saint Nicolas s'affirme comme le législateur, non pas unique, mais suprême de l'Église. Il revendique, devant les chefs de l'État comme devant les évêques, le pouvoir de faire et de promulguer des lois obligeant toute la chrétienté <sup>2</sup>.

Le Pape législateur suprême.

Le Pape juge suprême.

Comme juge suprême des causes ecclésiastiques, saint Nicolas affirme les trois principes suivants : 1° dans toute cause ecclésiastique, chaque intéressé a le droit d'en appeler au Pape, et le Pape a toujours la faculté d'évoquer l'affaire à son tribunal, qu'il s'agisse de procès jugés devant des tribunaux séculiers ou devant des tribunaux ecclésiastiques, par des évêques ou par des métropolitains, par des primats ou par des patriarches; c'est l'application de l'ancien principe : le Pape juge tout le monde et n'est jugé par personne; 2° les causes des évêques, comme causes majeures, peuvent être jugées à Rome par le Pape, même en première instance; 3° les décisions des conciles généraux eux-mêmes, qu'il s'agisse de condamner une personne ou de censurer une doctrine, n'ont aucune valeur sans l'assentiment du Pape <sup>3</sup>.

Saint Nicolas édicte des règlements sur l'organisation des tribunaux, les droits respectifs des juges, des accusateurs, des

1. P. L., CIX, 786, 1019, 1119.

2. P. L., CIX, 823.

3. P. L., CIX, 882, 947. Cf. 821 822.

témoins et de l'accusé, la marche de la procédure, la publicité des audiences, la valeur des preuves et le droit d'appel <sup>1</sup>.

Chef du pouvoir exécutif, saint Nicolas, tout en favorisant la tendance à l'adoucissement des peines, maintient son droit d'ordonner des pénitences canoniques <sup>2</sup>. On voit sous son pontificat persister l'usage, si hautement désapprouvé plus tard par saint Louis, de faire exécuter les sentences ecclésiastiques par le pouvoir civil. Cet usage devait devenir une loi civile, deux ans après la mort de saint Nicolas, en vertu d'un capitulaire de Charles le Chauve (869) <sup>3</sup>. Le saint Pape cherche d'ailleurs à adoucir ces pénitences. Une lettre de Nicolas I<sup>er</sup> à Rodolphe, évêque de Bourges, en 864, contient ces lignes : « Les pénitents qui retournent au service des armes agissent contre les règles ; mais, puisque vous témoignez que cette défense en pousse quelques-uns au désespoir et les autres à se réfugier chez les païens, nous vous laissons la liberté de faire, à cet égard, ce qui vous paraîtra le plus convenable suivant les circonstances particulières <sup>4</sup>. » Il écrivait trois ans plus tard, en 867, à la veille de sa mort, à un autre évêque, à propos d'un parricide condamné à la pénitence publique : « Si sa vie, si son repentir plein de larmes aboutissent à de vraies œuvres de bien, que votre sollicitude se montre humaine et douce à son égard <sup>5</sup> ». De telles indications, de tels encouragements donnés aux évêques, devaient peu à peu aboutir à faire compenser la pénitence publique par des aumônes, des prières, des mortifications et des pèlerinages, puis à la faire disparaître complètement <sup>6</sup>.

Un des monuments les plus précieux de l'œuvre législative, judiciaire et administrative de Nicolas I<sup>er</sup>, est le recueil de décisions publié sous le titre de *Réponses aux Bulgares*. Le roi

Le Pape chef suprême du pouvoir exécutif.

Adoucissements apportés à la pénitence publique.

Les « Réponses aux Bulgares. »

1. Pour les détails, voir Jules Roy, *Saint Nicolas I<sup>er</sup>*, p. 101 et s.

2. Jules Roy, *ibid.*, p. 112 et s.

3. BALUZE, II, 213. Un grand nombre de capitulaires antérieurs ont traité l'exécution de la pénitence publique sous la contrainte du pouvoir civil, par exemple le capitulaire de 822, *ap. BALUZE*, I, 629. L'innovation du capitulaire de Charles le Chauve consiste à donner à l'Église le droit de *requérir* le pouvoir civil.

4. *P. L.*, CIX, 834.

5. *P. L.*, CIX, 1129.

6. GOSSELIN, P. S. S. *Pouvoir des Papes au Moyen Âge*, 2<sup>e</sup> édition, p. 404 et s.



Boris, nouvellement converti, s'était adressé au pape Nicolas, pour mettre sa législation en rapport avec les lois et les traditions de l'Église. La réponse du Souverain Pontife touche aux questions les plus variées <sup>1</sup>. On y trouve, par exemple, l'énumération des fêtes qu'on doit chômer, des indications précises sur la manière d'observer le jeûne, l'aumône et le repos du dimanche. Le Pape insiste encore sur la liberté absolue qui doit être laissée aux jeunes gens, soit pour entrer dans un monastère, soit pour s'établir dans l'état du mariage. Il y rappelle que le mariage est indissoluble. Il défend l'union conjugale entre tous parents, à quelque degré que ce soit, du moment que la parenté est constatée <sup>2</sup>. Cependant, en un autre endroit, il fixe au septième degré la prohibition du mariage pour cause de parenté; preuve évidente que le droit n'était pas encore bien fixé sur ce point. L'aveu d'un homme accusé d'un crime doit être libre, dit le Pape; c'est une injustice de le soumettre à la question, qui ne produit qu'une confession forcée et qui souvent porte même un pauvre malheureux à se déclarer coupable, quoique innocent. Il n'y a ni loi humaine ni loi divine, dit-il, qui puisse permettre une telle pratique <sup>3</sup>.

Doctrina de  
saint Nicolas  
sur le mariage.

Il condamne  
la torture ju-  
diciaire.

Des œuvres  
charitables.

On ne s'étonne pas de voir un Pontife si plein de sollicitude pour les malheureux, professer pour les pauvres un amour de prédilection. « Il avait fait dresser, dit son biographe, une liste de tous les aveugles, boiteux, paralytiques auxquels leurs infirmités ne permettaient point de se rendre aux divers établissements où se faisait la distribution des vivres et des aumônes. Des personnes désignées par le Pape leur portaient des secours à domicile <sup>4</sup>... La pieuse attention du Pontife s'étendait sur toutes les églises de l'univers, protégeant partout les faibles, défendant les opprimés, soulageant toutes les misères. La ville d'Ostie ne semblait pas assez fortifiée; on pouvait craindre quelque surprise de la part des Sarrasins; le grand Pape la munit de fortifications et d'engins de guerre;

Il munit de  
fortifications  
la ville d'Ostie.

1. P. L., CIX, 978 et s.

2. P. L., CIX, 994.

3. *Quam rem nec divina lex, nec humana prorsus admittit, quum non invitata se spontanea debeat esse confessio.* P. L., CIX, 1010.

4. *Lib. Pontif.*, II, 161.



en sorte que la cité devint pour toute la contrée voisine un refuge assuré contre toutes les attaques ennemies <sup>1</sup>. »

## IV

Saint Nicolas I<sup>er</sup> n'oublia pas, au milieu des préoccupations politiques de son pontificat, de protéger les progrès des sciences et des arts. « Il est certain, dit un historien allemand, que Nicolas conserva cet amour pour les arts et la science, qu'il tenait de son père. Comme en Grèce, on s'occupait sous son règne à enluminer et à orner de peintures d'or les magnifiques exemplaires des Saintes Écritures. On peut citer un abbé du Mont-Cassin, Berthaire, qui a laissé des ouvrages sur l'Ancien et le Nouveau Testament, sur la grammaire et la médecine <sup>2</sup>. » Saint Berthaire, né, dit-on, de race royale, mourut martyr, tué par les Sarrasins, en 884. Il fut une des lumières de son siècle, mais nous avons peu de détails sur sa vie. Plus illustres furent Hinemar de Reims, Ratramne de Corbie, Paschase Radbert et Scot Erigène. Saint Paschase Radbert précéda de deux années saint Nicolas dans la tombe. Hinemar, Ratramne et Scot Erigène lui survécurent quelque temps. Par eux la Renaissance carolingienne se raviva.

Nous avons déjà rencontré Hinemar de Reims. D'abord moine de Saint-Denis, puis élu archevêque de Reims en 844, il fut pendant près de quarante ans comme l'arbitre intellectuel de l'Église de France. On l'a comparé à Bossuet. Moins grand par le génie, il se fait, comme l'évêque de Meaux, le défenseur perpétuel de la tradition. La défense infatigable de la tradition sous toutes ses formes, est peut-être ce qui caractérise le mieux toute la vie et toute l'œuvre d'Hinemar. Qu'il découvre dans la doctrine d'un moine allemand, Gottescalc, une doctrine empreinte d'un esprit de nouveauté, il poursuivra la doctrine et l'homme avec une ardeur parfois excessive, mais toujours sincère. Placé sur le siège de Reims, qui conserve

Il protège les sciences et les arts.

Grands hommes de cette époque

Hinemar de Reims, défenseur de la tradition.

1. *Lib. Pontif.*, II, 164.

2. BAXMANN, *Die Politik der Päpste von Gregor I bis Gregor VII.*, p. 3.

le souvenir de l'onction royale de Clovis par saint Remi et du couronnement de Pépin et de Charlemagne par deux Papes, il voudra perpétuer les traditions de son siège épiscopal en se faisant en quelque sorte le tuteur de la royauté franque. Ainsi s'explique-t-on qu'il soit tantôt, en face du Pape, le défenseur de l'Église de France groupée autour de son roi, tantôt, en face du roi, le pasteur chargé de lui adresser des admonestations salutaires au nom de l'Église. Il écrit à Louis III : « L'empereur Louis n'a pas tant vécu que son père Charles ; Charlemagne votre aïeul n'a pas vécu autant d'années que son père ; votre père a moins vécu que votre aïeul ; quand vous serez dans l'état où votre père et votre aïeul ont été à Compiègne, inclinez vos yeux vers la place où est couché votre père. Vous et les vôtres disparaîtrez bientôt ; et la sainte Église, avec ses chefs, continuera d'exister sous le gouvernement du Christ, conformément à sa promesse ». C'est par amour de la tradition qu'Hinemar défend la pénitence publique, en dépit des mœurs qui l'abandonnent, et cherche à justifier les ordalies contre saint Agobard de Lyon, qui maudit ces épreuves sanguinaires comme étant la contradiction vivante de l'Évangile. C'est sans doute encore par un culte mal entendu de la tradition qu'Hinemar fait valoir contre le Pape les prétendus droits des évêques métropolitains ; mais c'est par un zèle louable en faveur des coutumes traditionnelles de l'Église qu'il réagit contre la décadence de la vie ecclésiastique. Il nous reste cinq capitulaires de l'archevêque de Reims. Ils ont ceci de particulier, qu'ils ont été promulgués après enquêtes et réunions de synodes. Hinemar passe à bon droit pour être l'auteur ou du moins le premier promulgateur des lois synodales en France <sup>1</sup>.

Hinemar prend la défense de la pénitence publique, des ordalies et des droits du métropolitain.

Hinemar réformateur de la vie ecclésiastique.

Le renouvellement des études, la réforme des mœurs, la décence du culte, tels sont les objets principaux des règlements synodaux de l'archevêque de Reims, et son esprit éminemment pratique entre dans de tels détails, qu'il serait possible, à l'aide de ces règlements, de reconstituer la vie journalière d'un prêtre à cette époque.

Chaque matin, après les Laudes, les prêtres, qui vivent

1. Abbé VIDIER, *Hinemar de Reims*, Paris, 1875, p. 167 et s.

ordinairement sous la conduite d'un ancien, font chanter dans l'église les heures de Prime, de Tierce, de Sexte et de None. Ils célèbrent ensuite la sainte messe, puis s'en vont vaquer aux travaux des champs. Ils restent à jeun jusqu'à l'heure du repas qu'ils prennent au milieu du jour. Cette heure varie suivant les saisons. Ce jeûne est nécessaire, dit Hincmar, afin que le prêtre soit en état de secourir les malades, les pèlerins qui passent et d'enterrer les morts. Nous savons en effet, par des capitulaires antérieurs, que le prêtre devait être à jeun pour accomplir la plupart de ses fonctions, notamment pour administrer le baptême. Cette règle se relâchait cependant peu à peu à cette époque.

La journée  
d'un prêtre au  
ix<sup>e</sup> siècle.

Les prêtres se réunissaient aux calendes de chaque mois pour conférer entre eux. C'est l'apparition de la coutume des conférences ecclésiastiques. Hincmar veille à ce que ces réunions ne deviennent pas l'occasion de repas, où « l'on viderait trop de coupes en l'honneur des anges et des saints ». Il se préoccupe davantage des repas célébrés à l'occasion de l'anniversaire d'un défunt, où l'on représentait parfois des spectacles bouffons, avec un ours, des danseurs, et des figures de démons appelés *talamasques*. De grandes difficultés surgissaient à propos des églises qui avaient été bâties sur les terres des seigneurs. Ceux-ci avaient le droit d'élection. Il en résultait des abus, contre lesquels Hincmar proteste avec force. Les prêtres seront surveillés par leurs doyens, les doyens par les archidiaques, ceux-ci par les évêques, et les évêques par leur métropolitain.

Institution des  
conférences  
ecclésiastiques.

Hincmar, mort en 882, n'est ni un philosophe, ni un grand écrivain. Son style est diffus, et sa méthode théologique consiste surtout à rattacher un certain nombre de notions à des textes patristiques. Mais, malgré ses défauts et ses erreurs, Hincmar est justement considéré comme une des gloires de l'Église de France.

Tout autre est son célèbre adversaire, Ratramne de Corbie. Esprit vif et aventureux, prompt à embrasser les opinions nouvelles, sa vaste érudition et l'élégance de son style lui valent l'amitié des hommes les plus célèbres, de Loup de Ferrières, d'Odon de Beauvais et d'Hildegare de Meaux. On sait peu de choses sur sa vie. Toujours en lutte contre

Ratramne de  
Corbie.

Hincmar, à qui il reproche d'accepter sans critique toutes les vieilles traditions <sup>1</sup>, il abuse, dit-on, de son crédit à la cour de Charles le Chauve pour y discréditer l'archevêque de Reims. Mais cette attitude, si elle a vraiment été la sienne, ne paraît pas avoir détruit la confiance qu'on avait en lui. En 868, peu de temps avant sa mort, le pape saint Nicolas avait demandé à tous les évêques de France et même de l'Occident de rédiger une réponse à Photius, qui, dans un manifeste adressé aux Bulgares en 866, puis dans les actes du pseudo-concile de Constantinople en 867, avait habilement résumé tous ses griefs contre l'Église romaine. Ratramne, simple moine, est désigné pour prendre la parole au nom de l'Occident. Son ouvrage, divisé en quatre livres, est remarquable de verve, d'érudition et de dialectique. Il ne passe sous silence aucune des neuf accusations portées contre l'Église romaine par Photius ; mais il s'attache avant tout au dogme de la procession du Saint-Esprit par le Père et par le Fils, qu'il démontre dans les trois premiers livres. Il défend ensuite le célibat des prêtres, l'insertion du *Filioque* dans le Symbole et la primauté de l'évêque de Rome. Il termine ainsi : « Nous avons répondu comme nous avons pu à ce que vous nous avez écrit. Si vous en êtes content, rendons grâces à Dieu ; si cela vous déplaît, j'attends votre critique <sup>2</sup> ». Photius ne put relever le défi. Au moment où paraissait l'œuvre de Ratramne, il était exilé dans un couvent par Basile le Macédonien. Ratramne ne survécut lui-même que peu de temps à la publication de son ouvrage, et mourut la même année (868)<sup>3</sup>.

Ratramne avait voulu rester simple moine pour pouvoir se livrer plus complètement à la science et à la piété. Son abbé, Paschase Radbert, s'était démis de sa charge en 851 pour la même raison. Dans la célèbre abbaye de Corbie, où, sous la direction de saint Adalard et de Wala son frère, s'étaient rencontrés Ratramne, le savant moine, Anschaire, l'apôtre des Scandinaves, Warin, l'abbé de la Nouvelle-Corbie, Hildemann et Odon de Beauvais, une ardeur égale enflammait alors les

Ratramne prend la défense de l'orthodoxie contre Photius au nom de l'Occident.

Saint Paschase Radbert.

1. Par exemple la tradition de la Sainte Ampoule, de Reims, dont il est fait mention pour la première fois dans les écrits d'Hincmar.

2. *P. L.*, CXXI, 316.

3. *Notre libraire*, V, 332 et s.



moins pour la science et pour l'apostolat. Théologien précis et pénétrant, écrivain sobre, clair, mais sans envolée. Paschase Radbert est peut-être l'homme qui représente le plus exactement la science théologique de son temps, science faite encore de compilations, de récapitulations et de soudures, qui s'appuie surtout sur l'autorité de l'Écriture et des Pères, sans grand élan pour l'invention et pour la philosophie, mais où l'esprit interrogateur s'éveille parfois et poursuit avec avidité des problèmes pratiques. Les commentaires de saint Paschase Radbert sur saint Mathieu et sur le prophète Jérémie, ses traités *Du corps et du sang de Jésus-Christ* et *De l'enfantement de la Vierge*, ses biographies de saint Adalard et de Wala, sont marqués au coin d'un esprit solide, érudit et plein d'onction.

Un seul homme, au ix<sup>e</sup> siècle, ouvre la voie aux spéculations métaphysiques, et il le fait avec une impétuosité et une hardiesse qui déconcertent les esprits de son temps et le conduisent lui-même sur les confins de l'hérésie : c'est Scot Érigène. Ce génie solitaire, qui ne fonde aucune école, construit un système dont la puissante originalité étonne encore aujourd'hui les penseurs.

Le début et la fin de la vie de Scot Ériugène ou Érigène sont pleins de mystères. Venu d'Écosse ou d'Irlande, reçu avec faveur à la cour de Charles le Chauve, « auprès de ce prince instruit de bonne heure par une mère dont l'érudition étonne les évêques, à côté de ce Franc énergique et d'une imagination byzantine, qui se plaît aux subtiles discussions de la théologie comme aux dessins des manuscrits enluminés de pourpre et d'or <sup>1</sup> », le génie spéculatif, subtil et mystique de Scot Érigène se déploie librement. Il traduit du grec les œuvres du Pseudo-Denis l'Aréopagite ; et cette traduction du profond philosophe néo-platonicien du v<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>, excite les inquiétudes du Pape saint Nicolas, qui réclame le contrôle de l'ouvrage, et qui n'ose pourtant sévir. Elle provoque l'étonnement des hommes les plus éminents de l'époque : « Comment, dit le savant Anastase, un homme né sur les confins

1. Saint-René TAILLANDIER, *Scot Érigène*, p. 48, 49.

2. Le Pseudo-Denis n'a pu paraître que vers 500.



Son ouvrage  
De divisione  
naturæ.  
Ses tendances  
équivoques.

du monde, a-t-il pu si bien comprendre le sens de ce livre, autrement que par une inspiration de l'Esprit-Saint? ». Dans son ouvrage capital *De divisione naturæ*, Scot expose un gigantesque système, d'allure panthéiste, qui a pu le faire regarder par les uns comme le père de l'anti-scolastique<sup>1</sup>, par les autres comme le précurseur de la philosophie allemande<sup>2</sup>, par d'autres enfin comme l'initiateur du mysticisme orthodoxe au Moyen Age<sup>3</sup>. « Il y a un moyen sûr d'arriver à Dieu, dit Scot Érigène, c'est d'étudier notre pensée. Considérons notre âme, cherchons-y pieusement le Dieu suprême; et, plein de bonté, Il nous sourira<sup>4</sup>. » L'Église condamna le *De divisione naturæ*. Une légende fait mourir Scot dans un âge très avancé, en 877, assassiné par ses propres élèves. De là l'insertion de son nom dans quelques martyrologes<sup>5</sup>.

## V

Hincmar, Ratramne, Paschase Radbert et Scot Érigène devaient se trouver en conflit dans deux grandes querelles, par lesquelles on peut mesurer le progrès de la pensée théologique, de Charlemagne à Charles le Chauve : la querelle sur la présence réelle et la querelle sur la prédestination.

La controverse  
sur la présence  
réelle.

La controverse sur la présence réelle n'est autre chose que la transposition au Moyen Age d'un conflit qui avait divisé dans l'antiquité la pensée chrétienne en deux courants au sujet de l'Eucharistie : le courant ambrosien et le courant augustinien. Comment le corps et le sang de Jésus-Christ sont-ils présents dans le sacrement? D'une présence *réelle*, avait dit saint Ambroise, sans nier les conditions spéciales de cette réalité ; d'une présence *spirituelle*, avait dit saint Au-

1. Usserius, *Antiquitates rerum britannicarum*, p. 43.

2. De Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, p. 182.

3. *Die Lehre vom göttlichen Ebenbilde im Menschen*. *Tübinger Quartalschrift*, 1830; cité par Saint-René Taillandier, l. c., p. 269.

4. Staudenmayer, professeur de théologie à l'université catholique de Priebourg-en-Brigau, *Scot Erigena und die Wissenschaft seiner Zeit*.

5. *De divisione naturæ*, l. II, ch. xxiv. P. L., CXXII, 379.

6. *Perpétuité de la foi*, l. XII. Saint-René Taillandier, *Scot Érigène*, p. 47.

gustin, qui tenait seulement à repousser une interprétation « capharnaïte » trop grossière, sans nier la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ. Or, Paschase Radbert compose en 831 et publie en 844, avec une épître dédicatoire à Charles le Chauve, un traité *Du corps et du sang du Seigneur*, où, suivant le courant ambrosien, il semble, dans sa dialectique de barbare moins nuancée que celle du docteur milanais, peut-être aussi avec un esprit plus naïvement curieux, dépasser son maître. Ce qui est présent dans l'Eucharistie, dit-il, c'est vraiment le corps et le sang qui sont nés de la Vierge, c'est la chair qui a été suspendue au bois de la croix, c'est le sang qui a coulé du côté du Christ <sup>1</sup>. Ce qui manque à cette chair et à ce sang, c'est seulement l'apparence visible et tangible <sup>2</sup>. Cette chair et ce sang sont vraiment en contact avec nos entrailles, sont notre vrai aliment, comme disent les textes liturgiques <sup>3</sup>. Et quand on lui demande ce que devient cet aliment dans notre corps, Paschase, sans aller jusqu'à la théorie grossière des « stercoranistes », écarte la question plutôt qu'il ne la résoud <sup>4</sup>.

L'interprétation réaliste de saint Paschase Radbert.

Cette doctrine soulève aussitôt les contradictions les plus vives. Le savant Raban Maur, moine du monastère du Fulda, futur archevêque de Mayence, ne pouvant accepter que le corps du Christ puisse être digéré, va jusqu'à nier qu'il soit le même qui est né de la Vierge Marie <sup>5</sup>. Scot Érigène va jusqu'à dire que l'Eucharistie n'est qu'une figure <sup>6</sup>.

L'interprétation idéaliste de Raban Maur.

Le traité de Ratramne, *De corpore et sanguine Domine*, est dédié, comme celui de Paschase Radbert, à Charles le Chauve, qui encourage la controverse. Pour Ratramne, le pain et le vin ne subissent pas la moindre mutation. Ils demeurent ce qu'ils étaient. Ce sont eux et eux seuls qu'on digère et qui nourrissent <sup>7</sup>. Quant au corps et au sang de Jésus-Christ, ils

1. Ici Paschase Radbert invoque un texte qu'il croit de saint Augustin et qu'une critique mieux informée attribue à un inconnu bien postérieur. Cf. BATAIFOL. *Etudes de théologie positive*, 2<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> édition, p. 367

2. *De corp. et sang.*, XIII, 2. P. L., CXX, 1315

3. *Corpus tuum, Domine, habeat in visceribus nostris* (P. L., LXXII, 315). *Calestis vitæ munere vegetati* (P. L., LV, 86).

4. *De corp. et sang.*, 1, 1 et 3. P. L., CXX, 1267, 1275.

5. *Epistola ad Heberardum* (P. L., CXII, 1554)

6. D'après un ouvrage perdu cité par BÉRAINGER *De sacra causa adversus Lanfrancum*. BATAIFOL, loc. cit., p. 347

7. *Panis et vinum nihil habent in se permutatum. De corp. et sang.*, 14. P. L., CXXI, 133.

Doctrines de Raturme. surviennent et ils persistent en substance, mais *spiritaliter*, tandis que le pain et le vin y subsistent *corporaliter*. Raturme invoque des textes de saint Augustin, qu'il interprète avec une logique trop étroite. Et il en vient à admettre que ce corps impalpable et invisible n'est pas le corps historique du Christ ; qu'autre chose est ce qu'on voit et autre chose ce qu'on croit.

Intervention d'Hincmar. C'est alors un nouveau scandale. « Eh quoi ! » s'écrie le défenseur de la tradition, le savant Hincmar, dont la spéculation n'est pas le fort, mais qui tient à conserver toute la doctrine traditionnelle, celle de saint Ambroise comme celle de saint Augustin, sans bien voir comment ces deux doctrines s'accordent ; « eh quoi ! si ce qu'on voit n'est pas ce qu'on croit, ce qu'on voit n'est donc qu'une figure, qu'un souvenir commémoratif du corps et du sang, et non plus le sang et le corps du Christ ! »

Conclusion de la controverse. Finalement les esprits se rangèrent du côté de Paschase Radbert, mais la langue théologique n'avait pas atteint sa perfection. Plus tard, une doctrine plus achevée de la transsubstantiation, la distinction de l'identité *quoad essentiam* et de l'identité *quoad speciem*, l'admission d'une présence *sacramentelle*, qui tient le milieu entre la présence simplement naturelle et la présence purement symbolique, — sans expliquer un mystère qui reste au-dessus de toute compréhension humaine. — feront disparaître les scandales provoqués par les affirmations trop téméraires d'une théologie à ses débuts.

Pendant que la controverse eucharistique préoccupait les esprits, un débat plus passionnant encore se poursuivait au milieu de péripéties tragiques.

Débat théologique sur la prédestination. Vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle, le bruit se répandit qu'un moine saxon, à la parole enflammée, jetait le trouble dans diverses contrées de l'Allemagne et de l'Italie, ne craignant pas de soulever devant le peuple les problèmes les plus redoutables de la prédestination, du libre arbitre et de la grâce, et les résolvant par les affirmations les plus désespérantes. « Nous savons, écrivait le savant abbé de Fulda, Raban Maur, au comte de

Vérone, Hébéard, nous savons qu'un certain demi-savant (sciolum), du nom de Gottescalc, s'est arrêté chez vous et y dogmatise, soutenant que la prédestination divine est tellement nécessitante, que celui-là même qui veut être sauvé et qui travaille par une foi droite et par ses bonnes œuvres à obtenir la vie éternelle avec l'aide de la grâce de Dieu, perd son temps et sa peine, si Dieu ne l'a pas prédestiné à la vie : comme si Dieu pouvait prédestiner des hommes à la mort éternelle, lui qui est l'auteur de notre salut et non de notre perte !<sup>1</sup> »

Gottescalc.

Sa doctrine.

Les protestants et les jansénistes ont invoqué Gottescalc comme un ancêtre. Jansénius, Guizot, Ampère et Michelet l'ont représenté comme un martyr, victime de l'inflexible rigueur d'Hincmar de Reims<sup>2</sup>. Parmi les catholiques, tandis que les Bénédictins de saint Maur<sup>3</sup>, le cardinal Noris<sup>4</sup> et le savant théologien Berti<sup>5</sup>, prétendent disculper le célèbre moine de toute erreur consciente, d'autres théologiens et critiques, tels que Sirmond<sup>6</sup>, Petau<sup>7</sup>, Noël Alexandre<sup>8</sup> et Tourneley<sup>9</sup>, s'efforcent de démontrer qu'il a réellement professé l'hérésie prédestinatienne.

Caractère de cette doctrine

Il faut bien reconnaître que les doctrines et la vie de Gottescalc ne sont pas sans analogie avec celles de Luther. Fils du comte saxon Bernon, voué dès son enfance à la vie monastique dans l'abbaye de Fulda, Gottescalc, devenu homme, supporte avec peine le joug du monastère, qu'il n'avait peut-être pas reçu par vocation. Il attaque et fait annuler ses vœux par le concile de Mayence en 829. Mais son abbé Raban Maur le contraint, avec l'appui de Louis le Débonnaire, à demeurer moine<sup>10</sup>, en le faisant seulement changer de couvent. Il se retire en France, dans l'abbaye d'Orbais, au diocèse de Soissons. Ardent à l'étude, il s'adonne alors à la lecture des

1. P. L., CXII, 1554.

2. Guizot, *Hist. de la civil. en France*, II, 549.

3. *Histoire littéraire*, tomes V et VI, *passim*, et surtout dans la *Notice sur Hincmar*, V, 544 et s.

4. *Historia Gotteschalci*.

5. *De theologicis disciplinis*, I, VI, c. xiv, prop. 2.

6. *Hist. prædestinationiana*, cap. XI.

7. *De incarnatione*, lib. XIII, cap. IX.

8. *Dissertat.* V, sæc. IX.

9. *De gratia*, I, p. 244 et s.

10. *Hist. littéraire*, V, 352



œuvres de saint Augustin, et recueille, dans les traités polémiques du saint Docteur contre le pélagianisme, les affirmations les plus rigides sur la faiblesse de l'homme et de son libre arbitre, sur l'efficacité toute puissante de la grâce et de la prédestination divine. Dans un pèlerinage à Rome, qu'il obtient de faire en 847, il prêche le peuple sur son chemin, cherche à gagner des disciples à sa sombre doctrine, et sollicite l'appui du comte Hébérard.

Condamnation de Gottescalc par plusieurs conciles particuliers.

C'est alors que Raban Maur, son ancien abbé, fait condamner Gottescalc en 848 par un concile de Mayence, qui le renvoie devant Hincmar, archevêque de Reims, son métropolitain. Une occasion se présentait à l'ardent défenseur de la juridiction métropolitaine d'en exercer les droits dans toute leur plénitude. Un concile se réunit en 849 à Kiersy-sur-Oise, déclare le moine d'Orbais hérétique, incorrigible, et le condamne à être fustigé publiquement, suivant la règle de saint Benoît<sup>1</sup>. Mais la sanction dont le saint patriarche n'avait voulu faire qu'une correction paternelle, est appliquée, paraît-il, avec la dernière brutalité. Suivant la relation de saint Remi, archevêque de Lyon, on ne cesse de frapper le moine hérétique que lorsque, à demi-mort, il consent à jeter de sa propre main ses écrits dans les flammes. Le moine demande alors que l'épreuve du feu décide de la querelle entre Hincmar et lui. C'était l'ordalie la plus solennelle. On élevait deux bûchers dont les flammes se touchaient presque. L'accusé et son accusateur devaient, l'hostie en main, traverser l'étroit sentier qui séparait les bûchers.

Plusieurs théologiens s'élèvent contre Hincmar.

La demande de Gottescalc est repoussée. Mais la rigueur excessive de la répression et surtout la crainte de voir envelopper, dans la condamnation du moine infortuné, la doctrine de saint Augustin, engagent alors plusieurs puissants personnages à prendre la plume contre l'archevêque de Reims. De ce nombre sont Servat Loup, abbé de Ferrières, saint Prudence, évêque de Trôyes, et surtout Ratramne, moine de Corbie. Hincmar, plus familier avec les règles canoniques qu'avec les notions de la théologie dogmatique, avait effectivement, pour combattre les doctrines de Gottescalc, commis plusieurs

1. *Regula S. Benedicti*, art. 28. Édition de Solesmes, p. 101



erreurs. Il avait eu de plus l'imprudencce de prendre comme défenseur de l'orthodoxie un allié fort subtil, mais compromettant, Scot Érigène. Celui-ci refutait le prédestinianisme de Gottescalc d'une étrange façon. Comment Dieu, disait-il, peut-il prédestiner un homme au péché et au mal, puisque le péché et le mal n'existent pas? Simples négations de l'être, comment peuvent-ils être les résultats de la volonté de Dieu? La seule cause du péché, c'est la liberté *déficiante* de l'homme et son seul châtimeut, c'est le remords.

Un concile de Valence, tenu en 855, se prononça contre les thèses erronées d'Hincmar de Reims et contre ce qu'on appela le « salmigondis écossais », *pultes Scotorum*, de Scot Érigène.

Un concile de Valence se prononce contre Hincmar (855).

La question religieuse allait avoir désormais son retentissement dans la politique. La cause qu'un concile du Nord et du ressort de Charles le Chauve avait approuvée, un concile du Midi, et de la dépendance de Lothaire, la condamnait. En face d'Hincmar, le métropolitain de Reims, se dressait Remi, le métropolitain de Lyon. Dans un grand concile national franc, réuni à Savonnières, près de Toul, et auquel assistèrent les trois rois de France, de Lorraine et de Provence, en 859, on essaya, conformément aux désirs du Pape saint Nicolas, de ménager un accord. Les esprits étaient encore très agités. On se contenta de renvoyer la solution à des temps plus tranquilles.

Apaisement de la controverse.

Plus tard, en effet, la théologie scolastique devait résoudre, autant qu'il est possible à l'humaine raison, les questions brûlantes soulevées par l'imprudent moine d'Orbais. Dieu a-t-il prédestiné certains hommes à la damnation? Non, devait répondre une théologie mieux informée, si l'on entend parler d'un décret divin absolu; oui, si l'on parle d'un décret conséquent à la prévision du péché? S'il faut en croire le P. Petau, cette distinction n'était pas éloignée de la pensée intime de Gottescalc<sup>1</sup>. Il eut le tort de la soutenir avec des accents de désobéissance et de révolte. Il mourut, inflexible, en 868 ou 869, sans avoir jamais voulu se rétracter, dans les prisons du monastère d'Hautvillers, au diocèse de Reims, nourrissant

Gottescalc meurt impérial.

1. PETAU. *De Incarnatione*, lib. XIII, c. ix, n° 9.

jusqu'à ses derniers moments une haine violente contre Hincmar et raillant avec une ironie amère les inexactitudes échappées à sa plume de théologien peu profond.

Quand, en 867, le pape saint Nicolas reprochait à Hincmar sa cruauté, peut-être faisait-il allusion, non seulement à certains procédés employés contre Rothade, mais aussi à sa conduite envers Gottescalc. Ainsi, au-dessus des agitations politiques et des controverses doctrinales, l'âme du saint Pape ne cessait de planer dans les sereines régions de la justice impartiale. Entre saint Grégoire le Grand, qui a posé les bases de la Chrétienté du Moyen Age, et saint Grégoire VII, qui en a couronné l'édifice, il n'y a pas, dans l'histoire des Papes, de plus grande figure que celle de saint Nicolas I<sup>er</sup>, qui a donné ses lois au monde nouveau.

## APPENDICE

### LES FAUSSES DÉCRÉTALES

Suivant certains historiens, le pape saint Nicolas aurait eu, dans son œuvre législative, le double tort de changer de fond en comble la constitution de l'Église et de s'appuyer, pour exécuter son dessein, sur un faux, expressément composé dans l'intérêt de la Papauté. Nul n'a soutenu cette opinion avec plus d'érudition et d'éclat que le fameux auteur du pamphlet *Rome et le Concile*, paru en 1869 sous le pseudonyme de Janus. « Vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle, dit-il, vint à surgir la monstrueuse fabrication des Décrétales d'Isidore. Cette fourberie amena lentement la transformation complète de la constitution et du gouvernement de l'Église... Le Pape Nicolas I<sup>er</sup> s'empara avec avidité de ces prétendues décrétales, et les fit servir de base, comme documents authentiques, aux nouvelles prétentions élevées par lui et ses successeurs <sup>1</sup>. »

La question  
des Fausse  
Décrétales.

C'est la célèbre question des Fausse Décrétales. On appelle ainsi un recueil de droit ecclésiastique prétendant donner les décrets des conciles et les Décrétales des Papes des sept premiers siècles. Le Moyen Age, à partir du ix<sup>e</sup> siècle, a cru généralement à l'authenticité de cette collection et l'a attribuée à saint Isidore de Séville. Cependant, dès le xii<sup>e</sup> siècle, Pierre Comestor, Etienne de Tournai et Codefroid de Viterbe émirent des doutes à ce sujet. Le caractère apocryphe du recueil est aujourd'hui démontré sans contestation possible. Mais on peut établir : 1<sup>o</sup> que les Fausse Décrétales n'ont rien innové en matière de droit pontifical, 2<sup>o</sup> que les Papes ont été étrangers à leur composition et que le seul tort de saint Nicolas I<sup>er</sup>, si c'en est un, a été de se servir quelquefois, pour défendre ses droits traditionnels, d'expressions empruntées à la nouvelle collection.

1. JANUS DÖELLINGER, *Le Pape et le Concile*, trad. Giraud Teulon. Paris, 1869, p. 105-107.

Les Fausses  
Décrétales  
n'ont rien in-  
nové en ma-  
tière de droit  
pontifical.

I. Il serait facile de montrer d'abord que saint Nicolas et les Papes du ix<sup>e</sup> siècle n'avaient nul besoin de recourir à l'aide du Pseudo-Isidore pour établir leurs droits de souveraineté soit sur la hiérarchie ecclésiastique, soit, en matière spirituelle, sur la société civile, soit, dans le domaine temporel, sur l'État pontifical romain. Leur droit de juger en dernier ressort toutes les causes ecclésiastiques et de n'être jugé par personne était de tradition immémoriale dans l'Église : les Papes l'avaient affirmé, les évêques l'avaient reconnu, et les princes l'avaient proclamé. Innocent I<sup>er</sup> et Léon I<sup>er</sup> avaient réclamé le droit de juger les causes majeures, suivant l'ancienne coutume <sup>1</sup>. L'évêque patriarche saint Cyrille d'Alexandrie <sup>2</sup>, saint Avit de Vienne <sup>3</sup>, le synode de la Palme à propos du Pape Symmaque et l'assemblée épiscopale tenue à Rome sous le Pape Léon III, avaient hautement constaté le droit de juridiction suprême de l'évêque de Rome. Les empereurs Gratien et Valentinien en avaient accepté le principe <sup>4</sup>, et Charlemagne avait inséré dans ses capitulaires cet ancien canon : « le Souverain Pontife ne sera jugé par personne » <sup>5</sup>. La suprématie du Pape sur les princes en matière spirituelle était en droit admis par tous. Charlemagne s'appelle « le défenseur dévoué et l'humble auxiliaire de la sainte Église » <sup>6</sup>. Celui qu'on appelle le père du gallicanisme, Hincmar de Reims, écrit : « Dieu a voulu que les rois chrétiens eussent besoin des Pontifes pour la vie éternelle, et que les Pontifes se servissent des empereurs pour la vie temporelle <sup>7</sup> ». Nous avons suffisamment établi plus haut les antiques origines du droit du Pape sur son domaine temporel pour n'être plus obligé d'y revenir ici.

II. L'opinion autrefois embrassée par Theiner et Eichorn, que les Fausses Décrétales avaient été composées à Rome, est aujourd'hui universellement abandonnée. C'est dans l'empire franc qu'on en cherche l'origine. On l'a placée d'abord à Mayence, où Benoît Lévite composait en ce moment même les *Faux Capitulaires*, un monument juridique qui a été pour la législation civile ce qu'ont été les *Fausses Décrétales* pour la législation ecclésiastique ; puis aux environs de Reims, où l'on supposait que les procès de Ro-

Origine pro-  
bable des  
Fausses Dé-  
crétales ;

1. *Sicut bene consuetudo exigit*. HARDUIN, I, 1000.

2. MARI, IV, 1012.

3. P. ..., LIX, 243.

4. HARDUIN I 843.

5. *Neque summus Præsul a quoquam judicabitur* LABBE, I 1555.

6. *Devotus sanctorum Ecclesiarum defensor humilisque adjutor*, BALUZ, I, 475.

7. HINCMAR, *De ... regum et pontificia*, cap. L.

Uade de Soissons, d'Ebbon de Reims ou d'Ilincmar le Jeune de Mon, en auraient suggéré l'idée. Mais les travaux récents de M. Paul Fournier semblent avoir éliminé ces deux suppositions. Il y a entre les Fausses Décrétales et certaines pièces apocryphes certainement composées au Mans vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle, des rapports si étroits, que le savant auteur n'hésite pas à les attribuer au même faussaire. Quel est ce faussaire? On a écrit, mais avec hésitation, le nom d'un diacre Léobald. « Il est possible, dit Mœhler, que cet homme si puissant ait vécu inconnu et solitaire... Il fut à coup sûr un homme de grand savoir, le plus savant peut-être de ses contemporains, un esprit pénétrant, sagace et initié à un degré rare à l'esprit et aux besoins de son temps <sup>1</sup>. » Sauvegarder l'indépendance des évêques contre les empiètements de la puissance temporelle, soustraire aux tribunaux laïques la connaissance des causes ecclésiastiques, réagir contre les droits exorbitants que s'attribuaient certains métropolitains, augmenter la force et la cohésion intérieure des églises, éliminer les chorévêques, dont la juridiction vague, indéterminée, contestée, était une source de troubles, empêcher surtout la spoliation des évêques, dont la destitution, obtenue par une procédure arbitraire, était le prélude, et, pour assurer tous ces résultats, grouper fortement toute la hiérarchie autour du Pape : tel fut le but poursuivi par le grand érudit, le clairvoyant politique que fut l'auteur des Fausses Décrétales. Il ne fabriqua point les matériaux qu'il mit en œuvre : il les emprunta à des documents authentiques. Il crut seulement que la raison d'État, ou, si l'on peut dire, la raison d'Église, lui conférerait le droit de rehausser l'autorité de ces documents en leur donnant une antiquité qu'ils n'avaient pas. Il les fit remonter aux Papes des premiers siècles, comme on faisait alors remonter aux premiers siècles l'origine de tel ou tel monument, de telle ou telle légende, quand on voulait rendre plus vénérables les traditions d'une église. Est-il besoin de dire que la conscience chrétienne, tout en faisant la part des mœurs barbares de cette époque, ne saurait approuver de pareils procédés ?

Ils n'étaient d'ailleurs pas nécessaires. La critique place la composition des Fausses Décrétales à une époque antérieure au pontificat de saint Nicolas. Or, le grand Pape n'a jamais eu besoin de s'appuyer sur la collection nouvelle pour faire prévaloir ses droits. « Jamais, dit le P. de Smedt, Nicolas I<sup>er</sup> ne s'est avisé de recommander la collection pseudo-isidorienne ou de lui emprunter la

But de l'auteur  
des Fausses  
Décrétales

Les Fausses  
Décrétales et  
saint Nico-  
las I<sup>er</sup>.

1. MOEHLER, *Histoire de l'Eglise*, publiée le P. Gams, trad. Bélet, t. II, p. 156, 157.



moindre citation. Bien plus, écrivant à Hincmar en 863, il mentionne les Papes dont les constitutions doivent servir de règle dans les jugements des évêques. Or, le plus ancien dans cette liste est saint Sirice, dont les lettres sont parfaitement authentiques. Voici qui peut sembler plus remarquable encore. Dans bon nombre de lettres écrites postérieurement à la restitution de Rothade, et par conséquent lorsqu'il devait avoir certainement entre les mains le recueil complet du faux Isidore, Nicolas I<sup>er</sup> cite des phrases qui se lisent à peu près textuellement dans ce recueil, mais toujours en les attribuant à leurs véritables auteurs et non aux Papes beaucoup plus anciens sous le nom desquels les avait publiées le faussaire<sup>1</sup>. . . Pourquoi, dira-t-on, se contenter de ce silence, fort significatif sans doute, mais complètement inefficace pour empêcher le succès de l'imposture ? Pourquoi ne pas faire un pas de plus, en protestant solennellement contre l'abus fait des noms vénérables des premiers Papes et en livrant le faussaire au mépris du monde chrétien ? Ce n'est pas un érudit sérieux qui fera cette question. La réponse est d'ailleurs bien simple. Nicolas I<sup>er</sup> vivait dans la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle, et il ne pouvait venir à l'idée d'un homme de ce temps d'entreprendre, à propos d'une publication telle que celle des Fausses Décrétales, le travail auquel on ne manquerait pas de se livrer à l'époque actuelle et qui eut eu pour résultat la constatation irrécusable de la fraude. On aurait mauvaise grâce à reprocher à saint Nicolas et à ses successeurs de n'avoir pas fait ce à quoi n'ont pas même songé Hincmar et Gerbert, qui avaient sans contredit tout autrement de ressources et de loisirs pour cette œuvre critique. » (P. de Smedt, *Les Fausses Décrétales, l'épiscopat franc et la Cour de Rome*, 1870). En résumé, suivant M. Paul Fournier, le recueil du Pseudo-Isidore a pu aider chez les Francs le mouvement de concentration autour du siège de Rome<sup>2</sup> ; il n'a pas été un élément utilisé par Nicolas I<sup>er</sup> pour l'accélérer, moins encore pour le justifier. L'influence littéraire des Fausses Décrétales sur Nicolas I<sup>er</sup> est incontestable : mais il n'est pas prouvé qu'elles aient exercé une influence sur ses idées. Jusqu'au xi<sup>e</sup> siècle, les Papes, quoiqu'ils n'aient pas répudié l'œuvre d'Isidore, ont observé à

1. Les Fausses Décrétales ont pourtant fourni à saint Nicolas des expressions, des métaphores qu'on trouve dans sa correspondance. M. Fournier en cite des exemples *Revue d'Hist. ecclésiast.*, 1.07 p. 24-25.

2. Si l'influence des Fausses Décrétales à Rome n'est pas démontrée, leur influence dans le monde franc est incontestable. Les textes du Pseudo-Isidore sont cités par Hincmar de Reims, Hincmar de Laon, les Conciles de Kiersy, Cologne, Mayence, Metz, etc. Cf. A. VILMORIN, *Dict. de Théologie, au mot Fausses Décrétales*.

l'égard de la célèbre compilation une réserve extrême. Ce n'est qu'à partir de la fin du xi<sup>e</sup> siècle, que celle-ci, répandue dans toute l'Europe, devient un véhicule commode pour plusieurs des idées maîtresses sur lesquelles est fondée l'œuvre entreprise à cette époque par la Papauté (*Étude sur les Fausses Décrétales*, *Revue d'hist. ecclésiastique*, 15 janvier 1907, p. 56). M. Ferdinand Lot, dans la *Revue historique*, de juillet-août 1907, croit que les Fausses Décrétales sont d'origine rémoise et pourraient avoir pour auteur Wulfrad, le plus savant des clercs déposés par Hincmar. M. A. Villien, dans le *Dictionnaire de Théologie catholique* de Vacant, au mot *Fausses Décrétales*, pense « que le débat paraît bien circonscrit entre la province de Reims et celle de Tours, et qu'il est impossible actuellement de faire, en faveur de l'une des deux opinions, une démonstration qui exclue toute probabilité pour l'autre ».

## CHAPITRE VI

LE « SIÈCLE DE FER »

(867-962)

Quelques jours après la mort de saint Nicolas I<sup>er</sup>, Anastase le Bibliothécaire écrivait à Adon de Vienne, le célèbre auteur du Martyrologe qui porte son nom, les lignes suivantes : « Je vous annonce, hélas ! une bien triste nouvelle ; notre père et Pape de vénérable mémoire, Nicolas, a passé une meilleure vie, aux ides de novembre, et nous a laissés fort désolés... Maintenant, tous ceux qu'il a repris pour des adultères ou pour d'autres crimes, travaillent avec ardeur à détruire tout ce qu'il a fait et à abolir tous ses écrits... Je vous conjure d'avertir tous les métropolitains des Gaules... Au nom de Dieu, résistez à ce que l'on veut faire contre le pape Nicolas. Ce serait anéantir l'autorité de l'Église ! ».

Cet énigmatique Anastase, qui, avant d'être un politique avisé, avait été un habile conspirateur, voyait juste. Comme autant de forces longtemps comprimées, mais dont les ressorts n'auraient pas été brisés, toutes les jalousies, toutes les haines, toutes les passions brutales de cette triste époque étaient prêtes à se déchaîner. Les pontificats d'Hadrien II et de Jean VIII vont les contenir quelque temps encore. Mais après eux, ce sera le débridement sans frein. Le savant et pieux cardinal Baronius, dans ses *Annales*, a consacré le nom de « siècle de fer », donné à cette période. « Ce siècle, dit-il, est juste-

Sinistres pressentiments à la mort de saint Nicolas.

Le « siècle de fer. »

ment appelé siècle de fer, pour sa grossièreté et sa stérilité en toute sorte de bien ; siècle de plomb, pour l'abomination du mal qui l'inonde ; siècle de ténèbres, pour le manque d'écrivains. Que les âmes pusillanimes ne se scandalisent point toutefois de voir l'abomination de la désolation envahir le sanctuaire ; qu'elles admirent plutôt la puissance de Dieu, qui n'a pas permis, comme autrefois, que l'abomination du temple fût suivie de sa destruction, mais qui l'a conservé par Jésus-Christ. Des princes temporels, des tyrans mêmes, s'emparant du Siège apostolique, y ont introduit des monstres hideux <sup>1</sup>. »

Appréciation  
du cardinal  
Baronius.

Impossible de décrire avec plus de vivacité et de franchise les maux dont l'Église a souffert à cette époque. Nous verrons toutefois que la description de Baronius est exagérée. « Baronius, dit le savant Héfélé, a commis une erreur qui fait le plus grand honneur à sa sincérité. Quoique ultramontain décidé, et toujours prêt à rompre une lance en faveur du Saint-Siège, non seulement il a recueilli avec une scrupuleuse exactitude tous les méchants propos sur les Papes, qu'il a trouvés dans les sources, mais, poussant la crédulité à l'excès, il a mieux aimé sacrifier l'un ou l'autre Pape que d'appliquer le scalpel de la critique à des sources suspectes <sup>2</sup>. » Des historiens venus après Baronius ont fait cette critique des sources, et le résultat des travaux des Mabillon, des Mœhler, des Héfélé et des Hergenröther a été, non pas de noircir le tableau, mais d'en dissiper plusieurs ombres et de réhabiliter, au moins partiellement, plusieurs des Papes calomniés par deux annalistes passionnés. Nous voulons parler de Luitprand de Crémone et de Rathier de Vérone, dont les sympathies pour le pouvoir impérial et la partialité contre les Papes ne font plus de doute. Les historiens les plus impartiaux et les critiques les plus sévères reconnaissent aujourd'hui que Luitprand « satisfait des rancunes <sup>3</sup> », qu'il « émaille d'erreurs de chronologie son *Antapodosis* sur les Papes de la première moitié du x<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup> », et que Rathier, « esprit bourru, re-

Valeur des  
sources histo-  
riques de cette  
époque.

Luitprand de  
Crémone, Ra-  
thier de Vé-  
rone et Flo-  
doard de  
Reims.

1. *Visu horrida intrusa sunt monstra.* BARONIUS, *Annales, Introduction au x<sup>e</sup> siècle.*

2. HÉFÉLÉ, *Beitrag zur Kirchengeschichte*, 1864, tome I, p. 227 et s.

3. A. MOLNIÉV, *Sources de l'hist. de France*, I, 274.

4. L. DUCHESNE, *Liber Pontificalis*, t. II, p. xii.

muant et méprisable » est plus inspiré par la passion que par l'amour de la vérité, tandis que Flodoard, de Reims, dont la Chronique est moins défavorable aux Papes du x<sup>e</sup> siècle, est « riche en renseignements précis et bien datés ».

## I

Hadrien II  
(867-872)

Le successeur de saint Nicolas I<sup>er</sup>, HADRIEN II, élu le 13 décembre 867, était un vieillard de soixante-quinze ans, à l'âme noble, au cœur généreux, aux allures de grand seigneur. Né à Rome, fils de Talare, qui fut depuis évêque, il appartenait à la famille des Papes Étienne VI et Serge II. Il était marié, sa femme Stéphanie vivait encore<sup>1</sup> et il avait une fille. On l'avait élu, paraît-il, après la mort de Léon IV, puis après la mort de Benoît III ; mais il avait su s'excuser de manière à éviter la charge du Pontificat<sup>2</sup>. Hadrien commença par bénéficier de la ferme politique de son prédécesseur.

Il reçoit la  
soumission de  
Lothaire II et  
rencontre  
Louis II

L'empereur Lothaire II vint au Mont Cassin faire sa soumission au Souverain Pontife, qui lui donna la communion de sa main<sup>3</sup>. Le nouveau Pontife eut une autre consolation : l'empereur Louis II, trahi et emprisonné par le duc de Bénévent, vint se réfugier auprès de lui et lui demanda de relever son prestige par un nouveau couronnement. Lui-même, pressentant sans doute les dangers qui menaçaient la paix de l'Église du côté de l'Orient et dans l'État pontifical, n'eut rien tant à cœur que de se maintenir en bonne harmonie avec le pouvoir impérial d'Occident.

Une de ses premières préoccupations avait été de profiter

1. Alb. Vogel, *Batherius von Verona*, 2 vol., Léna, 1854, p. 434.

2. A. MOLNIER, *Sources de l'hist. de France*, I, 279.

3. Au ix<sup>e</sup> siècle, les ordres sacrés étaient encore conférés aux hommes mariés, qui étaient seulement obligés de s'abstenir alors de tout commerce conjugal, sous peine de déposition. Conc. de Worms, can. 9. MASSI, XV, 871.

4. *Lib. Pontif.*, II, 173.

5. Une lettre de Jean VIII, récemment découverte, prouve que cette communion fut une véritable ordalie. Jean VIII, énumérant les différentes formes du Jugement de Dieu, cite précisément cette communion administrée à Lothaire par son prédécesseur. DÜMMER, *Gesta Berengarii*, p. 156. Cf. *Annales Vertin.*, ann. 869.



du rétablissement d'Ignace sur son siège et du bon vouloir de Basile le Macédonien, pour réunir un concile à Constantinople. L'entreprise n'allait pas sans difficultés. Photius avait introduit dans les rangs de l'épiscopat plusieurs de ses dévoués partisans, qui devaient former une opposition tenace aux projets du Souverain Pontife. D'autres évêques, gagnés à la cause photienne, ou terrifiés par l'audace des opposants orientaux, n'osaient se prononcer. Au début, on trouva à peine douze prélats fidèles au légitime patriarche. Ils devaient être dans la suite plus de cent. Les trois patriarchats de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, placés sous la domination musulmane, ne furent pas libres d'abord de prendre part au concile. La demande préalable, adressée par les légats pontificaux à tous les Pères, de souscrire le formulaire d'Hormisdas, souleva des protestations. Finalement, devant la persistance des légats, les réfractaires finirent par céder.

Il réunit à Constantinople le VIII<sup>e</sup> concile œcuménique (869-870).

Les premières sessions se passèrent à recevoir des soumissions, à entendre des protestations. A la cinquième session, Photius, convoqué par les représentants du Saint-Siège, comparut. Hautain, dédaigneux, le patriarche gardait le silence, ne répondant pas même aux questions de forme qui lui furent faites pour constater son identité. « Admets-tu les décisions des papes Nicolas et Hadrien ? » lui demandèrent les légats. Et comme il se taisait, se refusant ainsi à professer sa soumission à l'Église : « Tu es donc dans l'Église un malfauteur et un adultère ! lui dirent-ils. — Je me tais, dit Photius, mais Dieu m'entend. — Ton silence, lui dirent ses interrogateurs, ne te sauvera pas. — Jésus aussi s'est tu, répliqua-t-il, et il a été condamné. » Cette comparaison avec le Christ, faite par un homme si fier, indigna l'assemblée. Les légats, au nom du symbole, le supplièrent de se soumettre : « Mon droit n'est pas sur la terre » répondit-il. Le concile lui accorda un délai pour rentrer en lui-même, et le congédia <sup>1</sup>.

Comparaison de Photius.

La dixième et dernière session eut lieu le 8 février 870. Elle fut très solennelle. En présence de l'empereur Basile le Macédonien et de son fils aîné Constantin, qui furent acclamés présidents d'honneur de dix ou onze députés du roi des

1. Mansi, XVI, 74, 339 ; HÉRÉLÉ, V. 624 626.

Bulgares et de trois ambassadeurs de l'empereur Louis II, lesquels étaient Suppon, parent de l'impératrice Engelberge, Eberard, majordome impérial, et Anastase, bibliothécaire du Saint-Siège, lecture fut donnée des canons votés par les Pères de l'assemblée. Ce fut le VIII<sup>e</sup> concile œcuménique.

**Condamnation de Photius.**

On y condamnait Photius, ses doctrines et sa secte. Puis, portant le remède à la source du mal, on y réprouvait les empiètements de la puissance laïque sur les droits de l'Église et de la sainte hiérarchie. « Les évêques, dit le XIV<sup>e</sup> canon, ne devront plus aller au-devant des puissants du monde ni, lorsqu'ils les rencontrent, les saluer en pliant le genou, mais avoir le courage de les blâmer, si cela est nécessaire pour les amener à se corriger. » Les princes peuvent être admis dans un concile, mais il serait faux de prétendre que leur présence y est nécessaire (canon XVII, en grec XII). Aucun grand du monde ne peut, sous peine d'anathème, s'ingérer de quelque manière dans l'élection d'un évêque (canon XXII). Toute élection faite sous la pression des puissances séculières sera entachée de nullité (canon XII). En même temps, pour montrer sa bienveillance à l'égard de l'Église orientale, le pape Hadrien II accordait aux cinq patriarches des prérogatives que saint Léon le Grand et saint Nicolas leur avaient refusées : par exemple, des droits étendus de juridiction sur les métropolitains, et le privilège de convoquer et de présider des conciles patriarcaux (can. XVII).

**Canons relatifs aux empiètements des laïques.**

**Échec de la Bulgarie.**

Un point noir restait à l'horizon. La cour de Constantinople ne s'était pas encore consolée de voir les Bulgares échapper à l'influence byzantine pour se ranger sous la dépendance du patriarcat de Rome. Photius avait toujours sur le cœur l'échec de son encyclique à l'église de Bulgarie<sup>1</sup>. C'est en Bulgarie qu'il rencontrait le plus fougueux de ses adversaires, l'évêque Formose, qui, poursuivant avec la même ardeur tout ce qui venait de Byzance, l'hérésie photienne, le mariage des prêtres et le rite grec, faisait aux personnes et aux institutions d'Orient une guerre sans merci. Le roi Boris avait même, un moment, espéré placer Formose à la tête de son Église, en faire comme un patriarche dont il serait l'em-

**Projet d'ambassade de Boris.**

pereur, et dresser ainsi, en face de l'empire et du patriarcat byzantins, l'empire et le patriarcat bulgares. Mais le pape Nicolas ne s'était point prêté à la réalisation de ce rêve ambitieux et avait brusquement mis fin à la mission de Formose en Bulgarie<sup>1</sup>. De là était né un refroidissement entre le roi des Bulgares et la cour de Rome. La politique de Constantinople en profita. Elle avait invité à assister au concile les légats de Bulgarie, envoyés par le roi Michel. Trois jours après la clôture des travaux, eut lieu, au palais impérial, entre l'empereur, le patriarche Ignace, les délégués des patriarchats orientaux, les députés Bulgares et les légats du Pape, une réunion qui fut comme la revanche de la cour byzantine et de Photius contre la victoire de la cause romaine au Concile. L'empereur, les représentants de l'église orientale, le patriarche Ignace lui-même, qui fut peut-être trop complaisant en la circonstance, y soutinrent que la Bulgarie, ayant autrefois appartenu à l'empire grec et ayant reçu sa première évangélisation de prêtres grecs, devait relever uniquement du patriarcat de Constantinople. En vain les légats objectèrent-ils que la Bulgarie s'était donnée librement à l'Église romaine, qu'elle faisait partie des provinces illyriennes, dépendance de Rome de temps immémorial, que sa conversion définitive avait été l'œuvre des missionnaires latins et qu'enfin le Pape, chef suprême de l'Église, ne pouvait subordonner ses décisions à des considérations de pure politique; la conférence décida que la Bulgarie serait désormais rattachée au diocèse de Constantinople, et le procès-verbal de cette décision fut indûment annexé aux actes du Concile œcuménique<sup>2</sup>.

Ce ne fut pas tout. Les légats du Pape, pendant leur retour, furent assaillis et dévalisés par des pirates slaves. Les partisans de Photius en profitèrent pour mettre en circulation des actes falsifiés du Concile, dont ils croyaient être seuls à posséder les pièces. Mais le fin politique Anastase, qui avait assisté à l'assemblée en qualité de légat de Louis II, avait pris la précaution de copier pour son compte personnel les vrais documents. C'est par lui que les actes authentiques du Concile œcuménique de 869 nous sont parvenus.

Photius fut  
prononcé par  
une assemblée  
le rattachement de l'église bulgare  
au patriarcat  
de Constantinople.

Falsification  
des actes du  
Concile.

1. *Lib. Pontif.*, II, 165.

2. *MASSÉ*, XVI, 11; *P. L.*, CXXIX, 21 et s.; *BARONIUS* ANN 869-HÉRAÏD V 657-664.

Anastase le  
bibliothécaire.

Cet étrange personnage, que nous avons vu briguer insolument le Souverain Pontificat, ce prêtre excommunié par saint Léon IV, s'était refait une virginité dans sa retraite. Secrétaire de Nicolas 1<sup>er</sup>, qui avait su utiliser ses hautes facultés dans la diplomatie et dans l'administration, cet ancien révolutionnaire était devenu le plus intelligent défenseur du pouvoir pontifical. Sa vie privée est un mystère ; sa carrière publique fut, à bien des égards, un bienfait. Dans les débats du Pape avec Photius, c'est Anastase qui avait, la plupart du temps, tenu la plume, et mis au service de l'orthodoxie les richesses de son érudition. Hadrien II lui maintint ses fonctions de préposé aux lettres pontificales et le nomma *bibliothécaire* en titre de l'Église romaine <sup>1</sup>. Sous l'autorité d'un Pontife dont la clairvoyance et la fermeté n'égalèrent pas celles de saint Nicolas, la vieille ambition d'Anastase se réveilla-t-elle ? Faut-il mettre uniquement sur le compte de son père et de son frère le drame mystérieux et sanguinaire qui devait assombrir les dernières années d'Hadrien II et porter une grave atteinte au prestige du Souverain Pontificat ?

Projets ambi-  
tieux d'Ar-  
sène.

Depuis quelque temps Anastase semblait s'être dégagé de la tutelle de son père Arsène. Celui-ci, toujours apocrisiaire du Saint-Siège, s'était montré partisan trop absolu du pouvoir impérial. Anastase l'avait contrecarré sur ce point <sup>2</sup>. Saint Nicolas, qui utilisait les services d'Arsène comme ceux de son fils, ne l'avait pas ménagé à l'occasion. Un jour que le fastueux évêque d'Orta se présentait à une procession, vêtu d'une riche pelisse à la mode juive, le Pape, indigné, lui avait donné l'ordre de déposer à l'instant son singulier costume <sup>3</sup>. Une autre fois, le Pape ayant eu lieu de supposer que certaines sommes, destinées au trésor pontifical, avaient passé dans la cassette de l'apocrisiaire, lui en avait demandé un compte sévère <sup>4</sup>.

1. *Annales bert.*, ann. 868. — Le *bibliothécaire de l'Église romaine* était un personnage très important ; c'est à lui qu'on avait recours quand, pour la décision des grandes affaires, on avait besoin de consulter les anciens documents. Il est plusieurs fois question du bibliothécaire du Saint-Siège dans le *Lib. Pontif.* Le premier bibliothécaire connu est Grégoire, qui depuis devint Grégoire II (*L. Pont.*, I, 396, 410). Cf. Du CASSE, *Glossarium*, v° *Bibliothecarius*.

2. DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 246.

3. JEAN DIACRE, *P. L.*, LXXV, 207.

4. *P. L.*, CXXIX, 1178.



Sous Hadrien II, l'ambition d'Arsène ne connut plus de bornes. Il n'avait pu réussir à faire monter sur le siège de saint Pierre son fils Anastase, il entreprit de faire entrer dans la famille pontificale son fils Éleuthère. Le pape Hadrien, qui s'était marié, nous l'avons vu, avant de recevoir les ordres majeurs, avait une fille. Un mariage d'Éleuthère avec la fille du Pape ne pouvait que raffermir et rehausser la situation de l'apocrisiaire. Mais Hadrien, ayant déjà fiancé sa fille à un autre prétendant, refusait son consentement. C'est alors qu'Éleuthère tente un coup de force. Il enlève la fille et la femme du Pape, et, l'empereur Louis ayant, à la demande d'Hadrien, envoyé des troupes à la poursuite du ravisseur, celui-ci, traqué par la police impériale, assassine l'épouse et la fille du Pontife. Pendant ce temps, Arsène se rendait au sud de l'Italie, où se trouvait la cour impériale, pour y intercéder et y intriguer auprès des princes francs ; mais saisi par une maladie subite, il mourut tristement en route, sans avoir reçu les derniers sacrements. Ses serviteurs voulurent ramener son corps à Rome, mais arrivés aux environs du Mont-Cassin, ils furent tellement incommodés par l'odeur nauséabonde qui se dégagait du cercueil, qu'ils enfouirent précipitamment le cadavre de l'apocrisiaire dans un pré de l'abbaye. Les religieux du monastère, témoins de la scène, en consignérent le souvenir dans leurs archives <sup>1</sup>.

Attentat  
d'Éleuthère.

Mort d'Arsène.

Éleuthère, arrêté et jugé, fut mis à mort. Anastase, soupçonné d'avoir conseillé le crime, fut excommunié par Hadrien ; mais devant une assemblée du clergé romain il réussit à se disculper et le Pape le rétablit dans ses fonctions.

Condamnation  
et exécution  
d'Éleuthère.

Ce scandale, dont Hadrien n'était que la malheureuse victime, rejaillit dans l'opinion populaire sur le Pape et sur la Papauté. Plus tard, sous Jean VIII, on n'avait pas fini, même dans les monastères, de rappeler le souvenir de la sanglante aventure, en y mêlant sans respect le nom du digne Pontife, et le successeur d'Hadrien était obligé d'envoyer à Berthaire, abbé du Mont-Cassin, cette verte remontrance : « Qui êtes-vous donc, pour parler de la sorte d'un si grand Pape, pour mordre sur son cadavre comme un chien ? » ?

1. *Bibliotheca cassinensis*, III, 139-140. *Annales bertin*, ann. 868.

2. LÆWENFELD, *Epist. pontif. roman. ineditæ*, p. 25. Cité par LAPÔTRE, p. 228.



L'entourage  
d'Hadrien II.

Autour du Pape et faisant pour ainsi dire l'assaut perpétuel du souverain Pontificat, se trouvaient d'autres personnages peu recommandables, comme ce Sergius, maître de la milice, qui avait réussi à épouser une nièce de Nicolas I<sup>er</sup>, et qui, à la mort de son oncle, avait fait main basse sur l'argent destiné aux bonnes œuvres <sup>1</sup>, et cet autre maître de la milice, Georges d'Aventino, voleur, débauché et assassin, qui était entré dans la famille du pape Benoît III et à qui la justice pontificale devait un jour faire crever les yeux <sup>2</sup>.

L'évêque For-  
mose.

D'un tout autre caractère moral était un homme sur lequel Hadrien ne cessa d'avoir les yeux jusqu'à sa mort. C'était l'évêque de Porto, Formose, que le pape Nicolas avait envoyé en 866 au roi des Bulgares, et dont celui-ci avait voulu faire un patriarche. Obligé de réintégrer son diocèse de Porto, Formose avait obéi, mais en jurant qu'il en sortirait un jour, pour lutter contre l'influence néfaste des prêtres orientaux. Intelligent, habile, d'un caractère impérieux et obstiné, l'évêque de Porto ne cessait de regarder du côté de la Bulgarie. Ses traits émaciés, ses mœurs austères, lui donnaient un prestige de sainteté. On ne l'avait jamais vu manger de viande ni boire de vin. On sut plus tard qu'il n'avait jamais quitté jusqu'à sa mort un cilice, dont les chaînes s'étaient incrustées dans sa chair. L'évêque de Porto était une puissance. Le pape Hadrien eut le courage de lui refuser son transfert en Bulgarie <sup>3</sup>. C'eut été violer les règles du droit canonique à cette époque, que de faire passer un évêque d'un diocèse dans un autre. D'ailleurs, avec ses idées trop étroites, ses antipathies trop absolues contre les rites orientaux, ses allures trop impérieuses et trop cassantes, Formose risquait, malgré ses vertus réelles, de compromettre la cause de l'Église latine. Mais, en le maintenant en Italie, on n'évitait pas tout péril. Autour de l'évêque de Porto se formait un parti de mécontents. On voyait dans son entourage, et même dans son intimité, des hommes perdus de réputation, mais redoutés, comme Georges d'Aventino. Quand,

Il devint le  
centre d'un  
parti de mé-  
contents.

1. P. L., CXXVI, 678.

2. JAFFÉ, p. 427, n° 3400; M. G. H., *Scriptores*, III, 199. — Ces deux documents parlent de Grégoire d'Aventino. C'est le même personnage appelé dans d'autres pièces Georges d'Aventino. P. L., CXXVI, 677, 678.

3. *Liber Pontif.*, II, 185.

au mois de novembre 872, Hadrien II mourut, les pires catastrophes étaient à craindre.

## II

Le successeur donné au Pape Hadrien, au mois de décembre 872, fut l'archidiacre Jean, romain de naissance, fils de Guido. C'est tout ce que nous apprend de lui le *Liber Pontificalis*. Nous savons par ailleurs que le nouvel élu était d'un âge avancé et souvent malade. JEAN VIII mérite d'être compté parmi les grands papes. Les insuccès de ses entreprises doivent être mis au compte des misères de son époque, mais non de la faiblesse de son caractère. En jetant un regard sur le monde chrétien au lendemain de son élévation au Pontificat, le nouveau Pape eut bien quelques sujets de consolation. Au Nord, dans la Grande-Bretagne, Alfred le Grand, après avoir rétabli la paix dans son royaume, y faisait revivre les lettres et donnait à ses peuples le bienfait d'une législation inspirée par le christianisme ; au Midi, l'Espagne chrétienne, qui venait d'ériger en royaume les comtés de Navarre et de Castille, continuait sa lutte héroïque contre les Maures. Mais en France et en Italie les conflits se renouvelaient sans cesse entre les descendants de Charlemagne ; et, depuis un quart de siècle, la cause de l'empire franc se trouvait, par la force des choses, de plus en plus liée à la cause de la Papauté. Celle-ci aurait bientôt la lourde responsabilité de se prononcer entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. Tandis que les Sarrasins et les Normands ravageaient la Gaule et l'Italie, Photius en Orient et les amis de Formose à Rome tramaient de nouveaux complots. On a été souvent injuste envers l'infortuné Jean VIII. On a taxé de mobilité de caractère ce qui n'était chez lui que souplesse d'esprit, et de faiblesse ce qui n'était que prudence. Il est vrai que, finalement, le flot montant des appétits et des haines le déborda. Mais le vieillard malade, qui, tremblant de fièvre, montait à cheval et s'élançait à la tête de ses troupes contre les pirates sarrasins, n'était pas une âme pusillanime ; et, quoi qu'on en ait dit, le bâtisseur de forte-

Jean VIII  
(872-882).

État du monde  
chrétien à son  
avènement.

Caractère de  
Jean VIII.

resses, le négociateur infatigable, le terrible justicier que fut Jean VIII n'avait rien qui put suggérer, même à la méchanceté de l'envie, le ridicule roman de la papesse Jeanne <sup>1</sup>.

On peut rattacher toute l'histoire du pontificat de Jean VIII à quatre épisodes principaux ; le couronnement de Charles le Chauve, la réintégration de Photius sur le siège de Constantinople, l'excommunication de Formose et la lutte contre les Sarrasins.

A son avènement, Jean VIII paraît s'être rendu compte, comme Nicolas I<sup>er</sup> et Hadrien II, que la puissance la plus capable de le seconder dans son œuvre, de l'aider à chasser les Sarrasins de la chrétienté, de réprimer les agissements des ducs italiens et les menées des factions romaines, était un pouvoir impérial bien consolidé, dégagé de toute compromission suspecte, confié à un homme énergique et capable. A l'exemple de ses deux prédécesseurs <sup>2</sup>, il avait jeté les yeux sur Charles le Chauve, qui lui semblait posséder les qualités d'un empereur. Lorsque, après la mort de Louis II, le choix s'imposa entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, Hadrien n'hésita pas, manda à Rome le roi de la France occidentale et, le 25 décembre 875 <sup>3</sup>, lui donna l'onction et la couronne impériale dans la basilique de Saint-Pierre.

Tant que Charles le Chauve a été considéré par les historiens comme un roi timide et poltron <sup>4</sup>, livrant au Pape tous ses droits essentiels d'empereur et se laissant arracher par sa noblesse toutes les prérogatives les plus importantes de son titre de roi, l'initiative de Jean VIII a été sévèrement jugée

Couronnement de Charles le Chauve (875).

1. De graves historiens, tels que Baronius, Mai, Hergenröther, ont regardé la fable de la papesse Jeanne comme ayant son origine dans la mauvaise impression produite par la faiblesse et la mobilité d'esprit de Jean VIII. Cette opinion n'est plus soutenable aujourd'hui.

2. Saint Nicolas et Hadrien avaient eu déjà le projet de sacrer empereur Charles le Chauve. Cf. *P. L.*, CXXVI, 669 et CXXII, 1320.

3. *Annales bertin.*, ann. 876. — Les *Annales* de saint Bertin, qui font, suivant l'usage, commencer l'année au jour de Noël, comptent le 25 décembre 875 comme le premier jour de 876.

4. Ce sont les expressions de l'annaliste de Fulda (*Ann. Fuld.*, ann. 875, 876) lequel détestait Charles le Chauve. Les travaux du P. Lapôtre et de M. Emile Bourgeois ont présenté sous un jour plus favorable la physionomie de Charles le Chauve. Cf. Laróze, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 265 et suiv.; Emile Bourgeois, *Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise*, chap. v et vi; Lavisse, *Hist. de France*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 389; P. De Smet, *Le pape Jean VIII*, dans *Rev. des quest. hist.* de 1896, t. LIX, p. 180 et s.

par plusieurs et est restée un problème pour d'autres. Une connaissance plus exacte des qualités guerrières et administratives de Charles le Chauve justifie la démarche de Jean VIII et permet de mieux comprendre et d'apprécier plus équitablement la conception nouvelle, ou, pour parler comme le nouvel empereur, la « rénovation » de l'empire<sup>1</sup>, que Charles élaborait en Italie et qu'il fit approuver le 30 juin 876 à l'assemblée de Ponthion. L'Italie entrerait dans le système impérial au même titre que la France, directement soumise à l'empereur, mais protégée sur ses frontières par les trois grands marquisats de Frioul, de Spolète et de Toscane, et par le Pape lui-même, qui veillerait, comme une sorte de margrave, sur la sécurité de la partie méridionale de la péninsule. L'organisation impériale, amplifiée et unifiée, se rattacherait ainsi plus étroitement à la Ville éternelle comme à son centre ; et le nouvel empereur, pour y symboliser le nouvel idéal, revêtirait la palatiale, porterait le sceptre et le diadème et prendrait le titre d'Auguste. Il faut bien reconnaître, les événements le montrèrent, que l'Europe n'était pas mûre pour l'exécution d'un pareil idéal, mais le dessein, non exempt de faste, n'était pas dépourvu d'une certaine grandeur.

La nouvelle conception de l'empire, élaborée par Charles le Chauve à l'assemblée de Ponthion (876).

Quinze mois après la solennelle assemblée de Ponthion, où il s'était montré dans toute la pompe de son nouveau costume, Charles le Chauve, surpris par la fièvre, mourut dans une cabane, au pied du Mont-Cenis, le 6 octobre 877. Il était âgé de 54 ans.

Mort de Charles le Chauve (877).

Au moment où s'effondraient en Occident les grands projets de rénovation impériale, l'attention de Jean VIII était appelée du côté de l'Orient.

Saint Ignace, patriarche de Constantinople, venait de mourir le 23 octobre 877, et Photius, qui avait fini par gagner les bonnes grâces de l'empereur Basile en flattant sa vanité<sup>2</sup>, avait repris possession du siège patriarcal. L'épiscopat d'Orient était à moitié gagné. Par une tactique habile, Photius déclarait renoncer à toute opposition doctrinale, se bornant uniquement

Photius reprend possession du siège de Constantinople (877).

1. « Le sceau de plomb longtemps attribué à Charlemagne et qui porte l'inscription *Renovatio imperii romani*, doit sans doute être attribué à Charles le Chauve. » (*Hist. de France* de LAVISSE, II, 1, p. 388).

2. Il avait envoyé à l'empereur un savant travail de généalogie, qui le faisait descendre de Tiridate, premier roi d'Arménie.



à contester ce que les Papes eux-mêmes, disait-il, n'avaient subi qu'avec peine, l'insertion illégitime du *Filioque* dans le symbole. Le Pape fut-il trompé par Photius? N'agit-il qu'à bon escient et dans le but de faire aboutir ses projets relatifs à l'Église bulgare?

Politique de  
Jean VIII  
relativement à l'é-  
glise de Bul-  
garie.

Jean VIII déclara consentir à reconnaître le fait accompli, à la condition que le nouveau patriarche, après avoir demandé pardon de ses erreurs passées<sup>1</sup>, s'engagerait à ne pas s'immiscer dans l'organisation de l'église de Bulgarie. Il est fort probable que l'esprit pénétrant de Jean VIII avait vu le fond de l'âme de Photius. Une seule chose semblait coûter à cet homme : se déjuger devant une injonction, en un mot s'humilier. Or, il venait, de lui-même, de renoncer à toute contestation de doctrine; quant à la tentative d'immixtion dans l'église bulgare, elle avait été l'œuvre de son compétiteur Ignace, et non la sienne. Son amour-propre lui permettait d'accéder aux demandes du Pape. Quelque temps après, les deux légats chargés par le Pontife de traiter cette affaire à Constantinople, lui déclarèrent que les deux conditions étaient accomplies. Jean VIII en profita pour rattacher à Rome toute la hiérarchie du clergé bulgare. C'était un succès important, dont il rendit grâce à l'empereur Basile. On sait déjà que le résultat ne fut pas définitif, et que plus tard, fascinée par Byzance, l'église de Bulgarie abandonna l'Église romaine, se préparant ainsi au schisme dont Jean VIII avait voulu la préserver.

Photius fait  
proclamer ou-  
vertement le  
schisme (880).

Photius cependant, tout en s'abstenant, comme il l'avait déclaré, de discuter sur les doctrines trinitaires, n'avait jamais fait la soumission demandée par le Pape. Jean, du moins, ne trouva pas suffisante une vague profession d'humilité faite à un synode convoqué par Photius en 879. Bien plus, dans ce synode, le patriarche avait obtenu, par la lecture de lettres de Jean VIII falsifiées<sup>2</sup>, la condamnation du VIII<sup>e</sup> concile œcuménique<sup>3</sup>. Peu de temps après, le 13 mars 880, les évêques d'Orient, présidés par Photius, déclaraient rejeter l'addition du

1. *Misericordiam querendo*. Lettre de Jean VIII au clergé de Constantinople, P. L., CXXVI, 866.

2. *Hæreticæ*, VI, 39.

3. *Hereticæ*, VI, 49.



*Filioque* et proclamaient le principe de la primauté de Byzance sur Rome <sup>1</sup>.

Cette fois-ci, c'était le schisme déclaré. Jean VIII, informé de tout par l'habile et courageux évêque Marin, qu'il avait envoyé à Constantinople à cet effet, désavoua et condamna ses légats pontificaux, qui avaient osé prendre part à de telles délibérations et à de telles déclarations. Encore une fois, les projets de sa politique si prudente et si sage échouaient tristement.

On a accusé parfois cette politique de faiblesse. « Mais, dit justement Héfélé, nous ne devons pas méconnaître que Jean VIII a cru, ainsi qu'il le déclare lui-même, que son devoir était de se plier aux circonstances. L'existence de l'État de l'Église était menacée tout à la fois par les attaques des princes chrétiens et par les Sarrasins. Il pouvait espérer qu'on éviterait un schisme, qu'on regagnerait la Bulgarie et qu'on obtiendrait des secours pour la défense de ses États. Sa condescendance eut, il est vrai, des suites fâcheuses ; mais pouvait-on les prévoir ? »

La vieille impératrice Engelberge, la veuve de Louis II, mécontente de l'acte par lequel Jean VIII avait fait empereur Charles le Chauve, ne cessait d'intriguer. Ayant obtenu du Pape quelques jours d'entrevue en Provence, elle avait presque décidé le vieux Pontife à placer une couronne sur la tête de son gendre Boson et sur celle de sa fille Ermengarde, qui rêvait d'être impératrice <sup>2</sup>. A Rome elle-même, elle favorisait le parti de ceux qu'on appelait les *formosiens*. Etrange parti, qui groupait autour du très austère évêque de Porto des hommes perdus de vices, des parjures et des assassins, comme Georges d'Aventino, et toute une fraction de la haute aristocratie tant laïque qu'ecclésiastique, où l'on voyait la noble patricienne Constantina, fille du *nomenclateur* <sup>3</sup> Grégoire, Sergius maître de la milice, et Etienne *secondicier* de l'Église romaine. Jean VIII n'hésita pas à frapper un grand coup. L'excommunication et

Justification  
de la politique  
de Jean VIII.

Ambition de  
l'impératrice  
Engelberge.

Elle favorisait  
le parti des  
*formosiens*.

1. Hérété, VI, 52.

2. Hérété, VI, 26.

3. P. L., CXXI, 774 ; *Annales bertin.*, ann. 879.

4. Le nomenclateur de la cour pontificale était comme un maître des cérémonies. De Caser, *Glossarium*, v° *nomenclator*.

l'exil dispersèrent le groupe, et des lettres fameuses dénoncèrent au monde chrétien les crimes inouis qu'ils commettaient dans ce monde de factieux <sup>1</sup>. Ils devaient revenir un jour en faveur, après la mort de Jean VIII, et profiter de leur crédit auprès de Marin I<sup>er</sup> pour déchirer les registres pontificaux qui contenaient la trace de leurs forfaits. Si des copies de ces lettres ne nous étaient point parvenues d'autre part, par la voie de leurs destinataires, nous n'oserions pas croire que le Saint-Siège eut été assailli par un tel flot de corruption et de méchanceté.

Les invasions  
sarrasines.

Impuissance  
de l'empire.

Marriage dia-  
position des  
princes ita-  
liens.

Jean VIII com-  
plète les forti-  
fications de la  
ville de Rome.

Jean VIII  
meurt victime  
d'un horrible  
attentat (882).

Quand il se tournait du côté de la noblesse des provinces italiennes, le vieux Pape ne trouvait guère plus de consolations. Pour se défendre des incursions sarrasines, l'Italie ne pouvait compter que sur elle-même. A Charles le Chauve avait succédé le faible Louis le Bègue. En 879, Jean VIII s'était résigné à reconnaître comme roi l'incapable Charles le Gros. Le Pape essaya de former avec les ducs de Bénévent, de Salerne, de Capoue, de Naples et d'Amalfi une ligue contre l'ennemi commun. Mais au lieu d'appuis, il rencontra souvent la défection et la trahison. Le duc Lambert de Spolète et Adalbert de Toscane se déclarèrent ouvertement les ennemis du Pape. Le prince évêque de Naples, Athanase, qui s'était allié avec les musulmans, dut être excommunié. Accablé par l'âge et par les infirmités, Jean VIII se multipliait partout où l'Italie était en péril. Il avait plus d'une fois, au début de son pontificat, pris le commandement d'une flotte et commandé l'attaque contre les Sarrasins <sup>2</sup>. Il se contentait maintenant de compléter les fortifications de Rome. Il appela de son nom l'enceinte qu'il fit construire Johannipolis. Mais partout il ne rencontra que misères, infidélités et désastres. Sa suprême humiliation fut de se résoudre à accepter, en février 881, le roi Charles le Gros comme empereur. Le 15 décembre 882, après une vie d'efforts et de sacrifices, qui ne furent presque jamais couronnés de succès, il rendit son âme à Dieu, victime d'un horrible attentat. « Des conjurés, parmi lesquels se trouvaient de ses proches parents, disent les *Annales* de Fulda, convoitaient son argent et sa place. Ils lui firent administrer

1. P. L., CXXVI, 675-679; JARRÉ, 3041.

2. Par exemple en février 875 JARRÉ, 3008.

du poison ; puis, comme le poison n'agissait pas assez vite au gré de leurs désirs, il lui assénèrent des coups de marteau jusqu'à ce qu'il expirât <sup>1</sup>. »

Dans une lettre adressée au début de son pontificat, à l'impératrice Engelberge, Jean VIII avait écrit ces mots : « Lorsque viendra le Juge suprême, il nous demandera à tous deux si nous avons laissé son Église en état meilleur que nous ne l'avions reçue, plus libre, plus tranquille, plus prospère <sup>2</sup> ». Dans les tristes temps où la Providence l'avait placé, était-il possible d'espérer pouvoir se donner à soi-même devant Dieu un meilleur témoignage ? Jean VIII eut sans doute le droit de se le rendre en paraissant devant le Juge suprême.

### III

Après la mort de Jean VIII, trois Papes se succédèrent en neuf ans, de 882 à 891. Ils n'eurent pas le temps, il n'eurent peut-être pas le courage ou le pouvoir d'entreprendre de grandes œuvres. On les voit tous débiter par des actes de fermeté ; mais on dirait que bientôt, accablés sous le poids de charges effrayantes, contrecarrés par des oppositions formidables, ils se lassent et fléchissent. MARIN I<sup>er</sup>, élu le 23 décembre 882, était ce clairvoyant et courageux prélat qui avait, à Constantinople, démasqué et dénoncé les fourberies de Photius. On voulut, dit-on, en l'élevant à la Papauté, le dédommager des injures qu'il avait reçues à cette occasion. Ancien disciple du grand Pape saint Nicolas, sacré évêque de Cæré par Jean VIII, son élection fut le premier exemple de la translation d'un évêque au siège de Rome. Ses lettres le montrent en relations intimes avec le grand roi d'Angleterre, Alfred, qu'il encouragea dans son œuvre de civilisation chrétienne. Il renouvela les condamnations de son prédécesseur contre Photius. Mais parvint-on à le convaincre que la condamnation du patriarche usurpateur devait avoir pour conséquence la réhabilitation de son plus ardent adversaire, For-

Marin I<sup>er</sup>  
(882-884).

Ses qualités.

1. *Annales de Fulda*, ann. 883. *Hist. des Gaules*, VIII, 47-48.

2. JAFFÉ, 3023.

Il laisse se recoustituer le parti des formosiens.

mosé? Se laissa-t-il séduire à son tour par le prestige d'austère vertu de l'évêque de Porto? Céda-t-il à un mouvement de réaction de l'opinion publique? Formose fut relevé de ses censures et rétabli dans son évêché. Quand Marin 1<sup>er</sup> mourut, le 24 février 884, le parti des formosiens triomphait.

Hadrien III  
(884-885).

HADRIEN III, romain de naissance, élu le 1<sup>er</sup> mars de la même année, ne fut pas sans énergie. C'est lui qui fit crever les yeux au conspirateur Georges d'Aventino et fit fustiger honteusement une de ses complices <sup>1</sup>. Mais c'est sous son pontificat que Photius écrivit un mémoire des plus habiles, plein d'érudition, contre le dogme de la procession du Saint-Esprit <sup>2</sup>, et que l'empereur Basile, dans une lettre écrite sans doute sous la dictée de Photius, releva très vivement la prétendue violation des lois de l'Église dans l'élection du pape Marin, irrégulièrement transféré, disait-il, d'un évêché à un autre.

Le parti de Photius se relève.

Étienne V  
(885-891).

ETIENNE V, issu d'une noble famille romaine, élu six jours seulement après le décès de son prédécesseur, le 15 juillet 885, fut consacré évêque par Formose lui-même, dont la situation grandissait. Par ses négociations, il obtint de l'empereur Léon le Sage, qui venait de succéder à Basile, l'expulsion de Photius du siège de Constantinople. Mais le sacre qu'il dut faire, à son corps défendant, du duc Guy de Spolète comme empereur, en 891, ouvrit une ère de tribulations nouvelles pour la Papauté. Il mourut en août ou septembre 891, au moment même où Photius expirait dans le couvent arménien de Bordi, après cinq ans de silencieuse retraite qu'on voudrait croire cinq ans de repentir.

Léon le Sage expulsé de son siège Photius.

Étienne V couronne empereur Guy de Spolète (891).

Mort de Photius (891).

La maison de Spolète.

La maison de Spolète, qui arrivait à l'empire à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, se flattait d'égaliser la race carolingienne par la noblesse et l'antiquité de ses origines. Son chef, Guy, que ses contemporains avaient surnommé *Guy-la-Rage*, *Wido Rabies*, à cause de la vivacité de ses colères, avait épousé la fameuse Agiltrude, fille de cet Adalgis de Bénévent qui se vantait d'avoir souffleté l'empereur Louis II. Prépondérante en Italie, alliée aux maisons de Toscane et de Bénévent, la maison de Spolète avait, à la mort de Charles le Gros, en 888, posé sa

1. *Lib. Pontif.*, II, 225.

2. *P. L.*, CII, 280 et s., 564 et s., 793 et s.



candidature au trône de France. Guy, fort de quelques alliances en ce pays, avait même réussi à se faire couronner à Langres. Mais Eudes, comte de Paris, qui devait inaugurer la race des Capétiens, le supplanta. Guy, poussé par sa femme, l'ambitieuse Agiltrude, brigua en même temps l'empire, que la reine de Provence, Ermengarde, fille de Louis II, toujours hantée par le souvenir des splendeurs impériales, convoitait aussi pour son fils. Mais son rival le plus redoutable était un fils naturel de Carloman <sup>1</sup>, Arnulf, duc de Carinthie, vaillant guerrier, autour duquel se rangeait presque toute la noblesse de France et de Germanie, et en qui mettaient leur espoir tous ceux qui, dans Rome, avaient un réel souci des vrais intérêts de l'Église. Ce dernier seul paraissait capable de tenir la grande épée de Charlemagne son aïeul, d'arrêter les invasions normandes et sarrasines, et de protéger la Papauté sans l'opprimer. La maison de Spolète, au contraire, placée au centre de l'Italie, à côté de l'État de l'Église, mêlée à toutes les luttes des factions qui agitaient la péninsule, inspirée par l'insatiable ambition de la superbe et implacable Agiltrude, ne pouvait être pour l'Église qu'une cause d'assujettissement et de troubles.

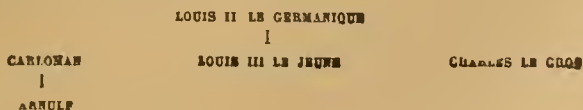
Arnulf, duc de Carinthie, candidat à l'empire.

C'est ce que comprit le nouveau Pape, qui venait de succéder, le 21 septembre 891, à Étienne V : c'était FORMOSE. Il n'y avait peut-être pas à Rome d'homme de plus haute valeur, de plus vaste culture et de plus austère tenue. Il obtint la presque unanimité des voix. Les bons l'acclamèrent pour ses vertus, les autres pour son passé révolutionnaire et pour ses compromissions douteuses.

Formosè (891-896).

Des conciles réunis ou provoqués successivement à Vienne en 892, à Rome le 1<sup>er</sup> mars 893, à Chalon-sur-Saône le 1<sup>er</sup> mai 894 et à Tribur en 895, montrent dans le nouveau Pape une préoccupation éclairée des maux dont souffrait l'Église et une volonté sincère d'y remédier. Ce que poursuit le concile

#### 1. Généalogie des Carolingiens d'Allemagne :



Hist. gén. de l'Église.



Concile de  
Vienne (892).

Concile de  
Rome (893).

Concile de  
Tribur (895).

de Vienne, tenu sur l'ordre de Formose et sous la présidence de ses légats, c'est l'intrusion, dans les affaires d'église, des laïques, qui usurpent les biens ecclésiastiques (canon 1), maltraitent les clercs (canon 2), profitent de la mort ou de la maladie d'un évêque ou d'un prêtre pour s'emparer des fonds destinés aux aumônes (canon 3) et exigent une redevance pour la collation des fonctions ecclésiastiques (canon 4) <sup>1</sup>. Le concile de Rome, dont les actes sont perdus, mais dont Flodoard nous a donné le résumé, a pour but de remédier aux maux dont souffraient les églises d'Orient et d'Afrique <sup>2</sup>. Le concile tenu au palais impérial de Tribur, non loin de Mayence, en 895, est révélateur des mœurs de cette époque, par les nombreuses allusions qu'on y trouve à des coups et blessures (c. 20, 24, etc.), à des vols sacrilèges (c. 7), à des assassinats de prêtres (c. 5), à des invasions d'église à main armée (c. 6), en un mot par les scènes de pillage et de meurtre qu'il évoque. Le canon 18 défend de se servir de calices de bois pour célébrer la sainte Messe. Il ne faut pas abuser, dit-il, de la parole de saint Boniface le martyr, qu'« autrefois des prêtres d'or se servaient de calices de bois et que maintenant des prêtres de bois se servent de calices d'or » : l'honneur que nous devons à la sainte Église et au corps de Jésus-Christ nous fait un devoir de choisir les métaux les plus précieux pour nos vases sacrés <sup>3</sup>. Les lettres de Formose, dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous, indiquent une politique pacifique et conservatrice. Il demande à Eudes, comte de Paris, de ne pas attaquer Charles le Simple, roi légitime, et écrit aux évêques de France dans le même sens <sup>4</sup>.

Formose sacré  
empereur  
Lambert de  
Spolète.

Sa grande intelligence lui montrait le salut de l'Église et de la société dans le couronnement d'Arnulf ; mais ses anciennes relations le rendaient comme prisonnier de la faction italienne. Il eut la faiblesse de sacrer empereur le duc de Spolète, Lambert, le fils de Guy ; puis, conseillé peut-être par son entourage, il eut la coupable maladresse d'essayer de réparer cette faiblesse par une politique double, demandant

1. MARI, XVIII, 122 ; — HÉRÉLÉ, VI, 126.

2. MARI, XVIII, 126 ; — FLODOARD, *Hist. rom.*, IV, 2. P. L., CXXXV, 267.

3. MARI, XVIII, 129 et s.

4. MARI, XVIII, 108, 109.

Arnulf de venir le délivrer des « mauvais chrétiens » dont il s'était entouré <sup>1</sup>. L'intrépide roi de Germanie répondit à son appel, et marcha sur Rome à la tête d'une armée. Il faillit se heurter à forte partie. La veuve de Guy de Spolète, la mère de l'empereur Lambert, avait pris le gouvernement de Rome, et, sans un incident fortuit qui ouvrit à l'armée germanique la porte de Saint-Pancrace, un choc sanglant aurait eu lieu entre le roi de Germanie et l'impératrice mère de la maison de Spolète. Arnulf, accueilli sur les degrés de Saint-Pierre par le Pape Formose, reçut, le 22 février 896, la couronne impériale. La terrible Agiltrude devait ne jamais pardonner au Pontife ce qu'elle appelait sa trahison, et poursuivre sa vengeance jusque sur le cadavre de Formose.

Arnulf devant Rome.

Il est sacré empereur par Formose (896).

Les menaces de l'impératrice déchuë et la mort subite du nouvel empereur Arnulf, frappé de paralysie au moment où il marchait sur Spolète, hâtèrent peut-être la mort de l'infortuné Pontife, qui expira le 4 avril 896.

#### IV

« A partir de la mort de Formose, dit le cardinal Hergenröther, commence pour le Saint-Siège une ère d'humiliation profonde <sup>2</sup>. » Dans l'espace de huit années, de 896 à 904, neuf Papes se succèdent. Tous sont plus ou moins sous la domination de la maison de Spolète, sous l'influence néfaste d'Agiltrude ; et leurs successeurs ne s'y soustrairont que pour tomber sous une domination plus triste encore, celle de la maison de Théophylacte et de l'infâme Marozie.

Décadence du Saint-Siège.

Après le court passage d'un prêtre qui avait été deux fois déposé, d'abord du sous-diaconat, puis de la prêtrise, et qui n'occupa le trône pontifical que pendant quinze jours, BONIFACE VI, l'influence du parti de Spolète fit élire, le 22 mai 896, l'évêque d'Anagni, ETIENNE VI. Les sympathies profondes du nouveau Pape étaient, dit-on, pour l'empereur de Germanie, mais ses puissants électeurs ne lui laissèrent aucune liberté

Boniface VI (896).

Étienne VI (896-897)

1. JAFFÉ, 3481, 3482, 3486, 3500, 3501.

2. HERGENRÖTHER, *Hist. de l'Église*, III, 221.

d'agir, et, sauf les intérêts essentiels de l'Église que la Providence sauvegarda contre toutes les attaques, il fut un instrument aux mains d'Agiltrude.

C'est à cette femme qu'il faut faire remonter la responsabilité de l'attentat sacrilège dont se chargea le Pape Étienne VI contre le Pape Formose.

Attentat contre le cadavre de Formose.

Le cadavre du vieux Pontife fut déterré, puis, revêtu de ses ornements pontificaux, placé sur une espèce de chaire. On lui fit alors un simulacre de procès, l'interpellant, lui donnant un avocat pour répondre. A la suite de cette lugubre parodie, Formose fut déclaré Pape illégitime ; les décrets qu'il avait rendus, les ordres qu'il avait conférés furent déclarés nuls. On coupa au cadavre les trois doigts avec lesquels il avait coutume de bénir. Enfin on le dégrada, le dépouillant de ses ornements et de ses insignes. On s'arrêta au cilice, qu'on trouva incrusté dans sa chair <sup>1</sup>. La populace, qu'il est bien difficile de contenir quand une fois on a excité ses passions mauvaises, exigea plus encore. Elle réclama le cadavre, qu'elle traîna jusqu'au Tibre et qu'elle jeta dans le fleuve <sup>2</sup>.

Triste mort d'Étienne VI.

Peu de temps après, Étienne VI, victime d'un complot, était arrêté, dégradé vivant, comme il avait fait pour Formose mort, incarcéré, puis étranglé dans sa prison pendant l'été de 897.

Romain (897).

Tant de forfaits semblent avoir produit une légère réaction et porté au pouvoir, le 17 septembre 897, le pape ROMAIN, qui cassa tout ce qu'avait fait Étienne contre Formose, mais fut obligé de reconnaître Lambert comme empereur. Il disparut au bout de quatre mois, le 8 février 898. Son successeur, THÉODORE II, ne gouverna que vingt jours. Flodoard vante sa piété et son courage. Sous son court pontificat, l'ombre d'

Théodore II. (898).

1. *Corporeo siquidem suo hæserat busto, unde non tam facile discerni poterat.* VULGARIIUS, *De causa formosiana*. DÜMMLER, *Auxilius und Vulgarius*, p. 131.

2. Les principales sources sur cet événement sont : 1° le récit de Luitprand, évêque de Crémone, dans son *Antapodosis* (P. L., CXXXVI, 804). 2° Les livres composés par le prêtre Iranc Auxilius et par le grammairien Vulgarius (DÜMMLER, *Auxilius und Vulgarius*, p. 95), tous les deux contemporains des événements. 3° Les actes d'un concile tenu à Rome en 904, sous Jean IX (MABILLON, *Mus. italia.*, n° partie, p. 86, et MANSI, XVIII, 222 et suiv., et d'autres documents qu'Hefélé se contente de mentionner, *Hist. des Conciles*, VI, 136, 137).

Formose apparut, dit-on, à un moine dans un songe et l'informa de l'endroit où se trouvait son corps. Le cadavre de l'infortuné Pontife, qui avait été rejeté du Tibre par une crue, fut déposé triomphalement dans la basilique de Saint-Pierre. La foule romaine fut aussi enthousiaste en ce jour de réhabilitation solennelle, qu'elle avait été féroce au jour de la dégradation. Dans la basilique pontificale, jadis richement ornée par le zèle intelligent du pape Formose, beaucoup assurèrent avoir vu, au moment où son corps rentrait en triomphe, les saintes images, placées là par ses soins, incliner la tête pour le saluer au passage.

Réhabilitation  
de Formose.

Huit jours après la mort de Théodore II, le 12 mars 898, fut élu JEAN IX, ancien moine bénédictin. C'était un prêtre ordonné par Formose. Il réhabilita, dans plusieurs conciles, la mémoire de ce Pape, et décida que, pour obvier aux troubles qui s'élevaient souvent à l'occasion des sacres des Souverains Pontifes, cette cérémonie ne se ferait qu'en la présence des légats impériaux.

Jean IX  
(898-900).

Mais le jeune empereur Lambert, sur qui comptait Jean IX, mourut, peu de temps après, d'un accident de chasse, et les élections pontificales se trouvèrent livrées aux compétitions les plus vives et aux passions les plus humiliantes que l'histoire ait eues à enregistrer.

BENOIT IV fut préposé au gouvernement de l'Église de 900 à 903, LÉON V, qui, un mois après son élection, fut supplanté par CHRISTOPHE et emprisonné par lui, et Christophe, qui devait subir, six mois après, le même traitement de la part de SERGE III, ont laissé peu de traces dans l'histoire. Les deux premiers avaient de réelles qualités personnelles, mais leurs efforts furent impuissants.

Benoit IV  
(900-903).  
Léon V  
(903).  
Christophe  
(903-904).

A l'avènement de SERGE III, le 9 juin 904, commence une période de soixante années environ, dont un moine du Mont-Soracte a tracé le résumé dans une phrase d'un latin barbare, qui fut peut-être une formule populaire courante : *Subjugatus est Romam potestative in manu feminae* <sup>1</sup>. Pendant près de soixante ans, les passions les plus honteuses d'une femme ont

Serge III  
(904-911).

1. BENOIT DE SAINT-ANDRÉ, *Chronicon*. M. G. H., *Scriptores*, III, 714. Cet étrange latin pourrait se traduire littéralement de la manière suivante : « On fut sous le jong à Rome, despotiquement, sous la main d'une femme. »



fait peser leur joug impérieux sur la Ville Éternelle. « Dieu, dit le cardinal Bellarmín, voulait montrer sans doute que le pontificat romain ne doit pas sa conservation à une direction humaine ni à la prudence, et que la pierre sur laquelle il repose est tellement munie d'une singulière protection de Dieu, que les puissances de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle<sup>1</sup> ».

La maison de  
Théophylacte.

Au milieu du désordre des institutions politiques et de la défaillance des pouvoirs constitués, on voyait se produire à Rome le spectacle qui se remarquait à peu près partout ailleurs : des familles locales émergeaient, acquéraient de l'influence et s'emparaient du pouvoir. Seulement, tandis qu'au delà des Alpes, la vaillante famille de Robert le Fort sauvait la monarchie et refaisait la France, en Italie, les intrigues de la maison de Théophylacte eussent perdu à jamais la Papauté, si la Papauté eût pu être perdue.

Théophylacte.

Théodora.

Marozie.

Sous le pape Formose, une des places les plus importantes de la cour pontificale, celle de *vestiaire*, *vestararius*, avait été confiée à un certain Théophylacte, déjà maître et duc de la milice. Le vestiaire était chargé de veiller sur le gouvernement de Ravenne et des provinces voisines. A ce seul titre, Théophylacte était un personnage considérable dans Rome. L'ambition de sa femme Théodora et de ses deux filles, Théodora la Jeune et Marozie, ne fut pas satisfaite. Théodora obtint d'abord pour elle-même la place de *vestiaresse*, *vestararissa*, qui lui permit de s'ingérer directement dans les affaires romaines. De mœurs légères, elle fait alors servir ses passions à ses projets ambitieux. Ce qu'elle demande à ses relations coupables avec les plus grands personnages, ce ne sont point tant des bijoux et des parures, que des villas et des châteaux forts. Théophylacte est bientôt devenu le plus riche personnage de la ville de Rome. L'habile Théodora en profite pour se faire une situation politique prépondérante. Entre le parti des ducs de Spolète, qui décline, et le parti allemand, qui reprend des forces<sup>2</sup>, elle arrive, par une politique de bascule, à se faire l'arbitre de la situation. Les élections pontificales sont entre ses mains. La

La maison des  
Théophylacte  
convoite la  
Papauté.

1. BELLARMIN, *De romano pontifice*, préface.

2. C'était les débuts des partis guelfe et gibelin, qui devaient troubler tout le Moyen Âge de leurs luttes.



Papauté, malgré les misères des derniers pontificats, était toujours la plus haute puissance du monde. S'emparer de la Papauté fut tout son but.

Il est fort possible que son intervention se soit manifestée dès la dernière année du ix<sup>e</sup> siècle, notamment lors de l'élection de Benoit IV, qui eut en 900, comme concurrent, un certain Serge, probablement le futur Serge III. Les deux personnages énigmatiques qu'on vit passer rapidement sur le trône pontifical en 903, ce Léon, qui n'était pas prêtre cardinal, et qu'on qualifie de *sacerdos forensis*, et ce Christophe, qui, après avoir jeté Léon en prison, y fut conduit lui-même par Serge, étaient sans doute des créatures de Théodora. Mais son candidat avéré fut, en 904, Serge III. Des lettres récemment découvertes démontrent que, sous le pape Serge, Théophylacte et Théodora agissaient en maîtres presque absolus dans l'État pontifical <sup>1</sup>.

Le scandale ne devait pas s'arrêter là. Théodora, nous l'avons vu, avait une fille, Marozie. Plus corrompue, plus habile et plus audacieuse que sa mère, Marozie apparaît comme le génie du mal au début du x<sup>e</sup> siècle. Mariée en 905 ou 906 à Albéric, marquis de Camerino, en relation avec les principaux seigneurs de Rome, elle augmente les richesses de sa famille, le nombre de ses villas et de ses forteresses par les mêmes moyens que sa mère. Elle s'établit au Château-Saint-Ange. On l'appelle *Madame la Sénatrice, Donna Senatrix*. De quelques phrases de Luitprand et de Flodoard et d'un mot inséré au *Liber Pontificalis* dans la notice officielle sur Jean XI, on a conclu qu'elle aurait corrompu Serge III lui-même. C'est le premier Pape sur lequel ait pesé une si grave accusation <sup>2</sup>. Le

Marozie sénatrice.

Son influence sur Serge III.

1. *Neues Archiv.*, t. IX, p. 517.

2. Que le pape Jean XI soit le fils de Marozie, c'est ce qui résulte du témoignage d'un grand nombre d'auteurs contemporains. LUITPRAND, FLODOARD, etc., et ce qui est admis généralement par les historiens. Cf. HENGEL-RÖHNER, HÉRELÉ, MÖHLER et ROHRBAUGH. Mais LUITPRAND et le *Liber Pontificalis* affirment, de plus, qu'il eut pour père le pape Serge : *Johannes, natione romanus*, dit la notice officielle, *ex patre Sergio papa, sedit annos IV, menses X* (*Lib. Pontif.*, II, 243).

Si l'on admet cette paternité, pourrait-on l'attribuer à un mariage légitime ? Non. Jean XI en effet a été élu Pape en 932, d'après le *Lib. Pontif.* ; or, d'après tous les historiens, il arriva très jeune au Pontificat. On lui donne généralement de 20 à 26 ans à cette époque (HÉRELÉ, VI, 150). Il serait donc né de 906 à 907. Mais en 907, Marozie était déjà mariée à Albéric. On fixe généra-

**Qualités de Serge III.** nouveau Pontife, issu des comtes de Tusculum, était admirablement doué du côté de l'esprit. Consacré le 9 juin 904, il gouverna l'Église pendant sept ans et trois mois. On lui doit la restauration de la basilique du Latran, qu'il décora avec beaucoup de magnificence et de goût. Ce Pontife, dont le cardinal Bellarmin a dit : « Il pécha par un exemple très mauvais, mais non par une fausse doctrine <sup>1</sup> », défendit la pureté de la foi contre les erreurs de Photius <sup>2</sup>, l'intégrité de la morale contre Guillaume, évêque de Turin, et la sainteté de l'état ecclésiastique en propageant la vie de communauté parmi le clergé. Le plus grand événement de son pontificat fut sans contredit la fondation du monastère de Cluny. Le 11 septembre de l'année 910, Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, fils de Bernard, comte d'Auvergne, et gendre de Boson, roi de Provence, signa la charte suivante, que l'histoire doit pieusement enregistrer : « Désirant employer utilement pour mon âme les biens que Dieu m'a donnés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'attirer l'amitié de ses pauvres, et, afin que cette œuvre soit perpétuelle, j'ai voulu entretenir à mes dépens une communauté de moines. Je donne donc, pour l'amour de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aux saints apôtres saint Pierre et saint Paul, de mon propre domaine, la terre de Cluny et ses dépendances ; le tout situé dans le comté de Mâcon. Je le

**Ses réformes utiles.**

**Fondation du monastère de Cluny (910).**

**Charité de Guillaume d'Aquitaine.**

ment le mariage de Marozie et d'Albéric à l'an 905. Supposons qu'elle n'ent pas encore épousé Albéric, comment le pape Serge, son époux, aurait-il permis son union avec le marquis de Camerino ? Comment aurait-il eu, avec Albéric, ces rapports intimes d'amitié que tout le monde constate ?

Les rapports coupables de Serge et de Marozie, s'ils ont existé, auraient-ils été sacrilèges ? La réponse affirmative s'impose. Il résulte du livre d'un des défenseurs de Formose, le prêtre Auxilius, contemporain de Serge III (*Hist. litt.*, VI, 122 et s.), que Serge fut promu au sous-diaconat par le pape Marin, donc de 882 à 884, au diaconat sous Étienne V, de 885 à 891, à l'épiscopat par Formose, de 891 à 896. Son nom figure dans un concile romain de 898 (*Lib. Pontif.*, II, 568). Pour qu'il n'y eut pas de sacrilège, il faudrait reporter la naissance de Jean XI au moins jusqu'en 885, et même jusqu'en 884, car les sous-diacres étaient tenus au célibat en Occident depuis le <sup>v</sup>e siècle (VACARDARD, *Études de critique et d'histoire*, 2<sup>e</sup> édition, p. 104, 105). Mais, sans compter que ce calcul contredirait les auteurs qui parlent de la jeunesse du pape Jean XI, en lui donnant 10 ans à son avènement, la naissance d'un fils de Marozie est peu probable en 884. Nous savons qu'elle s'est mariée en troisième noces en 932. La supposer mère de Jean XI en 884, ce serait lui attribuer, lors de son troisième mariage, un âge invraisemblable.

1. *De romano pontifice*, l. V, c. 12.

2. Concile de Troisié, près de Soissons, canon 14, *Massi*, XVIII, 304.

donne pour l'âme de mon seigneur, le roi Eudes, et pour les âmes de mes parents et de mes serviteurs...

« Ces moines et tous ces biens seront sous l'autorité de l'abbé Bernon, tant qu'il vivra ; mais après son décès les religieux auront le pouvoir d'élire pour abbé, selon la règle de saint Benoît, celui qui leur plaira, sans qu'aucune puissance empêche l'élection régulière...

« De ce jour, ils ne seront soumis ni à nous, ni à nos parents, ni au roi, ni à aucune puissance de la terre. Aucun prince séculier, aucun comte, aucun évêque, ni le Pape même, je les en conjure tous au nom de Dieu et des saints et du jour du Jugement, ne s'emparera des biens de ces serviteurs de Dieu, ne les vendra, échangera, diminuera ou donnera en fief à personne, et ne leur imposera de supérieur contre leur volonté<sup>1</sup>. »

C'est de ce monastère de Cluny, fondé sous Serge III, que nous verrons surgir la réforme de l'Église<sup>2</sup>.

Les deux successeurs immédiats de Serge, ANASTASE III et LANDON, ne firent que passer. Ils paraissent avoir été des créatures de la maison de Théophylacte, qui gouvernait au temporel en leur nom. Aucune grave accusation n'a été portée contre leur vie privée.

Le successeur de Landon, JEAN X, précédemment archevêque de Ravenne, sa ville natale, fut élu le 24 mars 914. Il devait occuper le Saint-Siège pendant quatorze ans, et non sans quelque éclat. Les détails romanesques que donne Luitprand sur la passion qu'il aurait excitée en Théodora sont de pure imagination. Le savant éditeur du *Liber Pontificalis* en a relevé les invraisemblances et les anachronismes<sup>3</sup>. Ce qui paraît certain, c'est qu'il dut son élévation à l'influence toute puissante de Théodora ou de Marozie. Mais Jean X fut, ainsi que le reconnaît Voltaire après Luitprand, un pape actif et énergique. Sa grande œuvre fut l'expulsion des Sarrasins. Non seulement il sut former contre eux une confédération des seigneurs de la péninsule sous la direction

Anastase III  
(911-913).  
Landon  
(913-914).

Jean X  
(914-928).

Jean X, pontife actif et énergique, combat les Sarrasins.

1. MABILLON, *Acta sanctorum O. S. B.*, t. V, p. 77.

2. E. CHÉNON, *L'ordre de Cluny et la réforme de l'Église dans La France chrétienne*, p. 187 et s.

3. *Liber Pontif.*, II, 240, 241.

de Bérenger, l'ancien adversaire de la maison de Spolète, qu'il couronna empereur en décembre 915 ; mais lui-même paya de sa personne, chargeant les ennemis à la tête de ses troupes <sup>1</sup>.

Ce furent ces allures indépendantes du Pape qui le brouillèrent avec Marozie. Celle-ci, ayant perdu son père Théophylacte et son mari Albéric, avait épousé le marquis Guy de Toscane.

Vengeance de Marozie.

Elle se servit de lui pour se venger du Pontife. Aidée de son mari, Marozie provoque une émeute, et fait envahir le palais du Latran. Le frère du Pape est assassiné ; Jean X est arrêté et jeté en prison, où, peu de temps après, en 928, on le fait étouffer sous son oreiller qu'on lui serre fortement sur la bouche <sup>2</sup>. On ne s'affranchissait pas impunément de la tutelle de Marozie.

Assassinat de Jean X (928).

Léon VI (928-929).

Aussitôt après, l'impératrice dominatrice de Rome disposa de la tiare en faveur de LÉON VI, qui régna six mois et quinze jours (928), puis d'ETIENNE VII, qui occupa le Saint-Siège pendant deux ans, un mois et quinze jours, de 929 à 931, puis enfin en faveur de son propre fils, qui fut JEAN XI.

Etienne VII (929-931).

Jean XI (931-936).

Ce fut l'apogée de la puissance de Marozie. Mère du Pape régnant, elle rêva de devenir reine et impératrice. Veuve une seconde fois, par la mort de Guy de Toscane, elle épousa, en 932, Hugues de Provence, un des compétiteurs à l'empire. Son fils refuserait-il de déposer une couronne impériale sur le front de celle à qui il devait tout ?

Suprême ambition de Marozie.

La Providence ne permit pas la réalisation de cette suprême ambition. Les noces solennelles des nouveaux époux, célébrées dans la salle du Château-Saint-Ange, précédèrent de peu la catastrophe qui précipita Marozie du faite des grandeurs.

Chute de Marozie.

Une vulgaire scène de famille fut l'occasion de cette chute. La fille de Théophylacte avait un second fils, Albéric. Injurié un jour publiquement par son beau-père, Albéric groupe autour de lui des partisans, et commande l'assaut du Château-Saint-Ange. Hugues a le temps de fuir par une fenêtre au moyen d'une échelle de corde, abandonnant Marozie, qui, faite pri-

sa mort.

1. JAFFÉ, 3556.

2. Flodoard, notant la fin tragique de Jean X, rapporte divers bruits à ce sujet. Le Pape serait mort de terreur, selon les uns, dit-il, et par violence, selon les autres. P. L., CXXXV, 439, 440.



sonnière par son fils, meurt peu de temps après, sans qu'on ait jamais rien su de précis sur les circonstances de sa fin.

## V

Les épreuves de la Papauté ne finirent point par cette disparition. Albéric exerça une autorité dictatoriale, d'abord sur son propre frère Jean XI, puis, après la mort de celui-ci, arrivée en 936, sur LÉON VII (936-939), ETIENNE VIII (939-942), MARIN II (942-946) et AGAPIT II (946-955). Aucun de ces papes ne fut prince temporel, si ce n'est, comme on l'a dit, à la manière dont les derniers Mérovingiens étaient rois. Albéric se donnait le titre de « prince de tous les Romains » et faisait figurer son nom à côté de celui du Pape régnant sur les monnaies de cette époque. Les quatre Papes qui lui durent leur ordination furent d'ailleurs des hommes d'une vie privée aussi irréprochable que leur doctrine.

Dictature  
d'Albéric, fils  
de Marozie.

On vit même Albéric, dès l'année 956, inaugurer une politique fermement conservatrice. Ce fut toujours un dictateur ; il en garda toutes les allures et tous les procédés ; mais il employa son autorité à réaliser beaucoup de réformes utiles. « La dictature d'Albéric, dit le cardinal Hergenröther, fut généralement aimée. Il respectait la liberté des élections ecclésiastiques. Il honora le clergé, dota plusieurs monastères et s'occupa de leur réformation <sup>1</sup>. »

Quel événement avait pu modifier ainsi la politique du fils de Marozie ? L'arrivée à Rome d'un saint.

En 936, Albéric, patrie des Romains, et Hugues, roi de Provence, qui ambitionnaient l'un et l'autre le pouvoir impérial, ou tout au moins la prépondérance dans le monde chrétien, avaient résolu de soumettre leurs différends à un arbitrage. La jeune abbaye de Cluny, fondée sous Serge III par Guillaume d'Aquitaine, commençait à répandre autour d'elle un parfum de vertu et de piété. Les seigneurs du voisinage lui offraient leurs terres ; des gens de guerre venaient y

Heureuse influence de  
l'abbaye de  
Cluny.

<sup>1</sup>. *Hist. de l'Église*, III, 228.

déposer leur épée pour y vivre d'une vie de retraite et de silence. C'est là, parmi ces âmes maîtresses de leurs passions, élevées au-dessus de toutes les considérations mesquines de la terre, qu'Albéric et Hugues pensèrent trouver l'arbitre impartial dont ils avaient besoin. Au pieux Bernon avait succédé, à la tête de l'abbaye, celui que l'Église devait placer un jour sur ses autels sous le nom de saint Odon. Né au pays du Maine en 879, d'abord brillant officier sous les ordres de Foulques le Bon, comte d'Anjou, puis de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, Odon avait abandonné le métier des armes pour entrer chez les chanoines réguliers de Saint-Martin de Tours. Là, un jour qu'il lisait Virgile, la grâce le toucha. A partir de ce moment la lecture du poète latin, qu'il avait passionnément aimé, lui parut fade en comparaison de la méditation de la Règle de saint Benoît, dont il fit désormais ses délices. Entré au monastère de Cluny, ses vertus et sa science le désignèrent au choix de ses frères, qui, en 927, au moment où la puissance de Marozie s'établissait le plus impudemment sur l'Église, l'éurent pour leur abbé.

Son ascendant sur Albéric.

C'est à lui que le roi de Provence et le patrice des Romains s'adressèrent pour mettre fin à leurs querelles. Odon vint à Rome en 936 ; il y revint en 938 et 942. Non seulement il rétablit la paix entre les deux souverains, mais il sut gagner la confiance d'Albéric, qui se dirigea souvent d'après ses conseils. La mort de saint Odon de Cluny, en 942, fut un grand deuil pour l'Église, une grande perte pour le « Prince des Romains ». La présence et les avis du saint abbé eussent sans doute détourné, quelques années plus tard, le fils de Marozie, de l'acte regrettable qui fut la grande faute de sa vie. Aveuglé par l'affection paternelle, Albéric persuada au bon Pape Agapit II que le plus sûr moyen d'éviter des troubles quand s'ouvrirait sa succession au Siège pontifical, serait de faire acclamer dès cette heure par le peuple le futur Pontife romain ; et il désigna pour cette haute dignité son jeune fils Octavien. Rassemblé dans la basilique de Saint-Pierre, le clergé et le peuple jurèrent d'élire pour Pontife, à la mort du Pape régnant, le fils d'Albéric. Rien n'était plus contraire au droit canonique ; aucun choix ne devait être plus désastreux.

Albéric fait jurer aux Romains d'élire pape son fils Octavien.

Quand, en 924, Albéric mourut, Octavien fut proclamé

*Prince et sénateur de tous les Romains*; l'année suivante, après le décès du pape Agapit, il fut acclamé évêque de Rome et chef de l'Église universelle. C'était un jeune homme de seize ans, que rien dans sa vie ne désignait pour cette dignité, que tout aurait dû en écarter. On le voyait peu à l'église. Ses jours et ses nuits se passaient en compagnie de jeunes gens et de personnes perdues de réputation, dans les plaisirs de la table, du jeu et de la chasse, ou dans des voluptés plus coupables encore. On racontait même que plus d'une fois, au milieu d'une orgie, on avait vu le prince boire à la santé du diable. Élevé à la dignité pontificale, Octavien voulut changer de nom et s'appeler JEAN XII. C'est le premier Pape qui ait donné cet exemple. Mais le caractère pontifical ne changea rien à ses mœurs, et ne fit qu'y ajouter le sacrilège<sup>1</sup>. La Providence qui veille sur l'Église se contenta de préserver miraculeusement le dépôt de la foi, dont ce jeune débauché avait la garde. La vie de ce Pape fut le plus monstrueux des scandales, mais son bullaire est impeccable. Nous n'admirons pas assez ce prodige. Il n'est pas un hérétique, pas un schismatique qui n'ait voulu légitimer dogmatiquement sa propre conduite : Photius cherche à justifier son orgueil, Luther ses passions sensuelles, Calvin sa froide cruauté. Ni Serge III, ni Jean XII, ni Benoît IX, ni Alexandre VI, Pontifes suprêmes, définiteurs de la foi, sûrs d'être écoutés et obéis par l'Église entière, ne tenteront de dire, du haut de leur chaire apostolique, un mot qui puisse confirmer leurs désordres.

Jean XII sut même se faire, à l'occasion, le défenseur de l'ordre social menacé, du droit canonique violé et de la vie religieuse compromise.

En 950, le marquis d'Ivrée, Bérenger le Jeune, petit-fils de l'empereur Bérenger qu'avait sacré en 901 le pape Benoît IV, s'était emparé du royaume d'Italie et y exerçait une domination tyrannique. Jean XII, répondant aux vœux de la population, implora le secours du roi allemand Otton, qui descendit en Italie, chassa Bérenger et donna la paix à Rome et à la péninsule. On accueillit le sauveur comme un nouveau Charlemagne. Le 2 février 962, le pape Jean XII le couronna solen-

Portrait d'Octavien

Jean XII  
(955-963).

1. Héribert, VI, 187 et s. ; Mansi, XVIII, 465 ; M. G. H., *Scriptores*, III, 342.

Jean XII cou-  
vra une Otton  
empereur  
d'Otton (101  
102).

Le « Privilege  
d'Otton fait  
revivre le  
droit public  
du temps de  
Charlemagne.

nellement empereur, avec Adélaïde, son épouse, qui fit monter la sainteté sur le trône impérial. Le sacre d'Otton fut suivi d'un traité important, dont on conserve encore aux archives du Vatican une copie contemporaine authentique. C'est le célèbre *Privilegium Ottonis*. Par le nouveau pacte, l'empereur garantissait au Souverain Pontife toutes ses possessions ou revendications temporelles ; le Pape promettait de son côté que ses successeurs, avant leur consécration, renouvelleraient, en présence de l'empereur régnant ou de ses légats, « les promesses faites par le pape Léon ». Cet acte, daté du 13 février 962, faisait revivre purement et simplement le droit du 11<sup>e</sup> siècle. Les successeurs d'Otton, Otton lui-même devaient bientôt abuser des clauses de ce traité et intervenir trop autoritairement dans l'élection des Papes, mais le rétablissement de l'empire fut, en somme, un bienfait pour l'Église et pour la société. Elle délivra la Papauté du joug odieux de la féodalité italienne.

Dès l'année suivante, en 963, le premier conflit éclata. L'empereur Otton, par un abus de ses pouvoirs et pour se venger d'un procédé de Jean XII, fit déposer le Pape par un synode et fit élire à sa place le protoscriniaire Léon, sous le nom de Léon VIII. Mais Jean XII réussit à réunir à son tour un concile régulier, qui cassa les décisions de l'assemblée tenue par Otton. Elles étaient entachées d'un double caractère de nullité : en condamnant et en déposant le chef suprême de l'Église, le prétendu concile avait violé le principe d'après lequel le Pape ne peut être jugé par personne ; et en élisant le protoscriniaire Léon, qui n'était point dans les ordres sacrés, il avait contrevenu à une ancienne tradition, qui voulait que le Pape fut pris dans le *clergé cardinal*, c'est-à-dire dans le clergé attaché (*incardinatus*) à une église.

En défendant cette cause, le jeune Pape défendait, il est vrai, celle de ses intérêts personnels ; mais elle était aussi celle de la justice.

Il défendait ses intérêts spirituels, lorsqu'il prenait fait et cause pour les moines, favorisait leurs progrès et leur réforme, et les suppliait d'implorer pour lui la miséricorde divine. En confirmant dans ses biens et dans ses droits le monastère vénéré de Subiaco, il demandait, par une bulle spé-

Jean XII et  
l'institution  
monastique.



ciale, aux religieux du couvent de « chanter chaque jour, pour la guérison de son âme, cent *Kyrie eleison* et cent *Christe eleison* »<sup>1</sup>. Sur seize bulles ou lettres qui nous restent de Jean XII, neuf ont pour objet de sauvegarder les droits et prérogatives des monastères. L'avenir de l'Église était là. Sous la direction de saint Mayeul, qui continuait les traditions de saint Odon et dont l'œuvre devait être poursuivie par saint Odilon et par saint Hugues, l'abbaye de Cluny voyait se grouper autour d'elle des prieurés, s'affiliait d'autres abbayes, englobait sous sa juridiction de nombreux monastères. Une forme nouvelle de la vie monastique apparaissait dans l'Église. Au lieu de maisons individuellement autonomes, une **fédération de monastères**, sous la direction d'une abbaye-mère et d'un *Archi-abbé*, un Ordre religieux proprement dit venait de naître, exempt au temporel de tout pouvoir civil comme *alleu souverain*, exempt au spirituel de toute autre autorité ecclésiastique que celle du Pape; puissance considérable, qui devait, par les vertus et par la science, acquérir sur les empereurs et sur les rois, sur les seigneurs et sur les foules, sur les simples clercs et sur les Papes, une influence réformatrice profonde<sup>2</sup>. L'institution monastique, que la Papauté, même défaillante, avait toujours encouragée et bénie, restaurera à son tour l'honneur de la Papauté décadente; l'Église saura ainsi trouver en elle-même la force régénératrice dont elle a besoin : d'un de ces monastères protégés par Jean XII, va sortir saint Grégoire VII.

L'Ordre de  
Cluny.

1. P. L., CXXXIII, 1024. Faut-il voir là quelque sentiment de repentir ? N'était ce qu'une simple formule de chancellerie ?

2. E. CHÉRON, *L'ordre de Cluny et la réforme de l'Église*, dans *La France chrétienne dans l'histoire*, p. 151.

## APPENDICE

### LA FABLE DE LA PAPERSE JEANNE

La légende populaire.

On trouve dans divers écrits du Moyen Age, dont aucun ne remonte authentiquement au delà du XII<sup>e</sup> siècle, l'histoire romanesque d'une jeune fille, que la plupart appellent Jeanne, que d'autres nomment Agnès, Gilberte, Jutta ou Théodora. Cette jeune fille, née à Mayence, se serait rendue à Athènes, déguisée en homme, y aurait fait de brillantes études, et serait ensuite allée à Rome, où sa science lui aurait fait obtenir une chaire de philosophie. A la mort de saint Léon IV, en 853, la voix unanime du clergé aurait élu pour Pape le brillant philosophe, ou plutôt l'habile jeune fille, laquelle aurait gouverné l'Eglise pendant plus de deux ans. Mais un jour qu'elle présidait une procession solennelle, elle aurait, à la stupéfaction universelle, mis au monde un enfant et serait morte aussitôt après. On l'aurait ensevelie au lieu même de sa mort, à Saint-Jean-de-Latran, mais en décidant d'omettre son nom dans le catalogue des Papes.

Les arguments invoqués en faveur de l'existence de la paperse Jeanne.

Quelques historiens ont cru autrefois pouvoir considérer ce récit comme historique<sup>1</sup>, et ont invoqué en faveur de son historicité : 1<sup>o</sup> l'autorité des dominicains Martin de Pologne et Etienne de Bourbon, qui vivaient au XIII<sup>e</sup> siècle, et qui racontent le fait ; 2<sup>o</sup> plusieurs manuscrits du *Liber Pontificalis*, qui contiennent l'histoire de la paperse ; 3<sup>o</sup> deux listes de Papes, qui semblent rédigées à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et qui portent ces mots : *Papissa Johanna non numeratur*, « On ne compte pas la paperse Jeanne » ; 4<sup>o</sup> l'existence à Rome, à Sienna et à Bologne, de statues élevées en l'honneur de la

1. Un seul historien du XIX<sup>e</sup> siècle, Kist, a osé soutenir l'existence de la paperse Jeanne. Cf. Knaus, *Hist. de l'Eglise*, t. II, p. 113 (8<sup>e</sup> édition française).

papesse. Dietrich de Niem, secrétaire papal au xv<sup>e</sup> siècle, affirme avoir vu la statue qui était à Rome. Le socle portait l'inscription suivante : Pa. P. P. P. P. P., que l'on traduisait ainsi : *Parce, Pater Patrum, paruit Papissa Papellum*. 5° Enfin l'aveu des Papes eux-mêmes, notamment, au xiii<sup>e</sup> siècle, celui du pape Jean, qui aurait dû s'appeler Jean XX, mais qui voulut, pour donner place sans doute à la papesse Jeanne dans la chronologie pontificale, s'appeler Jean XXI.

De nos jours, aucun historien sérieux ne croit plus à l'histoire de la papesse Jeanne ; mais elle est parfois objectée aux catholiques et il est bon d'exposer sommairement les arguments qui en démontrent la fausseté.

Critique de  
ces argu-  
ments.

1° Les premières traces authentiques du récit apparaissent au xiii<sup>e</sup> siècle, tout au plus au xii<sup>e</sup>. Ceux-là même qui auraient eu si grand intérêt à en faire le reproche à l'Église romaine, tels que les empereurs d'Orient, si souvent en discussion avec les Papes, ou tels que Photius, si habile à exploiter les côtés faibles de ses adversaires et si bien informé des choses de l'Occident, n'en disent mot. Aux latins, qui leur reprochent d'avoir élevé une femme à la dignité de patriarche<sup>1</sup>, ils ne ripostent point par l'histoire de la papesse.

2° Non seulement les témoignages contemporains sont muets sur la prétendue papesse, mais ils prouvent péremptoirement qu'en 855, le pape Benoît III a succédé immédiatement au Pape saint Léon IV. Le rédacteur des *Annales de Saint-Bertin*, à cette époque saint Prudence, évêque de Troyes, dit : « Au mois d'août, le pape Léon mourut et Benoît lui succéda » (*Annales bertin.*, ann. 855. Edit. Dehaines, p. 36). Loup de Ferrières écrit au pape Benoît III qu'il a été député auprès de son *prédécesseur* Léon. Odon de Vienne raconte que Benoît III devint Pape à la mort de l'empereur Lothaire (décédé en 855). Hincmar de Reims rapporte en 866 que des messagers, envoyés par lui à Rome auprès de Léon IV, apprirent en route la mort du Pontife et trouvèrent Benoît installé à leur arrivée (*P. L.*, CXXVI : 85). Une monnaie représente le pape Benoît III et l'empereur Lothaire ; or,

<sup>1</sup> C'est le chroniqueur de Solenne qui raconte le roman de cette femme-patriarche. M. G. H. *Historia* t. III, p. 101. En IX y fait allusion dans une lettre à Michel.

on sait que Lothaire est mort en 855 ; donc, dès cette année, date de la mort de Léon IV, Benoît était élu. Enfin une série de lettres, de diplômes, d'actes à date certaine, soit de Léon IV, soit de Benoît III, ne laissent aucune place au prétendu pontificat de deux ans de la papesse.

Quant aux arguments qu'on nous oppose, ils sont de peu de valeur. Martin de Pologne et Étienne de Bourbon, qui vivaient quatre siècles après les prétendus événements et dont les écrits manquent totalement de critique, ne peuvent apporter un témoignage qui compte. Les deux listes, qu'on dit être du XII<sup>e</sup> siècle, ne sont pas d'une authenticité bien sûre, et ne prouveraient pas autre chose que l'existence d'une légende à cette époque. Le récit du *Liber Pontificalis* aurait plus d'autorité, s'il n'était évident, à la lecture du manuscrit le plus ancien, que le passage relatif à la papesse Jeanne est une intercalation du XIV<sup>e</sup> siècle faite sur un manuscrit du XII<sup>e</sup>, ainsi que le démontre l'examen des caractères des deux écritures (Duchesne, *Liber Pontif.*, t. II, préface, p. xxvi) Quant aux statues de Sienne et de Bologne, si elles ont existé, elles sont vraisemblablement dépendantes de la légende. La statue de Rome, représentant une divinité païenne avec un petit enfant, aurait pu être, suivant certains auteurs, l'occasion de la fable. En tout cas, l'inscription Pa. P. P. P. P. P. doit se traduire : *Pap. P. P. propria pecunia posuit*, « Le Pape P. P. a placé cette statue de ses propres deniers. »

L'argument tiré de l'aveu de Jean XXI a peu de portée. Ce Pape aurait-il partagé, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'erreur de Martin de Pologne et d'Étienne de Bourbon, que le fait ne saurait avoir de conséquences. Mgr Duchesne conjecture qu'il s'est fait appeler Jean XXI et non Jean XX à cause du dédoublement de Jean XV, qu'on trouve deux fois dans divers catalogues (*Liber Pontif.*, II, p. 457, note 4). On sait d'ailleurs que la dénomination des Papes s'est souvent faite à la hâte et sans aucune préoccupation de critique historique. Au XIII<sup>e</sup> siècle, précisément, le successeur de Nicolas III a pris le nom de Martin IV, quoique il n'eut été précédé que d'un seul Pape du nom de Martin, parce qu'il a mal lu les noms des papes Martin I<sup>er</sup> et Marin II, des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles.

La question des origines de la fable est obscure. On y a vu



une satire de Jean VIII (Baronius), l'interprétation maligne d'une statue romaine avec son inscription (Doellinger), un mythe ayant pour but de tourner en dérision l'acceptation par la Papauté des Fausses Décrétales, lesquelles auraient été composées à Mayence et se seraient répandues d'abord en Grèce (Blasco et Döderlein), enfin une simple fantaisie populaire sans aucune portée (Lapôte). Nous serions enclin à y voir une grossière plaisanterie élaborée par l'imagination du peuple à propos de l'influence de Marozie sur la Papauté<sup>1</sup>, sans nier que la statue romaine et peut-être l'histoire des Fausses Décrétales aient fourni quelques éléments subsidiaires au développement du conte populaire. Voir Lapôte, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 359 et s.; Duchesne, *Lib. Pont.*, II, p. 26; Doellinger, *Les fables papales au Moyen Age*. L'étude de Doellinger sur la Papesse Jeanne a été reproduite et traduite en français par l'abbé Ph. Reihnardt, *Études critiques sur quelques Papes du Moyen Age*, 1 vol in-8° de 136 p., Paris, 1865. Cette étude se trouve résumée dans la traduction française de l'*Histoire de l'Église* d'HERGENRÖTHER, t. III, p. 178 et s.; Cf. Bayle, *Dictionnaire historique*, aux mots Papesse et Polonus; *Dictionnaire de théologie* de Goschler, au mot Jeanne.

Les origines  
de la légende.

1. Le souvenir de cette triste période, pendant laquelle, suivant l'expression du moine du Mont Soracte, « on vit une femme faire peser sur Rome un joug despotique », ne serait-il pas la première source du conte populaire de la papesse Jeanne ?

## APPENDICE II

### L'IMPÉRATRICE SAINTE ADÉLAÏDE

La pure et noble figure de l'impératrice sainte Adélaïde domine et illumine le « siècle de fer ». Saint Odilon, son contemporain, voyait dans les vertus de cette souveraine « la cause, après Dieu, et le stimulant de tout le bien qui avait pu se faire en cette triste époque ». Le panégyrique de la sainte, composé par le pieux Abbé de Cluny, a été traduit pour la première fois par M. P. Lorain, doyen de la Faculté de Droit de Dijon, dans sa belle *Histoire de l'abbaye de Cluny* <sup>1</sup>.

En voici quelques passages, qui donnent bien l'impression produite par cette apparition de la sainteté sur le trône impérial, au moment où le Saint-Siège subissait une humiliation si profonde.

« Je crains, à la vérité, dans mon empressement à célébrer cette grande reine, qu'on me reproche d'être indigne de raconter en mon pauvre style tant de noblesse et tant de vertus... Ah ! méprise, lecteur, tu en as le droit, méprise la rusticité de mon esprit ; mais, si tu attends qu'il vienne un homme assez éloquent pour raconter dignement la vie d'une telle femme, il te faudra attendre que Cicéron le rhéteur sorte des enfers ou que le prêtre Jérôme descende du ciel... »

Après avoir raconté les péripéties douloureuses de la vie d'Adélaïde, sa jeunesse « inquiète de Dieu », son triste veuvage du roi Lothaire, son emprisonnement dans un cachot

1. P. LORAIN, *Hist. de l'abbaye de Cluny*, 1 vol. in-8°, Paris, 1845, 2<sup>e</sup> édition, p. 209.

affreux, les épisodes dramatiques de sa fuite précipitée et de sa vie errante, jusqu'au moment où l'empereur Otton la fit monter avec lui sur le trône d'Allemagne, le saint ajoute ces mots, où l'on entend, sous la forme un peu gauche du style, comme le gémissement profond de toutes les âmes pures et droites en ces temps d'intrigue et de corruption :

« A la vérité, Dieu lui avait envoyé des afflictions extérieures et corporelles, de peur que sa jeunesse ne fût brûlée au dedans par les feux de la chair et de la volupté. Le Seigneur la brisa de tant de coups, afin qu'elle devînt, ainsi que parle saint Paul, non pas une *veuve vivante*, mais une *veuve morte au milieu des délices*. Aussi bien, Adélaïde rendait grâce à Dieu de toutes ces épreuves. Elle aimait à raconter à ses familiers tout ce qu'elle avait souffert en ces temps funestes. Elle disait qu'il avait bien mieux valu pour elle d'être tourmentée d'inquiétudes qui passent, que d'être exposée par une vie délicieuse à la mort éternelle. »

Le pieux Abbé raconte enfin la sainte mort de l'impératrice :

« En l'an mille de l'Incarnation du Seigneur, Adélaïde, désirant voir enfin dans le Palais de Dieu le jour qui n'aura point de couchant, disait souvent avec l'apôtre : « Je souhaite la dissolution de mon corps et je veux être avec le Christ. » Et, vers la fin du septième jour de décembre, elle déposa heureusement le poids de la chair, et s'envola vers le plus pur éclat de l'éther le plus pur.

« Elle avait été sur la terre d'une gaieté noble et douce avec les gens de sa maison, d'une politesse grave avec les étrangers, d'une bonté persévérante envers tous les hommes, d'une sévérité généreuse envers les méchants, d'une infatigable miséricorde envers les pauvres, et d'une largesse intarissable envers les églises de Dieu. »

En mettant la couronne impériale sur le front de sainte Adélaïde, comme en favorisant l'Ordre de Cluny, *Jour XII*, instrument de la Providence, préparait à son insu le relèvement de l'Église, si gravement compromis par ses désordres.







## INDEX DES NOMS PROPRES

---

- A**
- Abassides, 307.  
 Abbon, 249.  
 Abdula, fille de Dagobert II, 188.  
 Abou-Bekr, 307.  
 Acace, 23, 27, 38.  
 Adalard (saint), 210, 332, 372, 418.  
 Adalbert de Toscane, 446.  
 Adalbert de Prague (saint), 278.  
 Adalgis de Bénévent, 448.  
 Adélaïde (sainte), 468-469.  
 Adéodat (pape), 116.  
 Adhémé (saint), 339.  
 Adon de Vienue (saint), 432.  
 Afarta (Paul), 317.  
 Afrique, 82.  
 Agapit, 39, 41, 218.  
 Agapit II (pape), 459, 460.  
 Agathon (pape), 117.  
 Agde (concile), 233.  
 Agidulfe, roi des Lombards, 223.  
 Agiltrude, 448, 449, 451.  
 Agobard de Lyon, 238, 360, 362, 416.  
 Aidan, missionnaire, 176.  
 Aignan (saint), 142.  
 Aix-la-Chapelle (concile), 334, 338, 344, 365.  
 Alarie Ier, 229, 231.  
 Alarie II, 230.  
 Albéric, évêque d'Utrecht, 209.  
 Albéric, fils de Marozie, 458, 459, 460.  
 Albéric, maronis de Camerino, 455.  
 Alboin, roi des Lombards, 224.  
 Alcuin, 208, 334, 333, 343, 348-349, 351, 362.  
 Aldebert, 194.  
 Alfred le Grand, roi d'Angleterre, 74, 441, 447.  
 Almos (le duc), 277.  
 Amalaire, prêtre de Metz, 338.  
 Amand (saint), 159.  
 Anastase II (pape), 24.  
 Anastase III (pape), 457.  
 Anastase le Bibliothécaire, 393, 394, 395, 432, 436, 437.  
 André (saint), 258.  
 Andromaque (sénateur), 30, 31, 34.  
 Angilbert, 348.  
 Angleterre, 83.  
 Anglo-Saxons, 163.  
 Anschaire (moine), 211-214, 418.  
 Aquilée (schisme d'), 228.  
 Arabie, 82.  
 Arbogast, 139.  
 Aripert, roi des Lombards, 124, 223.  
 Arles (concile), 233.  
 Aro, archevêque de Salzboung, 321.  
 Arnulf, duc de Corinthe, 449, 450, 451.  
 Arsène (l'apocrisiaire), 393, 394, 395, 439.  
 Asesta (Grégoire), 406.  
 Astolphe, 290, 292, 295, 297, 299.  
 Ataulf, 229.  
 Athanase, patriarche d'Antioche, 109.  
 Athanase, évêque de Naples, 446.  
 Attigny (concile d'), 372.  
 Augustule (Romulus), 13, 14.  
 Augustin (saint), apôtre de l'Angleterre, 161, 165-175.  
 Aubert (moine), 213.  
 Autchaire (le duc), 295, 317.  
 Autharis, roi des Lombards, 232, 239.  
 Avars (les), 255.  
 Avit (saint), 37, 133, 143, 144, 152, 162, 235, 236-237, 428.
- B**
- Bardas, 398, 404, 405, 410.  
 Basile (saint), 46, 364.  
 Basile (le chambellan), 410.  
 Basile le Macédonien, empereur, 418, 435, 443.  
 Bangor (moines de), 174, 224.  
 Bathilde (sainte), 158.  
 Bède (le Vénéérable), 165, 167, 175, 179.  
 Béliaire, 242.  
 Benoît (saint), 44, 217.  
 Benoît Ier, pape, 43, 60.  
 Benoît II, pape, 121.  
 Benoît III, pape, 394, 395-396, 406.  
 Benoît IV, pape, 453.  
 Baodit d'Aniane (saint), 339-342, 348.  
 Beault, évêque d'Albano, 385, 388.  
 Benoît Léвите, 423.  
 Bérenger le Jeune, 461.  
 Bernard, roi d'Italie, 371, 372, 374.  
 Bernou, abbé, 457.  
 Berthaire, abbé, 415, 439.  
 Berthe, épouse d'Ethelbert, 199.

- Birinus (missionnaire), 176.  
 Biscop (Benoit), 179.  
 Bobbio (monastère de), 223.  
 Boèce, 217, 219-220, 221.  
 Boleslas Chrobry, 276.  
 Bouiface II, pape, 41.  
 Boullac III, pape, 81, 103, 104.  
 Bouiface IV, pape, 103, 104-106.  
 Bouiface V, pape, 103, 106.  
 Bouiface VI, pape, 451.  
 Bouiface (saint), 7, 183-199, 294, 351.  
 Borevoy, duc de Bohême, 271.  
 Boris, roi des Bulgares, 259 261, 414, 436.  
 Borisès, roi bulgare, 262.  
 Boson, 445.  
 Bretons (les), 163, 169-171.  
 Brunehaut, 83, 145, 147, 162, 166, 239.  
 Burchard, évêque de Wurzburg, 191, 294.  
 Burgondes (les), 139, 234-239.
- C**
- Calandion, patriarche d'Antioche, 62.  
 Callinicos (le Cyrien), 116.  
 Calliopas, exarque, 115.  
 Campulus (le sacellaire), 322, 323.  
 Cantorbéry, 167, 168, 175.  
 Carloman, 193, 226, 297, 314.  
 Carpentres (concile), 233.  
 Cassien, 46.  
 Cassin (Mont), 45, 52.  
 Cassiodore, 56, 216, 217, 218, 221.  
 Cautinus, 370.  
 Célestin (saint), 351.  
 Césaire (saint), 64, 230, 231-233.  
 Chalcedoine (concile), 23.  
 Châlon (concile), 158, 352, 449.  
 Charles Martel, 189, 190, 193, 301.  
 Charlemagne, 14, 200, 206 210, 211, 249, 303-309, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 324, 327, 329-366, 370.  
 Charles le Chauve, 372, 381, 402, 413, 441, 442, 443.  
 Charles le Gros, 446.  
 Charles le Simple, 450.  
 Childebert, 151, 236.  
 Childéric, 140.  
 Clulpéric, 64, 294.  
 Chosroès II, 82, 108.  
 Christophe (le primicier), 313, 314, 316, 377.  
 Christophe, 453, 455.  
 Chrodeganz, év. de Metz, 196, 295, 337.  
 Claude, évêque, 366.  
 Claudius Romain, préfet de Rome, 17, 19.  
 Clément (le Scot), 194.  
 Clodomir, 235.  
 Clotaire, 146, 236.  
 Clotilde (sainte), 143, 235.  
 Cloveshoë (concile), 174, 352.  
 Clovis, 138, 153, 162.  
 Colman, évêque de Northumbrie, 177.  
 Colomban (saint), 105, 145, 223.  
 Commenge (diète de), 353, 383.  
 Conon, 121.  
 Conrad de Mercie, 181.  
 Constant II, empereur, 113, 114, 116.  
 Constantin I<sup>er</sup>, pape, 124.  
 Constantin II, antipape, 313-315.  
 Constantin III, empereur, 113.  
 Constantin IV, empereur, 116, 117.  
 Constantin V Copronyme, empereur, 126, 292, 356.  
 Constantin, évêque, 358.  
 Constantia, 445.  
 Constantine, impératrice, 80.  
 Constantinople, 37, 38, 39, 61-68, 78, 80, 108, 113, 117, 435.  
 Corbie (monastère), 210.  
 Corbiouen (saint), 186.  
 Cyriaque, patriarche de Byzance, 81.  
 Cyrilla, évêque, 240.  
 Cyrille (saint), 263-268, 407.  
 Cyrus d'Alexandrie, 118.  
 Cyrus, évêque de Phasis, 109.
- D**
- Dagobert, 153.  
 Daniel, évêque de Winchester, 185, 187, 189.  
 Démétrius (saint), 258.  
 Denehard, 191.  
 Deuyx le Petit, 217, 221.  
 Déorc, 187.  
 Dettic, 187.  
 Deusededit, pape, 103, 106.  
 Deusededit (Frithona), ar. de Cantorbéry, 177.  
 Diacre (Jean), 41.  
 Didier, duc de Toscane, 300.  
 Didier, roi des Lombards, 313, 314, 316, 317, 318.  
 Dittmar de Mersbourg, 275.  
 Dumbrowka (la duchesse), 275.  
 Domitieu (évêque d'Arménie), 82.  
 Douat, moine, 243.  
 Donus, pape, 116-117.  
 Dracontius, 242.  
 Drogon, évêque de Metz, 384.
- E**
- Ebbon, archevêque de Reims, 211, 212, 383, 429.  
 Ebbard, 436.  
 Ebroin, 158.  
 Ecthèze (I<sup>er</sup>), 112-115.  
 Edbald, roi de Grande-Bretagne, 172.  
 Edwin, roi de Northumbrie, 176.  
 Egbert le Grand, 176.  
 Egbert (saint), 184.  
 Egiubard, 343, 349, 363.  
 Eluthère, 393, 439.  
 Elipand de Tolède, 361.  
 Eloi (saint), 157-158.  
 Emileu (saint), 244.  
 Emmeran (saint), 186.  
 Engelberge, 388, 390, 391, 393, 445, 447.  
 Ennius, 18.  
 Eonodius de Pavie, 31, 217.  
 Epaone (concile), 156, 237.  
 Ermeogarde (l'impératrice), 388, 445, 449.  
 Erweurich, évêque de Passau, 268.  
 Espagne, 83.  
 Ethelbert, roi de Kent, 166, 175.  
 Etherius, 319.  
 Etienne II, pape, 198, 284, 288, 291, 293, 295, 297.  
 Etienne III, pape, 62, 314, 316, 317, 357.

Etienne IV, pape, 375-376.

Etienne V, pape, 271, 448.

Etienne VI, pape, 451, 452.

Etienne VII, pape, 458.

Etienne VIII, pape, 459.

Etienne de Dora, 119.

Etienne de Hongrie (saint), 279-231.

Etienne de Bourbon, 464, 466.

Etienne (le secondicier), 445.

Eudes, comte de Paris, 449, 450, 457.

Eugène I<sup>er</sup> (saint), pape, 116.

Eugène II, pape, 378-380.

Euzippe, moine, 15.

Engle, patriarche d'Antioche, 80, 87.

Eundachar, 388.

Euric, roi des Visigoths, 229, 230, 232, 239.

Eutychès, 23, 38.

Eutychius, 67.

Eutychius (exarque), 291.

Eutychius (saint), 222.

Evhémère, 18.

Evroul (saint), 150.

Exhilaratus, duc de Naples, 125.

## F

Fava, roi des Ruges, 22.

Félix III, 27-28.

Félix IV, 41, 220.

Félix, missionnaire, 176.

Félix d'Urgel, 237, 339, 361.

Festus, sénateur, 34.

Flodoard de Reims, 434, 452.

Florence (concile de), 364, 365.

Florentine (sainte), 245.

Florus (le diacre), 373.

Fontanet (bataille), 372.

Formose, pape, 436, 440, 442, 448, 449, 450, 451, 453.

Fortunat (saint), 64.

Francfort (concile de), 358, 360.

Francs (les), 139-162.

Frédégonde, 147.

Fructueux de Braga (saint), 252.

Fulda (abbaye), 197.

Fulgence (saint), 19 25, 241, 245, 252.

Fulrad, abbé de saint Denis, 196, 294.

## G

Gall (saint), 186.

Galla, 56.

Gaudentius, 27.

Gaule, 83.

Geiza (le duc), 278.

Gélase (saint), pape, 24,

28, 33, 34, 41, 312

Geneviève (sainte), 142.

Gennadius, exarque d'Afrique, 82.

Gentilly (concile), 363.

Georges, évêque d'Amiens, 318.

Georges d'Aventino, 440, 445, 448

Gépides (les), 216

Gérard de Roussillon, 388.

Germain (les), 130, 132-138, 183-199.

Germain (saint), 64, 142.

Gervold (abbé), 346, 348.

Gise (femme du roi des Ruges), 22.

Gislemsr (moine), 211.

Gisulph de Bénévent, 226.

Gombette (loi), 238 239.

Gondebaud, roi des Burgondes, 143, 235, 239.

Gondemar, roi des Burgondes, 236.

Gontamond, roi des Vandales, 241.

Gontrau, roi des Burgondes, 235.

Goswiuda (reine), 244.

Gottescalc, 412, 415, 423, 425.

Gratiosua, 314.

Grégoire I<sup>er</sup> le Grand (saint), pape, 7, 27, 43, 50-102, 161, 163.

Grégoire II, pape, 124-126, 185, 192, 226.

Grégoire III, pape, 126, 192, 288.

Grégoire IV, pape, 380-381, 382.

Grégoire VII (saint), 283.

Grégoire de Tours (saint), 64, 152, 153.

Grégoire de Nyse, 364.

Grégoire de Nazianze, 364.

Grégoire (saint), prince franc, 188.

Guillaume d'Aquitaine, 341, 342.

Guillaume, évêque de Turin, 456.

Guillaume le Pieux, 456.

Gunther, évêque de Cologne, 400, 401.

Gurdia, sœur de l'empereur Maurice, 65.

Guy de Toscane, 458.

Guy de Spolète, 443.

Gyula (le duc), 278.

## H

Hadrien I<sup>er</sup>, pape, 208, 316, 317, 318, 334, 357.

Hadrien II, pape, 39, 268, 432, 434, 438, 439, 441.

Hadrien III, pape, 448.

Hadriau (moine), 179.

Hadur (le dieu), 277.

Haligar (moine), 212.

Harald, roi de Danemark, 211.

Héberard de Vérone, 423, 424.

Hénoticon, décret d'union, 23.

Heuri (saint), empereur, 365.

Héracléonas, empereur, 113.

Héraclius, empereur, 106, 107, 258.

Herménégilde (saint), 65, 244-245.

Hérules, 215.

Hervé (saint), 152.

Hilaire (saint), 25.

Hildegair de Meaux, 417.

Hildemann, 418.

Hildéric, roi des Vandales, 242.

Hincmar de Reims, 155, 249, 342, 352, 360, 396, 400, 401, 402, 412, 415-417, 422, 424, 465.

Hincmar le Jeune, 429.

Homélie (de saint Grégoire), 84.

Hougrois (les), 277.

Honorius, pape, 103, 106-113, 117, 118, 119.

Hormisdas (saint), pape, 23, 24, 33, 37-39.

Hugues (saint), 463.

Hugues de Provence, 458, 459, 460.

Hunérich, roi des Vandales, 28, 240.

## I

Ieroslaf le Grand, grand duc de Russie, 259,

274.

Ibas, 41.

Ignace de Constanti-

- oople, 396, 405, 407,  
 410, 435, 437, 443,  
 444.  
 Igor, 272.  
 Iugeltrude, 396.  
 Iugould, 377.  
 Iugonde, princesse  
 franque, 244.  
 Irène, impératrice, 357.  
 Isidore (saint), 243, 245,  
 249.  
 Isten (le dieu), 277.  
 Italie, 83.
- J**
- Jean Ier, pape, 41, 219.  
 Jean II, pape, 41.  
 Jean III, pape, 43.  
 Jean IV, pape, 113, 124.  
 Jean V, pape, 121.  
 Jean VI, pape, 121.  
 Jean VII, pape, 124.  
 Jean VIII, pape, 268,  
 269, 432, 441, 443,  
 444, 445, 446, 447,  
 467.  
 Jean IX, pape, 453.  
 Jean X, pape, 457, 458.  
 Jean XI, pape, 455, 456,  
 458.  
 Jean XII (Octavien), pape,  
 7, 461, 463, 469.  
 Jean le Jeûneur, 64, 78.  
 Jean, arch. de Revenne,  
 87, 402, 403.  
 Jean-le-Silencieux, 202,  
 295, 300.  
 Jean Damascène (saint),  
 359.  
 Jean XXI, pape, 465, 466.  
 Jeanne (la Papesse), 464-  
 467.  
 Jarumuan, missionnaire,  
 176.  
 Jonas d'Orléans, 249,  
 360.  
 Judicaël, roi des Bre-  
 tons, 158.  
 Judith de Bavière, 372,  
 381.  
 Julien (le comte), 251.  
 Justin, empereur, 37, 38,  
 219.  
 Justin II, empereur, 62.  
 Justu, évêque de Ro-  
 chester, 175.  
 Justinien, empereur, 39,  
 41, 42, 54, 61, 62.  
 Justinien II, empereur,  
 120, 123.  
 Justus, moine, 63.
- K**
- Kadwall, roi saxon, 181.  
 Kiersy-sur-Oise (concile),  
 424.  
 Kiersy (capitulair de),  
 373.
- L**
- Lambert de Spolète, 446,  
 450, 453.  
 Laudon, pape, 457.  
 Latran (concile), 115.  
 Laumer (saint), 149.  
 Laurent, antipape, 35,  
 217.  
 Léandre de Séville (saint),  
 65, 74, 83, 244, 245,  
 252.  
 Léger (saint), 158.  
 Leidrade, archevêque de  
 Lyon, 339, 341, 343,  
 348.  
 Léobald (diacre), 429.  
 Léon la Grand (saint),  
 pape, 38.  
 Léon II (saint), pape, 103,  
 121.  
 Léon III (saint), pape,  
 284, 309, 320, 321, 322,  
 323, 364, 365, 374-  
 375, 428.  
 Léon IV (saint), pape, 227,  
 386, 389, 390, 392,  
 394.  
 Léon V, pape, 453.  
 Léon VI, pape, 458.  
 Léon VII, pape, 459.  
 Léon VIII, antipape, 462.  
 Léon le Sage, empereur,  
 448.  
 Léon l'Isaurien, 124,  
 356.  
 Léon l'Arménien, 359.  
 Léon (le nomeucheur),  
 377.  
 Léonce, patrice, 123.  
 Leptines (concile), 195.  
 Léovigilde, roi d'Es-  
 pagne, 72, 245.  
 Liadwin (saint), moine,  
 203.  
 Lioba (sainte), 191.  
 Lombards (les), 221-223.  
 Longin, exarque, 67.  
 Lothaire, 372, 377, 378,  
 381, 382, 384, 385, 388,  
 389.  
 Lothaire, roi de Lor-  
 raine, 400, 401, 434.  
 Louis le Débonnaire,  
 211, 212, 341, 355, 360,  
 371, 374, 375, 378, 383.  
 Louis le Germanique,  
 372, 388, 390, 391, 392,  
 393, 434, 441, 442.
- M**
- Louis II le Bègue, 446.  
 Loup (saint), 142.  
 Loup de Farnières, 417,  
 465.  
 Ludger (saint), 200, 209.  
 Lindhard, évêque de Seu-  
 lia, 166, 235.  
 Luitprand, roi des Lom-  
 bards, 288, 289, 457.  
 Luitprand, évêque de  
 Crémone, 433.  
 Lull, évêque de Mayença,  
 191, 197.  
 Lupercales, 24, 30-32.  
 Lyon (concile), 365.
- M**
- Macaire d'Antioche, 113.  
 Magniacus (saint), 25.  
 Mahomet, 304-307.  
 Marcel (saint), pape, 26.  
 Marcellin, historien, 14.  
 Marcoul (saint), 151.  
 Marculte, 353.  
 Marie (épouse de Chos-  
 roès), 82.  
 Marin Ier, pape, 445, 446,  
 447.  
 Marin II, pape, 459.  
 Marius d'Avenche, 236.  
 Maronites, 119.  
 Marozie, 454, 455, 456,  
 457, 458, 459.  
 Marseille (concile), 233.  
 Martin de Braga (saint),  
 243.  
 Martiu de Pologne, 464,  
 466.  
 Martin (saint) de Verton,  
 152.  
 Martin Ier, pape, 113, 114-  
 115.  
 Maur (saint), 57.  
 Maurice, empereur, 65,  
 67, 77, 78, 80.  
 Maxime le Confesseur  
 (saint), 114-115.  
 Maximin (saint) de Trè-  
 ves, 136.  
 Mayence (concile), 352,  
 424.  
 Mayeul (saint), 463.  
 Mellitus (saint), évêque  
 de Londres, 175.  
 Méthode (saint), 263-  
 271, 259.  
 Métronbauc, évêque  
 Smyrne, 406.  
 Michel, roi des Bulgares  
 437.  
 Michel II le Bègue, em-  
 pereur, 359.  
 Michel l'Ivroque, empe-  
 reur, 99, 264, 396, 404,  
 407, 409.



Mieczyslas, duc de Pologne, 275.  
 Migetius, 360.  
 Mitra, 19.  
 Miziz, 116.  
 Moimir, prince Morave, 263.  
 Moimir II, 270.  
 Monge (Pierre), 23, 38.  
 Mongols (les), 130.  
 Mons Feletus, 21.  
 Mont-Cassin, 223, 226.  
 Morales sur Job, 65.  
 Moraves (les), 262-270.  
 Moundbir (prince de Hira), 82.  
 Mutawakil (le calife), 266.

## N

Neaman (prince de Hira), 82.  
 Narsès, général byzantin, 65, 82, 221.  
 Nestorius, 23, 38.  
 Nicée (concile de), 357, 358.  
 Nicéphore, patriarche, 266.  
 Nicolas I<sup>er</sup> (saint), 7, 39, 99, 261, 283, 396, 397, 398, 401, 403, 408, 409-415, 418, 419, 426, 427, 430.  
 Nomenoë, roi des Bretons, 338.  
 Norique, 20.  
 Northumbrie, 175.  
 Nouvelle-Corbie, 210.

## O

Odilon (saint), 468.  
 Odoacre, roi des Hérules, 13, 21, 23, 215.  
 Odon (saint), de Cluny, 460.  
 Odon de Beauvais, 417, 418.  
 Odon de Vienne, 465.  
 Oetheria (la pélerinie Silvia), 32.  
 Oleg, duc de Russie, 272.  
 Olga (la reine), 272.  
 Olympius, exarque, 115.  
 Ommiades, 307.  
 Oppa, évêque, 254.  
 Orange (concile), 233.  
 Orose (Paul), 240.  
 Ostrog, h., 28, 216-221.  
 Osuin (roi de la Grande Bretagne), 177.  
 Otto d'Esses, 181.  
 Otton I<sup>er</sup>, empereur, 8, 239, 461, 469.  
 Ouen (saint), 159.

## P

Palme (synode de la), 24, 36, 37, 428.  
 Paris (synode de), 360.  
 Pascal I<sup>er</sup>, pape, 212, 376-378.  
 Pascal III (antipape), 366.  
 Pascal (archidiacre), 122.  
 Pascal (le primumier), 322, 323.  
 Paschase Radbert (saint), 211, 418-419.  
 Pastoral (Le), 74, 83.  
 Patrice (saint), 25.  
 Paul I<sup>er</sup> (saint), pape, 310, 312-313.  
 Paulin, moine, 175.  
 Paulin de Nole (saint), 25.  
 Pavie (le concile de), 392.  
 Pélagie I<sup>er</sup>, pape, 24, 43.  
 Pélagie II, pape, 43, 60, 67, 69.  
 Pélagie, hérésiarque, 163.  
 Pélagie (roi des Asturies), 254.  
 Pélagius, 370.  
 Pépin, 193, 198, 294, 296, 297, 298, 300, 353, 355.  
 Péroun (le dieu), 273.  
 Perse, 82, 108.  
 Pétronace, abbé, 226.  
 Philippe, abbé de St-Guy, 314.

Phocas, empereur, 81, 98, 104.  
 Photius, 99, 396, 404-410, 418, 435, 436, 441, 442, 443, 444, 447, 448, 465.  
 Pierre de Constantinople, 118.  
 Pilgrim de Passau, 279.  
 Pologne (la), 275-276.  
 Ponthion (assemblée de), 443.  
 Porcianus (saint), 157.  
 Pragmatique Sanction, 42.  
 Proba, 56.  
 Prudence (saint), 424, 465.  
 Purification (fête de la), 32.  
 Pyrrhus, 118.

## Q

Quintianus (saint), évêque de Rodez, 231.

## R

Raban Maur, 421, 422, 423.

Radbod, duc des Frisons, 185.  
 Radelgise, 338.  
 Rastiz, roi des Moraves, 263, 267.  
 Retchis, roi des Lombards, 226, 289, 300.  
 Reihier de Vérone, 433.  
 Retramme de Corbie, 417, 418, 421, 424.  
 Reccarède, roi d'Espagne, 76, 245.  
 Redemptus, évêque de Ferentum, 222.  
 Remi (saint), 141, 147.  
 Reparatus, sous-diacre, 241.  
 Robert-le Fort, 454.  
 Rodéric, roi d'Espagne, 254.  
 Rodoald de Porto, 408.  
 Rodolphe, évêque de Bourges, 413.  
 Rome (conciles), 76, 379, 392, 449.  
 Romain, pape, 452.  
 Rothade, évêque de Soissons, 401, 429.  
 Rotharis, roi des Lombards, 227.  
 Rufin, 229.  
 Russes (les), 271-275.

## S

Sabaudus, 236.  
 Sabinio, pape, 80, 103.  
 Salvien, 240.  
 Saragosse (concile), 83.  
 Sarolta, duchesse de Hongrie, 278.  
 Savonnières (concile de), 425.  
 Saxons (les), 201.  
 Schola cantorum, 90.  
 Scot Erigène, 412, 419, 421, 425.  
 Sébest, roi d'Essex, 175.  
 Séréus (év. de Marseille), 83.  
 Serge I<sup>er</sup>, pape, 121, 123.  
 Serge II, pape, 375, 383, 385.  
 Serge III, pape, 453, 455, 456.  
 Sergius, patriarche, 105, 107, 118.  
 Sergius (maître de la milice), 440, 445.  
 Servat Loup, abbé, 424.  
 Séverin (saint), 15, 20-22.  
 Séverin, pape, 113.  
 Séville (concile), 76.  
 Siconulfe, 388.

- Sidoia Apollinaire, 15, 20, 230.  
 Siegfried, 206.  
 Sigismund, roi des Burgondes, 235.  
 Silvère, pape, 41.  
 Simplicius (saint), pape, 24-27.  
 Sirice (saint), pape, 430.  
 Siru (épouse de Chosroès), 82.  
 Sisebut, roi d'Espagne, 250.  
 Sisonius, pape, 124.  
 Slaves (les), 130, 257-262.  
 Smaragde (le moine), 340.  
 Smaragde, exarque, 67, 68.  
 Socrate, 26.  
 Soissons (concile de), 396.  
 Solocrat, duc de Provence, 357.  
 Sophronius, patriarche de Jérusalem, 109-112, 118.  
 Suzonèue, 26.  
 Spire (acte de), 209.  
 Stilicon, 229.  
 Sturm (saint), 200, 205.  
 Subiaco, 44.  
 Suintal (bataille de), 207.  
 Suppon, 436.  
 Swatopluck, roi des Moraves, 259, 269, 270.  
 Sylvestre II, pape, 281.  
 Syméon, roi des Bulgares, 259, 261.  
 Symmaque (le sénateur), 220.  
 Symmaque (saint), pape, 24, 33, 34-37, 217, 423.
- T**
- Tadioc, évêque d'York, 164.  
 Talet (conférence), 167.  
 Taraise (saint), 357.  
 Tassilon de Bavière, 317.  
 Teias, roi des Ostrogoths, 221.  
 Teutberge, épouse de Lothaire II, 400.  
 Théoctistos (le logothète), 265.  
 Théodalinde, reine des Lombards, 222, 223.  
 Théodomir 1<sup>er</sup>, roi des Suèves, 243.  
 Théodora, épouse de l'empereur Justinien, 41.  
 Théodora, épouse de l'empereur Théophile, 359.  
 Théodore l'Ancienne, femme de Théophylacte, 454, 455, 457.  
 Théodora la Jeune, fille de Théophylacte, 454.  
 Théodore 1<sup>er</sup>, pape, 113, 119.  
 Théodore II, pape, 452.  
 Théodore Studite (saint), 259, 359.  
 Théodore (archiprêtre), 122.  
 Théodore de Mopsueste, 41.  
 Théodore de Pharan, 118.  
 Théodore (le médecin), 65.  
 Théodore (saint), évêque de Cantorbéry, 172, 173.  
 Théodoret de Cyr, 4.  
 Théodoric, roi des Ostrogoths, 19, 28, 29, 35, 41, 216, 220, 239.  
 Théodrate, moine de Corbie, 210.  
 Théodulphe (saint), 149.  
 Théodulphe, évêque d'Orléans, 339, 341, 343, 348, 364.  
 Théonius, évêque de Londres, 164.  
 Théophylacte, 454.  
 Théophile, 359.  
 Théotime (le médecin), 65.  
 Théotiste, sœur de l'empereur Maurice, 65, 73, 91.  
 Theudéric, 304.  
 Theudiclé, roi de Visigoths, 243.  
 Thierry, roi d'Anstrasie, 145, 157.  
 Thrasimond, roi des Vandales, 241.  
 Tibère Constantin, empereur, 61, 62.  
 Tietgand, évêque de Trèves, 400, 401.  
 Tolède (conciles), 83, 246, 250, 251, 253, 303, 363.  
 Totila, roi des Ostrogoths, 51.  
 Toto (le duc), 313.  
 Transmud, roi des Vandales, 29.  
 Tribur (concile de), 449, 450.  
 Trois-Chapitrea, 41, 69, 72.  
 Type, édît de l'empereur Constant II, 114, 115.
- U**
- Ulphilas, 137.
- V**
- Vaison (concile), 233, 348.  
 Valence (concile), 425.  
 Valens, empereur, 137.  
 Valentin, pape, 380.  
 Vandales (les), 239, 242.  
 Vatican (concile), 39.  
 Verberie (diète de), 352.  
 Verdun (traité de), 372, 383.  
 Vidmare, 340.  
 Vièue (concile de), 449.  
 Vigile (év. d'Arles), 83.  
 Vigile, pape, 41.  
 Vincent, évêque de Saragosse, 244.  
 Virgile (saint), évêque de Salzbourg, 196.  
 Visigoths (les), 139, 229-234, 239, 242.  
 Vitalien (saint), pape, 116.  
 Vite (Victor de), 240, 241.  
 Vitigès, 51.  
 Vitzza, roi d'Espagne, 254.  
 Viventiolus, 236.  
 Vladimir, roi des Bulgares, 260.  
 Vladimir, grand duc de Russie, 273.  
 Vulfrad, abbé de Saint-Martin, 318.
- W**
- Wulfstan, évêque de Worcester, 172.  
 Wala, moine, 210, 372, 378, 418.  
 Walafrid Strabon, 360, 366.  
 Waldrade, 400, 401.  
 Walfrid (saint), 212.  
 Warin, abbé, 418.  
 Warnefrid (Paul Diacre), 226.  
 Werden (monastère), 209.  
 Wiching, évêque de Passau, 270.  
 Widukind, 205-209.  
 Wilfrid (le moine), 177.  
 Willehad (saint), 200, 206.  
 Willibrod (saint), 185, 186, 212.

- |   |  |                                    |
|---|--|------------------------------------|
| Wibigis, duc de Spolète,<br>375.          |  | 195, 226, 289, 294.                |
| Witraed, roi de Grande-<br>Bretagne, 180. | <b>Z</b>                                       | Zacharie d'Anagni, 408.            |
| Wolfgang, le moine, 279.                  | Zacharie (saint), pape,<br>103, 126, 192, 193, | Zacharie (protospathaire),<br>123. |
| Wulfrad, 431.                             | Zacharie (saint), pape,<br>103, 126, 192, 193, | Zénon, empereur, 23, 27,<br>28.    |



# TABLE DES MATIERES

---

## INTRODUCTION

Qu'est-ce que le Moyen Age ? — L'idée du Moyen Age chez les Humanistes, chez les Encyclopédistes, chez les Romantiques et chez les savants de nos jours. — Activité intellectuelle. — Activité politique et sociale. — Influence prépondérante de l'Eglise. — Vices de cette époque : cruauté, mœurs barbares. — Comment l'Eglise a lutté contre ces vices pendant cinq siècles. — Trois sortes d'ouvriers collaborent à cette œuvre : les Papes, les évêques et les princes chrétiens. — La crise des ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles et le Saint-Empire . . . . . p. 1 à 8

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS . . . . . p. 8 à 12

## PREMIÈRE PARTIE

### L'Eglise dans son centre

#### CHAPITRE I

##### DE LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT A L'AVÈNEMENT DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND (476-590)

Chute de l'empire romain ; avènement d'Odoacre, roi des Hérules (476). — Portée historique de cet événement. — Nécessité pour l'Eglise de s'affermir dans son centre. . . . . p. 13 à 15

I. Tableau de la ville de Rome à la chute de l'empire : témoignages de saint Sidoine Apollinaire. — De brillants dehors cachent des plaies profondes. — Première plaie : la misère. — Deuxième plaie : l'immoralité. — Troisième plaie : la superstition. — Le culte de l'empereur et de Rome. — Les cultes orientaux . . . . . p. 15 à 20

II. Idée générale du monde barbare d'après l'auteur de la vie de saint Séverin. — Les barbares se montrent susceptibles de recevoir l'influence



- de la sainteté, mais réfractaires à une œuvre d'évangélisation et de civilisation chrétienne . . . . . p. 20 à 22
- III. Difficultés du côté de l'Orient. — Quintuple mission des Papes : purifier l'Église des derniers restes du paganisme, faire prévaloir leur autorité disciplinaire, affermir leur autorité doctrinale, organiser l'administration du patrimoine pontifical, s'entourer de nouveaux auxiliaires. . . p. 22 à 24
- IV. Saint Simplicius (468-483). — Il réorganise le service des églises titulaires et des basiliques. — Il règle l'emploi des revenus ecclésiastiques. — Saint Félix III (483-492). — Il revendique les droits de l'Église. — L'invasion des Ostrogoths et la persécution vandale paralysent son action réformatrice. . . . . p. 24 à 28
- V. Saint Gélase I<sup>er</sup> (492-496). — Il profite de la paix pour exercer son zèle. — Ses œuvres de charité et de pacification sociale. — Épisode de la suppression de la fête des Lupercales. — Attachement persistant des vieux romains aux superstitions païennes. — Origine des Lupercales. — Leur suppression par saint Gélase. — Attitude générale des Papes à l'égard des derniers restes des superstitions païennes. — Origine de la fête de la Purification de la Sainte Vierge. — Œuvre liturgique de saint Gélase. — Doctrine de saint Gélase sur l'autorité du Siège apostolique . . . p. 28 à 34
- VI. Saint Anastase II (496), sa politique pacifique et conciliante. — Saint Symmaque (498-514). — Épisode du Concile de la Palme. — L'antipape Laurent. — Les accusations portées contre saint Symmaque. — Réunion d'un Concile. — L'anarchie dans Rome. — Situation critique : Un Pape sera-t-il jugé par une assemblée d'évêques ? — Sentence du Concile. — Il déclare Symmaque disculpé devant les hommes, mais refuse de *juger le Pape*. — Émotion produite en Gaule et en Italie. — Lettre de saint Avit de Vienne. . . . . p. 34 à 37
- VII. Saint Hormisdas (514-523). Épisode du Formulaire de saint Hormisdas. — Luttes violentes à Constantinople : les moines acéphales et les moines acémètes. — Le Formulaire de saint Hormisdas acclamé. — La « foi immaculée de l'Église romaine » est proclamée par le monde chrétien tout entier . . . . . p. 37 à 40
- VIII. Origine des biens ou *patrimoines* du Saint-Siège. — Origine des pouvoirs de juridiction et d'administration des Papes. — Développement de ces pouvoirs. — Virgile (537-555). — La question des Trois-Chapitres. — Pragmatique Sanction de l'empereur Justinien. — Pélage I<sup>er</sup> (556-561). — Il organise l'administration temporelle du domaine pontifical. — La papauté devient une institution sociale . . . . . p. 40 à 44
- IX. La fondation des moines d'Occident. Saint-Benoît (480-543). — Subiaco. — Le Mont-Cassin. — La règle bénédictine. — Du rôle des institutions monastiques au Moyen Âge . . . . . p. 44 à 49

## CHAPITRE II

### SAINTE GRÉGOIRE LE GRAND (590-604)

- Election de saint Grégoire le Grand (590). — Caractère général de son pontificat . . . . . p. 50 à 51
- I. Naissance de saint Grégoire (540). — Son enfance. État lamentable de Rome et de l'Italie à cette époque. — Formation intellectuelle de saint Grégoire. — Les écoles à Rome au VI<sup>e</sup> siècle. — Grégoire est nommé pré-

- let de Rome. — Les attributions du *præfectus urbis*. — Grégoire embrasse la vie monastique. . . . . p. 51 à 56
- II. Grégoire moine au couvent de Saint-André. — Les *Dialogues* de saint Grégoire. — Episodes des *Dialogues*. — Saint Maur marchant sur les eaux. — La faucille du Goth. — Il rencontre sur le Forum de jeunes esclaves anglo-saxons. — Sa vie contemplative. — Ses austérités, ses souffrances. — Grégoire est chargé de la nunciature auprès de l'Empereur de Constantinople. . . . . p. 56 à 61
- III. La Cour byzantine au VI<sup>e</sup> siècle. — Misères profondes de l'empire. — Les embarras financiers. — Les incursions des barbares. — Le despotisme religieux de l'empereur, l'asservissement du clergé oriental. — Les prétentions du patriarche et de l'empereur. — Jean le Jeûneur († 595). — Première rencontre de saint Grégoire le Grand avec le monde barbare. — Relations de saint Grégoire avec la haute société de Byzance. — Sa vie intime. — Il commente le livre de Job. — Quelques citations sur la prière intérieure, sur la pureté et la chasteté. — Il combat la doctrine d'Eutychius sur la nature des corps ressuscités. — Échec de la mission diplomatique de Grégoire. — Vrai résultat important de son séjour en Orient. — Attente générale de la fin du monde . . . . . p. 61 à 69
- IV. Saint Grégoire est élu pape (590). — Ses résistances. — Par une procession générale il obtient la cessation de la peste. — Fuite de saint Grégoire. — Le peuple le ramène à Rome. — Portrait de saint Grégoire. — Coup d'œil sur l'état du monde chrétien à l'avènement de saint Grégoire. — Les angoisses du nouveau pontife. — Ses premières réformes. — Il introduit les moines à la Cour pontificale. — Sa vaste correspondance. — Le *Liber regulæ pastoralis*. — La légende des treize mendiants . . . p. 69 à 77
- V. Ses rapports avec l'empereur Maurice. — L'affaire de l'admission des fonctionnaires et des soldats dans les monastères. — Relations avec le patriarche Jean le Jeûneur. — Jean le Jeûneur prend le nom de patriarche œcuménique. — Sens de ce titre, portée de la tendance qui en avait déterminé le choix. — Caractère du patriarche Jean. — Affaire des moines d'Isaurie. — Énergiques et éloquentes protestations de saint Grégoire. — Saint Grégoire « serviteur des serviteurs de Dieu. » . . . p. 77 à 81
- VI. Correspondance spirituelle de saint Grégoire. — Le christianisme en Perse, en Arabie, en Afrique, en Espagne, en Gaule, en Angleterre, en Italie. — Les homélies sur Ézéchiël. — Saint Grégoire orateur. — Saint Grégoire partage les appréhensions populaires sur la fin prochaine du monde. . . . . p. 81 à 86
- VII. Saint Grégoire administrateur. — Le chef de l'Église universelle. — Le patriarche d'Occident. — Le métropolitain d'Italie. — L'Évêque de Rome. — Saint Grégoire et la liturgie. — Le chant grégorien . . p. 86 à 91
- III. Les œuvres charitables de saint Grégoire. — L'administration des patrimoines pontificaux sous saint Grégoire. — Importance de ces patrimoines. — Les *rectores*. — Les *defensores*. — Les *tonsuratores*. — Les *conductores*. — Les colons. — Les esclaves. — Attitude de l'Église, et particulièrement de saint Grégoire, à l'égard des esclaves. — Les *commendati*. — Commencement du régime féodal. — Le pouvoir temporel du Saint-Siège. — La suprématie pontificale sur les peuples chrétiens et les églises nationales. — Le Pape et l'empire d'Orient. — Saint Grégoire et la répression des hérétiques. — Saint Grégoire affirme les droits et les devoirs de l'Église et des États relativement à la répression des hérésies. — Mais il recommande la prudence et la douceur chrétiennes dans l'exercice de ces

TABLE DES MATIÈRES

droits. — Mort de saint Grégoire (604). — Saint Grégoire défenseur de la justice et de la liberté. — Saint Grégoire précurseur des grands Papes du Moyen Age . . . . . p. 91 à 102

CHAPITRE III

DE LA MORT DE SAINT GRÉGOIRE A L'AVÈNEMENT DE SAINT ZACHARIE (604-741)

Coup d'œil général sur l'œuvre des premiers successeurs de saint Grégoire. . . . . p. 103

I. Sabiniou (604-606). — Ses œuvres d'assistance. — Boniface III (607). — Il revendique la suprématie du Saint-Siège. — Saint Boniface IV (608-615). — Il transforme la Panthéon en église chrétienne. — La question de Pâques en Irlande et en Gaule. — Sergius est élu patriarche de Constantinople (610). Son caractère. — Avènement de l'empereur Héraclius (610). — Son portrait. — Saint Deusdedit (615-618). — Boniface V (618-625). — Honorius 1<sup>er</sup> (625-638). — Son portrait. — Vue générale sur la querelle monothélite. — Origine de la querelle. — La question dogmatique. — Situation critique de l'empire. — Intervention du patriarche Sergius. — Popularité de Sergius. — Un intérêt politique lui fait embrasser le monothélisme. — Intrigues politico-religieuses de Sergius. — Saint Sophronius. — Son portrait. — Sergius cherche à gagner à sa cause le Souverain Pontife. — Lettre équivoque du pape Honorius. — Saint Sophronius, élu patriarche de Jérusalem, attaque le monothélisme. — La lettre synodale. — Seconde lettre du pape Honorius. — *L'Ecthèse*. — Mort d'Honorius. — Résistance des Papes à l'*Ecthèse* de l'empereur. — Séverin (640). — Jean IV (640-642). — Théodore 1<sup>er</sup> (642-649). — Le monde chrétien tout entier s'associe à la résistance des Papes. — Saint Maxime le confesseur. — Son portrait. — Le *Type* (648). — Saint Martin 1<sup>er</sup> (649-653). — Le Concile romain de La-trau (649). — Irritation de l'empereur Constant II. — Il fait arrêter saint Martin 1<sup>er</sup>. — Saint Martin 1<sup>er</sup> condamné et déporté en Chersonèse. — Son martyre. — Martyre de saint Maxime et de ses compagnons. — Fin de la persécution. — Saint Eugène 1<sup>er</sup> (654-657). — Saint Vitalien (657-673). — Mort de Constant II (668). — Constantin IV Pogonat (668-685). — Ses victoires. Sa politique pacifique. — Saint Agathon (678-681). — Son portrait. — Négociation pour la paix. — Le VI<sup>e</sup> Concile œcuménique (III<sup>e</sup> de Constantinople) (680). — Condamnation du monothélisme. — Anathème porté contre Honorius. — Authenticité des actes du Concile. . . . . p. 103 à 120

II. Justinien II. — Le Concile Quinisexe. — Saint Sergius (687-701). — Résistance de saint Sergius. — La milice impériale et le peuple se soulèvent en faveur du Pape. . . . . p. 120 à 124

III. Léon l'Isaurien. Début de la querelle iconoclaste. — Énergiques protestations de saint Grégoire II. — Soulèvement général de l'Italie en faveur du souverain Pontife. — Cessation de la lutte iconoclaste en Occident. — Apparition d'un péril nouveau en Orient : l'esprit schismatique de l'Église de plus en plus inféodée à l'empereur. — La papauté se tourne vers les barbares . . . . . p. 124 à 127

## DEUXIÈME PARTIE

## L'Église chez les peuples barbares

## CHAPITRE I

## LE MONDE BARBARE

- Vision de saint Benoît . . . . . p. 129
- I. Tableau du monde barbare. — Erreurs du monde grec et romain sur le monde barbare. — Trois zones de barbares. — Première zone : les Germains. — Deuxième zone : les Slaves. — Troisième zone : les Mongols. — Vue d'ensemble sur la conversion des barbares . . . . . p. 129 à 132
- II. Mœurs des Germains. — La religion des Germains. — Leurs institutions politiques et sociales. — Institutions militaires. — Caractère propre du Germain. — Deux groupes de race germanique : les Teutons et les Goths. — Première pénétration du Christianisme dans les pays de race germanique. — Destruction des premières chrétientés par l'invasion et l'hérésie . . . . . p. 132 à 138

## CHAPITRE II

## L'ÉGLISE CHEZ LES FRANCS

- La population de la France au  $v^e$  siècle : Francs, Burgondes et Visigoths . . . . . p. 139
- I. Les Francs. — Origine du mot « Franc ». — Premières institutions politiques et juridiques des Francs. — Les Francs saaliens. — Clovis. — Saint Remi. — État du Christianisme chez les Francs au  $v^e$  siècle. — Sainte Geneviève. — Mariage de Clovis. — Conversion de Clovis. — Lettre de saint Avit . . . . . p. 139 à 144
- II. État de la France après la conversion de Clovis. — Persistance des mœurs barbares. — Action civilisatrice de l'Église. — Saint Colomban et Brunehaut. — Lutte contre les superstitions. — Culte des saints. — Redoublement des troubles sociaux et politiques après la mort de Clovis. — Frédégonde et Brunehaut. — Remède apporté par l'Église . . . . . p. 144 à 148
- III. Œuvre civilisatrice des moines. — Les moines irlandais de saint Colomban. — Les moines bénédictins. — Saint Laumer. — Saint Evroul. — Saint Marcoul. — Les moines et les bêtes fauves . . . . . p. 148 à 152
- IV. — La loi salique. — Origine de plusieurs coutumes féodales. — Origines germaniques des ordalies. — Institutions politiques et sociales. — Influence de l'Église dans les institutions politiques. — Du pouvoir royal. — Du pouvoir des assemblées nationales. — Influence des Evêques dans ces assemblées . . . . . p. 153 à 158
- V. Influence de l'Église dans les institutions sociales. — Le concile d'Épaone et l'esclavage (517). — L'esclave Porcianus (Saint Pourçain). — Influence générale de l'Église sur la civilisation. — L'épiscopat. — Saint Étloi de Noyon. — Saint Léger. — La clergie des campagnes. — Origine des paroisses rurales. — Pourquoi l'histoire de cette époque parle peu de



- corés de village. — Ils furent les premiers artisans des libertés publiques. . . . . p. 156 à 166
- 2 Action de la Papauté. — Action spéciale de saint Grégoire le Grand sur l'église franque. — La France, nation apôtre . . . . . p. 160 à 161

## CHAPITRE III

## L'ÉGLISE CHEZ LES ANGLI-SAXONS

- Situation de la Grande-Bretagne à la fin du VI<sup>e</sup> siècle. — Les Bretons. — L'invasion Anglo-Saxonne . . . . . p. 163 à 164
- I. Mœurs des Anglo-Saxons. — La mission de saint Augustin. — Saint Augustin en Gaule. — Éthelbert, roi de Kent, et la reine Berthe. — La conférence de Tanet. — Conversion d'Éthelbert. — Joie de saint Grégoire le Grand . . . . . p. 164 à 169
- II. Premières difficultés avec les Bretons. — Les Bretons refusent d'abandonner leurs usages liturgiques et de contribuer à l'évangélisation des Anglo-Saxons. — Vraie portée de cet incident. . . . . p. 169 à 172
- III. Mœurs des Anglo-Saxons. — Attitude condescendante de saint Grégoire le Grand. — Respect des coutumes nationales. — Pouvoirs exceptionnels accordés à saint Augustin . . . . . p. 172 à 174
- IV. Les successeurs de saint Augustin continuent son apostolat. — Saint Mellitus préserve miraculeusement d'une destruction la ville de Cantorbéry. — Conversion de la Northumbrie. — L'Angleterre, entièrement convertie vers 685, forme un seul royaume sous Egbert le Grand. — L'Église de la Grande-Bretagne adopte les coutumes romaines. — Saint Théodore. — Inauguration de la vie paroissiale en Angleterre. — La culture intellectuelle en Angleterre à la fin du VII<sup>e</sup> siècle et au VIII<sup>e</sup> siècle. — Bède le Vénéral. — *L'histoire ecclésiastique des Anglais*. — Mort du Vénéral Bède. . . . . p. 174 à 180
- V. La législation primitive des Anglais. — Action de la Papauté sur la civilisation chrétienne de l'Angleterre. — Dévouement des Anglais à l'Église romaine . . . . . p. 180 à 182

## CHAPITRE IV

## L'ÉGLISE CHEZ LES GERMAINS

- I. Naissance de saint Boniface. — Son éducation. — Sa vocation. — Situation de la Frise et de la Saxe au commencement du VII<sup>e</sup> siècle. — Premier voyage de saint Boniface en Frise. — Saint Boniface à Rome. . . . . p. 183 à 186
- II. État religieux de la Germanie. — La Germanie romaine. — La Germanie barbare. — Second voyage en Frise. — Première mission de saint Boniface en Germanie. — Sa méthode apoloétique. — Vocation de saint Grégoire, prince franc. — Boniface évêque de Germanie. . . . . p. 186 à 189
- III. Seconde mission de Germanie. — Saint Boniface et Charles Martel. — Il abat le chêne de Geiermar. — Fondation de monastères. — Sainte Lioba. — Correspondance avec saint Grégoire II. — Fondation de nouveaux évêchés en Germanie. . . . . p. 189 à 192
- IV. Triste état de l'église franque au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. — Superstitions des fidèles. — Désordres du clergé. — Saint Boniface répond à l'appel de



- Pépin et de Carloman. — Lutte de saint Boniface pour la réforme de l'église fraoque. — Réunion de Concilas. — Règlement de la situation des paroisses à l'égard des seigneurs et de l'Église à l'égard de l'État. — Le premier des concordats. — Le prêtre Virgile et la question des antipodes. — Fruits de la réforme de saint Boniface . . . . . p. 192 à 197
- V. Boniface archevêque de Mayence. — Fondation de l'abbaye de Fulda. — Lull chorévêque avec succession future. — La dernière mission de saint Boniface. — Son martyre . . . . . p. 197 à 199

## CHAPITRE V

## L'ÉGLISE CHEZ LES SAXONS ET LES SCANDINAVES

- Caractère particulier de l'évangélisation de la Saxe . . . . . p. 200
- I. Causes de l'intervention de Charlemagne. — Mœurs des Saxons. — Organisation politique et religieuse de la Saxe . . . . . p. 200 à 203
- II. Évangélisation de saint Liawin. — Saint Liawin à Marklo. — Première expédition de Charlemagne. — L'assemblée de Paderborn. — Saint Sturm abbé de Fulda . . . . . p. 203 à 205
- III. Widukind. — Soulèvement de la Saxe par Widukind. — Nouvelle expédition de Charlemagne. — Saint Willihad. — Nouvelle révolte de Widukind. — La bataille de Süntal. — L'exécution de Verden. — Le capitulaire de Saxe, de 782. — Protastations d'Alcuin et du pape Hadrien contre les rigueurs excessives de Charlemagne. — Pacification de la Saxe. — Baptême de Widukind. . . . . p. 205 à 209
- IV. Mission de saint Liudger. — L'acte de Spire (788). — Le capitulaire de 797. — La fondation de la Nouvelle-Corbie. — Évangélisation des pays scandinaves . . . . . p. 209 à 211
- V. Saint Anschaire. — Mœurs des Scandinaves. — Mission d'Ebbon, archevêque de Reims. — Mission de saint Anschaire . . . . . p. 211 à 214

## CHAPITRE VI

## L'ÉGLISE ET LES PEUPLES ARIENS

- I. Trois groupes de race gothique : en Italie, en Gaule et en Espagne. — Premier groupe : les Goths d'Italie. — Les Hérules. — Les Ostrogoths. — Théodoric. — Son apparition en Italie. — Sa lutte contre les Hérules. — Sa victoire. — Mort d'Odoacre. — Caractère du gouvernement de Théodoric. — Il favorise d'abord les institutions romaines et l'Église catholique. — Grands hommes qui fleurissent sous le règne de Théodoric. — Saint Benoît. — Saint Ennodius de Pavie. — Denys le Petit. — Cassiodore. — Influence de Cassiodore sur l'institution monastique. — Son plan de rénovation des études chrétiennes. — Les copistes ou *antiquarii*. — Boèce. — Influence des écrits de Boèce au Moyen Age. — Sa mort. — Théodoric devant persécuteur. — Sa conduite envers le Pape saint Jean I<sup>er</sup>. — Exécution de Boèce et de Symmaque. — Martyre de saint Jean I<sup>er</sup>. — Causes de la chute du royaume des Ostrogoths. — Les Lombards . . . . . p. 215 à 221
- II. Invasion des Lombards en Italie. — Témoignage de saint Grégoire. — Portrait des Lombards. — Leur religion. — Ils jettent la terreur en Italie. — Dispersion de la population de la péninsule. — Régime politique des Lombards. — La reine Théodelinde protège les œuvres catholiques. — Causes de la chute du royaume lombard. — Fondation du monastère de Bobbio par saint Colomban. — La Règle de saint Colomban en Italie. — Elle est

- bientôt remplacée par la Règle bénédictine. — Rôle de saint Colomban et de sa Règle. — Il n'introduit pas la confession privée ; il en propage seulement la pratique. — Restauration de l'abbaye du Mont-Cassin. — Les monuments législatifs du peuple lombard. — *L'Edit Royal* de Rotharis. — Son influence au Moyen Age. — Modifications apportées par l'invasion lombarde à la géographie politique de l'Italie. . . . . p. 221 à 223
- III. Deuxième groupe : les Goths de la Gaule. — Les Visigoths. — Appelés par les empereurs, ils s'établissent au sud de la Gaule. — Le roi Euric. — Il persécute l'Église. — Témoignage de saint Grégoire de Tours et de saint Sidoine Apollinaire. — La persécution continue sous les successeurs d'Euric. — *Le Bréviaire d'Alario*. — Saint Césaire d'Arles. — Caractères de ses écrits. — Son œuvre oratoire, tableau de la vie chrétienne au VI<sup>e</sup> siècle. — Origines de l'architecture gothique. . . . . p. 223 à 234
- IV. Les Burgondes. — Leur origine. — Leur introduction dans le monde romain. — Ils se fixent au sud-est de la Gaule. — Leur conversion à la foi catholique. — Ils sont gagnés par l'arianisme. — Mais la foi catholique persiste chez un bon nombre en Bourgogne. — Fin du royaume de Bourgogne. — L'historien Marius d'Avenche. — Les auteurs de la chronique dite de Frédégaire. — Les écoles de rhéteurs en Bourgogne. — Saint Avit de Vienne. — La législation burgonde. — Destinée de la *Loi Gombette* — La civilisation burgonde . . . . . p. 234 à 239
- V. Troisième groupe : les Vandales et les Visigoths d'Espagne. — Les Vandales en Espagne. — Ils passent en Afrique. — Persécution d'Hunéric. — Episodes de la persécution vandale. — Le miracle de Typasa. — Saint Fulgence de Ruspe. — Fin de la domination vandale en 531. . . . . p. 239 à 242
- VI. Les Visigoths d'Espagne. — Troubles politiques. — Saint Martin de Braga. — Saint Émilien. — Saint Herménégilde. — Persécution des catholiques sous Léovigilde. — Martyre de saint Herménégilde. — Conversion du roi Reccarède. — Saint Léandre. — Le troisième concile de Tolède. — L'Espagne visigothique abjure solennellement l'arianisme. . . . . p. 242 à 246
- VII. Les conciles de Tolède. — Leur action civilisatrice. — Affranchissement des esclaves. — Décisions des conciles à propos de l'esclavage. — Formule d'affranchissement. — Le clergé se remplit de ministres d'origine servile. — Les devoirs des rois, d'après saint Isidore de Séville. — Ombres au tableau. — Fusion trop complète entre l'Église et l'État. — Persécution des Juifs. — Réformes dans la vie chrétienne. — Saint Isidore de Séville. — *Le Livre des Etymologies* . . . . . p. 246 à 253
- VIII. Décadence de l'Espagne visigothique. — Invasion des Sarrasins en Espagne . . . . . p. 253 à 256

## CHAPITRE VII

## L'ÉGLISE CHEZ LES SLAVES

- L'Invasion slave.** — Établissement des Bulgares dans la péninsule des Balkans. — Le monde slave. — Le peuple Magyar . . . . . p. 257 à 258
- I. Première évangélisation des Slaves. — Premières conversions. — Conversion du roi Boris en 864. — Caractère de cette conversion. — Ses excès de zèle sont blâmés par le Pape. — Boris meurt. — Politique religieuse du roi des Bulgares. — Il se rallie à l'Église de Rome. — Les « Réponses aux Bulgares » de saint Nicolas I<sup>er</sup>. — Le règne de Syméon (892-927). — Annexion de la Bulgarie à l'empire grec. — L'hérésie des Bogomites. — La Bulgarie sous le joug musulman. . . . . p. 258 à 262

- II. Les Moraves.** — Durée éphémère de l'Église morava. — Son importance dans l'histoire religieuse et politique. — Les premières missions en Moravie. — Susceptibilités nationales des Moraves. — Ils demandent des missionnaires à l'empereur d'Orient. — Saint Cyrille et saint Méthode. — Leurs origines. — Biographie de Méthode. — Biographie de Cyrille. — Un double péril menace l'Église en Orient. — Le péril musulman. — Saint Cyrille défend la foi chrétienne contre le calife Mutawakil. — Le péril juif. — Cyrille et Méthode chez les Khazares. — Arrivée de Cyrille et de Méthode en Moravie. — Ils introduisent la langue slavonne dans les offices liturgiques. — Irritation des Germains. — Campagne de Louis le Germanique. — L'emploi de la langue slavonne dans la liturgie est dénoncé à Rome. — Cyrille et Méthode sont excommuniés par le pape Hadrien II. — Méthode en Pannonie. — Il y est persécuté par les Bavarois. — Méthode est jeté en prison. — Intervention du pape Jean VIII. — La Moravie sous Swatopluck. — Politique de Swatopluck. — La Moravie est placée sous la suzeraineté du Saint-Siège. — Nouvelles persécutions contre Méthode. — Supercherie de Wiching. — Mort de saint Méthode. — Fécondité de l'œuvre de saint Cyrille et de saint Méthode . . . . . p. 262 à 271
- III. La Russie.** — Ses origines. — La tribu des Varègues. — Situation religieuse de la Russie au *x<sup>e</sup>* siècle. — Conversion de la reine Olga en 955. — Baptême du roi Wladimir en 988. — Le Clovis de la Russie. — Conversion de la Russie. — Caractère de Wladimir. — Ses réformes. — Le Charlemagne de la Russie. Iaroslaf le Grand. — Causes de la décadence de l'église russe : l'influence de Constantinople. . . . . p. 271 à 275
- IV. La Pologne.** — La duchesse Dombrowka. — Baptême de Mieczyslas. — Boleslas le Fort assure le triomphe complet du christianisme (992-1025). — Caractères de l'Église de Pologne . . . . . p. 275 à 276
- V. Les Hongrois ou Magyars.** — Invasion de la Pannonie par la duc Almaa à la fin du *ix<sup>e</sup>* siècle. — Religion des Magyars. — Baptême du duc Geiza en 973. — La duchesse Sarolta. — Saint Adalbert de Prague. — Saint Étienne de Hongrie (979-1038). — L'œuvre législative de saint Étienne. — Interdiction des combats et des guerres privées. — Décentralisation administrative. — Les chevaliers. — Respect de la propriété privée. — Saint Étienne se détache de Constantinople pour s'attacher étroitement à Rome. — Destinées de la Hongrie. — Elle devient le rempart de l'Europe. — Coup d'œil général sur la propagation du christianisme à la fin du *x<sup>e</sup>* siècle . . . . . p. 277 à 282

### TROISIÈME PARTIE

#### Le Saint Empire Romain

##### CHAPITRE I

##### LA FORMATION DE L'ÉTAT PONTIFICAL (741-757)

Tâche imposée aux Pontifes romains après la conversion des peuples barbares. — Nécessité pour la Papauté d'une indépendance politique. — Cette indépendance politique semble n'avoir pu être assurée que par une indépendance territoriale, et protégée que par un empereur. — Vue d'ensemble sur le développement du pouvoir temporel du Saint-Siège . . p. 283 à 285

- I. Tableau de la population de Rome depuis saint Grégoire le Grand. — Par la force des choses, Rome devient « la ville de saint Pierre ». — Peu à peu « le patrimoine de saint Pierre » se forme. — Services rendus par le Pape au peuple de Rome. — Dévouement de la population romaine au Saint-Siège. — Elle devient « le peuple spécial de saint Pierre. » — La « sainte République romaine. » — Difficulté de définir le sens attaché à ces mots. — La formule devient de plus en plus courante et populaire. — En fait, le pouvoir des empereurs d'Orient n'existe plus. — L'« État de saint Pierre » se délimite par la force des choses. — Saint Zacharie le gouverne comme un prince indépendant. — Bienfaits résultats de ce gouvernement . . . . . p. 285 à 290
- II. Invasion de l'Italie byzantine par le roi lombard Astolphe. — Le duché de Rome, désormais « terre sacrée de saint Pierre », est menacé. — Antipathie de la population romaine contre les Lombards. — Élection d'Étienne II. — Portrait de ce Pape. — Négociations du Pape avec Astolphe. — Réponse insolente d'Astolphe. — Intervention inefficace de l'empereur d'Orient. — Surexcitation de la population romaine. — Prières publiques organisées par le Pape. — Premières démarches auprès des Francs. — Pépin le Bref. — Rôle du pape Zacharie dans l'avènement de Pépin au trône. — Arrivée à Rome d'une ambassade franque. — Résolution courageuse d'Étienne II . . . . . p. 290 à 295
- III. Étienne II plaide inutilement auprès du roi des Lombards la cause de l'empereur. — Le Pape se rend auprès du roi des Francs. — Entrevue d'Étienne et de Pépin. — Revendications du Pape. — Négociations de Pépin avec les Lombards. — Intervention malheureuse de Carloman. — Une assemblée nationale des Francs, tenue à Kiersy, décide une expédition militaire contre les Lombards pour l'« État de saint Pierre ». — Pépin est couronné roi des Francs et nommé patrice des Romains . . . . . p. 295 à 298
- IV. Victoire de Pépin. — Nouveau serment du roi des Lombards. — Siège de Rome par Astolphe. — Appel pressant d'Étienne II au roi des Francs et à la nation française. — Astolphe vaincu restitue ses conquêtes. — Pépin déclare à l'empereur qu'il ne s'est armé que « pour l'amour de saint Pierre. » — La « restitution » de Pépin. — La constitution officielle de « l'État de l'Église ». — Avènement de Didier. — Vrai caractère et vraie portée de la donation de Pépin le Bref. — Paroles de l'abbé Fleury, de Joseph de Meistre, de Bossuet et de Montesquieu. — La « question romaine » . . . . . p. 299 à 302

## CHAPITRE II

## L'EMPIRE CAROLINGIEN (757-800)

- La « République chrétienne ». — Discours de saint Léandre, au III<sup>e</sup> Concile de Tolède (589), sur la fraternité des peuples. — Survivance de l'idée impériale . . . . . p. 303 à 304
- I. Nécessité d'une fédération pour la défense des peuples chrétiens. — Invasion des Normands. — Invasion des Sarrasins. — L'œuvre de Mahomet. — Ses origines. — Formation de sa doctrine. — Le Coran. — L'hégire. — La guerre sainte. — La conquête de l'Islam. — Mort de Mahomet (632). — Conquêtes de la Syrie, de l'Égypte et de la Perse. — La dynastie des Ommaïes. — Conquête de l'Afrique et de l'Espagne. — Les Abbassides. — Les califats . . . . . p. 304 à 307



- II. Charlemagne. — Portrait de Charlemagne. — Caractère de Charlemagne. — Il est avant tout pacificateur et organisateur. — La mosaque du Latran et l'idée de l'empire . . . . . p. 308 à 309
- III. Saint Paul 1<sup>er</sup> (757-767). — Organisation de l'Église de Rome. — Les principaux fonctionnaires du palais pontifical. — La *schola cantorum*. — La chancellerie pontificale. — Le clergé « non ordonné ». — Les milices des colonies agricoles. — Les compétitions intérieures. — Puissance de l'aristocratie laïque. — Insuffisance du « patriciat » de Pépin pour apaiser les conflits . . . . . p. 310 à 312
- IV. Notice biographique sur saint Paul 1<sup>er</sup>. — Prépondérance donnée au clergé dans l'administration de l'État pontifical. — Le primicier Christophe. — Mécontentement de l'aristocratie militaire. — Conjuraton de la noblesse. — Élection de Constantin II (767). — Répression des révoltes avec l'aide du roi Didier. — Élection de Philippe (768). — Étienne III (768-772). — Ses origines. — Influence du primicier Christophe. — Un synode de Rome condamne et maltraite Constantin. — Important décret sur les élections pontificales. — Les prêtres cardinaux seront seuls éligibles. — L'élection sera faite par le clergé seul. — La ratification de l'élection appartiendra seulement aux laïques romains. — Mort de Christophe. — Mort d'Étienne III (772). . . . . p. 312 à 316
- V. Hadrien 1<sup>er</sup> (772-795). — Mesures énergiques prises par le nouveau Pape. — Politique de Didier, roi des Lombards. — Négociations de Didier avec Hadrien. — Didier, se dirigeant vers Rome, est menacé d'anathème par le Pape. — Expédition de Charlemagne. — Le roi de France devant Pavie. — Entrevue d'Hadrien et de Charlemagne. — Confirmation et amplification de l'acte de Kiersy. — Charlemagne patrice et roi des Lombards. . . . . p. 316 à 320
- VI. Saint Léon III (795-816) — Portrait du nouveau Pape. — Sourde agitation contre le gouvernement pontifical. — Attentat contre le Souverain Pontife (799). — Odieuse attitude du primicier et du sacellair. — Léon III rejoint Charlemagne à Paderborn. — Accusations portées contre le Pape. — Arrivée de Charlemagne à Rome. — L'assemblée des évêques refuse de juger le Pape, qui se dispense par serment. — Le couronnement de Charlemagne (25 décembre 800) . . . . . p. 320 à 325
- VII. Le saint empire romain germanique. — En quoi la nouvelle institution peut être appelée sainte ou sacrée. — Elle est, *en droit*, un véritable empire universel. — Le saint empire est romain par sa capitale et par son organisation politique. — Il est germanique par les mœurs et le droit privé. — Ce qui restera de l'empire de Charlemagne. . . . . p. 325 à 328

## CHAPITRE III

## CHARLEMAGNE ET L'ÉGLISE

1. Mission de Charlemagne. . . . . p. 329
2. État du monde chrétien à l'avènement de Charlemagne. Insécurité générale. — Incursions des Normands, des Saxons, des Slaves, des Mongols et des Sarrasins. — Instabilité politique. — Les droits de la royauté, des assemblées nationales et des sujets sont mal définis. — Inégalités sociales. — Empiètements des pouvoirs publics sur les droits de l'Église. — Charlemagne demande à tous les sujets de l'empire un serment de fidélité. — Ce serment de fidélité implique avant tout l'accomplissement des devoirs de la vie chrétienne. — Charlemagne lui-même fait entrer l'esprit chrétien dans son gouvernement. — Il rend les assemblées nationales plus fréquentes. —



- Il se met en contact avec le peuple — Il limite les pouvoirs de la royauté. — Les Capitulaires. — Influence de l'esprit chrétien dans la législation de Charlemagne. — Les *missi Dominici* . . . . . p. 329 à 333
- II. Intervention de Charlemagne dans les affaires ecclésiastiques. — Parole d'Alcuin sur la distinction de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle. — Défiance de Charlemagne pour les droits essentiels de l'Église. — Comment les discours de Charlemagne sont parfois de vrais sermons. — Son respect pour le Souverain Pontife. — Son attitude en face de l'épiscopat. — Les élections épiscopales au temps de Charlemagne. — Intervention des *missi impériaux*. — Juridiction de Charlemagne sur le corps épiscopal. — Le clergé paroissial. — Trente-trois Conciles s'occupent de la discipline du clergé. — Saint Chrodegang. — Sa Règle. — Institution des chanoines. — Propagation de la Règle de saint Chrodegang. . . . . p. 333 à 338
- III. Charlemagne et les moines. — Intervention abusive de l'empereur dans l'élection des abbés. — Décadence de la vie monastique. — Saint Benoît d'Aniane. — Ses origines. — Sa vocation. — Sa vie austère. — Saint Benoît d'Aniane au monastère de Saint-Seine. — Il fonde le monastère d'Aniane. — Saint Benoît à la cour de l'empereur. — La réforme monastique de saint Benoît d'Aniane. — Le *Codex Regularum*. — Guillaume d'Aquitaine fonde l'abbaye de Gellone . . . . . p. 338 à 342
- IV. Les biens d'Église. — Sources de ces biens. — Les prémices. — Les dîmes. — Les oblations des fidèles. — Les bénéfices. — Les contrats de précaire. — L'importance considérable des biens d'Église à cette époque. — Caractère sacré de ces biens. — Ils sont le patrimoine des pauvres. — L'Église encourage l'agriculture et l'industrie. — L'organisation du travail dans les abbayes. — Les corporations, guildes et confréries. — L'Église favorise le commerce. — L'immunité. — Le droit d'asile. — Utilité sociale du droit d'asile. — La juridiction ecclésiastique. — Bienfaits de cette juridiction . . . . . p. 342 à 347
- V. Les écoles paroissiales. — Les écoles épiscopales et monastiques. — L'école palatine. — Alcuin. — Caractères de la Renaissance carolingienne. — Les églises. — L'architecture religieuse à l'époque carolingienne. — Disparition des églises purement commémoratives . . . . . p. 348 à 350
- VI. Origines du costume ecclésiastique. — La soutane, l'aube, la chape et le camail. — L'administration du baptême. — Le sacrement de pénitence. — Disparition de la pénitence publique. — Suppression des livres pénitentiels. — Le sacrement de l'Eucharistie. — Introduction de l'usage des messes privées. — Le sacrement de mariage. — Le divorce chez les barbares. — Charlemagne, inspiré par l'Église, proclame l'indissolubilité du lien conjugal. — Charlemagne, et la liturgie. — Le chant grégorien. — Les orgues. — Le développement du culte des saints. — Les abus de ce développement. — Comment la réforme liturgique franque s'est répandue dans l'Église entière. — La prédication au IX<sup>e</sup> siècle . . . . . p. 350 à 356
- VII. Le mouvement théologique. — La querelle des images. — L'empereur Constantin Copronyme ravive la persécution contre la culte des images. — Le second concile de Nicée (787). — Origines du malentendu qui transporte la querelle des images en Occident. — Les Grecs falsifient le texte du concile de Nicée. — Le concile de Francfort (794). — Les *Livre caroliniens*. — Sage attitude du pape Hadrien. — Recrudescence de la querelle iconoclaste sous Léon l'Arménien. — Fin de la querelle sous l'impératrice régente Théodora. — Saint Jean Damascène. — Saint Théodore Studite. — Synode de Paris en 855. . . . . p. 356 à 360

- VIII. L'adoptianisme. — Ses origines. — Sili, évêque de Tolède. — Félix d'Urgel. — Réfutation de l'adoptianisme par Alcuin. — La concile de Francfort, en 794, condamne l'adoptianisme . . . . . p. 360 à 363
- IX. La question du *Filioque*. — Addition du mot *Filioque* au symbole par les Espagnols. — Violent incident du couvent du Mont des Oliviers en 803. — Points de vue différents des Pères grecs et des Pères latins dans l'explication du dogme de la sainte Trinité. — Attitude conciliante de saint Léon III et de Charlemagne. — Décision rendue par le Souverain Pontife. — L'addition du *Filioque* se propage et se généralise . . . . . p. 363 à 366

## CHAPITRE IV

## L'ÉGLISE ET LA FÉODALITÉ NAISSANTE (814-858)

- Causes de la féodalité. — Les difficultés des relations favorisent les petites sociétés locales . . . . . p. 367
- I. Les partages du patrimoine royal et les concessions de bénéfices aux grands de la Cour démembrent la royauté. — Les mœurs des Germains, très individualistes, donnent une force nouvelle à ces causes de dissolution. — La misère groupe les pauvres autour des seigneurs. — Les incursions des Normands précipitent ce mouvement. — Le château fort devient le salut d'une contrée. — L'Église encourage la féodalité. — Le seigneur féodal est parfois un usurpateur et un oppresseur. — L'Église réagit contre ces abus . . . . . p. 368 à 371
- II. Partage des États de Charlemagne. — Louis le Débonnaire. — Les révoltes des fils de Louis le Débonnaire. — Sa mort. — La bataille de Fontenoy (841). — Le traité de Verdun (843) rend définitif le démembrement de l'empire. — Impression profonde produite par cet événement. — L'organisation féodale se généralise et se fortifie. — Les bénéfices et les offices deviennent héréditaires. — Nulle part les conséquences de cet état de choses ne seront plus douloureuses qu'au centre de la Chrétienté. . . . . p. 371 à 374
- III. Dernière année de saint Léon III — Soulèvement de la noblesse contre le Pape. — Le Pape justifie sa conduite devant l'empereur. — De nouvelles révoltes agitent l'Italie. — Mort de saint Léon III. — Étienne IV (816-817). — Il fait prêter un serment de fidélité à l'empereur. — Entrevue cordiale d'Étienne IV et de Louis le Débonnaire. — Saint Pascal I<sup>er</sup> (817-824). — Il reprend la politique ferme de saint Léon III. — La constitution de 817 . . . . . p. 374 à 377
- IV. De 817 à 824, des troubles politiques presque incessants paralysent l'autorité du Pape. — Ses dernières années sont attristées par la révolte des seigneurs et par l'hostilité de la foule. — Nouveau conflit entre le Pape et l'empereur. — Mort de saint Pascal I<sup>er</sup> (11 février 824). — Eugène II (824-827). — Mesures pacificatrices. — La constitution de 824. — Les pouvoirs respectifs du Pape et de l'empereur sont mieux délimités. — Concile romain de 826. — Règlements sur la discipline du clergé et la vie chrétienne des fidèles. . . . . p. 377 à 380
- V. Mort d'Eugène II (27 août 827). — Vices de la constitution de 824. — Valentin (827). — Grégoire IV (827-844). — Caractère de ce Pontife. — Incursions des Sarrasins. — Guerres privées entre les seigneurs italiens. — Construction de Grégoriopoli. — Situation de plus en plus troublée de l'empire. — Intervention du Pape dans les querelles des princes francs. — Le « Champ du mensonge ». — Le conciliabule de Compiègne. — La déchéance de

- Louis le Débonnaire. — Intervention de Grégoire IV au moment de la bataille de Fontanet. — Serge II (844-847). — Une émeute lui oppose l'antipape Jean. — Sa noble attitude en présence des légats de l'empereur. — Il précise le sens du serment de fidélité. — Les Sarrasins sous les murs de Rome. — Triste état de l'Église de Rome. — Serge subit la malheureuse influence de son frère Benoît. — Une assemblée des Francs décide une expédition contre les Sarrasins . . . . . p. 380 à 386
- VI. Saint Léon IV (847-855). — Notice biographique. — Progrès des invasions normande et sarrasine. — L'anarchie féodale. — Inaction de Lothaire. — Fiançailles de Louis le Germanique avec Engelberge (851). — Triple objet du pontificat de saint Léon IV. — Il défend la ville de Rome contre les Sarrasins. — Il construit Léopold. — Il tente de soulever, pour une expédition générale, les seigneurs francs. — Il subit les persécutions de Lothaire et de Louis II. — L'affaire des légats impériaux (851). — Fermeté de Léon IV. — Affaire de la prétendue conspiration en faveur des Grecs. — Influence grecque en Italie. — Accusation calomnieuse portée contre le gouvernement du palais pontifical. — Arrivée de Louis II à Rome. — Attitude ferme du Pape. — Zèle de saint Léon IV pour le renouvellement de la vie chrétienne. — Le concile de Rome (853). — Le concile de Pavie (850). — Cabales de l'impératrice Engelberge. — L'apocrisiaire Arsène. — Son habileté et ses vices. — Les deux fils d'Arsène : Anastase et Éleuthère. — Anastase candidat possible à la Papauté. — Excommunication d'Anastase. — Mort de saint Léon IV (15 juillet 855). . . . . p. 386 à 394
- VII. Intrigues d'Arsène pour faire élire son fils Anastase. — Anastase et sa troupe envahissent la basilique du Latran. — Intervention armée des légats de l'empereur. — Benoît III (855-858). — Caractère du nouveau Pontife. — Secouru par le diacre Nicolas, il gouverne l'Église avec fermeté et sagesse. — Mort de Benoît III (17 août 858). — Élection de saint Nicolas 1<sup>er</sup> . . . . . p. 394 à 397

## CHAPITRE V

SAINT NICOLAS 1<sup>er</sup> (858-867)

- Saint Nicolas 1<sup>er</sup>. — Son portrait. — Un triple péril menace la chrétienté. . . . . p. 398
- I. Situations respectives de la Papauté et de l'empire. — Saint Nicolas affirme, dès les premiers jours, son indépendance. — L'affaire du divorce de Lothaire. — L'empereur gagne à sa cause une partie de la noblesse et de l'épiscopat. — Courageuse attitude d'Hincmar de Reims. — Défection des légats pontificaux. — Le Souverain Pontife évoque la cause et casse les décisions des évêques. — Énergie persévérante de saint Nicolas. — L'affaire de Rothade. — Saint Nicolas fait triompher contre Hincmar les droits du Saint-Siège sur les évêques. — L'anarchie féodale en Italie. — Jean de Ravenne. — Ses abus de pouvoir. — Il est excommunié par le Pape. — Soumission hypocrite de ce prélat. — Répression énergique exercée par saint Nicolas . . . . . p. 399 à 403
- II. Popularité du Pape. — Renaissance politique et littéraire de Constantinople au IX<sup>e</sup> siècle. — Photius. — Son portrait. — Caractéristique de cet homme : l'orgueil. — Le César Bardas. — Déposition et exil de saint Ignace de Constantinople. — Introduction de Photius. — Grégoire Arbesta,

- Hypocrisie de Photius. — L'appel au Pape. — Savantes machinations du faux patriarche. — Prudente réserve de saint Nicolas. — Corruption des légats. — Falsification de la lettre du Pape. — Un pseudo-concile proclame la déchéance d'Ignace. — Manœuvres en Europe. — Protestations du Souverain Pontife. — Injures et violences de l'empereur. — Noble réponse de Saint Nicolaë. — Des devoirs des empereurs envers l'Église. — Photius fait arrêter une légation pontificale. — Il fait proclamer la déposition du Pape Nicolas. — Assassinat de Bardas et de l'empereur. — Réinstallation de saint Ignace (867). — Mort de saint Nicolas (13 novembre 867) . . . . . p. 403 à 411
- II. Doctrines de saint Nicolas sur le pouvoir pontifical. — Il affirme la primauté pontificale dans le sacerdoce. — Il proclame la primauté du Pape dans l'enseignement doctrinal. — Il professe la primauté du Saint-Siège dans le gouvernement de l'Église. — Le Pape législateur suprême. — Le Pape juge suprême. — Le Pape chef suprême du pouvoir exécutif. — Adoucissements apportés à la pénitence publique. — Les « Réponses aux Bulgares. » — Doctrine de saint Nicolas sur le mariage. — Il condamne la torture judiciaire. — Ses œuvres charitables. — Il muait de fortifications la ville d'Ostie . . . . . p. 411 à 415
- IV. — Il protège les sciences et les arts. — Grands hommes de cette époque. — Hincmar de Reims, défenseur de la tradition. — Hincmar prend la défense de la pénitence publique, des ordalies et des droits du métropolitain. — Hincmar réformateur de la vie ecclésiastique. — La journée d'un prêtre au IX<sup>e</sup> siècle. — Institution des conférences ecclésiastiques. — Ratramne de Corbie. — Ratramne prend la défense de l'orthodoxie contre Photius au nom de l'Occident. — Saint Paschase Radbert. — Caractère de la théologie à cette époque. — Scot Erigène. — Il traduit du grec les œuvres du Pseudo-Denis l'Aréopagite. — Son ouvrage *De divisione naturæ*. — Ses tendances équivoques. . . . . p. 415 à 420
- V. La controverse sur la présence réelle. — L'interprétation réaliste de saint Paschase Radbert. — L'interprétation idéaliste de Raban Maur. — Doctrine de Ratramne. — Intervention d'Hincmar. — Conclusion de la controverse. — Débat théologique sur la prédestination. — Gottescalc. — Sa doctrine. — Caractère de cette doctrine. — Condamnation de Gottescalc par plusieurs conciles particuliers. — Plusieurs théologiens s'élèvent contre Hincmar. — Un concile de Valence se prononce contre Hincmar (855). — Apaisement de la controverse. — Gottescalc meurt impénitent. p. 420 à 424

## APPENDICE

## LES FAUSSES DÉCRÉTALES

- La question des Fausse Décrétales. — Les Fausse Décrétales n'ont rien innové en matière de droit pontifical. — Origine probable des Fausse Décrétales. — But de l'auteur des Fausse Décrétales. — Les Fausse Décrétales et saint Nicolas I<sup>er</sup>. . . . . p. 427 à 431

## CHAPITRE VI

## LE « SIÈCLE DE FER » (867-962)

- Sinistres pressentiments à la mort de saint Nicolas. — Le « siècle de fer ». — Appréciation du cardinal Baronius. — Valeur des sources historiques du



- cette époque. — Loltprand de Crémone, Rathier de Vérone et Flodoard de Reims . . . . . p. 432 à 434
- I. Hadrien II (867-872). — Il reçoit la soumission de Lothaire II et couronne Louis II. — Il réunit à Constantinople le VIII<sup>e</sup> Concile œcuménique (869-870). — Comparution de Photius. — Condamnation de Photius. — Canons relatifs aux empiètements des laïques. — Affaires de Bulgarie. — Projets ambitieux de Boris. — Photius fait prononcer par une assemblée le rattachement de l'Église bulgare au patriarcat de Constantinople. — Falsification des actes du Concile. — Anastase la Bibliothécaire. — Projets ambitieux d'Arsène. — Attentat d'Éleuthère. — Mort d'Arsène. — Condamnation et exécution d'Éleuthère. — L'entourage d'Hadrien II. — L'évêque Formose. — Il devient le centre d'un parti de mécontents . . . . . p. 434 à 441
- II. Jean VIII (872-882). — État du monde chrétien à son avènement. — Caractère de Jean VIII. — Couronnement de Charles le Chauve (875). — La nouvelle conception de l'empire, élaborée par Charles le Chauve à l'assemblée de Ponthion (876). — Mort de Charles le Chauve (877). — Photius reprend possession du siège de Constantinople (877). — Politique de Jean VIII relativement à l'Église de Bulgarie. — Photius fait proclamer ouvertement le schisme (880). — Justification de la politique de Jean VIII. — Ambition de l'impératrice Engelberge. — Elle favorise le parti des *formosiens*. — Les invasions sarrasines. — Impuissance de l'empire. — Mauvaises dispositions des princes italiens. — Jean VIII complète les fortifications de la ville de Rome. — Jean VIII meurt victime d'un horrible attentat (882). . . . . p. 441 à 447
- III. Marin I<sup>er</sup> (882-884). — Ses qualités. — Il laisse se reconstruire le parti des *formosiens*. — Hadrien III (884-885). — La parti de Photius se relève. — Étienne V (885-891). — Léon la Sage expulsé de son siège Photius. — Étienne V couronné empereur Guy de Spolète (891). — Mort de Photius (891). — La maison de Spolète. — Arnulf, duc de Carinthie, candidat à l'empire. — Formose (891-896). — Concile de Vienne (892). — Concile de Rome (893). — Concile de Tribur (895). — Formose sacre empereur Lambert de Spolète. — Arnulf devant Rome. — Il est sacré empereur par Formose (896). . . . . p. 447 à 451
- V<sup>e</sup> Décadence du Saint-Siège. — Boniface VI (896). — Étienne VI (896-897). — Attentat contre le cadavre de Formose. — Triste mort d'Étienne VI. — Romain (897). — Théodore II (897). — Réhabilitation de Formose. — Jean IX (898-900). — Benoît IV (900-903). — Léon V (903). — Christophe (903-904). — Serge III (904-911). — La maison de Théophylacte. — Théophylacte. — Théodora. — Marozie. — La maison de Théophylacte convoite la Papauté. — Marozie *sénatrice*. — Son influence sur Serge III. — Qualités de Serge III. — Ses réformes utiles. — Fondation du monastère de Cluny (910). — Charité de Guillaume d'Aquitaine. — Anastase III (911-913). — Landon (913-914). — Jean X (914-928). — Jean X, pontife actif et énergique, combat les Sarrasins. — Vengeance de Marozie. — Assassinat de Jean X (923). — Léon VI (928-929). — Étienne VII (928-931). — Jean XI (931-936). — Suprême ambition de Marozie. — Chute de Marozie. — Sa mort. . . . . p. 451 à 459
- V. Dictature d'Albéric, fils de Marozie. — Heureuse influence de l'abbaye de Cluny. — Salut Odon. — Son ascendant sur Albéric. — Albéric fait jurer aux Romains d'élire pape son fils Octavien. — Portrait d'Octavien. — Jean XII (955-963). — Jean XII couronne Otton empereur d'Occident (962).



— Le « Privilège d'Otton » fait revivre le droit public du temps de Charlemagne. — Jean XII et l'instauration monastique. — L'Ordre de Cluny . . . . . p. 459 à 463

## APPENDICE I

## LA FABLE DE LA PAPESS JEANNE

La légende populaire. — Les arguments invoqués en faveur de l'existence de la papesse Jeanne. — Critique de ces arguments. — Les origines de la légende . . . . . p. 464 à 467

## APPENDICE II

## L'IMPÉRATRICE SAINTE ADÉLAÏDE

Extraits du panégyrique de sainte Adélaïde par saint Odilon de Cluny. . . . . p. 468 à 469

INDEX DES NOMS PROPRES . . . . . p. 471